


INDIANENSIS UNIVERSITATIS SIGILLUM
LUX
ET VERITAS
MDCCCXX


Digitized by Google

L'INTERMEDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

QUÆQUE

SINGULA — OMNIBUS

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

57e ANNÉE — 1921

PREMIER SEMESTRE

VOLUME LXXXIII

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ, 31 bis

AV

LXXXIII• Volume *Paraissant les 10, 20 et de 30 chaque mois* 10 Janvier 1921.

N° 1531 N° 1531

31bis r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

QUÆQUE — *Cherchez et vous trouverez* — SINGULA — LEGENDE — *Il se faut entr'aider*

31bis r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

A nos Lecteurs

Nous rappelons l'avis inséré dans nos précédents numéros :

La diminution du prix du papier et la stabilisation des salaires nous avaient donné à penser que les conditions d'impression de l' « Intermédiaire », plus favorables, nous permettraient de revenir, cette année, à une périodicité supérieure, sans augmentation de prix

C'est le contraire qui se produit. L'imprimeur nous annonce qu'il augmente de 50 o/o, le prix payé l'année dernière.

A l'heure actuelle, les charges d'impression de l' « Intermédiaire » sont écrasantes.

Les 36 numéros, qui, avec gravures hors texte, nous revenaient, avant la guerre, comme impression, à environ 5 000 francs, nous reviendraient aujourd'hui, sans gravures, à plus de 28.000 francs.

Il faut ou disparaître ou subir de nouveaux sacrifices. Nous avons assumé les plus lourds et nous continuerons.

Mais nous devons demander à nos collaborateurs et abonnés de consentir encore à une augmentation, cette année. On nous donne l'assurance que ce sera la dernière.

L'abonnement pour 1921 est porté à 30 francs par an pour la France. (Six mois 16 francs).

Pour l'étranger : un an 32 francs. (Six mois 18 francs).

Prix du numéro : 1 fr. 50.

Les dates de publications resteront celles de l'année dernière.

Nous ne doutons pas que nos abonnés et collaborateurs comprendront quels sacrifices il nous a fallu faire, pour ne pas même doubler le prix de l'abonnement, quand les frais ont quintuplé, et qu'ils resteront fidèles à un journal entièrement à leur service et qui ne tire profit d'aucune spéculation.

Questions

—

La duchesse d'Etampes. — Quelle a été la fin de la duchesse d'Etampes, maîtresse de François Ier. On lisait dernièrement qu'elle s'était orientée vers le parti protestant, mais sur quels documents se fonde-t-on ? V.

—

La fontaine de Napoléon Ier à Bliescastel. — Pourquoi Bliescastel (ville de Bavière, dans la Sarre maintenant) possède-t-elle une fontaine sur laquelle est gravée une inscription à la louange de Napoléon Ier ? Et pourquoi, au château, dont il ne reste plus que des ruines, y a-t-il, sur une des portes, un médaillon de Napoléon ? Ce château a-t-il appartenu à Napoléon ? Peut-on me dire où j'en trouverai l'historique ?

Une Curieuse.

—

Un manifeste de Pie VI. — Le 13 janvier 1793, une émeute éclata dans Rome. Blessé au cours de ce tumulte, Hugon de Bassville, diplomate français, mourut le lendemain dans le corps de garde où il avait été transporté. A l'occasion de cette mort, le Pape Pie VI adressa une manifeste à toutes les Cours d'Europe, disant, entre autres choses, qu'avant de mourir, Hugon avait rétracté les serments prêtés en vertu des décrets du 17 novembre 1790, 26 décembre 1790 et 14 août 1792. Dans ses *Diplomates de la Révolution*, Frédéric Masson ne parle pas

de ce document pontifical. Quel est la date et quelle est la teneur de ce « manifeste » ? F. UZUREAU.

—

Le Journal Historique du Régiment d'Auvergne. — On sait que l'acte héroïque du chevalier d'Assas à la bataille de la Clostercamp (1760) a été contesté par plusieurs historiens qui ont voulu attribuer cet acte à d'autres officiers ou bien à des sergents du régiment

Voltaire est le premier qui ait révélé la conduite héroïque de d'Assas, vers la fin de l'année 1768. Mais avant cette époque, avait paru *le Journal Historique du régiment d'Auvergne*, écrit par M. de Roussel, in-12, 1767. Cet ouvrage raconte en détails le dévouement du chevalier viganais.

Or, on ne trouve pas cet ouvrage à la Bibliothèque Nationale. Brunet n'en parle pas.

Un lecteur obligeant pourrait il nous dire si les autres bibliothèques de Paris en possèdent des exemplaires, ou bien s'il se trouve dans une des bibliothèques de province ? PROSPER F.

—

Les curés de l'ancien Poitou. — Connaît-on un ouvrage ou un manuscrit donnant les noms des curés de l'ancien Poitou (diocèses de Poitiers, de Luçon et de Maillezais, depuis la Rochelle) principalement à la fin du XVII° siècle et au début du XVIII° ? LÉON MAUR B.

—

L'île d'Orléans. — Dans le tome dixième des *Lettres Edifiantes et Curieuses*, écrites des Missions étrangères. (Nouvelle édition, ornée de cinquante belles gravures. Mémoire sur la Chine. M. DCCC. XIX) se trouve, page 412, une lettre du père Jacques, missionnaire de la Compagnie de Jésus, à M. l'Abbé Raphaelis, datée de Canton, le 1er novembre 1722, dans laquelle il raconte en détail les péripéties de son voyage de France en Chine. Au cours de cette lettre, le missionnaire décrit la longue escale qu'il fit à l'île de Poulo Condore, qu'il appelle *l'île d'Orléans*, et dans laquelle il devait s'y trouver déjà une compagnie de soldats français, qu'une autre compagnie, qui était à bord de la frégate du missionnaire, venait renforcer.

Malgré mes recherches, je n'ai pu trouver l'origine, ni la date de l'appellation d'*île d'Orléans* pour Poulo Condore.

De plus, en vertu de quel traité y avions-nous, en 1722, une garnison française, et à quelle date y mîmes-nous cette garnison ? Enfin, à quelle époque, et pour quelles raisons, cessâmes-nous d'occuper cette île ?

LALOS.

—

D'Arragon, seigneur de Passy. — Le *Bulletin de la Société de l'histoire d'Auteuil* mentionne, d'après un acte notarié, un Sr d'Arragon, seigneur de Passy, à la fin du XVI° siècle. L'un de nos collaborateurs pourrait-il me donner quelques renseignements sur ce personnage, ses origines, sa famille, sa descendance, sa fortune ?

MADEL.

—

Copie manuscrite des Poésies de Charles Baudelaire. — Asselineau écrit dans son ouvrage *Charles Baudelaire, sa vie et son œuvre* (p. 36) :

Je ne le [Baudelaire] rejoignit qu'en 1850... c'est alors qu'il me montra chez lui, dans un logement proche du boulevard Poissonnière, le manuscrit de ses poésies magnifiquement copié par un calligraphe, et qui formait deux volumes in-4° cartonnés et dorés C'est ce manuscrit qui a servi pour l'impression des *Fleurs du Mal*.

Peut-on me dire ce qu'est devenue cette précieuse copie qui n'est pas mentionnée dans le catalogue de la vente de la bibliothèque de Poulet-Malassis, et que ce dernier a peut-être restituée à Baudelaire, une fois l'impression terminée ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Bouquié de Sainte Hermine. — Je serais très reconnaissante de quelques renseignements sur un Bouquié ou Bouquié de Ste Hermine chirurgien des armées du Roi (Louis XV), auteur d'un ouvrage sur les eaux de St-Amand. Sait-on quelque chose de son mariage ou du mariage de l'un de ses proches avec une duchesse de Brunswick légitime ou bâtarde, et de sa descendance ?

MARGUERITE DURAND.

—

Famille de Bourdeau. — Renseignements sur cette famille et armoireis

de Charles de Bourdeau, Sr des Essarts, Sénéchal de la Principauté de Marcillac, Avocat en Parlement de Paris (1672-1718) habitait Villejésus (Bas-Poitou).

M. M.

—

F. A. de Chateaubriand. — Je pose une question à laquelle les fervents de Chateaubriand répondront bien aisément.

J'ai sous les yeux la fameuse brochure de Chateaubriand : *De Buonaparte, des Bourbons,* édit. in-8°, à Dijon, de l'imprimerie Bernard-Defay, 1814, 64 p.

Or, la couverture porte : par F. A. de Châteaubriand.

Chacun sait que Chateaubriand s'appelait et signait François *René.*

Alors, pourquoi A ?

SAINT-MALO.

—

Famille du Cluzeau d'Echérac. — Un aimable confrère pourrait-il me donner quelques renseignements sur cette famille ; d'où est-elle originaire et quelles sont ses armoiries ?

P. C.

—

Le Dohat. — Le premier registre de la série dite : Registres Consulaires de la ville de Limoges (Archives de la Mairie) offre plusieurs dessins, contemporains des textes qu'ils accompagnent.

Le premier est un croquis de la fontaine qui se dressait autrefois au carrefour Saint-Pierre. Il représente une vasque, surmontant une colonne torse. Cette vasque portait en son pourtour, une série d'ouvertures, par où l'eau s'échappait pour retomber dans un bassin cylindrique inférieur.

Ce curieux dessin est placé en marge d'un texte se rapportant à une sentence rendue en 1534 par le juge civil des Consuls de la ville de Limoges, dans le but d'obliger certains propriétaires à nettoyer les oseraies, au dessus du conduit des eaux qui alimentaient cette fontaine.

Le dessin est accompagné de la légende suivante : Le *Dobat* de la Fontaine de Saint-Pierre-de-Queyroy.

Quelle est la signification exacte et l'étymologie du terme *Dobat* ?

SEPT.

—

Jean-Pierre Pagas. — Que sait-on de Jean-Pierre Pagès de Seix, exécuteur testamentaire de Benjamin-Constant ?

V.

—

L'abbé Prévost, parricide. — L'abbé Prévost racontait, paraît-il, qu'il avait assassiné son père, ou que tout au moins il avait provoqué sa mort en le précipitant dans un escalier. Les biographies se taisent sur cet incident dramatique de la vie très agitée du célèbre abbé. En est-il question quelque part ?

ANCEPS IMAGO.

—

Manon Lescaut à Paris. — J'ai lu autrefois, dans le Bulletin de la Société Historique du 6e arrondissement, une note de M. Fromageot, dans laquelle il affirme que Manon Lescaut, lors de son arrivée à Paris, descendit à l'auberge du Cheval Blanc, récemment démolie, qui se trouvait rue Mayet, ancienne rue Contrescarpe-St-André. Rien, dans le roman, ne confirme ce renseignement ; est-il exact ?

ANCEPS IMAGO.

—

Paul Pharès, critique d'art franc-comtois. — Je possède une plaquette intitulée *L'Exposition Franc Comtoise des Beaux-Arts à Lons-le-Saunier*, par Paul Pharès (Lons-le Saunier, impr. et lithogr. de Victor Damelet, 1876, in-8°).

Je désirerais connaître le nom du critique d'art qui se cache sous le pseudonyme de Paul Pharès.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Tamisier, inventeur du canon rayé. — Où trouver de cet ancien polytechnicien, mort sénateur du Jura, une biographie, et une étude sur son « invention » ?

LED.

—

Jean-Victor de Traverse, ou Traversay. — Un de nos amis possède deux portraits en pied de la fin du XVIIIe représentant, semble-t-il, le même personnage, un garçonnet de cinq ans environ. L'un de ces portraits le montre debout en habit de soie gris, et présentant les armes avec un mousqueton. L'autre le montre à genoux, dans un uniforme blanc, soutaché de rouge, qui était celui du régiment de Rohan-Infanterie. Un pla-

cet que l'enfant tient à la main, et qu'il présente à Marie-Antoinette, alors Dauphine, nous indique qu'il s'agit de *Jean-Victor de Traverse.*

Voici ce qu'on lit sur le placet :

Placet à Madame la Dauphine, Jean Victor de Traverse, âgé de quatre ans et neuf mois, se jette à vos pieds pour obtenir, à la faveur de son jeune âge et de sa bonne volonté, la permission de vouer sa vie à votre service, espérant que vous aurez soin de sa vieillesse lorsqu'elle le mettra hors d'état de remplir les devoirs de soldat.

Stokach, le 2 mai 1770.

Au-dessus des personnages, dans le coin droit du tableau, on voit un autre libellé, décoré de deux torches enflammées et posées au-dessous d'un cœur également enflammé ; à droite et à gauche, une aigle noire retient dans ses serres les coins d'un petit cartouche au dessous duquel se lisent les mots suivants :

Né fils de soldat, j'aspire à l'être. Daignez Auguste princesse, me permettre de vous présenter ce petit placet. Mes désirs se réunissent, en ce moment d'allégresse générale, au bonheur de me prosterner devant vous et de vous rendre un hommage bien faible, il est vray, mais pur et sincère.

Qui était ce Jean Victor de Traverse ou Traversé ? De qui était-il fils ? Ne s'agirait-il pas plutôt de la famille de Traversay ?

T.

—

W et v en néerlandais. — Le w se prononce-t-il comme en anglais ou comme en allemand dans la langue néerlandaise ? Ainsi doit-on dire Ouaterloo ou Vaterloo ?

D'autre part, dans la même langue, le v se prononce-t-il v comme en français ou f comme en allemand ? Faut-il dire Vanloo ou Fanloo ?

J'ai interrogé, au sujet de la prononciation correcte de ces deux consonnes, des hollandais et des flamands, sans jamais avoir pu obtenir d'eux des réponses uniformes.

CINQDENIERS.

—

Armoiries à déterminer : étoile naissante. — Sur une plaque de cheminée, taque rongée par le feu et venue du côté de l'Indre, on voit encore dans une ovale qui forme écu :

Dans le bas : un croissant montant. Dans le haut, à gauche, une étoile naissante.

A quel personnage appartenait cet écusson ?

J. C.

—

Distique à compléter : « Taurino nobis... » — Sur le linteau de la porte d'un ancien collège de Jésuites j'ai lu et copié les vers suivants :

Taurino nobis virtus titane revivens
. . . . . inaque venit
(ou itaque)

Quelque confrère plus lettré pourrait-il compléter le 2e vers ?

J. C.

—

Devises à identifier : ad alta. — Quelles sont les deux familles alliées à avoir eu ces cris ou devises :

Ad alta

Battons et abattons — *A Vitustate robus.*

Entre ces trois devises, une couronne de comte. Les deux écussons ont été passés au marteau.

Un de mes amis, qui n'est pas de l'*Intermédiaire* et qui attache beaucoup de prix au temps, sollicite une réponse urgente à cette question.

CH. AD. C.

—

Définition de deux médailles : Patté, Permiseux. — Dans l'héritage d'un petit collectionneur de province ont été trouvées les deux médailles ci-après :

1° Médaille de 51 millimètres.

Dans une couronne de laurier :

A PERMISEUX SES MALADES RECONNAISSANTS. 1857.

Rev. Dans une autre couronne de laurier :

1600 SOUSCRIPTEURS.

AUX BIENFAITEURS DE L'HUMANITE SALUT !

2° Médaille de 46 millimètres :

Au droit, la tête de la République de Vauthier Galle ;

Au revers, dans une couronne de laurier :

GARDE NATIONALE DE PARIS, AU DOCTEUR PATTE, SOUVENIR DE RECONNAISSANCE. 1851.

Quels étaient les personnages que ces médailles ont voulu honorer ?

Pour la 1re, Permiseux était-il un médecin qualifié, un médecin de la Faculté, ou un guérisseur d'occasion ayant fait la réclame par quelque spécialité « comme on en voit tant de nos jours à la 4e page des journaux politiques ».

Pour la 2e, quel était ce Patté (sans doute un médecin régulier de l'armée) et pour quel motif cette médaille spéciale de reconnaissance ?

Y a-t-il eu une cérémonie régimentaire ou publique pour la remise de ce souvenir ? H. H.

—

Pensée sur la mort. — De qui est cette pensée :

« Mourir n'est pas finir, c'est le matin suprême. Non ! je ne donne pas à la mort ceux que j'aime ! Je les garde ».

Miss M.

—

« Lui qui voit tout en Dieu, n'y voit pas qu'il est fou ». — Ce vers irrévencieux contre le P. Malebranche est-il de Voltaire, comme l'a affirmé Vapereau dans son *Dictionnaire des Littératures* ? Ne serait-il pas plutôt du doux abbé Faydit ? Pourrait-on me dire exactement où il se trouve, dans l'œuvre du satirique qui l'a lancé ?

Dr Friend.

—

Se lever tôt. — « Paris, (ou la France) est à celui qui se lève de bon matin ». — Ce mot a toujours été attribué à Emile de Girardin, même avant 1848.

Girardin commençait son article quotidien dès 5 heures, chaque matin.

Il a été aussi attribué à Thiers, et même à Napoléon Ier.

Quelle est l'origine de cette locution proverbiale ? P.

—

« Il n'y a plus une faute à commettre ». — Le *Correspondant* du 10 janvier dernier (chronique politique) attribue ce mot fameux à Gambetta. N'a-t-il pas été plutôt prononcé par M. Thiers, dans une séance du Corps Législatif, sous le Second Empire ? Un de nos confrères pourrait-il nous fixer sur ce point, en nous rappelant les circonstances dans lesquelles ce mot fut prononcé ?

J. W.

—

Lettres de souhaits des Cardinaux. — Depuis... (il serait intéressant de savoir depuis quand l'usage), les cardinaux de tous pays s'envoient fin novembre de chaque année, des souhaits de Bon Noël et Bonne Année, par lettres soit entièrement manuscrites, soit dactylographiées, soit en latin, soit en italien.

Comment pendant la guerre ont-ils agi ? Car toutes les nations, où il y a des membres du Sacré Collège (sauf un membre en Hollande — et il demeure à Rome — et 5 en Espagne), étaient en guerre. Et depuis ? Leurs Eminences ont-elles, avec esprit chrétien et l'oubli de bien tristes choses, repris cette vieille tradition de haute courtoisie ? Saint-Saud.

—

L'âge militaire. — On s'est beaucoup préoccupé, ces dernières années, de la santé des jeunes gens arrivant au régiment, ne les considérant pas, à 18 ou à 21 ans, comme suffisamment faits, pour la plupart pour supporter sans dommage les fatigues du service militaire.

Y avait-il, aux deux siècles précédents, un âge minimum pour entrer dans la carrière militaire et faire campagne ? Je ne parle pas de l'instruction des armes qui commençait fort tôt pour les gentilshommes, mais de l'âge auquel ils entraient habituellement, au service public, j'entends par là dans les régiments appelés à faire campagne.

Y avait-il aussi une limite d'âge pour quitter le service ? Capitaine T...

—

Comparaison : « Beaucoup de mal quand je m'observe ; beaucoup de bien quand je me compare ». — On lit dans le *Temps* :

Il faut, en pareille matière, se hâter de rire des fautes des autres, de peur d'être obligé de rougir des siennes, et se dire, mais à rebours, ce mot de l'abbé Maury à qui quelque indiscret ou quelque naïf demandait ce qu'il pensait de lui-même : « Beaucoup de mal quand je m'observe, beaucoup de bien quand je me compare ».

Ce mot a été prêté à divers personnages : de qui est-il exactement. V.

Réponses

—

Duc de Bourgogne (LXXXII, 3330). — Je comprends plutôt mal la question posée et ne pense pas que Louis XIV eut des raisons bien particulières, profondes et politiques pour donner au fils aîné du Dauphin, le titre de duc de Bourgogne.

Il donna successivement à ses trois petits-fils les titres de trois anciens duchés qui avaient été sous les Valois les apanages de fils de roi, Bourgogne, Anjou, Berry ; rien de plus naturel. Et si Louis l'aîné, fut titré duc de Bougogne, c'est sans doute parce que la Bourgogne avait la possession d'état d'être le premier duché-pairie du royaume.

Je n'ai vu nulle part que la collation de ce titre au fils aîné du Dauphin ait donné lieu à des protestations ; sur quoi auraient-elles été fondées ? Est-ce que des traités formels n'avaient pas reconnu les droits incommutables de la France sur la Bourgogne ? Qu'est-ce que la Hollande surtout viendrait faire ici ? Elle n'avait été unie autrefois à la Bourgogne que par un lien personnel.

H. C. M.

—

Les mémoires de Barras. Qu'est-ce que son prétendu « mémoire justificatif ». Où est l'original ? (LXXXI, 377 ; LXXXII, 339). — On lit dans la *Révolution française* (octobre-novembre-décembre 1920) sous la signature de M. Aulard :

Il n'est pas dans nos habitudes de publier des documents dont nous ne pouvons garantir absolument l'authenticité. Je ne donne que sous toutes réserves les pages sur Sieyès et sur Talleyrand qu'on va lire, et qui m'ont été communiquées comme étant de Benjamin Constant plus ou moins inspiré par Barras.

Voici comment cette communication m'a été faite :

J'ai reçu, il y quelques mois, la visite de M. Doney, licencié ès-lettres, ancien rédacteur du *Petit Niçois*.

Il me dit avoir pris copie d'un mémoire justificatif de Barras chez M. de F..., demeurant en Italie, près de Pistoia. Les F... sont de la famille maternelle de Barras dont la branche française semble éteinte. Ils ont permis à M. Doney de copier, ils lui ont permis de publier, mais ils ne veulent pas, dit-il, que leur nom soit prononcé.

Ce mémoire ne fait pas du tout double emploi avec les mémoires de Barras, dont feu Georges Duruy a publié naguère la rédaction qu'en avait faite Rousselin de Saint-Albin. Les notes originales de la main de Barras sur lesquelles Saint Albin travailla, et que M. Georges Duruy n'a pas publiées, ont été récemment vendues avec la magnifique collection Saint-Albin par la veuve de Georges Duruy qui est, je crois, une descendante de Rousselin. Soit dit en passant, il y avait dans cette collection des lettres officielles de divers personnages du temps de la Révolution et de l'Empire, notamment de Hoche et de Brune, un dossier de l'affaire Mallet. Ce sont papiers d'Etat qui auraient dû faire retour aux Archives Nationales ou aux archives de la Guerre. Tout cela est malheureusement dispersé et j'ignore quelles sont les possesseurs actuels.

Le manuscrit qu'a copié M. Doney n'est pas, m'a-t-il dit, de la main de Barras. La première partie est, en général, de la main de son secrétaire Botot. La seconde est en général de la main de Blanc, son dernier secrétaire. Il y a çà et là, presque à chaque page, surtout dans la seconde partie, des annotations de la main de Barras ; il appose fréquemment sa signature en marge pour authentifier.

Quelques parties, me dit encore M. Doney, sont de la main de Benjamin Constant, d'autres de la main de Mme de Staël, d'autres de la main de Réal, d'autres de la main de Sieyès, d'autres, enfin, de la main de l'ex-conventionnel Bréard.

Je répète textuellement ce que m'a dit M. Doney, dont j'ai noté les paroles aussitôt. Il m'a dit que, pour cette question des écrits posthumes de Barras, il était intéressant de lire dans la *Gazette des Tribunaux*, année 1835 ou 1836, le compte rendu d'un procès que Mme Barras eut alors avec Rousselin de Saint-Albin. Mais mes recherches dans la *Gazette des Tribunaux* ont été vaines.

Barras eut donc, pour la rédaction de ses mémoires, des collaborateurs illustres. Il semble, au premier abord, peu vraisemblable qu'ils se soient abaissés à l'humble besogne de secrétaires qui écrivent sous la dictée, ou même de rédacteurs qui mettent en bon style des notes d'autrui. Il semble *a priori*, plus probable, qu'ajoutant leurs souvenirs aux siens, leurs impressions aux siennes ils ont, quand ils tinrent la plume, fait œuvre à demi originale.

Je me suis dit d'abord que ce devait être le cas de Benjamin Constant, dont M. Doney a copié, avec tout l'ouvrage, les pages qu'il

croit autographes sur Sieyès et sur Talleyrand.

Ce mémoire justificatif de Barras, d'après lequel M. Aulard publie dans la *Révolution française*, des pages inédites de Benjamin Constant, est celui d'où la *Revue historique*, a tiré le procès-verbal d'une séance secrète du Directoire, au cours de laquelle Barras s'entretint avec ses collègues de l'enlèvement du dauphin — dont ses mémoires authentiques ne soufflent mot. C'est également de ce mémoire justificatif qu'est sortie la déposition de la femme Simon, publiée par la *Connaissance*, et dans laquelle la femme Simon parle également de l'enlèvement du dauphin.

Ces déclarations auraient une importance considérable puisqu'elles détruiraient, si elles étaient démontrées authentiques, la version officielle historique de la mort au Temple.

L'une et l'autre ont été apportées, en copies, d'après le mémoire original, qui appartient à M. de F... en Italie. Qui est M. de F... ? Un descendant de la famille Barras par la branche maternelle nous dit-on. Mais il faut nous en tenir à l'initiale. On ne peut pas révéler le nom. Pourquoi ce mystère ? Pourquoi est-il interdit de voir ce manuscrit, ignoré jusqu'ici, qui apporte, avec une précision déconcertante, autant que répétée des preuves que, dans une controverse ardente, les adversaires ont cherchées vainement partout depuis plus de cinquante ans.

Cette question, M. Aulard se la pose, sévère quant aux sources, il fait ses réserves sur les documents que M. Doney lui fournit. Néanmoins, il leur fait le très grand crédit de les accueillir et le très grand honneur de les discuter.

Ce mémoire offre une particularité vraiment singulière : il est fait en collaboration avec Benjamin Constant, avec Mme de Staël, avec Réal, avec Sieyès, avec le conventionnel Bréard. Tantôt, ces personnages illustres écrivent, tantôt ils dictent. Où se réunissent-ils pour faire cette œuvre collective, et dans quel but ? Quel intérêt avaient-ils à écrire, avec Barras, un mémoire pour la défense de celui-ci, qui ne devait d'ailleurs jamais le produire ?

Il paraît que si on lisait la *Gazette des Tribunaux*, année 1835 ou 1836, le compte rendu d'un procès que Mme Barras eut avec Rousselin de Saint-Albin, on aurait la clef de tout cela. Malheureusement la *Gazette des Tribunaux*, à laquelle M. Doney renvoya M. Aulard, a été consultée par cet historien qui déclare n'avoir rien trouvé.

Cependant, il a écouté le récit de son fournisseur de textes, à qui les partisans de la survivance avaient prêté, avant lui, une oreille infiniment complaisante. Il a retenu ses portraits de Sieyès et de Talleyrand par Benjamin Constant qui n'a fait, dit-il, pour Talleyrand, que ramasser en un portrait les traits épars dans les mémoires connus de Barras. Ainsi, ce portrait inédit de Talleyrand n'a d'inédit que sa rédaction.

G. Lenôtre dans son beau livre, *Le Roi Louis XVII*, tout en étayant, entre autres arguments, son hypothèse de la survivivance sur la copie du manuscrit du procès-verbal de la séance secrète du Directoire, écrit : « Pourquoi ne pas nous indiquer l'origine de ce manuscrit, sa transmission régulière de main en main, avec pièces à l'appui ? » M. Aulard, dont la critique est, d'ordinaire, si rigoureusement scientifique, s'associe, évidemment, à ce vœu.

Nous ne sommes sans doute pas au bout de ces revélations documentaires sensationnelles. Mais ne conviendrait-il pas, maintenant que l'on sait que cette source italienne est remarquablement abondante, de s'en tenir là jusqu'à ce qu'il soit démontré qu'elle est également authentique ?

Et, à ce propos, un de nos collaborateurs, très intéressé par les papiers révélés, et qui sont appelés à révolutionner l'histoire, nous demande qui est M. Doney. Nous aurions pu lui répondre qu'il est un homme heureux puisqu'il jouit d'une faveur insigne refusée à tout le monde. Mais M. Doney répondra plus exactement lui même, s'il le juge convenable, soit sous son nom, soit sous le nom de Lachambaudie ou de tel pseudonyme dont il lui plaira d'user.

G. M.

***

J'ai lu comme beaucoup d'autres et avec

un réel intérêt anecdotique le dernier volume de M. G. Lenôtre, mais avoue n'avoir été nullement convaincu de la survie de l'enfant roi et martyr. Reste toujours intacte pour moi cette objection : la disparition complète, absolue, définitive de l'enfant, qu'on a certainement fait évader pour en faire un drapeau et dont personne ne se sert. Des témoins comme la veuve Simon, sénile et radoteuse, qui d'ailleurs avait quitté le Temple avant la date donnée comme étant celle de la mort, ont bien peu de poids. Et je trouve fort sage la conclusion de M. G. M. Pour moi comme pour lui, la mort au Temple paraît jusqu à nouvel ordre, la solution la plus acceptable du point de vue documentaire et historique.

H. C. M.

—

Le nombre des nobles avant 1789 (LXXVII ; LXXVIII ; LXXIX ; LXXXI, 360). — Il est impossible de répondre exactement aux deux premières questions de M. de C. En tablant sur des bases sérieuses, on peut évaluer qu'il y avait en 1789, en France, 30.000 foyers nobles se rapportant à environ 20.000 familles différentes, dont 12.000 environ n'ayant qu'un membre de 25 à 60 ans, marié, et les autres en ayant 2 ou plusieurs.

Le coefficient d'extinction est d'environ 40 o/o par siècle pour les familles n'ayant alors qu'un membre, et 40 o/o divisé par le nombre des membres, pour celles en ayant plusieurs. (La proportion mathématique des extinctions serait de 58 o/o pour les familles n'ayant qu'un membre, en supposant qu'en moyenne cent ménages auraient en total 100 garçons et 100 filles, et en tenant compte des *probabilités* : un ménage ayant 2 garçons, 2 ayant un garçon et une fille, un ayant 2 filles. Notre chiffre de 40 o/o est peut-être suffisant, malgré la guerre de 1914, qui a occasionné la fin de beaucoup de familles (nous supposons une moyenne de 3 enfants productifs).

Au nombre des 30.000 feux indiqués ci-dessus, il faut ajouter un certain nombre de familles qui étaient en passe d'acquérir la noblesse graduelle, et les familles étrangères naturalisées. Sur les 20.000 familles citées, 36 o/o au plus remontaient au XVIe siècle et 15 o/o au XVe (en estimant les extinctions à 58 o/o pour le XVIe siècle et 40 o/o pour chacun des suivants). Cela nous ferait donc, en tenant compte aussi du XIXe siècle, 1800 familles remontant à 1499, dont un certain nombre d'anoblies.

OURS D'AQUITAINE.

*
* *

Je me permets d'affirmer : 1° Il sera absolument impossible de savoir le nombre des familles *nobles d'extraction* en 1789. Jamais un *semblant* même de catalogue n'en fut essayé. 2° impossible de savoir combien en 1789 il y en avait jouissant *régulièrement* de la noblesse.

Les catalogues des votants aux Etats-Généraux sont un peu incomplets, puis mentionnent des noms patronymiques avec des variantes d'orthographes, ou bien ne donnent quelquefois que le nom terrien, ou bien encore mentionnent des femmes dernières de leur nom. — Quant au 3°, les ouvrages du Vicomte Révérend, qui sont aussi complets que possible, donnèrent pour le XIXe siècle les détails très suffisants. Ce ne sera qu'une affaire de patience pour les y relever.

SAINT-SAUD.

*
* *

Depuis que la question a été posée, il y a deux ans, j'ai essayé de la résoudre. En l'état actuel de la documentation il me paraît impossible d'obtenir un résultat satisfaisant pour un travail d'ensemble, tant les causes d'erreur abondent, il faut déterminer les chiffres par provinces, et lorsqu'il s'agit de vastes provinces, par bailliages, ou élections si la documentation se présente mieux au point de vue fiscal.

Comme nul ne peut connaître convenablement toutes les provinces, il faudrait qu'en chacune d'elles un chercheur accomplît cette tache locale. C'est ce que j'ai tenté pour le Forez : cet essai serait publié si je n'avais cru nécessaire de l'accompagner des volumineux rôles des vingtièmes, de la capitation, de la taille des ci-devants en 89 ; rôles qui fournissent des précisions extrêmement utiles sur les privilégiés, leurs biens ; la répartition de la fortune entre les classes sociales et l'étendue des privilèges respec

tifs des divers ordres... et sous-ordres ; clergé, gentilshommes, anoblis, bourgeois jouissant de la noblesse personnelle ou de privilèges identiques.

Les sources sont dispersées dans les archives départementales, locales, privées, et à Paris aux Archives, à la Bibliothèque, etc. Si M. de C. désire entreprendre une recherche analogue, je pourrai lui communiquer mon travail : les imperfections du plan, les erreurs déjà reconnues, les longs tâtonnements sont des exemples à ne pas suivre. J'avais à faire à une petite province assez riche en publications d'histoire locale ; cependant j'ai eu quelque peine à dresser le catalogue raisonné, encore qu'imparfait sans doute, des familles nobles foréziennes, parce que :

1) Les listes de convocation aux assemblées ont occasionné des erreurs à leurs commentateurs qui y ont vu des noms alors éteints, ou ceux de gentilshommes pauvres perdus d'oubli qu'on a confondu avec des homonymes roturiers

2) Ces listes comportent des noms d'officiers à noblesse personnelle non vétérans, officiers qui furent légalement privés de l'anoblissement espéré, et jamais rétablis en corps ni en principe.

3) Les listes de comparution, sur lesquelles on s'est fondé, omettent plusieurs familles à noblesse prouvée, issues de vétérans non révoqués, de gentilshommes maintenus définitivement, voir de maisons chevaleresques ; familles ayant joui du privilège jusqu'au bout.

4) Nombre de comparants en Forez (puisque ce bailliage nous sert d'exemple) comparurent aussi, ou quelqu'un des leurs, dans d'autres provinces ; il faut vérifier et ne conserver en Forez que les noms foreziens, afin d'éviter un double emploi ; on indique séparément ces familles étrangères, avec leur bailliage principal où elles seront comptées.

5) Le nombre des représentants mâles et femelles de chaque nom, ou de chaque noblesse si un même nom compte plusieurs branches tirant leur qualité de sources différentes, est laborieux à établir avec quelque précision ; les rôles d'impôts indiquent ceux qui étaient en mesure de jouir du privilège.

6) Il faut distinguer avec soin l'origine de la qualité d'écuyer et même de chevalier de très nombreux roturiers à privilèges temporaires ou viagers, sans compter les usurpateurs, afin de ne pas accroître faussement la liste des noms nobles ; c'est une méticuleuse recherche qui demande du temps et des déplacements.

Ceci dit, je puis donner à titre d'exemple les résultats suivants, que je crois justes, à 5 o/o près au moins :

La population du Forez représentait environ le centième de celle de la France ; mais la densité relative de la noblesse était beaucoup plus grande, pour plusieurs raisons, en Bretagne par exemple qu'en Forez. J'ai compté 104 familles nobles foreziennes en 89, dont 17 chevaleresques, 23 d'extraction, 64 anoblies, presque toutes au XVIIIe siècle ; il subsiste, sur place ou ailleurs, 3 maisons chevaleresques, 6 d'extraction, 25 familles anoblies. Ces familles nobles comptaient en 89 en moyenne 4 mâles 1/2 ; en 1919, il y a 6 mâles par nom. Cela tient à ce qu'on fait branche plus souvent : Telle famille qui comptait un père et deux fils en 89, a 33 mâles aujourd'hui en 12 ou 15 ménages.

Néanmoins la dépopulation de la noblesse s'accentue : les deux tiers des noms, plus de la moitié de l'effectif, en 130 ans. Je crois que la proportion d'extinction est *un peu* moindre pour la période 1666-1789 : il subsistait en 1789 un peu plus du tiers des noms nobles constatés en 1666.

Quelques-unes des familles subsistantes ont perdu le souvenir de leur qualité dans l'obscure pauvreté où il faut les découvrir.

Comme les listes de comparution aux assemblées sont des instruments insuffisants d'appréciation, on ne peut dire encore, même au quart près, combien il y avait de noms, de foyers de mâles nobles et anoblis en 1789.

Comme l'admirable Dictionnaire de C. d'E. A. n'est qu'à moitié fait encore, on ne peut dire que par à peu près combien il restait de familles nobles et anoblies en 1900-1920. Je tiens d'un maître incomparable en la matière qu'il y aurait encore au moins 750 maisons chevaleresques dont près de 50 sont absolument

obscures. J'ajoute, à mon avis moins autorisé, qu'il reste, de plus, 1000 à 1200 noblesses d'extraction, et 4 à 5000 familles anoblies avant 1789, mais, encore une fois, ces résultats généraux sont très douteux.

Enfin M. de C. trouvera la réponse à sa 3e question en dépouillant avec discernement les ouvrages de Révérend sur les dignitaires de l'empire et les anoblissements postérieurs à 1814. Les erreurs y sont négligeables au point de vue du résultat demandé. SOULGÉ.

—

Napoléon III; une Egérie impériale (LXXXII, 330). — Du chapitre consacré par Augustin Filon au rôle attribué à l'Impératrice dans la politique, il ne semble pas ressortir que l'amie de Napoléon III, à laquelle M. le Dr L., fait allusion, ait suggéré au souverain sa politique italienne. Cette politique, qui fut la grande pensée du règne, l'Empereur l'avait depuis longtemps faite sienne, et pratiquée dans une certaine mesure, et. lorsqu'il faisait mine de l'oublier, les attentats des carbonari se chargeaient de la lui rappeler. La personne en question aurait seulement réussi à persuader à son impérial amant que l'Impératrice était à la tête d'une camarilla, composée de partisans fanatiques du pouvoir temporel du Pape et, par suite, opposés à toute politique tendant à favoriser l'unification complète de l'Italie. Augustin Filon assure, d'ailleurs, que rien n'était plus faux et que « le parti de l'Impératrice » n'a jamais existé que dans l'imagination des ennemis du régime.

Parmi les beautés diverses qui ont réussi à captiver, plus ou moins longtemps, le cœur du souverain, je n'en vois guère qu'une qui remplirait les conditions discrètement indiquées par l'ancien percepteur du Prince Impérial. Mais comme cette femme a laissé des enfants encore vivants, notre confrère me pardonnera si je m'abstiens de la nommer.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Dans son très intéressant ouvrage en trois volumes : *Mes Souvenirs* (chez Plon-Nourrit et Cie), le comte de Reiset raconte que pendant la traversée d'un petit lac, dans les Romagnes, le batelier lui montra, à mi-côte, une modeste villa, dans laquelle, vers 1831, Louis Napoléon avait prêté serment comme carbonaro. Le prince avait juré de travailler à l'unité de l'Italie, en échange de quoi les carbonari travailleraient a son accession au trône de France.

Napoléon III ayant oublié sa promesse de prétendant, Orsini se chargea de lui rafraîchir la mémoire en jetant en 1858, trois bombes sur son carrosse, pendant qu'il se rendait à l'Opéra avec l'impératrice.

L'empereur entendit la semonce, et, gravement, le 1er janvier 1859, il déclarait à l'ambassadeur d'Autriche stupéfait qu'il regrettait « que les relations entre les deux pays ne fussent pas aussi cordiales que par le passé ».

La paix de Villafranca accordait la Lombardie à la France pour qu'elle la transmît au Piémont.

Vint la guerre entre la Prusse et l'Autriche, en 1866. Le roi de Sardaigne y prit part en qualité d'allié de la Prusse. Battue à Sadowa, l'Autriche, pour nous décider à venir à son secours, nous offre la Vénétie, non pour la rétrocéder au Piémont, mais *pour la garder*.

Que fait l'Empereur des Français ? Il donne la Vénétie à Victor-Emmanuel, dont les troupes avaient été défaites, sur terre et sur mer, à Custozza et à Lissa et s'associe, par une lettre personnelle, à son ancien ministre M. Waleski, que publie M. de Reiset (*L'Unité de l'Italie et de l'Allemagne*, page 487) aux conclusions d'un article de John Lemoinne dans le *Journal des Débats* qui exalte la Prusse, la met au pinacle, et d'autre part, dit de l'Autriche :

> Elle a la face tournée vers le passé ; par ses lois, par ses mœurs, par ses concordats, elle est vouée à la contre-révolution ; elle ne peut pas changer pas plus que la cour de Rome, et, pour elle, tout mouvement est un péril.

Le bon et charmant Augustin Filon parle d'une maîtresse italienne qui rappelait à notre voluptueux empereur « le pays où fleurit l'oranger. » Mais notre humble avis c'est que si, sur le trône de France Napoléon III a été surtout un carbonaro couronné, c'est par crainte des coups.

ELIE PEYRON

Messes célébrées à l'instigation des francs-maçons (LXXXII, 235, 295, 349). — Comment explique-t-on la présence si nombreuse de prêtre et de religieuses dans certaines loges de francs-maçons à la veille de la Révolution, dont parle l'*Intermédiaire* dans le dernier numéro ? LXXXII, 350.

E. P.

—

Le drapeau tricolore (LXXXII, 91, 350). — La cocarde tricolore a précédé le drapeau tricolore.

Les premières cocardes furent des feuilles d'arbre attachées à la boutonnière et Camille Desmoulins les remplaça par des rubans verts ; la cocarde verte était la couleur de la livrée du comte d'Artois. Le comte d'Artois, émigré, n'était pas en faveur, aussi la couleur verte fut remplacée par la cocarde rouge et bleue, conforme aux couleurs de la ville de Paris et chacun la portait.

Après la prise de la Bastille, la cocarde nationale subit une nouvelle transformation : verte, elle avait figuré la livrée d'Artois ; rouge et bleue, elle s'accordait avec la livrée du duc d'Orléans ; funeste rapprochement d'après les bruits qui couraient sur l'ambition de ce prince. La Fayette s'en aperçut et proposa au comité des électeurs de nationaliser la couleur blanche ; de là, l'origine du drapeau tricolore.

Le bleu, disait-on, indiquait la justice, le rouge la vaillance, le blanc la pureté et la charité ; et aux cocardes à la nation, se joignirent les signes des trois ordres ; la bêche, l'épée et la crosse avec des branches d'olivier de soie verte

ALBERO.

—

La Salle des Machines aux Tuileries (LXXXII, 234, 343). — Une inadvertance de plume semble faire dire à M. Arthur Pougin que le jugement de Louis XVI a eu lieu dans la salle des Machines alors que ce fut dans la salle du Manège.

H. C. M.

—

La terre de Chaux (LXXX, 237, 347). — Je reviens en la précisant, sur cette question qui m'intéresse particulièrement.

Je remercie tout d'abord M. Montebras de sa communication, malheureusement elle ne m'apprend rien de nouveau. J'ai même lieu de la croire extraite d'un ouvrage de M. Le Brun, intitulé « Le Veurdre », dans lequel ce qui concerne les Bochard de Châteaubodeau est tiré de mes notes et de mes archives personnelles. Si toutefois je me trompe, et si M. Montebras possède d'autres documents sur cette famille, je lui serais très reconnaissant de m'en faire part.

Je n'ignore donc pas que Guillemette de Chaux épousa, vers 1420, Louis Bochard, seigneur de Châteaubodeau, mais je ne connais, en Bourbonnais, aucune famille ayant porté, à cette époque. le nom de Chaux ; les de Châteaubodeau ont porté ce nom, mais plus tard de 1500 à 1627 environ. Je suppose donc que Guillemette de Chaux devait appartenir à une branche, sans doute cadette, d'une famille qui posséda la baronnie de Chaux et en porta le nom, vraisemblablement pendant peu de temps. Guillemette aurait été la dernière représentante de cette branche.

Certains indices, assez vagues d'ailleurs, me font croire qu'elle appartenait à la maison de Malleret, considérable en Marche, et dont les membres étaient fort nombreux au XVe siècle.

La Thaumassière en effet, dans son « Histoire de Berry (T. IV, p. 104), dit que Guy de Chambarant épousa (dans la deuxième moitié du XIVe siècle) « Brunissant de Maleret, *de la maison de Chau* ».

D'autre part, dans un procès entre les deux frères Jacques et Philibert de Malleret, plaidé devant le Parlement de Poitiers en avril 1627, je trouve que Jacques sceut que messire Philibert estoit à Chasteaubodeau et pour ce s'i transporta en menaçant de feu et de sang la dame ».

(Antoine Thomas, *le Comté de la Marche et le Parlement de Poitiers* p. 152). Or, à cette époque, la dame de Châteaubodeau était précisément Guillemette de Chaux. Il est donc supposable que les Malleret étaient assez proches parents de cette dernière puisqu'ils venaient chez elle vider leurs querelles de famille. Mais tout ceci ne constitue pas une preuve.

Je serais donc très désireux de savoir à quelle famille appartenait Guillemette de

Chaux. Si l'on pouvait trouver la maison qui possédait la baronnie de Chaux au commencement du xv° siècle, avant qu'elle ne passât aux Bochard de Château-bodeau, la question serait tranchée.

Un aimable collègue me donnera-t-il la solution que je cherche en vain depuis de nombreuses années ?

M. de C.

—

Madame Blavatsky dévoilée (LXXXII, 187). — Il n'existe à ma connaissance aucune traduction française du rapport Hodgson paru dans les Proceedings de la S. P. R. Hodgson, du reste, semble avoir fait preuve d'un parti pris regrettable. Il avoua, plus tard que, s'il avait eu, au moment où il rédigeait son rapport, l'expérience des phénomènes psychiques qu'il devait acquérir par la suite, il l'aurait écrit dans un esprit passablement différent. Ce rapport a été refusé par Mme Besant dans un opuscule intitulé : *H. P. Blavatsky and the Master of wis dom* qui n'est pas traduit. Voir à ce sujet Ollcott : *Histoire authentique de la Société Théosophique*, vol. 3 et Sinnet : *Le Monde Occulte* (Edition Rhèce, 4 Square Rapp. Paris).

Un Théosophe.

—

Famille de Châteauneuf (LXXXI ; LXXXII, 45, 164, 206, 304). — M. Gustave Bord fait erreur en disant que le marquisat de Châteauneuf, paroisse de ce nom (arrondissement de St-Malo), ait été possédé par la famille Coz Kaer ou Cosker, la Vieuville.

Cette importante seigneurie passa par acquisition en 1681 des *des Rieux* à Henri *de Beringhen*, dont les descendants la revendirent en 1740 à Etienne-Auguste *Baude*, seigneur *de la Vieuville*, colonel d'infanterie, lieutenant aux gardes françaises, chevalier de Saint-Louis, d'une famille de St-Malo, enrichie par les armements.

R. G.

—

La mère d'Alexandre Dumas fils (LXXXII, 333). — La discrétion observée par M. Lenôtre à ce sujet est tout au moins exagérée, car la plupart des biographes des deux Dumas ont divulgué le nom de la mere de l'auteur de *la Dame aux Camélias* ; je crois même que la question a été traitée dans les colonnes de l'*Intermédiaire* il y a quinze ou vingt ans.

Voici, du reste, l'acte de naissance d'Alexandre Dumas fils tel qu'il est donné par Ch. Nauroy (*Le Curieux*. T. Ier, p. 319) et par L. Henry Lecomte (*Alexandre Dumas*. 1802-1870. p. 230) :

De jeudi vingt-neuf juillet mil huit cent vingt quatre une heure de relevée.

Acte de naissanee de Alexandre que nous avons reconnu être du sexe masculin, né le vingt-sept du courant à six heures du soir, au domicile de sa mère, place des Italiens, n° 1, (1) fils naturel de mademoiselle Marie-Caroline Labay, couturière, âgée de trente ans, née à Bruxelles.

Les témoins ont été MM. Louis-André Desmarais, chirurgien-dentiste, âgé de trente-deux ans, demeurant susdite place des Italiens, n° 1, et Jean-Hippolyte Dardoux, tailleur, âgé de quarante-huit ans, demeurant à Paris, rue de Buffaut, n° 1.

Sur la déclaration à nous faite par M. Jean-Baptiste-Hilarion-Claude-Adrien Pront, docteur en médecine et accoucheur, demeurant à Paris, rue du Monceau St-Gervais, 17, lequel a signé avec les témoins et avec nous André-Jean Baptiste Bequet, maire adjoint, après lecture faite.

Ainsi signé au registre : Pront, Desmarais, Dardoux et Bequet.

Henry Lecomte ajoute :

Le 17 mars de cette année (1831) Dumas reconnut pour son fils l'Alexandre inscrit à la mairie du 2° arrondissement, (2) comme né de père inconnu, et, fort de son droit, reprit l'enfant ; il y eut un procès que Dumas gagna...

D'autre part, M. Charles Glinel (*Alexandre Dumas et son œuvre*. Reims. 1884. grd. in 8° p. 132) écrit à ce sujet :

Si le lecteur a la curiosité d être renseigné sur la mère de M. Alexandre Dumas fils, nous le renverrons à un livre de M. Gabriel Ferry que nous aurons plus d'une fois l'occasion de citer. (3) Il va sans dire que nous laissons à leur auteur la responsabilité de ses renseignements. D'après M. Gabriel Ferry, la mère du futur académicien, peu à peu délaissée par le père de celui-ci, éleva elle-même son fils avec le produit de son travail

(1) Depuis 1852 place Boieldieu.

(2) En 1831, c'était le 10° arrondissement.

(3) *Les dernières années d'Alexandre Dumas*. 1804-1870, par Gabriel Ferry, 1 vol. grd. in-18. Paris. Calmann-Lévy. 1883, pages 255 à 261.

jusqu'à l'accomplissement de sa huitième année, lui inspirant le goût et l'habitude des qualités sérieuses. Elle le reprit après la fermeture du Théâtre Historique et vécut trois ans avec lui jusqu'au grand succès de *La Dame aux Camélias*, cette pièce qui fut le commencement de sa célébrité. Enfin, réconciliée avec le père dans les dernières années de son existence, elle mourut en octobre 1868, après une courte maladie, dans les bras de ce fils qui avait été toute sa vie.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

La mère d'Alexandre Dumas fils ne s'appelait pas, comme on l'a dit, Laure Persigal, mais portait bien le prénom de Catherine comme l'indique G. Lenôtre. En réalité, elle s'appelait Marie Catherine Labay, ainsi qu'en font foi les actes suivants :

Extraits du registre des actes de naissance du 2e arrondissement de Paris pour l'année 1824.

Du jeudi vingt-neuf juillet mil huit cent vingt quatre une heure de relevée Acte de naissance de Alexandre que nous avons reconnu du sexe masculin, né le vingt-sept du courant à six heures du soir, au domicile de sa mère, place des Italiens n° 1, fils naturel de Mlle Marie Catherine Labay, couturière, âgée de trente ans, née à Bruxelles.

Les témoins ont été MM. Louis-André Desmarais, chirurgien dentiste âgé de trente deux ans, demeurant susdite place des Italiens n° 1 et Jean Hippolyte Dardoux, tailleur âgé de quarante huit ans demeurant à Paris, rue de Buffaut n° 1.

Sur la déclaration à nous faite par M. Jean Baptiste Hilarion Claude Adrien Pront docteur en médecine et accoucheur demeurant à Paris, rue du Monceau sr Gervins 17 lequel a signé avec les témoins et avec nous André Jean Baptiste Béquet, maire adjoint, après lecture faite.

Ainsi signé au registre : Pront, Desmarais, Dardoux et Béquet.

Ce fils a été reconnu par sa mère.

Par acte reçu à la mairie du 2e arrondissement de Paris le 21 avril dernier Marie Catherine Labay a reconnu pour son fils naturel Alexandre inscrit ci-contre comme fils de Marie Catherine Labay. La présente mention faite sur l'avis de M. le Maire du susdit arrondissement par nous greffier en chef soussigné, à Paris, le 6 mai 1831.

Par devant Me Jean Baptiste Martin Moreau et son collègue notaire à Paris soussigné.

Tous présents. M. Alexandre Dumas Davy de la Pailleterie homme de lettres, demeurant à Paris rue de l'Université 25 faubourg St-Germain.

Lequel a reconnu reconnaître volontairement pour son fils naturel l'enfant né à Paris le vingt sept juillet mil huit cent vingt quatre issu de lui et de mademoiselle Marie Catherine Labay célibataire majeure inscrit sous le prénom d'Alexandre aux registres de l'Etat-civil de la mairie du deuxième arrondissement de la dite ville à la date du vingt neuf du dit mois de juillet, comme étant né de la dite demoiselle Labay et de père inconnu.

Consentant que dorénavant le dit Alexandre porte son nom et qu'il soit fait mention des présentes sur toutes pièces que besoin sera par tous officiers publics sur ce requis.

Dont acte.

Fait et passé à Paris en l'étude dudit Me Moreau. L'an mil huit cent trente et un le 17 mars. Et le comparant a signé avec les notaires, après lecture faite. MOREAU.

La mère d'Alexandre Dumas fils, Mlle Marie Catherine Labay, couturière en chambre, Place des Italiens, où son père, maître cordonnier, était concierge, est morte à Neuilly en octobre 1868.

GEORGES DUBOSC.

*
* *

En réponse à la question posée au sujet de la mère d'Alexandre Dumas fils, dont Lenôtre a fait mention dans son article de la *Revue des Deux Mondes*, voici *in extenso* la copie, légalisée par le maire de Neuilly, de son acte de décès, que je me suis fait délivrer.

Mairie de Neuilly-sur-Seine
Extrait du Registre des actes de décès
de la Ville de Neuilly sur-Seine pour
l'année 1868.

—

L'an mil huit cent soixante-huit, le vingt-trois octobre à dix heures du matin. Acte de décès de Catherine-Laure Labay, sans profession, née à Bruxelles (Belgique), célibataire âgée de soixante-quatorze ans, décédée hier à dix heures du soir en son domicile rue d'Orléans n° 1er, fille de (Les noms et prénoms de ses père et mère n'ont pu nous être donnés) ; sur la déclaration de Alexandre Dumas Davy de la Pailleterie, âgé de quarante quatre ans, homme de lettre; demeurant à Paris avenue de Wagram n° 120 fils de la défunte, et de Henri Lavoix âgé de quarante-huit ans, conservateur de la Bibliothèque impériale, demeurant à Paris rue Colbert n° 12, son parent, lesquels ont signé avec nous après lecture et constatation

faites par nous Narcisse Désiré Ancelle, maire officier de l'état-civil de la ville de Neuilly, chevalier de la Légion d'honneur.

Suivent les signatures.

Pour extrait conforme délivré à Neuilly.
Le sept janvier mil neuf cent vingt-un.
L'officier de l'Etat-civil,
VILLENEUVE.

LEROUX-CESBRON.

Geoffroy ou Godefroy de Rochetaillée, évêque de Langres (LXXXII, 142, 262). — La famille Ebaudy de Rochetaillée paraît être franc-comtoise, et non champenoise, d'origine. Ses ancêtres vivaient, au XVIIe siècle, à Besnans (Haute-Saône, canton de Montbozon) ; ils étaient sujets mainmortables de l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon. L'un d'eux, Nicolas Ebaudy, alla se fixer, vers 1690 ou 1700, au bourg d'Amance (Haute-Saône, chef lieu de canton) où il fit le commerce avec succès. Son fils, Charles-Antoine, prit la suite des affaires paternelles puis fut notaire royal au Mont (paroisse d Amance) et fermier général des domaines de l'abbaye de Cherlieu ; enfin, ayant amassé une belle fortune et acquis diverses terres féodales, il acheta une charge anoblissante de Secrétaire du Roi en la chancellerie du Parlement de Besançon. Il mourut en 1783.

Le plus jeune de ses fils, Vincent, né à Langres, en 1744, mort en 1832, ajouta au nom d'Ebaudy celui du petit fief de Rochetaillée, dépendant de la seigneurie de Bricon en Bourgogne (Haute Marne, canton de Châteauvillain) que Charles-Antoine avait achetée. Vincent Ebaudy de Rochetaillée, d'abord officier de dragons, devint lieutenant général au bailliage d'Amont (Vesoul), en 1770, député de la Haute-Saône sous l'Empire, et receveur principal des Contributions indirectes à Gray, sous la Restauration.

D'un autre fils de Charles-Antoine, François Ebaudy de Fresne, auteur de quelques ouvrages d'économie rurale, est issue d'une branche dont le dernier représentant mâle est mort en 1895 : Il se nommait Eugène-Jules Ebaudy de Fresne ; c'était un homme de finance.

Selon toute apparence, la famille Ebaudy de Rochetaillée n'a aucun lien de parenté avec l'évêque de Langres, Godefroy de Rochetaillée, cousin et disciple de saint Bernard, ni avec le cardinal Jean de Rochetaillée, mort en 1437, ni avec les Rochetaillée, seigneurs de la Ville-au-Bois, Chaumesnil, Petit-Mesnil et autres lieux, en Champagne, ni avec la famille forésienne Bernou de Rochetaillée, anoblie, elle aussi, par une charge de secrétaire du Roi.

SAINT-VALBERT.

—

Familles Hérier (LXXXII, 333). — On trouvera dans les ouvrages suivants des renseignements généalogiques. Ils sont si importants qu'ils excéderaient la place que nous accorde actuellement l'*Intermediaire* ; aussi j'offre volontiers à l'auteur de la question de lui en envoyer directement un résumé, s'il le désire, au cas où il ne pourrait se procurer les volumes.

1° *Annuaire administratif... de l'Eure*, 2e série, 7e année, 1868, in-12, publié par l'abbé Lebeurier, archiviste départemental », qui contient une notice historique sur la commune d'Ambenay. Elle se trouve aussi dans « Quelques notices historiques, Evreux ». 1900, gros in-8e où l'on a réuni les onze monographies du même auteur parues dans ses almanachs.

2° *Documents tirés du tabellionnage de Rugles* par M. Le Maréchal, publiés par M. Louis Régnier, Rouen 1901, in-8°. C'est le tirage à part à 50 exemplaires d'un important travail réparti dans le *Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure*, volumes 5 à 8 de la 5e série, années 1897 à 1900, parus en 1898-1901, qui sont beaucoup moins rares.

Quant aux armoiries, je n'en trouve d'autre mention que dans Lebeurier, qui dit, page 198, en parlant du manoir des Seaules :

... Les deux blasons sur la porte de la cour portent : l'un un *chevron accompagné de 3 feuilles de houx* et l'autre un *chevron accompagné de 3 trèfles*. Le premier reproduit évidemment les armes des Le Forestier brisées d'un chevron, et c· la concorde avec la date de 1617 à laquelle Jacob Le F. habitait le manoir des Seaules. Le second nous donne probablement les armes de Renée Le Hérier, sa femme que nous n'avons trouvées dans aucun armorial.

En effet, elles ne sont pas dans la *Re-*

cherche de la noblesse de 1666 ni dans l'*Armorial de Normandie* de de Magny.

E. GUILLEMARE,
Secrétaire de section, Soc. libre de l'Eure, à Evreux.

*
* *

On trouve plusieurs mentions des Herrier dans l'Eure. A Ambenay, commune de 821 habitants dans le canton de Rugles sur la Risle, où il existait un grand nombre de fiefs, on trouve que le fieffe des Seaules, en 1562 était possédé par Guillaume Herier, écuyer. On attribue à la famille Herier, qui était d'origine écossaise, la création du château fortifié de Maurry, dans la Seine-Inférieure.

Les Landes et Beaurepaire étaient deux fiefs de Cheronvilliers dans le canton de Rugles sur le ruisseau du Lesme : ils auraient appartenu à Guillaume Herier, quatrième fils d'Esmond Herier, seigneur des Seaules et des Fieffes ou La Roche à Ambenay, aurait été seigneur des Landes ou de Beaurepaire. (Voir *Ambenay*, notice par M. Lebeurier).

Il est certain qu'en 1613 la terre des Landes à Cheronvilliers, avec plusieurs maisons, le tout sujet à 50 s. de rente envers le seigneur de Rugles avait été vendu par Robert Herier, écuyer à N. H. Le forestier.

GEORGES DUBOSC.

—

Familles Hurel et Hurtrelle (LXXXII, 333). — Me Hurtrelle, notaire à Paris, finit mal, ayant fait en 1756 une faillite retentissante et qui ruina sa clientèle. Son successeur était en 1914 Me Rocogel, 182 rue de Rivoli ; le titulaire actuel de cette charge est Me Louis Guérin, qui en a les minutes et qui pourrait éclaircir la généalogie Hurtrelle.

NOLLIACUS.

—

Jallard (Mlle de) (LXXVI, 144). — En réponse à votre collaborateur « Simon » qui demande un portrait de Mlle Jallard, je vous envoie une photographie d'après un dessin dans ma collection.

Ce dessin est une copie de l'époque, plus ou moins exacte, d'après le dessin à Chantilly n° 316 Madame d'Uzès, Mademoiselle Jallard.

J. P. H.

Sainte-Beuve et la princesse Mathilde. Une correspondance à ce sujet (LXXXII, 371). — Nous avons lu avec le plus vif intérêt les 3 missives de Joachim Kühn à feu Troubat. Il est seulement dommage que celui ci n'ait pas conservé également un double des « renseignements fort curieux » envoyés le 22 février 1910 à l'historiographe de la princesse Mathilde. Comme l'*Intermédiaire* du 10 décembre dernier semble, à ce sujet, être quelque peu oublieux, nous permettra t il de lui rafraîchir la mémoire en transcrivant, pour notre usage à tous, la petite *note* suivante, que le cher baron Alberto Lumbroso mettait, dans le n° de décembre 1911, de sa *Revue Napoléonienne*, comme illustration à *Die Jugend der Prinzessin Mathilde Napoleon*, qu'y publiait le dit Kühn, p. 141 et suivantes ? Oui, sans doute, et la voici :

« Nous publions aujourd'hui un intéressant travail sur la jeunesse de la princesse Mathilde ; c'est le premier chapitre de la biographie inédite, documentée et fort consciencieuse, que notre éminent collaborateur, M. J. Kuehn (*sic*), prépare et où il ajoutera bon nombre de détails inédits aux esquisses que Sainte-Beuve et que MM. Lavisse, Masson, Bapst, Claretie, Th. Gautier, Fréd. Loliée, Troubat et tant d'autres ont tracé (*sic*) de la fille du roi Jérôme. Cet ouvrage, que l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* a déjà annoncé, n'est pas encore fini ; M Kühn serait donc très heureux si nos lecteurs voulaient bien lui adresser, par notre entremise, toutes les indications biographiques, bibliographiques et iconographiques qu'ils jugeront pouvoir lui être utiles ».

M. A. Lumbroso semble avoir renoncé à continuer sa *Revue Napoléonienne*, dont le dernier fascicule (vol. XIII, janvier-juin 1914) portant la mention : *Publié en octobre 1915*, nous a été envoyé par M. A. Lumbroso le 1er janvier 1916, à l'hôpital maritime de Saint-Mandrier, près Toulon, où nous avions été, en 1914-1915. Mais il s'occupe d'une bibliographie de la Grande Guerre. Sans doute est-il resté en relations avec M. Kühn et pourrait-il dire ce qu'il en est, actuellement, de son ouvrage sur la princesse Mathilde. Toujours est-il que, dans le chapitre publié en 1911 — en réalité en 1912 — il nous semblerait voir, dans les renvois à de mystérieuses *Notes sur les dernières années de la prin-*

cesse Mathilde (p. 147 ; p. 148 ces *notes* sont qualifiées d' « *inédites* ») et dont il est dit qu'elles furent mises à la disposition de l'auteur par « un ami rapproché de la princesse », une discrète allusion aux renseignements envoyés par Troubat et que M. Kühn jugeait « très importants pour l'histoire ». CAMILLE PITOLLET.

—

Noblesse du Bas-Maine (LXXXI). — L'Annuaire de la Sarthe de 1840 contenait un *Essai sur l'Armorial du Diocèse du Man*, par M. Cauvin. Je possède une *Suite à l'Essai* par A. de Maude, avec une couverture factice, ce qui m'empêche de donner une référence exacte. Cependant quelques détails indiquent qu'elle fut publiée dans le même Annuaire, par parties, entre 1860 et 1863. Cette suite contient des notes biographiques et généalogiques, peut-être utiles à H.-B.-D., qui pourrait aussi consulter le *Dict. de la Mayenne* de l'abbé Angot.

LÉON MAUR.

⁂

M. Desormeaux pourrait, à la bibliothèque de Laval. consulter les :

« Certificats religieux de la noblesse du Bas Maine » en 1577, par M. l'abbé Pointeau.

T. M.

—

Reliures aux armes des Condé (LXXXII, 336). — Ces reliures bien connues à Dijon appartiennent non à un Condé mais à l Université de Dijon fondée par lettres patentes du 6 juillet 1722.

Les armes se blasonnent ainsi : Parti : *au premier, écartelé de Bourgogne moderne et ancien ; au deuxième, de gueules plein, au chef de Bourgogne moderne et ancien, qui est de la ville de Dijon ; sur le tout, de Condé, surmonté de la couronne fleurdelisée des princes du sang, entouré des colliers des ordres royaux ; l'ensemble de l'écu surmonté de la couronne fermée indiquant l'origine royale de l'Université de Dijon.*

Dans le fer dont il s'agit et que je connais bien, le bandé d'or et d'azur de six pièces, Bourgogne ancien, n'est donné qu'une seule fois régulièrement. Le « sur le tout » des Condé vient de ce que les princes de Condé étaient les protecteurs de l'Université en tant que gouverneurs héréditaires de Bourgogne. L'Université actuelle de Dijon a repris les armes de 1722, mais n'a pas cru devoir mêler aux meubles héraldiques primitifs la croix de la Légion d'honneur dont, depuis 1899, est chargé le champ de gueules de la ville, en commémoration de la belle résistance que Dijon opposa le 30 octobre 1870 à l'envahisseur allemand. Du moins, la croix nationale française ne figure-t-elle pas sur les écus armoriés que l'on voit à la façade du nouveau palais universitaire.

H. C. M.

—

L'Etoile de la Nativité (LXXX ; LXXXI ; LXXXII). — La légende de l'étoile des Mages ne semble pas être uniquement chrétienne, si j'en crois ce passage de Varron, cité par Servius Aen. II 801. : « Varron rapporte que l'étoile Lucifer, qui est dite aussi de Vénus, fut toujours vue par Enée jusqu'à ce qu'il parvint à Laurentum. Après qu'il fut parvenu en cet endroit il cessa de la voir. Il reconnut à cela qu'il était arrivé. »

M. G.

—

Portrait au physionotrace... (LXXXII, 193). — En réponse à la fin de la question. Je possède la plaque et quelques épreuves originales du portrait de mon bisaïeul (1er avril 1753, et 30 juin 1814) dessiné par Quennedey, gravé par Chrétien, inventeur du physionotrace sous les cotes (Lettre) H (numéro) 3, sans doute 1788.

Ç.

—

Les femmes et l'art de la caricature (LXXIV ; LXXV ; LXXXII, 67). — Je remercie infiniment M. Ulric-Richard-Desaix de l'obligeance qu'il a de signaler à mon attention, dans *Une course à Chamonix*, les trois portraits charges exécutés par George Sand, qui y sont reproduits. J'ai, d'ailleurs, dans ma bibliothèque, depuis plusieurs années, l'opuscule du major-fédéral Pictet ; je n'ignorais donc point cette vignette lorsqu'il y a trois ou quatre ans j'ai posé ma question.

Mais que l'aimable et érudit doyen des abonnés de l' *Intermédiaire* me pardonne si je lui avoue franchement qu'à mon humble avis, cette fantaisie de l'auteur de

Lélia ne justifie pas d'une façon suffisante le brevet de caricaturiste qu'il veut bien lui octroyer. C'est, je le reconnais, une scène amusante, curieuse, qui présente un intérêt documentaire indéniable, mais qui n'a pas un grand mérite artistique. Et George Sand elle-même, qui n'avait, d'ailleurs, pas de prétentions à cet égard, paraît avoir eu tellement le sentiment de son insuffisance, qu'en composant cette charge, elle a cru devoir indiquer par des notes explicatives, afin que nul ne s'y trompe, les différentes pièces du mobilier qu'elle avait tant bien que mal essayé de représenter. Le fait de dessiner une caricature quelconque ne confère pas par cela même la qualité de caricaturiste à son auteur; il est facile à n'importe qui d'esquisser des « bonshommes » plus ou moins bien exécutés, et les *grafitti* que les écoliers charbonnent sur les murs le prouvent suffisamment.

Le portrait de M. Duris-Dufresne auquel fait allusion M. Ulric Richard-Desaix, mais que je n'ai pas l'avantage d'avoir vu, est peut-être une œuvre estimable, mais n'est pas, dans tous les cas, une caricature, — je l'espère, du moins pour cet honorable représentant — et démontre seulement que, dans sa jeunesse, George Sand avait appris le dessin, particularité qu'elle partage avec une foule de jeunes personnes de sa génération et de la nôtre ; il suffit, hélas ! de visiter nos nombreux « salons » pour s'en convaincre.

Ainsi donc, au risque de contrister notre excellent confrère, je ne puis accorder à la châtelaine de Nohant le talent pour la caricature que lui reconnaît son indulgente libéralité, et persiste à soutenir qu'à part trois ou quatre exceptions, parmi lesquelles je citerai Mmes Guillaume Lami et Frank-Nohain, il n'existe point, j'ai le regret de le dire, de femmes pratiquant avec succès l'art de la caricature ; cela tient, je crois, à ce que ce talent un peu spécial exige certaines qualités d'observation, et particulièrement la faculté de saisir le côté pittoresque des choses, qui manquent à la plupart d'entre elles ; mais c'est une infériorité qu'elles rachètent, je me hâte d'ajouter, par d'autres qualités appréciables.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

La collection de feu Gaston Mélingue (LXXXII, 335). — Gaston Mélingue se souvenant que son père vers 1830 avait débuté comme acteur au Théâtre des Arts de Rouen, avait donné de son vivant au Musée de peinture de Rouen, la maquette originale d'une statue de Pierre Corneille par son père, esquisse fort bien venue, comme celle qu'improvisait sur la scène l'acteur statuaire quand il jouait Benvenuto Cellini.

En 1912, il avait aussi offert au Musée de la Tour, Jeanne d'Arc, à Rouen, la petite maquette haute de 45 c. de la *Jeanne d'Arc sur le bûcher* du statuaire Jean Jacques Feuchère, qui était allié à la famille Mélingue. Cette esquisse datait de 1835, mais la statue en marbre, que possède la ville de Rouen et qu'elle a placée sous le péristyle de l'Hôtel de Ville, lui fut donnée après qu'elle eut été exposée au Salon de 1845.

Gaston Mélingue avait encore offert en 1910 à la ville de Rouen, un portrait de son père par le peintre Gustave Morin qui fut directeur au Musée de l'Académie de peinture ; un autre par Gavarni, admirable lithographie faite à Londres en 1848 Gaston Melingue avait joint à ce don différentes aquarelles de coins rouennais exécutés pendant des séjours à Rouen, lorsqu'il se rendait à sa maison de campagne à Veulette, au bord de la mer.

GEORGES DUBOSC.

Imprimeurs parisiens du temps de la Restauration (LXXII, 242, 363). — Merci à Pédé ; la seule chose qui m'intéresse c'est de suivre Constant-Chantpie, condamné, brevet retiré etc., etc. J'ai tous renseignements sur la législation de la Restauration. Mais qu'est devenu ce Chantpie, dont les autres furent les associés ou les successeurs ?

H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

Mœurs au XVIe siècle (LXXXII, 338). — Un confrère demande s'il existe, sur cette question, un ouvrage sérieusement documenté. Nous serions tentés de répondre : toute une bibliothèque.

Nous croyons préférable de renvoyer notre confrère aux études si savoureuses, si attrayantes, et en même temps si sa-

vantes, publiées par Edmond Bonnaffé sur *la Vie Privée de la Renaissance, les Voyages et les Voyageurs de la Renaissance, et le meuble en France au XVIe siècle.* Ces ouvrages fourmillent de renseignements inédits et d'aperçus nouveaux sur les mœurs de l'époque. Ils sont, en outre, une mine inépuisable où M. Madel trouvera beaucoup des documents et des références qu'il recherche, en particulier sur les Livres de Civilité.

Les ouvrages de M. Albert Babeau sont également à consulter.

E. X. B.

—

Les lieux dits bizarres d'origine politique (LXXXII, 331). — L'érudit docteur Baudouin apprendra avec plaisir que, dans toute la France, des noms de paroisses, devenues communes lors de la formation (déformation, disent des malins) du territoire, ont été transformés à la mode du jour, surtout lorsque le mot *Saint* y était incorporé. Ainsi certaine partie de la paroisse de Saint-Aigulin (Charente-Inférieure) devint l'*Amie-des-Lois* formant une section de commune, incorporée à la Dordogne.

SAINT-SAUD.

***

Il existe en Ardèche, aux environs de Vernoux, un hameau qui s'appelle *La Justice.*

R. DE BOYER DE STE SUZANNE.

—

Acteurs morts en scène. (T.G.)—A l'Opéra de Nice, le 28 décembre 1920, au cours de la représentation du « *Jongleur de Notre-Dame* », le baryton Bussato est tombé foudroyé par une congestion cérébrale et a expiré. TABAC.

—

Chanter le coq (LXXXII, 244, 366). — Dans l'Ar[illegible], comme dans d'autres départements, l'occurence d'une poule *chantant le coq* est relevée comme un incident regrettable ou suspect, de plus ou moins mauvaise augure, et la croyance générale est que la bête dévoyée doit être tuée sans retard pour l'immunité de la maison qui l'a vu naître. D'où le dicton populaire :

La Gallino che canto coumo pouch
Ne la bendos, ni la dounes ;
Faï la coïre au massipons.

Ce qui, traduit en français, dit :

La poule qui chante comme un coq,
Ne la vends, ni ne la donne ;
Fais la cuire pour la faire manger aux enfants.
(Proverbe du St-Givonnais).

H. H.

—

Les gens s'embrassaient dans les rues (LXXXI ; LXXXII, 133). — Je ne crois pas que la vignette que j'ai eu jadis l'occasion de voir dans une publication illustrée soit une reproduction de la gravure dont notre confrère G. L. donne la description.

Autant que je m'en souviens, dans cette illustration, les enfants, vus de face, font irruption dans le vaste hall d'un haut édifice public. Leur costume moderne ne rappelle en rien les modes assez singulières que j'ai eu l'occasion de remarquer dans les compositions de Troost ; armés de trompettes, de tambours et de crécelles, ils sont conduits par un général d'une douzaine d'années, coiffé d'un bicorne en papier, et paraissant crier très fort tout en brandissant un sabre de bois ou un drapeau. Enfin la scène ne comprend aucun personnage adulte.

Cependant, il se pourrait que l'estampe possédée par notre confrère soit également un souvenir de cette fête patriotique à laquelle les enfants — cet âge est sans pitié — auraient un jour ajouté, aux dépens de la bourgeoisie hollandaise, un intermède non compris dans le programme traditionnel.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Musique (L'amour de la) chez les poètes et chez les peintres (LXXXII, 51). — Dans une étincelante chronique, publiée à l'*Eclaireur de Nice* (4 décembre 1920), M. Georges Maurevert parle de l'éloignement des grands poètes pour la musique et cite quelques exemples.

De Théophile Gautier dans l'étude qu'il consacre à Saint-Amand dans *Les Grotesques* :

La poésie et la musique, que l'on croirait sœurs, sont plus antipathiques qu'on ne le pense communément. Victor Hugo hait principalement l'opéra et les orgues de Barbarie. Lamartine s'enfuit à toutes jambes quand il voit ouvrir un piano... et moi-même, s'il est permis de parler de l'hysope après avoir parlé du cèdre, je dois avouer que

le grincement d'une scie ou celui de la quatrième corde du plus habile violoniste me font exactement le même effet. »

Dans l'étude qu'il consacre à Victor Hugo (*Revue universelle*). M. Léon Daudet écrit :

D'ailleurs il n'entendait rien à la musique, chose paradoxale chez un auditif, aussi apte à recueillir et interpréter les bruits naturels de la mer et de l'ouragan qu'à savourer les timbres de voix de la femme amoureuse et de l'enfant qui joue... Ce qu'il dit de Beethoven, dans son *William Shakespeare*, prête à rire... »

Dans le *Journal des Goncourt* (t. II), on trouve une confirmation des paroles de Gautier, au cours d'une conversation avec l'auteur d'*Emaux et Camées* :

Comme nous lui avouons notre complète infirmité, notre surdité musicale, nous qui n'aimons tout au plus que la musique militaire : « Eh bien ! ça me fait grand plaisir, ce que vous me dites là ! Je suis comme vous. Je préfère le silence à la musique. Je suis seulement parvenu, ayant vécu une partie de ma vie avec une cantatrice, à discerner la bonne et la mauvaise musique, mais ça m'est absolument égal .. C'est tout de même curieux que tous les écrivains de ce temps-ci soient comme cela. Balzac l'exécrait, Hugo ne peut la souffrir, Lamartine lui-même, qui est un piano à vendre ou à acheter, l'a en horreur.. »

Au sujet des Goncourt, d'Edmond tout au moins, Alphonse Daudet confirme sa détestation de la musique dans ses *Notes sur la vie*.

M. George Maurevert conclut ainsi :

On ne sait pas exactement de qui est la boutade fameuse : « La musique est le plus désagréable et le plus cher de tous les bruits » — mais on voit qu'on n'a que le choix de l'attribution entre Balzac, Hugo, Lamartine, Théophile Gautier, Alphonse Karr, Edmond et Jules de Goncourt, voire Stendhal, Alexandre Dumas et Emile Zola.

Et j'ai de bonnes, d'excellentes raisons de penser, que s'il était possible de l'attribuer à mon glorieux ami Maurice Maeterlinck, le grand écrivain de *Monna Vanna* et de *Pelléas et Mélisande* n'hésiterait pas un seul instant à la prendre à son compte...

I.

—

Où est l'œil de Gambetta ? (LXXXII, 234, 368). **La tête de Gambetta** — **L'œil de** Gambetta, extirpé par le docteur allemand Vecker, le plus célèbre des oculistes du Second Empire, à Paris, *en avril 1867*, n'est ni en Allemagne, ni en Russie, ni en Amérique.

Il est *à Paris, chez le docteur Borsch, 10, rue de la Paix*. L'excellent oculiste, qui a rendu tant de services, pendant la guerre, à l'ambulance du Grand-Palais (Champs-Elysées) est citoyen américain et a reçu, l'an dernier, le ruban rouge.

Il fut élève de Vecker en Amérique : le célèbre praticien y est mort très vieux et le Dr Borsch a reçu de son maître cet œil ossifié et tout noir, dans un petit flacon trapu, bouché à l'émeri et totalement asséché, avec un lot de laboratoire destiné à des études au bistouri.

Le docteur Borsch, avant d'ouvrir le flacon, en déchiffra l'inscription pâlie, écrite de la main de Vecker, et eut la surprise d'y lire le nom de Gambetta, avec la date de l'opération. Il l'a donc gardé comme une relique et me l'a montré souvent — il y a deux ans encore.

Il est surprenant que l'on fasse tant de conjectures savantes sur cet œil, que Jules Claretie lui-même décrit comme « pendant et tout sanguinolent sur la face ardente du tribun » au procès Baudin, *en novembre 1868* ! Il a confondu ses souvenirs et sa vision du procès Delécluze avec une autre, très antérieure, au café Procope.

— Gambetta — comme Osiris — a été, après sa mort, disséqué et découpé par ses pieux disciples. Que reste-t-il exactement de lui dans le caveau municipal du cimetière de Nice ?

Quand nous avons, le 1er avril 1909, procédé à la translation de ses cendres et de celles de sa famille, en présence de MM. Jouinot-Gambetta, de Joly, Sauvan, St-Germain, Séméria et trois membres de la municipalité niçoise, nous avons, avant de faire placer dans la bière neuve le cercueil de 1883, fait ouvrir celui-ci.

La couverture ouatée et piquée de satin blanc qui couvrait le corps était intacte et immaculée. L'oreiller, seul, était creux et marbré de taches brunes. La tête avait totalement disparu, rongée et détruite entièrement — sans doute, nous dit le conservateur du cimetière, chimiste très compétent, parce que la chape de plomb, fissurée, avait dû laisser pénétrer l'air.

La nature du sol du cimetière du Château et l'action du sublimé corrosif, qui servait, en 1883, à embaumer les corps, avaient pu achever cette destruction.

— Même celle des os de la tête ? nous demande M. Clémenceau sceptique, quand, le soir, nous lui contâmes notre découverte.

— Ils ont disparu aussi.

Nous n'avons pas eu le courage, ni Jouinot, ni moi, de soulever l'édredon blanc que renflait encore la cage thoracique et nous avons donné l'ordre de refermer la bière et de souder le nouveau couvercle de plomb.

Depuis, j'ai essayé de savoir ce qui pouvait manquer à ce corps et j'ai fait parler Lannelongue. Il nous avoua qu'outre le cerveau, le cœur (remis à Paul Bert) la main droite devait aussi manquer dans le cercueil. Nous comprîmes qu'il l'avait gardée...

— En résumé, l'œil extirpé (énucléé dit la science) fut opéré en *avril 1867*, comme en fait foi la lettre particulièrement citée par M. L. Capet, dans l'*Intermédiaire* du 10 décembre dernier. Elle figure à son rang, dans mon volume *Gambetta par Gambetta* (Ollendorff, 1909) et est datée du 26 mai 1887. Elle commence ainsi :

Mon cher père, depuis deux mois, voici le premier jour où je reçois la permission d'écrire quelques lignes. Je n'ai pas voulu te mettre au courant de ma situation avant d'avoir des résultats entiers à t'annoncer. J'ai été très malade des deux yeux : mon œil malade s'était décomposé,... etc., etc... et grâce à mon ami, le docteur Fieuzal... etc.

Et le bon Fieuzal avait, lui-même, écrit, le 11 juin 1867, à Joseph Gambetta :

— Léon souffrait depuis longtemps de l'œil qu'il a si malheureusement perdu, il y a une quinzaine d'années [Il y avait dix-huit ans ; l'accident chez le coutelier Galtié datait de l'été 1849]. Mais les douleurs n'avaient point encore le caractère qu'elles avaient pris il y a un mois et demi ; de sorte que, bien que je fusse persuadé depuis longtemps déjà qu'il faudrait en venir à l'extirpation de l'œil perdu pour conserver à l'autre son intégrité, j'attendais toujours que l'opération, qui n'est pas sans danger par elle-même, fut devenue tout à fait urgente. C'est ce qui est arrivé il y a un mois et demi. Les douleurs de l'œil perdu se transmettaient à l'œil gauche et empêchaient Léon de se livrer sans grands dangers à la lecture, même pour très peu de temps. Comme il est d'une activité dévorante et que je savais bien que je n'obtiendrais pas de lui le repos qui lui était absolument nécessaire pour ne pas devenir aveugle, je n'ai pas hésité à lui faire part de ce que je croyais qu'il y avait à faire et je l'ai conduit immédiatement chez un des meilleurs oculistes de Paris, le docteur Vecker, qui, ayant examiné l'œil, a déclaré qu'il n'y avait pas de temps à perdre et qu'il fallait pratiquer l'extirpation de l'œil.

Léon voulait attendre les vacances de la Pentecôte pour que son travail n'eut pas à en souffrir ; mais Vecker ne l'a pas permis et il a bien fait : il est venu, le lendemain, chez Léon, faire l'opération. Il était assisté de trois aides, qu'il avait amenés. Péphau, notre ami, qui avait voulu rester là, et moi qui surveillais le pouls pendant que le pauvre Léon était sous l'influence du chloroforme. L'opération a été faite avec une habileté vraiment extraordinaire et M. Vecker lui a donné les soins les plus assidus et aussi les plus affectueux.

Votre fils est resté condamné au lit et à la chambre obscure pendant une dizaine de jours ; après quoi il a été autorisé à passer dans son cabinet, tout en conservant un régime très sévère et grâce auquel l'opération a réussi. Il y a quinze jours qu'il a commencé à sortir avec Péphau qui l'accompagnait chez M. Vecker et, depuis quelque temps déjà, la cicatrice est assez insensible pour qu'on ait pu lui appliquer un œil de verre qu'il remplacera, dans une dizaine de jours, je crois, par l'œil définitif.

En somme, tout a marché à merveille e nous sommes tous enchantés, Léon le premier, du résultat obtenu. Il a besoin encore au moins d'un mois de repos ; car l'œil sain se fatigue très rapidement et il ne lui est pas encore permis de lire, ni, à plus forte raison, d'écrire, ce qu'il a fait néanmoins quelquefois, mais avec une fatigue extrême. C'est une question de temps et, désormais, il est à l'abri de la crainte de devenir aveugle... etc., etc. Docteur FIEUZAL.

Telles sont l'histoire et la destinée réelles de l'œil malade de Léon Gambetta, qui le détourna de sa vocation de marin — celle de tous les Gambetta et de tous les Ghersi, nés sujets de Napoléon, autour de 1810, dans le département de Gênes en Ligurie. P. B. GHEUSI.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond.

LXXXIII• Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 chaque mois* 20-30 Janvier 1921.

N° 1532 N° 1532

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX•)

Bureaux : de 3 à 6 heures

QUÆQUE
Cherchez et vous trouverez SINGULA LEGENDE *Il se faut entr'aider*

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX•)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITES

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

L'abonnement pour 1921 est porté à 30 francs par an pour la France. (Six mois 16 francs).

Pour l'étranger : un an 32 francs. (Six mois 18 francs).

Prix du numéro : 1 fr. 50.

—

Questions

—

Qui a prévenu l'armée de Paris de l'infléchissement de l'armée de Von Kluck ? — Un officier anglais vient de faire, à Londres, une conférence où il affirme qu'il a prévenu, le premier, notre G. Q. G. le 1er septembre 1914, de l'in-

fléchissement de la 1re armée allemande vers l'Est, aux confins du Camp retranché de Paris.

Il avait, dit-il, trouvé l'ordre de ce glissement dans la sacoche d'un officier prussien tué.

Ce détail — qui contredit les premiers récits officiels des quatre premiers mois de la Guerre — fut-il connu à temps de l'armée de Paris ?

Qui a prévenu l'Armée de Paris que Von Klück, au lieu de marcher sur la capitale, se dirigeait brusquement sur Meaux, par la région de l'Ourcq ?

C. K. G. M. P.

—

Buonaparte et Bonaparte. — En feuilletant la *France Ecclésiastique* de 1783, vénérable annuaire si précieux pour qui veut connaître l'organisation religieuse avant la Révolution, je trouve au chapitre sur le diocèse d'Ajaccio dont l'évêque était un Doria de l'illustre famille génoise :

Chapelin de la Cathédrale (St-Eufrase) Archid. *Bonaparte*.

Il y a bien « Bonaparte » et non Buonaparte. Le nom avait donc été francisé fort avant qu'il fût devenu célèbre entre tous.

A-t-on déjà signalé ce détail ?

ARD. D.

—

Louis XVIII et la cocarde tricolore. — Commentant dans ses *Souvenirs* (T. III, p. 418) la répugnance manifestée par le comte de Chambord à accepter en 1873 le drapeau tricolore, le

général Du Barail rapporte, à cette occasion, l'anecdote suivante :

Elevé sur les genoux de la Dauphine, fille infortunée de Louis XVI, nourri des souvenirs des deux premières Restaurations, il [le comte de Chambord] se rappelait sans doute la scène historique et piquante qui marqua la première entrevue de son grand-oncle, le roi Louis XVIII et des maréchaux du premier Empire, venant de saluer au château de St-Ouen [le général veut dire Compiègne]. Louis XVIII croyait, probablement, que la France ne voudrait jamais abandonner le drapeau tricolore qu'elle venait de promener, victorieux, à travers l'Europe, et il avait déjà fait son deuil du drapeau blanc, puisque, pour recevoir les maréchaux, il avait arboré à son chapeau une cocarde tricolore qu'il se hâta de faire disparaître lorsqu'il vit la cocarde blanche au chapeau des maréchaux.

Le « Désiré » a-t-il vraiment eu l'intention et esquissé le geste que lui attribue le général Du Barail et que je n'ai pas trouvés mentionnés dans les ouvrages sur la première Restauration que j'ai été à même de consulter ?

Un bibliophile comtois.

* * *

Projet de mariage du duc de Berry. — Quelles furent les raisons, en dehors de la différence de religion, qui empêchèrent le mariage du duc de Berry avec la grande duchesse Anne, sœur du tzar Alexandre, — mariage dont les conséquences politiques eussent été considérables vis-à-vis des prétentions des alliés ? le projet d'union a-t-il fait l'objet d'une étude historique ?

Capitaine de Guenyveau.

—

Où se cachent, à Londres, les lettres de Julie Bonaparte ? — On sait que la principale avocate du roi Joseph auprès de Napoléon durant l'exercice de son éphémère souveraineté en Espagne fut sa femme. On sait aussi que des lettres d'elle, très curieuses, que Joseph avait avec lui, dans sa voiture, tombèrent aux mains des Anglais lors de la bataille de Vitoria, ainsi que les archives de S. M. et tout un très riche butin. De ces lettres, *The Edinburgh Review* en a donné quelques-unes dans l'article qu'en octobre 1855, M. Greville y dédia aux *Mémoires* de Joseph, publiés par le baron Du Casse. Le *British Museum* n'en possède qu'une unité, datée du 1er février 1809, qui donne une idée exacte de la profonde affection de l'ex-Reine pour l'ex-Roi. Le diplomate espagnol, ex-Ambassadeur à Paris — poste que des incidents, non oubliés, le forcèrent de quitter peu après la déclaration de guerre pour, après un stage à Madrid où le journal *El Parlamentario* mena contre lui une rude campagne, celui d'ambassadeur de son pays auprès du Quirinal — M. W. Ramirez de Villa-Urrutia, qui est l'auteur de trois précieux volumes d'histoire diplomatique : *Relaciones entre Espana é Inglaterra durante la guerra de la Independencia*, parus à Madrid en 1911, 1912 et 1914, déclare, au t. II de cet ouvrage, page 227, note 1, avoir vainement recherché, lorsqu'il était ambassadeur à Londres, en 1908, le lieu où pourraient se trouver ces lettres (1). Nous adressons, par l'*Intermédiaire*, la question à notre collègue de Londres, *Notes and Queries*, auquel vient d'être infusée une vie nouvelle, et qui serait peut être, s'il voulait la reprendre, à même de lui donner une solution.....

Camille Pitollet.

—

La Roche-sur-Yon. La Roche-sur-Yonne. — Ces deux localités situées, la première en Vendée, la seconde dans l'Yonne, tirent leurs noms de deux rivières l'Yon et l'Yonne, et ces noms paraissent avoir un grand air de parenté.

Quelle est l'étymologie des mots *Yon* et *Yonne* ?

Dehermann-Roy.

—

Ambenay (Eure). — Existe-t-il quelques notices et vues de cette commune, de l'église et du manoir des Seaules ou de Mauny, à part l'ouvrage de M. l'abbé Lebeurier ?

A. Herrier

(1) M. W. Ramirez de Villa-Urrutia a raconté, dans un intéressant article de la défunte *Revue* de Madrid : *Cultura Espanola* (n° de février 1907), « *Comment furent recouvrés et sauvés d'une ruine certaine les tableaux de Raphaël emportés par Joseph Bonaparte et redevenus aujourd'hui des joyaux du Musée du Prado.* » D'autres des tableaux ainsi emportés se trouvent — avec l'assentiment de Ferdinand VII — à *Aspley House*, palais de Wellington, à Londres.

Familles de Contay de Mailly, de Mets et de Vaulincourt — L'Histoire *généalogique des Comtes de Ponthieu et maieurs d'Abbeville* publiée à Paris, en 1657, mentionne (p. 801) au sujet de l'alliance (antérieure à 1452) de Pierre Rumet, éc. sgr. de Buscamp, bourgeois d'Hesdin, avec Marie le Maire, dite de Trésencourt (*au lion chargé d'un bâton brochant)* fille de Philippe, sgr. de Wailly, de Lannay + 1438, avocat et conseiller de la ville d'Amiens, receveur et lieutenant du bailli, lieutenant du mayeur, etc. et d'Honorée d'Ippre, que ladite Marie de Trésencourt est « proche parente et alliée « des nobles maisons de Contay, de Mail« ly, de Mets, de Vaulincourt et autres « illustres familles ».

Pourrait-on me donner (avec indication des sources) des détails sur ces alliances, antérieures au milieu du xve siècle de la famille le Maire ? Elles me sont inconnues.

O. LE MAIRE.

—

Famille Desjoyes. — (Claude Desjoyes (ou des Joyes), sieur des Bordes, conseiller du roy, demeurant à Mailly-le Château, baptisé le 4 septembre 1635, inhumé le 17 février 1699, ayant omis de faire enregistrer ses armoiries en conformité de l'édit de 1696, se vit imposer d'office des armes qui sont de pure fantaisie.

Je désirerais connaître :

1° les armoiries portées par cette famille ;

2° le degré de parenté existant entre :

Claude Desjoyes, déjà cité.

Françoise Desjoyes, qui épousa le 13 novembre 1671 Nicolas Bargédé, conseiller au baillage d'Auxerre.

Jeanne Desjoyes, qui épousa vers 1660 Jean Boulard, conseiller au baillage d'Avallon.

Edme Desjoyes, baptisé à Mailly le 10 août 1611 et qui mourut dans les premières années du xviiie siècle.

UN BELLIFONTAIN.

—

Granier, évêque de Genève. — Claude de Granier, évêque de Genève en 1591, n'était-il pas d'origine française ? Je désirerais connaître ses armes et avoir quelques renseignements biographiques.

DESMARTYS.

Madame Jacques Laffitte. — Un obligeant confrère pourrait-il me dire le nom de jeune fille de Mme Jacques Laffitte, la femme du banquier qui fut un instant ministre après la révolution de 1830, et me donner en même temps les dates de son mariage et de sa mort ?

Je ne trouve son nom mentionné — et très brièvement — que dans le *Journal* du maréchal de Castellane, le 21 novembre 1830, à l'occasion d'une réception donnée quelques jours auparavant dans les salons du ministère des finances

G. P.

—

Le général A. Mellinet et la famille Thiers. — Le général Anne Mellinet, né à Corbeil en 1768, fils du conventionnel Pierre, se maria à Nantes en thermidor an III, avec une demoiselle Malassis, fille d'un imprimeur, de laquelle il eut deux fils : Emile, également général, que Nantes a honoré d'une statue ; et l'historien, Camille, personnage nantais le plus intéressant des premières décades du siècle dernier.

Il a été écrit, plus ou moins vraisemblablement, qu'à la suite de divergences politiques avec sa femme, royaliste ardente, un divorce survint. Par cette raison ou pour une autre, à la suite de cette séparation Mellinet quitta Nantes, vint habiter Paris où il se remaria avec une demoiselle Eulalie Aglaé Dosne, née vers 1786, qui mourut le 4 avril 1850, habitant 58 rue de la Chaussée d'Antin, dont il eut également deux fils, dont un devint consul.

La famille Mellinet Dosne s'est-elle perpétuée ?

Cette union fit devenir Mellinet oncle de M. Thiers, le futur président de la République, écrit M. G. Bastard, dans une suite de curieuses notes sur cette longue et remarquable lignée des Mellinet. (*Le général E. Mellinet en Afrique*, chez E. Flammarion).

Existe-t-il une généalogie de la famille Dosne, permettant de *préciser* la parenté des Thiers et d'Anne Mellinet ?

L'existence d'Anne Mellinet fut des plus agitées. Militaire et lancé dans le mouvement politique du début même de la Révolution, il partit comme capitaine en juillet 1792 pour les Pyrénées ; blessé au Pont de-Céret, 1793 le trouva adjudant-

général, et décembre de la même année, suspendu comme girondin. Revenu à Nantes, il se mit à la tête de la réaction thermidorienne locale. En l'an VIII il fut remis en activité ; comme général il commanda en Italie, où une affaire de contrebande lui valut une comparution en Conseil de guerre. Acquitté, il resta dans l'armée, et, comme chef d'état-major de la jeune garde, Waterloo vit en France la fin de sa carrière militaire.

Banni en 1816, Mellinet se fixa définitivement en Belgique, où, esprit aussi remuant que distingué, ses avantages comme poëte, musicien et dramaturge disparurent devant son action comme chef du parti radical.

Sa femme, demoiselle Dosne, le suivit-elle en exil ? J'ai des raisons — des raisons peut-être insuffisantes — pour croire qu'aucune intimité n'exista entre Mellinet et la famille Thiers.

Pourtant Anne Mellinet prit une part très active à la révolution belge de 1830 et, d'après le peu que j'en sais, recruta alors un corps de volontaires. Au même moment (1832-1834) Thiers appartenait au cabinet Soult où se décida l'intervention française en Belgique ; la politique ne put-elle pas ramener ou établir certaines relations entre l'oncle et le neveu ? Si oncle et neveu ces deux personnages furent.

La fureur politique poursuivit Mellinet jusqu'à l'extrémité de l'âge ; ayant 80 ans il fut compromis dans une affaire de conjuration républicaine, arrêté et interné à Anvers où il mourut en 1852.

A. Velasque.

—

Mérimée, inspecteur des monuments historiques. — Puisqu'on recherche, depuis quelques mois, tous les inédits de Mérimée, a-t-on songé à ses rapports d'inspecteur ? Les a-t-on classés ? Où peut-on prendre connaissance de ses appréciations sur tel ou tel monument ?

Led.

—

M. Ch. Nauroy. — Ce très assidu, très ancien et très intéressant collaborateur a disparu de la scène de l'*Intermédiaire* vers 1904 ; j'ai vainement cherché quelques lignes de nécrologie indiquant son décès.

Pourrait-on m'apprendre s'il est mort, où et quand ?

Niesoc.

—

La comtesse Pszewuska. — Une lettre du Prince de Sayn-Wittgenstein contient les lignes suivantes :

La Comtesse Pszewuska, âgée de quatre-vingts ans, est morte ici la semaine dernière (Fév. 1865)... Le début de sa vie était un véritable roman. En 1793 elle se trouvait à Paris, enfermée au Temple avec sa mère, la princesse Lubomirska, qui fut guillotinée. Quant à la pauvre enfant, elle resta ignorée plus d'un an. Enfin, un de ses parents, le comte Pszewuski, la recueillit. Elle avait vécu dans une des cours du Temple, s'abritant dans un chenil vide, et se nourrissant de ce qu'elle ramassait dans la rue.

Je ne croyais pas qu'il y eût eu au Temple d'autres prisonniers que la famille royale.

Pourrait-on bien vouloir me dire si quelque texte français, officiel ou particulier, confirme le récit du Prince de Sayn ?

Benedicte.

—

Famille de Rouvroy. — Dans le n° 5 des « Feuilles d'histoire », année 1911, 1er semestre, page 407 : *La bataille de Wattignies*, par Arthur Chuquet, on lit que la gauche de l'armée française, « chargée par les hussards de Barco et les chevau légers de Kinsky, battue en flanc par le canon que le lieutenant-colonel baron de Rouvroy dirigeait sur elle, s'enfuit en laissant huit pièces sur le terrain... »

Pourrait-on donner quelques renseignements sur le lieutenant colonel baron de Rouvroy cité ci-dessus, ses origines, sa famille, ses armoiries. Les de Rouvroy ne sont-ils pas originaires de la Lorraine ? Etait-il apparenté aux de Rouvroy, marquis et comtes de Saint-Simon, de la famille du fameux auteur des Mémoires ?

Lalos.

—

Noblesse de Berry. — Les inventaires scellés des recherches de 1666 et 1714 furent reliés ; ils étaient conservés à l'Intendance, à Bourges. Trois registres furent égarés. Les autres firent, paraît-il, sous la Révolution, partie du grand autodafé de la Place Vendôme. On a re-

trouvé les registres égarés. Ils sont à la Bibliothèque Nationale.

Un éminent particulier a, d'autre part, le registre des comparutions pour la recherche de 1666-69. Mais ils ne comportent aucun détail généalogique ; les registres de la Nationale ne concernent même pas la moitié des familles maintenues. Pourrait-on trouver quelque part une copie des inventaires brûlés ? J'en ai vu quelques-uns, en original, dans des familles. Mais la masse ?

OURS D'AQUITAINE.

—

Terre d'Espagny. — Où se trouvait située la terre d'Espagny qui avait pour seigneur ou propriétaire à la fin du XVII[e] siècle Jacques Raffard, commissaire provincial de l'artillerie, demeurant à Paris, qui y fit enregistrer ses armes à l'Armorial général : *d'or à la bande de gueules, chargée d'un lion d'or, au lambel d'azur en chef.* Quels ont été après lui les possesseurs de cette terre jusqu'en 1789 ?

MEREUIL.

—

Quieta non movere. — Sait-on quelle est l'origine de cette formule ?

A. M. Z.

—

Ore quo melius loquebatur. Elégante périphrase. — De quel personnage, sans doute *lingua impromptus*, un auteur latin (lequel ?) a-t-il dit plaisamment qu'il..... s'exprima dans certaine circonstance *ore quo melius loquebatur ?*

FRAVAL.

—

Marques sur un meuble. S. X. A. — Je serais très reconnaissant au lecteur de l'*Intermédiaire* qui pourrait me renseigner sur les particularités que présente un buffet de salle à manger en bois sculpté. La partie inférieure de ce buffet se compose de trois armoires. Au centre de celle de droite se voient en relief une tour avec la date 1560 en dessous.

Au centre de celle de gauche un S et un A séparés par un grand X.

D. Y.

—

Statues d'actrices en talc, XVIII[e] siècle. — Le 1[er] juin 1780, paraissait l'annonce suivante :

« Le sieur Merché, sculpteur, sollicité par un grand nombre d'amateurs, se propose de mettre au jour cinq statues représentant : Mlle Guimard, sous la figure de Terpsichore ; Mlle Heinel, sous celle d'une nymphe ; Mlles Allard et Peslin, sous celles de bacchantes, et Mlle Théodore, sous celle d'une bergère. Ces statues faites au talque (*sic*) soigneusement réparées (*sic*), auront dix-huit pouces de hauteur. Le prix de la souscription, fixée jusqu'au 1[er] juillet inclusivement, sera de cinq louis pour les cinq figures On payera un louis d'avance, et le reste à la livraison, qui se fera le 15 septembre prochain. Passé le mois de juin, les collections seront de six louis et demi. On souscrira chez l'auteur, place du Louvre. »

Ces « statues en talque » ont-elles été « mises au jour » par Merché, et en connait-on quelques exemplaires ?

ANCEPS IMAGO.

—

La forme catalane des noms de lieux. — Il m'est tombé sous la main un annuaire officiel du département des Pyrénées Orientales pour 1834. J'y trouve beaucoup de noms de communes sous une forme catalane : Villanova pour Villeneuve, Montesqiu pour Montesquieu, Villalonga pour Villelongue, Saillagosa pour Sillagouse, Cornellà pour Corneilla, Boula pour Boule, Bula - Ternéra pour Bouleternère, Oléta pour Olette, etc., etc.

A quelle époque ont été francisés tous ces noms ?

A-t on jamais tenté de franciser les noms de lieux en Corse, d'appeler San Pitro, Saint Pierre, Santa Maria, Sainte Marie ? Je ne connais de forme française qu'Ile Rousse et Saint-Florent. Lors de la réunion à la France, Bastia devint La Bastie, mais cela n'a pas prévalu. On peut le regretter.

ARDOUIN-DUMAZET.

—

Le prénom Savary. — Je serais désireux de connaitre l'étymologie et l'histoire de ce prénom. Répandu au moyen âge dans la haute féodalité poitevine, j'en trouve quelques spécimens plus récents en Gascogne. D'anciens textes écrivent « Savarix », le mot latinisé était *Savaricus*, Je trouve un *Savaricus* ou *Savericus*, abbé de Saint-Sulpice de Bourges, en 1140-1142 (Soc. antiq. Centre XXXV) ; j'ai cherché en vain un Saint Savary.

OURS D'AQUITAINE.

—

Ronronner. — Quels sont les plus

anciens exemples de l'emploi des mots *ronron*, *ronronner* dans la langue écrite ? Littré, qui cite Rousseau et Theuriet, ne donne pas *ronronnement* qui se trouve aussi chez certains auteurs.

Quels sont les animaux susceptibles de ronronner ? Le chat, surtout le chat gâté par ses maîtres, ronronne volontiers quand on le caresse, ou encore dans un but intéressé; le fait-il spontanément en dehors de ces cas où l'homme joue un rôle ? Peut-être la chatte qui a des petits.

Existe-t-il une description scientifique du mécanisme qui produit le ronron ?

E. W. NANCY.

—

« Arioviste » est-il le nom dénaturé d'« Ernest » ? — Dans sa *Brevis ac dilucida superioris Burgundæ quæ comitatus nomine censatur Descriptio*, Gilbert Cousin, de Nozeroy, écrit ceci :

Personne, après César, n'a mieux parlé que ce dernier de la ville de Besançon... C'est là [dans les *Commentaires*] que le roi des Suèves est appelé sans nul doute par corruption, et je pense par suite de l'ignorance de la langue parlée par les germains, Arioviste, ou bien Ernest le mot Ernst signifiant sérieux, habile, attentif

(*Description de la Franche-Comté. Année 1550*, trad. par A. Chereau. Lons-le-Saunier. 1863, in-12, p. 2).

Et il cite, à ce propos, un passage du livre V de la sixième *Ennéade* de Sabellicus, dans lequel l'historiographe italien désigne, en effet, sous le nom d'Ernest, le guerrier barbare que César empêcha de s'emparer de Besançon.

Ernst, qui signifie en allemand moderne sérieux, grave, sévère, vient du mot vieux haut-allemand *Ernust*, c'est-à-dire « celui qui combat », et a pu déjà être porté par des Germains du 1er siècle avant notre ère. Mais j'avoue ne pouvoir découvrir, en dépit de Cousin et de Sabellicus, aucun rapport étymologique entre ces deux noms, et, d'ailleurs, en allemand, le roi des Suèves s'est toujours appelé *Ariovist*, et jamais *Ernst*.

Que pensent de cette prétendue identité les linguistes de l'*Intermédiaire* ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

La protection des animaux devant la religion. — Existe-t-il un ouvrage émanant d'une haute autorité ecclésiastique, établissant la doctrine de l'Eglise sur la protection à accorder aux animaux ?

Dr L.

—

Archives dauphinoises de Morin-Pons. — Un premier volume (dossiers généalogiques. A. C) de l'inventaire analytique de cette très importante collection a été publié à Lyon, chez Perrin, en 1878. C'est le seul que je connaisse. La publication est-elle en voie de continuation ? Où sont actuellement les pièces des Archives Dauphinoises de M. Henry Morin-Pons ? Peut-on en consulter l'inventaire manuscrit ?

NOLLIACUS.

—

Faire le diable à quatre. — D'où vient cette expression ?

LE PICARD.

[La question a déja été posée (tome III). Les réponses sont contradictoires et imprécises. On n'a pas donné de sources ; à peine si on a donné un sens. Il n'y a qu'avantage à poser la question à nouveau].

—

Le nombre « Trois » dans les incendies. — De l'*Echo de la Loire*, 14 décembre 1920 : sous la signature Michel de Lerdre.

A propos de l'incendie de la Biscuiterie Ducasse et Guibal, il a été fait allusion à ce dicton nantais qui veut que les incendies aillent par série de trois. Le feu, à Nantes, comme le dieu antique, « se réjouit du nombre impair ».

J'avais cru longtemps qu'il s'agissait là d'une croyance, ou plutôt d'une superstition, spécialement nantaise.

Or, il m'a été donné — très fortuitement d'ailleurs — de constater que le dicton a cours, au Nord, à l'Est, au Midi, partout en un mot, où il y a de grandes agglomérations urbaines et industrielles, où le risque d'incendie se trouve porté à son maximum.

Il serait intéressant, pour une publication telle que l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* d'ouvrir une enquête sur les conditions dans lesquelles pareil aphorisme a pris naissance.

Nous répondons volontiers au désir de notre confrère : la question est posée.

I.

Réponses

—

Robespierre et Mademoiselle Vanhove (LXXXII, 378). — C'est Mlle Vanhove elle même qui a lancé la première cette histoire dans le livre qu'elle a publié en 1836 sous le nom de veuve Talma et le titre de : *Etudes sur l'art théâtral suivi d'anecdotes inédites sur Talma et de la correspondance de Ducis avec cet artiste*, etc. Voici, du reste, le passage en question :

> Robespierre venait presque tous les jours au théâtre [La Comédie française devenue le Théâtre de la Nation] ; la jeune personne [la citoyenne Vanhove] ne fut pas longtemps à s'apercevoir qu'elle était l'objet de cette assiduité. Elle frémit, et craignant les manifestations d'un amour si fatal, elle chercha les moyens de retarder au moins une déclaration qu'elle craignait de ne pouvoir longtemps éviter. Elle se dit malade et s'abstint de la scène.

Puis elle fait le récit d'un accès de fureur dont Robespierre aurait été pris en présence de son tailleur qui lui avait innocemment, mais imprudemment, offert de lui faire « une petite redingote à la Talma », ce nom ayant réveillé chez l'« Incorruptible » les sentiments de jalousie qu'il nourrissait à l'égard du grand tragédien, son rival heureux auprès de la belle.

Il convient d'ajouter que la plupart des historiens qui ont reproduit les dires de Charlotte Vanhove, n'ont pas paru beaucoup ajouter créance à cet amour qu'elle prétend avoir inspiré à Robespierre.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Rouget de l'Isle et l'historique de Quiberon (LXXXI, LXXXII, 12, 117, 204, 292). — Oui, tâchons de chercher « la vérité *vraie*, sans formules désobligeantes pour personne », y compris pour M. A. Dedibour, n'est-ce pas, M. B.-D. ?

Voyons, d'abord, *La Sentinelle*, de J.-B. Louvet. On sait, par Hatin, col. 236-238, qu'il y eut deux journaux de ce nom rédigés par ce Girondin. Un exemplaire de la *Sentinelle*, affiche et in-f°, de 1792-1793, est à la *Nationale* — sauf le premier numéro — dans ses 73 numéros, cotés *Lc²*, *693*. Bien que feu M. E. Lintilhac, dans son beau livre sur *Vergniaud* (Paris, *Hachette*, 1920) cite plusieurs journaux de cette époque et que le nom de Louvet se présente une douzaine de fois sous sa plume, au cours de ce volume, il est étonnant qu'il n'ait pas songé à recourir à cet organe de la Gironde. L'autre *Sentinelle*, de format in-4°, commencée le sextidi 6 messidor an III (mercredi 34 juin 1795), se compose de 11 vol., dont nous n'avons pas à faire l'historique et que nous avons pu aisément consulter, à la *Nationale* — où ils sont cotés *Lc²*) *694* — grâce à l'inépuisable obligeance de cette Providence des lecteurs qu'est M. le bibliothécaire Blanchet, qui connaît sa matière et applique à la lettre la devise de tout vrai bibliothécaire : *Aliis inserviendo consumor*.

La *Sentinelle* de 1795 contient, sur Quiberon, maints détails qu'on n'a pas songé à utiliser. Dans son n° XL (2 août 1795) et son n° XLI (3 août 1795) elle donne de curieux extraits des feuilles anglaises *The Courier* et *The Sun*. Puis ce sont aux n°s XLIII (5 août 1795), XLVI (8 août 1795), XLIX (11 août 1795) et LXVII (29 août 1795) d'édifiantes lettres trouvées sur les émigrés à Quiberon « et apportées à Paris par Tallien. » Au n° XLII, septidi 17 thermidor (mardi 4 août 1795), nous y trouvons un *Tableau des départemens de l'Ouest et des cruautés des Chouans* par Rouget Delisle, p. 167. Il est daté du 15 thermidor et affecte la forme d'une lettre *Au rédacteur de la Sentinelle*.

> La signature : *J[oseph] R. Delisle* ne permet aucun doute sur l'auteur, qui n'est pas tendre pour les Chouans. « On ne peut se faire une idée — écrit-il — de la couardise de ces coquins-là... Ils ne se montrent jamais qu'ils ne soient dix contre un ; autrement, ils assassinent à coups de fusils de derrière les haies et les bois dont ce pays est couvert, et à la faveur desquels ils disparaissent dès qu'ils sont poursuivis. Le jour, ils se répandent dans les campagnes, où ils travaillent à la terre, leurs armes cachées près d'eux et d'où ils épient ce qui se passe sur les grandes routes. La nuit, ils se portent en force sur les communes, pour y surprendre nos cantonnemens et les égorger, pour piller et massacrer tous ceux des habitans qui sont désignés comme patriotes. Aujourd'hui que ces malheureux patriotes ont presque tous péri et que le peu qui reste est réfugié dans les cités, *les brigands se jettent*

sur ceux même de leur parti, sans autre raison déterminante *que l'espoir d'un pillage plus ou moins considérable* (1).

Cette première lettre se complète d'une seconde et d'une troisième partie, qui parurent aux n°s XLV (décadi 20 thermidor, vendredi 7 août) et LI (sextidi 26 thermidor, mercredi 12 août 1795), pp. 173-174 et pp. 198-199. De l'extrait qui a vu le jour au n° XLV, nous citerons le passage suivant, qui nous signale l'existence d'une perle bibliographique malheureusement introuvable :

J'ai dans ce moment sous les yeux un almanach royaliste pour 1795, dont le titre annonce qu'il a été imprimé et se trouve à Nantes ainsi que *dans toutes les villes de la Normandie, de la Bretagne, du Poitou, du Maine, du Perche, de l'Anjou, etc., et bientôt dans toute la France*, tandis que le papier et le caractère attestent qu'il a été imprimé en Angleterre. Le saint charlatan qui fabriqua la sainte ampoule ; les ridicules imposteurs qui ont écrit la vie des saints ; les moines crapuleux qui, après les avoir fondées, vivaient des reliques de saint Guignolet, du saint Suaire de Besançon, du *han* de saint Joseph, etc., étaient des prodiges d'humanité, de raison et de philosophie auprès des rédacteurs de cet almanach : les détails suivants suffiront pour vous en faire juger. A la tête du calendrier de chaque mois se trouve un martyrologe consacré aux héros vendéens qui ont péri pour la sainte cause du roi et du pape, des annales et de la féodalité... A côté de chaque calendrier est une légende où sont consignés les miracles que Dieu opéra tous les jours en faveur de ses élus persécutés : miracles dont l'ange exterminateur fait tous les frais ; tantôt ce sont des prêtres sermentés qui meurent en faute et subitement pour avoir posé leurs pieds sacrilèges sur les marches du saint autel ; tantôt c'est un libraire de Nantes qui, ayant osé imprimer de faux brefs du pape, voit sa maison incendiée par les feuilles de ces brefs qu'un enfant faisait sécher auprès d'un poële et ce qui rend l'exemple bien plus terrible, c'est que sa fille, qui devait se marier *constitutionnellement* le lendemain, fut étouffée dans les flammes..., *etc*, *etc*.

On aimerait à avoir cette perle dans sa bibliothèque (2).

(1) Souligné dans le texte original.

(2) La *Sentinelle* de l'octidi 28 thermidor an III (samedi 15 août 1795) en signale une autre, dans une lettre de Vannes, 16 germinal (p. 206) : « On a trouvé un catéchisme très curieux : ensemble le tableau de leurs opérations, qui tendoient à faire périr la Convention et ceux qui la soutiennent ». La lettre dit aussi : « M. l'évêque de Dol, son frère, son grand-vicaire, Sombreuil fils, âgé de 23 ans, Broglie Charles fils cadet du Maréchal, ont été fusillés ici. Ils n'ont pas montré cette fermeté qu'on devoit attendre... »

De la même partie, extrayons encore quelques savoureux détails. Rouget y exalte le zèle républicain de certains Bretons et met particulièrement en valeur celui des 150 jeunes gens de la Légion Nantaise, « tous fils de négociants ou de riches propriétaires », que commandait « le brave Lenormand ». Il nous les montre chantant, en route pour Quiberon, des hymnes patriotiques : « Le soir, à la chute du jour, ils ne manquoient jamais de chanter en chœur quelques-uns de nos hymnes patriotiques ; leur chant favori est celui qui a pour refrain :

Mourir pour la Patrie,
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie ».

Il déclare avoir vu entre les mains de Hoche, qui l'apportera à Paris, la copie d'une lettre *écrite en lettres d'or, de la main même du bon Dieu, apportée en Provence par un Archange et qui, quoiqu'écrite en français, n'a pu être expliquée que par un enfant de dix ans, sourd et muet de naissance*... (1). Enfin, voici sa conclusion : « Telles sont les armes avec lesquelles les apôtres de la vérité combattent la doctrine mensongère des Droits de l'Homme ; telle est la carrière lumineuse qu'ils ouvrent à leurs prosélytes pour les détourner de l'abîme où ils tomberoient en suivant les principes de la Liberté ».

Cette curieuse pièce était-elle oubliée de son auteur en 1819 ? Toujours est-il qu'il n'y fait pas allusion dans la lettre que, le jeudi 29 septembre 1819, il adresse au rédacteur du *Constitutionnel*, qui l'inséra le même jour, p. 3, et dont nous transcrivons le texte intégral :

Monsieur, vingt-cinq ans se sont écoulés depuis la catastrophe de Quiberon. L'esprit de parti s'en empara dès le principe et mit en œuvre tous ses moyens pour la dénaturer,

(1) Souligné dans le texte original.

la calomnier et vouer à l'animadversion publique les hommes que le malheur des temps avait appelés à y jouer un rôle. Témoin de cet événement, déplorable sans doute, mais provoqué par ceux-là mêmes qui en furent les victimes, et que n'aggravèrent ni la perfidie, ni la violation du droit des gens — comme on se plaît encore à le publier — je me suis toujours proposé d'en écrire les détails. L'acharnement avec lequel on renouvelle aujourd'hui des fables absurdes et d'atroces assertions, me détermine enfin à mettre la dernière main à mon ouvrage. Permettez-moi de prendre date dans votre feuille et d'annoncer à vos lecteurs que toute la vérité leur sera démontrée dans un écrit intitulé : *Quiberon*, qui paraîtra incessamment chez le libraire Delaunay.

Agréez etc.

ROUGET DE LISLE.

Nous n'avons pas à rechercher pour quels motifs la publication ainsi annoncée ne vit pas le jour sous la Restauration. Mais cette phrase de Chasle de la Touche, dès la p. 1 de la *Relation* — où, en 1838, soit deux ans après la mort de Rouget, il réfute celui-ci — est, en sa concision même, assez éloquente, pour qui connaît l'histoire de cette période : « Ce n'est qu'après quarante ans *et à l'appui d'une seconde révolution*, qu'un seul des acteurs de ce drame sanglant s'est hasardé à le légaliser, si ce n'est à le justifier... » En tous cas, l'*Historique et Souvenirs de Quiberon*, qui occupe les pp. 1-130 des *Mémoires de Tous, collection de Souvenirs contemporains tendant à établir la vérité dans l'Histoire* (1) t. II (1834), n'a pas une ligne de commune avec la lettre de 1795 à la *Sentinelle*, mais, la référence la plus récente qui s'y lit (p. 129) étant celle des *Mémoires* de Vauban, « édition de 1816 », il semblerait que ce texte soit celui qui eût dû paraître en 1819. Maintenant, pour en revenir à R. Bittard des Portes, nous ne nierons pas que son *Charette et la Guerre de Vendée* (Paris, 1902) ne soit documenté — tout de même, sur Quiberon, (v), p. 470, *note* 1 et p. 471, *note* 1. — Mais cet historien aux tendances chouanophiles si manifestes eût-il écrit, s'il eût lu Rouget de Lisle, ceci à la page 51, n° 209, de son *Etude de bibliographie historique et critique* des guerres de Vendée et de la Chouannerie (Vannes, 1905) :

« ROUGET DE LISLE, *Historique et souvenirs de Quiberon* (dans les *Mémoires de Tous*, Paris, 1884 (*sic*), in-8°), cf. t. II, une centaine (*sic*) de pages sur Quiberon L'auteur, frère de l'auteur de la *Marseillaise* et officier républicain qui prit part aux combats de Quiberon (!) est absolument impartial ; ses appréciations militaires manquent un peu trop (!) de personnalité ».

En voici suffisamment sur une question désormais résolue. Espérons que M. A. Velasque reconnaîtra que Bittard n'a pas « raison contre tous » et que M. H. Baguenier-Désormeaux retirera, devant ce qui précède, sa thèse de la production du « manuscrit authentique et authographe de celui des Rouget qui a écrit la *Relation* sur Quiberon », thèse parfaitement superflue dans un cas comme celui-ci.

CAMILLE PITOLLET.

*
* *

Je possède dans ma bibliothèque, un petit volume dont voici la description :

Cartonnage Bradel, papier moiré — une feuille de garde — carte de la presqu'île de Quiberon, page 1, au recto, « Mémoire de Rouget de Lisle » ; en bas, à gauche en chiffres romains : II ; à droite : I, verso en blanc. Page 3 : *M. Rouget de Lisle, historique et souvenirs de Quiberon*. Le texte finit à la page 130. Il est certain que ce texte est postérieur à 1816. Pas de nom d'imprimeur.

Sur la feuille de garde, en haut à droite, un envoi ainsi rédigé : *Monsieur Bérard, membre de la chambre des députés, de la part de l'auteur, Rouget de Lisle.*

Ecriture tellement particulière que si l'on possède un autographe de Rouget de Lisle il ne pourra rester aucun doute.

Cependant, grâce aux quatre mots : *de la part de*, il est possible encore de faire rebondir la discussion.

DUCOURTIOUX.

—

La colonne commémorative Vendéenne (LXXXII, 186, 293, 393). — Deux gravures de ce monument par M.

(1) *Deuxième édition* (*sic*). Paris, A. Levavasseur, libraire, Place Vendôme, 16. *Bibliothèque Nationale* : *G. 26629.*

de Rochebrune figurent dans les *Chants du Bocage*, par Guéraud, 1860.

LÉON-MAUR B.

*
* *

1° Ch. Massel Isidore (*La Vendée poétique*, t. II, 1829, p. 107), a décrit aussi, de Corfou, même, en 1828, la célèbre « Colonne Vendéenne », qui n'est pas d'ailleurs de Vendée administrative :

« Voici la *Cippe funèbre de Corfou*. Avançons dans ce bois de pins, de cyprès et de sapins. Dans cet endroit, quatre grandes routes coupent ce bois lugubre en quatre portions égales ; à l'embranchement de ces routes, dans une enceinte sablonneuse et circulaire, s'élève une colonne de *granit*. Autour de l'*entablement du chapiteau*, on lit, en *lettres* de *bronze*, ce souvenir immortel : *Corfou, 19 septembre 1793*.

Vers le milieu de la Colonne, faisant face aux quatre grandes routes, des *couronnes de chêne*, également en *bronze*, entourent les noms des héros que la victoire couronna dans cette journée : *Boncbamps*, *Charrette*, *D'Elbée* et *Lescure* ». Chaque nom fait face au côté où les illustres chefs arrivèrent sur le champ de bataille. *Le socle n'est point encore revêtu de ses marbres et de ses inscriptions* (1)... Le chapiteau lui-même attend son urne funéraire... »

2° Une *lithographie*, hors texte, représente (p. 106) cette colonne ; elle est de *Charpentier* père et fils, Nantes. — Cette image est reproduite en frontispice sur le titre du tome I de cet ouvrage. On lit, au-dessous, les initiales J. C. et le mot H. J. Picon (sans doute le dessinateur).

On aperçoit les couronnes de bronze au *milieu* du fût, et on distingue, de l'*inscription* citée, tout le haut de la colonne.

3° On trouve partout (*Guide Joanne*, etc.) que ce monument date de 1814.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

Les Mémoires de Barras. Qu'est-ce que son prétendu « Mémoire justificatif ? » Où est l'original (LXXXI ; LXXXII, 339 ; LXXXIII, 11). — J'ai connu autrefois un baron Chabrier de Lafont, qui mourut à Avignon au mois de novembre 1897, presque centenaire.

Il se disait le neveu, par sa mère, de Barras et prétendait posséder des « mémoires manuscrits » de son oncle, ainsi qu'une grande partie de ses papiers. A sa mort, en effet, il laissa un paquet volumineux scellé par lui, qu'il léguait à un de ses amis avec la mission de les brûler sans les lire, « bien qu'il contînt des documents de la plus haute importance ». Cet ami, le capitaine Schaedelin, mon oncle, respecta scrupuleusement bien qu'à regret, la volonté de M. Chabrier, et je l'ai entendu raconter bien souvent que jamais sa curiosité n'avait été mise à une si dure épreuve.

SCHAEDELIN.

—

Le journal historique du Régiment d'Auvergne (LXXXIII, 3). — Ce titre n'est pas absolument exact.

Les *Essais historiques sur les Régiments d'infanterie, cavalerie et dragons*, par M. de Roussel, publiés en 10 volumes in-12° en 1767, sont des monographies recherchées et rares, mais non introuvables — celle du régiment d'Auvergne (196 p.) est une des plus importantes de cet ouvrage, demeuré inachevé.

Il serait bien étrange qu'elle manquât à la riche bibliothèque du ministère de la Guerre, accessible à tous les chercheurs sérieux — et même à la bibliothèque, moins importante, mais composée de documents de collection, du Musée historique de l'Armée, également accessible.

On peut encore signaler à notre collègue l'ouvrage de Lamy : *Précis historique sur le régiment d'Auvergne* depuis sa création jusqu'à présent, précédé d'une *Epître aux mânes du brave chevalier d'Assas*. Clostercamp. 1783, in-8°, 51 p.

Enfin, l'*Historique manuscrit du 17e Régiment d'Infanterie*, par le capitaine Pagès Xotart, conservé aux Archives historiques du ministère de la Guerre (953 pages).

NOLLIACUS.

—

Mme de Kersabiec — Duchesse de Berry (LXXXI, LXXXII, 394). — J'ai beaucoup connu dans ma jeunesse, Mlle Mathilde de Kersabiec dont le dévouement à la cause de S. A. R. Madame la duchesse de Berry est un glorieux apanage. Aussi, sans vouloir porter atteinte à la

(1) Il est probable qu'on ne les a pas placés depuis 1828 ! J'ai *vu* cette colonne en 1904, lors d'un voyage en *voiture* de Paris à Croix-de-Vie (Vendée) [Rev. mens. T. C. F., 1905, p. 74].

mémoire de cette héroïne de la Vendée, il faut bien pourtant, pour éclaircir la question posée par M. Henri de Biumo, reconnaître que Mlle de Kersabiec était beaucoup plus faite pour l'action que pour la vie des cours ou même la vie contemplative.

Après les événements de 1832, Mme la duchesse de Berry, dont le cœur était aussi délicat que généreux, avait voulu donner un témoignage de reconnaissance à la famille de Kersabiec, et particulièrement à Mlle Mathilde, en attachant à sa personne celle-ci comme dame d'honneur à Brünsée (près de Gratz). Mais bientôt l'esprit d'agitation, pour ne pas dire d'intrigue, de Mlle de Kersabiec a lassé la duchesse de Berry et avec elle la famille royale exilée.

Puis, par deux fois, elle s'est tournée vers le cloître, essayant de trouver sa voie dans le calme qui faisait défaut à cette nature chevaleresque.

L'Empereur Napoléon III, dont la bonté est légendaire, avait fait admettre Mlle de Kersabiec, et l'une des charmantes nièces de celle-ci, Mlle de B., à la lingerie de S. M. l'Impératrice Eugénie. Cependant elle a dû être remerciée pour les mêmes causes qui lui avaient aliéné les sympathies royales, et celles du monastère.

ECHARPE.

—

L'Impératrice Eugénie a-t-elle dit : « C'est ma guerre » ? (LXXXII, 1, 105, 280, 342, 396). — Maurice Bush, l'homme de confiance de Bismarck, est une singulière autorité à citer en la matière et son témoignage est sujet à caution ! Il paraît prouvé que l'Impératrice Eugénie n'a jamais dit : « C'est ma guerre », mais il est non moins certain que, partageant l'illusion de beaucoup de Français d'alors (il n'y a pour s'en convaincre qu'à consulter les journaux de l'époque) et moins coupable en cela que *tant d'autres* qui auraient dû être mieux informés, elle a cru à la victoire certaine de la France sur la Prusse et a poussé à une guerre qu'elle jugeait nécessaire et profitable à notre pays (Napoléon III ne partageait pas ces illusions).

En tout cas, ni celle que Busch qualifie de « bigote Espagnole », ni les Jésuites, *ni personne en France*, n'a cru que la guerre de 1870 fût « une guerre de religion ».

J. W.

—

Qui a, le premier, appelé Clémenceau « le Tigre » (LXXXII, 89, 252, 400). — Jusqu'à présent la question n'a pas reçu de réponse et M. Clémenceau serait peut-être le seul qui serait en mesure de nous renseigner sur ce point d'histoire contemporaine. Attendons donc patiemment, pour que notre curiosité soit satisfaite, que « le Tigre » ait achevé d'exterminer ses homonymes dans les jungles et soit revenu dans son ingrate patrie.

Puisque aussi bien, faute de pouvoir résoudre ce problème historique, on a fait dévier le débat, et s'est contenté de mentionner certains personnages notoires qui, dans notre pays, ont également été affublés de ce surnom, qu'il me soit permis de rappeler que, dans les soirées artistiques du *Chat-Noir*, vers 1888, le gentilhomme Rodolphe Salis ne manquait jamais, au cours de ces boniments étourdissants dont il avait le secret, de traiter par antiphrase le débonnaire président Sadi-Carnot de « Tigre à face humaine », à la grande joie des spectateurs.

CINQDENIERS.

*
* *

Il me semble établi que le surnom *de Tigre* donné à Clémenceau possède son registre de baptême au *Cri de Paris*.

A plusieurs reprises, j'ai retrouvé, dans le *Cri*, des allusions à cette appellation avec un rappel des dates où, pour la première fois, il fut attribué au fougueux polémiste de *L'Homme Libre*.

Je ne puis fournir des références documentaires rigoureuses sur les origines de ce surnom. Je crois me souvenir que Clémenceau lui-même reconnut le parrainage incontestable du *Cri de Paris*.

C'est à ce spirituel recueil hebdomadaire qu'il appartient de préciser les dates et de fournir les textes.

Ce serait s'égarer que de chercher dans une autre directive. — Que les curieux s'adressent au Directeur, M. Armand Ephraïm, qui s'empressera de les renseigner.

OCTAVE UZANNE.

Rue des Boulangers (LXXXII, 379). — Le numérotage du côté pair de cette rue ne se suit pas d'une façon constante dans toutes ses parties. Dans les premières maisons à partir de la rue Linnée (ci-devant Saint-Victor), les numéros se succèdent sans interruption du 2 au 26 inclusivement, mais ensuite sautent au n° 30. Il n'y a pas de n° 32 ; l'immeuble suivant, portant le n° 34, est celui qui intéresse notre collaborateur Memor. Puis le numérotage reprend sans discontinuer jusqu'au n° 44 qui forme l'angle avec les rues Monge et du Cardinal Lemoine.

Si l'on consulte les dictionnaires des rues de Paris publiés depuis le commencement du XIXe siècle, on remarque que le nombre des numéros pour le côté pair de la rue des Boulangers, a subi des vicissitudes singulières En 1812, La Tynna dit que le dernier pair (maison tombant dans la partie de la rue des Fossés-Saint-Victor absorbée depuis par la rue Monge) est 38 ; le *Dictionnaire des frères Lazare* de 1844 indique comme dernier pair le n° 42 ; la *Nomenclature des Voies de Paris* (ouvrage officiel de la Ville) donne en 1881 46 numéros, augmentation qui paraît bizarre quand on considère que, depuis 1860, l'extrémité de la rue a été raccourcie par le passage de la rue Monge. Par contre, la même publication pour 1911 n'indique plus que 36 numéros, ce qui ne peut être qu'une erreur, la longueur de la rue n'ayant pas subi de modifications pendant cette période trentenaire. En présence de cette confusion, l'incertitude de notre confrère s'explique aisément.

Et pourtant je serais assez tenté de croire que le numérotage du n° 34 actuel n'a pas été modifié depuis trente ans. Dans sa description de la rue qui nous occupe, écrite en 1858, Lefeuve donne a l'immeuble qui porte actuellement les nos 38 et 40, les deux mêmes numéros que ceux qu'il porte aujourd'hui. D'autre part, nous voyons que le pan coupé qui existe encore au droit du n° 30, a été exécuté en vertu d'un décret du 18 février 1884. Par conséquent, les maisons nos 30, 38 et 40 portant actuellement les mêmes numéros, on peut en conclure que ces numéros devaient être les mêmes en 1892. Rien donc ne fait supposer qu'il en est différemment de la maison n° 34, bel hôtel Louis XIV, à haute porte cochère surmontée d'un mascaron de bon style. Lefeuve écrit que c'est dans cet hôtel que Louis XIV mit en nourrice les enfants qu'il eut de Mme de Montespan, et c'est fort possible, car bien que M. le marquis de Rochegude prétende que ce n'en est que l'emplacement, la maison date bien de l'époque du grand roi. En résumé, *sauf preuve contraire*, on peut considérer la maison portant le n° 34 de la rue des Boulangers comme portant le même numéro qu'en 1892.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

La maison qui porte actuellement le n° 34 de la rue des Boulangers est la même qui portait ce numéro en 1892.

Pour plus de renseignements s'adresser à M. Challamel, libraire éditeur, rue Jabob, 17, qui est, ou a été propriétaire du 30-32, que sa famille possédait et habitait depuis plus d'un siècle.

E. P.

*
* *

Le plan dressé vers 1865 pour l'ouverture de la rue Monge, confronté avec le plan cadastral actuel, permet de constater que le numérotage des numéros pairs, et en particulier du 34, n'a pas changé depuis cette époque.

GOMBOUST

—

Boulevard des Filles-du-Calvaire (LXXXII, 379). — Memor trouvera, sans doute, le renseignement qu'il cherche dans la série lithographique publiée vers 1830, par Arnout, sous le titre 1er *Paris en miniature*. Le Boulevard des Filles du Calvaire y forme deux vues panoramiques animées, qui représentent probablement les deux côtés du boulevard, dessinés maison par maison, tous les arbres y compris. Sur l'un de ses dessins, Arnout indique la rue du Pont aux choux et la rue de Ménilmontant sur le même côté du boulevard ; le second s'étend de la rue de Saintonge à la rue des Filles-du-Calvaire. ce qui semblerait indiquer le Boulevard du Temple. Je laisse à Memor le soin de se diriger dans ce labyrinthe. Je connais deux réimpressions de la suite Arnout, d'après les originaux du cabinet des Estampes : l'une publiée par feuilles

contenant chacune cinq vues panoramiques imprimées en bistre, et dont les maisons atteignent à la hauteur de trois centimètres ; l'autre, plus réduite encore, se trouve dans un ouvrage de Louis Barron, *Paris Pittoresque*, pages 202-208. (Paris, Henri May, s. d. petit in-f°).

La représentation de l'attentat Fieschi, par Lami, qui se trouve au Musée de Versailles, (reproduite par Neurdein) ne saurait être, je crois, utile à Memor, car elle concerne le côté des boulevards des Filles du Calvaire et du Temple où se trouvaient les spectacles, c'est-à-dire le côté pair actuel.

ED. M. M.

*
* *

L'Illustration, de 1845, a fait paraître une suite complète, côté pair et côté impair, des Boulevards, depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille. Memor y trouvera la vue d'ensemble du boulevard des Filles du Calvaire, côté impair, maison par maison.

JACQUES DELOZIÈRES.

*
* *

Voir la vue panoramique des boulevards, côté droit et côté gauche, par Arnout.

GOMBOUST.

—

Les Lieux-dits bizarres, d'origine politique (LXXXII ; LXXXIII, 35). — Dans l'Indre, entre La Champenoise et Ménétréols-sous-Vatan, le général comte Bertrand, dans sa grande et paisible terre des Lagnys, créa trois domaines auxquels, en souvenir de sa participation à la campagne du général en chef Bonaparte en Egypte, il donna les noms fulgurants suivants, qui leur ont été conservés : *Les Pyramides*, — *Le Caire*, — et *Le Nil*.

Aussi bien, de ce même général Bertrand, alors tout jeune, existe-t-il un gentil petit profil, dans la célèbre collection des Portraits de Du Tertre, des Membres de cette même Expédition.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

*
* *

A la Révolution de 1789, bien des gens ont perdu le bon sens ou ont voulu se signaler par quelques bizarreries.

A Caen, rue de Geole, est venu s'établir un prêtre qui s'était marié et qui ouvrit un magasin de poterie ; dans le public on l'appelait le curé des plats.

Il a eu plusieurs enfants dont deux filles, il prénomma l'une *Liberté* et l'autre *Egalité*.

ALBERO.

—

Famille Berruyer (LXXI, 237, 353). — Les archives du Cogner (série H. 32) possèdent un document daté du 5 mai 1742, qui nous donne le nom de dame Marie-Thérèse-Anne-Day de la Chapelle, veuve de Maurice Berruyer, écuyer, seigneur de Chanteloup, demeurant à Vendôme, paroisse Saint-Martin.

J. CHAPPÉE.

—

Musée Dantan. Béthune-Sully (LXXXI, 18, 110). — Sur la maison de Béthune, il suffit, pour être renseigné avec certitude, de lire l'article Béthune, dans l'Almanach Gotha de 1889, complété par l'art. Béthune, du dit almanach en 1891. Les deux articles exposent, en quelques lignes, l'état présent des deux *seules* branches de la maison de Béthune, *existant aujourd'hui* d'après des documents émanant :

de la Cour de Vienne, 6 septembre 1781,

du Gouvernement français, 18 octobre 1781 et 16 octobre 1816.

du Gouvernement royal de Belgique, 10 juin 1888.

Comte DE JONAGE.

—

Famille de Bompar (Hte-Auvergne) (LXXXII, 380). — De Bompar ou Bonpar, seigneurs d'Auzers et de Cussac, près de Mauriac. Noblesse connue de 1285 à 1478. Eteinte dans la maison de Douhet. Armes : *de gueules à la licorne d'argent* » (A. Tardieu, *Dictionnaire des Anciennes Familles de l'Auvergne*, art. Bompar). A l'article *de Douhet*, le même auteur relate la double alliance Bompar de Douhet, qui apporta aux de Douhet les terres de Cussac et d'Auzers, cette dernière érigée en baronnie en 1578 au profit de Pierre de Douhet. Il ajoute : « c'est d'eux que descendent toutes les branches de leur maison ; c'est aussi de cette double alliance que provient l'écartèlement des armoiries des Bompart (*sic*) et des de Douhet ». Et il donne pour armes aux de

Douhet : Ecartelé : *aux 1ᵉ et 4ᵉ d'azur à la Tour d'argent maçonnée de sable (qui es de Doubet)* ; *aux 2ᵉ et 3ᵉ de gueules à la licorne passant d'argent* (qui est de Bompart).

M. DE C.

—

Pierre-Buffière (LXXXII, 380). — La Chesnaye-Desbois ne contient qu'une colonne sur cette maison. M. Hubert, archiviste de l'Indre, qui a eu à sa disposition le chartrier de Chabenet a dressé, dans *le Bas-Berry*, p. 336, la filiation suivante :

I. Anne de Pons, dame de Chabenet, née en 1564, épouse en secondes noces Abel de Pierre-Buffière, baron de Chambret dont :

II. Charles de P. B., seigneur de Prungé et Chabenet, marié le 23 juillet 1616 à Jeanne d'Haranbure, dont :

III. Charles II. de P. B., marié le 11 novembre 1644 à Marie Lebreton, dont :

IV. Charles-Abel de P. B., marié le 13 décembre 1673 à Catherine Couraud, dont :

V. Charles Benjamin de P. B., marié en 1695 à Anne Marthe de Renard, dont 11 enfants ; l'aîné fut :

VI. Charles Aymar de P. B., marié en 1737 à Marie Agnès de Machault, dont 3 filles :

1º Marthe, morte célibataire en l'an XI ;

2º Marie Charlotte, mariée au comte de Foix ;

3º Charlotte Agnès, mariée à M. Guyot d'Asnières.

Dans l'*Inventaire imprimé des Archives de l'Indre* E supplément, p. 84 à 88, il y a mention de plusieurs actes d'état-civil des Pierre-Buffière.

OURS D'AQUITAINE.

—

Famille de Blonay (LXXXII, 237, 354). — Oui, la famille de Blonay est bien une des plus anciennes et des plus illustres de la noblesse de la Savoie et du pays de Vaud en Suisse. Ainsi que le dit notre correspondant, elle possédait deux châteaux de Blonay, l'un aux environs de Vevey, dans le pays de Vaud, l'autre près d'Evian en Chablais, mais on ignore duquel de ces châteaux elle tire son origine. On serait cependant porté à croire que la famille tire son nom de Blonay en Chablais, parce qu'Amédée de Blonay figure dans une charte de liberté, donnée en 1108 à l'abbaye d'Abondance, au nombre des principaux seigneurs autour d'Evian. Cet Amédée de Blonay étai fils d'Amédée de Faucigny, mentionné dans une charte de 1084 et lui-même fils de Louis, seigneur de Faucigny. Celui-ci était avoué de St-Maurice en 1080 et avait épousé Cécile de Grandson.

Son fils Amédée de Blonay continue la descendance. Aymon Iᵉʳ de Blonay, marié à Béatrix de Gruyères, seigneur des deux Blonay, fait construire en 1216 le château de St-Paul. Ses deux fils furent : 1º Jean Iᵉʳ, co seigneur des deux Blonay, vidame de Vevey en 1288, bailli du pays de Vaud en 1292, puis 2º : Pierre II, co-seigneur des deux Blonay, seigneur du château St-Paul, pour lequel il rend hommage le 13 juillet 1306, marié à Agnès de la Serratz. Ces deux seigneurs furent les fondateurs des deux branches encore existantes de la maison de Blonay.

Le chef de la branche aînée porte le titre de baron, titre ancien très honoré. Il vit en Suisse. Philippe, baron de Blonay, né en 1703, vendit son château de famille à la famille des Graffeuried. Il fut racheté en 1810 par Jean Henry, baron de Blonay, né en 1776.

Pierre II, auteur de la branche fixée sur la rive méridionale du lac de Genève, fut père de Rodolphe de Blonay, seigneur de St-Paul Bervey et Maxilly, co seigneur de Bex, figurant dans de nombreuses pièces du XIVᵉ siècle. Il fut le père de Jean de Blonay qui épousa Péronne d'Hauteville, et continua la lignée. Dans cette descendance, on notera : Jacques de Blonay baron d'Avize, le premier connu sous ce titre ; son petit-fils Louis, né en 1676, mort à Evian 1755, célibataire, maréchal de camp, vice-roi de Sardaigne 1742, général de cavalerie, grand maitre de l'artillerie, chevalier de l'Annonciade en 1750 : son frère Claude de Blonay, né en 1664, chevalier de l'Ordre de Malte, qui épousa Marie d'Alinges et continua la descendance.

Il fut père de Claude Louis, baron de Blonay, né en 1711, qui fut ambassadeur en Espagne puis en Saxe et demeura célibataire et de François de Blonay, marquis d'Hermiaux, né en 1712, qui épousa en

1763, Mlle de Virieu. C'est de ce dernier Blonay que descendent les différents des membres de cette branche, devenue française par l'annexion.

Les armes de Blonay sont : *de sable semé de croisettes, recroisettées, au pied fiché d'argent ; au lion d'or, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout*. La branche de Chablais porte simplement *de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules*.

Devises : *Pro aris et focis*. Croix sans fin. Pur tonne d'or. Cri de Guerre « Blonay ». Dicton Antiquités de Blonay.

Voir l'*Armorial de Savoie* du comte de Foras. Les barons de Blonay habitent actuellement Paris et le château des Colonnes à Bellevue (Seine-et-Oise).

GEORGES DUBOSC.

—

Chenu, rois d'Yvetot (LXXXII, 44, 346). — Je ne sais si la famille Chenu est originaire du Maine, toutefois la plupart des terres qu'elle a possédées étaient situées dans les Mauges (arrondissement actuel de Cholet).

Elle a formé plusieurs branches :

1° celle d'Yvetot, propriétaire en Anjou de Putille (Montjean), du Pontreau (Saint Léger du May), du Plessis-Rougebec (Montigné les Rairies). Jeanne Crespin femme de Jean Chenu roi d'Yvetot se remaria à Robert de Chazé sr. de la Blanchaie, dont elle était veuve en 1547. Le mss. 992 de la Bibl. d'Angers (Notes sur la famille du Bellay) donne parmi les enfants de Guillaume Chenu et de Clémence du Dresnay : Jeanne, Louise, mariée à Jean Le Clerc, et fait Catherine, la femme de François de Pontbriand. C'est sans doute à cette branche qu'il faut rattacher Jean Chenu, taxé entre les nobles de Montjean en 1360 pour la rançon du roi Jean.

2° celle de l'Orchère (Montjean) dont Philippe, chevalier, sr. de l'Orchère en 1407, éteinte, semble-t-il, dans Jeanne Chenu, épouse de Louis de Clermont, seigneur de Montrevault et de Bohardy, veuve en 1439 ;

3° celle de la Bernardière (St-Macaire en Mauges) et du Bas Plessis (Chaudron, connue depuis Guillaume qui eut un procès avec la dame de Cholet en 1350. Une généalogie à rectifier sur quelques points, en a été donnée dans le *Dict. des Familles du Poitou*.

4° celle de l'Andormière (Fief-Sauvin) et de S. Philbert (commune de ce nom) dont Pierre vivant en 1458, qui eut pour dernière héritière Françoise Chenu femme de Claude de Gastines, sr. de la Preuille.

5° celle de Clairmont et du Bois-Garnier (La Boissière-St-Florent) sortie de celle de l'Andormière par François Chenu qui tua en duel son frère René, en 1681. Elle prit fin dans Anne Chenu qui épousa vers 1712 Joseph de Lescu, sr. de Beauvais.

Je suis à la disposition de H. J. pour d'autres détails.

A propos des Chenu, il conviendrait peut-être de reprendre la question que je posais (LXXXI, 288) au sujet d'une fille de Jean Pouillet « mariée avec le seigneur d'Ivetot issue (*sic*) de la maison de Langes (Langei) dont est venue Mme du Plessis-Macé, dame d'Ivetôt ». (Généalogie du XVII[e] siècle).

LÉON-MAUR. B.

—

Famille Hurel et Hurtrelle (LXXXII, 333). — Il y eut, à Issoudun (Indre), de 1839 à 1851, un Contrôleur des Finances de ce nom, M. Hurtrelle, qui était fort estimé. J'étais moi-même alors bien jeune, mais comme le susdit M Hurtrelle habitait notre quartier des Minimes, je me souviens encore parfaitement de lui. Il était très affable et avait toujours, quand il nous rencontrait, mon frère ou moi, quelques gentillesses à nous dire. Les enfants, tout en grandissant, gardent bien leur mémoire du cœur.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Marcellin Desboutin (LXXX ; LXXXI ; LXXXII). — Je ne puis dire quelle était Madame B. de la G. qui était liée avec Desboutin.

Il parlait de ses séjours chez elle en Bourbonnais ; c'est tout ce que j'en sais.

NISIAR.

—

Famille Harpedene ou Harpedane (LXXXII, 382). — Il existe en Saintonge une famille Harpedane de Belleville, dont la généalogie a été publiée dans le *Nobiliaire de Guyenne par O' Gilvy*. (I, 114). Elle y est dite issue d'un person-

nage anglais de l'époque de la Guerre de Cent Ans. Cette ascendance ayant été discutée, je propose, pour me conformer à une des règles de prudence et de courtoisie, en vigueur à l'*Intermédiaire*, à M. le docteur Mignen de lui envoyer des notes personnelles s'il le désire, mais déjà le *Nobiliaire de Guyenne* peut éclairer.

SAINT-SAUD.

*
* *

Lorsque j'étais en garnison à Niort (1888-1892) s'y trouvait une famille Harpedane de Belleville (rue St-Gelais, je crois). Il serait facile de s'assurer si cette famille y existe toujours. C. L.

*
* *

Le *Mercure de France* du 15 Juillet 1920 (n° 530) a publié un article intitulé : « Essai sur une très vieille énigme, le vol à voile », signé Robert Harpedanne de Belleville, lieutenant, pilote-aviateur.

M. le Dr Mignen pourrait tenter de lui écrire au *Mercure*, 26, rue de Condé.

OLIS.

—

Lieu de naissance de Mgr Pierre-Paul Lacroix (LXXXI, 383). — *La Semaine religieuse de... la Lorraine*, dans son n° du 13 juin 1869, publie une notice nécrologique sur Mgr P. P. Lacroix, né à Paris en 1791 et mort à Rome le 6 juin 1869. Ces pages, parues quelques jours après sa mort, semblent avoir été dictées, si non rédigées, par le neveu du prélat, Louis Lacroix, alors professeur à la Faculté des lettres de Nancy, chez qui il était venu passer quelques semaines peu de temps avant sa mort.

J. F.

—

Portraits de Mlle de La Vallière (LXXXI ; LXXXII, 334). — L'ouvrage de M. J. Lair, *Mademoiselle de La Vallière et la jeunesse de Louis XIV*, contient une iconographie assez étendue de la favorite. Son portrait en Marie-Magdeleine, qui aurait existé il y a une dizaine d'années dans l'église de Vaucresson, n'y figure pas, mais cette nomenclature mentionne un tableau de sainteté, peint par Lebrun pour le couvent des Carmélites, et représentant une Magdeleine, que la tradition donne comme un portrait de la belle repentie. Ce tableau est actuellement au musée du Louvre. Comme l'indication donnée par M. Lair date de 1881, il ne peut s'agir ici du portrait de Vaucresson.

La même liste mentionne deux portraits de Mlle de La Vallière *en religieuse*, l'un qui se trouvait encore il y a quarante ans au couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques, l'autre qui, à la même époque, était conservé à l'hospice de Château-La-vallière, en Indre-et-Loire.

Du reste, la plupart des dix-neuf portraits énumérés dans l'ouvrage de M. Lair ne sont rien moins qu'authentiques. Le seul dont l'authenticité soit incontestable, est celui dans lequel Mignard a peint vers 1674 Mlle de La Vallière avec ses enfants et qui se trouve au château du marquis d'Oilliamson, à Saint-Germain Langot, près de Falaise. Il avait été donné par le Régent à M. d'Oilliamson, son capitaine des gardes.

Le marquis de Chennevières avait signalé ce portrait à Eudore Soulié qui en fit faire une copie pour le musée de Versailles par un vieil élève de David, du nom de Schmitz. On peut lire, d'ailleurs, au sujet de ce portrait, ce que rapportent Chennevières dans ses *Souvenirs* et Soulié dans une notice publiée à Versailles, chez Aubert, en 1866, sur le *Portrait authentique de Mlle de la Vallière*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Léodepar (LXXXII, 334). — Je ne sais si « Léodepar » existe comme nom de lieu dans le midi, en tout cas je ne pense pas qu'il faille aller chercher là-bas l'origine de la famille de ce nom qui a donné naissance à la femme de Jacques Cœur. Cette famille, dont les armes étaient : *d'argent à trois bandes de sable, la première chargée en chef d'une étoile* (alias *Comète*) *d'or*, semble bien être du Berry, ou du moins s'y être implantée longtemps avant son alliance avec celle des Cœur. Dès 1357 on trouve un Lambert de Léodepard, élu en Berry et sans doute l'aïeul du Lambert de Léodepard, valet de chambre du Duc Jean de Berry, prévôt de Bourges, élu en Berry, mari de Jeanne Ronssart, fille de Jean Ronssart, maître de la monnaie de Bourges, et veuve en 1res noces de Jean Cottereau, Sr de Hauteville. Ce Lambert II vivait encore en 1457. C'est de cette union que naquit Macée de Léodepard.

épouse de Jacques Cœur en 1420, morte en 1453 et inhumée dans l'église de Saint-Aoustrillet de Bourges. Le musée de cette ville conserve d'elle un très curieux portrait qui a été reproduit dans le fascicule de la « Revue du Berry » de juillet 1910.

Quant à la famille Cœur, *Cueur* ou *Cuer*, elle était originaire de Saint-Pourçain en Bourbonnais.

PIERRE.

—

Famille de Lyonne (LXXXII, 188, 358). — Charles de Lyonne de Lessein, conseiller et aumônier du roi, abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Calais, au diocèse du Mans en 1690.

Les archives du Cogner (Série H. 181) conservent un acte du 14 juillet 1583, relatant les partages de la succession de Matthieu de Longueil où nous trouvons, comme débiteur d'une rente de 50 écus, noble Claude Lyonne, conseiller du roi, trésorier général des finances du Duc de Guise, et époux de Mlle Marie de Bragelonne.

J. CHAPPÉE.

—

Madame de Païva. — Le livre de Frédéric Loliée. — Un peu avant sa mort, Frédéric Loliée avait achevé une étude sur Mme de Païva. Elle vient de paraître, et son succès est très grand. « *La Païva* », *La légende et l'histoire de la marquise de Païva*, d'après les pages retrouvées de sa vie ». Edition Jules Tallandier.

Nous nous étions entretenu de cet ouvrage avec l'attachant écrivain, qui a publié de si remarquables pages sur les femmes du Second Empire et de la fête impériale. La plus énigmatique de toutes devait l'attirer et le retenir. Il nous en parla à l'*Intermédiaire* qui a inséré de nombreuses notes sur cette femme, et qui mit, avec empressement, à la disposition de Loliée, les dossiers originaux dans lesquels il a pu trouver beaucoup de documents qu'il a mis en lumière avec une ingénieuse prestesse.

Tout ce qu'on sait de cette parvenue — qui n'a pas craint de battre les sentiers de la galanterie pour atteindre à son but — est dans ce livre : ses humbles origines n'ont plus rien d'obscur. Le chapitre de sa liaison avec Hertz la montre à l'époque où, semblable à Marie l'Egyptienne, elle paie de son corps au nautonier le passage sur la barque qui porte sa fortune. Puis c'est le mariage avec Païva qui met sur le front de la Juive russe, femme du tailleur Villoing, une couronne de marquise, et la fin lamentable de ce mari bafoué. Puis la liaison fructueuse avec l'Allemand Henckel de Donnesmark et l'hôtel insolent des Champs-Elysées, où le Paris du siège croit deviner un profil d'espionne, et où le Paris d'après guerre, ne voit plus qu'une émissaire de la politique bismarkienne. Aux poètes, ses commensaux des jours d'autrefois, succèdent les politiques ; Gambetta s'y égare.

M. Frédéric Loliée traite longuement cet épisode qui relèvera longtemps encore de la polémique et que, pour cette raison, nous écartons. Il plaide, pour le tribun, la légitimité de ces tractations. Quant à la rencontre, si elle fut préparée, il ne croit pas qu'elle ait eu lieu.

Rendons hommage à M. Emile Le Senne, qui a consacré une étude à cette femme et produit des pièces que M. Frédéric Loliée a judicieusement employées.

En somme, dans ce livre qui a tout l'attrait d'un roman — sans s'écarter de l'histoire, car il n'est pas d'histoire plus romanesque que cette vie, qui fut un remarquable exemple de volonté féminine — M. Frédéric Loliée se montre indulgent à son héroïne ; « à défaut dit-il, du sentiment de tendresse, de la générosité véritable qui sont le luxe de l'âme, elle avait eu l'intelligence de jouer un rôle et, ce rôle, elle le joua supérieurement. »

La guerre aurait peut être modifié, sur quelques points, le jugement de l'écrivain ; elle aurait apporté à ce portrait quelques retouches, mais si vivant, et si animé dans l'ensemble, il reste ressemblant et digne de l'histoire.

L'*Intermédiaire* a trop souvent parlé de cette femme ; il a trop contribué à la faire connaître, M. Frédéric Loliée a trop fait d'emprunt à nos discussions documentaires, pour que nous ne signalions pas cette œuvre sous la rubrique où elle a si bien sa place.

I.

Une lettre inédite de Rachel (LXXXII, 327, 407). — Rachel, née de parents juifs étrangers, n'était venue en France qu'à l'âge de dix ans et n'avait donc pu apprendre le français qu'assez tard. Aussi n'est-il pas étonnant que, malgré les leçons qu'elle avait reçues de Mlle Bronzet, la maîtresse des filles de Samson, elle éprouvât encore, à ses débuts dans la carrière théâtrale, quelque difficulté à écrire correctement notre langue ; de là les fautes d'orthographe et de syntaxe qui émaillent ses premières lettres.

Il est donc naturel que son coréligionnaire Crémieux, qui avait pour elle la plus grande affection, l'ait aidée, dans les commencements, à composer les réponses, les remerciements qu'elle devait adresser à des personnages haut placés : « De là — écrit Mlle Valentine Thomson dans son livre, *La Vie sentimentale de Rachel* — les demandes incessantes de brouillons qu'elle réclame de Crémieux, qu'elle soit à Paris ou en voyage... Mais » — ajoute Mlle Thomson, après avoir reproduit quelques passages fort bien tournés d'une lettre de Rachel, —

L'élève de Crémieux faisait de rapides progrès ; les citations que l'on vient de lire prouvent qu'elle mettait à profit les leçons de son professeur et que, si au début, il lui servit de secrétaire, elle acquit peu à peu un réel talent épistolaire. Quelques-unes de ses lettres sont exquises et le grand nombre des correspondances retrouvées montre combien lui plaisait cet échange de pensées amies.

Du reste, en 1838, — elle avait alors dix-sept ans — Rachel se brouilla avec ses amis Crémieux qui s'étaient permis de lui adresser quelques représentations paternelles lorsqu'ils avaient appris la liaison de leur protégée avec le fameux docteur Véron, ce « Trimalcion obèse et malsain », comme l'appelait Edouard Thierry. A partir de ce moment, elle dut composer elle-même ses lettres, et il faut reconnaître qu'elle ne s'en tirait pas trop mal.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Notre érudit collaborateur, M. Henri de Biumo, est bien aimable de me rappeler que Rachel a eu pour maître d'écriture et professeur de français son coreligionnaire Adolphe Crémieux. Mais ce n'est pas cela que j'ai voulu oublier en disant que Rachel écrivait ses lettres elle-même et n'a pas toujours eu derrière elle quelqu'un qui les lui « blanchit ».

Rachel connut Crémieux en 1838 ; elle reçut ses leçons aussitôt, mais dès le mois de septembre 1839, elle écrit à *Crémieux* : « Cela va beaucoup mieux, mais je suis encore bien faible. *Voici les premières lignes que je puis tracer depuis que je suis debout* ». Peu après elle écrit, à *Crémieux,* pour lui demander d'oublier leurs torts réciproques. (1) La lettre est charmante ; est ce Crémieux qui l'a « blanchie ? » — Le 18 janvier 1840 elle reproche à M. et Mme Crémieux leur indifférence ; il y a longtemps qu'elle ne les a vus. Dans l'intervalle il y a de nombreuses lettres de Rachel notamment aux demoiselles Samson, filles de son maître. Est-ce Crémieux qui les préparait ? Il y a aussi les lettres au marquis de Custine, pleines de barbarismes et de naïvetés. Aucun « blanchisseur » n'y était passé, puisque Rachel demandait au marquis de lui corriger ses fautes. Dès 1839-1840 Rachel tenait la plume toute seule. Il peut se faire que, pour écrire des lettres très soignées, elle ait demandé la collaboration de Crémieux ou d'un autre ; c'est sûr. Mais pour les circonstances ordinaires de la vie, pour les lettres intimes — et il en existe que le vertueux Crémieux se serait refusé à lire — il est certain que Rachel se passait de tout secours (2). C'est ce que j'ai voulu

(1) A ce moment il y eut, je crois, une rupture dont on retrouverait les échos dans les colonnes de l'*Intermédiaire*, à propos d'une correspondance avec le Dr Véron que, certes, Crémieux n'avait pas écrite, ni inspirée !

(2) Un passage du livre cité par M. H. de Biumo vient confirmer cette assertion Dans une lettre écrite par Rachel, de Londres, à Adolphe Crémieux, elle le prie de lui préparer quelques brouillons qu'elle recopiera pour écrire à des personnes distinguées ou pour soigner sa publicité, puis elle ajoute, p. 184. « A qui ai-je à écrire ? Cherchons. Vous me parlez de Cavé, j'y ai pensé et, comme il connaît mon style ; je lui en ai envoyé des nouvelles sans crainte ; il m'a répondu une petite lettre charmante ». Ce passage indique que Rachel écrivait sans le secours d'un secrétaire quand elle s'adressait à des intimes. C'est tout ce que je voulais démontrer.

dire et protester en même temps contre la légende qui prétend que Rachel n'écrivait pas ses lettres elle-même. Elle a eu un professeur, mettons Crémieux, et d'autres à l'occasion, car elle tenait à se perfectionner. Mais pour qui a pu voir — par centaines — des lettres de Rachel depuis 1839 jusqu'à la fin, écrites de Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Le Caire ou New-York, pour qui a pu lire les lettres aux demoiselles Samson, à Michel Lévy, à ses frère et sœurs, à Walewski, à Arthur Bertrand et à combien d'autres amants, les brouillons qu'elle rédigeait pour ses enfants, — car elle aussi se fit professeur, — pour qui a pu suivre la progression de l'écriture, de l'orthographe et du style, c'est faire injure à l'intelligence de Rachel que de dire qu'elle eut toujours besoin d'un rédacteur et d'un correcteur. Un jour vint où elle se rendit compte qu'elle était très capable de bien tourner une lettre. S'il restait quelques fautes, elle passait outre, suivant, en cela, l'exemple d'illustres écrivains.

R. B.

—

Généalogie de Rochechouart (LXXXIII, 239, 406). — Voici l'analyse demandée par M. de Saint-Saud :

« Octobre 1254. Transaction passée entre Aimeri, Vicomte de Rochechouart et Jeanne de Mauléon, sa femme, d'une part, et Aimeri, vicomte de Thouars de l'autre, par laquelle Aimeri et Jeanne abandonnent au vicomte de Thouars, moyennant certaines rentes, toute la succession de feu Savari de Mauléon, frère aîné de Jeanne et celle de Raoul de Mauléon, fils de Savary. Don Fonteneau, T. 26, p. 249, d'après le chartrier de Thouars ».

M. le duc de La Trémoille doit posséder l'original. Il semble qu'un personnage, cité en 1180, ne peut plus transiger en 1254. Que de généalogies anciennes sont incomplètes et ont été recopiées. Aimeri VI a pu se marier deux fois.

OURS D'AQUITAINE.

—

Correspondance de George Sand adressée à M. T. R. (XLV et LXXXII ; 407). — Il est, en effet, exact que le Dr Paul Regnault a communiqué la plus grande partie de la correspondance, échangée entre son père et George Sand, à M. René Doumic, qui en a tiré le meilleur parti dans son beau livre sur George Sand. Et ce qu'il y a de piquant, c'est qu'au moment même où le docteur précité faisait cette communication à un membre de l'Académie, il la refusait — oh ! en termes très courtois — à un de ses confrères !

Voici, en effet, ce que m'écrivit le 21 février 1911, M. le Dr Regnault :

« Monsieur et très honoré confrère.

J'aurais été très heureux de vous être agréable, je dois vous dire cependant que j'ai eu tellement d'ennuis, à propos des lettres de G. Sand à mon père, avec les descendants de Mme Sand qui s'opposent à toute publication et à toute divulgation, que je suis contraint de ne pas me rendre à votre désir. J'ai même dans ces temps derniers fait sommation par huissier à un grand journal quotidien.

« Dès que j'aurai repris ma vie ordinaire, je me ferai un plaisir d'aller vous voir et de vous renouveler, avec tous mes regrets, l'expression de mes sentiments confraternels les meilleurs.

Dr REGNAULT.

Je n'oserais l'affirmer, mais il me semble bien que le signataire de cette lettre est mort, il y a peu de temps. Où seraient allés ses papiers, je l'ignore ; mais je crois que M. Doumic les a fortement écrémés, et qu'il ne reste guère d'inédit.

Dr CABANÈS.

—

Deux amies de Stendhal : Mesdames Martin et Sophie Gaulthier. (LXXXII) 384. — Sophie Gaulthier, née Rougier de la Borderie, était la femme d'un percepteur des finances à Saint-Denis, nommé Jules Gaulthier.

Elle fut la dernière passion de Stendhal ; comme lui elle était de Grenoble et ils se connaissaient de longue date. Cependant leur intimité ne commença guère qu'en 1829. Stendhal écrivait souvent à Mme Gaulthier qu'il appelait habituellement Mme Jules, ou Jules, ou même Giulia, jamais Sophie. Leur liaison, qui paraît avoir revêtu la forme d'une sorte d'amitié amoureuse, dura jusqu'à la mort de Stendhal, en 1842. Mme Gaulthier lui survécut jusqu'au 6 avril 1853.

Notre confrère Aquila trouvera, d'ail-

leurs, sur Mme Gaulthier et sur cette liaison toutes les indications qui pourraient l'intéresser dans *La vie amoureuse de Stendhal* par M. Jean Mélia (Edition du *Mercure de France*, 1909, in-18) et dans la *Correspondance de Stendhal*.

J'ignore qui était Mme Martini. Son nom n'est mentionné qu'une fois, et encore incidemment, dans le passage suivant d'une lettre adressée de Paris par Stendhal au comte Cini à Rome, le 29 mars 1837 :

Mes amours ressemblent beaucoup à Mme Martini qui était à Rome il y a deux ans et me coûtent 120 fr. par mois. Il est vrai que je ne prétends pas à une fidélité miraculeuse.

Le subtil Beyle est parfois d'un laconisme déconcertant.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Famille Suzanne de Bréauté (LXXXII, 145, 259). — Tous mes remerciements au collaborateur qui signe « Saint Valbert » pour les renseignements fournis ici même

Mais puisque cette famille s'est perpétuée jusqu'à nos jours, pourrait-il me fournir l'adresse de ses représentants actuels que je ne trouve dans aucun annuaire ?

UN BELLIFONTAIN.

—

Villiers de l'Isle-Adam (LXXXII. 359). — Entre 1871 et 1875 (je ne sais plus exactement l'année) j'ai connu au collège de Sainte-Croix, du Mans, tenu alors par les R. P. Jésuites, où j'étais pensionnaire, deux élèves externes ou demi-pensionnaires qui s'appelaient : de Villiers de l'Isle-Adam. Je pourrais, sans doute, en cherchant bien, retrouver un annuaire, de cette époque, dudit collège, où ils seraient inscrits.

Il y avait à la même époque, un Louis Richard de Villiers, mais celui-ci, de la Mayenne, si je me souviens bien, ne devait pas être de la même famille.

L. B.

—

Narcisse Vuillard (LXXXII, 190). — Qu'on veuille bien me permettre de reposer la question au sujet de Narcisse Vuillard dont je possède plusieurs lettres intéressantes.

Je sais qu'il était l'ami du comte Lavallette, du comte de Montlozier, de Delacroix, de Dagnan..., mais je ne possède aucun renseignement biographique le concernant. Je m'adresse tout particulièrement au savant Bibliophile Comtois et l'en remercie d'avance.

ARSÈNE KERSAUDY

—

Armoiries à déterminer : « Chevron et têtes de Maures » (LXXVII, 5, 405). — Jean Morizot, contrôleur au grenier à sel d'Avallon, fit enregistrer comme armoiries en 1696 : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de 3 têtes de Maures de sable, posées de profil.*

De son mariage avec Jeanne Moricard, il eut entr'autres enfants : Jean Morizot, écuyer, lieutenant particulier et premier conseiller au baillage d'Avallon, qui acheta en 1704 la terre et seigneurie de Pancy et épousa le 18 février 1710 Marie-Jeanne de Clugny dont il eut au moins six enfants.

La famille avallonnaise des Séguenot, anoblie au XVIIIe siècle, porte... *d'argent à 3 taus de sable, qu'il est aisé de confondre avec des maillets.*

Une autre famille avallonnaise, celle des Laureau, anoblie par charges au XVIIIe siècle, portait : *d'argent au laurier terrassé et accosté de 2 troncs d'arbre, le tout de sinople.*

Ces quelques indications sans prétendre résoudre la question, sont données à titre de simple suggestion.

UN BELLIFONTAIN.

—

Pièce d'argenterie signée Lefèvre (LXXVII, 191). — Monsieur B. de C. demande de qui sont les armoiries de France accompagnées de la devise : *Au roy ne nuis mais Bourbon suis.*

Je ne puis répondre à cette question, mais peut-être pourrais-je aider les chercheurs en leur disant que je possède également une pièce d'argenterie Louis XVI portant la même devise. Mais l'écusson de France est bordé de gueule (qui est celui des Bourbon de la branche d'Anjou ou Bourbon Sicile) est accompagné d'un autre écusson.

Voici le blasonnement de ces armoiries accolées :

Le premier blason est : *d'azur à fleurs*

de lys d'or, au bâton péri en bande, à la bordure de gueules qui est de Bourbon-Sicile.

Le second blason porte : *de gueules au senestrochère d'or (?) armé d'une badelaire d'argent.*

Supports : à dextre, un ange (Maison de France), à senestre, un lion.

Couronne de marquis

Devise : celle donnée.

O. N.

—

Costume du pape (LXXXII, 236, 349, 410). — Il eut suffi naguère d'une visite au séminaire de St-Sulpice (aujourd'hui pris par l'Etat) qui possédait une galerie complète des portraits des Papes, pour se convaincre que, selon l'indication du Dr. A. B., la couleur du vêtement d'extérieur du Souverain Pontife est rouge, de même que son chapeau. Je possède, pour ma part, un portrait du célèbre réformateur, le Pape Jules III, portrait que des liens de famille me rendent fort précieux, et le costume, de même que la coiffure, servent d'affirmation à ce qui précède.

ECHARPE.

—

Costumes masculins au XVIIIe siècle : attaches dans le devant du col (LXXXII, 337). — Le détail d'ajustement, que relate Cheverny dans ses *Mémoires* et dont parle M. G. Lenôtre dans son article du *Temps*, est tout simplement ce qu'on appelait *une régence*, et je possède plusieurs portraits de famille qui portent le même ornement. Il s'agit en réalité d'un simple ruban de soie noire nouant le catogan, derrière la tête et dont on ramenait négligeamment les extrémités des deux côtés du col pour les perdre dans le jabot. C'est un ornement qui se retrouve fréquemment dans les portraits du XVIIIe siècle.

Le vicomte DE REISET.

—

Alexandre Dumas père : « Le Pape devant les Evangiles » (LXXXII, 196). — On nous a communiqué un exemplaire peut-être unique, de ce livre, imprimé à Naples, en 1861, et qui valut alors, à son auteur, Alexandre Dumas, de nombreux ennuis.

Sous forme de réponse à une lettre de Monseigneur Dupanloup, qui répondait à une lettre de M. de la Guéronnière, conseiller d'Etat, Dumas, tour à tour, railleur, agressif, attaque les Papes, critique leur intervention dans les affaires italiennes, donne des aperçus de la situation politique et religieuse de ce pays, puis, en quelques pages vibrantes, fait revivre l'épopée de Garibaldi. Il revient à Pie IX, fait une incursion dans l'histoire, et termine son ouvrage par une biographie du cardinal Antonelli et une étude sur les mœurs de l'époque.

Ce livre (118 pages) qui ne figure pas dans les œuvres complètes de Dumas, qui n'est pas à la Nationale, que l'éditeur de Dumas n'a jamais connu, porte ce titre : « *Le Pape devant les Evangiles*, suivi d'une biographie du cardinal Antonelli, sa vie et son œuvre par Alexandre Dumas. Imprimerie de Androsio, 1861 ».

L'ouvrage a été saisi dès son apparition et détruit, ce qui explique sa rareté.

L'exemplaire que nous avons vu est entre les mains de Mme Heraeus qui le tient de son père, qui fut une personnalité consulaire en Italie.

G. M.

*
* *

M. André Maurel, dans les *Trois Dumas* (Librairie illustrée) cite cet ouvrage qui n'est donc pas inconnu.

—

Distique à compléter : « Taurino nobis » (LXXXIII, 8). — Dans quelle ville se trouve l'inscription en question ? Le verbe *revivo* étant inusité dans le latin antique, où il ne se rencontre que dans un vers de Sénèque et un autre, au IVe siècle, de St-Paulin de Nole, il y a bien des chances pour qu'un vers qui le renferme soit l'œuvre d'un moderne, et probablement composé tout exprès pour être gravé sur la pierre où J.-C. l'a déchiffré. S'il en est ainsi, on ne voit pas comment pourrait être retrouvé le second vers. Ce qu'on en peut dire, c'est qu'il ne se terminait certainement pas par *itaque venit*, qui, *itaque* donnant trois brèves, ne peut être une fin de vers hexamètre ; *ina*, terminaison d'un adjectif ou d'un substantif comme *doctrina*, à pénultième longue, fait au contraire l'affaire. Mais l'inscription ne contenait-elle que ces deux vers ? et, encore une fois, où se

trouve-t-elle ? Sans cette indication tout en reste inintelligible. Qu'est-ce que le Titan Taurin ?

IBÈRE.

—

Les Mémoires de John Evelyn et les Mémoires de Grammont (LXXXII, 194. 418). — J'ai pris, en effet, la citation d'Evelyn dans un vieil article de revue anglaise sur les bains d'autrefois et d'aujourd'hui (« Baths and Bathing Places, Ancient and Modern », *Quarterly Review*, juillet 1870 ; p. 168). Mais il s'agit bien des Mémoires d'Evelyn, et point d'un autre. On rappelle qu'il conduisit sa famille aux eaux de Tunbridge en 1652, que la cour s'y transporta tout entière en 1663 ; et l'on ajoute que sa description est la plus vivante de toutes : « *In 1663, the court visited Tunbridge Wells ; nothing can be livelier than Evelyn's account* ». Il semble bien que ce soit à ce séjour que se rapporte la description d'Evelyn. Le nom de Grammont n'est pas mentionné : aucune confusion possible.

Il existe deux éditions récentes d'Evelyn, toutes les deux de 1906 : l'une, celle d'Austin Dobson, en 3 volumes, pour les Mémoires seuls ; l'autre, du professeur Henry B. Wheatley, en 4 volumes, qui contient en outre la correspondance. Je ne les connais pas directement.

On annonçait, l'automne dernier, à Londres, une biographie du Chr de Hamilton, qui devait paraître incessamment ; je ne crois pas qu'elle ait encore vu le jour.

Depuis l'envoi de ma question à l'*Intermédiaire*, le supplément littéraire du *Times* a publié, le 29 octobre, un long article sur John Evelyn à l'occasion de son centenaire. La question, qui reste entière, paraît donc assez bien d'actualité. C'est d'ailleurs un simple hasard de recherches qui m'a montré le rapprochement, puis l'identité absolue des deux passages, dont l'un est véritablement copié sur l'autre.

OLD NOLL.

—

Billardon de Sauvigny. — « La France Sauvée » (LXXXII, 380). — D'après Barbier (*Dictionnaire des Ouvrages anonymes*), *la France sauvée* aurait pour auteur Fr.-Th.-Mar. de Baculard d'Arnaud, cet écrivain famélique dont Monselet a tracé le curieux portrait dans *les Oubliés et les Dédaignés*.

Il y a eu, toutefois, à la même époque, un littérateur « aussi médiocre que fécond », dit Quérard dans la *France littéraire*, qui se nommait L. Edme Billardon (et non Billardin) de Sauvigny, et qui a écrit, au sujet de l'attentat de Damiens, un poème en 4 chants, intitulé *La France vengée*, paru en 1757, c'est-à-dire la même année que le poème de Baculard d'Arnaud qui devait avoir été inspiré par le même événement.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Le poème intitulé *La France sauvée*, publié en 1757, après l'attentat de Damiens, est généralement attribué à Baculard d'Arnaud.

Quant à Louis Edme Billardon de Sauvigny, « littérateur aussi médiocre que fécond », comme dit Quérard, il est né à La Rochelle le 15 mars 1736, d'après M. Tourneux, qui lui lui a consacré un long article dans la *Grande Encyclopédie*.

SAINT-VALBERT.

*
* *

Mêmes références : M. R.

—

Qui a maison à Uzerche (LXXXII, 387). — Uzerche est une curieuse petite ville où abondent les vieux logis à tournures de manoirs. Je retrouve dans des notes prises par moi en 1911, au cours d'un voyage dans le centre-sud, la description suivante :

Uzerche est bâtie en pyramide sur une colline qu'encercle une boucle de la Vézère. Tout au sommet, c'est le magnifique et sévère clocher de l'église romane ; à côté, les toits élancés d'une école qu'on a eu le bon goût de construire dans le style ancien ; puis une dégringolade de maisons, dont un grand nombre sont munies de tours et de tourelles. De leur aspect féodal, a pris naissance le vieux dicton : « Qui a maison à Uzerche a château en Limousin ». Toutes ont des jardins en terrasses, dont les murs de soutènement sont les anciens remparts. En bas, coule la Vézère, rapide et sombre.

C. L.

*
* *

A château en Limousin, parce que presque toutes les maisons d'Uzerche ont

forme de castels, avec pignons et pavillons.

B. C.

*
* *

Uzerche est une des plus pittoresques villes de France, par le nombre de ses hôtels flanqués de tourelles où résidait, en ville, la noblesse limousine qui s'ennuyait dans les manoirs. Ces antiques demeures ont donc toutes allures seigneuriales, de là le dicton.

Ard. D.

—

« Vloo » (LXXXII, 384). — « Vloo » est un terme de vénerie employé dans les grands équipages, pour ameuter, exciter, flatter, encourager les chiens. « Vloo », « vloo », à cause de cela, a été parfois pris comme devise sur les boutons de vénerie.

Echarpe.

*
* *

C'est l'encouragement aux chiens de sanglier et de lièvre, comme : *Tayaut* ! aux chiens de cerf.

S.

*
* *

« Vloo » est évidemment pour *vlau*. Quand on chasse le sanglier et qu'on aperçoit la bête, on crie : *vlau* ! *vlau* ! Pour le cerf, le daim et le chevreuil on clame : *tayaut* !

A. Harmand.

*
* *

Le mot : « vloo » est le cri du chasseur annonçant la vue du sanglier ou du loup ; de même que » tayaut » annonce la vue du cerf, du daim ou du chevreuil.

H. D[r].

*
* *

En chasse à courre, lorsque les chasseurs voient passer l'animal de chasse, ils crient : « Taïaut » si c'est un cerf ou un chevreuil, et « vlo » ou « vloo » si c'est un sanglier.

Un veneur de l'Ile-de-France.

*
* *

« Vloo » s'écrit aussi « *vlau* ». Terme de vénerie ; sans doute contraction pour « *vois-le* ». Cri poussé, particulièrement à la chasse à courre, pour annoncer la présence du sanglier. A la chasse à tir, dans le même cas, on crie en Lorraine « *bou-la-bou* » et un peu partout : « *souilleau* » !

C'est un jeune ragot,
Vlau !
Vlau !
Qu'a débusqué Ramoneau.

Paroles de la fanfare du sanglier.

M. de C.

*
* *

Il ne doit pas être très malaisé de déterminer à quel équipage de vénerie appartient le bouton que nous décrit M. Arsène Kersaudy.

Cet équipage est sans conteste un *vautrait*, c'est-à-dire qu'il est spécialement destiné à chasser le sanglier, comme l'indique la tête de l'animal et le mot Vlôo, qui est le cri du veneur qui *voit* le sanglier. (De même que Taïaut est le cri qui signale la *vue* de la bête de chasse dans les équipages s'adressant aux cerfs, chevreuils, lièvres, etc.).

Dans la *Vénerie* de Jacques du Fouilloux imprimée en 1561, nous lisons :

... les hautains et plaisans cris sont dédiez pour la chasse du cerf et les bas, rudes et furieux, pour la chasse du sanglier.

F. L.

Même réponse : V +.

—

Fête du soleil à Andrieux (LXXXII, 289, 420). — Je supposais que l'on aurait répondu à la question posée par M. Albert Hugues. Puisqu'on ne le fait pas, je me permets de signaler que dans le 10e volume de mon *Voyage en France* (*Les Alpes, du Léman à la Durance*) je signalais en y *ajoutant foi* — en ma qualité de Dauphinois — la cérémonie racontée par le baron de Ladoucette. Mais quand j'eus à mettre au point la 3e édition de ce livre, 1910, je venais d'apprendre que c'était une mystification, et je le signalais en note à la fin du chapitre. Voici cette note :

Le fils d'un notaire du Valgodemard dernièrement révélé (1909) que la cérémonie des Arnauds n'aurait jamais existé. Son père, sollicité par le baron de Ladoucette préfet des Basses-Alpes, de lui envoyer quelques traditions populaires, aurait forgé celle ci de toutes pièces. Et la mystification aurait pris le caractère d'un fait historique.

Ardouin-Dumazet.

—

Tartarin de Tarascon (XXIV ; XXV). — Le hasard m'apporte une réponse to-

pique à une question posée en 1891 et à laquelle il fut répondu, un peu à côté, en 1892.

Tartarin, de Tarascon, a vécu, si ce n'est au pays du soleil, du moins à Argenteuil. L'*Intermédiaire* avait déjà signalé un Tartarin à Bezons, commune voisine, mais il n'était pas de Tarascon !

Voici le texte d'une affiche électorale, déposée à la préfecture de Seine-et-Oise, le 10 janvier (1881 ?), le millésime n'est pas très lisible, et recueillie sur les murs de la commune d'Argenteuil par un curieux :

AUX ÉLECTEURS

Citoyens,

M. FAUTIER qui, en 1870, n'était rien dans l'administration est resté à Argenteuil, et

TARTARIN, de Tarascon, qui était conseiller et adjoint, à l'approche du Prussien qu'a-t-il fait ? Il lui a tourné le sien (*sic !*), après avoir eu le soin de cacher son fils dans la farine.

Un groupe de démocrates.

Argenteuil. Imprimerie Worms.

Les aventures merveilleuses de Tartarin de Tarascon sont de 1872, Daudet a pu rencontrer le nom de son héros dans une promenade aux environs de Paris. Il peut se faire encore que l'homme d'Argenteuil s'appelât Tartarin, et que la malice électorale, par ironie, ait ajouté : *de Tarascon*. Cette supposition prouverait, dans ce cas, qu'un type avait été créé et que l'on s'en servait pour combattre un adversaire politique.

R. B.

***

Le *Mercure de France*,(15 janvier 1921), publie une lettre de M. Henri Mazel sur l'original de Tartarin. Il écrit :

J'ai toujours entendu dire à Nîmes, que l'original de Tartarin était un propre cousin d'Alphonse Daudet, M. Renaud, qu'on appelait *Renaud lou cassaire*. Renaud le chasseur, et qui était, sinon de Nîmes, du moins des environs de Monfrin, un gros village des bords du Rhône.

Il est d'ailleurs assez curieux que tous les personnages soi-disant provençaux de Daudet sont en réalité des Languedociens, des Nîmois : les protestants de l'*Evangéliste* copiés d'après tels habitants du riche quartier de la Bouquerie, comme les royalistes des *Rois en exil*, d'après tels autres d'un quartier plébéien de l'Enclos-rey. Le *Nabab* reproduit l'histoire d'un nommé Bravais qui avait été faire fortune en Egypte, comme *Numa Roumestan* rappelle, par bien des traits, Numa Baragnon, qui joua un certain rôle à l'époque du 16 mai.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Lettre de Victorien Sardou sur Sainte-Beuve. — Notre ami le docteur Cabanès, pour une de ses études documentaires, avait sollicité l'opinion de l'auteur de *Patrie* sur le critique des *Lundis*. Il en résulta cette lettre qui est restée inédite et qu'il veut bien nous communiquer. Elle est à verser aux débats toujours ouverts sur la critique :

Marly

Mon cher Docteur,

Je n'ai jamais connu Ste-Beuve, parce que je n'ai pas voulu le connaître. Et voici pourquoi. Champfleury m'avait fait part du désir exprimé par Sainte-Beuve, que je lui fusse présenté, *chez lui*. — Et j'avais parfaitement compris que l'intention de Sainte-Beuve était de me faire poser, suivant son habitude, pour quelque étude qu'il projetait sur votre serviteur. C'était au lendemain de *Séraphine* et de *Patrie*, et mon succès me désignait à son attention. Or, il ne me convenait pas d'être pourtraicturé par un homme à qui j'accordais une grande valeur comme critique ; — (et à parler franchement j'ai plus d'estime pour le plus mince créateur que pour le plus remarquable critique) ; — mais à qui je refusais totalement la moindre connaissance de l'art dramatique, et de qui je me méfiais à cet égard, comme de tous les pédants !... — Je me dérobai donc avec joie à l'invitation de Champfleury et aux instances réitérées d'une très aimable dame des amies de Sainte-Beuve et des miennes, qui me proposa, à maintes reprises, de me faire dîner avec lui. — Je me félicite aujourd'hui de n'avoir pas donné à ce grand critique l'occasion de débiter à propos de mon théâtre une foule de sottises, qui ne me feraient aucun tort ; mais ne lui feraient aucun honneur ! — Voilà tout ce que je puis vous dire de mes rapports avec ce faux grand homme que Balzac qui, lui, en était un vrai, appelait Sainte-Bévue !

V. SARDOU.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond.

LXXXIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 chaque mois* 10 Février 1921

No 1533

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

No 1533

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

L'abonnement pour 1921 est porté à 30 francs par an pour la France. (Six mois 16 francs).

Pour l'étranger : un an 32 francs. (Six mois 18 francs).

Prix du numéro : 1 fr. 50.

—

Questions

—

La tête de La Môle. — Dans les *Fragments inédits du Journal d'un Poëte*, publié par M. Fernand Gregh, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 décembre 1920, Alfred de Vigny note le fait suivant :

10 Avril (1838 ?).

La tête de La Môle, l'amant de Marguerite de Valois, vient d'être retrouvée dans la rivière, près de l'île des Cygnes, dans une cassette où elle l'avait fait enfermer.

Vendue à un historien, disent les journaux sans le nommer.

Sait-on le nom de cet historien?

Entre quelles mains se trouve actuellement cette épave ?

ORFRÉMONT.

—

Les hôpitaux russes en 1814. — On avait créé des hôpitaux pour les blessés russes lors de l'invasion en 1814 à Paris.

A-t-on publié un historique de cette installation ? A. B. X.

—

« La Varsovienne : » Quel en est l'auteur ? — Dans un article de l'*Eclair*, (7 février 1921), M. Albert Monniot parle de la *Varsovienne* :

Polonais, à la baïonnette !
C'est le cri par nous adopté,
Qu'en roulant, le tambour répète :
A la baïonnette ! Vive la liberté !

M. Monniot écrit :

D'où vient ce chant ? En quelles circonstances est-il né ? Quel en est l'auteur? L'*Encyclopédie Larousse* elle-même ne fournit aucune réponse à ces questions, que l'*Intermédiaire des chercheurs* voudra peut-être soumettre à son érudite clientèle :

A ce désir de notre confrère, nous nous empressons de répondre. Nous soumettons à nos collaborateurs cette intéressante question : D'où vient *La Varsovienne* ? I.

Un tableau sur la duchesse de Berry. — En 1822, fut exposé à Paris un tableau de Pierre Lacroix, élève de David, représentant la Duchesse de Berry, agenouillée devant le buste de son mari, et accompagnée de deux enfants.

Un marchand de tableaux, légitimiste fidèle, Sauvaignat, en fit faire des photographies en 1857.

Je voudrais savoir ce qu'est devenu l'original, et si je pourrais acquérir une des photographies.

MEMOR.

—

Les refus de combattre pour motifs de conscience pendant la dernière guerre. — On sait le succès dont les doctrines de non résistance au mal ont joué, surtout grâce à Tolstoï, au début de notre siècle. Des cas isolé comme celui de Grasselin en France et de Naine en Suisse, qui refusèrent de faire leur instruction militaire en raison de leurs croyances ; la proposition de M. Allégret au Congrès de la Paix de Rouen, demandant de verser dans les services auxiliaires les soldats qui refuseraient de verser le sang pour motif de conscience ; la vitalité de groupes tels que ceux des Quakers, des Doukhobors, et la création en Amérique de la Société de « non-résistance » attestent la réalité de ces croyances.

Peut-on savoir comment ont été réalisées ces doctrines pendant la guerre ? Y a-t-il eu beaucoup d'isolés refusant de se battre pour motif de conscience ? Et comment se sont comportés les groupes constitués ? Les Quakers se sont consacrés aux hôpitaux. Mais les autres ? Tous les renseignements que l'on voudra bien me faire parvenir sur cette question seront les bienvenus.

R. DE BOYER DE SAINTE SUZANNE.

—

Famille de Bonissent. — Un intermédiairiste pourrait-il donner quelques renseignements sur Pierre Hubert de Bonissent, escuyer et châtelain de Boissy-Puchy et autres lieux ? Ses armes étaient : *de un cor de chasse de sable enguiché de gueules, posé en cœur, accompagné de trois molettes, aussi de gueules.*

Document enregistré le 29 août 1698. Province de Normandie 485. Généralité de Rouen 17.

A-t il laissé des descendants ?

L. CAPET.

—

Famille Horail de Brisis. — Où pourrais-je trouver des renseignements sur la famille *d'Horaïl de Brisis*, originaire probablement du Haut-Languedoc.

Cette famille est-elle encore représentée de nos jours ?

Capitaine P.

—

Fantin-Latour. — Je possède un portrait de religieux, signé Fantin-Latour. On me dit que ce portrait serait celui d'un frère du peintre.

La chose est-elle vraisemblable ? Fantin-Latour avait-il un frère religieux, et de quel ordre ?

OLIS.

—

Famille Leydet. — Quelles sont les armes de la famille Leydet, noblesse de robe ? Plusieurs membres au Parlement de Bordeaux. Guyenne, (Périgord).

DESMARTYS.

—

Famille Martinet de Brunot. — Quelles étaient les armes de cette famille qui a fourni plusieurs officiers au XVIIIe siècle, et des chevaliers de St-Louis. Notre aimable confrère, M de St-Saud qui est documenté sur les familles du Périgord, pourrait peut-être me renseigner.

DESMARTYS.

—

Portrait du marquis de Sade. — Existe-t-il un portrait authentique du marquis de Sade ?

M. H.

—

Les poésies de Seigneret, ancien normalien — L'auteur de la notice sur Seigneret, publiée dans un des Annuaires de la Société des anciens élèves de l'école normale supérieure, avait cité quelques-uns de ses vers ; ils étaient très beaux. Pourquoi n'ont ils pas été édités ? Ces poésies sont-elles possédées par sa famille, ou par un de ses camarades ?

On sait que le professeur Seigneret était le frère du séminariste fusillé sous la Commune.

LED.



Correspondance de Vauvenargues. — On a mis en doute l'authenticité des lettres de Joubert ; on tient pour à peu près certain qu'elles furent au moins expurgées. Pareilles questions se sont-elles jamais posées au sujet de la correspondance de Vauvenargues, procurée, on le sait, par Gilbert, en 1857 ?

A-t-il été, depuis cette date, publié de nouvelles lettres écrites par Vauvenargues ou à lui adressées ?

A-t-on des raisons particulières — autres que l'existence incontestable de lacunes dans la publication de Gilbert — de croire qu'il puisse se trouver encore des pièces inédites ? Et peut-on conjecturer en quels lieux ?

G. S.

—

Unson. — Le fief d'Unson, situé paroisse de Saint Fargeol, en Bourbonnais (actuellement canton de Marcillat, arrondissement de Montluçon), fut vendu par Julien et Annet de Fournoux, le 24 juillet 1601, à René de Châteaubodeau, chevalier, seigneur de Saint Fargeol ; il resta dans la maison de Châteaubodeau jusqu'à la Révolution. En 1789, il appartenait à Sébastien, comte de Châteaubodeau, capitaine au régiment de Royal-la-Marine, chevalier de St-Louis, époux de Magdeleine de Mayet de la Villatelle : on ne le trouve plus en la possession de son fils. Une petite partie de la terre seulement, appelée le Petit Labourage de St Fargeol, fut vendue nationalement, ayant été confisquée sur Jean Baptiste de Châteaubodeau, frère de Sébastien, ancien Garde du Corps du Roi, chevalier de St-Louis, émigré.

Un collègue bourbonnais pourrait-il me dire comment et à quelle époque Unson est sorti de la maison de Châteaubodeau et quels en ont été les possesseurs jusqu'à nos jours ?

M. DE C.

—

Armoirie à identifier : Dauphin.

Dextre : Ecu du dauphin : *au 1er écartelé ; aux 1er et 4e, d'azur, à 3 fleurs de lys d'or posées 2 et 1 ; aux 2 et 3e d'or, au dauphin d'azur, beaupré de gueules.*

Senestre : *écu de France d'azur, à 3 fleurs de lys d'or surmontées de la couronne de dauphin, soutenue de deux branches de lys au naturel nouées d'un ruban de gueules.*

BELVALETTE.

—

Du Bignon : armoiries. — Un intermédiairiste connaîtrait-il les armoiries de :

1° Jean Pierre Du Bignon ou Dubignon, seigneur de Talbot.

2° Anne Charles Alexandre Du Bignon ou Dubignon, seigneur d'Hon.

Frères et tous deux Receveurs des Fermes du Roy au bureau d'entrée et de sortie de Bordeaux, demeurant à l'Hôtel des dites fermes, paroisse St-Pierre, de 1745 à 1765.

R. D.

—

Qui a posé pour la « Psyché » du tableau de Gérard ? — Le maréchal de Castellane prétend dans son journal (tome III, p. 401, note), que pour la tête de sa *Psyché*, Gérard a emprunté le visage de Mme de Sampayo, belle-sœur du général Despans-Cubières. Si, comme l'écrit le légendaire maréchal, cette personne avait une cinquantaine d'années à la date où elle vint la prier d'intercéder en faveur de son beau-frère, c'est-à-dire le 16 juillet 1847, il paraît difficile qu'elle ait pu poser pour le tableau en question qui fut exposé en 1797, à une époque où ladite dame était à peine au monde.

De son côté, dans ses *Souvenirs de première jeunesse* (p. 201), Feuillet de Conches assure que Gérard a pris comme modèle de sa *Psyché* la baronne Pichon, sœur du naturaliste Alexandre Brongniart. Ce serait plus vraisemblable ; cependant Delécluze, dans son ouvrage *Louis David, son école et son temps*, nous apprend que Gérard, après avoir peint en 1795 un portrait de Mlle Brongniart, en avait fait en 1797 un second qu'il avait exposé en même temps que la *Psyché*, mais il ne fait aucune allusion au fait relaté par Feuillet de Conches. Quelle est donc la belle personne qui a posé pour le délicieux visage de la *Psyché* de Gérard ?

A propos de Mme de Sampayo, sait-on quels liens de parenté elle pouvait avoir avec le comte de Sampayo, ce jeune portugais qui fut le premier amant d'Hortense Allart, alors gouvernante de la fille

du général Bertrand, et le père de son fils Marcus ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Tours isolées — Quelques-unes de nos cathédrales ou églises provinçiales se distinguent par cette particularité que les tours où sont placées les cloches se dressent, isolées, à quelque distance du corps principal de l'édifice religieux : telles les tours de St-André et de St-Michel, Bordeaux ; de St-Paul (et jadis de St Paterne — celle-ci, on s'en souvient, jetée bas par M. Rabier, alors maire de la ville), à Orléans ; de St-Martin (ancienne basilique) à Tours ; etc., etc.

Quelle est la raison de cet isolement ?

A. D'E.

—

Famille de Croy. — Je trouve en marge d'un curieux missel, imprimé en 1565, des vers manuscrits assez joliment tournés, adressés par un gentilhomme du nom illustre de Croy à une dame qu'il courtisait. Ce missel lui servait sans doute de boîte aux lettres.

Pourrait-on savoir si, vers l'époque où ces vers ont été écrits, (1572-73), vivait un Croy ayant laissé une réputation littéraire ou galante digne de mémoire ?

A titre documentaire, voici ces billets doux ; ils sont datés.

A mon (mot effacé)
Je resamble au papillon
Qui faict de tours un million
Pour se bruller à la chandelle;
D'un seul point luy suis différant .
C'est qu'il meurt un coup seullement,
Et je vis à mort éternelle.
1572
J'y parviendray
Croy

Cette devise, qui est l'une de celles de la maison de Croy, est éloquente.

Plus loin :

Ce mien escrit sera pour vous prier,
Durant le tamps de votre absance,
Qu'aiès de ma parfette souvenance,
Ne me voulant nullemant oublier.

R. L. V.
15 I. H. 72

Et pour finir, dans une note doucement mélancolique :

1573
D Dasta (?) (1) la muerte.
Je sens mon cueur se consumer
D'un tel feu que je ne désire
Rien esfacer de mon martire,
Tant il me plaist de vous aymer.

OLIS.

—

La dédicace « d'Andromède », de Corneille. — Les trop discrètes quatre « A. M.M. M. M. » en grosses majuscules de la Dédicace de la tragédie d'*Andromède* de P. Corneille.

Connaîtrait-on le nom authentique de la Dame, si insuffisamment ainsi dénommée, bien qu'avec toutes les formules possibles du plus profond respect, en tête de l'Epitre dédicatoire qui lui est adressée, dans les deux éditions originales de cette célèbre pièce, Rouen, petit-in-12 et in-4°, 1651.

M. Emile Picot, dans sa si consciencieuse *Bibliographie Cornélienne* la cite, à diverses reprises, cette Epitre, mais sans ajouter aux collations qu'il en donne la moindre note explicative.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Le felse. — Dans sa pièce, la *Dernière nuit de Don Juan*, récemment publiée par l'*Illustration*, Edmond Rostand a écrit :

Laquelle, se levant des coussins noirs du [*felse*,

Fels, en allemand, veut dire rocher ; felse, en arabe est une monnaie. Mais en français ? Le mot ne se trouve ni dans le dictionnaire de l'Académie, ni dans Littré, ni dans Bachelet, ni dans la Grande Encyclopédie, ni dans Larousse, ni dans le Dictionnaire de Trévoux, ni dans les Glossaires de du Cange et de Godefroy.

Ce n'est donc ni un mot ancien, ni un mot de la langue française officielle. Si c'est de l'argot, *non est fric locus*. Si c'est un mot que Rostand a forgé pour donner une rime à « Paracelse », le procédé est indigne de son grand talent. Je résume : qu'est-ce qu'un *felse* ? Quand, à quel propos, dans quels ouvrages ce mot a-t-il été employé ?

A. V.

(1) Deux D majuscules en forme de monogramme, bien encastré l'un dans l'autre ; ce qui les fait ressembler au chiffre de Henri Deux.

Réponses

—

Qui a prévenu l'armée de Paris de l'infléchissement de l'armée de Von Kluck ? (LXXXIII, 41). — Fin septembre 1914, un personnage des mieux informés et pour cause, me raconta qu'une troupe allemande revêtue du nouvel uniforme, conduite par un sous-officier, se présenta au château de Royaumont, en se faisant passer pour soldat anglais, vers la fin d'août.

Quelques jours plus tard, on retrouva la copie d'un ordre de sous-officier adressé à l'Etat-major allemand qu'il avertissait de la concentration des troupes françaises au S. E. de Paris.

Comme nous le fit remarquer notre interlocuteur, ceci pourrait avoir fait décider la marche de Von Kluck de ce côté. Toutefois, ajoutait-il, nous n'en aurons la confirmation qu'après la guerre.

D'autre part, le général Galliéni fut tout d'abord prévenu par un aviateur, Brindejonc des Moulinais.

Celui-ci, s'étant aperçu de l'infléchissement des allemands vers l'Est, vint, de son propre mouvement, avertir Galliéni. Ce général était en inspection, Brindejonc l'attendit très longtemps, il réussit fort tard à lui faire part de ce qu'il avait vu.

Galliéni, comprenant l'importance du renseignement, engagea l'aviateur à repartir pour venir dès le lendemain matin lui confirmer si ses premiers avis étaient exacts.

Galliéni envoya le 4 septembre, avant le jour, dans le camp retranché de Paris, des reconnaissances de cavalerie qui, à leur tour, venaient apporter des renseignements conformes à ceux que Brindejonc avait donnés.

A la date du 3 septembre, et même du 4, dans la matinée, le généralissime français avait donné l'ordre formel du repli de toute l'armée derrière la Seine et cela devait être exécuté le plus rapidement possible. Galliéni avisa le généralissime de l'ordre que lui-même donnait à l'armée de Paris de se mettre en marche vers l'Est (*Mém. de Galliéni*, p. 115). Le 4, Galliéni va trouver le Maréchal French, et sur les vives instances de Galliéni, Joffre finit par se rallier à l'offensive, mais tout en restant opposé à l'action par le nord de la Marne. (*Galliéni*, p. 124).

B.

*
* *

Infléchissement de la 1re armée allemande vers le S. Est, délaissant la direction de Paris et se dirigeant sur Compiègne :

Ce renseignement a été donné le *31 août 1914*, vers midi, par le *Capitaine Lepic*, du 5e Rég. de chasseurs, alors en service de découverte avec son escadron vers St-Maur (N. d'Estrées-St-Denis). — Le général Comt. la Division de Cavalerie Provisoire à qui ce renseignement a été adressé, le transmet aussitôt au général Maunoury, Comt la 6e armée, lequel le transmet au G. Q. G. qui en avise le Ministre de la guerre, qui n'a pu manquer d'en avertir le général Galliéni, dès le 31 août. Le *Capitaine Lepic* a été cité à l'ordre de la D. C. P. et a été proposé pour le grade supérieur pour ce fait.

Les documents officiels sont à la Section Historique de l'armée.

CURIOSUS.

—

La dette de l'Amérique LXXXI ; 281 ; LXXXII, 393). — C'est des Etats-Unis que devraient affluer les réponses. Je n'ai pu trouver jusqu'ici trace d'aucun payement relatif à cette affaire ni dans les dépôts publics français ni dans la correspondance du général Turreau, ambassadeur à Washington, sous le premier Empire.

Aucune trace non plus du règlement de la cession de la Louisiane.

En 1764, la France avait cédé cette colonie à l'Espagne par un traité secret.

En 1802, par le traité de St Ildefonse, l'Espagne nous la rendit. Le Premier Consul la vendit 80 millions aux Etats-Unis.

Les 35 millions dus en 1790, joints aux 80 millions dus en 1803, représentent aujourd'hui une somme de près de un milliard de dollars soit 17 milliards de francs.

GUSTAVE BORD.

—

Les Mémoires de Barras (De qui sont les prétendus mémoires complémentaires (LXXXI ; LXXXII, 389 ;

LXXXIII, 11). — Parmi les papiers en débris que je possède du confident, de l'allié, du scoliaste de Barras, — de Saint Albin, celui-ci me semble assez curieux pour être livré à la publicité des zélés... Pas un mot ne s'y trouve sur Louis XVII; — et cela à l'époque la plus critique des craintes bourboniennes...

Dans la Tourmente de L'Avènement de L'Empire Joseph Buonaparte jouoit le rôle d'intriguant et de Policier qu'il avoit toujours joué jusqu'alors pour son frère Le général. Il réunissoit donc chez lui tous les hommes dissolus qui avoient connu L'ancien Régime et que leurs vices avoient portés dans le nouveau. A L'une de ses réunions nocturnes se trouvoient extraordinairement convoqués *Jaucourt*, *Roederer*, *Stanislas Girardin*, *Talleyrand*. La conversation portée par Joseph sur le moment présent auquel Tous ces messieurs prétendoient s'intéresser vivement Joseph dde (demande ?) à tous comme les Bourbons croyent qu'aucun d'eux pût être l'antagoniste de son frère Napoléon. Jancourt que (*sic*) Louis 18 Le Comte D'Artois et tout le reste ne vaut pas la moindre estime, qu'aucun n'est capable d'entrer en Ligne avec Le Général ; Roederer et tous Les autres notamment Talleyrand applaudissent et renchérissent Joseph satisfait ajoute *n'y a-t-il pas encore un duc d'Enghien* ? — pour celui-là répond Stanislas Girardin cela est une autre paire de manche .. Talleyrand qui n'avoit applaudi jusqu'alors que par inclination renforcée (?) de tête prend La parole et dit : c'est fort peu de chose que le Duc d'Enghien quoique ce soit quelque chose de mieux que Le reste cependant c'est celui-là duquel il est urgent de se défaire... qui avoit entendu cette douce (dernière ?) parole Joseph dde (demande) les chevaux à sa voiture et part rendre compte aux Thuileries. C'est à cette circonstance (*illisible*) plus qu'à tant d'autres racontées par les parties intéressées qu'on peut faire très (*illisible*) remonter La mort du duc D'Enghien.

Pas un mot du joli Dauphin ; — si possible alors. Sans prendre parti pour la thèse Lenôtre ni pour la conviction Montorgueil, je reste persuadé que la vérité sur Louis XVII jaillira tout à coup de la pierre ignorée qu'un inconnu frappera par hasard ; il ne faut pas désespérer, surtout dans les causes désespérées.

CHARLES-ADOLPHE CANTACUZÈNE.

—

La duchesse d'Étampes (LXXXIII, 2). — Malgré le silence prudent de Théodore de Bèze et les dénégations violentes de Bayle, il est certain que la duchesse d'Étampes, si elle n'était pas protestante, favorisait la cause des réformés. On s'en convaincra en lisant un passage des *Mémoires* de la Huguerye (édition du baron de Ruble, t. I. p. 388) et les témoignages de Jean Crespin et de Florimond de Raimond, cités par les frères Haag (*La France protestante*, article *Pisseleu*).

SAINT-VALBERT.

—

Quelle est cette comtesse ? (LXXVI, 330). — Je n'en sais rien, mais très certainement, elle ne peut être Marie-Louise. En premier lieu, celle-ci, qui était duchesse de Parme, n'a jamais porté le nom ni le titre de son premier époux morganatique. D'autre part le prince de Metternich était trop au courant des moindres détails du protocole monarchique pour traiter simplement de « madame la comtesse » une souveraine qui était, par surcroît, archiduchesse autrichienne et la propre fille de son auguste maître, et il n'aurait pas manqué, en lui écrivant, de lui donner au moins le titre d'Altesse impériale.

En outre, dans le cas où Marie-Louise aurait eu une communication de cette nature à adresser à son père, elle aurait vraisemblablement écrit directement à ce dernier, sans recourir à l'intermédiaire du chancelier. Enfin, le cardinal Fesch, qui depuis qu'en 1811, il avait encouru la disgrâce de Napoléon, vivait à Rome, et n'avait que peu ou point connu sa seconde épouse, ne se serait pas adressé à celle-ci pour faire connaître au duc de Reichstadt ses intentions généreuses à son égard, d'autant plus qu'il ne devait pas ignorer combien Marie-Louise se désintéressait de son fils, ainsi que des intérêts de ce dernier, dont elle avait abandonné la gestion à la Cour de Vienne.

Puisque nous en sommes réduits aux hypothèses, la destinataire de la lettre en question ne serait-elle pas plutôt Caroline Murat, l'ex-reine de Naples, retirée à Trieste sous le nom de *comtesse de Lipona*, et qui devait avoir conservé des relations avec son oncle Fesch ? Ce serait d'autant plus vraisemblable que Metternich, alors qu'il représentait l'Autriche à Paris en 1808, avait été du dernier bien avec la belle Caroline qui, non contente

d'avoir ravi à la générale Junot le cœur de son mari, s'était donné la satisfaction bien féminine de lui enlever également l'amour du brillant ambassadeur. Elle avait, d'ailleurs, toujours trouvé, depuis ses malheurs, beaucoup de bienveillance auprès de Metternich.

Mais, d'un autre côté, il semble que Caroline avait le cœur trop sec pour se donner autant de peine en faveur d'un neveu qu'elle ne connaissait guère, surtout au détriment de ses propres intérêts. Alors quelle serait cette comtesse qui s'intéressait si fort à l'Aiglon ?... La comtesse Camerata ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Louis XVI et M. Sauce (LXXXI, 185, 241). — Notre confrère L. C. trouvera sur M. Sauce des renseignements intéressants et détaillés dans le récit émouvant que, dans son livre *Portraits français* (Sansat, 1904, in-18), M. Edmond Pilon a fait du séjour de la famille royale dans la boutique du petit épicier de Varennes. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Projet de mariage du duc de Berry (LXXXIII, 44). — Je ne sais s'il existe une étude sur le projet de mariage du duc de Berry avec la grande Duchesse Anne, sœur de l'Empereur Alexandre ; mais la correspondance du Prince de Talleyrand avec le Roi Louis XVIII pendant le Congrès de Vienne, contient sur ce sujet des détails fort intéressants.

BÉNÉDICTE.

—

Excès commis par les insurgés aux journées de juin 1848 (LXXXII, 3, 103, 205, 395). — Evidemment, dans tout récit d'événements contemporains, il convient de faire la part de l'imagination, de la crédulité ou de la peur. Il semble bien, pourtant, que pendant ces quatre sanglantes journées, quelques cas isolés de sauvagerie se soient produits, car Mérimée, qui n'est pas suspect d'exagération et qui devait être bien renseigné puisqu'il avait participé à la répression de l'insurrection, écrivait à Mlle Dacquin le 27 juin 1848 :

Je rentre chez moi ce matin après une petite campagne de quatre jours où je n'ai couru aucun danger, mais où j'ai pu voir toutes les horreurs de ce temps et de ce pays-ci... Croyez peu à tout ce que disent les journaux sur les morts, les destructions, etc.

Puis, après avoir reconnu que, dans le faubourg Saint-Antoine, qu'il a parcouru, le ravage n'était pas si grand qu'on le disait et que, pendant la bataille, on n'avait rien volé, il ajoute :

J'ai conduit à l'Abbaye une femme qui coupait la tête aux mobiles avec son couteau de cuisine et un homme qui avait les deux bras rouges de sang pour avoir fendu le ventre à un blessé et s'être lavé les mains dans la plaie.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Rouget de l'Isle et l'historique de Quiberon (LXXXI ; LXXXII, 12, 117, 204, 292 ; LXXXIII, 53). — Je ne connais ni M. Pitollet, ni M. Velasque. Je tiens ce dernier pour un bon serviteur de l'histoire Vendéenne. J'ai connu et respecté dans ses travaux considérables, feu Bittard des Portes, l'un des hommes les plus consciencieux et honnêtes qui aient existé. *Je n'ai rien à retirer* de ce que j'ai dit précédemment. Je n'ai pas attaqué M. Pitollet. Il prouve cependant, par sa réplique, qu'il a été touché au point sensible. Rien de mieux. Dans une controverse historique, point n'est besoin de mêler des discussions de personnes. Produisez courtoisement, comme il convient entre *Intermédiairistes*, l'original et je reconnaîtrai, sans aucun embarras, que Bittard des Portes s'est trompé. Jusque là je refuse toute discussion.

H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

—

La Terre de Chaux (LXXX ; LXXXIII, 21). — Deux notes recueillies au cours des lectures pourraient peut-être rendre service au collaborateur M. de C.

« Bertrand de Chaux est à Clepsie avec la Duchesse d'Orléans, Anne Dauphine. » Janvier 1412. Lamure, Forez, II p. 104.

« Hélion de Chaux, capitaine chatelain de Bellegarde, remplacé 1 sept 1441. (Gaingnieris 2 rep) Hélion de Chaux ce 29 101 de Segondat et Peronnelle Bourignone, sa femme ; tailles d'une paroisse. Neris Colombia St-Geny, et Herisson Montluçon 1443. » Bethemann II p. 27.

LA BRUYÈRE.

***

Quelques notes pour éviter d'orienter les recherches sur de fausses pistes :

Les archives publiques renferment peu de documents généalogiques concernant les Chateaubodeau : Archives nationales, 01.968, p. 281 et Archives du Rhône, H, 91, fº 882. Il est par suite peu aisé d'établir une filiation complète de cette famille. Elle a cependant été dressée par le Capitaine de Chateaubodeau auquel il y aurait lieu de s'adresser et dont on trouvera facilement l'adresse dans l'annuaire de la Cavalerie. — Il y a peu de probabilité que la terre de Chaux appartînt aux de Brandon : ces derniers étaient possessionnés non en Combrailles mais à Molompise et Chalagnat dans l'élection d'Issoire. Quant aux Malleret, nous ne les trouvons nulle part indiqués comme seigneurs de Chaux, tant dans les archives du Cabinet des titres que dans le Nobiliaire de M. de Quirielle. La première alliance qu'ils contractent avec les Chateaubodeau est en 1512 par le mariage de Gilbert de Chateaubodeau, petit-fils de Guillemette de Chaux avec Catherine de Malleret. En 1622, Charles de Chateaubodeau, gentilhomme ordinaire du duc d'Anjou, était seigneur de Chaux et de Malleret. Aucun de ses descendants n'est plus indiqué comme seigneur de ces deux terres : ce qui tiendrait à infirmer l'indication donnée par notre collaborateur Montebras que la terre de Chaux resta dans la maison de Chateaubodeau jusqu'au début du XVIIIe siècle. Par ailleurs, c'est en 1469 que nous trouvons pour la première fois un Chateaubodeau qualifié seigneur de Chaux, Antoine fils de Guillemette et marié à Miracle de Forges. La terre de Chaux ne serait donc pas forcément entrée dans la famille par le mariage de Guillemette. D'autre part, la date de 1627 donnée comme extraite d'Antoine Thomas est-elle exacte (ou faut-il lire 1427) ? Si oui, en 1627, Guillemette de Chaux était sans doute trépassée depuis longtemps et la parenté de Jacques et Gilbert de Malleret avec la dame de Chateaubodeau résulterait de l'alliance de 1622. Si l'indication relevée dans la Thaumassière est vérifiée, il faudrait en conclure que la maison de Chaux et celle de Malleret ne sont qu'une même famille. Ce fait d'une même famille connue sous deux noms différents ne serait pas nouveau dans la Marche, témoin la famille de Lestang, laquelle a contracté deux ou trois alliances avec les Chateaubodeau, qui passé en Auvergne et Bretagne est connue dans ces deux provinces sous le nom de Lauzanne.

Henri D. d'A.

—

L'île de Césembre (LXXXII, 236). — Etablir l'étymologie d'un mot est toujours chose délicate, qui exige une méthode rigoureuse et une sagacité toute professionnelle ; mais s'il s'agit d'un nom de lieu, les difficultés s'accroissent encore. Voici un mot : *Césembre* qui ne se trouve dans aucun texte antérieur au Xe siècle ; rien ne prouve, cependant, qu'il ne fût pas usité quinze ou vingt siècles plus tôt. A quel parler appartient-il ? Est-il gaulois, ligure, ibère ? Est ce un débris d'une langue totalement disparue ? Nous n'en savons rien. Tout au plus, pourrait on tenter d'établir l'orthographe la plus rationnelle possible de ce mot.

Le plus ancien monument où l'on trouve mentionnée l'île de Césembre, c'est la vie de S. Malo par Bili, qui date de la fin du IXe siècle ou du commencement du Xe [Cf. *Mélanges d'histoire Bretonne*, par Ferd. Lot ; H. Champion, Paris 1907] ; malheureusement le texte latin de Bili, qui transcrit les formes romanes de nombreux noms de notre région : *Machu*, *Alet*, *Renc*, *Raus*, etc., ne donne qu'une *seule fois* [C. XXVIII, éd. F. Lot] le nom de notre île, et sous une forme évidemment fautive : *September*. Comme l'île ne s'est jamais appelée September, il est indubitable que nous nous trouvons en présence d'une faute de copiste ; le scribe, sans doute, n'aura pas su identifier la lettre, peu usitée, du milieu du mot, que j'estime devoir être un Z, et, voulant, — lui aussi, déjà ! — trouver une étymologie à ce vocable bizarre et unique, il l'aura remplacé par les caractères p, t, qui se rapprochent fortement du z dans l'écriture cursive du XIe siècle. La plus ancienne notation du nom de notre île serait donc *Sezember*, *Sezembre*.

Cette hypothèse est corroborée par le seul texte un peu ancien où figure notre mot : *la chanson d'Aquin*, ou *la Conquête de la Bretagne*, poème de la fin du XIIe siè-

cle [cf. l'édition Joüon des Longrais]. *Césembre* y est écrit quatre fois, et de deux manières différentes : *Césambre*, vers 1461 et 1852 ; *Sesambre*, vers 1502 et 1549 ; mais il faut remarquer que le vers 1461, qui n'a ni rythme ni assonance correcte « [Césambre estoit celle ysle appelé »], présente tous les caractères d'une interpolation ; le vers 1852 semble bien aussi provenir d'un remaniement plus moderne. L'orthographe *Sesambre*, des vers 1502 et 1549, qui se trouvent dans le plein cours du récit, paraît bien devoir être l'écriture du rédacteur primitif. M. Joüon des Longrais signale qu'au haut du folio 26, peu avant le vers 1461, il existe une annotation, d'une écriture du XVIe siècle : *Narratio Cesembrii* ; ce qui dénote que les possesseurs d'alors du manuscrit attachaient une importance toute particulière à cet épisode, et ce qui expliquerait qu'ils lui eussent fait subir quelques remaniements postérieurs à la rédaction primitive.

Le nom de notre île ne figure aux archives municipales qu'à partir du début du XVe siècle, sous les formes *Césembre* [1415] ; puis *Cézambre*, *Saizambre*, *Césembre*, *Césambre* et même [B. B. 4] *Saint-Zambre*... !

Cette canonisation imprévue d'un *Zambre* absolument inédit ne serait que drôle ; malheureusement, ce sont les choses les plus absurdes qui séduisent certaines âmes compliquées — ou trop simples : l'abbé Prampain, qui avait des qualités d'historien, mais un esprit peu grammatical, affirme [p. 113, de son *Saint-Malo historique*], avec une sérénité effarante, que le mot « s'écrivit d'ABORD *Saint-Zembre*, puis *Cézembre*, et Césembre ». Il n'avait pas remarqué que *Saint-Zembre* ne se trouve que dans un texte de *1572*, alors que *Sézembre* et *Césembre* figurent dans des écrits des XIe et Xe siècles !...

De la confrontation de ces différents textes et de divers autres, qu'il serait inutile de citer tous, une conclusion semble bien s'imposer : c'est que la forme primitive de notre mot, c'était *Sezembre* qui est devenu assez logiquement, *Césembre* ; telle doit donc être l'orthographe à adopter définitivement.

Quant à l'étymologie proprement dite du mot, résignons-nous à l'ignorer ; ce sera beaucoup plus scientifique que de chercher des dérivations fantaisistes, comme celles que cite Joüon des Longrais dans son *Jacques Doremet*, Césembre, par exemple, venant de *membra sicca* ou de *cæsis membris* !

GEORGES SAINT MLEUX.
Agrégé de grammaire.

—

Balzac est-il, ou non, l'auteur du « Petit Dictionnaire critique des enseignes de Paris » (LXXXII, 97). — Je crois pouvoir répondre non, bien que le bibliophile Jacob et M. Fournier se soient prononcés pour l'affirmative. Balzac s'est toujours intéressé aux enseignes, et s'il faut croire ce qu'en dit Léon Gozlan, il leur demanda parfois des inspirations pour l'établissement de ses titres et le baptême de ses héros (Ex. : *La Maison du chat qui pelote* ; Marcas). Mais, si Balzac aimait les enseignes au point de fonder sa fameuse et éphémère association littéraire du « cheval Rouge », il resta cependant tout à fait étranger à l'élaboration du « Petit Dictionnaire » en question. Il n'y collabora qu'en qualité d'imprimeur, ce qu'établit la mention suivante, placée à la dernière page du livre : « Imprimerie H. Balzac, rue des Marais S. G. n° 17 » C'est la rue Visconti actuelle. Déjà en 1866, dans son numéro du 9 juin, la *Petite Revue* dévoilait l'anonymat du « Batteur de pavé » ; elle attribuait la paternité de l'ouvrage à Maxime de Villemarest et Horace Raisson, attribution qui ne fut jamais démentie. C'est également l'opinion du très érudit M. Grand-Carteret, pour qui les enseignes et leurs historiens ne conservent aucun secret. L'erreur fut heureuse qui fit joindre ce Petit Dictionnaire des Enseignes aux œuvres de Balzac, car l'édition originale de ce curieux petit livre (1826), est aujourd'hui introuvable.

ED. M. M.

—

Don Benito Pérez Galdos (LXXXII, 183) — Comment un hispaniste aussi érudit que M. Alfred Morel-Fatio a-t-il pu croire un instant que le père de D. Benito Pérez Galdos pût signer un document quelconque — et, en l'espèce, il sa'git d'un interrogatoire de police ! — du patronymique *Galdós* ? Est-il besoin

de rappeler que, si les Espagnols ont coutume de réunir, par la conjonction y, la préposition *de*, ou sans conjonction ni préposition aucunes, leur patronymique paternel à leur patronymique maternel ; que si, même, il arrive, par incorrection, que l'on dise : *Galdós*, au lieu de *Pérez Galdós* — licence qui, déjà, se produisait au XVIIe siècle et faut-il citer, à ce propos, la fameuse épigramme de Quevedo, qui s'adresse à Juan Pérez de Montalbán :

> El doctor tú te lo pones,
> El Montalbán no lo tienes :
> Con que, en quitándote el « don »,
> Vienes a quedar : « Juan Pérez » ?

Il n'est que trop avéré que, dans un document *officiel*, seul, le patronymique paternel fait foi et que c'est aussi *le premier*, et, souvent, *le seul* qui y figure. Il n'y a donc pas lieu d'épiloguer là-dessus ..

D'autre part, M. Alfred Morel-Fatio est allé se documenter sur les origines de Pérez Galdós dans R. de Mesa. Pourquoi ne pas avoir recouru à Pérez Galdós lui-même ? Celui ci a publié en 1916 dans *La Esfera* de Madrid une série d'articles, en grande partie autobiographiques, selon que l'indique leur seul titre : *Memorias de un desmemoriado*. Or, au dernier de ces articles, inséré dans *La Esfera* n° 146, l'auteur, racontant son voyage dans les pays basques en 1896 pour s'y documenter à propos de son *episodio nacional* intitulé *Zumalacarregui*, dit être allé de Cegama — localité célèbre dans l'histoire du grand *guerrillero* basque — à Azpeitia. Et ce lieu, réveillant les souvenirs du vieux maître, nous valut la précieuse confession suivante, de ce Pérez Galdós si discret :

> Azpeitia, lugar famoso de cuyo nombre era deber mío acordarme siempre, porque allé nació mi abuelo materno, Don Domingo Galdós y Alcorta, varón digno y virtuoso, contemporáneo (según creo) de la Revolución francesa (1).

D'autre part, M. O. de A., dans une *note* insérée au n° de janvier 1920, de la revue de Bilbao ; *Hermes*, p. 36 : *La Ascendencia Vasca de Pérez Galdos*, fait très justement remarquer que le patronymique Galdos — soit avec l'accent tonique sur l'*a*, soit avec l'accent tonique sur l'*o*, comme c'est le cas du romancier défunt — est un patronymique basque et qu'il abonde dans la province de Guipúzcoa plus particulièrement.

Et Galdós, enfin, a eu soin de nous expliquer que D. Domingo, son aïeul maternel, était passé aux Canaries, et qu'au XVIIIe siècle, il avait été secrétaire de l'Inquisition à Las Palmas. En voilà assez pour détruire l'hypothèse de M. Morel-Fatio. Le Galdós qu'il signale ne pouvait, en tout état de cause, qu'appartenir à la branche maternelle...

CAMILLE PITOLLET.

(1) Azpeitia, fameuse localité, du nom de laquelle c'était mon devoir de me souvenir toujours, parce que c'est là que naquit mon grand-père maternel, M. Dominique Galdós-Alcorta, homme digne et vertueux, contemporain, je le crois, de la Révolution française.

—

Madame Blavatsky dévoilée (LXXXII ; LXXXIII, 23). — Je prends la liberté de rectifier la note parue dans le numéro du 10 janvier.

L'opuscule de Madame Besant, intitulé : *H. P. Blavatsky and the Maters of wisdom*, a paru, traduit en français, en 1908 : (Publications théosophiques, 10 rue Saint-Lazare) *H. P. Blavatsky et les Maîtres de la Sagesse*. On doit pouvoir le trouver, maintenant, 4 square Rapp, à la librairie Rhéa. K.

—

Bonne, vicaire général (LXXXII, 140, 301. — M. Joseph Roman, le grand érudit Dauphinois pourrait être en mesure de résoudre les questions que soulève la généalogie des diverses Maisons de Bonne et la biographie de leurs descendants. Il a ses dossiers au château de Picomtal, les Crottes, par Embrun (Hautes-Alpes) où il réside l'été. Jamais je ne me suis adressé en vain à lui ; en 1913, il m'a précisé quelques détails sur l'existence actuelle de certaines branches de cette vieille famille que beaucoup prétendent à tort éteinte dans les Alpes ; mais l'origine commune des Bonne-Savardin et des Bonne Lesdignières, probable, doit être difficile à établir.

MEREUIL.

—

Pierre Buffière (LXXXII ; LXXXIII, 67). — Il est très difficile de répondre à cette question. Le *Nobiliaire du Limousin*, d'où

je tire ce qui va suivre ; donne des notes sur cette famille, d'autant plus diffuses que de ses membres se mariaient entre eux. Elles ne dépassent pas le XVIIe siècle. Bien plus il confond Chabenet avec Chamberet qui est du canton de Treignac (Corrèze), car citant simplement un Charles, seigneur de Chabanet, il met entre parenthèses « ou mieux Chamberet ». De ce Charles il dit :

« Charles de P., seigneur de Chabenet (mieux Chamberet), 1615, épousa Jeanne d'Harambure, fille de Jean, gentilhomme de la Chambre, gouverneur de Vendôme et du Vendomois et de Marie Secondat. »

Jean-Geoffroy, de P. marié en 1551 à M. de Bourbon-Busset n'eut qu'un fils, Philippe, marié en 1581 à Anne de Pons remariée à Abel de Pierre Buffière. Il mourut, 1582, ne laissant qu'une fille Marguerite, mariée à Charles de Pierre Buffière, marquis de Chamberet, dont Jean, fils unique marié, n'eut qu'une fille, dame de la Baume morte en 1720.

Abel de P. ci dessus et Anne de Pons eurent Henri, marié à Françoise de P. fille de Charles et de Philippe de Gontaut.

Si avec les notes des pages 326 à 342 (très importantes références *in fine*) au tome III du *Nobiliaire* (rare) du Limousin M. de C. peut arriver à établir un tableau des Pierre Buffière, il aura du mérite.

P. 331 ligne 11, qu'il change Mothe-Fénelon en *Malbefélon*. — P. 334 ligne 4. ce Louis semble avoir épousé M. de la Roche-Aymon et une M. de La Chassaigne, veuve Ségur. P. 337 ligne 16 ; 1533 au lieu de 1523.

SAINT-SAUD.

—

F. A de Châteaubriand (LXXXIII, 5). — *Atala* et *Le Génie du Christianisme* portent comme nom d'auteur : François Auguste Châteaubriand ; *L'Itinéraire* et *Les Martyrs* : F. A. de Châteaubriand. Plus tard Châteaubriand a écrit, dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, après avoir reproduit son extrait de baptême : « On voit que je m'étais trompé dans mes ouvrages : je me fais naître le 4 octobre et non le 4 septembre (allusion à un passage de l'*Itinéraire*) ; mes prénoms sont François René, et non pas François Auguste ». On a émis l'hypothèse que l'erreur, sur ce dernier point, aurait été volontaire, et que Châteaubriand aurait voulu éviter ainsi qu'on prît pour une confession personnelle son roman de *René*. Que cette explication soit bonne, ou qu'il ait simplement, pendant longtemps, François étant son prénom usuel, ignoré quel était l'autre, on peut remarquer que René était le prénom de son père, et que celui d'Auguste avait été donné à deux de ses frères, Jean-Baptiste Auguste, né en 1759 et qui épousa une petite-fille de Malesherbes, et Auguste, né en 1766 et mort tout enfant.

IBÈRE.

* * *

Chateaubriand s'appelait FrançoisRené. L'état civil de Saint-Malo en fait foi (Reg. Bapt 1768, p. 20 V°). Il était né le 4 septembre. Sauf l'orthographe, Ed. Biré l'a reproduit exactement dans son édition des *Mémoires d'Outre-tombe* (I. 22).

Néanmoins il paraît certain que jusqu'en 1825 au moins Chateaubriand se fait appeler François Auguste René ou François Auguste.

Je ne sais sous quel nom il fut nommé sous-lieutenant au régiment de Navarre en 1787, mais la lettre de tonsure qui lui fut donnée par l'Evêque de St-Malo pour son agrégation à l'Ordre de Malte est accordée à Franciscus Augustus Renatus.

Sa première œuvre imprimée, l'Idylle. L'amour de la campagne (*Almanach des Muses* 1790 p. 205) est signée le Chevalier de C.

Son acte de mariage devant le curé constitutionnel de St-Malo, le 19 mars 1792 (Reg. Mar. 1792, p. 13 V°) porte François Auguste René. Il le signe François de Chateaubriand.

Son Essai sur les Révolutions est sans nom d'auteur (1797).

Atala, *René*, *Le Génie du Christianisme*, 1801 et 14 avril 1802 portent François Auguste, *L'Itinéraire*, *Buonaparte et les Bourbons*, F.-A. et François Auguste.

Il n'y a donc pas lieu d'admettre avec Edmond Biré que Chateaubriand « a voulu éviter les fausses interprétations de ceux qui auraient été tentés de le reconnaître dans l'immortel épisode de ses œuvres

qui ne porte d'autre titre que ce nom de *René*.

Du reste, dans cette hypothèse il eut été beaucoup plus simple de changer le nom de René dans son œuvre que de fausser son état civil. On peut même ajouter que cette supercherie aurait rendu son intention suspecte.

La supposition qui me paraît la plus rationnelle est aussi la plus simple. Comme la plupart des gens, Chateaubriand n'a jamais vu son acte de baptême et il n'en a connu que la copie qu'il a dû réclamer pour entrer dans l'armée, monter dans les carosses du Roi, entrer dans l'Ordre de Malte, etc... Or son père s'appelait René Auguste, il est naturellement nommé dans l'acte, et le copiste en le transcrivant s'est trompé.

L'erreur lui a survécu et bien d'autres encore. Ainsi l'édition de ses œuvres complètes publiée en 5 vol. grand in-8°, en 1849 chez Didot, est précédée d'un essai biographique, signé D. de St-E., dans lequel on le prénomme François Auguste, né à Combourg en février 1768. Trois erreurs en peu de mots.

Pour le transfert de son corps à Saint-Malo (4-19 juillet 1848) on a dû produire une copie de son acte de décès dont l'original fut brûlé en 1871. Sous quel nom fut-il déclaré ?

Si, en fait, il n'est pas douteux que François René fut le même être que François Auguste René, il n'en est pas moins vrai que légalement, jusqu'à nouvel ordre, François René ne s'est pas marié, n'est pas l'auteur des ouvrages qu'on lui attribue. Peut être même n'est-il pas mort, si l'on a enterré au Grand Bé, François Auguste René de Chateaubriand !

GUSTAVE BORD.

* * *

La brochure signalée par notre confrère Saint-Malo ne constitue pas un cas exceptionnel : un grand nombre de publications de Chateaubriand sont signées François-Auguste de Chateaubriand (Voir Georges Vicaire, *Manuel de l'Amateur de livres du XIXe siècle*, tome II), et beaucoup de bibliographes, d'encyclopédistes, se fiant à l'indication, ont attribué ces prénoms au grand écrivain.

Mais l'acte de baptême de celui-ci a été publié *in-extenso* par Biré, dans son édition des *Mémoires d'outre-tombe* : il appelle l'enfant né le 4 septembre 1768 François-René. Et dans les Mémoires, Chateaubriand, après avoir reproduit quelques lignes du même acte, écrit :

> On voit que je m'étais trompé dans mes ouvrages : je me fais naître le 4 octobre et non le 4 septembre ; mes prénoms sont François-René et non François-Auguste.

La note, assurément, est déconcertante...

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Dohat (LXXXIII, 5). — *Douet* et *doubet* (avec les formes *doire* et *douelle*, qui signifient *fossé*) est un vieux mot français, usité encore dans le langage populaire poitevin, qui signifie : *canal*, *conduite d'eau*, *petit fossé* d'irrigation destiné à former un lavoir, à arroser un jardin. Nul doute que *dobat*, qui d'après le texte de l'inscription, a le sens susdit, ne soit une forme de ce vieux mot.

SAINT-SAUD.

—

L'œil de Gambetta. Les restes de Gambetta (LXXXII 234,368 ; LXXXIII, 37). — Un artiste peintre, M. Leuba, fut chargé, en 1883, par Lannelongue, de reproduire, en aquarelle, le morceau perforé du bas ventre du tribun que le chirurgien avait découpé à dessein. D'après cet artiste, la pièce anatomique, accompagnée de cette reproduction, devait être déposée au Musée Dupuytren. Il est permis de supposer qu'elle y est encore conservée.

P. LE VAYER.

* * *

Les détails donnés par M. P.-B. Gheusi, sont fort intéressants. En somme, la tête de Gambetta n'était pas dans la bière, quand fut faite l'inhumation à Nice, c'est-à-dire qu'elle n'y était plus ; on a supposé qu'elle avait été dissoute par les aromates, dont le rôle était précisément de la conserver : ce qui supposerait qu'on s'est complètement trompé dans le choix des antiseptiques. Clémenceau n'a pas voulu admettre que le sublimé corrosif ait pu dévorer la tête du tribun, jusqu'au dernier des ossements. Tous les médecins seront de son avis.

Conclusion : Si la tête n'était plus dans la bière : ou on ne l'y avait jamais mise,

ou on avait violé la bière pour l'y dérober.

Etait-ce l'acte d'un malfaiteur, ou plus vraisemblablement d'un disciple ?

Que ce fût le fait de l'un ou de l'autre, la tête n'est plus dans le cercueil.

Cette nouvelle révélation nous est faite par la piété d'un témoin digne de foi, M. Gheusi.

L'*Intermédiaire*, qui en a eu la primeur, se doit de poser cette question : « Qui a pris la tête de Gambetta ? » Ce n'est probablement pas une question insoluble.

Dr L.

—

Guenaud (LXXXII, 283). — Et tout d'abord, il faudrait peut-être réformer l'orthographe du nom du célèbre médecin, qui a été défigurée par Boileau dans sa Satire IVe :

Il compterait plutôt combien en un printemps
Guénaud et l'antimoine ont fait mourir de gens.

Boileau et ses commentateurs ont écrit *Guénaud* avec un *d* final, quand le nom du docteur à l'antimoine, se terminait vraisemblablement par *lt*.

Pour preuves, on peut recourir aux portraits publiés du temps même de Guénault. En 1658, Gilles Rousselet a donné d'après Gilbert de Sève, un portrait de *Franciscus Guénaud*. En 1664, le portrait gravé *ad vivum* par Robert Nanteuil, porte le même titre en latin : Franciscus Guénault. Un autre petit portrait publié chez Mariette porte aussi comme indication : *François Guenault, médecin célèbre de la faculté de Paris, aagé de 67 ans* 1657. De cette inscription, on peut conclure que le premier médecin de la reine Marie-Thérèse d'Autriche était né vers 1590.

Son père avait aussi été médecin. Dans les Etats de la Maison du Roy, 1641 à 1648, (*Arch. nation.* Z 1342), on trouve en effet Pierre Guenault, médecin de Monsieur et médecin anatomiste du Roy et son fils en survivance pour cette dernière charge. Il était premier médecin de la Reine aux gages, depuis 1661 environ, aux appointements de 9.000 livres.

Le commentateur de Boileau, Charles Hugues Lefebvre de St Marc dit que Guenault mourut, le 16 mai 1667. C'est exact si on s'en rapporte au registre de St-Benoît : « Me François Guenault, ancien docteur, professeur en médecine et premier médecin de la Reyne, fut enterré en cette église, le 17e may mil six cent soixante ». Francois Guenault avait donc 77 ans lorsqu'il rendit l'âme.

François Guenault s'était marié et avait eu trois filles, d'après ce que constate Guy Patin, qui écrit le 15 novembre 1653 : « La troisième fille de Guenault fut enlevée, le 13 de ce mois âgée de 21 ans (par conséquent née vers 1632). « Elle est morte en couches de son deuxième enfant. Son bourreau de père est si méchant qu'en cette dernière maladie, elle a, par ses ordres, pris six fois du vin émétique ».

Guenault avait un frère, qui toujours d'après Guy Patin, en 1640, serait mort, toujours victime lui aussi du vin émétique, d'après l'aveu même de son oncle. Cet oncle serait un nommé Jacques Guenault figurant dans les Etats de la maison du Roi. 1643-1657 (*Arch. nat.* Z. 1342), comme apothicaire et distillateur du Roi et de Mgr le Prince. Il était protestant, mais abjura à St-Sulpice. Il avait épousé, le 18 novembre 1649, Anne Marie Desmier, fille d'Antoine Desmier, médecin du Roi. François Guenault parut au mariage de son oncle et signa avec tous les parents des deux côtés.

Guenault est demeuré célèbre, non pas seulement par les épigrammes de son ennemi Guy Patin, qui critiquait surtout chez lui, le partisan de l'emploi de l'antimoine, mais aussi par deux vers de Boileau que nous avons cités et enfin par cet autre :

Guenault, sur son cheval en passant m'éclabousse.

Ce « docteur à cheval » qui court la ville pendant que ses collègues vont en chaise, en carrosse ou à pied, pourrait bien aussi avoir servi de type à quelque médecin de Molière : Monsieur Tommès, de l'*Amour médecin*, enchanté de sa mule; à Monsieur Desfonandrès « qui a fait tout Paris sur son cheval et de plus a été à Rueil voir un malade ». Monsieur Desfonandrès, qui conclut à donner de l'émétique ou autrement de l'antimoine à Lucinde Desfonandrès, « le tueur d'hommes » semble avoir été dans cette querelle de

l'antimoine, la caricature outrée du médecin excentrique et original qu'était François Guenault, toujours flanqué de son petit cheval. Chose curieuse, dans la seconde édition des Satires de Boileau, en 1674, dans la Satire IV, on a changé. *Guenaud et l'antimoine* en *Desnaud* et l'antimoine. Boileau a craint qu'en 1674 quelques parents de Guenault puissent se fâcher d'une diffamation. Par contre, il n'a pas modifié le vers

Guenault sur son cheval, en passant m'éclabousse

parce qu'il n'y avait là qu'une simple plaisanterie, constatant un fait connu de tout Paris, l'habitude qu'avait le fameux docteur d'aller à cheval, visiter les malades.

GEORGES DUBOSC.

—

Princesse d'Hénin (LXXXII, 382). — A défaut de la date exacte de la mort de la princesse d'Hénin, je puis indiquer à notre confrère E. W. un passage du *Journal d'une Femme de cinquante ans*, qui lui donnera l'année probable de son décès. Voici ce qu'écrit, à la page 99 du tome 1er de son *Journal*, la marquise de La Tour du Pin à l'occasion de son union prochaine avec le comte de Gouvernet, propre neveu de la princesse :

Le contrat signé, je lui fis visite [à sa future belle-mère], accompagnée de ma grand-mère, ainsi qu'à Mme d'Hénin. Cette dernière visite fut celle qui m'intimida le plus. Mme d'Hénin était un peu malade. Elle avait des crachements de sang très-violents, premiers symptômes, je crois, de l'anévrisme *dont elle est morte trente-sept ans plus tard.*

Le mariage de Mme de La Tour du Pin ayant eu lieu le 21 mai 1787, la princesse d'Hénin a dû mourir en 1824.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Claude de Nesle, abbé de Regny (LXXXI, 239). — La réponse se trouve dans le « Gallia Christania » tome XII, colonne 455, où on lit :

« XLV. Claudius II de Nesvre, Aballonensis ecclesiæ S. Lazari canonicus, V nonas Aprilis 1597 abbatiam adipiscitur a legato per obitum Francisci de Beaucaire, eamque tenuit annis 1600 et 1608 ».

Nul doute qu'en se reportant à la pièce originale, on y trouve « de Nesvre » au lieu de « de Nesle ». La famille « de Nesvre », plus souvent « de Denesvre, » connue à Avallon, en Bourgogne, dès 1348, joua un rôle important dans cette ville, pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

MONS.

—

L'abbé Prévost, parricide (LXXXIII, 6). — Sainte Beuve a déjà, il y a bien des années, dans un article sur Prévost et les Bénédictins, recueilli dans le dernier volume des *Portraits littéraires*, indiqué le peu de compte qu'il faut tenir de ce racontar. Les derniers biographes de l'auteur de *Manon Lescaut*, M. Harisse et M. V. Schrœder dans son excellent ouvrage *L'abbé Prévost, sa vie, ses romans*, en ont dit aussi le peu de sérieux. Monsieur Schrœder rappelle, comme le faisait déjà Sainte Beuve, à propos de ce qu'il appelle une « calomnie ridicule », que dès le 20 thermidor an XI un petit neveu de l'abbé, M. L. Prévost d'Exiles, en avait fait justice dans un numéro de la *Décade philosophique*. Le père de Prévost est mort en 1739, alors que son fils, âgé de quarante deux ans, avait pour quelques années trouvé un abri, en qualité d'aumônier, dans la maison du prince de Conti.

IBÈRE.

—

La comtesse Rszeswuska (LXXXIII, 47). — Une faute d'impression dans mon volume contenant les lettres du Prince de Sayn-Wittgenstein m'a fait écrire *P*szewuska et c'est *R*szewuska qu'il faut lire.

BÉNÉDICTE.

—

Tamisier, inventeur du canon rayé (LXXXIII, 6). — On trouve une longue biographie de François-Laurent-Alphonse Tamisier, au t. V, p. 364 du *Dictionnaire des Parlementaires français*, publié sous la direction de MM. A. Robert, E. Bourloton et G. Cougny (Paris, Bourloton, 1891, in-8°, 5 vol.).

MÉJANES.

Même réponse : SAINT-VALBERT.

***

On trouve une notice biographique sur Tamisier dans le *Dictionnaire Larousse* (tome 14).

Tamisier né à Lons-le-Saunier en 1809,

entra en 1828 à l'Ecole Polytechnique ; Capitaine d'Artillerie en 1838, il entreprit avec Treuille de Beaulieu, vers 1840, « pour l'amélioration des armes à feu, des études dont les conséquences peuvent justement être appelées effrayantes, et qui placeront un jour très haut, à l'instant où la postérité devient impartiale et équitable, le nom de Treuille de Beaulieu ; un peu moins haut celui de Tamisier, qui malheureusement pour nous et pour lui, n'a pas cru pouvoir continuer une carrière si utilement et si brillamment commencée » (Général Susane, *Histoire de l'Artillerie Française*, 1874).

Voir aussi le *Livre du Centenaire de l'Ecole Polytechnique*, (tome II).

Tamisier ne peut pas être considéré comme l'inventeur unique du canon rayé, mais c'est avec ses études que s'ouvrit, pour l'Artillerie, une période de dix années de laborieux efforts, d'essais persévérants, de tentatives sans nombre dont il fut l'âme jusqu'en 1852

A cette époque, la politique enleva Tamisier à ses études militaires. Représentant du peuple à l'Assemblée Constituante de 1848 et à l'Assemblée Législative de 1849, il appartenait au parti républicain. Il prit part à la séance du 2 décembre 1851, tenue à la Mairie du 10e arrondissement, dans laquelle les Représentants protestèrent contre le Coup d'Etat. Il fut envoyé en exil, dut donner sa démission de Capitaine d'Artillerie, et ne rentra en France qu'après l'amnistie de 1859.

Le 5 septembre 1870, Tamisier fut appelé au commandement de la Garde Nationale de Paris. Après la journée du 31 octobre, on lui adjoignit Clément Thomas; Tamisier se démit de son commandement.

Il fut élu député du Jura à l'Assemblée Nationale, le 8 février 1871, et fut ensuite sénateur du même département.

Tamisier mourut à Paris, le 20 mai 1880. R. TOURNAIRE.

—

Le nombre des nobles avant 1789 (LXXVII ; LXXVIII ; LXXIX ; LXXXII ; LXXXIII, 15). — A l'appui du chiffre de 30.000 foyers nobles, indiqué par Ours d'Aquitaine (no du 10 janvier 1921), il peut être intéressant de noter ce début *inédit* d'un manuscrit du marquis de Sade, *datant de 1787* : « Au temps où les seigneurs vivaient despotiquement dans leurs terres ; dans ces temps glorieux où la France comptait dans son enceinte une foule de souverains, au lieu de trente mille esclaves bas rampants devant un seul... ».

M. H.

—

Nobiliaire complet des Croisades (LXXXII, 95, 319). — La réponse de M. Auribat est très intéressante. Qu'est devenu le manuscrit de M. de Thézan ? — Qu'est devenue la suite du manuscrit de la *Revue d'Aquitaine* ? — On dit que feu le comte de Poli, président du Conseil Héraldique, avait réuni lui aussi de gros documents sur ce sujet. Il en a publié des fragments dans son *Annuaire*. Que sont devenus ses manuscrits sur ce sujet, n'en-a-t-il pas publié une partie ailleurs, et dans quel ordre (alphabétique ?)

O. A.

—

Noblesse Lorraine. Ses titres (LXXX). — La question du port des titres lorrains a été posée, peu de temps avant la guerre, par un procès intéressant la famille de Martimprey ; à notre connaissance elle n'a pas encore été résolue.

Le chef de cette illustre maison avait voulu interdire à l'un de ses cousins de porter le titre de comte, parce qu'il n'était pas l'aîné de la famille. Celui ci avait répondu en invoquant les règles en usage dans le Saint-Empire qui autorisaient tous les descendants en ligne masculine du premier possesseur d'un titre à prendre légitimement celui-ci. Réplique du demandeur : Ipso facto, l'annexion avait imposé les règles de la législation française.

Le tribunal de la Seine saisi, sursit à statuer jusqu'à interprétation administrative du titre primitif et des modes de dévolution qu'il pouvait poser.

Le Conseil d'administration du Ministère de la justice se prononça en faveur de l'application des règles françaises. Mais le Conseil d'Etat annula la décision en 1913, admettant la recevabilité des pourvois contre les décisions de la chancellerie, en cette matière et affirmant une fois de plus que lorsque l'existence d'un

titre n'est pas contestée et que seule sa dévolution fait difficulté, les tribunaux ordinaires sont compétents.

La question a dû être à nouveau soumise au Tribunal de la Seine, puis la guerre survint... le procès fut-il poursuivi, nous l'ignorons. En s'adressant à la *Gazette du Palais*, M. M. connaîtrait l'état actuel de l'affaire. Un arrêt définitif serait bien intéressant au point de vue nobiliaire ; outre les titres lorrains, ceux de Flandres et d'Alsace seraient atteints.

Cependant la question semble résolue pour ceux de Basse Alsace, une ordonnance de mai 1779 ayant autorisé les nobles de ce pays à suivre les anciennes règles germaniques. L'existence de ce texte est plutôt favorable à la thèse; de la chancellerie, puisqu'il a fallu une disposition légale pour écarter les règles de la dévolution française, bien que celles-ci fussent et en fait violées d'une manière générale dans le royaume depuis Louis XIV.

MEREUIL.

—

Ad alta (LXXXIII ; 8). — Devise des familles Batton, Guthrie, Bartholomew-Cairnie, Chapelain, Chapellier, Mongrille, Strother, Struther, Le Cler, Le Cler de Juigné.

Ad alta avec cri de guerre : *Battons et abattons* ! famille Le Cler de Juigné (Maine).

A vetustate robur familles Gagarin (Russie). de Beauvoir de Grimoard du Roure.

Les deux écussons appartiennent aux familles Le Cler de Juigné et du Roure.

Dr RAEYMAEKERS.

—

Marque C. P. sur un meuble (LXXXI, 119, 167, 218). — Je possède également un tabouret qui porte, marqué au feu le même monogramme C. P. avec une ancre surmonté de la couronne fermée; ce meuble se trouve au Château de Vic-sur-Aisne, et passe pour être au nombre de ceux qui ont appartenu au Cardinal de Bernis. On sait, en effet que le célèbre ministre de Louis XV fut envoyé en exil à Vic-sur-Aisne où il passa tout le temps de sa disgrâce (1758 à 1764). On conserve dans le Château sa chambre et un certain nombre d'objets et souvenirs lui ayant appartenu. Il serait curieux de savoir (si le chiffre est bien celui de Choiseul), comment ce souvenir de son rival et successeur se trouvait entre les mains du Cardinal.

LE VICOMTE DE REISET.

—

« La Dame au manchon » de Mme Vigée-Lebrun (LXXXII, 192, 328). — M. Henry Lyonnet, toujours si exactement renseigné sur les choses et les gens du théâtre, aurait-il l'obligeance de nous dire à quelle date a été exécutée « la jeune Femme au manchon », de Mme Vigée-Lebrun, et si ce portrait a été exposé ? Il ne figure pas sur la liste des œuvres de la celèbre artiste, placée à la fin de ses *Souvenirs*. Il y a bien, à l'année 1781, le portrait d'une « Dlle Dumolay », mais, en dépit de la similitude de nom, rien n'indique que ce soit celui de la fille du comédien Molé, qui, d'ailleurs, était déjà mariée au Sr Reymond. Je croirais plutôt qu'il représente la fille du comte Lecouteux du Molay.

Par la même occasion, je me permettrai de soumettre à notre érudit confrère une légère observation. Est-ce bien la Dame au manchon qui est morte en 1782? Ne serait-ce pas plutôt sa mère?

Voici, en effet, ce qu'écrit Jal dans son *Dictionnaire critique* :

> El -Félicité était au couvent de la Présentation. ., lorsque le 29 janvier 1780, Reymond la conduisit au pied de l'autel de St-Médard Mme Molé, gravement malade, ne put assister à la cérémonie. On dit qu'*elle* mourut à la fin de 1782; je n'ai point retrouvé l'acte de son inhumation.

Etvidemment le passage présente une certaine amphibologie; mais, grammaticalement, le mot « elle » ne paraît-il pas s'appliquer à la mère plutôt qu'à la fille?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Clochette romane (LXXXII, 385). — La clochette de Reims a figuré en 1900 à l'Exposition rétrospective au Petit Palais et est reproduite dans le « Panorama » publié par L. Baschet, avec la mention : clochette bronze XIIe siècle (Séminaire de Reims). Elle se termine par une anse, un peu dans le genre des clochettes suisses. Un dessin de cette clochette existe également dans le *Nouveau Larousse* illustré sous le titre de clochette

liturgique, époque romane ; mais elle se termine par un manche droit cannelé surmonté d'une sorte de fleuron.

Des reproductions ont été faites de cette clochette, j'en possède une mesurant 8 centimètres à la base et 6 de hauteur non compris l'appendice qui est sans ornement ; elle est marquée sur le battant des lettres A. D. surmontées d'une étoile.

J'ai vu également des encriers, je crois même une pendule et ses flambeaux, dont le motif décoratif de la clochette en question avait fourni le dessin.

A. HERRIER.

—

Port-Royal de Dom Clémencet (LXXXI ; 238, 366). — La fiche dont il a été question ne fait que reproduire, à peu près textuellement, une note de M. Gazier lorsqu'il signale, dans un Essai de bibliographie de Port Royal, l'ouvrage de Dom Clémencet. (Voir Racine, *Abrégé de l'Histoire de Port Royal*, réimpression Gazier, Paris, Boivin p. 303).

Notre confrère s'adresserait donc peut-être utilement au maître parisien si savant en tout ce qui touche à Port-Royal ou au Jansénisme.

G. S.

—

La Codaqui (LXXXII, 196, 418). — En Artois et en Picardie, *Codaquer* se dit, couramment, du coq qui chante. C'est une onomatopée.

Par extension, *Codaquer* peut se dire de quelqu'un qui crie en parlant et qui imite le coq.

(V. abbé Corblet. *Glossaire du Patois Picard*, 1851, p. 344).

HECTOR HOGIER.

—

Pensée sur la mort (LXXXIII, 9). — Cette pensée est dans la *Légende des siècles*, LV, aux vers 299 300 de la pièce que V. Hugo a intitulée : « Ire, non ambire ».

Dr FRIEND.

—

Les lieux dits bizarres d'origine politique (LXXXII ; LXXXIII, 35, 65). — Je suis étonné que M. Boyer de Ste-Suzanne range sous cette rubrique un hameau du nom de la Justice

Les hameaux ou lieux dits du nom de la Justice sont innombrables en France. Ils ont tous pour origine l'emplacement du gibet élevé sur les terres des seigneurs haut-justiciers. Ce gibet était généralement situé à une extrémité de la seigneurerie de façon à bien préciser la limite territoriale de la justice du seigneur.

C. N.

* * *

Bien entendu, je n'ai jamais voulu parler des noms de paroisses changées, pour une raison politique, à la Révolution ! Ils sont trop..., et trop connus. — Sans cela, je pourrais donner toute la Vendée, comme modèle.

En ce qui concerne les lieux-dits *La* ou *Les Justices*, je ne les considère pas comme bizarres. En effet, souvent, *Les Justices* correspondent à des Monuments mégalithiques, comme des *Potences* (Menhirs).

Je citerai la *Pierre des Justices*, à St-Mesmin-le-Vieux (Vendée), qui est un magnifique Rocher à sculptures préhistoriques. Les Bois de *Justices* sont communs ; et ce sont des Menhirs surmontés d'une croix très souvent, etc. Il y a, en Vendée, des *Justices* aux Herbiers, à St-Michel en l'Herm, à St Gervais.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

Rhin — Rhône — Ru — Rue — Aar — Bahr — Reiten (LXXXII, 386). — Je crois intéressant de signaler, à propos de cette question, un ouvrage singulier dont je suspecte fort la valeur scientifique mais dans le fatras duquel on rencontre certains aperçus originaux. C'est le *Romancium occidental ou Etudes et Recherches historiques et philologiques sur nos origines* par Etienne-Michel Masse (Marseille, Olive, 1848, 2 vol. in-8°). L'ouvrage porte en exergue la version latine du 10e verset de la GENÈSE : « *Et vocavit Deus* ARIDAM, *terram, congregationesque aquarum appellavit* MARIA ». Dans « ce radical merveilleux » qu'est la syllade AR, on nous invite à voir la montagne, la *hauteur*, d'où découle le *mouvement des eaux*, le *torrent*, – et par opposition le *niveau* dans le radical MAR, où la lettre *m* exercerait une fonction négative. Partant de là, l'auteur consacre ses deux in-octavos à passer en revue, à travers une infinité d'idiômes et de pays, et d'ailleurs dans le plus beau

désordre, les termes dérivés de ces notions de *hauteur* et de *mouvement*. Les acceptions dont il fait état sont si diverses et parfois si inattendues qu'on est tenté de se demander si M. E.-M. Masse ne possédait pas beaucoup plus d'imagination que de rigueur scientifique ; mais en nous limitant à la question présente, il est certain que le radical *ar* se retrouve avec une fréquence vraiment remarquable dans les dénominations topographiques, et surtout orographiques, de toutes les contrées. Il serait trop long de donner ici la liste de toutes celles qu'on relève dans le *Romancium occidental*, auquel je renvoie, à défaut de mieux, notre confrère.

ALBERT RITT.

*
* *

M. P. de Montzaigle aurait tort de généraliser.

Rien n'est moins sûr que l'étude des racines des langues indo-européennes.

Cependant on peut admettre quelques principes généraux basés sur des probabilités généralement considérées comme axiômes...jusqu'à preuve du contraire.

Distinguons donc entre les différents mots soumis à notre examen.

Rhenus (le Rhin) pour la majorité des étymologistes aurait pour racine le sanscrit *sru* (couler) d'où le Grec ῥέω (m. sens). Mais il ne faut pas oublier que le Rhin est un fleuve celto-germanique et que l'on trouve en celt. *ran* (pur), en V. allemand *brein*, *brain* (pur), explication parfaitement acceptable.

Rhodanus (le Rhône) présente la même incertitude. Les uns le rattachent à la racine sanscrite *rhad* (creuser) comme le latin *rodere* (ronger). Mais il faut tenir compte que le Rhône est un fleuve gaulois et qu'en gallois on a *rhawd* (voyage,course), *rhodiaw* (voyager) cf. *rôder* ; en celtique *ruith-an* signifie l'eau qui court.

Quant au mot *ru* qu'on peut rapprocher du sanscrit *sru* (couler), il est probable que par l'une de ses formes *riu* ou *riou*, en espagnol *rio*, il se rapporte au latin *rivus* (cours d'eau), dont la racine serait comme plus haut, dans le grec ῥέω (couler) Mais on peut considérer que *rivière* est de même origine que *rive* ; or *rive*, représente le latin *ripa*, d'où il suit que le radical serait le même que dans *ripio* flexion de *rapio* (j'arrache), en grec ῥίπτω (même sens) : nouvelle incertitude.

Nous arrivons au mot *rue*, en bas latin *rua* et *rula* qui correspond au gaulois *rul* (chemin, passage, gué) d'où mouvement qu'on retrouve comme le pense M. de Montzaigle dans l'allemand *reisen* (voyager), *reiten* (chevaucher primitivement aller, voyager). Car il ne faut considérer que comme une exception le bas latin *rupta* qui s'applique à des chemins de montagne ou de marais et dérivé du latin *rumpere* (rompre).

Le nom de rivière *Aar* très répandu dans les pays de langue gauloise présente moins d'obscurité. Il se rattache évidemment au sanscrit *ara* (rapide), *ar* (aller, courir), au grec et au latin *erro* (courir, errer). Il représente l'allemand *Aar* (aigle).

Reste le mot *bahr*, qui, en germanique, signifie *porteur*, du radical sanscrit *bhar* (porter) ; c'est-à dire de même origine que le *grec* φέρω (porter) d'où ορος (passage).

Ce simple rapprochement indique bien qu'il y a sens de mouvement ; mais on ne peut affirmer que *bhar* ou *par* (à travers) soit un développement de la racine *ar* ou inversement, *ar* une réduction de *bhar* ou *par*.

Enfin M. de M. demande s'il existe un ouvrage de philologie à l'usage des profanes (au nombre desquels il a le tort de vouloir se compter, car sa question dénote un esprit singulièrement averti). Il en existe de nombreux. Je lui recommande particulièrement le vocabulaire étymologique de D. Laurent et G. Hartmann, chez Ch. Delagrave, qui sous un format très portatif renferme les dernières données de la science des racines.

L. ABET.

*
* *

Il est certain que le son *re* ou *ra* constitue la racine des mots qui signifient *eau qui coule*. Le son de cette syllabe est une vibration, une oscillation, et il y a une remarquable analogie entre le son *re* et celui que fait entendre l'eau qui coule. *Re* exprime l'idée primordiale de couler, courir. Beaucoup de langues possèdent le radical *re* pour exprimer la même idée.

En assyrien ; *rabaser*, inonder.

En français : *rivière, ruisseau, torrent, Rhin, Rhône*, etc.

En patois : *reu, erreu, ri, rif, ru*, etc.

En latin : *fluere, currere*, couler ; *rivus, rivilus, Rhodanus*, etc. (On retrouve encore la racine *re* dans le mot *Arar*, la Saône. — *a privatif*, qui ne coule pas - la rivière dormante).

En grec : ρειν, couler ρειθρον, ruisseau, ροοσ, ρευμα, torrent.

En allemand : *rinnen*, couler ; *rinne*, ruisseau, *stramus*, torrent.

En anglais : *to run*, couler.

En espagnol : *rio* ; rio de Janeiro, rio Colorado, etc.

En italien : *ruscello*, etc.

LE PICARD.

***

La présence de « r » dans un mot n'implique-t-elle pas l'idée de mouvement ? Je crois bien que si, et qu'on peut l'y découvrir en cherchant plus ou moins profondément ; mais, faute de science, je ne puis que manifester mon sentiment, surtout basé sur des souvenirs d'atelier : roue, tour, courroie, rabot, marteau, cric, grue, grattoir, perçoir. Les sèches nomenclatures d'outillage m'inspirèrent, il y a longtemps déjà, des réflexions analogues à celles de Paul de Montzaigle (LXXXII, 386) et une multitude de mots se prêteraient, je crois, à la même analyse. — En un autre genre, le questionneur aurait peut-être plaisir à relire une fable de La Fontaine que la multiplication des « r » me paraît « mouvementer heureusement : « La ligue des rats » me semble peindre fort bien les allures de ces mobiles rongeurs ; et leur déroute, à la fin n'est-elle pas supérieurement décrite ?

A ce bruit nos très prudents rats
Craignant mauvaise destinée
Font, sans pousser plus loin leur prétendu [fracas,
Une retraite fortunée.
Chaque rat rentre dans son trou :
Et si quelqu'un en sort, gare encor le matou.

Rrr !... Rrr !... Rrr !... : n'est-ce pas bien le mouvement, les galopades, les randonnées, les tours, détours, retours, la précipitation ?..... Reprenez la fable d'un bout à l'autre : elle n'a peut-être pas quatre vers sans ces Rrr ! Rrr ! Le son « re » revient au moins quatre vingt fois ! Comme si La Fontaine l'avait pensé éminemment propre à exprimer les mouvements de ses remuants personnages ! — Et l'auteur réussit à provoquer en moi l'envie de *rire*,..... : du mouvement *encorrrrre* ! du remuement !

SGLPN.

—

Mouilleron (LXXXII, 387). — 1° On connaît les dénominations suivantes pour Mouilleron-le-Captif (Vendée) (1) :

« *Mollerone* (1260) ; de *Moylleron* (XIVe siècle) ; *De Moillerone Captivo* (1533). »

On a, pour Mouilleron-en-Pareds (Vendée) :

« *De Mollerone separedo ; Moleron* (1087) ; *Mollerum* (1211), *Moilleron* (1360) : De Mollerio (XIe siècle) ; *Muillerum* (1056). » Il résulte de ces noms anciens que *Mouilleron* a certainement pour étymologie un terme gaulois, dérivé du radical *Moller* ou *Muiller*, et du suffixe *ona* qui signifie « ruisseau » ou « fontaine », souvent.

Que veut dire *Moller* ? Je l'ignore. On ne trouve, en Vendée, aucune indication spéciale sur le sens de ce terme, pas plus que sur *Muiller*.

2° *Mouilleron*, tout court, s'applique, indifféremment, aux deux *Mouilleron*, dès le XIe siècle, en Vendée.

3° Ne pas oublier : le *Mouilleron* de la Haute-Marne ; les *Mouillac* (de Gironde et du Tarn-et-Garonne) ; puis *Mouillepied* (Charente-Inférieure), d'étymologie sûrement différente ; et *La Mouille* (Jura) ; sans parler de *Mouilly* (Meuse), etc., etc.

Par conséquent *Moller* doit dériver de *Moll* ou *Mouill*, termes dont j'ignore aussi la signification d'origine. — Je n'accepte pas l'étymologie *Mollis* (latin) pour le verbe français *Mouiller*, au demeurant.

MARCEL BAUDOUIN.

***

Il ne peut s'agir que de Mouilleron-en-Pareds, parce que Mouilleron-le-Captif appartenait au diocèse de Luçon. On sait que

(1) Cf. *La Vendée historique*, 1903, 20 Juillet.

le diocèse de Maillezais devint celui de la Rochelle, lequel faisait pointe au XVIIIe siècle vers le Nord-Est, pointe aiguë entre ceux de Luçon et de Poitiers, jusqu'à l'Anjou.

Pareds, qui m'intrigue autant que notre collaborateur, est un pays ou plutôt une région du Bas-Poitou, où l'on trouve aussi St-Sulpice-en-Pareds et Bazoges-en-Pareds. Près de cette dernière commune, sur les bords du Loing, il y a le village de *Pareds*, commune de la Jaudonnière, avec les substructions du vieux château, siège de la châtellenie (?) de Pareds.

Tout auprès sont les retranchements celtiques (?) du Plessis-Bouchard.

SAINT-SAUD.

*
* *

Mouilleron-en Pareds — bourg natal de Clemenceau, soit dit en passant — tire son suffixe du petit pays de Pareds qui fut le Pagus Alperiensis. Il y a encore Bazoches-en-Pareds, Saint-Sulpice en Pareds et Saint-Paul-en-Pareds. Cette antique circonscription forme aujourd'hui le canton vendéen de Pouzauges et une partie de celui de St-Hermine. Le Pareds appartenait avant la Révolution et appartient encore au diocèse de Luçon qui, en 1648, hérita du territoire de l'évêché de Maillezais, transféré à la Rochelle.

Il faudrait connaître les limites des deux diocèses avant 1648 pour savoir de quel Mouilleron il est question dans la note de T. G. Il semble que Mouilleron-le-Captif étant le plus proche de Luçon, devait lui appartenir, le Pareds aurait alors relevé de Maillezois.

Quant à l'épithète *le Captif*, quelque érudit vendéen nous l'expliquera sans doute. M. Marcel Baudouin par exemple ?

ARDOUIN DUMAZET.

—

Hun (Origine du mot) appliqué aux Boches (LXXIII ; LXXV ; LXXVII ; LXXIX ; LXXX ; LXXXII). — Il est curieux de constater que, dans les *Notes and Queries*, une rubrique ayant aussi été ouverte sur l'origine du mot *Hun* appliqué aux Boches *(XII th Series* [1920], VII, p. 330, 375, 438 et 492), un collaborateur de Philadelphie, M. Henry Leffmann, y aboutisse finalement... et après nous, aux mêmes conclusions que nous-même, à savoir que le premier emploi de *Hun* dans le sens que l'on sait en Angleterre remonte à *Hohenlinden* de Thomas Campbell, qui est de 1800, et qu'en 1902, Kipling reprit à son compte l'expression, dans le poème *The Rowers*, que l'on pourra retrouver dans le recueil récent du dit Kipling : *The Years Between*. Il nous plaît de signaler cette rencontre, tout en réclamant pour nous la priorité, car l'article de M. Leffmann, inséré dans le n° du 18 décembre 1920 de *Notes and Queries* et paru après cette date, est sensiblement postérieur aux nôtres. — *Cuique suum*, comme on lisait, à Berlin, à l'entrée des écuries de l'ex-Guillaume II.

CAMILLE PITOLLET.

—

Les femmes et la caricature (LXXIV ; LXXV ; LXXXII). — Au moment du centenaire de George Sand, à l'exposition organisée au foyer du théâtre de l'Odéon, figura un éventail qui atteste le sens de caricaturiste de la bonne dame de Nohant.

Dans un site champêtre fantaisiste, sont groupés les amis qui se trouvaient réunis chez elle, Delacroix, Planche, Chopin, etc., etc. Elle même s'est représentée, coiffée d'un énorme chapeau de paille, assise au pied d'un arbre. L'ensemble est fort amusant.

Cet éventail a dû être donné par Mme Lauth au musée Carnavalet avec les autres souvenirs de George Sand. Il fut reproduit dans le catalogue de l'Exposition de l'Odéon (1904) édité par l'*Illustration*.

PAUL GINISTY.

—

« Il n'y a plus une faute à commettre » (LXXXIII, 9). — Le 14 mars 1867, Thiers prononça un grand discours à l'occasion d'un débat sur les affaires extérieures.

C'était l'année qui suivait Sadowa, l'annee de l'affaire du Luxembourg. Le clairvoyant patriote rappela les fautes accumulées depuis un an, prédit que l'amoindrissement de la France viendrait de la grandeur de la Prusse et quitta la tribune en lançant cette parole découragée : « Il n'y a plus de faute à commettre ».

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

La phrase fut prononcée par Thiers, au Corps législatif, le 14 mars 1867. Avec quatre de ses collègues, il interpellait le gouvernement « sur les affaires extérieures de la France, spécialement en ce qui concerne l'Allemagne et l'Italie », insistait sur l'isolement de la France en Europe, blâmait la politique du cabinet. « Il n'y a plus, achevait-il, une seule faute à commettre ». (Voir le *Moniteur Universel*, 15 mars 1867, p. 295 ; Roger Alexandre, *Le Musée de la Conversation*, 1re édition, p 133 ; Giuseppe Fumagalli, *Chi l'ha detto ?* page 109).

A. BOGHAERT-VACHÉ.

*
* *

Cette phrase célèbre termine le discours prononcé par Thiers au Corps Législatif, le 14 mars 1867, en fin de séance.

Dans cette séance s'ouvrait, avec le discours de Thiers, un grand débat sur la politique extérieure du Second Empire, et c'est pour répondre à Thiers que le ministre de l'Etat Rouher représenta l'Allemagne comme divisée en trois tronçons.

Voir l'*Histoire du Second Empire*, par M. de la Gorce, tome V.

R. TOURNAIRE.

—

W et V en néerlandais (LXXXIII, 7). — Tant en hollandais qu'en flamand le W a le son *ou*. Quant au *v* il a en Hollande celui de *f* (comme en allemand) généralement ; ainsi *vaart* se prononce *fert*. On n'est pas encore arrivé à régulariser la prononciation du flamand ;chaque province belge prononce à sa manière et à Furnes, par exemple, certaines lettres ne se prononcent pas comme à Thielt (pour ne pas sortir de la Flandre occidentale). Le *v* a généralement la prononciation française en Belgique.

J'ai beaucoup fréquenté les Flamands, ces dernières années, et n'ai pas vu chez eux d'accord parfait au sujet de la prononciation. Je dis un jour à l'aumônier belge, qui venait chez moi : « Mais pourquoi prononcez vous telle lettre ainsi ? Vous savez bien que les inspecteurs des écoles primaires veulent maintenant telle prononciation. — Oui, oui, me répondit-il, c'est possible que ces Bruxellois (*sic*) aient raison. Mais si en prêchant, quand j'étais vicaire à C., j'avais ains prononcé, on se serait moqué de moi. »

SAINT-SAUD.

*
* *

Le W se prononce comme en anglais : Waterloo = Ouaterlô. Et le V comme en français : Vanloo = Vannlô.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

*
* *

Le w en néerlandais et aussi en flamand — le flamand qui n'est qu'un patois du néerlandais — se prononce *ou*. Wesemael, nom d'une commune de l'arrondissement de Louvain, se prononce Ouézemâl (et non Vézemaël), l'*e* suivant un *a* allongeant simplement cet *a*. Le V se prononce comme en français, et il n'y a qu'un Boche qui puisse faire de Vanloo Fanloo.

Mais le W est prononcé *ou* bien ailleurs qu'en pays flamand. C'est le cas pour Waterloo (prononcez Ouaterloo), comme Wallonne (dites ouallonne), pour Wellin (dites Ouellin), en Luxembourg belge, en Wallonnie, Longwy se prononce non pas Long-vy. mais bien Long oui.

Pour être tout à fait précis, disons que le néerlandais et le flamand prononcent *w* comme *ou* mais un *ou* qui se rapproche beaucoup de l'*u*. Ils diront plutôt Uézemâl que Ouézemâl.

LEBIDE.

—

La protection des animaux devant la religion (LXXXIII, 31). — Je ne réponds pas à la question même, mais je me permets de signaler un document qui, jusqu'à un certain point, apporte une contribution satisfaisante. C'est une lettre du cardinal Gasparri, secrétaire de S. S. Benoît XV à une zélatrice de la Société protectrice de Toulon.

Vatican, 23 octobre 1920.

Madame,

Ce que votre lettre a sollicité du Saint-Père en la fête de l'aimable saint qui a appelé les animaux ses frères et sœurs est tout à fait dans l'esprit de nos Saints Livres qui invitent jusqu'aux bêtes sauvages à bénir le bon Dieu et convient absolument à la douce loi de Celui qui a daigné se faire appeler l'Agneau de Dieu et s'est intéressé aux renards qui ont une tanière et aux petits oiseaux du ciel, que le Père Céleste n'oublie pas de nourrir. Que si, malgré cet esprit

d'humanité répandue dans la Loi nouvelle, la barbarie humaine se retranche encore dans les combats de taureaux, il n'est pas douteux que l'Eglise continue à condamner hautement, ainsi qu'elle l'a fait par le passé, ces spectacles sanglants et honteux.

C'est vous dire, Madame, combien aussi Elle encourage toutes les nobles âmes qui travaillent à effacer cette honte et approuve de grand cœur, toutes les œuvres établies dans ce but et dirigeant leurs efforts à développer, dans nos pays civilisés, le sentiment de la pitié envers les animaux.

Puisque votre Société de Toulon a déjà si bien travaillé sur ce terrain, et est décidée à poursuivre sa tâche sans faiblesse et sans peur, le Saint-Père est tout à fait heureux de lui exprimer sa haute satisfaction et de former des vœux pour le plein succès de ses initiatives aussi dignes que nécessaires. Servant une cause de si grande humanité, elle reste fidèle aux plus nobles traditions de la France et rend aussi un service bien précieux à la cause de la bonté et de la douceur chrétiennes.

Avec la bénédiction paternelle de Sa Sainteté, pour vous, Madame, et pour tous vos collaborateurs et associés, je m'empresse de vous présenter mes félicitations personnelles, ainsi que l'hommage respectueux de mes sentiments bien distingués en Notre Seigneur.

Cardinal GASPARRI.

La Ligue de Protection du cheval, que préside le marquis de Riencourt, a envoyé récemment au cardinal Gasparri une adresse en le priant de la transmettre au Souverain Pontife, à l'occasion de cette lettre émouvante.

La Ligue y a vu un démenti donné à certaine opinion qui a cours, que l'Eglise se désintéressait de ce devoir de protection. On voit, qu'au contraire, elle l'encourage.

Quant à un ouvrage spécial sur cette question, au point de vue doctrinal, il y en a, mais je ne les connais pas.

ALPHONSE BLONDEL.
Vice-président de la Ligue de protection du cheval.

—

Age militaire (LXXXIII, 10). — Dans mes papiers de famille j'ai la copie d'un placet adressé sans doute au Ministre de la Guerre en 1757 par mon trisaïeul. Je transcris ce placet en maintenant l'orthographe qu'on y trouve, de quelques lieux historiques, me bornant à ne donner du nom de famille (que je tiens d'ailleurs à la disposition de l'intermédiairiste qu'il pourrait intéresser) que les initiales. Dans cette pièce on trouvera des indications précises sur l'âge auquel, au XVII[e] siècle, on commençait à *servir*, et aussi cette preuve que : malgré les fatigues de campagnes subies à un âge peu avancé, on arrivait, parfois, à une vieillesse raisonnable : « ...... Brigadier il s'est retiré pensionné, vit encore et demeure en Poitou, au château de Jutreau, âgé de près de 100 ans ».

PUYMATOUR.

Copie du Placet

Etat des services militaires des parents de monsieur le chevalier de M .. de L... depuis le règne de S. M. Louis XIV jusqu'à l'année 1757.

Mon Grand Oncle : M. de M ... écuyer demeurant au château du Loire a été fait colonel du régiment des fusiliers ; il avait quatre neveux de son nom, tous capitaines audit régiment et un cinquième qui a été fait lieutenant de moi (?) au fort de *Kelle* : ils sont tous morts garçons au service de sa Majesté.

Mon grand oncle Louis de M.... écuyer, seigneur de Varenne a commencé à servir le Roi aux cadets à Besançon De suite il entra à l'âge de 14 ans dans la compagnie des mousquetaires gris où il resta six mois et quitta pour entrer dans l'artillerie. Sa première campagne fut l'incendie du Palatinat ; au siège d'Ulm où il commandait une batterie, il fut blessé à l'épaule. A la bataille de Nerwinde le 29 Juillet 1693 il eut une jambe emportée d'un boulet de canon ; il fut fait chevalier de Saint Louis à la création de l'ordre ; au siège de Turin il eut sa jambe de bois emportée d'un coup de canon et obtint une pension et le grade de lieutenant colonel d'artillerie. Au commencement de la régence il fut fait brigadier des armées du Roi : on lui donna le département de Bretagne, et il obtint ensuite celui de Guyenne dans lequel il est mort sans enf*ans* mâles.

Le chevalier de M... son frère est entré aux cadets à l'âge de 13 ans et y est resté jusqu'à 17 et, de là, entra dans les gardes du corps, compagnie de Lorge ; sa première campagne fut celle de l'incendie du Palatinat ; il s'est trouvé à l'affaire de Lens*e*, à la bataille de Stienk*u*que, en 1692, au siège de Namur, à la bataille de *Neurvein*de en 1693, et eut son cheval tué sous lui. Deux ans après il fut fait sous-Brigadier et devenu brigadier il s'est retiré pensionné ; il vit encore et demeure en Poitou au château de Jutreau âgé de près de cent ans.

Mon oncle Pierre de M... Chauvelière entra aux cadets à la création de 1684 ; de là dans le régiment de Béarn ; il fut fait chevalier de Saint-Louis et il est mort Lieutenant-Colonel dudit Régiment le 14 avril 1743 François Louis de M ...., a servi en qualité de lieutenant dans ledit Régiment.

Mon cousin germain Louis de M... son fils a commencé à servir le Roi le 18 Juillet 1745 à l'âge de 13 ans et 3 mois dans le Régiment Royal Infanterie et s'est trouvé, pour sa première campagne à la bataille de Raucour, au siège de *Bergopzom* et ensuite à celui de Mastrick. Il s'est trouvé à la conquête de l'île de Minorque et au siège du Fort Saint Philippe et est actuellement en garnison à Mahon.

Le vicomte de G...., aide maréchal des Logis de l'armée, chevalier de Saint-Louis, le grand-père du sieur de M... de L... du côté maternel vient de mourir, il y a un an environ aide-major de la Rochelle. Il se nommait : des Roziers.

Gabriel, chevalier de M...., seigneur de L..... est celui qui a l'honneur de présenter ses respects à

Votre Excellence.

(Et en une sorte de *post-scriptum*)

Jean de M . .. mon cousin germain, Ecuyer, seigneur de la Maisonneuve est lieutenant dans le Régiment Royal qui est en garnison à Mahon.

—

Trouvailles et Curiosités

—

L'Etat des esprits, en octobre 1815. Cadet-Gassicourt (1) — Lettre inédite.

Paris, 22 octobre 1815.

Si tu attends, mon cher Paul que je me plaigne de la longueur de tes lettres, pour les abréger, tu peux mettre en réquisition toutes les rames de papier de Dijon et lieux circonvoisins. Il faut que cette ville soit bien changée depuis vingt-cinq ans que je ne l'ai vue, si les hommes n'y sont plus spirituels et les femmes jolies. Au moins les écrevisses y sont-elles magnifiques et meilleures que partout ailleurs, à moins que celles-ci n'ayant aussi rétrogradé, ce qui ne serait pas étonnant pour des écrevisses. Il n'y aurait donc plus que la moutarde? Et elle a dû plus d'une fois te monter au nez depuis que nos chers ami *Kalifertschten* boivent à ta barbe le vin de St George, et du Clos-Vougeot... En parlant de vin, je viens de voir à la campagne un phénomène assez curieux ; c'est un ceps de vigne qui porte des grappes moitié blanches moitié noires, les grains de ce raisin sont coupés par deux ou trois zones de ces deux couleurs. Cela vient, je crois, de ce qu'on a greffé par approche un ceps de vigne noire à un ceps de raisin blanc. Demande aux bourguignons s'ils connaissent cette espèce rare et qu'il faudroit multiplier pour le dessert des girouettes. C'est aux Camaldules que je l'ai trouvée et ces moines m'ont fait penser à la question à laquelle tu n'as pas répondu relativement aux tombeaux en porcelaine qui étoient à la chartreuse.

Si tu bornes ta politique à la lecture des journaux, mon cher Paul, tu dois vivre dans une parfaite ignorance de ce qui se passe : or il se passe beaucoup de choses qui préparent de grands événements Les jacobins blancs ont établi leur club rue Thérèse. Ils y ont organisé une police très malévole et très inquisitorale, à la tête de laquelle est, dit-on, un certain *Morin* que tu connais et qui, je crois, a rimé le «Siège de Gênes.» On y dénonce, dénonce, à cœur joie et c'est à ces dénonciateurs allarmistes que Mellinet et plusieurs autres officiers doivent l'ordre nouveau de s'exiler. Il y a dix mille espions à Paris qui éclairent si bien qu'on n'y voit goutte, ils sont comme les réverbères neufs qui placés au milieu des rues éblouissent les cochers et les empêchent de voir la tête de leurs chevaux. On avoue cinq grandes polices et il y en a peut-être quinze petites qui se croisent, bourdonnent, se contrarient et favorisent, sans le vouloir, toutes les gobe-moucheries. Si l'on en croit les *effrayés*, Lyon a arboré le drapeau tricolore et le gouvernement provisoire y est organisé, Toulon a repris de même les couleurs nationales, Murat est dans l'Auvergne, Poitiers et Montluçon ont levé l'étendart de la révolte. Quinze mille hommes marchent sur Bordeaux, Lefebvre-Desnouettes commande dans les Cévennes, Fouché est à Londres où il traite pour le duc d'Orléans. D'un autre côté, ils disent Carnot et Vandamme arrêtés, ils annoncent l'arrivée très prochaine du prince Eugène autorisé par l'Autriche et la Bavière à prendre le commandement de l'armée de la Loire. Les Prussiens courent en hâte appaiser la Saxe qui se soulève et deffendre la

---

(1) Charles-Louis Cadet, de Gassicourt naquit à Paris le 23 janvier 1769 et mourut le 21 novembre 1821. On a supposé que Louis XV ne fut pas étranger à sa naissance (Mémoires du baron Thiébaud), avocat, auteur dramatique et, à la mort de son père, pharmacien comme lui — et pharmacien de Napoléon — il n'a cessé ni de s'occuper de politique, ni de s'interesser à la littérature. Cette lettre spirituelle en porte le double témoignage.

Poméranie que Bernadotte attaque, enfin Wellington à qui la cour et la ville ont décerné un brevet de bêtise et d'impertinence, favorise selon ces messieurs, tous les partis qui se forment contre les Bourbons.

Tout cela est absurde et tout cela circule. Qu'en conclure? ou que le mécontentement est général et qu'il est tems de l'appaiser par des mesures sages et constitutionnelles, ou que l'on répand ces faux bruits pour avoir un prétexte d'exercer de plus grandes vengeances. Mauvais calcul. Beaucoup de gens craignent très prochainement un soulèvement général et moi je soutiens qu'on ne fait pas de révolutions populaires en hyver et que la cour a tout le tems nécessaire pour se rallier les esprits; mais ce n'est peut-être pas en faisant ce qu'elle fait. C'est donc en vain qu'on a écrit aux gardes du corps: *Achetes des mitaines car vous n'aurez pas cet hyver votre paire de gants*. Jusqu'au printems, le midi seul est à craindre. Voilà mon avis.

Salafou était parti quand j'ai été lui porter ta réponse.

Salverte se dit très heureux de respirer l'air que respirait Guillaume Tell. Si tu lui écris, voici son adresse : à M. E. Salverte chez M. Hentsch, banquier à Ferney-Voltaire, Département de l'Ain.

J'ai remis les 100 francs à l'officier réformé qui les a reçus tristement en me chargeant de te dire qu'il espéroit bientôt te revoir à Paris et te remercier. Quant au poète ambitieux, je vais lui écrire pour lui faire connaître tes intentions et régler avec lui les émolumens de sa plume.

Il est une autre plume dont tu n'as pas encore réglé les honoraires, c'est celle du petit Bailly. Avant de partir pour occuper une place de commis dans une fabrique de draps, il est venu me voir et m'a dit que lorsque j'aurais occasion de t'écrire, il me priait de te rappeler sa petite créance

Je vais te chercher un libraire pour ton roman, mais je suis bien fâché de ne pouvoir pas même lui en dire le titre ou le sujet. Pour l'amadouer il serait bon que je fusse au fait. Donne moi donc au moins un article de journal qui forme mon opinion.

J'embrasse tendrement Adolphe et son père.

CHARLES.

Quand le tems te permettra de faire des promenades un peu lointaines dans les Départemens qui composent ta division, je t'engage à visiter les grottes d'Arcy, celles de Fraisant et la Glacière de la Grâce de Dieu. Ce sont de beaux phénomènes d'histoire naturelle.

[Communiqué par le docteur Cabanès].

Nécrologie

LE COMTE DE CAIX DE SAINT-AYMOUR

Nous avons le vif regret d'annoncer la mort d'un de nos plus fidèles et de nos plus distingués collaborateurs le comte de Caix de Saint-Aymour, décédé subitement à Paris, le 3 janvier dernier dans sa 78ᵉ année.

Historien, archéologue et généalogiste, de vieille famille picarde, il avait une particulière prédilection pour l'Ile-de-France, qu'il a étudiée sous tous ses aspects, et notamment Senlis. Il a publié *Mémoire sur le nom de Senlis*, la *Grande voie romaine de Senlis à Beauvais*, *Mémoires et documents* pour servir à l'histoire du département de l'Oise. Ses *Causeries du Besacier*, — pseudonyme qu'il avait adopté — sont consacrées à cette région. Elle lui aura inspiré son dernier très beau livre d'un patriotisme ardent et d'une haute tenue littéraire : *Autour de Noyon, sur la trace des barbares*. C'est un récit poignant, et tel que pouvait l'écrire un historien averti du passé, des crimes de l'invasion dans le noyonnais « dans la vallée dorée ». « Triste promenade, dira-t-il, à travers ce qui fut un des plus jolis coins de notre France bien-aimée ». Mais quel témoignage il nous laisse, dans ce style à la fois irrité et châtié, d'un grand Français qui sait sa langue.

Il faudrait citer encore : ses études sur la France en Ethiopie au XVIIᵉ siècle, sur Anne de Russie, comtesse de Valois, sur la Société romaine, sur les Vieux manoirs et gentilshommes normands, ses collaborations archéologiques, et tant d'autres travaux qui témoignent de la variété, de la richesse et de la profondeur de son érudition.

Nous adressons, en cette douloureuse circonstance, à son fils, le vicomte Caix de Saint-Aymour, au comte de Brossard, au lieutenant-colonel de Thomasson, ses gendres, nos condoléances émues.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond.

LXXXIIIe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 chaque mois 20-28 Février 1921

N° 1534

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez

SINGULA

LEGENDE

Il se faut entr'aider

N° 1534

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures



L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

L'abonnement pour 1921 est porté à 30 francs par an pour la France. (Six mois 16 francs).

Pour l'étranger : un an 32 francs. (Six mois 18 francs).

Prix du numéro : 1 fr. 50.

—

Questions

—

Napoléon a-t-il voulu s'empoisonner (T. G.). — La date du 5 mars 1921, marquera le centenaire de la mort de Napoléon. Cadet de Gassicourt, d'après le baron Thabaud (*Mémoires*, p. 373-374), dans les premiers jours de

juin fut appelé par l'Empereur qui lui demanda un poison pouvant se loger dans une breloque. Il exécuta cet ordre. Dans la nuit du 20 au 22 juin 1815, on vint chercher, en hâte, Cadet de Gassicourt. L'empereur avait avalé la pilule fatale, mais il avait changé d'avis. Le pharmacien lui administra un contre-poison. « Il n'avait jamais cessé de penser, dit son biographe (1) que la cause initiale de la mort de l'Empereur était peut être la pilule empoisonnée qu'il avait jadis préparée. »

Ces remords n'ont pas dû tourmenter beaucoup Cadet de Gassicourt, à moins qu'ils ne l'aient conduit au tombeau, car il est mort cinq mois après l'Empereur.

D'autre part, on sait que Napoléon est mort d'une tumeur cancéreuse, et l'on ne voit pas trop quel rôle a pu jouer la fatale pilule dans la formation du cancer.

Mais a-t-on tiré au clair cette histoire d'empoisonnement ?

A-t-elle fait l'objet d'une étude particulière ?

Y.

—

Droit de bourgeoisie. — Dans une étude historique sur Jeanne du Bueil, par Georges Lioret, je lis à la page 97 :

Le 16 novembre suivant le même Godin (receveur du domaine de Moret) donne à bail, pour 6 années, à Charles Le Blaye, marchand, la *Justice, droictz de Bourgeoysie*, cens,

(1) L.-G. Taraude : Les *Cadet*.

rentes, lotz et ventes, deffaulx saisines et amendes jusqu'à la somme de 75 solz au lieu de Montmachou, le tout moyennant 100 livres par an ».

En quoi consistaient exactement ces droits de justice *et de bourgeoysie* dont on trafiquait ainsi à terme ? L. B.

—

La duchesse de Berry en Provence. — Je recherche le point précis où débarqua, en Provence, la duchesse de Berry lors du soulèvement de 1832. Je ne le trouve dans aucun des ouvrages traitant ce sujet. Un seul, « Récits de M. Kersabiec », parle de « la côte escarpée de Carry ». Mais où est-elle située ?

MEMOR.

—

La Frégate « la Maine-et-Loire ». — Une proclamation du « Préfet de Maine et-Loire à ses Administrés », signée « Nardon » et datée « La Préfecture, à Angers, le 6 prairial an XI, de la République française », luxueusement imprimée et illustrée en rouge et noir, invite les citoyens du département à souscrire, « pour la construction d'une *Frégate* appelée « Maine et-Loire » et dont il sera fait don au Gouvernement ». Quelle suite fut donnée à cette proclamation ? Qu'est devenue la Frégate, si tant est qu'elle ait jamais été construite ? H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

—

La livrée consulaire. — Dans les registres de jurade des XVII° et XVIII° siècles, il est souvent fait mention de la « livrée » des consuls, livrée qu'ils remettaient à la fin de leurs fonctions.

En quoi consistait cette livrée ? Etait-elle uniforme pour toute la France ? Dans ce dernier cas, pourrait-on me signaler quelques gravures du temps. DESMARTYS.

—

Un prince de Bourbon, commissaire à Toulouse. — On a pu lire dans les journaux (vers la fin de l'année 1919) un entrefilet racontant que l'on pouvait voir, dans une gare de Toulouse, coiffé de la casquette que les règlements imposent aux commissionnaires et mettant ses services à la disposition des voyageurs, un prince de la Maison de France que des revers de fortune avaient obligé à accepter ces modestes fonctions.

On ajoutait que l'on avait vu des personnes appartenant à la haute aristocratie lui adresser la parole avec la plus extrême déférence. C'est même là ce qui avait appelé l'attention sur lui. S'il y a quelque apparence de réalité dans ce récit extraordinaire, de quel prince peut il bien s'agir ?

G. DE MASSAS.

—

Bourdon, de l'Oise. — Je possède un lot important de documents sur une famille Bourdon, habitant Beauvais et les environs, de 1760 à 1785. Je désire savoir si cette famille est celle du conventionnel François-Louis Bourdon de l'Oise. Les biographies le disent né à Rémy, mais elles ne donnent pas la date de sa naissance et n'indiquent pas les noms de ses père et mère. Débuta-t-il dans la vie publique comme procureur au parlement ?

Je vois, en 1780, un François Bourdon contrôleur de la romaine au Havre. Est-ce le futur conventionnel. Je serai très reconnaissant de tous les renseignements qui me seront donnés sur l'origine et la jeunesse de Bourdon de l'Oise.

J. CHAPPÉE.

—

Hippolyte Clairon et l'Ordre du « Médaillon ». — Edm. de Goncourt, dans son livre sur « Mademoiselle Clairon », ne parle pas du tout de l'*Ordre du Médaillon* fondé en janvier ou février 1765 par les appréciateurs de cette célèbre actrice. Arthur Dinaux, qui rapporte ce fait, ajoute que les membres de l'Ordre portaient ostensiblement une médaille en bronze exécutée d'après le portrait qui avait été inspiré à Gravelot par l'acteur Garrier, et gravé par Le Mire. Il est probable que si une médaille à l'effigie de « Mlle Clairon » fut ainsi arborée par ses admirateurs, ce fut celle gravée par Lundberger, puis frappée à la monnaie du Louvre par les tendres soins de MM. de Valbelle et de Villepointe. L'avers reproduit le profil de l'actrice et le revers la légende suivante :

L'AMITIÉ
ET MELPOMENE
ONT FAIT FRAPPER
CETTE
MÉDAILLE
En 1764.

Il exista de cette médaille, dont le coin

est conservé dans les archives de la Comédie Française, des exemplaires en or, en argent, et en bronze.

S'il est incontestable qu'une médaille à l'effigie d'Hippolyte Clairon de La Tude fut offerte au public, l'existence de l'ordre très sentimental *du Médaillon* n'en reste pas moins fort problématique.

Qu'en pensent nos collègues de l'*Intermédiaire* ?

VETELUS DE MONTE.

—

Courbet. « Le retour de la Conférence ». — Qu'est devenu ce tableau refusé au salon de 1862 ?

L. T. T.

—

Les Pazzi, dans le Dante. — Dante Alighieri, dans son *Enfer*, chant XXXII, parle d'un certain Carlino, et son traducteur A. Brizeux, dit en note que « Carlino di Pazzi d'*Arles*, partisan des Blancs ou Gibelins, livra aux Noirs, aux Guelfes, pour une somme d'argent, le château du Plano dei Vigne, situé dans le val d'Arno.

Dante mentionne encore un autre Pazzi (Camiccione di Pazzi).

Quelque obligeant intermédiairiste pourrait-il me fournir quelques détails biographiques sur ces Pazzi dont je ne trouve aucune trace dans nos historiens ou nos annalistes provençaux ?

A. L.

—

Le vieil Allard, dans le Dante. — Au chant XXVIII du même poëme de Dante, il est question d'un vieil Allard qui, dans le val de Tagliacozzo, « vainquit sans armes ». Le traducteur dit en note que ce vieil Allard était un chevalier français revenant de la Terre Sainte, et que le duc d'Anjou lui dut la victoire qu'il remporta sur Conradin.

Sait-on quelque chose de plus sur ce vieil Allard ? D'où était-il ? Provençal ? Angevin ? Il vainquit sous la bannière de notre comte de Provence.

A. L.

—

Victor Hugo. Ses descendants. — Quels sont les descendants vivants de Victor Hugo ?

Quelle a été sa dernière photographie ?

P. A.

Evasion du comte La Valette. — Dans ses mémoires, La Valette parle avec reconnaissance de Madame Bresson, née Farges, qui lui offrit l'hospitalité, le soir même de son évasion, au Ministère des Relations Extérieures.

Le ménage Bresson avait une propriété située à Fleury (Meudon) Est-ce à Meudon qu'est décédée Madame Bresson ? En quelle année ? Comment ce domaine est-il sorti de cette famille ? A qui appartient-il de nos jours ?

Je possède un certain nombre de lettres de cette aimable femme qui, sortie de la province et d'un milieu peu turbulent, joua son petit rôle à Paris.

QUAMOIS.

—

Le prince Achille Murat. — Existe-t-il une étude sur la vie, les œuvres et la correspondance du Prince Achille Murat, fils aîné du roi de Naples, qui vécut en Amérique de 1821, environ jusqu'à sa mort en 1847 ?

M. L. B.

—

Mme Paget. — Qui était une dame Paget qui a été peinte avec son fils sur une même toile par Juste van Egmond, peintre Flamand (1602-1674).

Baron DE B.

—

Peintures de Solange Sand-Clésinger, rue Taitbout. — Dans l'une des anciennes maisons de la rue Taitbout, portant alors le n° 30, et remplacée depuis quelques années par une maison nouvelle, il y avait un petit salon rond dont les murs avaient été peints par Solange Sand-Clésinger.

Lors de la démolition de la maison en question ces peintures ont-elles été conservées ?

MARGUERITE DURAND.

—

Russillion, compagnon de Cadoudal. — Un voisin qui, près de ma table à écrire, parcourt, avec intérêt, l'*Intermédiaire* dont j'espère en faire un fidèle, me prie de poser une question. Du nom de Russillion, il désirerait connaître l'origine et, si possible, ce qu'on sait du Russillion qui, lors du procès Cadoudal, fut le 9 juin 1804 au nombre des 19 condamnés à mort dont la peine fut

commuée en 4 années de détention dans une prison d'Etat.

L. B.

—

Vigny et les synthèses. — Où Alfred de Vigny a-t-il dit ; « les synthèses, ces magnifiques sottes » ? Ce mot est cité, sans références, par Joseph Bédier, dans son *Hommage à Gaston Paris*. (Paris, 1904).

V. B. R.

—

Armoiries à déterminer : fleur de lis de gueules. — Sur un portrait ancien figurent les armoiries suivantes :

D'or à un chevron d'azur accompagné en chef de deux tourteaux d'azur et en pointe d'une fleur de lis de gueules.

Ces armes sont celles d'une famille de Chennes établie en Angleterre.

A quelle famille française ont-elles appartenu ?

M. J. S.

—

Ouvrage anonyme sur Paris : « Le Voyageur fidèle, 1716 ». — Je possède un petit volume in-12 intitulé *Le Voyageur fidèle ou le Guide des Etrangers dans la ville de Paris*, etc., (à Paris, chez Pierre Ribou. Quay des Augustins, à la descente du Pont-Neuf, à l'Image de S. Louis. M.DCC.XVI). Le titre porte que le prix est de quarante-cinq sols.

Un confrère à la fois érudit et obligeant pourrait-il me donner le nom de l'auteur de ce guide que je n'ai trouvé mentionné ni dans les dictionnaires d'ouvrages anonymes ni dans les catalogues de livres sur l'histoire de Paris ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Hugo : « A un riche ». — Est-ce à un personnage fictif que s'adresse la pièce de vers de V. Hugo intitulée « A un riche » (*Voix Intérieures*) ? Si c'est un personnage réel, qui est ce jeune homme que le poète interpelle si rudement ? Et quelle est la propriété à laquelle il est fait allusion dans ces vers :

..... J'admire
Ton grand parc enchanté qui semble nous [sourire,
Qui fait, vu de ton seuil, le tour de l'horizon,
Grave ou joyeux, suivant le jour ou la sai- [son,
Coupé d'herbe et d'eau vive, et *remplissant* [*huit lieues*
De ses vagues massifs et de ses ombres [bleues.

CAL.

—

La collection Poirrier. — La collection Poirrier, 1860-1865, comprenant les premiers résultats de la fouille de la Grotte des Pics (Allier) — silex et ivoire — appartenant à l'étage aurignacien, a été vendue en Amérique. Quelqu'un de nos collaborateurs pourrait il en retrouver la trace ? On la dit à Philadelphie.

LABRUYÈRE.

—

« Gaufriers ». — Je lis dans une brochure d'Henry Houssaye, intitulée *La Littérature d'amateur* (1) :

Il manque à ceux qui n'ont pas l'habitude d'écrire pour être imprimés une certaine pratique qui s'appelle en style noble la rhétorique et en terme technique, « les gaufriers ».

D'où vient ce dernier terme que je rencontre pour la premiers fois et à quelle branche de l'argot appartient-il ?

CINQDENIERS.

—

Le plus ancien titulaire d'une dignité dans la Légion d Honneur. — Pourrait-on répondre à la question suivante : quel est *actuellement*, *vivant*, le plus ancien dignitaire dans la légion d'honneur ?

On a parlé (parmi les militaires seulement) de membres de la légion d'honneur encore vivants qui seraient chevaliers de l'ordre depuis la campagne de Crimée, ce qui constitue déjà une ancienneté de plus de 65 ans.

Avant la Révolution, le doyen des Chevaliers de St-Louis jouissait d'une pension de 1000 livres, ce qui était un joli revenu pour l'époque. Son nom figurait sur l'*Etat militaire* chaque année.

G. DE MASSAS.

(1) Aix. Achille Makaire. 1874. in 8°.

Réponses

—

Qui a prévenu l'Armée de Paris de l'infléchissement de l'armée de Von Klück ? (LXXXIII, 41, 97). — Le lieutenant colonel Fagolde, officier de liaison entre les armées française et britannique en septembre 1914, vient, en effet, de faire à l'Institut français de Londres une conférence intéressante ; mais elle démontre, une fois de plus, que le meilleur des témoins peut parfois se tromper, avec une éclatante bonne foi, quand il déduit de ses actes personnels une conclusion rigoureuse, même logique.

Le colonel — alors capitaine — Fagolde a raconté qu'il trouva (dans le hâvresac d'un officier d'état-major allemand, de Von Marwitz, tué le « *1er septembre* en automobile par une patrouille française) l'ordre de Von Klück d'infléchir l'armée envahissante vers l'est, au lieu de continuer à la faire descendre droit sur Paris.

— « Cette découverte, conclut l'officier « français, a décidé la manœuvre exécu- « tée, avec l'assentiment du général « Joffre, par le Général Gallieni et qui « devait être le prélude de l'immortelle « victoire de la Marne. »

— Oui, cette découverte a provoqué l'éclair de génie qui, frappant Gallieni d'une lueur soudaine, lui fit jeter l'armée de Paris dans le flanc de Von Klück.

Mais il ne fut point avisé de ce changement d'itinéraire par le G. Q. G qui semble l'avoir totalement ignoré lui-même ou, tout au moins, n'avoir pas cru à sa réalité.

Le capitaine Fagolde, cependant avait trouvé le document surpris et l'avait transmis au G. Q. G. *le 2 septembre* au matin. Il a fait son devoir et ne peut se tromper sur la date.

Comment expliquer alors que le lendemain, *3 septembre*, le G. Q. G. ait transmis au G. M. P. cette note *textuelle* :

— La 1re armée allemande est à Compiègne ; elle ne pourra pas être devant Paris *avant quelques jours ?*

-- Ce sont *les avions* du Camp Retranché de Paris, *dans la matinée du jeudi, 3 septembre*, qui découvrirent, *les premiers*, l'infléchissement brusque des têtes de colonnes ennemies vers le sud-est (Meaux) et non plus vers le sud-ouest (Paris).

Je revois encore le capitaine Louis de Faucompré, alors chef de nos services d'aviation du C. R. réduits, d'ailleurs, à quelques avions peu rapides, surtout *civils*, arrivant, haletant, exténué, boitant sur ses jambes brisées et mal guéries encore.

Il apportait la nouvelle de ce changement de direction inattendu et personne — pas même Gallieni — n'osait y croire.

On renvoyait, le soir, et, surtout, le lendemain matin, le capitaine L. de Faucompré aux nouvelles, que la cavalerie, de plus loin, commençait aussi à transmettre, mais avec moins de précision.

Au point du jour, *le 4 septembre*, cinq de nos avions survolent Creil, Chantilly, Senlis, Nanteuil, Lizy-sur-Ourcq, Château-Thierry, Betz, l'Oise jusqu'à Villers-Cotterets, la Marne jusqu'à Meaux, l'Aisne jusqu'à Soissons.

Et le capitaine L. de Faucompré rapporte, avant 11 heures, au Gouverneur de Paris, ses témoignages « oculaires » et ceux de ses pilotes, dont le plus précis et le plus sûr est celui du sergent Lackman.

— Or, **le 4**, le G. Q. G. ne nous a pas encore avertis de ce fléchissement capital. C'est de nous qu'il l'apprend officiellement.

Au moment où ces suprêmes reconnaissances d'avions signalent que les Boches marchent « sur Etrépilly et vers le sud est » et même qu'ils « passent déjà la Marne à Trilport », *le 4 septembre, avant midi*, la décision de Galliéni est prise, *ses ordres sont donnés à ses deux armées* (Maunoury et garnison de Paris) et le G. Q. G. n'a pas encore révoqué ses instructions et son ordre (de la veille) *de replier nos armées derrière la Seine*.

-- Gallieni a donc, *seul*, résolu, à ce moment, la manœuvre hardie qui devait sauver Paris et déclancher la bataille de la Marne. Et c'est l'aviation du capitaine Louis de Faucompré — aujourd'hui toujours capitaine et toujours, comme alors, simple chevalier de la Légion d'honneur — qui lui a apporté la nou-

velle et les preuves de l'imprudente manœuvre de Von Klück.

Les conséquences de cette initiative furent immenses. Le général Bonnal n'a pas hésité à écrire, le 13 juin 1917, quelques jours avant sa mort :

J'ai conservé un grand culte pour ce chef, trop tôt disparu et qui, s'il eût vécu, nous aurait, depuis, longtemps, débarrassés des hordes allemandes... Car je reste convaincu qu'en livrant la bataille de l'Ourcq, Gallieni a sauvé la France.

P.-B. GHEUSI.

P. S. — Je reçois le dernier numéro (1533) de *l'Intermédiaire*. Il m'apporte les intéressantes réponses *B* et *Curiosus*. Objections :

1° L'aviateur Brindejonc des Moulinais n'est devenu pilote militaire au G. M. P. *qu'après la bataille de l'Ourcq* ;

2° Le capitaine Lepic a « vu, *le 31 août*, les armées de Von Klück se diriger *sur Compiègne.* » Et *Curiosus* en déduit que le glissement vers le sud-est *était commencé*.

Mais Compiègne était, pour les armées de Von Klück, sur la route même de Paris, *Après Compiègne* seulement et aux débouchés de sa forêt, la déviation vers Meaux (droit au sud, au lieu de continuer, sur Paris, en direction du sud ouest) dévoilait, *le 3 au matin*, l'infléchissement brusque de Von Klück.

Comment le renseignement Lepic (*31 août, au Nord de Compiègne*) aurait il pu révéler cet infléchissement du *3 septembre*, commencé *trois jours après*, à 25 kilomètres plus au sud ?

C'est une erreur et une confusion involontaires de dates et de lieux.

P.-B G.

—

Cagliostro et la Révolution (LXXXII).

[M. Henri Beraldi, le bibliophile écrivain, est aussi un pyrénéophile. Il publie une histoire du *Passé du Pyrénéisme*, actuellement en cinq volumes. Les deux derniers intitulés *Ramond de Carbonnières* Il s'agit ici de Ramond, l'homme du Mont-Perdu, en 1802, futur préfet, Conseiller d'Etat et membre de l'Académie des Sciences. Dans sa jeunesse, de 1781 à 1787, il avait été, en sa qualité de strasbourgeois, secrétaire du cardinal de Rohan. Comme tel il fut l'observateur qui connut de plus près Cagliostro. Ce qui a amené M. Henri Beraldi à saisir l'occasion d'étudier à fond le singulier personnage du thaumaturge ; dans ses deux volumes sur Ramond, intitulés l'un : *Le Cardinal de Rohan Cagliostro* ; l'autre : *Procès du Collier* ; *la Débâcle de Cagliostro*. Il a repris de fond en comble ce sujet compliqué et obscur, et l'a ramené — sans toutefois omettre un détail — à une synthèse saisissante, qui le renouvelle. La lumière est faite sur Cagliostro-Balsamo. La légende est ruinée au profit de l'Histoire. M. Henri Beraldi répond lui-même à la question posée. Sa réponse épuise le sujet. Elle dépasse, il est vrai, la place dont nous disposons habituellement — surtout en temps de restrictions — Mais cet exposé, fixé dans nos colonnes, doit rendre aux chercheurs de tels services, que l'*Intermédiaire* accepte comme une bonne fortune sa publication intégrale, si exceptionnelle qu'elle soit. Elle sera faite en trois fois].

***

Un correspondant de l'*Intermédiaire* a posé cette question :

Cagliostro a-t-il vraiment montré, à la dauphine Marie-Antoinette arrivant en France, la guillotine dans une carafe ? et il l'a aussitôt résolue : anecdote apocryphe. Puis, sans s'attarder à la question : Cagliostro fut-il l'envoyé de Dieu sur la Terre, le Messie, comme l'ont cru ses dévots ? il a posé la question décisive : oui ou non Cagliostro a-t-il été le chef Secret de la Maçonnerie universelle, chargé de déclencher en France la Révolution en 1789, ou n'est-il qu'un simple charlatan ? Est-il un personnage énorme ? ou rien du tout ?

Cagliostro n'est rien du tout.

Il fut un charlatan, un piètre charlatan, à l'existence et à la fin lamentables.

D'où lui est donc venue sa célébrité ? Dès 1791 le traducteur français de la *Vie de Joseph Balsamo*, a donné la réponse : *de ce qu'il a été impliqué* (à tort) *dans l'affaire du Collier*.

Pour démonstration rien n'est tel que de suivre l'ordre chronologique absolu, la vie même de Cagliostro, du Cagliostro vrai.

Cagliostro n'a jamais voulu avouer son identité et raconter sa jeunesse. Voyons sans lui.

Au commencement du XVIII° siècle vit à Palerme un *Charles Martello*.

Il a deux filles :

L'une mariée à un JOSEPH CAGLIOSTRO.

L'autre à Joseph Bracconieri. Celle-ci a une fille, Félicie, mariée à Pierre Balsamo.

Et de ce dernier mariage naît en 1743 JOSEPH BALSAMO, baptisé dans la cathédrale de Palerme.

Renseignements fournis au procès de Cagliostro par la police de Naples (et qu'on ne peut pas contrôler) : le jeune Balsamo aurait été un criminel : paresseux, ignorant, bon dessinatenr à la plume, faussaire, magicien, assassin d'un chanoine (??), escroquant vingt onces d'or à un orfèvre nommé Marano, obligé de quitter Palerme, employant le produit de son vol à voyager (Alexandrie), puis se fixant à Rome.

A vingt-cinq ans, à Rome, le 20 avril 1768, dans l'église Santa-Maria de Monticelli, Balsamo épouse Laurence Feliciani, fille d'un fondeur, — de gentille figure, illettrée et passive.

Un jour, le jeune ménage quitte Rome en compagnie d'un Sicilien escroc et faussaire se faisant appeler le marquis d'Alliat et se disant colonel prussien. A la suite de quelque méfait Alliat se sauve, Balsamo est arrêté en Vénétie, puis relâché. Les Balsamo passent en Espagne.

(Casanova dit avoir rencontré à Aix-en-Provence les jeunes Cagliostro, ayant des passe-ports au nom de Balsamo. Malheureusement ceci n'est pas sûr, étant écrit après coup).

Les Balsamo séjournent quatre mois à Barcelone, un an à Madrid. C'est l'année 1770.

(Avec Alexandre Dumas, en 1770, Joseph Balsamo est le chef mystérieux de toutes les sociétés secrètes, il leur promet à Mayence de faire dans dix-neuf ans la révolution en France, en déshonorant la reine par un procès — et, sur le chemin de Strasbourg à Paris, il montre à la dauphine la guillotine dans la carafe. Dumas est homme de théâtre et cherche des « situations » et des « effets ». Mais ici, comme historien, son idée directrice est que la maçonnerie universelle a voulu le renversement de la monarchie française).

Puis un séjour à Lisbonne.

Fin 1771 les Balsamo sont à Londres, misérables; le mari arrêté pour dettes, dégagé par un riche anglais, « sir Dehels » (*sic*), emmené par lui quatre mois à Cantorbéry, chassé pour une histoire de jeune fille séduite. A Londres, Balsamo essaie de pratiquer un chantage, sur un quaker attiré en un rendez-vous par les charmes de Laurence. Et puis il intente un procès à un nommé Benamore, agent du roi de Maroc (!) auquel il réclame 47 livres sterling. Son procureur, dans cette affaire, s'appelle AYLETT, homme d'ailleurs véreux. Et Balsamo quitte l'Angleterre sans le payer.

Ici des faits certains. Pendant la traversée, on lie connaissance avec un Français nommé Duplessis, intendant du marquis de Prie. A Paris, Duplessis persuade à Laurence de quitter « son ignoble mari » ; il l'enlève et la cache. Le « marquis de Balsame, dessinateur à la plume » se plaint au lieutenant de Police. Le commissaire Fontaine découvre Laurence dans un cinquième de la rue Saint-Honoré, la met au couvent de Sainte-Pélagie, l'interroge, et elle dit tout le passé. (Et tout le dossier Balsame est aux Archives. Campardon l'a publié en 1863 dans son *Procès du Collier*).

Les époux se réconcilient. On les expulse. Ils vont à Palerme, à Malte, au Maroc (?), à Marseille, Barcelone, Valence, Cadix...

Et ici Balsamo disparaît, se volatilise : mais en même temps paraît Cagliostro.

A Cadix, au commencement de 1776, est un ménage Cagliostro. La femme est née Féliciani et son mari la prénomme Séraphine. Ce mari se donne pour lieutenant napolitain. Qu'est-il en réalité ? Un charlatan.

Prestidigitateur nomade. Son programme ? Consultations médicales gratuites (ce qui n'exclut pas les cadeaux des riches clients reconnaissants). Et puis divination par la carafe au moyen d'un ou d'une enfant de six ou sept ans, *pupille* ou *colombe*, adroitement interrogés. Ramollir le marbre, changer la toile en soie, et autres escamotages. Enfin, comme au XVIII[e] siècle l'alchimie fait rage, Caglostro transmute, et ceci est un tour à l'usage des naïfs riches, et qui rapporte gros. Et, les diamants qu'on lui confie, il les rend grossis et « valant le centuple ». Opération très lucrative, qui confine à l'escroquerie.

Or à Cadix, Cagliostro soutire à un amateur d'alchimie nommé SYLVESTRE mille écus et une canne ayant dans son pommeau une montre à répétition. Ceci est à retenir.

Fin juillet 1776 le ménage est à Londres. Cagliostro, trente-trois ans, se dit capitaine prussien. C'est à Londres, dit-on qu'il trouve le plan et les cahiers d'une maçonnerie toute prête. Il se fait recevoir franc-maçon dans la loge l'*Espérance*, tenue par le tapissier français Hardivilliers, obtient d'un seul coup les trois grades, *apprenti*, *compagnon* et *maître*, et au registre signe *Joseph Cagliostro, colonel au 3e régiment de Brandebourg.*

Ici une mauvaise affaire : une demoiselle Fry, à laquelle Cagliostro donne des pronostics sur les numéros sortants de la loterie, calculés, dit-il, d'après la Kabbale, veut le faire arrêter, demandant la restitution d'un collier de brillants qu'elle lui a confié (pour le grossir). Cagliostro accepte un arbitre, qui le condamne à rendre le collier. Mais en attendant la publication de la sentence, il est en prison au Kings-Bench.

Or, dans la rue, le procureur Aylett a croisé et cru reconnaître son Balsamo de 1772 ; il l'a suivi, a enquêté ; finalement il le trouve au Kings Bench, et le fait écrouer encore pour son compte, pour 30 livres sterling, et sous le nom de Balsamo. Et Cagliostro paie.

Le voici libre. Il part ruiné, maudissant l'Angleterre.

A Bruxelles, reprenant ses prestidigitations, il refait, dit-il, « l'édifice de sa fortune ». Et il se propose d'agrandir son programme, sa fortune et sa position en ayant sa franc maçonnerie à lui, la franc maçonnerie égyptienne Il s'était créé colonel, il se bombarde Grand-Cophte.

(Dans ceci rien d'extraordinaire. Créer une maçonnerie était alors un fait courant. Cagliostro n'est qu'un anneau dans la longue chaîne des « fondateurs de rites ». Les titres maçonniques étaient ronflants. Et les exploiteurs de maçonnerie ou les imposteurs abondaient. Rosa, Johnson Gugomos, Schrepfer, etc. etc.).

Réagissant contre l'excès du matérialisme philosophique, la société de la fin du XVIIIe siècle, à la fois incrédule et superstitieuse, donnait dans les théosophes, et dans le merveilleux, le swedenborgisme ; en un mot, dans le spiritisme. En France les fameux *martinistes* cherchaient la RÉINTÉGRATION, la reintégration dans les pouvoirs surnaturels que le péché originel avait fait perdre, faculté d'évoquer les Invisibles ou les Anges. Cagliostro mit à son programme la RÉGÉNÉRATION, permettant de récupérer la connaissance universelle, le don des langues et la communication avec les Anges ; il y mit même la RÉGÉNÉRATION PHYSIQUE, retraite de quarante jours dans un pavillon *ad hoc*, où, après absorption de la « matière première », on perd sa peau, ses cheveux et ses dents, pour les retrouver trois jours après, mais en jeunesse : opération qui peut se recommencer tous les cinquante ans.

L'originalité de la maçonnerie de Cagliostro est d'être carafiste. Les séances de loge ne commencent que lorsqu'une enfant a vu dans la carafe apparaître Moïse, lequel Moïse donne la permission de commencer les travaux.

La maçonnerie égyptienne n'est pas pour les masses, elle s'adressera à un petit nombre de croyants fervents et riches.

Cagliostro compose son personnage. Il se fabrique une jeunesse présentable : Acharat, Médine, le Sage Althotas, la Mecque, le Chérif, les pyramides d'Egypte et les principaux royaumes de l'Afrique et de l'Asie.

Et puis il se fait une tête de Grand Cophte. Renversée en arrière, les yeux fixés au ciel, un jargon prophétique, et toujours le mot Dieu à la bouche.

Sainte-Beuve résumera : « Colorant l'impudence sous des airs inspirés ».

Au début, en 1778, la nouvelle église n'a que deux affiliés, le Grand Cophte et la Grande-Maîtresse d'adoption, mais cela suffit, c'est une position de chefs.

Et la grande tournée européenne commence : La Haye, Liège, Venise, l'Allemagne infestée d'illuminés, de rose croix et d'alchimistes. Cagliostro se fait appeler marquis Pellegrini, ou comte Harat, ou marquis d'Anna, ou comte Fénix. Surtout et définitivement : le comte Alexandre de Cagliostro. A Berlin, Dantzig, Kœnigsberg, c'est l'insuccès complet.

Tout à coup, en février 1779, dans la

société aristocratique et spirite de Mittau, le thaumaturge a un succès délirant. La mystique baronne de Recke désire revoir un frère qu'elle a perdu, la « colombe » dit le voir dans la carafe. Merveille.

Après trois mois Cagliostro grisé part, ne doutant pas de conquérir Pétersbourg et de subjuguer la grande Catherine. Il arrive avec une lettre de recommandation pour un jeune officier, le baron Hayking. Et Hayking demeure stupéfait. Voilà donc l'homme qui à Mittau a tourné toutes les têtes ! Farceur de tréteaux, fanfaron et ignorant ! Il est ignoble ! Sa femme moins, mais elle semble passée, ses yeux rouges montrent la trace de ses larmes : *elle a l'air d'une de ces jongleuses que l'on fait danser malgré elles*. (Et voilà la femme que la légende fait « belle d'une beauté qui n'appartint jamais à aucune autre femme », et dont le roman fait l'intrépide amazone qui monte « Djerid »).

Cagliostro est habillé en colonel espagnol. L'ambassadeur d'Espagne lui notifie d'avoir à cesser ce port illégal d'uniforme. Mauvais début.

Voyons la fin. Avant un an, Cagliostro à Pétersbourg, est usé, brûlé, combattu. Et il s'en va.

A Varsovie, les illuminés et alchimistes de distinction l'accueillent comme un prophète. Le prince Poninski loge chez lui le comte et la comtesse, prête au comte son laboratoire, et lui donne le comte Moszinski pour aide préparateur. Cagliostro présente son répertoire, *rematérialise* un papier brûlé, change une livre de mercure en argent et interroge des colombes. Poninski et Moszinski tombent de leur haut. Comment, c'est çà, l'homme aux miracles ! Mais c'est un petit prestidigitateur de rien, et un imposteur à démasquer. Et Poninski écrit à Mme de Recke : *les transmutations de Cagliostro, supercherie ; ses évocations, comédie ; ses prophéties, utilisation de ce qu'il peut apprendre très naturellement sur les gens et les choses*. Mme de Recke est désabusée.

Eliminé par Poninski, Cagliostro va giter trois mois chez une cliente croyante. La rumeur publique dit qu'il y engraisse des diamants et sa bourse, et qu'il est un escroc.

Après quoi, ayant vraisemblablement refait ses ressources. il part, avec des fonds pour aller quelque temps.

Il passe à Francfort.

Plus tard (dans son procès) il racontera des histoires abracadabrantes (le fameux souterrain, etc.) sur ses relations avec la Stricte Observance, dont il dira avoir reçu une subvention : six cents louis.

Avec ce hâbleur de Cagliostro il faut être sceptique sur le chiffre, et même sur le fait.

Mais enfin si Cagliostro a été subventionné par la Stricte Observance, maçonnerie templière, à quelles fins ? Quelques-uns, aujourd'hui, répondent ; pour servir en France la Stricte Observance, alors en pleine décadence ; pour défendre la cause des « Templiers d'Allemagne », contre leurs adversaires français victorieux, les Martinistes (? ? ?)

Et voici Cagliostro à Strasbourg.

HENRI BERALDI.

—

La duchesse d'Estampes (LXXXIII, 2, 99) — Je possède un livres d'heures manuscrit sur parchemin qui contient 9 miniatures représentant la vie de Ste-Anne et de Marie.

Les amoiries de Pisseleux d'Heilly et de « Sanguin » se trouvent au bas des encadrements de fleurs.

Ce dernier nom de Sanguin fut célèbre par l'oncle maternel de la duchesse d'Estampes, Antoine Sanguin, évêque d'Orléans et créé grand aumônier de France sous François Ier par la protection de sa nièce.

Il semble bien d'après ce manuscrit, qu'un coin du voile qui cache la fin de la duchesse d'Estampes est soulevé : après son exil de la cour, elle est vraisemblablement revenue dans un couvent près d'Orléans et selon toutes probabilités à Fleury-sur-Loire. Il est possible qu'elle y soit morte. On pourrait suivre cette piste, elle livrera vraisemblablement la clef de l'énigme.

Mme BELIN.

—

Masque de fer. Bibliographie (T. G. 571 ; XXXV ; XLL à XLIV ; XLVII ; XLIX ; LV ; LXI à LXIII ; LXV ; LXVI). — L'*Intermédiaire* du 10 octobre 1896, col. 443, reproduisait une information de la *Libre Parole* du 16 juin 1894, répétée le 24 du même mois dans la *Légitimité*.

Il était question d'une brochure nouvellement parue à Vienne en Autriche sous le titre : *Louis XIV. Louis XVIII. Le Masque de fer. Louis XVII.* L'auteur, le comte de Liwernstein prétendait que Louis XIV et Louis XVIII avaient eu un intérêt dynastique à faire disparaître un descendant de leur famille, lequel aurait divisé l'ordre de successibilité au trône de France. La *Libre Parole* ajoutait que cette brochure était en cours de traduction française.

Malgré mes recherches dans la *Bibliographie de la France*, dans *Lorenz* et d'autres publications spéciales, je n'ai pu découvrir la trace de cette traduction.

Un collègue de l'*Intermédiaire* en aurait-il eu connaissance ?

Il me serait agréable de savoir si cet ouvrage existe et où je pourrais le consulter. Cela me permettrait de terminer un travail commencé il y a quinze ans en vue de dresser aussi exactement que possible, la Bibliographie analytique et chronologique de tout ce qui a été publié en France et à l'étranger sur le Masque de Fer, y compris articles de journaux et Revues, Romans, Théâtre, Poésies, Chansons, Fantaisies, etc... Il a jadis été demandé dans ces colonnes si semblable travail existait.

Comme actuellement les frais d'impression sont inabordables, j'ignore à quelle époque je ferai paraître mon livre, mais si quelques chercheurs ou amateurs, s'interessant à cette curiosité historique, désiraient se renseigner sur une date d'édition, ou établir une comparaison de textes, ou bien encore savoir quels auteurs ont préconisé tel système, je serais très heureux de mettre à leur disposition, mon répertoire bibliographique complété de dates, cotes de bibliothèques parisiennes et provinciales, indication de détenteurs particuliers, etc, ainsi que mes collections d'imprimés et copies formant la réunion complète des sept cents productions de toute nature se rapportant au prisonnier masqué et parmi lesquelles se trouvent quelques rares pièces n'existant dans aucun dépôt public.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'en l'espace de deux cents ans, trente neuf identifications sérieuses comme fantaisistes ont été proposées pour établir la personnalité de l'homme au masque de fer.

HENRI MAURICE.

—

Buonaparte et Bonaparte (LXXXIII, 42). — Le nom Bonaparte existait bien antérieurement à 1783.

Ceux à qui la langue italienne est familière savent qu'on écrit *ad libitum*, Buona ou Bona. Les membres de la famille Bonaparte ont employé indifféremment l'une ou l'autre orthographe : des frères ont écrit leur nom avec *u* et sans *u* (tantôt avec particule, tantôt sans particule). Il paraît que la suppression de l'u était en usage dans des temps fort reculés. On voit dans l'église St-François des frères mineurs de San Miniato, à droite de l'autel principal, un tombeau dont l'inscription porte : Jacques de *Bonaparte*, mort en 1421, le 23 septembre. Nicolas *Bonaparte* fit élever ce monument à son père.

(Tome VI de la bibliothèque historique et militaire, dédiée à l'Armée et à la Garde nationale par MM. Liskenne et Sauvan, 1852).

Pendant longtemps, Napoléon lui-même attacha peu d'importance à fixer l'orthographe de son nom (LIX, 803 ; LXX, 13, 110, 152) et « Vieilles maisons, vieux papiers » G. Lenôtre, 1re série, p. 184. Particulièrement instructive à cet égard est la lettre reproduite dans le 1er numéro de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* Année 1864, p. 8).

Le 27 mars 1796, le futur empereur arrivait à Nice pour prendre, en remplacement de Scherer, le commandement suprême de l'armée des Alpes. Et ce jour-là, il signa Bonaparte, adoptant définitivement, semble-t-il, ce nom tel orthographié.

G. AB.

—

Les Hôpitaux russes à Paris en 1814 (LXXXIII, 90). — Je me souviens avoir eu entre les mains autrefois, aux Archives de l'Assistance publique, une publication du Conseil Général des Hospices, appelée ordinairement Rapport Camus, dans lequel on trouve une multitude de détails circonstanciés sur l'arrivée à Paris des blessés français et étrangers, après la débâcle qui suivit les batailles malheureuses de 1814. Il y a dans cet ouvrage des statistiques détaillées sur

le nombre des blessés et leur nationalité, ainsi que sur les actes de dévouement accomplis par la population parisienne pour recueillir et soigner les malades et les blessés dont la plupart étaient épuisés par de longs voyages sur les routes ou les transports par bateau dans les conditions les plus affligeantes.

Il est possible que le renseignement recherché se trouve dans ce rapport.

L. TESSON.

—

Projet de mariage du duc de Berry (LXXXIII, 43, 101.) — Dès 1800, le duc de Berry avait fait plusieurs tentatives matrimoniales auprès des cours européennes sans avoir pu rencontrer une princesse qui consentît à unir sa destinée à la sienne ; les souverains, successivement pressentis, ne se souciaient guère de confier le bonheur d'une de leurs filles à ce prince exilé et pauvre, qui passait, en outre, pour être brutal et débauché.

En 1813, Louis XVIII, voyant pâlir l'étoile de Napoléon, avait envoyé le comte de La Ferronays à Saint-Petersbourg avec la mission de sonder les dispositions d'Alexandre au sujet d'une restauration éventuelle des Bourbons. Il l'avait chargé, en même temps, de solliciter pour un de ses neveux un commandement dans l'armée russe, et chose plus délicate encore, de pressentir la cour de Russie sur un mariage possible entre le duc de Berry et la sœur du tsar, la grande-duchesse Anna, la même qui avait été refusée à Napoléon en 1810 et qui fut plus tard reine des Pays-Bas.

Le comte de La Ferronnays fut très aimablement reçu par les deux impératrices, et vit la jeune princesse qu'il eût désirée « plus belle, plus animée, et ayant l'air plus intelligent » (1) Mais il se heurta à l'hostilité de la Cour contre les Bourbons et principalement chez le chancelier Romanzoff, en dépit de 1812, à un « incurable accès de bonapartisme ». A Dresde, où se trouvait le quartier général des souverains alliés, il reçut d'Alexandre le meilleur accueil, mais l'empereur, désireux de ménager l'Autriche dont l'alliance toute récente lui était précieuse, lui fit entendre que la crainte de mécontenter cette puissance, s'il paraissait favoriser, en la personne d'un membre de la maison de France, des projets de restauration qui ne pouvaient qu'être préjudiciables à l'impératrice Marie Louise, ne lui permettait pas de répondre, pour le moment, aux ouvertures qui lui étaient faites. L'envoyé de Louis XVIII dut donc revenir à Hartwell sans avoir réussi dans sa triple mission.

En 1814, ce projet d'union aurait été repris par Alexandre. Mais, maintenant qu'il était remonté sur le trône de ses pères, Louis XVIII ne s'en souciait plus : il trouva « la maison de Russie trop peu ancienne pour donner une mère aux fils de France » (1) et repoussa l'alliance qu'il avait recherchée lui-même avec empressement quelques mois auparavant.

La question de différence de religion ne paraît pas avoir joué un rôle prépondérant dans l'avortement de cette tentative de mariage. Et si, comme il est possible, elle a été invoquée, elle n'a été qu'un prétexte pour dissimuler les raisons d'ordre politique qui s'opposaient de part et d'autre à une pareille combinaison.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Les Mémoires de Barras (LXXXI ; LXXXI ; LXXXIII, 11, 98). — A propos de certains documents produits dans la question Louis XVII, et auxquels il ne manque pour être probants que d'être authentiques, on a parlé d'un collectionnenr Avignonais qui aurait possédé et aurait fait détruire à sa mort des Mémoires de Barras. J'ai pu avoir sur place quelques renseignements sur ce M. Chabrier de Lafont, qui était photographe à Avignon, et qui mourut en 1897.

Il avait des autographes assez curieux (notamment sur la période révolutionnaire), autographes qui ont été dispersés, après sa mort, mais comme beaucoup de collectionneurs, il s'exagérait la valeur

(1) Mis Costa de Beauregard. *En émigration Souvenirs tirés des papiers du comte de la Ferronnays.* Paris. Plon. 1900. in. 8°. p. 378.

(1) *Mémoires de la comtesse de Boigne.* Paris. Plon. 1907. in. 8° tome. II, p. 146.

de ses collections, et, en tout cas, il n'est dans le pays aucune trace, aucun souvenir de documents importants relatifs à Barras, qui lui auraient appartenu.

HENRI D'ALMERAS.

—

La terre de Chaux (LXXX ; LXXXIII, 21, 102). — C'est XVIIe et non XVIIIe siècle que j'ai entendu indiquer, comme époque terminale de la possession de la terre de Chaux par les Chateaubodeau, dans la réponse LXXX, 347.

Les renseignements sont, en effet, tirés à la fois de l'ouvrage de M. Lebrun sur *Le Veurdre* et de la *Généalogie des Bosredon* par Ambroise Tardieu.

A titre d'indication et sans avoir la prétention, je le regrette, de pouvoir solutionner la question posée par M. de C, je note au passage parmi les sources imprimées que j'ai pu consulter :

Chaux ou Chault, paroisse de Mazeirat. Fief qualifié Baronnie. Les de Chateaubodeau furent seigneurs de Chault dès 1469 et jusqu'à Charles de Chateaubodeau, en 1617. On croit même que les Chateaubodeau portèrent à l'origine, le nom patronymique de Chault.

(A. Tardieu, *Dictionnaire de la Haute-Marche*).

Dechaux (Gabriel)... Vieille maison de noblesse qui prit son nom de la terre de Chaux, paroisse de Mazirat. . Elle s'éteignit dès le commencement du XVIe siècle, fort peu de temps après la confection du Terrier.

(Des Gozis, *Les Montluçonnais d'après le Terrier de 1490-1497*).

MONTEBRAS.

*
* *

Je crois utile, « pour éviter d'orienter les recherches sur de fausses pistes », de rectifier et compléter la communication de M. Henri D. d'A.

Il est exact que les archives publiques renferment peu de documents sur les Châteaubodeau. Je signalerai pourtant un chartrier considérable, légué, il y a une quinzaine d'années, aux Archives de l'Yonne, par le vicomte de Montjoye. D'autre part je possède des archives de famille fort importantes. Ces documents m'ont permis en effet d'établir une généalogie de ma famille basée sur des pièces authentiques (Voir *Intermédiaire* du 20 janvier 1921, col 22).

J'en extrais les notes suivantes :

1° Le dernier Châteaubodeau qui possède Chaux et Malleretu (paroisse de Saint-Chabrais, Creuse) fut Charles de Châteaubodeau, chambellan du duc d'Alençon en 1576. Il vendit Malleret le 19 septembre 1626 et, par acte du 24 février 1627, il fit donation du château et de la terre de Chaux au prieuré de Charly (Cher), dont sa fille Marie était prieure ; (ces deux actes existent aux Archives de l'Yonne).

Il ne faut pas le confondre avec son neveu, appelé également Charles, qui était gentilhomme ordinaire du duc d'Anjou en 1622, mais ne posséda jamais ni Chaux, ni Malleret ;

2° Le premier qui posséda Chaux fut, non pas Antoine de Châteaubodeau, mais son père, Louis Bochard, seigneur de Châteaubodeau, époux de Guillemette de Chaux ; il ne peut y avoir aucun doute à cet égard. Antoine épousa par contrat du 14 janvier 1469, non pas Miracle de Forges, mais bien Françoise de Peiraciet : leur postérité s'éteignit au siècle suivant dans les maisons de Monestay et du Proche, Antoine épousa en 2e noces, avant 1488, Miracle de Forges, dont sont issus les Châteaubodeau actuels, et en 3e noces, vers 1490, Catherine de Bonneval. Antoine abandonna son nom patronymique de Bochard pour ne conserver que celui de Châteaubodeau ;

3° La date du procès entre Jacques et Philibert de Malleret est bien 1427 ; une coquille, que je n'avais d'ailleurs pas remarquée, a fait écrire dans l'*Intermédiaire* : 1627 ;

4° Il est évident que si l'assertion de la Thaumassière est exacte, les de Chaux et les Malleret ne sont qu'une même famille ; mais je n'ai pu vérifier cette assertion et c'est justement ce qui m'a fait poser la question signée M. de C A ce propos, une autre coquille m'a fait écrire que Brunissant de Malleret avait épousé Guy de « Chambarant » ; il faut lire « Chamborant ».

Comte DE CHATEAUBODEAU.

—

Balzac et Victor Hugo (LXXXII, 237). — A propos de la candidature de Balzac à l'Académie, voici une lettre, que je retrouve, du célèbre romancier, dans une collection d'autographes appartenant au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale :

Mon cher Nodier, je sais maintenant trop sûrement que ma situation de fortune est

une raison qui m'est opposée au sein de l'Académie, pour ne pas vous dire, avec une profonde douleur, que je vous prie de disposer de votre influence autrement qu'en ma faveur. Si je ne puis parvenir à l'Académie à cause de la plus honorable des pauvretés, je ne me présenterai jamais aux jours où la prospérité m'accordera ses faveurs. J'écris en ce sens à notre ami commun Victor Hugo qui s'intéresse à moi.

Dieu vous donne la santé, mon bon Nodier.

DE BALZAC.

D'E.

—

Archives dauphinoises de Morin-Pons (LXXXIII, 52) — Il existe un descendant du collectionneur, M. P. Morin Pons, rue Michel-Ange, 15, à Paris, auquel on pourrait s'adresser pour la solution de la question. B.

—

Familles de Bompar et de Douhet (LXXXII ; LXXXIII, 66). — L'affirmation de Tardieu, reproduite par M. de C. est partiellement inexacte. La généalogie des premiers de Douhet s'établit ainsi :

I. — Antoine de Douhet, seigneur de Marlat-la-Tour, chancelier du comte d'Auvergne, épouse 1° en 1464 Marguerite de Durat ; 2° le 23 juin 1470 Hélips Bompart. Du premier lit : Jean Douhet auteur de la branche du *Puy-Molinier* en Limousin. Du 2e lit : Gabriel de Douhet, tige des seigneurs de *Romananges et d'Auzers*, — et Pierre de Douhet, tige des seigneurs *d'Esteaux*.

I. — Jacques de Douhet, frère d'Antoine ci-dessus, épouse Hélips Bompart, deuxième du nom. Il est la tige des seigneurs de *Cussac*, *Chameyrac et Lespinasse*.

Toutes les autres branches descendent bien d'Antoine et Hélips Bompart.

(Cf. Manuscrits de M. de Fortia, Intendant d'Auvergne, Bibliothèque de Clermont-Ferrand, *ms. fr.* 553).

HENRI D. D'A.

—

Pierre-Buffière (LXXXII, 380 ; LXXXIII, 67, 108) — Un joli portrait de Marie-Charlotte de Pierre-Buffière, comtesse de Poix, existe à Paris, 17, rue de Belzunce, chez le comte de la Bourdonnaye-Coëtcandec, son arrière petit-fils. A. HARMAND.

***

La filiation donnée par Ours d'Aquitaine m'est un précieux jalon et je l'en remercie bien vivement Elle remonte l'ascendance de Marie-Charlotte de Pierre-Buffière jusqu'à l'époque voulue et, d'après les dates, Abel de Pierre-Buffière, époux d'Anne de Pons, peut parfaitement être fils (ou petit-fils) de Jean de Pierre-Buffière et de Marguerite de Bourbon-Busset, mariés en 1551.

Pour être complètement éclairé, il faudrait savoir quels furent les enfants de ces derniers.

Je n'ai sous la main ou à proximité aucun document à ce sujet ; peut être le renseignement se trouve-t-il dans Nadaud, *Nobiliaire du Limousin*, qui donne, paraît-il, une assez vague généalogie de Pierre Buffière ; mais je ne puis le vérifier. Un aimable collègue pourrait-il me trouver ce renseignement dans Nadaud ou ailleurs.

M. DE C.

—

Chenu, rois d'Yvetot (LXXXII, 44, 346 ; LXXXIII, 69). — Je remercie tous nos aimables collègues des précieux renseignements qu'ils ont bien voulu apporter à la connaissance de l'histoire d'Yvetot, et en particulier à M. Georges Dubosc pour les détails très complets qu'il a eu l'obligeance de communiquer.

Il semblerait donc que cette famille soit éteinte, pourtant on n'a jamais parlé de la descendance des enfants de Jehan *Chenu*, 3e fils de Guillaume.

Au sujet de Jehan *Baucher*, roi d'Yvetot, il existe une plaquette d'Aug. Guilmeth intitulée : *Notice sur messire Jehan Baucher, roi d'Yvetot*, Rouen, 1854, qui doit contenir d'intéressants détails sur ce personnage et sur son mariage (1479 ?) avec Clémence du *Dresnay*, veuve de Guillaume Chenu.

D'autre part, le P. Anselme mentionne (tome 2, page 78) N .. *Chenu*, prince d'Yvetot qui épousa Perrine *Malherbe*, veuve de Jean *Balu*. Ne serait-ce pas Jacques *Chenu*, prince d'Yvetot, mort en 1498 ? Au tome 7, p. 434, on trouve également Jean *Chenu*, seigneur du Bellay en Vexin, mort en 1503, lequel épousa, après 1487, Marie de l'Hospital, dame de

Grand Mesnil et de Linendy, morte après 1511, veuve de... de l'Estendard, seigneur de Couvert.

A ce propos, il serait curieux de savoir si les *Chenu*, seigneurs du Bellay en Vexin et les *Chenu*, seigneurs de Montchevreuil en Vexin ne descendraient pas des rois d'Yvetot ? et si Robert Chenu, *bâtard d'Yvetot* » n'aurait pas laissé de traces ?

Au XVIIe siècle, il existait dans le Valois, une famille de ce nom qui était issue, paraît-il, des Chenu d'Yvetot, soit de Robert, soit de Jehan, seigneur de Saint-Aignan sur Ry.

Je recevrais avec gratitude les détails que M. Léon-Maur. B... veut bien mettre à ma disposition. D'après la généalogie des familles qui ont possédé Yvetot, je ne vois pas de seigneur d'Yvetot issu de la maison de Langes (Langei), sans doute un du Bellay, qui se soit marié à la fille de Jean Pouillet. Mais peut être n'est-elle pas complète ?

Je serais heureux de tous détails complémentaires que nos érudits collègues voudraient bien me signaler.

H. Y.

—

Duranty (LXXVIII ; LXXIX). — L'auteur du *Malheur d'Henriette Gérard* paraît revenir à la mode ; on se met à réimprimer ses œuvres et la critique s'empare de lui. A l'occasion d'une nouvelle édition de son roman *La Cause du beau Guillaume* (édition de « la Sirène »), M. Paul Souday consacre à Duranty, dans le feuilleton du *Temps* du 13 janvier dernier, une chronique très documentée dans laquelle il fait une allusion discrète au mystère de sa naissance :

Il était né en 1833 de père et de mère inconnus. Le balzacien J les Christophe, un des rares critiques qui se soient occupés de lui, croit qu'il était fils le Prosper Mérimée et d'une grande dame, amie particulière de l'impératrice Eugénie. C'était, paraît-il, un petit homme sec, brun, barbu, très poli et très réservé, qui cachait avec soin sa vie. Le portrait de Degas lui prête un aspect dur et hérissé de sanglier méditatif.

Duranty étant né l'année où la future impératrice des Français n'avait guère que douze ans, il doit plutôt s'agir ici d'une amie de la comtesse de Montijo. Il n'y aurait rien de surprenant que Mérimée, qui fréquentait depuis quelques années chez cette dernière personne, y ait rencontré la belle dame en question et ait eu avec celle-ci une liaison qui aurait eu des suites A cette époque Mérimée n'était pas encore dans les liens de la grande passion qui devait durer de 1837 à 1852, et menait, suivant l'expression d'Augustin Filon, une existence de dissipation. Qui était donc cette nouvelle « inconnue » que n'a mentionnée aucun des biographes de l'auteur de *Colomba* ?

Dans tous les cas, si Duranty est le fils de Mérimée, on ne retrouve guère dans le portrait qu'a fait de lui Degas les traits caractéristiques de son père supposé. Il lui ressemblerait plutôt au moral, car s'il est vrai qu'il était « très poli et très réservé, et cachait avec soin sa vie », ce sont là des particularités que tous ceux qui ont connu ou étudié Merimée s'accordent à reconnaître à ce dernier.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Granier, évêque de Genève (LXXXIII, 45). — Claude de Granier, évêque de Genève, résidait à Annecy. Saint-François de Sales, à peine entré dans les ordres, fut prévôt de son église. Sainte-Beuve le mentionne dans son *Port Royal* (tome Ier, p. 258). — On doit trouver des renseignements dans le *Saint François de Sales* de M. de Margerie, (Paris, *Lecoffre*). Je n'ai pas cet ouvrage sous la main.

HENRI D. D'A.

* * *

Le saint prélat qui a occupé, avant St François de Sales, le siège épiscopal de Genève, appartenait à une famille de Savoie. Son père, Bernardin de Granier, fut d'abord premier commis du trésorier de la duchesse de Nemours, puis maître d'hôtel et écuyer du duc de Nemours ; il épousa Antoinette du Châtelard, d'Yenne, dont il eut deux fils : Claude et François, et deux filles : Marie, femme de Jean de Chissé, seigneur de Pollinge, et Charlotte, femme de François de Baillans, seigneur de Verbos. François de Granier seigneur du Noyer et du Châtelard, continua la famille dont les descendants ont disparu au milieu du XVIIe siècle.

Claude de Granier, religieux bénédictin, prieur de Talloire et de Saint-Jeoire, évêque de Genève de 1579 à 1602, portait un blason *de sinople à trois croix tréflées au pied fiché d'argent.*

Voir : Besson *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarantaise*, nouv. éd. (Moutiers, 1871), p. 71 ; Cte de Foras, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, t. III, p. 140.

SAINT-VALBERT.

—

Harpedane ou Harpedene (LXXXII : LXXXIII, 70). — Je suis probablement devancé pour la réponse à la question posée dans le dernier numéro de janvier de l'*Intermédiaire* au sujet de la famille *Harpedane* ou *Harpedene*.

Je n'en indique pas moins que cette famille est d'origine anglaise et remonte à une très haute antiquité. On rencontre un *Harpedane de Belleville* à la bataille de Taillebourg, et l'un d'eux était sénéchal de Saintonge au xv° siècle.

L'histoire de la Saintonge fourmille de ce nom qui est encore porté par ses descendants. L'un d'eux habite Niort, où il exerce la profession de banquier, rue du Petit Banc.

On peut s'adresser à lui directement si ce n'est déjà fait; c'est un homme très aimable qui se fera, je n'en doute pas, un plaisir de répondre à la question.

L. T. T.

*
* *

Le chef de la famille Harpedanne de Belleville, habite Niort, 11, rue Dupin.

Son fils aîné Jehan, lieutenant au 5° tirailleurs algériens (le seul officier du nom au commencement de la guerre) est tombé près de Tracy-le-Mont (Oise) le 21 décembre 1914.

Cité à l'ordre de l'armée, il a été décoré à titre posthume de la Croix de guerre avec palme et de la Croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Son fils André, jeune engagé, caporal au 125° Régiment d'infanterie est tombé à Réméréville (Meurthe-et-Moselle) le 24 août 1714.

Cité lui aussi à l'ordre de l'armée, il a été décoré, à titre posthume, de la Croix de guerre avec palme et de la Médaille militaire.

Ce sont bien des descendants des anciens châtelains de Montaigu.

Au xiv° siècle, un gouverneur de Niort signait : Harpedène, ainsi que le constate Benjamin Fillon dans un ouvrage où il reproduit cette signature ainsi qu'un sceau aux armes de la famille qui sont toujours les mêmes.

*
* *

« Au commencement de la guerre dernière, j'ai trouvé dans un journal la désignation d'un Harpedene (on écrit aussi Harpedane), comme officier de l'armée française. Quelque aimable correspondant pourrait-il me faire savoir si la famille Harpedene ou Harpedane a encore des représentants et où ils habitent ?

« Cette famille a possédé la châtellenie de Montaigu, en Bas-Poitou au xv° siècle, et je serais heureux d'obtenir ce renseignement ».

Docteur MIGNEN.

*
* *

Il existe comme représentants de la famille Harpedane ou Harpedene

Mme veuve Harpedane de Belleville demeurant à Lugon (Gironde), et ses deux enfants demeurant avec elle :

1° Mme veuve Trécolle ;

2° Et M. Roger H. de B. ., docteur en médecine, qui a fait en effet toute la campagne.

R. D.

*
* *

Ma cousine issue de germaine, Mademoiselle de Beaucorps, a épousé Monsieur Anselme Harpedane de Belleville. Ils habitent Niort (Deux-Sèvres). Leurs deux fils ont été glorieusement tués à l'ennemi.

La 2° édition du *Dictionnaire généalogique* des familles du Poitou contient une notice sur les Harpedane.

CAPITAINE DE GUENYVEAU.

—

Famille du baron d'Hugon (LXXXII) — Le personnage en question appartient probablement à la famille Dugon, ou d'Hugon, établie en Bourgogne dès 1575 et qui portait comme armes.... : *d'argent à trois merlettes de sable.*

Jules François, marquis d'Hugon, Louis Charles Henri, chevalier d'Hugon, Henr Charles Louis, comte d'Hugon, priren

part aux états généraux de 1789 dans le baillage d'Autun.

Je crois, sans pouvoir l'affirmer, que cette famille existe encore de nos jours.

Pour plus amples renseignements, consulter les ouvrages relatifs à la Bourgogne, où cette famille a possédé de nombreuses seigneuries.

UN BELLIFONTAIN.

—

Jules Janin, descendant de Bassompierre (LXXXII, 382). — Si je ne puis répondre à la question du *Bibliophile comtois*, il m'est facile du moins de lui indiquer quelqu'un qualifié mieux que personne pour lui donner satisfaction : c'est un descendant de Jules Janin, le distingué critique d'art, M. Clément-Janin, qui est en possession de la majeure partie des papiers de l'illustre critique des *Débats*

D'E.

—

Famille Martinet de Brunot (LXXXIII, 91) — Je suis très honoré que M. Desmartys ait foi en moi. Il va hélas ! déchanter. Parmi mes milliers de fiches sur les familles du Périgord, je n'en ai pas une sur la famille Martinet de Brunot. Elle ne figure, du reste, ni dans l'*Armorial du Périgord* ni dans le grand *Armorial général de France*, manuscrit, registre *Guyenne*.

SAINT-SAUD.

—

Une lettre inédite de Rachel (LXXXII, 32, 407 ; LXXXIII, 75). — Je demande la permission de rectifier une erreur de date que je relève dans ma dernière notice à l'occasion de la brouille survenue entre Rachel et le ménage Crémieux.

Ce n'est pas en 1838, mais au mois d'octobre 1841 que la tragédienne, froissée des remontrances que lui avaient adressées ses amis, rompit net avec eux. Il faut convenir que ces reproches arrivaient peut-être un peu tard, et il a fallu tout le bruit causé par le chantage tenté par l'odieux Véron sur sa maîtresse au moyen de certaines lettres écrites par celle-ci, — sans l'aide de Crémieux cette fois, — pour amener ces excellentes gens à se scandaliser d'une liaison qui durait déjà depuis trois ans au vu et au su de tout Paris.

Il est vrai que Rachel et les Crémieux se raccommodèrent par la suite

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le prénom Savary (LXXXIII, 45). — Je me méfie de la forme *Savarix*. Quels textes et quelle époque ? J'ai grand peur que ce ne soit une déformation de *Savary* ou une mauvaise traduction de *Savaricus*. Si Savarix est réellement une forme originelle on ne saurait douter que la racine *rix* ou *ric* ne soit d'origine germanique. Elle évoque l'idée de richesse puissante. *Reich*, riche ou puissant, devient *rix* : Ambiorix, Vercingétorix, — *riche* en France, — *ricos hombres* en Espagne...

HENRI D. D'A.

—

Portrait du marquis de Sade (LXXXI, 92). — C'est dans la *Biblio-Biographie de M. de Sade* (1834), qu'on pourrait peut-être se satisfaire : le portrait est de la collection de M. de la Porte ; et rare assez.

CH. AD. C.

—

Jean Victor de Traverse ou Traversay (LXXXIII, 6) — S'il s'agit d'un membre de l'illustre maison poitevine des Prévost Sansac de Traversay, M. T peut retrouver le personnage en question dans la 1re édition du *Dictionnaire généalogique* des familles du Poitou par M. Beauchet-Filleau, la 2e édition n'étant pas encore parvenue à la lettre P.

A défaut, M. T pourrait s'adresser à M. Beauchet-Filleau à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

CAPITAINE DE GUENYVEAU.

—

Villiers de l'Isle-Adam (LXXXII, 359; LXXXIII, 79). — D'Auriac, dans l'*Armorial de la noblesse de France*, tome VIII, donne très sérieusement une généalogie des Villiers de l'Isle Adam russes. Un simple examen la rend suspecte. Un petit neveu du grand-maître de Malte aurait embrassé le protestantisme, se serait réfugié en 1579 à la Rochelle, puis en Suisse ; son fils se serait fait appeler Benedict Adam, sa postérité aurait moisi en Amérique et en Suisse sous ce nom de

Adam, et serait arrivée avant 1794 en Russie, où elle reprit, *après deux cents ans d'interruption*, le nom *de Villiers de l'Isle Adam.* On cite comme références les *abondantes* archives de la famille, mais elles sont insuffisantes pour donner les précisions d'usage sur les 4 degrés réunissant Bénédict Adam au maréchal de Villiers de l'Isle-Adam. Ces Russes sont authentiquement des Adam. Plus loin j'attends leurs preuves, si abondantes.

OURS D'AQUITAINE.

—

Armoiries à l'enquerre conférées par la maison de Lorraine à Jehan Cloüet d'Autrécourt (LXIV, 764; LXV, 71, 165, 327, 423; LVII, 410; LXXXI, 143, 260). — Les armoiries conférées par le Duc de Lorraine à Jehan Cloüet d'Autrécourt portent bien dans l'acte d'anoblissement du 28 février 1511, dont l'original est aux archives départementales de Meurthe et-Moselle (B 12 fol. 165) : « d'azur à quatre fesses de gueules « et dessus une lozenge partie d'argent et « d'or et sur le tout un torteau de sable ».

Le Nobiliaire du duché de Lorraine et de Bar par le duc René mentionne simplement p. 19 : « Jean Cloüet de gueules à quatre bandes d'azur ». J.-B. Rietstap (2e édition) cite : « Cloüet d'Autrécourt : « fasce d'azur et de gueules à une rustre « partie d'argent et d'or posée en cœur et « brochant sur le tout ».

Le Nobiliaire ou Armorial Général de la Lorraine et du Barrois par le R. P. Dom Ambroise Pelletier tome I p. 135 cite : « Cloüet (Jean) d'Autrècourt fasce « d'azur et de gueules de 6 pièces à 1 « rustre partie d'argent et d'or brochant « sur le tout et mis en cœur et pour ci« mier 2 pennes à l'écu « (fol. 165 regist. « 1510 1514). D'autres disent : « d'azur à « 4 fasces de gueules surmontées d'une « lozange partie d'argent et d'or chargée « d'un tourteau de sable ».

Ce sont ces dernières mentionnées, les plus authentiques parceque conformes à l'acte d'anoblissement, que porte la branche cadette des Cloüet dont le seul et dernier représentant est actuellement M. Louis Cloüet, marié à Henriette Vimal du Bouchet, arrière petit-fils de J. B. P. A. Cloüet secrétaire du Roi Louis XVI.

Toutefois la branche aînée représentée par le Baron Henri Cloüet marié à Marie de l'Epinois et petit-fils du général, blasonne, ainsi que le fait observer « Echarpe » dans sa communication (LXXXI, 260) : « fascé de gueules et d'argent de 6 pièces « chargé en abyme d'un losange partie « d'or et d'argent ».

Les lettres patentes du 10 août 1813 n'ont pas octroyé de nouvelles armoiries au général Cloüet mais elles lui ont maintenu à peu près celles de l'acte d'anoblissement de 1511 en en modifiant les émaux, ce qui les mettait en concordance avec les règles de l'héraldique, auxquelles dérogeaient les premières qui sont émail sur émail.

Il est à remarquer d'ailleurs qu'un grand nombre d'armoiries conférées par la Maison de Lorraine sont à l'enquerre, telles par exemple :

Hans Colmes 1475 : « de sable à 1 chevron brisé de gueules..... »

Clément 1496 : « d'azur à 1 tête couronnée au milieu de sable..... »

Jean de Châteauneuf : « d'or à 2 bandes d'argent .... »

Pierron 1510 « d'azur à 1 bande dentelée de gueules..... »

Bertrand 1510 « d'or à 2 barres en sautoir d'argent..... »

Molnet 1514 « d'azur à 1 lion affronté de gueules... » etc... etc...

A quelle époque les règles de l'héraldique ont-elles été édictées ou codifiées ? N'étaient-elles observées qu'en France ou bien les ducs de Lorraine ne voulaient-ils pas s'y soumettre ? L. DE SOUILLY.

—

Le nombre des nobles avant 1789 (LXXVII à LXXIX; LXXXII; LXXXIII, 15, 117). — L'ouvrage de M. le chanoine Le Paige, « dictionnaire historique etc., de la province du Maine » au Mans, chez Toutain, libraire, XCIILXXVII commence par un extrait des « Mémoires de M. de Miromesnil, intendant de Tours, dressé par *ordre de la Cour* en 1697 ». Si un mémoire analogue a été dressé par ordre dans toutes les généralités on peut y puiser des renseignements précieux et faciles sur le nombre des nobles non pas en 1789 mais à une époque relativement voisine de cette date.

On lit dans ce mémoire (pages 1 et 2).

Les feux de la généralité de Tours, tant en

franchise que taillable sont au nombre de 266524 qu'on met, par estimation à 1.066493 âmes dont 5750 prélats, abbés, etc , 5270 religieux et religieuses et 1700 (dix sept cents) gentilshommes..... 13 duchés dont il y a 12 pairies et un qui n'est qu'un simple duché, 20 Comtés, dont il y a 2 pairies, plus de 20 marquisats dont il y a un de pairie, plus de 60 baronies dont il y a 2 de pairies.

T. M.

Noblesse du Bas-Maine (LXXXII ; LXXXIII, 31). — M. Desormeaux puiserait sans doute des renseignements précieux dans un mémoire, sans nom d'auteur, indiqué « Remontrance envoyée au Roi par la noblesse de la Religion réformée du pays et Comté du Maine, sur les excès commis depuis la publication de l'édit de pacification dans ledit Comté et présenté à S. M. à Rossillon le 10 août 1564, etc ».

Cette pièce est imprimée dans les mémoires de Condé 1565 Tome III, pages 719 à 764 ; et dans l'édition de 1746, Tome V pages 277 à 301 ; dans la bibliothèque historique de France, Tome II, art. 17970.

T. M.

Les inscriptions des cadrans solaires (T. G., 158 ; XLVI à XLVIII ; L à LII ; LIV à LXV).

Toutes laissent leur trace au corps comme à [l'esprit,
Toutes blessent, hélas ! — la dernière gué- [rit.

J'ai lu ces beaux vers sur une horloge datant de 1870-1875.

Qui a bien pu avoir une telle inspiration ?

L. V.

Tableaux de Raphaël à retrouver (LXXXII, 192). — Cette question fut traitée, en partie, il y a nombre d'années, dans la *Correspondance historique et archéologique*, aujourd'hui disparue. Un des collaborateurs de ce périodique avait découvert des lettres de Saint-Simon signalant au lieutenant de police un vol qui venait de lui être fait, de tableaux de Raphaël, entr'autres, la mort de Gaston de Foix à la bataille de Ravenne.

Un mois après cette plainte, Saint-Simon annonçait au lieutenant de police que les tableaux lui avaient été restitués par le voleur.

D'E.

Statues d'actrices en talc, XVIII[e] siècle (LXXXIII, 49). — Il s'agit des œuvres du Sculpteur Merchi, et non Merché, élève de l'Académie en 1774, qui obtint une 3[e] médaille au concours de l'Académie de peinture et de sculpture en 1776. Son nom ne se retrouve pas dans la table des Salons du XVIII[e] siècle ; je ne le vois cité que dans la table des *Procès verbaux de l'Académie de peinture et de sculpture*.

La question a été déjà traitée, sans solution, dans l'*Intermédiaire*, 1879, col. 569 ; 1892, 1[er] semestre, col. 343. Le Musée Carnavalet possède un buste de la Guimard par Merchi.

R B.

Tours isolées (LXXXIII, 95). — De nombreuses raisons, variables avec les temps et les lieux peuvent avoir motivé l'érection de tours isolées des églises. J'en citerai deux principales.

La première est l'insuffisance de certains clochers surmontant les transepts ou les narthex pour supporter l'ébranlement occasionné par la sonnerie de grosses cloches données ou acquises après leur construction.

Pour en citer un exemple très moderne, on sait que la flèche sur lanterne de l'église Notre-Dame de Dijon fut reconstruite en 1866 par l'architecte Millet, mais les anciennes cloches ayant été déposées dans les caves de l'église, on n'osa, à cause de leur poids, les suspendre dans le nouveau clocher ; et l'on décida qu'une tour latérale et isolée, dessinée par l'architecte Charles Suisse, dans le style du XIII[e] siècle, recevrait les cloches.

Depuis longtemps déjà le projet dort dans un carton, et les fonds recueillis avant la guerre sont maintenant insuffisants pour réaliser le projet.

Ce qui se produit aujourd'hui pour Notre Dame de Dijon eut autrefois souvent sa raison d'être.

Mais toutes les tours séparées des églises ne furent pas destinées principalement à recevoir des cloches.

Telles d'entre elles, comme celles de Moissac ou de St Benoit-sur-Loire sont manifestement, par leur puissance, en disproportion avec ce but restreint.

Il faut voir, en réalité, dans leur cons-

truction, une sorte de donjon religieux, une affirmation des droits seigneuriaux des églises et des abbayes assimilables à ceux des châteaux.

En Italie, beaucoup de clochers se trouvent ainsi isolés des églises parce qu'au moyen âge les cités ayant conservé l'essence de leur constitution romaine, les clochers étaient un monument municipal autant que religieux.

E. FYOT.

***

Au nombre de ces tours, il faut citer celle de l'église de Villemaur (Aube) construite en bois et recouverte en guise d'ardoises, de bardeaux de bois

L'église ayant été incendiée en 1446 et reconstruite en 1540, il semble que la raison de cet isolement est que la tour, construite en 1543, eût été trop lourde et trop volumineuse pour l'édifice.

LUCIEN MOREL-PAYEN.

—

Clochette romane (LXXXII, 385; LXXXIII. 120). — Il y avait à St-Etienne-du-Mont, il y a une trentaine d'années, une clochette qui semble répondre, si mes souvenirs sont exacts, à la description de la clochette de Reims, ce devait être une reproduction, y est-elle encore? c'est très probable.

E. P.

—

Marques sur un meuble S. X. A. (LXXXIII, 49). — Il existe, à la Roche-sur Yon un superbe buffet à deux corps, de style flamboyant, si l'on peut dire, quoi qu'il n'y ait rien là de gothique, *qui est daté de 1572*. Sculptures superbes.

Le meuble a une histoire. Il a été de longues années enfoui dans le milieu d'un *étang*, voisin de la rivière *La Smagne* (1) et n'en a été extrait (2) qu'il y a une cinquantaine d'années !

Il a une importance considérable pour l'histoire de l'Art et de l'ébénisterie dans l'ouest de la France au XVIe siècle. Mais aucun spécialiste n'en connaît l'existence. Il méritait de celui de 1560, cité.

MARCEL BAUDOUIN.

(1) On sait qu'en Vendée on trouve parfois des meubles anciens dans les *Souterrains Refuges*, réutilisés en 1793-1795.

(2) Ce meuble a été fabriqué à Dissais (Vendée), d'après une inscription.

—

Quieta non movere (LXXXIII, 49). *Quieta movere*, « troubler la tranquillité publique », est un mot de Salluste (*Catilina*, XXI, 1re phrase), à propos de Catilina haranguant des hommes qui trouvaient un grand profit à bouleverser l'Etat. L'idée est si claire qu'il n'y a, ce semble, aucun mystère à chercher sur « l'origine » de la formule.

Dr FRIEND.

***

Dans ses *Geflügelte Worte*, Georg Büchmann prétend que ce précepte se trouve pour la première fois cité dans Salluste qui, dans son ouvrage, *De conjuratione Catilinæ*, 21, 1, dit des compagnons du conspirateur que pour eux « quieta movere magna merces videbatur. »

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

« Tametsi illis *quieta movere* magna merces videbatur ».

Salluste, *Catilina*, chap. XXI, aux premières lignes.

« C'était pour eux un grand avantage de troubler la paix publique »

Dr G. MIGNEN.

—

Tartarin de Tarascon (XXIV; XXV; LXXXIII, 86). — *Tartarin* n'est pas de 1872. Il serait plutôt de 1861-62.

D'abord, précisons. La lettre de M. Mazel au *Mercure* parle d'un cousin de Daudet, qui s'appelait « *M. Renaud* ». A un erratum près, c'est exact.

La mère d'Alphonse Daudet était née *Reynaud* ; elle était cousine germaine du célèbre tueur de perdreaux dont la maison est aujourd'hui devenue l'hôtel Terminus, à la sortie de la gare de Nimes, au coin de l'avenue Feuchères, tout à fait en conformité avec l'indication de Daudet, que son héros habitait « *à l'entrée de la Ville* ». Ce n'est donc pas, comme le veut M. Mazel, d'un personnage « *des environs de Montfrin* » qu'il s'agit. D'autre part, M. G Bruguier fait remarquer, dans l

Dépêche de Toulouse (n° du 13 février) (1) que Daudet s'est chargé lui-même, dans ses *Trente ans de Paris*, de nous confier que Tarascon n'avait été, pour lui, « qu'un pseudonyme ramassé sur la voie de Paris à Marseille, parce qu'il ronflait bien dans l'accent du Midi. En réalité, le pays de Tartarin est un peu plus loin, à cinq ou six lieues de l'autre main du Rhône ». Pouvait-on indiquer de plus graphique sorte Nîmes — qui se trouve à cette distance de Tarascon — comme étant le berceau du héros de ce célèbre roman ?

Le voyage de Daudet en Algérie en compagnie du cousin Reynaud est de novembre 1861 et c'est sans doute le brave philistin nîmois qui en paya tous les frais — on sait que ce voyage avait pour but de permettre au jeune homme, alors âgé de 21 ans et dans l'impécuniosité la plus absolue, de « calfater au soleil ses poumons ». En 1862, Daudet était de retour en France. Le 18 juin 1863 peu de mois après que Paris le comptait parmi ses hôtes avides de gloire littéraire, il donnait dans le *Figaro* de Villemessant une ébauche de son *Tartarin*, qu'il intitulait : *Chapatin le tueur de lions*. Ce conte n'est pas dans l'édition complète. Pourquoi ?

Le cousin nimois, « rude homme » et, de plus, « homme d'esprit », dut sans doute aucun mettre le hola ! quand il se vit ainsi caricaturé Daudet a prétendu qu'il avait été « le premier à rire de cette galéjade » que fut *Tartarin*, qui est de 1869. Ce n'est point si certain et M. G. Bruguier, qui connaît son Nimes sur le bout du doigt, n'hésite pas à affirmer que le cousin « manifesta de la mauvaise humeur ». Car « il était trop excessif pour ne point voir une effrontée polissonnerie là où nous ne voyons qu'une espièglerie malicieuse. Ce qu'il avait le moins pardonné, rapporte-t-on, à son génial caricaturiste, c'est la manière de lui faire prononcer le mot *Preince* ! »

Dans son conte de 1863 Daudet a déjà choisi Tarascon pour berceau de Chapatin, quoique, dit-il malicieusement, les gens de Beaucaire en seront fâchés. Mais comment Chapatin est-il devenu Tartarin ? Par l'intermédiaire de *Barbarin*, qui semblerait découler tout naturellement du légendaire *Barbari* de la chanson... ? Or, le hasard voulut qu'il y eût à Tarascon des Barbarins, qui s'opposèrent énergiquement à ce qu'on employât facétieusement leur patronymique. L'*Intermédiaire* a signalé autrefois l'existence d'un Tartarin à Bezons. Nous avons connu nous-même, pendant la guerre, à l'hôpital maritime de Saint Mandrier, près Toulon, un docteur Tartarin, qui était, au surplus, un charmant homme et qui, sans doute, vit encore Daudet opéra-t-il donc la métamorphose de *Barbarin* en *Tartarin* sous l'effet d'une autre réminiscence onomastique non suivie, cette fois, de protestation ? Il y aurait à continuer, dans le Midi, cette curieuse enquête, déjà si fructueuse... Et voici, certes, de quoi étoffer, pour une *seconde édition*, le chapitre : *La ville d'Alphonse Daudet*, inséré aux pages 39-44 de la plaquette *Nemausando* (Nîmes, 1921), première œuvre d'un de nos anciens élèves du lycée de Nîmes, qui prépare actuellement l'agrégation d'espagnol à Madrid, le Nîmois Marcel Carayon. En tout cas, il reste d'ores et déjà acquis à l'histoire littéraire que Tartarin ne s'appelle pas Tartarin, mais Reynaud, et qu'il n'est pas de Tarascon, mais de Nîmes. Et cette leçon vaut bien un fromage, sans doute...

CAMILLE PITOLLET.

*
* *

Encore un *à-côté*, mais faudrait-il laisser un mensonge se perpétuer impunément, si mince qu'en puisse être l'objet, si fortuite qu'en ait été l'occasion ?

De très bonne foi certainement, notre collaborateur A. de R. a cité comme l'un des premiers *Tartarin* de l'histoire, « un gentilhomme dauphinois de la maison de Salvaing, connu sous le nom de Tartarin *à cause de sa vaillance* » et ainsi désigné dans l'*Histoire du gentil chevalier Bayard*, d'Aimar (Lyon 1699).

Malheureusement ledit Aimar a eu pour guide le *Vray théâtre d'honneur et de Chevalerie* (Paris 1648) par Vulson de la Colombière, lequel, confident et complice des rêveries généalogiques du Président Salvaing de Boissieu, lui avait tout simplement inventé là un ancêtre de première classe ; cette supercherie a été dévoilée en 1850 par M. A. de Terrebasse

(1) Edition du Gard.

publicateur du manuscrit de Philibert Lebrun (bibl. de Lyon) d'où résulte que le vrai Tartarin de l'*Histoire de Pierre Terrail, seigneur de Bayard*, désigné dans les anciennes éditions de 1527, 1616, 1619, — non pas nominativement, mais seulement comme « un sien voisin du Dauphiné, fort rude homme d'armes » — n'était pas un Salvaing (cette famille étant alors fort obscure) mais bien Thierry d'Urres, seigneur de Portes en Dauphiné.

Ainsi, de Tartarin, les Salvaing n'auront eu que l'audace.

Ils sont éteints depuis longtemps, comme aussi les familles ayant relevé le nom et les prétentions du vaniteux Président de la Chambre des Comptes du Dauphiné. Rien ne peut donc aujourd'hui nous empêcher de rendre à César ce qui appartient à César — et à Thierry de Portes son surnom historique de Tartarin, qui a été celui d'un brave.

NOLLIACUS.

*
* *

Voici une réponse topique relative à ce nom de Tartarin : elle émane d'Alphonse Daudet lui-même et se trouve dans ses Souvenirs, *Trente ans de Paris*, p 155 ; Marpon et Flammarion, 1888.

A l'origine, *Tartarin* se nommait « Barbarin » ; Alphonse Daudet dut modifier le nom de son héros pour éviter des réclamations, — une croisade qui s'annonçait contre lui.

« Il y avait justement à Tarascon une vieille famille de Barbarin qui me menaça de papier timbré, si je n'enlevais son nom au plus vite de cette outrageante bouffonnerie. Ayant des tribunaux et de la justice une sainte épouvante, je consentis à remplacer Barbarin par Tartarin sur les épreuves déjà tirées, qu'il fallut reprendre ligne à ligne dans une minutieuse chasse aux B ».

Donc, les suppositions faites sur ce nom de Tartarin, rencontré par Daudet dans une de ces promenades, etc., tombent d'elles-mêmes : c'est à *Barbarin* que Daudet avait pensé tout d'abord, et il n'a imaginé Tartarin que comme échappatoire ou pis-aller.

ALBERT CIM.

Se lever tôt. « Paris (ou la France) est à celui qui se lève de bon matin » (LXXXIII, 9). — Ce proverbe me semble paraphraser celui plus ancien, certainement antérieur à 1849 : « L'avenir est à ceux qui se lèvent tôt ». J'ignore les origines de l'un et de l'autre.

THOMAS L'AGNELET.

—

« Arioviste » est il le nom dénaturé d' « Ernest » (LXXXIII, 51). — L'étymologie du nom latinisé *Ariovistus* est incertaine ; on ne sait trop si c'est un mot germanique ou un mot celtique. Voir E. Fœrstemann, *Aldeutsches Namenbuch*, 3e édit. t. I (*Personennamen*), col. 783, 1625. Mais il est certain que l'identification d'*Ernestus (Ernustus)* et d'*Ariovistus* est fantaisiste Sabellicus ne mérite pas plus de confiance comme philologue que comme historien, et Cousin n'avait guère plus de critique que lui.

Le Bibliophile Comtois sait-il que l'opinion de ces humanistes s'est conservée jusqu'à nos jours ? Il lira avec intérêt (s'il ne l'a déjà lu) un article d'A. Delacroix, intitulé : *Une tradition séquanaise concernant Arioviste*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1876, p. 442 et suiv.

SAINT-VALBERT.

—

Le curé Meslier (LXXXI, 289, 398, 455). — Dans son dernier ouvrage, *Mélanges*, (chez Champion) 1920, M. Frédéric Lachèvre consacre à ce sujet un important chapitre : *Voltaire et le curé Meslier*. M. Lanson ayant émis des doutes sur l'attribution de l'*Abrégé de la vie de Jean Meslier* à Voltaire, M. Frédéric Lachèvre démontre que le doute est impossible Mais Voltaire a commis quelques inexactitudes dans cette notice parce qu'il est renseigné de seconde ou de troisième main.

La conclusion de M. Frédéric Lachèvre est celle-ci :

Jean Meslier n'a pas été pendant toute sa vie l'athée et l'anarchiste qui se sont démasqués au lendemain de sa mort. Le célibat qui lui était imposé par ses vœux, son orgueil froissé, le sentiment de son impuissance à

se venger des injustices dont il s'est cru victime en ont fait un révolté. Ce n'est pas la conviction qui a guidé sa plume, mais bien la haine. L'esprit philosophique n'a rien eu à voir dans son évolution. Meslier reste un isolé, il a voulu surtout frapper, nous le répétons, ses deux ennemies : la Noblesse et l'Eglise, et cette dernière parce qu'elle soutenait la Noblesse.

I.

—

Raspoutine et la famille impériale de Russie (LXXXI, 3, 109). — Voici, en réponse aux questions posées par M. J. H., quelques renseignements que je dois à l'obligeance d'une personne appartenant par sa naissance à la haute société russe et, par conséquent, peut-être mieux en situation que les auteurs cités par notre confrère, de connaître les dessous de l'ancienne cour impériale.

1° Le *jen-shen* est, paraît-il, la racine d'une plante qui croît dans la Chine septentrionale et que les Chinois emploient couramment comme médicament ; ce serait donc plutôt un remède qu'un poison. Mais, en admettant même que cette racine possède des propriétés toxiques, et que, — ce qui n'est pas prouvé, — le général Orloff soit mort empoisonné dans la Haute-Egypte, est il admissible que ses meurtriers aient précisément choisi pour accomplir leur dessein criminel, un produit qui ne se rencontre que dans une région aussi éloignée des rives du Nil que la Mandchourie ?

2° et 3° Comme l'a dit notre confrère R..., le général O... et l'officier dont parle M. Charles Rivet ne font qu'un. Le général Orloff appartenait à une famille cosaque qui n'a rien de commun avec celle des princes du même nom. Il est exact que l'impératrice Alexandra Fédorovna l'honorait d'une profonde amitié, voire même d'une très grande affection, et, lorsqu'il mourut, elle l'a pleuré très ouvertement. Il avait été introduit chez la tsaritza par la favorite de celle-ci, la Wyrouboff, que la souveraine projetait de faire épouser au général ; c'est une des raisons pour lesquelles elle aimait à les réunir dans ses appartements.

Il n'est nullement prouvé que le général Orloff ait été le père du tsésarévitch, ni qu'il ait manqué d'égards à l'impératrice à Assouan. Ce sont là des bruits sans fondement, répandus sur le compte de l'infortunée souveraine qui n'était pas aimée, et dont le caractère excentrique donnait facilement prise à la calomnie.

4° On a fait courir également les bruits les plus divers et les plus ridicules sur l'origine de l'infirmité survenue au grand-duc Alexis ; c'était la conséquence d'une affection de la nature la plus délicatet mais nullement le résultat d'un attentat criminel, ainsi qu'on l'a parfois raconté. La vérité est que le tsésarévitch souffrait d'une disposition rare et bizarre, héréditaire, non dans la famille de Hesse, mais dans la branche de la maison de Saxe-Cobourg qui règne actuellement en Angleterre. Cette affection, que l'on nomme, je crois, *hémophilie*, se rencontre chez les personnes qui ont la peau d'une finesse telle que la moindre déchirure survenue au tégument externe produit chez elles des hémorragies très abondantes. L'un des fils de la reine Victoria, le duc d'Albany, était atteint, au suprême degré de cette infirmité, et est mort, à peine âgé de trente ans, après une existence uniquement prolongée par les soins incessants auxquels il devait se soumettre. A Berlin, j'ai entendu dire que l'un des fils du prince Henri de Prusse et de la princesse Irène de Hesse était sujet à la même affection ; son père et sa mère étaient, en effet, respectivement les enfants des princesses Victoria et Alice, filles toutes deux de la reine d'Angleterre. De même, le grand-duc héritier, fils d'une sœur de la princesse Irène de Hesse, était affligé de cette tare congénitale, mais celle-ci était chez lui si malheureusement placée qu'à la suite d'un coup reçu au cours d'une leçon de gymnastique à bord du yacht impérial *Svetlana*, il demeura estropié pour la vie, sans espoir pour lui d'avoir jamais postérité.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

L'amour de la musique chez les poètes et les peintres (LXXXII ; LXXXIII, 36). — La « boutade fameuse » à laquelle il est fait allusion, au bas de la

colonne 37 du n° du 10 janvier (1), émane sûrement de Théophile Gautier, qui eut le front d'inscrire, propria manu, cette impertinence anti-musicale sur l'« Album Nadar », et de la signer. Il a dû, lorsqu'il est mort, être condamné à entendre de la musique à perpétuité !

D[r] F.

***

Je crois pouvoir affirmer que la phrase : « Le *piano* est le plus désagréable et le plus cher de tous les bruits », émane de Théophile Gautier. Son fils, qui fut mon père, me la répéta bien souvent, dans mon enfance, en taquinerie, pendant mes études de piano. Il avait eu, maintes fois, l'occasion d'entendre son père émettre cette opinion.

Mathilde Léon-Dufour,
née Th. Gautier.

—

Le felse (LXXXIII, 96). — M. Rostand n'a pas forgé ce mot ; *felse* est le mot en patois vénitien qui désigne le capot central de la gondole, capot qui est amovible et qui a une porte sur le devant et des petites fenêtre de chaque côté. Mais ce mot, en vénitien, n'a pas un *e* muet à la fin, il est prononcé ainsi : felsé. — Rostand est inexact quand il dit : « se levant des coussins noir du felse », il aurait dû dire : coussins noirs de la gondole !

Un vénitien de Paris.

Mêmes réponses : Ch-ad. C. ; A. D. A ; Lucien Morel-Payen ; Cinqdeniers ; H. C. M. ; R. J. ; M. R.

—

Chanter le coq (LXXXII, 244, 366 ; LXXXIII ; 35) — En Vendée, on dit *Chanter Jaudais*, ou *Jaudet* (de *Jaud*, coq), pour « chanter le coq ».

Je reçois une lettre de Mexico, me citant un nouveau de *Paonne* devenu *Paon* et chantant le *Paon*. Le fait a été observé en 1917 par un savant de Monterrey (Nuevo Léon, Mexique).

D[r] Marcel Baudouin.

(1) « La musique est le plus désagréable et le plus cher de tous les bruits ».

La protection des animaux devant la religion (LXXXIII, 52). — On trouvera un excellent choix de textes sur ce sujet dans le volume intitulé : *L'Eglise et la pitié envers les animaux, textes originaux puisés à des sources pieuses, premier recueil, édition revue et corrigée, et second recueil, sous la direction de la marquise de Rambures, avec une préface par Robert de la Sizeranne* (Paris, Lecoffre, Londres, Burns et Oates, 1903). Saint Thomas d'Aquin, *Somme, Prima secundæ, quaest* 102, recommande la miséricorde à l'endroit des animaux, qui prédispose à la miséricorde à l'égard des hommes, et rappelle les prescriptions de la loi judaïque contre les cruels traitements infligés aux bêtes. La *théologie morale* de Scavini, écrite au temps de Pie IX, professe qu'il faut éviter, à l'égard des animaux, « l'attachement indigne et l'inhumaine cruauté, *indigna affectio et inhumana saevities* ». Le catéchisme publié en 1893 pour le diocèse de Mayence, le catéchisme de famille publié à Einsiedeln en 1897 par le docteur Rolfus, contiennent des paragraphes spéciaux sur la protection due aux animaux. Le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, prononçait en 1866, à la fête du comice agricole de Blaye, une curieuse allocution sur la compassion qui leur est due. On consultera utilement, dans le livre de Mme de Rambures, les documents épiscopaux relatifs aux courses de taureaux et à la vivisection, et les nombreux passages des Vies de Saints dans lesquels apparaît leur bienveillance pour l'espèce animale.

Georges Goyau.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Emile Ollivier et son élection à l'Académie française. — On sait que l'Académie bouda Napoléon III, après la publication de *La vie de César*, presque jusqu'à la fin du règne. Quand le souverain fit comprendre qu'il serait volontiers l'un des membres de l'illustre compagnie, celle-ci fit la sourde oreille. Les rapports se tendirent ; les élections furent de plus en plus anti gouvernementales, si bien que le souverain en était arrivé à dispenser les élus de la visite habituelle. Mais quand l'empire aiguilla vers le libé-

ralisme, l'Académie, ou, du moins, quelques académiciens se montrèrent moins rétifs : Prévost-Paradol accepta une place dans la diplomatie, M. M. Guizot, de Broglie et de Rémusat entrèrent dans les grandes commissions Il n'y avait plus qu'à jeter un pont entre l'Académie et le gouvernement. Comment cela se fit-il ? Emile Ollivier le raconte dans une lettre dont l'original figurera au Bulletin d'avril de M. Noël Charavay.

Saint-Tropez, 25 novembre 1879.

Monsieur, vous trouverez tous les renseignements désirables dans mes opuscules *Lamartine* et *Thiers* publiés chez Garnier frères et dans lesquels je vous autorise à puiser autant qu'il vous conviendra.

La première idée de ma candidature vint à M. Jules Sandeau. C'était à un dîner chez le Prince Napoléon auquel assistait également Emile Augier. On parlait de l'Académie et de l'élection prochaine d'un successeur à Lamartine. Voilà quel devrait être le successeur, dit Jules Sandeau en me désignant. Je n'attachai pas d'importance à ce propos, car je n'avais nullement l'ambition d'entrer dans la célèbre compagnie. Mais d'autres eurent l'idée qu'avait exprimée le premier, M. Sandeau. L'Académie était contrariée de ce que l'Empereur, enfin poussée au delà de son humeur endurante, avait refusé de recevoir son bureau après chaque élection. Elle pensait que ma nomination amènerait un rapprochement. On me fit donc des ouvertures de divers côtés. J'hésitai cependant, lors qu'une démarche faite par M. de Montalembert la veille de sa mort, me décida. J'ai raconté cette entrevue dans mon livre sur l'Eglise et l'Etat au concile du Vatican T. 2 p. 172. Après, je fis la plupart de mes visites par carte, n'ayant pas le temps de les faire autrement, l'histoire de ma non réception est racontée dans mon Lamartine.

Me considérant comme élu, je vins prendre part aux travaux et l'Académie voulant me faire oublier son inqualifiable procédé ordonna l'insertion de mon discours et de celui d'Augier dans ses publications et me nomma spontanément son directeur. De là est né un nouvel incident dont les détails sont dans mon opuscule sur Thiers. Depuis cette dernière affaire, je ne prends plus part aux travaux de l'Academie.

Je désire que ces renseignements sommaires vous soient utiles et je vous prie d'agréer mes salutations empressées.

EMILE OLLIVIER.

Dans mon opuscule sur Thiers, je raconte qu'il vint m'annoncer ma nomination : avec lui se trouvait M. de Falloux.

Guizot fut pour moi, mais mollement. Il y eut deux abstentions, M. de Noailles est un des deux, je crois que l'autre est Dufaure : Jules Favre ne vint pas voter (1).

Nécrologie

M. Paul Lacombe

Un nouveau deuil, qui sera très sensible à tous nos collaborateurs, frappe l'*Intermédiaire* : M. Paul Lacombe — qui signait P. Lbe — est décédé à Paris. Il fut un maître en bibliographie. Sa *Bibliographie parisienne* est un monument. On ne peut s'aventurer à écrire sur Paris, sans passer par elle.

Il était participant dans une charge d'agent de change, mais tous ses loisirs, il les consacrait à la Bibliothèque nationale ; M. Léopold Delisle appréciait ce dévoué et désintéressé collaborateur, qui rendait aux lettres, avec autant de modestie que de discrétion, d'inappréciables services.

Son désir d'obliger égalait sa profonde érudition : l'*Intermédiaire des Chercheurs*, dont il a été un collaborateur si fidèle et si attentif, en garde le témoignage. Ceux qui l'ont connu savent quelle bonne grâce était la sienne, et combien la qualité de son amitié était précieuse et rare.

M. Léon Pottier

Nous avons le regret d'annoncer également la mort de M. Léon Pottier qui était l'un de nos plus fidèles et de nos plus anciens collaborateurs. Il signait Pietro, ses courtes et précises références.

(1) Emile Ollivier fut élu, le 7 avril 1870, par 26 voix sur 28 votants M. Albert Rouxel dans ses *Chroniques des élections à l'Académie française*, Paris, 1888, in-8°, n'a pas connu tous ces détails et présente l'affaire d'une manière assez différente.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond

LXXXIIIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 chaque mois* — 10 Mars 1921.

N° 1535 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez — SINGULA



LEGENDE — *Il se faut entr'aider*

N° 1535 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heure.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

L'abonnement pour 1921 est porté à 30 francs par an pour la France. (Six mois 16 francs).

Pour l'étranger : un an 32 francs. (Six mois 18 francs).

Prix du numéro : 1 fr. 50.

—

Questions

—

Napoléon et le colonel Keating. — Puisque le grand souvenir centenaire de la présente année reporte l'esprit des Français sur Ste Hélène, un confrère pourrait-il me dire où parurent les conversations de Napoléon avec le colonel Keating ? Les Anglais en parlent quelquefois, mais je n'en possède qu'un extrait sans référence ; Sewton ne les mentionne pas dans sa Bibliographie, où d'ailleurs il néglige aussi les capitaines Basil Hull et Meynell, malgré l'importance de leurs souvenirs.

Mais, à l'égard de Keating, il y a ceci de particulier. L'Empereur aurait exprimé devant lui des opinions assez curieuses sur les Français et sur la façon de conduire ce peuple « infatué, qui aime mieux sa vanité que son pain », ainsi qu'il disait au cours d'autres confidences à l'amiral Malcolm, chef de la station navale (*A Diany of St-Helena*, p 103). Or, les propos de Napoléon furent rapportés, dit-on, par le colonel au Prince-Régent qui les communiqua au duc d'Orléans, et celui-ci les nota dans son journal, peut-être comme maxime de gouvernement national.

Que sait-on, si le fait est vrai, de ce journal de Louis-Philippe ? Existe-t-il encore ?

En a-t-on publié des extraits dans quelque revue rétrospective ? Il aurait été pris aux Tuileries, en 1848.

OLD NOLL.

—

Nourrice de Louis XVII. — Où trouverait-on des renseignements sur Marie-Marthe-Julie Rousseau, épouse d'Etienne Laurent, née à Angerville (Seine-et-Oise), le 3 Février 1752, et qui aurait été nourrice de Louis XVII ?

P.

Affiche préparée pour l'entrée des Allemands à Paris en 1914. — Au moment de la marche des Allemands sur Paris, avant la bataille de l'Ourcq, le préfet de police fit imprimer des affiches pour exhorter les habitants à conserver leur sang froid. Ces affiches furent détruites, mais à ma connaissance, un exemplaire avait été sauvé et il serait entre les mains d'un fonctionnaire de la Préfecture. Pourrait-on avoir quelques détails sur ce sujet ?

J.

—

Gendarmes Ecossais. — Existe-t-il des documents concernant les anoblissements concédés aux gendarmes écossais au service de la France sous les rois Charles VII, Louis XI, et Charles VIII ?

Personnage recherché, Edmond Herier, qualifié écuyer, en 1482.

A. Herrier.

—

Henry Arrauld, évêque d'Angers. — Claude Cochin, dont on connaît l'intéressante étude sur *la chapelle des Arnauld dans l'église Saint-Merry, de Paris*, soutint, en 1907, à l'Ecole des Chartes, une thèse sur Henry Arnauld dans ses rapports avec le Jansénisme. Le député du Nord mourut, fin 1918, sans avoir publié cet ouvrage auquel il mettait la dernière main. Peut-on savoir si ses héritiers comptent livrer cet ouvrage à l'imprimerie ? Telle qu'elle est, cette étude dont le sommaire fut publié dans les positions de thèses de 1907 ne peut qu'être une très importante contribution à l'histoire du Jansénisme

Henri D. d'A.

—

Famille de Chazal. — Un aimable confrère pourrait il me donner quelques renseignements généalogiques sur l'ascendance de noble Aimé Chazal ou de Chazal, conseiller du Roi, élu en l'élection de Montbrison (Forez), marié en 1727 à Marie-Marguerite Baillard du Pinet ? Je possède une généalogie assez complète de cette famille établie avant la Révolution à l'Ile-Maurice où elle est encore représentée de nos jours. Je serais heureux d'avoir aussi quelques détails sur cette famille Baillard du Pinet, à laquelle devait appartenir la comtesse de Meaux, née Marie Marguerite Baillard de St-Meras. M. Soulgé, l'auteur de l'intéressante étude sur la Noblesse du Forez (Bulletin du 10 janvier, col. 16) pourrait sans doute répondre à ces deux questions.

C. de R

—

Nicolas de Coulonge, peintre du roi. — Le 22 juillet 1704, fut baptisée dans l'église de la Couture, au Mans, Anne Françoise, fille de Nicolas de Coulonge, sieur du Château, peintre du roi et bourgeois de Paris, de présent au Mans paroisse de la Couture, et de Mlle Anne Hermé, son épouse.

Nous serions reconnaissant de quelques renseignements biographiques sur cet artiste.

J. Chappée.

—

De la Garde de Fages. — Marguerite-Françoise de la Garde de Fages, décédée le 24 avril 1854, avait épousé Christophe-Thiébault, comte d'Hoffelize, né à Nancy le 20 septembre 1767, décédé en la même ville le 2 juin 1842.

J'ignore les prénoms des parents de la comtesse d'Hoffelize ; je sais seulement que sa mère était une d'Autrecy (ou Hautrecy) et qu'elle avait une sœur qui épousa le comte de Brunet.

Je serais reconnaissant de tous renseignements sur les de la Garde de Fages et sur les d'Autrecy ; armoiries, origines, filiation, représentants actuels, etc.

M. de C.

—

Louis-César-Joseph Ducornet, le peintre né sans bras. — Né à Lille en janvier 1806, mort à Paris en avril 1856, ce malheureux et valeureux artiste put mériter d'avoir, dans les deux premières éditions du *Dictionnaire des Contemporains*, de Vapereau, une bonne et intéressante notice.

Saurait-on s'il existe aussi de lui un portrait, bien authentique, le représentant assis, en son plein travail de peinture ?

Dantan jeune, par pure courtoisie sans doute, ne le fit pas figurer parmi les statuettes de sa *Galerie de Contemporains*, en portraits charges.

La mort, fort lointaine déjà, de ce vaillant Lillois si vraiment à plaindre, nous

permet à nous autres indiscrets curieux de ne point partager, à son égard, ces mêmes scrupules.

Et tenez : dans un petit livre hollandais, Francofurti, 1609, in-4° de 135 p.p., avec 98 fig. : *Monstrosum historia memorabilis monstrosa humanorum partuum miracula..* etc., *referens, a Joanne Georgio Schenckio*, nous trouvons justement, p. p. 31 et 35, fig. 26 et 27 deux portraits d'un même personnage, l'un debout, marchant, l'autre assis à terre et écrivant : « Thomas Schuweickerus, scriptor, sine brachiis natus », que, sans malveillance aucune, on pourrait regarder comme un ancêtre de notre artiste.

Ce serait donc un portrait de ce même genre, du bon Ducornet, c'est-à-dire, peignant, que nous voudrions voir.

De plus, connaitrait-on encore, à Paris, quelque bonne œuvre de lui, qui soit digne d'être signalée ?

Le Louvre en posséderait une, que le motif s'expliquerait par lui-même d'un pareil honneur.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Marin Liberge : date de sa mort. — Dans son Histoire littéraire du Maine, tome VII, page 264 B. Hauréau dit que ce célèbre jurisconsulte mourut à Angers, et fut enterré dans l'église des Cordeliers, en 1599 ou en 1600. Ne serait-il pas possible de savoir la date exacte de la mort de M. Liberge ?

J. CHAPPÉE.

—

Famille de Massac. — Cette famille est-elle encore représentée ?

Qui pourrait me donner des renseignements généalogiques sur ces Massac, originaires de l'Agenais (ceux là je les connais) mais fixés un peu partout depuis le XVIIe siècle, particulièrement à Orléans ?

La Chesnaye Desbois donne d'eux une généalogie peu en rapport avec leur importance.

QUAMOIS.

—

Mgr de Thémines. — Où Mgr de Thémines, évêque de Blois, célèbre par le schisme de la *Petite-Eglise*, a-t-il fait ses études théologiques ?

UN CURIEUX.

Mgr Amelot — Même question pour Mgr Amelot, évêque de Vannes.

UN CURIEUX.

—

Portrait d'un général à identifier. — Quel est le nom d'un général de division avec une jambe de bois, (la gauche) grand-croix de la Légion d'honneur, que représente une gravure ayant au bas les armoiries suivantes :

Ecartelé : au 1er, de.... à 3 chevrons d'or et 2 étoiles de... en chef ; au 2e au signe de baron de l'Empire (de gueules, à l'épée haute d'argent) ; au 3e, de gueules à trois tours d'argent posées 2 et 1 ; au 4e, d'azur, au buste de femme d'argent, la tête rayonnée d'or, couronne de baron ?

PIERRE DE G.

—

Collegium marchianum. — Je possède un petit volume relié en basane portant sur le plat supérieur dans un ovale enguirlandé ces mots poussés au fer doré :

Collegium marchianum schola 2 da an^o XI.

Quel était ce collège ?

FRANCOPOLITANUS.

—

Personnages figurant dans un tableau représentant « les Remords d'Oreste ». — Le Louvre possède un tableau peint par Hennequin en 1801 et représentant : *Les remords d'Oreste poursuivi par les Furies*. Le fils d'Agamemnon, qui vient de mettre à mort Egisthe et Clytenmestre, se tient hagard au centre du tableau, appuyé sur une larmoyante Electre, tandis que les Furies (ou plutôt les Erinnyes), reconnaissables aux serpents qu'elles brandissent au-dessus de leurs têtes, se précipitent sur le parricide.

Mais ce qu'il y a de singulier c'est que ce dernier est assailli également par trois autres personnages, du sexe masculin ceux-là, qui, armés de verges et interposés entre lui et les Euménides, volent, comme celles-ci, dans les airs.

Quelles peuvent être ces trois divinités mâles dont je ne trouve mentionnés ni les noms ni les fonctions dans les divers traités de mythologie que j'ai consultés ?

CINQDENIERS.

La selle de femme moderne. — Jusqu'au XVIe siècle, les dames ne montaient à cheval que sur une sorte de selle appelée « sambue », disposée en forme de fauteuil, où elles étaient assises de côté, les pieds appuyés sur une planchette. Aussi, par cette position à cheval plus confortable que solide, les dames devaient avoir des montures, dénommées haquenées, dont l'allure de l'amble, fort peu déplaçante, ne risquait pas de leur faire perdre la fragilité de leurs assiettes.

Il y a loin de cette époque à celle de nos jours où nos hardies amazones, assises sur une selle de Beck, le pied gauche dans un étrier à bascule, la partie supérieure de cette jambe appuyée dans une fourche renversée, tandis que la jambe droite repose sur une seconde fourche fixée, comme la précédente, au côté gauche de l'arçon de la selle.

Cette position (la seule élégante et pratique pour une femme que le califourchon dépoétise sans lui donner une action meilleure), lui permet de tenir une place excellente dans les épreuves sportives les plus dures.

Je désirerais savoir de quelle époque date la selle dite anglaise pour dames, naguère à trois fourches, aujourd'hui à deux fourches ?

Certains auteurs font présumer que l'usage de la selle à fourches a pris naissance en Italie au moment des grandes chasses à courre du pape Léon X. Catherine de Médicis qui prenait part à ces récréations aurait transporté l'avantage de cette selle en France, et le sens pratique de nos alliés d'Outre-Manche aurait mis au point cette innovation.

Il est probable que des auteurs hippiques, dont j'aimerais à connaître les conclusions, doivent répondre à cette question qui touche de près à l'évolution de l'éducation des femmes et à celle de leur costume.

ECHARPE.

—

« Orphée ». — La partie d'Orphée, de Gluck fut-elle écrite pour castrat ou pour ténor ?

Dans une de ses critiques au *Temps*, Pierre Lalo racontait, il y a quelques années, que Gluck écrivit *Orphée* pour castrat, ce qui est du reste assez connu, et que plus tard, lorsque la castration fut interdite, Berlioz fut chargé de trouver un remède à l'abolition de cette coutume et fit, assez maladroitement, dit toujours Lalo, d'Orphée un contralto.

Mais, de son côté, *Larousse*, dans sa grande édition, soutient qu'*Orphée* fut écrit pour ténor et ne dit pas un mot de la transposition de Berlioz. Qui faut-il croire ?

VALCARLOS.

—

Dédicace. « Bonus sane vicinus ». — Je possède un exemplaire de l'*Histoire de la maison de Rochechouart* par le général comte de Rochechouart (Emile Allard, Paris, 1859) donné à mon père par le comte Louis de Mortemart, son voisin de campagne. Sur la feuille de garde est écrit : « A son jeune ami et bon voisin, etc.... - *Bonus sane vicinus amabilis hospes* ». De quel auteur ancien sont ces mots et en quel endroit de ses œuvres ? Horace ?

X.

—

L'esprit de Racine. — Je possède une brochure in-8 ayant pour titre : L'*Iphigénie de Racine, tragédie en 5 actes, revue par le baron de Sénez, avec le concours de l'esprit de Racine.* (Aix, Remondet-Aubin, libraire-éditeur, sur le Cours 53, 1864).

Ce revuiste, pardon ce *réviseur* qui signe un avis liminaire : « Gautier-Sénez » ne manque pas de courage ou même de toupet :

« Il m'avait semblé, dit-il, que les œuvres de ceux qu'on appelle nos grands maîtres laissaient à désirer sous bien des rapports. »

Aussi, désireux de perfection et décidé à ne pas laisser tranquilles ceux que la mort avait semblé devoir mettre à l'abri du travail, le baron de Sénez a-t-il exigé que Racine revint refaire son *Iphigénie*. Et le poète est revenu ; dès lors, son esprit a dicté les modifications et les corrections, il a même exigé que la pièce amendée fût imprimée.

Et le baron de Sénez a obéi.

Quel était cet homme d'*esprits* ? A-t-il écrit d'autres ouvrages, seul ou en collaboration ?

J. L. CROZE.

« Je prie Dieu de lui ouvrir les yeux ou de les lui fermer ». — J'ai entendu attribuer cette phrase au comte de Falloux parlant de Pie IX et à Mgr d'Hulst parlant du comte de Chambord... Quelqu'un, dont le nom m'échappe aujourd'hui, l'a répétée au sujet de Pie X.

Pourrait-on savoir si cette formule pieusement irrévérencieuse n'est pas antérieure au XIXe siècle ou, du moins, qui l'a prononcée le premier ?

F. G.

« Un pur trouve toujours un plus pur qui l'épure. » — De qui est-ce ce vers ?

P. M.

Tennerolles. — Il y a à St-Cloud une rue dite *des Tennerolles*. Est-ce la déformation de tonnelle ? est-ce un nom de plante, insecte ? etc.

J. R. de M.

Septante, Octante, Nonante. — A quelle date ont disparu ces expressions, cependant si rationnelles, pour être remplacées par celles si compliquées, si illogiques et si profondément ridicules qui leur succédèrent (*soixante dix*, *quatre-vingts*, etc...) et qui constituent un objet d'étonnement pour les étrangers ? Quelles raisons ont pu motiver un changement de cette nature et dans quels documents ont-elles apparu pour la première fois ?

G. DE MASSAS.

« Pandore » désignation du gendarme. — Une lithographie anonyme, exécutée en 1826 chez Feillet, montre des masques grimpés sur le faîte d'un « char numéroté », tandis qu'un gendarme à cheval, le sabre au port d'armes, paraît les considérer avec stupéfaction. Sous le gendarme ce simple mot, « Pandore ».

Je croyais que ce dernier sobriquet, appliqué aux soldats de ce corps d'élite, était de l'invention de Nadaud qui l'avait choisi pour la rime, et ne datait guère que de 1857. Ainsi qu'on le voit, cette appellation était déjà populaire trente ans auparavant ; peut être remonte-t-elle plus haut.

Sait on pour quelle raison et à quelle date les gendarmes ont été affublés d'un nom féminin réservé jusqu'alors dans la mythologie à l'Eve païenne ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Société Olympique. — Club Gallo Americain. Réunion des étrangers, Club des colons.

Date de fondation et principaux membres de ces sociétés.

Bibliographie d'ouvrages où il est parlé de ces sociétés.

NÉNAOS.

Illustrations de deux ouvrages de Champfleury. — 1° Le *Catalogue de la Bibliothèque Champfleury* annonce une des œuvres de cet écrivain, *L'Hôtel des Commissaires-Priseurs* (Paris, Dentu, 1867, in-18) comme étant ornée de « vignettes » Mon exemplaire n'en possède qu'une seule, placée en frontispice et non signée, mais qui est certainement d'Edmond Morin. D'ailleurs, M. Georges Vicaire, dans son *Manuel*, n'en indique qu'une également

2° Le même *Catalogue* donne à la page 147 une vignette sur bois, du même Edmond Morin, représentant, courbé sur un pupitre, et écrivant à l'aide d'une longue plume d'oie, un personnage myope, le nez orné d'un binocle et le chef simulant une tête de chat aux oreilles pointues, dans lequel on reconnait aisément Champfleury. Sous la vignette : *Les Chats*, p. 326.

L'exemplaire des *Chats* (Paris, J. Rothschild, 1869, in-18) que je possède, contient un certain nombre d'illustrations, parmi lesquelles plusieurs petits portraits d'amateurs de chats par Edmond Morin. Celui de Champfleury, donné dans le *Catalogue*, ne s'y trouve pas, pas plus d'ailleurs que la page 326, l'ouvrage ne comptant que 287 pages. Il y a bien à la fin du volume un portrait de Champfleury, avec une tête de chat, mais différant totalement de celui du Catalogue.

Comment expliquer ces anomalies ? Champfleury aurait-il donc fait tirer, pour son usage personnel, des exemplaires de ces deux ouvrages, différents de ceux qui étaient mis en vente par les éditeurs ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Réponses

—

La dette de l'Amérique (LXXXI ; LXXXII ; LXXXIII, 98). — M. Jean-Bernard, s'appuyant sur les chiffres donnés par M. Gustave Bord, a porté cette controverse à l'*Eclair*, 20 mars 1921, dans une chronique documentée, comme le sont toutes ses chroniques. Son article a fait impression et le *Chicago-Tribune* a répondu en ces termes que résume un télégramme à *Paris-Midi* :

Washington, 21 mars.

Répondant à l'article de M. Jean Bernard paru dimanche dans l'*Eclair*, au sujet de la dette de quatre vingt-dix millions de dollars que l'Amérique devrait à la France depuis 1793, et que l'auteur prétendait n'avoir pas été payée, les fonctionnaires des finances déclarent que cette dette a été réglée intégralement, intérêts compris, en 1795.

Le paiement, ainsi que le montrent les livres du Trésor, avait été commencé en 1793. Des avances, à l'échéance, furent même faites pour permettre d'éviter la famine qui alors menaçait la France.

—

Louis XVIII et la cocarde tricolore (LXXXIII, 42) — J'ai parfaitement dans la mémoire d'avoir lu, bien avant la publication des *Souvenirs* du général Du Barail, le fait suivant. Louis XVIII aurait exprimé son regret de s'être trouvé si engagé dans la question du drapeau blanc que la conservation des couleurs nationales fut devenue impossible. Sa haute sagesse lui montrait tout le parti que l'on allait tirer du drapeau de la Révolution et de l'Empire comme signe de ralliement de l'opposition libérale ; et on le vit bien en 1830 quand les trois couleurs furent arborées sur les tours de Notre-Dame et que la sonnerie du bourdon appela tout Paris à les saluer. Je ne dis pas que le drapeau tricolore arboré par l'armée royale aurait alors sauvé la monarchie des Bourbons ; cependant, qui sait ? La Bruyère ne dit-il pas que l'on peut tout contre un peuple, hormis changer ses enseignes ; ce que j'ai toujours entendu non des enseignes commerciales, mais des enseignes militaires et nationales.

Mon souvenir de lecture est très net sans qu'il me soit possible de le préciser et de discuter l'autorité du renseignement donné en réponse à mon grand ami le Bibliophile Comtois.

H. C. M.

—

Le bain de sang de la duchesse d'Angoulême (LXXXIII, 422). — Cette abominable calomnie n'est pas nouvelle : elle avait déjà visé, au XVIIIe siècle, les Bourbons, à commencer par Louis XV. Les curieux s'en rendront facilement compte par le *Journal de Barbier* ; et, pour recourir à des sources officielles, indiscutables, en consultant à la Bibliothèque de l'Arsenal, les papiers de la Bastille, à plusieurs dates différentes, surtout celles qu'indique Barbier.

Ce bruit, qui se répandait dans le populaire, qu'on volait les enfants et qu'on les égorgeait pour donner des bains de sang à d'illustres personnages, circulait à Paris dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

ALPHA.

—

Cagliostro et la Révolution (LXXXII ; LXXXIII, 147). — Arrivé à Strasbourg fin septembre 1780, descendu à l'hôtel, Cagliostro loue un local chez un marchand de tabac et ouvre des consultations médicales gratuites. Il se trouve que le succès de M. le comte de Cagliostro, médecin philanthrope, est énorme. Cagliostro s'adapte à ce succès, se fixe à Strasbourg — dans un appartement d'une maison qui existe encore rue des Ecrivains. — Que vaut sa médecine ? Il n'en sait pas beaucoup moins que les médecins d'alors, qui ne savent rien ; il fait de l'expectation, donnant ses gouttes fortifiantes, sa poudre rafraîchissante et son vin d'Egypte, et surtout il fait du réconfort moral.

En même temps que médecin il est (pour quelques-uns) Grand-Cophte, et Prophète envoyé par Dieu. Il ouvre une loge égyptienne, après trois jours d'adoration, au chant de psaumes, *Veni Creator* et *Te Deum*. Moïse, Elie, Enoch se montrent dans la carafe. Et des gens taxent Cagliostro de profanateur et de chevalier d'industrie.

Le cardinal de Rohan, Grand-Aumônier de France, évêque de Strasbourg, désire connaître l'homme du jour et le fait venir, le 7 novembre suivant Mme d'Oberkirch (témoin peu sûr, qui en matière de Ca-

gliostro arrange après coup en 1789). Et c'est tout pour un temps, le cardinal rentrant à Paris pour six mois.

Ces six mois, le début de 1781, sont le grand moment de Cagliostro : une oasis dans sa carrière lamentable. Les clients de toute classe affluent. Il soigne la garnison et a pour lui les autorités. Succès bruyant et Cagliostro aime surtout le bruit autour de son nom ; il n'est pas un rapace réaliste comme Mesmer ; en quoi il est pour nous plus amusant qu'antipathique.

Quel est son budget ? Celui d'un homme suffisamment renté, payant tout exactement (la moindre dette le perdrait). D'où vient l'argent ? Des adeptes et des riches clients reconnaissants. Exemple décisif : Cagliostro guérit la femme du banquier Sarrasin, de Bâle. Sarrasin lui ouvre sa caisse, pour toujours la vache à lait. C'est une fortune. Et Sarrasin, croyant du cagliostrisme, fait construire, dans sa campagne, un pavillon selon la formule, pour la régénération physique.

Autre note : Mme de Charrière vient de Lausanne consulter Cagliostro. Elle fait une découverte : le ménage Cagliostro ne va pas ; Séraphine, femme désagréable, commune, empâtée — plutôt l'air d'une danseuse que d'une dame — hait son mari, et le déconsidère en extorquant (*sic*) des présents. Mme de Charrière n'a pas l'idée que Cagliostro puisse être de connivence. Averti, il a, ou prend, l'air malheureux, disant : « Il faut lui pardonner, elle s'ennuie ; jamais je n'ai été moins riche, jamais je n'ai pu lui fournir moins de parure et d'amusements ». (Cagliostro, alors, ne se vante pas d'avoir cent mille livres à dépenser par an).

Maintenant voici un point capital, peu connu. L'énorme insuccès final de Cagliostro à Strasbourg.

Pour comprendre toute l'histoire de Cagliostro il faut retenir le mot de Mme d'Oberkirch : « On pourrait faire de lui deux portraits opposés ». Gleichen les trace en trois traits : « belle tête d'inspiré ; sa conversation courante, agréable » ; et puis a les manières, le ton et la jactance d'un charlatan prétentieux et impertinent. » La tête d'inspiré lui faisait une pincée de croyants aveuglés, le côté agréable une poignée d'amis fidèles et beaucoup de clients affectueusement reconnaissants ; mais le charlatan impudent, bateleur ignoble, le bavard et son galimatias, ayant toujours Jéhovah à la bouche, écœurait tout un public. Dès juin 1781, La Borde venu à Strasbourg, et reparti cagliostriste ému, fervent, et payant — jusqu'au jour de la désillusion —, La Borde le voit aimé et adoré, mais aussi « haï, calomnié, persécuté ». Et moqué. On le qualifie *Sum qui sum*, l'homme qui était aux noces de Cana, juif-errant, antéchrist, soi-disant faiseur d'or, mais faiseur de dupes, escroc, et espion.

A la demande de la Faculté de Médecine de Strasbourg, un inspecteur de police est envoyé de Paris. Il ne trouve rien de coupable Cagliostro triomphe. Cet inspecteur s'appelle de Brugnières. Cagliostro le reverra...

Le cardinal revient à Strasbourg en juin. Un fait se produit, qui va le mettre en amitié suivie avec Cagliostro. La nouvelle arrive que Soubise est mourant : Scarlatine et gangrène. Le cardinal demande à Cagliostro, comme un immense service, de partir avec lui pour Paris. Quand on arrive Soubise est hors d'affaire, convalescent. Cagliostro n'a pas à le soigner (ainsi dit Grimm, ainsi déclarera Cagliostro, mais au XIXe la légende racontera en détail la cure de Soubise par Cagliostro). Et le cardinal admet Cagliostro dans son intimité avec plus de cœur que de bon sens. Cagliostro devient un habitué de Saverne, essayant dans le laboratoire du cardinal, devant son secrétaire, le sceptique Ramond, (futur membre de l'Académie des Sciences) qui n'est pas dupe, son éternel tour de prestidigitateur, la transmutation ; 8 août. (On a les notes de Ramond. Dans le *Temps* du 2 août 1912).

Le cardinal appuie une pétition de Cagliostro, qui demande au Roi de l'autoriser à exercer à Strasbourg la médecine de plein droit, à avoir sa pharmacie, son hopital, et à former des élèves qui exerceront la médecine de plein droit. Bref, d'être à lui seul une Faculté de Médecine, par lettre de cachet ! Mais le roi n'accorde pas...

Un jour de septembre, à Strasbourg, se présente à Cagliostro une petite jeune femme, en costume de voyage, c'est-à-dire habillée en homme, qui lui demande si Mme de Boulainvilliers est à Saverne. Réponse affirmative. Si Cagliostro était prophète il dirait : « Voici celle qui me perdra ». C'est Mme de La Motte, pour qui tout à l'heure Mme de Boulainvilliers demandera au cardinal sa bienveillance. Rohan fera « une réponse honnête », sans plus ; — mais virtuellement — le voici perdu...

A Strasbourg l'intimité du Grand-Aumônier et du Grand-Cophte fait scandale, et aussi la présence à Saverne de la « petite comtesse ». Mme d'Oberkirch dit au cardinal qu'il passe pour « exploité ». Le cardinal, qui ne manque pas d'esprit, mystifie Mme d'Oberkirch en lui racontant que Cagliostro lui a fabriqué des diamants et va lui fabriquer des trésors. Mme d'Oberkirch accepte ceci argent comptant, et l'écrira. (De là, la légende du cardinal complètement imbécile et dupe de Cagliostro).

Les avanies se multiplient. A Saverne, le jeune Narbonne renverse exprès une saucière sur la robe de la comtesse ; Cagliostro se fache, Narbonne se met à sa disposition, Cagliostro se calme, Narbonne dit : *Voilà ce que c'est que de recevoir des gens de cette espèce*, et bientôt, à Strasbourg, une affiche est apposée, qui porte : *Cagliostro, j... f... à Saverne.*

Dès la fin de 1781, les affaires de Cagliostro se gâtent.

En 1782 elles vont très mal. A Cagliostro se présente, comme aide chirurgien ou comme garçon de courses, un drôle nommé Sachi, qui dit être une ancienne connaissance d'Espagne. Et Cagliostro le prend. Peu après il le chasse comme improbe. Sachi clabaude dans Strasbourg, fait du scandale ; les autorités l'expulsent ; il passe à Kehl et lance un pamphlet contre Cagliostro, qu'il dit être le napolitain Tiscio, fils du cocher du duc de Castropignani, etc.

Cagliostro est fini. Il raréfie ses consultations, multiplie ses séjours chez Sarrasin.

Au commencement de 1783, il se retire à Bâle. Le cardinal entreprend de le remettre en bonne situation : il fait signer par trois ministres — Vergennes, Miromesnil et Ségur — trois lettres qui recommandent aux autorités de Strasbourg — le commandant militaire et le prêteur royal — l'étranger bienfaisant. Vains efforts. Cagliostro, revenu à Strasbourg, y est décidément impossible.

Et en août il s'en va définitivement, en complète déroute.

Reprise de la vie d'aventurier, ignorant, Cagliostro est à Naples. Regardé par les francs-maçons comme un imposteur, dira le gouvernement napolitain, il en repart bientôt. Le 8 novembre il arriva à Bordeaux. Ici la même chose qu'à Strasbourg, en réduction : médecine, succès, affluence, loge égyptienne et quelques cagliostristes aveuglément croyants. Puis réaction, et hostilité du public.

Pendant ce temps, à Paris, au mois de mai 1764, Mme de La Motte persuade au cardinal qu'elle est l'amie intime et secrète de la reine (qu'elle n'a jamais approchée), que la reine (à qui les libelles et les manques de tenue ont fait la réputation d'une femme facile) a du goût pour lui. Le Grand-Aumônier écrit à sa souveraine des billets doux et reçoit des réponses fabriquées par Réteaux de Villette sous la dictée de Mme de La Motte. Le 12 août a lieu la fameuse scène du bosquet de Versailles, l'entrevue nocturne avec la reine, soi-disant ; laquelle reine est une fille du Palais-Royal : Nicole Leguay, baptisée pour la circonstance la baronne d'Olisva, anagramme de Valois. Et le cardinal se voit amant de la reine et premier ministre Et Madame de La Motte, exploitant le succès, se fait donner — soi-disant demandées par la reine pour une famille infortunée — cent soixante mille livres. Le coup a réussi (et en somme la farce est drôle).

A tout ceci Cagliostro est étranger.

Ses affaires vont de mal en pis. Son ennemi Sachi vient s'établir à Bordeaux pour le persécuter. La situation est intenable. Et le ménage Cagliostro part en déroute.

Cagliostro arrive le 20 octobre à Lyon, où l'on compte une trentaine de loges maçonniques, de quinze à trente membres chacune ; Lyon, vrai chef lieu du martinisme spirite. Laissant de côté, cette fois, la médecine, il cherche des prosélytes

pour sa maçonnerie égyptienne. Il échoue auprès de la loge du *Parfait Silence.* Il s'adresse à la loge la *Sag sse*, fait apparaitre par la carafe un maçon décédé, Prost de Royer, et récolte sa douzaine d'adeptes, spirites et riches, notamment Sain-Costar, qui devient pour lui un second Sarrasin. Les frais du nouveau culte sont fortement assurés. Cagliostro a ce qu'il veut. Il a sa loge, *la Sagesse Triomphante* ; il la qualifie *Loge-Mère du Rite Egyptien* ; avec l'enflure maçonnique, il s'intitule : *Nous, Grand Cophte, fondateur et Grand Maître de la haute maçonnerie Egyptienne dans toutes les parties orientales et occidentales du globe* ; il fait mettre en français par une plume experte ses rituels et ses cahiers de grades, ses catéchismes d'apprenti, compagnons et maitres. Le 26 décembre grande loge d'installation de douze maîtres égyptiens. Cagliostro leur donne à entendre qu'il est *le Grand Maître secret de la Maçonnerie véritable* (ce qui ne précise rien).

Pendant ce temps, à Paris, le fameux Savalette, des Philalètes ou des *Amis Réunis*, prépare pour 1785 un convent, pour étudier, dit-il, la science maçonnique et l'occultisme. On y invite Mesmer Cagliostro est blackboulé. Mal coté : charlatan et imposteur.

Et pendant ce temps, à Paris, Mme de La Motte voit le Collier, et décide de se l'approprier.

Cagliostro poursuit son succès. Il va faire construire aux Brotteaux un temple égyptien. Il va aller implanter la maçonnerie égyptienne à Paris. Elisant deux fidèles pour le remplacer en son absence sous les noms d'Alexandre II et d'Alexandre III il part, et les douze Cagliostristes pensent qu'il est le Messie, le chef de la Maçonnerie universelle, et qu'il va conquérir le monde.

HENRI BERALDI.

—

Les hôpitaux russes en 1814 (LXXXIII, 90, 156). — A défaut de documents sur ce qui se fit à Paris je crois intéressantes pour la question posée les deux lettres suivantes, dont les originaux font partie d'un petit dossier que je tiens d'un fils du destinataire, M. Jules Paullet, mort en 1894 (Voir ce nom dans Georgel, *Armorial de Lorraine au XIX*[e] *s.*, page 524).

Nancy, le 6 Juillet 1815.

A Monsieur Paullet, médecin chirurgien en chef de l'hôpital militaire.

Conformément à mon arrêté, j'ai l'honneur de vous prévenir que les militaires russes qui entreront dans l'hôpital militaire de St-Jean dont vous êtes le chef, seront confiés à vos soins et sous votre responsabilité personnelle ; cet hôpital est exclusivement destiné pour recevoir nos militaires. Il sera simplement nommé un de nos commissaires pour surveiller à ce que l'ordre règne dans votre administration.

Vous pourrez vous concerter avec M. le Préfet afin de ne négliger aucun moyen de prendre les mesures qui vous seront convenables dans vos fonctions.

Connaissant, Monsieur, les qualités et les talents qui vous distinguent, j'aime à croire que vous employerez tous vos soins pour mériter la confiance que vous m'avez inspirée.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ordonnateur en chef de S. M. l'Empereur de Russie.

(*Signé*) D'ABAKOUMOFF.

Nancy, 14 Juin 1816.

Le Colonel de cavallerie Baron de Sasz, commandant les troupes russes à Nancy, Chevalier de plusieurs ordres.

A Monsieur Paullet, Médecin en chef des hôpitaux de Nancy, chevalier (*lisez* officier) de la Légion d'Honneur.

Monsieur, le moment où je dois quitter la ville de Nancy rappelle plus vivement à mon souvenir tout ce que je dois à un grand nombre de ses habitants : parmi eux vous vous êtes toujours distingué par les services importants que vous avez rendu pendant longtemps aux malades russes qui se trouvaient ici dans les hôpitaux dont vous êtes le chef, et par l'ordre qui régna dans ces lieux par vos soins assidus. Permettez donc, Monsieur, que je sois l'interprète de la reconnaissance de ceux de nos compatriotes qui vous doivent de si grands (*sic*) obligations, et soyez assuré que je ferai à mon arrivée au quartier général russe à S. Exc. le Lieutenant Général Comte de Woronzow le rapport le plus favorable des services que vous avez rendu aux malades de l'armée russe.

Agréez en même temps l'assurance de mon attachement particulier et des sentiments distingués et durables que je vous ai voués.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

(*signé*) Le BARON DE SASZ.

M. Dominique Nicolas Paullet était, lors de la chute de l'Empire, chirurgien en chef adjoint de la Garde Impériale.

MARGEVILLE.

—

Rouget de Lisle et l'historique de Quiberon (LXXXI; LXXXII, 12, 117, 204, 292; LXXXIII, 53, 102, 156).— Voici le texte d'une lettre de Rouget de Lisle que je trouve dans le fonds de M. Noël Charavay. Elle est adressée à M. Tastu, imprimeur, le mari de l'aimable poétesse. La lettre n'est pas datée mais le lieu où elle fut écrite, Choisy-le-Roi, et son écriture tremblée indiquent qu'elle est des dernières années de la vie de Rouget de Lisle.

Le passage sur Quiberon contient peu de détails, mais, enfin, il prouve que *Quiberon* est de Rouget de Lisle; c'est, je crois, ce que demandait l'auteur de la question.

R. B.

Choisy,
Vendredi 14 8bre.

Demain, cher Monsieur Tastu, je remettrai à notre bureau des Colombes le paquet dont nous sommes convenus, recommandé à Dumas qu'on me dit être votre commissionnaire attitré et qui vous le portera port payé, comme de raison.

Quiberon n'est pas fini, il y manque encore un mot. Grâce aux chicanes que vous et d'autres vous m'avez faites; et ce mot, c'est le titre. Mais j'espère que cela n'empêchera pas votre Monsieur de se décider pour ou contre, il m'importerait par plusieurs raisons que ce fut bientôt.

A tout événement, je recueille et mets en ordre les chants nationaux avec quelques notes qui expliqueront la cause et le pourquoi.

Le reste est tout *ordonné*, sauf le choix qui le réduit à trois ou quatre morceaux, dont un, le plus considérable, est, je crois, de quelqu'intérêt, l'exiguité de ce nombre me rend plus nécessaire *le discours de Schimmelpenning*, puisque vous pensez qu'il peut entrer en ligne, tâchez de me déterrer le *Moniteur* où il est enfoui et j'irai le copier sur le champ.

Et puis, si vous avez quelques minutes disponibles, j'en réclame la préférence pour *Rosa* dont vous me direz votre avis en temps et lieu, pourvu toutefois qu'elle en vaille la peine.

Pacini a-t-il *refusé* l'opération de mes pont-neufs *inédits*? Je serais surpris si Meyssonnier était plus facile. En conscience pourtant ces messieurs ne devraient-ils pas se piquer d'un peu de condescendance à mon égard?

Combien je suis honteux de tout l'ennui, de tous les embarras que je vous donne et dont ne me justifie pas l'extrême obligeance avec laquelle vous vous en êtes chargé.

Il me manquait de les aggraver par une lettre qui n'en finit pas. Aussi m'empressé-je de la terminer en vous offrant l'impression bien sincère de mon amitié et de ma reconnaissance.

Mes hommages admiratifs à Mme Tastu. Quant aux autres, je les dépose à ses pieds pêle-mêle avec tous les compliments, toutes les tendresses dont on me charge ici pour vous et pour elle, ici où chacun se porte bien.

Mme Tastu a-t-elle arraché de ma part les yeux à Béranger?

ROUGET DE LISLE.

à Monsieur
Monsieur Tastu
rue de Vaugirard n° 22
à Paris.

*
* *

Il serait intéressant de consulter un ouvrage paru en 1904 chez Dujarric, 50, rue des Saints-Pères et intitulé : *Le Mystère de Quiberon 1794-1795* avec préface de M. Henry Céard, par Ad. Lanne. J'ai lu cet ouvrage il y a nombre d'années et je ne puis me rappeler s'il était question de Rouget de l'Isle.

Un confrère ayant du temps à dépenser pourrait peut être lire cet ouvrage assez volumineux, plus de 400 pages in-12.

A titre de renseignement, l'auteur est un partisan convaincu de la survivance de Louis XVII.

GEORGES BILLARD.

—

Le pantalon rouge dans l'armée (LXX; LXXI). — Le maréchal de Castellane écrit dans son *journal*, en juin 1809:

Fezensac, aide de camp du ministre de la guerre et son gendre, servait en patalon bleu pendant cette campagne, auprès du prince de Neufchâtel; le major-général [Berthier] ne souffrait le pantalon rouge qu'à ses aides de camp en pied, privilège auquel il tenait exclusivement. Dans un village d'Espagne, un aide de camp du maréchal Ney lui présenta des dépêches en pantalon rouge; la colère du major-général fut des plus comiques. Il ne voulut expédier l'officier qu'avec

un autre pantalon. Celui-ci parvint très difficilement à s'en procurer un autre, dans le méchant bourg où l'on était.

Je croyais que le pantalon rouge n'avait été introduit dans l'armée française que vers 1827 par le gouvernement de Charles X, qui désirait encourager en France la culture de la garance. Avait-il été porté également dans les corps de troupe du premier Empire ?

CINQDENIERS.

—

Les mémoires de Barras. Qu'est-ce que son prétendu mémoire justificatif? Où est l'original ? » (LXXXI; LXXXII,339 ; LXXXIII, 11,59,158). — *La Connaissance*, dans son numéro de février 1921 revient sur « le prétendu mémoire justificatif de Barras ».

Barras a su, mais quoi ? Quelle confiance faire à ses témoignages ? Et qu'est-ce que son prétendu mémoire justificatif ?

Ici nous devons un éclaircissement, car nous avons publié un extrait de ce prétendu *Mémoire* : *Louis XVII au Temple* (*La Connaissance*, nº du 5 mai 20).

Voilà ce que nous pensons de ce prétendu document. Barras a laissé des pièces, notes, projets de souvenirs, procès-verbaux, analyses, etc., qui transmis de main en main. firent en partie l'objet de la première édition de ses mémoires et en partie, passèrent chez quelques-uns de ses descendants et finirent par être dispersés dans des papiers de famille en province, chez certain notaire, à Paris dans quelque famille. Un M. Doney, homme très habile et averti, fut largement pensionné par un naundorfiste convaincu, pour rechercher ces documents, les mettre en ordre et reconstituer, s'il était possible la justification de Barras d'abord et l'histoire du dauphin, M. Doney se mit en campagne très habilement, il souleva beaucoup de poussière à droite et à gauche, toucha assez d'argent, nous pouvons dire beaucoup, trouva *peut être* (1) pas mal de vérités, en prit les minutes, les accommoda, en fit accroire aux historiens d'aujourd'hui, vit MM. Frédéric Masson, M. G. Lenôtre, etc., leur parla de sa merveilleuse découverte : le témoignage indéniable que le *dauphin était mort à Berlin dans sa vingtième année*, épuisé, abêti, inconscient. Du coup on avait la preuve que Louis XVII, évadé, n'avait pas de descendance et que tous ses sosies étaient des aventuriers. Avant de produire cette pièce capitale, M. Doney entendait attiser les appétits, piquer les curiosités, angoisser les uns et probablement faire rendre aux autres ; il voulait faire fructifier sa découverte. *La Revue historique* publia en 1908 un compte rendu d'une séance secrète du Directoire 9 floréal an IV (28 avril 1796). L'*Europe nouvelle* donna de prudents extraits, et l'on va lire plus loin un extrait fort curieux sur le petit chantage auquel on se livrait autour du petit captif.

Mais divers historiens s'émurent, on avoua que ces documents étaient sinon inventés du moins accommodés ; on demanda la minute de ce prétendu mémoire, la justification de ces extraits ; naundorffistes, faux-bourbons, vrais, tous demandent ce qu'est M. Doney, ce que valent les documents : celui-ci nous a même priés, par lettre recommandée, de ne point publier l'extrait qu'on va lire. Nous obéissons en l'insérant ; ce livre intéressant, les aveux incertains de M. G Lenôtre lui-même, un peu captif de cette possible supercherie, nous conduisent à mettre publiquement à jour le problème du *Mémoire justificatif de Barras*. Or, ce mémoire existe, et qu'on nous le montre, ou ce mémoire est un faux et que M. Doney démasqué aille à tous les diables.

Nous avons dit la même chose : si ce mémoire existe qu'on nous le montre ; mais nous, nous n'avons rien publié Si le mémoire est authentique, les pièces qu'il contient ont une valeur documentaire ; si ce mémoire est faux ou n'existe pas : comment en faire état ?

Le nouvel extrait du prétendu mémoire justificatif de Barras — dont celui qui l'a communiqué a interdit par lettre recommandée la publication et qu'on publie cependant — porte évidemment la même marque que les précédents. Barras se dit avoir été invité par Tort de la Sonde, à entrer dans un complot pour l'évasion du dauphin. On répand à ce dessein des sommes énormes autour de lui, il cite des noms, il donne des chiffres : Robespierre lui-même est donné comme étant du complot. « Cambon affirmait même que dans les archives du Comité de Salut Public se trouvait un registre secret où plusieurs pages étaient consacrées au récit détaillé de la conspiration .. ». « Les registres du temps, ajouterait Barras dans ses prétendus mémoires, constatent que le fils de Louis XVI a été enlevé de la prison dans la nuit du 23 au 24 mai, et semble y avoir été ramené le 25, vers les 4 heures. »

(1) Souligné dans le texte.

On a enlevé le dauphin le soir pour le ramener le lendemain matin ; c'est écrit dans les registres du temps. Il est bien entendu qu'il s'agit de registres que personne n'a vus, mais dont Barras parle dans les mémoires que l'on n'a pas vus davantage que les registres.

Si quelqu'un a vu les mémoires et y a puisé, c'est M. Doney dont la revue *La Connaissance*, qui a tenu de lui ces documents secrets, vient d'expliquer dans les termes qu'on vient de lire, le rôle en toute cette affaire. Il s'est mis en campagne « largement pensionné par un naundorffiste convaincu » ; il n'est pas revenu bredouille, et ses inspirateurs se flattent de publier le document même, d'origine mystérieuse. Mais que s'est il passé que le vent a tourné et le sens des documents aussi ? Le dauphin est bien évadé, mais c'est pour aller mourir à Berlin à l'âge de vingt ans !

Les évasionnistes y trouvent encore leur compte : les naundorffistes n'y trouvent plus le leur. Et ces derniers regrettant des sacrifices aussi lourds qu'ironiques demandent qui trompe-t-on ?

En attendant la source mystérieuse (« quelques papiers de famille en province, chez certain notaire, à Paris dans quelque famille ») coule toujours. Elle n'arrose plus les régions maintenant brûlées pour elle de la question Louis XVII, mais son débit est inépuisable, et le Barras inconnu n'a pas qu'un sujet de conversation.

Mais entre sa parole écrite, et nous, il y a toujours M. Doney, et nous ne savons toujours rien de ce fécord intermédiaire, sinon que le métier de fournisseur de documents aussi inconnus qu'incroyables, nourrit son homme. Vrain-Lucas en savait quelque chose.

G. M.

—

Excès commis par les insurgés aux journées de juin 1848 (LXXXII ; LXXXIII, 101). — Ayant eu à me documenter, pour un de mes livres, sur les journées de juin, je puis en parler avec quelque compétence. On me permettra de citer les quelques lignes qui m'ont servi de conclusion : « La lutte, sans aucun doute, fut atroce (et, des deux côtés, on fit preuve d'une égale fureur) mais comme si la réalité ne suffisait pas largement, la légende s'y ajouta, *et il est très difficile aujourd'hui de les distinguer*. »

Trop niés par les uns, exagérés par les autres, ces excès furent très réels et ils n'étonneront pas ceux qui savent à quel déchainement de haine, à quel degré de férocité, poussé, dans certains cas, jusqu'à l'anthropophagie, entraînent les guerres civiles. Sans doute, l'antagonisme de classe n'était pas aussi accentué en 1898 qu'en 1921 — comme nous aurons, je crois, l'occasion de nous en apercevoir — mais la vague religiosité et l'humanitarisme déclamatoire dont il se voilait discrètement ne l'empêcheront pas d'aller, par un penchant tout naturel, jusqu'au pillage et au meurtre.

C'est ce côté de la Révolution de 1848 qui a été très bien saisi par Maxime du Camp, pour lequel j'éprouve, soit dit en passant, une vive admiration. Sans parler de ses *Convulsions de Paris* dont un admirateur de la Commune m'attestait naguère, avec quelque dépit, la valeur historique, sa méthode positive (qui est celle de Taine), son parti pris de se garder des idées préconçues et de l'illusion humanitaire, et à n'accorder de confiance et de crédit qu'aux faits, lui ont permis, en ce qui concerne les journées de juin, de se rapprocher autant que possible, de la vérité. Je dois, d'ailleurs, reconnaître que cette vérité n'est pas très encourageante pour ceux qui passent leur temps à admirer la beauté de l'âme humaine et de l'âme prolétarienne.

HENRI D'ALMERAS.

—

Ambenay (Eure) LXXXII, 44). — Voici ce que dit, au sujet de cette paroisse, Charpillou dans son *Dictionnaire historique de l'Eure* (Delcroix, Les Andelys, 1868).

La paroisse d'Ambenay était couverte de fiefs...

Les Siaules. — En 1247, les frères du Désert ou de Notre-Dame du Lesme possédaient un fief, et y avaient un moulin. En 1562 Guillaume Herier, écuyer, était seigneur de Siaules.

On attribue à la famille Hérier, qui était d'origine écossaise, la création du manoir fortifié de Mauny.

BÉNEAUVILLE.

***

M. Armand Desloges, ancien boulanger, propriétaire à Rugles, rue des Forges, a recueilli sur Rugles et les environs une assez grande quantité de documents qui lui ont servi à composer l'histoire de Rugles.

Il a, je crois, fait imprimer son œuvre, que j'ai lue en manuscrit il y a une trentaine d'années.

M. Desloges serait sans doute heureux de renseigner M. Herrier.

M. Roos.

—

La descendance de Samuel Bernard (LXIII, 158. 319). — En feuilletant un ancien numéro de l'*Intermédiaire*, je vois que l'on s'y est occupé de la descendance naturelle du grand financier.

Mais on ne parait pas savoir que Pelletan, le professeur de la Faculté de Médecine, qui fit l'autopsie de Louis XVII, épousa la maîtresse du Président de Boulainvilliers, c'est-à-dire d'Ange-Gabriel-Henri Bernard, et reconnut les deux enfants qu'elle avait eus de cette liaison, dont Gabriel Pelletan qui, lui aussi, fut professeur à la Faculté de Médecine.

Nemor.

—

Famille de Bonissent (LXXXII, 91). — Pierre Hubert de Bonissent, chevalier Baron de Buchy, Boxbordel, Ste-Croix, St-Martin-du-Plessis ; conseiller au parlement de Normandie, épousa Marie Crespin de Pierreval et il en eut une fille unique : Louise Suzanne de Bonissent, laquelle épousa Jacques Alphonse de Civille, chevalier, seigneur de Saint-Mards ; conseiller au parlement de Normandie et par son mariage, Baron de Buchy.

Pierre Hubert de Bonissent était fils de Pierre de Bonissent, chevalier seigneur de Buchy etc... conseiller au parlement de Normandie en 1621 et de Marguerite Bouchard, des Vicomtes de Blosseville. Des renseignements manuscrits sur la famille de Bonissent existent aux archives du château de Merlemont, près Beauvais.

Comte de Merlemont.

—

Un prince de Bourbon commissionnaire à Toulouse (LXXXIII, 139). — Il a été par erreur imprimé *commissaire* au lieu de *commissionnaire*.

Adolphe Chenu, auteur des « Conspirateurs » (1816-1884) (LXXXI, 187). — La question posée n'était ni assez complète ni suffisamment précise. Ses démêlés avec Caussidière, préfet de police en 1848, ont provoqué la publication de plusieurs brochures. Dans ses mémoires, publiés en 1849, Marc Caussidière avait annoncé qu'il avait été condamné à huit ans de travaux forcés pour vol et assassinat commis dans son régiment, ce qui est notoirement faux. C'est pourquoi *Chenu* lui répondit par « *Les Conspirateurs* » parus en France et en Belgique en février 1850 (une traduction anglaise a été faite en 1851).

Plus tard, il y eut des réponses de la part de ceux qui figuraient dans ce livre ce qui provoqua encore trois nouvelles brochures faisant suite aux Conspirateurs.

Né à Paris en 1816, et orphelin de bonne heure (son père étant décédé à l'ancien Hôtel-Dieu de Paris, le 9 octobre 1819, à l'âge de 23 ans et demi), il se trouva mêlé très jeune au mouvement politique. C'est ainsi qu'en 1832 (à 16 ans) comme il le raconte lui-même, il fut arrêté lors de la manifestation provoquée par l'enterrement du général Lamarque, ce qui lui valut d'être renvoyé des bureaux du génie militaire de la place de Paris où il était employé. Passa en Cour d'assises, où, grâce à sa grande jeunesse, il fut acquitté.

Lors de l'affaire dite *de la rue Pastourelle*, il fut condamné, le 19 décembre 1843, à 2 ans de prison pour association illicite, mais profita de l'amnistie du 17 septembre 1844. Enfin, le 16 octobre 1847, il fut condamné par contumace à 4 ans de prison, 16 fr. d'amende et 4 ans de surveillance dans l'affaire dite *des bombes incendiaires*.

Réfugié en Hollande, où il avait des parents, il ne revint à Paris que le 21 février 1848. Nommé capitaine des gardes montagnards le 24 février 1848, il prit part à l'expédition de Risquons Tout (29 mars 1848) et à celle de Pologne où Caussidière l'avait envoyé pour se débarrasser de lui. On le retrouve dans l'insurrection de Juin 1848 et dans l'armée insurrectionnelle du grand-duché de Bade où il défendit le passage de la Murg

(juin 1849). Après la chute de l'empire, il publia le *Mémorial de Napoléon III*, ouvrage qui fut étouffé.

Il existe, paraît-il, une biographie assez complète le concernant, mais je ne sais dans quel ouvrage je pourrais la trouver. En tous cas, je serais très reconnaissant de tous détails inédits que des spécialistes de la Révolution de 1848 pourraient me donner.

H. Y.

—

Famille de Croy (LXXXIII, 95). — La devise : « *J'y parviendray* » me paraît avoir été particulière à Philippe III de Croy, duc d'Aerschot, qui épousa en premières noces Jeanne-Henriette d'Halwin, morte en 1581. De lui est une médaille, datée de 1554, qui porte : *J'y parviendray, Croy* ; un jeton de 1562 offre d'un côté ses armoiries avec le même texte ; au revers, l'écu de sa femme et la légende : *Raison le veult. Hallewin.* Ces deux noms ne doivent pas être considérés comme faisant partie des devises, choisies sans doute durant les fiançailles et se rapportant au mariage : Philippe entend y parvenir et Jeanne Henriette répond modestement que la raison le veut.

On attribue à la maison de Croy, d'une manière générale, un grand nombre de devises qui, pour la plupart, me semblent avoir été individuelles, adoptées d'habitude avant le mariage et ayant trait à cet événement ; elles étaient ordinairement conservées pendant toute la durée de l'union conjugale. — C'est à propos de recherches sur les devises matrimoniales, que j'ai pris note de celle de Philippe III de Croy, sans plus ample enquête sur ce personnage, et je ne sais s'il a fait œuvre littéraire.

L. Germain de Maidy.

*
* *

Ne faudrait il pas lire en tête de la dernière citation, *col. 96*, une sorte d'*envoi* en langue espagnole ?

Hasta la muerte

c'est-à-dire. Jusqu'à la mort !

ou A la vie. à la mort !

En ce cas, il se pourrait que les deux D majuscules, ne soient qu'une lettre H, un peu enjolivée peut-être.

F. Bargallo.

L'œil de Gambetta. Les restes de Gambetta (LXXXIII, 234, 368 ; LXXXIII, 37, 42, 112). — Le cerveau de Gambetta a été remis à l'Ecole d'anthropologie. Son cerveau pesait dans les 1350 gr., il était plutôt au-dessous de la moyenne comme poids, mais il présentait un développement exagéré du pied de la 3ᵉ circonvolution frontale gauche.

Voilà les renseignements que m'a donnés à l'époque, le professeur Mathias Duval, professeur d'histologie à la Faculté de médecine en même temps que professeur d'anatomie à l'école des Beaux-Arts qui fit l'autopsie du cerveau.

Je travaillais avec M. Mathias Duval au laboratoire de physiologie de la Faculté.

Le moulage du cerveau est au musée de l'Ecole d'anthropologie.

J.

—

Famille Leydet (LXXXIII, 92). — La famille Leydet eut des lettres de bourgeoisie de Bordeaux en 1661. Elle a donné à cette ville deux conseillers au parlement, un aux Aides. Ses armes sont : d'*azur à une hermine d'argent sommée de 3 étoiles d'or*. — La question dit qu'elle appartenait aussi au Périgord. J'en doute. Il y eut bien, à la vérité, un chanoine régulier de ce nom, à l'abbaye de Chancelade, à la fin du XVIIIᵉ siècle, mais c'est tout. La mémoire de celui-ci serait un peu entachée par sa contribution à la destruction des archives diocésaines, mais moins que celle de son confrère, le triste chanoine Prunis, qui, chargé par Bertin et les évêques de recueillir les archives du diocèse, des abbayes et des communautés, se fit une joie, à la Révolution, de les brûler sur la place publique de Périgueux, en disant : « Les générations futures en pleureront. Qu'importe ! »

Saint-Saud.

*
* *

Bourgeois de Bordeaux ; deux conseillers au Parlement de Bordeaux (1728 et 1764) un greffier en chef à la Cour des Aides ; un avocat syndic (1762), un conseiller à la Cour des Aides, un consul d'Agen (1670) un conseiller au présidial, deux jurats de Bordeaux (1687, 1691).

Alliances : Vilardi, Vidal, Denis, de Labat de Savignac, Ferran.

Armes : *d'azur à une hermine d'argent sommée de 3 étoiles d'or* (Arm. de 1696).

(V. Pierre Meller, Armorial du Bordelais, T. II, p. 357).

P. c. c. NISIAR.

—

Famille Martinet de Brunot (LXXXIII, 92, 167)). — Notre collègue, M. Desmartys, me fait vraiment trop d'honneur et me couvre de confusion parce que je suis au regret de lui répondre que je n'ai jamais rencontré ce nom en Périgord. Je serais heureux de connaître les raisons pour lesquelles il le croit de notre province.

SAINT-SAUD.

—

Le général Mellinet et la famille Thiers (LXXXIII, 46). — Jean-Pierre Dosne, notaire au Châtelet de Paris, eut 2 filles et 3 fils ;

1 — Mme Baucheron-Saint-Ange.

1 — Mme *Mellinet, mère* du général.

1 — Adrien † sans postérité.

1 — Charles † sans postérité.

1 — N... aîné, agent de change à Paris, puis trésorier général sous la restauration et Charles X. Epousa Sophie-Eurydice Leroux dont il eut 2 filles ;

2 — Elise née en 1818, épousa Adolphe *Thiers*.

2 — Félicie, morte célibataire laissant à l'Institut de France la plus grande partie de sa grosse fortune.

Madame *Mellinet,* née Dosne, était donc *tante* de Madame Adolphe *Thiers*.

(*Dictionnaire des familles françaises*... par C. d'E. A. Tome XIV, page 166.

L. LÉON DUFOUR.

—

Mérimée, inspecteur des Monuments historiques (LXXXIII, 47). — Nommé en avril 1834, inspecteur des Monuments historiques à la place de Vitet, Mérimée prit très au sérieux ses nouvelles fonctions. Pendant plusieurs années de suite, il parcourut la France dans tous les sens et contribua à sauver nombre de monuments anciens, religieux ou civils, à la cupidité de la bande noire et aussi au vandalisme des municipalités, des curés et de certains propriétaires. Ses tournées d'inspection nous valurent, comme l'écrit M. Félix Chambon (1), « des lettres charmantes et amusantes à ses amis, des rapports intéressants et remplis de curieux détails archéologiques aux ministres ou au président de la Commission ».

Notre confrère Led. trouvera mentionnés les rapports archéologiques de Mérimée dans le livre de M. Chambon, ainsi que dans la bibliographie de ses œuvres donnée par le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul dans sa plaquette *Bibliographie et Littérature* (Paris. Daragon. 1903, pet. in-18 carré).

Ces rapports se trouvent consignés dans les *Archives de la Commission des Monuments historiques*. Mérimée a, en outre, pris soin de publier chez Fournier, sous le titre de *Notes d'un voyage dans*... une série de volumes reproduisant tout ou partie des rapports concernant ses tournées dans *le Midi*, dans *l'Ouest de la France*, en *Auvergne* et en *Corse*, de 1835 à 1840.

Tous les rapports rédigés par Mérimée, comme membre de la Commission des Monuments historiques, ont été réunis en 1876 dans un volume petit in-4° de M. E. Du Sommerard, imprimé à l'Imprimerie nationale et intitulé : *Les Monuments historiques à l'Exposition universelle de Vienne*.

Enfin on lira également avec intérêt les notices publiées par Mérimée dans diverses revues archéologiques dans la *Revue des Deux-Mondes* et dans certains grands journaux, notamment dans le *Constitutionnel* et le *Moniteur*, ainsi que ses communications à la Société des Antiquaires.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

M. Ch. Nauroy (LXXXIII, 47). — Charles Nauroy est mort il y a deux ans.

Voici, du reste, son acte de décès, tel qu'il m'a été délivré par la mairie du VI° arrondissement :

Extrait des minutes des actes de décès

Le vingt-six Janvier Mil neuf cent dix-neuf, à une heure du matin, Charles Nauroy, né à Metz le six Décembre mil huit cent quarante six (Lorraine), homme de lettres, fils de père et mère décédés, sans au-

(1) *Note sur Prosper Mérimée* Paris, Dorbon aîné, 1902).

tres renseignements ; célibataire, est décédé, en son domicile, rue de l'Abbé Grégoire, 13. Dressé le vingt-neuf Janvier mil neuf cent dix-neuf, à dix heures du matin sur la déclaration de deux témoins qui, lecture faite, ont signé avec Nous, Ernest Bulloz, chevalier de la Légion d'Honneur, adjoint au Maire du 6e arrondissement de Paris.

Suivent les signatures ./.

Pour copie conforme

Paris, le quatorze Février mil neuf cent vingt-un,

Pour le Maire,
[signé] BULLOZ.

P. c. c. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Paul Pharès, critique d'art franc-comtois (LXXXIII, 6). — Sous ce pseudonyme se cachait Bernard Prot, à cette époque archiviste du Jura.

Le « Bibliophile comtois » sait mieux que moi ce qu'a laissé d'études sur l'histoire de l'art, sur l'histoire de la Franche-Comté, l'éminent archiviste. De nombreuses générations pourront encore utiliser, développer les études ébauchées, les fiches nombreuses que l'on a retrouvées dans ses papiers.

L.

—

La comtesse Rzewuska (LXXXIII, 48,116). — M. Benedicte trouvera tous les renseignements qui pourraient l'intéresser sur la comtesse Rzewuska (et non Pszewuska), ainsi que sur sa mère, dans la plaquette devenue assez rare que leur a consacrée Casimir Stryienski : *Deux victimes de la Terreur : La princesse Rosalie Lubomirska* ; *Madame Chalgrin*. Paris. Girard et Villerelle [1899], pet. in 8° carré.

Notre confrère y verra que le 26 brumaire an II (19 novembre 1793), jour où fut arrêtée et écrouée à la Petite-Force la princesse Rosalie Lubomirska, née comtesse Chodkiewicz, sa fille, âgée seulement de 5 ans, fut séparée d'elle et enfermée, d'abord dans la prison des Anglaises, rue des Fossés-Saint-Victor, puis dans une maison de santé de la rue Notre-Dame-des Champs, dite maison Montprin. L'enfant demeura dans cet asile jusqu'après la mort de sa mère, guillotinée le 12 messidor (30 juin 1774) à la barrière du Trône renversé (1). Le 2 fructidor (19 août), la petite fille fut remise à une servante polonaise de la feue princesse, Isabel Lezanska et quitta avec elle Paris le 5e jour des sans culottides (21 septembre) pour aller retrouver en Pologne son père, le prince Alexandre.

Plus tard, Alexandrine Lubomirska épousa, dit Stryienski, l'émir (?) Rzewuski.

Il ne paraît pas, en dépit de l'affirmation du prince de Sayn-Wittgenstein, que la princesse et sa fille aient été, à un moment donné, incarcérées au Temple. Sous la Terreur, cet édifice n'a jamais reçu, comme prisonniers, que Louis XVI et sa famille, et c'est seulement sous le Directoire et pendant la période consulaire que le Temple servit de prison d'état aux députés fructidorisés et à plusieurs personnages tels que l'amiral anglais Sydney Smith, Pichegru, Moreau et Cadoudal.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

Il s'agit d'Alexandra-*Rosalie* princesse *Lubomirska*, née en France ? en 1786 (91 ?), morte à Varsovie le 11 janvier (février ?) 1865. Elle était fille d'Alexandre prince *Lubomirski* et du Saint-Empire, † 1871, maréchal de camp au service de France, Castellan de Kiew et de Rosalie comtesse *Chodkiewicz*, née à Czarnobyl en Ukraine, le 16 septembre 1768, guillotinée à Paris en 1793 Pour plus de détails, consulter le livre que M. Casimir Stryenski a consacré à la princesse Lubomirska On y apprend comment sa fille Rosalie finit par retrouver sa famille. En 1809 (05 ?), à Vienne, elle épousa Wenceslas Krzywda comte *Rzewuski*, né en 1785. orientaliste † en 1831.

H. Y.

—

Le nombre des nobles avant 1789. (LXXVII ; LXXVIII ; LXXIX ; LXXXII ; LXXXIII, 15, 117, 170). — Sur cette question, M. Georges Maurevert a écrit quatre importants articles dans l'*Avenir* (février et 9 mars) 1921.

---

(1) Le nom de la princesse Lubomisrka ne se trouve cependant pas mentionné sur la liste des personnes exécutées le 12 messidor an II, donnée dans l'ouvrage de M. Rathelot, *Liste des victimes du tribunal révolutionnaire à Paris* (Paris. A. Picard, 1911, in-8°).

Armoiries de la France (T. G. ; LXXXI ; LXXXII). — La manière de procéder, suggérée pour l'étude de cette question, n'est certes pas pratique. Notre proposition, à cet égard, était basée sur le fait que le sujet semble n'intéresser qu'un nombre fort restreint de personnes, — et qu'en l'absence d'indications sur les causes de cette indifférence (apathique ou hostile ?), un échange de correspondance privée ménagerait des susceptibilités et éviterait des froissements.

Cela dit, nous partageons l'avis — que nous croyons être celui de notre distingué confrère intermédiairiste — qu'un débat dans ces colonnes offrirait plus d'intérêt qu'en dehors de notre Revue. Il aurait en outre cet avantage d'élargir la discussion en permettant à tous les lecteurs de l'*Intermédiaire* d'y prendre part.

Si tous les correspondants font preuve d'autant de conciliation et de largeur de vues que M. Bord, la discussion demeurera aussi objective que courtoise.

Tout en appréciant l'ordre d'idées de notre éminent collaborateur, nous devons dire que son projet ne satisfera guère les bons héraldistes. Il n'arrive, en effet, à représenter les trois régimes historiques de la France, qu'en faisant appel à tous les attributs accessoires de l'écu : casque, cimiers, lambrequins (les touffes de plumes ?) et supports. M. Bord voudrait même placer au-dessous de l'écu, une aigle « éployée » (celle de l'Empire est au vol « abaissé »). Malgré la bonne volonté de leur auteur, de telles armoiries ne sont pas héraldiques. De plus, elles sont trop compliquées ; elles ne deviendraient point populaires, alors qu'il est essentiel qu'elles le soient et qu'elles aient un caractère éminemment national. Des armoiries doivent être aussi simples que possible. Pour un Etat, pour une République surtout, le casque et les autres accessoires sont superflus. L'écu seul devrait symboliser la France (et à la rigueur, les grandes phases de son Histoire : la Royauté, l'Empire et la République).

Il doit se composer d'une ou de plusieurs couleurs, chargées d'une ou de plusieurs figures. Veut on s'en tenir à un seul émail, c'est le bleu que l'on doit en premier lieu prendre en considération : c'est, en effet, en champ d'azur que sont placées les fleurs de lis, l'aigle, et, de nos jours, les initiales (si peu héraldiques et si peu esthétiques) R. F. ou le faisceau de licteur.

Passons à la figure. Si l'accord pouvait se faire sur les fleurs de lis, en ce sens que d'or sur fond d'azur, elles seraient reconnues comme emblème et armoiries de la France — en dehors et abstraction faite de toute signification politique, — dans ce cas alors, la question se trouverait résolue. Mais nous sommes sceptique. Les fleurs de lis nous semblent être si intimement liées à la royauté et évoquer celle-ci à un degré tel, qu'il nous paraît douteux que le peuple français, dans sa grande majorité, les accepte comme symbole de l'Etat de la République. Il y a, là, des considérations dont il est nécessaire de tenir compte, si l'on veut ne pas compromettre le sort du problème.

D'autres solutions, *prévoyant* le fond d'azur pour l'écu, pourraient, fort bien intervenir. Néanmoins, nous en proposerons une autre Puisque le drapeau bleu blanc rouge n'est plus contesté, ne pourrait-on former de ses trois couleurs le champ des armoiries à créer ? Le bleu représenterait, ici, l'Empire, — le blanc, la Royauté, — et le rouge, la République.

Resterait la figure. Supposons que pour les raisons énoncées plus haut, les fleurs de lis doivent être écartées, quel autre emblème pourrait prendre leur place ? Nous suggèrerions de les remplacer, par exemple, par des feuilles de chêne (du chêne gaulois), d'or. Leur adoption équivaudrait, il est vrai, à la création d'armes nouvelles, sauf pour ce qui est du champ. En revanche, la rivalité entre les fleurs de lis royales et l'aigle impériale se verrait éliminée. Cette solution politiquement neutre, pourrait faire l'objet d'une entente générale et être admise par tous les partis.

Sur le tiercé en pal, d'azur d'argent et de gueules, les feuilles de chêne d'or seraient soit semées (sans nombre), soit en nombre déterminé, tel que 3 (2 et 1) ou davantage, posées en sautoir, ou en orle.

Cette composition ne nous semble pas faire trop accroc à la simplicité préconi-

sée plus haut. Toutes les idées y compris celle de la conciliation, peuvent être envisagées comme groupées et exprimées dans l'écu seul.

Le côté délicat du projet est celui que soulève l'observation de la loi du Blason, qui interdit de placer métal sur métal, soit or sur argent (et couleur sur couleur). Or, dans le cas des 3 feuilles de chêne (posées 2 et 1), la troisième au moins, se trouve sur l'argent uniquement, ce qui constitue une infraction à la règle héraldique sus-mentionnée.

La difficulté pourrait être tournée par le remplacement des 3 feuilles simples par 3 rameaux de 3 (1 et 2) feuilles chacun, mis (2 et 1), ce qui permettrait de faire brocher les branches sur couleur et métal simultanément, la troisième même sur métal et 2 couleurs. (On sait que, par exception à sa première loi, le Blason autorise de poser métal ou couleur sur métal *et* couleur *à la fois)*. Le semé [et, éventuellement un nombre de feuilles supérieur à trois — suivant leur disposition, — bénéficieraient aussi de l'exception sus-dite.

D'autre part, on pourrait encore examiner un projet blasonné comme suit :

Parti *d'azur et de gueules, semé de feuilles de chêne d'or*, *et au pal d'argent brochant sur le tout.*

Les combinaisons, dans le même ordre, peuvent être variées à l'infini. Nous laissons ces différentes propositions (qui ne sont que des bases d'étude) à l'appréciation de meilleurs héraldistes que nous.

D. P.

—

Les inscriptions des cadrans solaires (T. G. 158, XLVI à XLVIII ; L à LII à LIV LXV ; LXXXII, 171). — J'ai vu l'inscription dont parle M. L. V., sur un cadran solaire dans un jardin de la Chapelle-sur-Erdre (L.-Inf.). Elle était en latin :

« Omnes vulnerant ; ultima necat ».

DEHERMANN-ROY.

—

Tours isolées (LXXXIII, 95, 172). — Les deux tours à flèches de Saint André, cathédrale de Bordeaux, ne sont pas isolées de l'église, mais se dressent au pignon d'un des transepts, celui du Nord, je crois. Mais l'observation sera exacte appliquée à la tour voisine, dite de Pey-Berland. J'ajoute que ce campanile isolé a reçu, voilà quelque soixante ans, une grande statue de la Vierge en bronze doré, amplification d une statuette du XIVe siècle dont le branchement élevé au colonal devient la disgrâce même. Le clergé français a eu, a encore une bien fâcheuse passion pour les statues colossales, et il a gâté nombre de beaux sites par des géants de pierre ou de fonte dont le moindre défaut est de rapetisser fatalement toutes choses autour d'eux par un rappel inévitable à la stature humaine.

H. C. M.

—

Portes de cimetières (LXXX). — Une fâcheuse inadvertance d'un compositeur lui a fait laisser sur le marbre la finale de cet article.

Nous la rétablissons ici même, intégralement, pour mémoire :

« La gloire que remporta le fils en Italie, ne vengea-t-elle pas bien l'ignoble sacrilège ainsi commis, en Auvergne, envers le père ? »

TRUTH.

—

Ouvrages anonymes à identifier (LXXXI, 192, 275, 316). — La publication de l'*Almanach dédié aux Demoiselles* paraît avoir été continuée postérieurement à l'année 1826. Le dernier catalogue de la librairie Petitot annonce, en effet, trois exemplaires de cet almanach, sans date au titre, mais qui sont, avec quelque vraisemblance, indiqués comme appartenant respectivement aux années 1826, 1827 et 1828. L'un d'eux contient, d'ailleurs un calendrier pour l'année 1827.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Balzac est-il, ou non l'auteur du « Petit Dictionnaire critique des enseignes de Paris » (LXXXII, 97 ; LXXXIII, 106). — En prenant connaissance à la Bibliothèque nationale de l'article de *la Petite Revue* signalé par notre confrère Ed. M. M., je m'attendais à y trouver la preuve certaine de la collaboration exclusive de Villemarest et de Raisson à cet ouvrage. Mon espoir a été déçu ; je n'ai rencontré dans cet article, du reste anonyme, que quelques lignes déniant à Balzac la paternité de l'opus-

cule en question, sans étayer cette dénégation par un argument quelconque en faveur de la thèse contraire. Cela n'est point suffisant, à mon avis, pour détruire une attribution admise par tous les bibliographes. D'ailleurs, le fait que cette thèse n'a jamais été combattue, ne démontre nullement que celle-ci doive être nécessairement acceptée comme telle ; ce silence prouve simplement que l'article de *la Petite Revue* aura passé inaperçu.

D'un autre côté, j'apprécie infiniment l'érudition de M. John Grand-Carteret et j'ai même, dans ma bibliothèque, la presque totalité de ses œuvres. Je reconnais volontiers que cet auteur possède, au point de vue iconographique une compétence spéciale, dont, pour ma part, j'ai fréquemment tiré profit. Cependant quel que soit, dans ce domaine particulier, son incontestable mérite, M Grand Carteret, qui, d'ailleurs, en fait d'enseignes, a principalement étudié celles de Lyon, ne me semble pas, si j'ose dire, jouir en matière bibliographique, d'une égale autorité ; et je ne crois pas que, dans le cas actuel, on puisse opposer son affirmation à celles de bibliographes professionnels aussi avertis que Quérard, Paul Lacroix ou Lovenjoul, ni d'un polygraphe comme Edouard Fournier, qui sont unanimes à considérer Balzac comme l'auteur de l'opuscule dont il s'agit ; au demeurant, cette dernière opinion est aussi professée par les bibliographes Parran et Thieme. Quant à M. Georges Vicaire, il ne se prononce pas et se borne à noter dans son *Manuel* que, « d'après une note inscrite sur l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, Balzac serait l'auteur de ce petit livre ».

Je regrette donc de ne pouvoir m'associer à l'opinion soutenue par notre honorable confrère. Toutefois je lui concède volontiers que la question peut être considérée comme douteuse ; c'est pourquoi il me semble qu'il serait téméraire, en l'état actuel des choses, de retirer à Balzac, en faveur de deux écrivains obscurs, le mérite d'avoir composé une étude pleine d'intérêt et qui rentre bien dans le talent d'observateur que chacun reconnaît à l'auteur de la *Comédie humaine*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

« La Varsovienne ». Quel en est l'auteur ? (LXXXII, 90). — Je suis un peu étonné du cri d'inquiétude poussé à propos de ce chant, que je l'avoue, je ne croyais pas si complètement ignoré. « D'où vient ce chant ? demande M. Monniot ; en quelles circonstances est-il né ? Quel en est l'auteur ? » A cela, la réponse n'est pas bien difficile. Mais voyons d'abord ce qu'il est, car M. Monniot n'en a donné que le refrain. En voici le premier couplet :

Il s'est levé, voici le jour sanglant ;
Qu'il soit pour nous le jour de délivrance !
Dans son essor voyez notre aigle blanc,
Les yeux fixés sur l'arc-en-ciel de France.
Au soleil de Juillet, dont l'éclat fut si beau,
Il a repris son vol, il fend les airs, il crie :
Pour ma noble patrie,
Liberté : ton soleil ou la nuit du tombeau !
Polonais, à la baïonnette !
C'est le cri par nous adopté ;
Qu'en roulant, le tambour répète :
A la baïonnette !
Vive la liberté !

Le soleil de juillet et l'arc-en ciel de France indiquent suffisamment que ces vers furent écrits à l'époque de la révolution de 1830, qui fut aussitôt suivie de la grande insurrection de Pologne, où les pauvres insurgés, n'ayant pas assez de fusils, combattirent héroïquement à l'aide de faulx, ce qui leur fit donner le nom de faucheurs polonais. Et c'est quand ils eurent été écrasés sous le nombre, que le général Sébastiani, alors ministre des affaires étrangères, prononça à la tribune française, ce mot qui est resté tristement célèbre : « l'ordre règne à Varsovie ! »

On voit donc d'où vient le chant de *La Varsovienne* et dans quelles circonstances il est né Maintenant, quel en est l'auteur ? le même que celui de *La Parisienne*, Casimir Delavigne en personne. Pauvre Casimir Delavigne ! il faut donc qu il soit bien oublié aujourd'hui, pour que nul ne se souvienne qu'il a inséré ce chant dans le volume de ses *Messéniennes, chants populaires et poésies diverses* (édition Charpentier). Celui-ci a dû, sur le moment, paraître d'autre façon, et peut-être isolément, sous forme de brochure. On le trouve encore dans un recueil publié quelques années plus tard sous ce titre : *Poésies nationales de la Révolution française*, ou recueil complet de chants,

hymnes, couplets, odes, chansons patriotiques (Paris, Michel et Bailly, 1836, in-8°). *La Varsovienne* se trouve tout à la fin de ce volume, accompagnée d'une gravure symbolique de Delalaisse.

La Varsovienne a-t-elle été mise en musique ? Rien n'est plus probable, peut-être même plusieurs fois. Mais je n'ai rien de certain à ce sujet.

ARTHUR POUGIN.

Mêmes réponses : ULRIC RICHARD-DESAIX ; H. D. S. ; MNEMOSYME.

—

Les Mémoires de John Evelyn et les Mémoires de Grammont ; (LXXXII, 94, 418 ; LXXXIII, 83). — J'ose encore l'affirmer ; Evelyn n'a jamais écrit la description de Tunbridge citée par Old Noll. C'est tout simplement une erreur de l'auteur anonyme de l'article dans le *Quarterly Review*. La citation faussement attribuée à Evelyn dans cet article se trouve effectivement, mot à mot, dans la traduction anglaise des *Mémoires de Grammont*, publiée par la librairie H. G. Boh, il y a quelques années avant 1870.

Cette traduction est d'Abel Boyer (1714), mais revue et corrigée à cause de sa grande négligence. Il existait aussi, en 1870, une édition des *Mémoires d'Evelyn*, du même format, et publiée chez le même libraire. C'est ainsi, je pense, que la confusion peut s'expliquer.

E. BENSLY.

—

Ex-libris : Chevaliers pleuvent (LXXXI). — La signification de la devise « Chevaliers-Pleuvent » appartient je crois, à la famille de Chauvigny qui florissait au moyen-âge du XI° au XIII° siècle à Chauvigny (Vienne) où le château en ruines grandioses existe encore. Cette devise se rattache à la bataille de Poitiers en 1356, si j'ai bonne mémoire.

On pourrait à ce sujet consulter :

1° *Dictionnaire des anciennes familles du Poitou* par Bauchet-Filleau t. II, 1892.

2° *Les Mémoires des antiquaires de l'Ouest de Poitiers*, propriétaires des ruines de Chauvigny.

B. DE ROLLIÈRE.

Billets inédits à Brifaut (T. G. VI). — Nous avons dit que le docteur Cabanès vient de rééditer les très intéressants mémoires de Brifaut, devenus introuvables (*Souvenirs d'un académicien sur la Révolution, le Premier Empire et la Restauration*, avec introduction et notes du docteur Cabanès, et suivis de la Correspondance de l'auteur. Albin Michel, éditeur, 2 volumes illustrés). Le docteur Cabanès nous communique une lettre inédite de la comtesse de Feletz à Brifaut qui montre avec quel enthousiasme cet immortel, injustement oublié, était goûté par ses contemporains et même par ses contemporaines.

*
* *

Je suis pénétrée de reconnaissance, Monsieur, du charmant cadeau que vous avez bien voulu me faire et les expressions du plaisir qu'il m'a fait éprouver vous seraient parvenues depuis quelques jours sans une rechute dans des souffrances qui mettent souvent obstacle à mes projets m'ont dans ce moment ci doublement contrariée, me privant de la jouissance de vous dire, Monsieur, à quel point les deux jolis volumes que vous m'avez adressés avec tant de grâce me touchent et m'intéressent. Il est si rare de réunir un talent élevé à une touchante simplicité : le parfait accord de ces qualités donne à chacune de vos lignes un charme inexprimable. Que de noblesse dans la peinture du siècle du grand roi ! Que de sentiments aimables et tendres dans le *Retour* ! Vous faites passer ces sensations diverses dans les cœurs de vos lecteurs qui vous en savent un gré infini. Quoi de plus sérieux et de plus plaisant à la fois que la rencontre et les reproches mutuels des deux personnages placés dans un lieu ou tôt ou tard ils devaient aboutir ? Cherchant à s'excuser sur les horreurs d'une révolution que l'on n'avait que trop préparée et dans laquelle le second a occupé une bonne place. Je ne peux mieux vous convaincre Monsieur, de l'attention et de l'attrait avec lequel j'ai lu votre spirituel ouvrage, qu'en confessant que, peu brave de mon naturel, j'ai grand peur du peuple souverain livré à lui même.

Périgueux a voulu célébrer aussi ses glorieuses journées, en choisissant à la vérité les ténèbres pour de si glorieux exploits : vos deux volumes venaient de m'arriver : je passai la première nuit du désordre à les lire, la seconde à les relire encore me faisant ainsi une douce illusion ; ce charmant passe-

temps me tient à l'abri de toute frayeur en fixant mon imagination entière.

Jugez Monsieur si des remerciements vous sont dus ! Mais convenez aussi, s'il vous plaît, que ce sentiment peut seul faire pardonner le conte où une lanterne à la main vous cherchez une femme ! la plaisanterie est si ingénieuse que j'aurais mauvaise grâce de m'en offenser : il vaut infiniment mieux chercher à vous prouver, Monsieur, que si je ne suis pas de celle qui vous ferait éteindre le flambeau, je me flatte d'approcher un peu de ce modèle, par une vertu facile et douce à la vérité, mais rare dans ce siècle, qui est la reconnaissance. A la véritabie jouissance d'une lecture si attrayante, succède un grand regret c'est d'en voir sitôt le terme : vous le dirai-je, Monsieur ? je m'étais flattée de trouver joints aux deux jolis volumes un petit recueil de vers patriotiques dont mon frère m'a parlé avec entousiasme (*sic*) il y aurait de l'indiscrétion à les réclamer et je ne me sens aucun droit à faire une pareille demande du moins, si le projet d'un voyage à Paris s'exécute, vous ne me refuserez pas de vous entendre réciter ce qui dans des réunions intimes a fait le bonheur de vos amis ; de bons et nobles sentimens, des larmes données à de hautes infortunes, tout cela exprimé en beaux vers est d'un mérite inappréciable ; quoique les dépôts de *Raison* ne soient pas en France, croyez Monsieur, qu'il en existe encore dans une province reculée où on vous lit, on vous admire comme modèle de bon goût, de talent et de grâce. En vous offrant l'assurance de ces sentiments bien sentis, je vous demande en faveur de mon nom qui est celui d'un ami qui vous est sincèrement attaché, une place dans votre aimable souvenir et l'autorisation de vous parler quelques fois (*sic*) moi-même de ma bien véritable estime.

(Signé :) Mastin, Comtesse de Feletz.

—

Prix payés à divers écrivains pour leurs ouvrages (XIII, 742). — Il est intéressant de comparer aux monceaux d'or que rapportaient à Massenet ses discutables et trop appréciés flonflons à ce que gagnaient au XVIIIe siècle les auteurs d'un opéra favorablement accueilli. Le règlement du 30 mars 1779 régissait ainsi cette matière en ce qui concerne l'opéra.

Lorsqu'une œuvre, employant toute la durée du spectacle, était jouée vingt fois sans interruption, chacune des représentations rapportait 200 livres au poète, et autant au musicien. Les dix représentations suivantes, toujours consécutives, n'étaient plus payées que 150 livres à chacun des collaborateurs.

Si le succès se continuait jusqu'à la « quarantième », les auteurs ne touchaient plus, pour ces dix dernières représentations, que 100 livres chacun par soirée. Il fallait dépasser quarante représentations pour que l'affaire devînt un peu productive ; dans ce cas, l'indemnité sautait de 100 à 600 livres pour chacun des auteurs, et sans limitation du nombre des représentations

Donc, en jouissant d'un traitement privilégié, et dans des conditions exceptionnelles de succès, un opéra qui obtenait cinquante représentations ininterrompues, rapportait à chacun des auteurs la somme de 12.500 livres. De nos jours, une valse bleue ou rose rapporte infiniment plus. On ne faisait alors aucune différence entre le librettiste et le compositeur.

Ce que l'on appelait la « protection royale », poussait plus loin encore l'encouragement au succès Librettistes et compositeurs qui avaient fait représenter à l'Opéra, trois grands ouvrages dont le succès avait été assez grand pour en justifier la reprise, pouvaient obtenir de ce fait une pension viagère de 1.000 livres. Si ces auteurs étaient des récidivistes du succès, ayant à leur actif cinq grands ouvrages « repris », la pension obtenue était de 1.500 livres, et pouvait aller jusqu'à 2.500 livres, dans le cas où un sixième ouvrage venait s'ajouter aux cinq précédents.

Il est présumable, 1789 étant proche, que les bénéficiaires de ces pensions furent peu nombreux.

Ed. M. M.

—

La collection Poirrier (LXXXIII, 144). — Erreur d'impression : il faut lire la Grotte *des Fées* et non la grotte *des Pics*. col. 144 LXXXIII.

—

Le Dohat (LXXXIII, 5, 112) — L'orthographe du mot varie certainement avec la région, quant à sa signification, c'est :

Un aqueduc pour l'écoulement des eaux, c'est un égout, un conduit, un fossé couvert, un drain.

De ces diverses significations on trouve

les origines dans les mots : dulcere, latin ; dugale, bas latin et du roman : toat ; venant lui-même de tutus.

Dans la région on dit et écrit :
Douat, Dougat, Touat.

Rhin — Rhône — Ru — Rue — Aaar — Bahr — Reiten (LXXXII ; LXXXIII, 122). — Je signale à ce sujet l'ouvrage suivant du docteur Bascoul : *Nos étymologies reconquises*. Il est seulement à regretter que l'auteur n'ait réussi à faire imprimer que le quart de son œuvre (120 pages), cela en raison des difficultés que tout le monde connait.

Je renvoie donc M. de Montzaigle pour tous renseignements étymologiques à M. le docteur Bascoul, savant philologue

ARSÈNE KERSAUDY.

La Roche-sur-Yon. La Roche-sur-Yonne (LXXXIII 44) — La question a déjà été traitée ici-même. On n'a qu'à se rapporter à ma note sur l'étymologie du mot YEU (*Int.*, 1908, LVII, 10 avril, p. 522)

Je rappelle seulement, pour la Roche-sur-Yon (1), que le plus ancien nom connu est *Rupes* tout court (982) ; que *Rocha super Oïonis fluvium* apparait en 1035 ; que *Oïonis* devient *Oïum* (1090, 1092, 1096, 1099) ; qu'YON se montre pour la première fois dès 1099 (Cartulaire du Bas-Poitou) ; qu'en 1128 on retrouve *Hobium* ; que de 1130 à 1330 on connaît une foule de séries d'OION, et enfin qu'en 1333 on trouve *La Roche-sur Yon* ! — Le terme actuel n'est donc pas connu avant cette date. — Par suite, l'origine d'YON est OIONA ; de OIA, qui a donné toutes les *Oies* de Vendée (sans calembourg) et les *Yeu*, et d'ONA) ruisseau en celtique).

En Vendée, *Ona* est devenu *Yon*, par une exception ! Ce mot aurait dû donner régulièrement *Yonne*, comme dans *La Roche sur-Yonne*.

Quant au sens du radical OIA, ça c'est une autre affaire, trop longue à exposer ici.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

(1) *Burbo Vendeensis*, traduction latine de *Bourbon-Vendée* (1815), se trouve dans le *Polyptique* d'Irminord, p. 377. Ce fait doit être peu connu.

Yvelines (LXXXIII, 000). — La station terminus de la ligne de Sceaux-Orsay est *Limours en Hurepoix*. A 8 ou 10 km au sud se trouve *Rochefort en Yvelines*. Une partie de la forêt dite de Rambouillet est désignée sous le nom de *forêt des Yvelines*. Elle n'est pas tout près de Rochefort ; elle n'est pas bien loin de *St Léger-en-Yvelines*. Bien plus au nord, au nord de la ligne de Granville, on trouve *la Queue-les-Yvelines*. Un confrère géographe aurait-il l'obligeance de me dire : Quelles étaient les limites du pays d'Yvelines ? S'il formait une circonscription administrative ? S'il y a pénétration entre le Hurepoix et les Yvelines ou sinon quelle en est la limite commune ?

J. L.

Les refus de combattre pour motif de conscience, pendant la dernière guerre (LXXXIII, 91). — L'Angleterre a, du moins, incarcéré certains récusants de cet ordre ; et l'un d'eux, qui a passé quatre mois de sa peine dans une grande prison de Londres, ensuite huit mois dans une prison de province, avant d'être relâché pour motif de santé, a profité de son expérience pour dresser un réquisitoire contre le régime cellulaire (Stephen Hobhouse, « Une prison anglaise vue de l'intérieur », *Quarterly Review*, juillet 1918).

On peut joindre ses doléances à celles que publiait, vers le même temps, un autre Anglais, prisonnier de guerre celui-là, mis en cellule à Berlin pour une évasion manquée. Le pasteur luthérien, chapelain de la prison, lui disait ingénuement : « On s'en tire parfois ; j'ai connu un prisonnier qui, au bout de sept ans, n'était pas encore devenu fou. » (*Blackwood's Magazine*, juin 1918 ; pp. 797).

Bref, pacifiste ou belliqueux, on finit par subir le même traitement. Mais la philanthropie qui préconise le régime cellulaire pour améliorer le sort du délinquant est une belle chose.

OLD NOLL.

L'amour de la musique chez les poètes et les peintres (LXXXIII ; LXXXIII, 36, 180). — Si les peintres ai-

ment la musique ? Je le crois bien, et ils l'ont prouvé depuis tantôt cinq siècles, à commencer par le grand Léonard, l'immortel auteur de la *Joconde*. Léonard de Vinci, qui ne se contentait pas d'être peintre, était aussi sculpteur, architecte, poète, ingénieur, et par dessus tout, musicien. Non seulement, il écrivait des sonnets qu'il chantait lui-même en s'accompagnant sur le luth, mais il passe pour avoir été très habile sur le violon, et certains ont cru même pouvoir décrire l'instrument dont il se servait, lequel instrument avait un manche d'argent surmonté d'une tête de cheval, ce qui ne laissait pas d'être assez singulier (1).

Mais, après Léonard, nous avons un document précieux et singulièrement intéressant, qui nous donne une preuve convaincante de l'amour que les grands peintres italiens de la Renaissance portaient à la musique, et particulièrement aux instruments alors en usage. Ce document, c'est le superbe tableau de Paul Véronèse, du Musee du Louvre, *Les Noces de Cana*, où l'on sait que le grand peintre a traité à sa guise la légende chrétienne en en faisant une fantaisie somptueuse et de caractère quasi historique. Dans ce tableau, Véronèse s'est représenté lui-même avec quelques-uns de ses confreres, tous jouant des différentes espèces de violes alors en usage. On les voit groupés, au premier plan, dans l'espace laissé libre par le demi-cercle de la table où sont rassemblés les hôtes illustres réunis pour le festin. Ils semblent prendre part à l'exécution d'un madrigal. A gauche, bien en vue et en grand apparat, est Véronèse lui-même, jouant de la taille de viole qu'il tient sur ses genoux ; en face de lui, le Titien, debout et paraissant fort préoccupé de la tâche qui lui est dévolue, fait sa partie sur le *violone* ou contrebasse de viole ; derrière Véronèse, se tient le Tintoret, jouant de la viole de gambe, et non loin de celui-ci se trouve le Bassan jouant du pardessus de viole. On voit que nos peintres, dilettantes raffinés, formaient ainsi à eux seuls un petit orchestre d'instruments à cordes, et pouvaient se donner le plaisir de faire de la musique dans d'excellentes conditions.

Ils ne sont pas les seuls à signaler. En Angleterre, Gainsborough se délassait de ses travaux ordinaires en jouant du violon. Beaucoup de peintres flamands cultivaient la musique, et Téniers, dans un de ses tableaux de famille, s'est représenté lui-même jouant de la basse de viole. En France, l'aimable peintre Le Prince, dont Diderot ne dédaignait pas le talent, était, dit-on, habile violoniste.

Chez nous, d'ailleurs, l'alliance de la peinture est devenue presque une tradition. De nos jours, qui n'a entendu parler du violon d'Ingres, dont certains prétendaient sottement qu il le préférait à ses pinceaux?

Dans son petit livre sur Ingres, Olivier Merson, après avoir constaté que son père était à la fois sculpteur, architecte, peintre et musicien (tout comme Léonard) nous apprend qu en 1793, dans une fête donnée sur le théâtre de Toulouse à l'occasion de la mort de Louis XVI, « le jeune Ingres put exécuter avec succès un concerto de Viotti pour violon ». Il avait à peine treize ans. Et M. Saint-Saëns, dans son *Ecole buissonnière*, nous parle aussi de l'auteur de *la Source* : — « Et le violon d'Ingres ? dit-il. Et bien, ce fameux violon, je l'ai vu pour la première fois au musée de Montauban ; Ingres ne m'en avait jamais parlé. On disait bien, dans son entourage, qu il en avait joué (du violon) dans sa jeunesse ; mais jamais je n'ai pu obtenir qu'il exécutât avec moi la moindre sonate. « J'ai fait autrefois, me dit-il pour répondre à mes instances, le second violon dans des quatuors, mais c'est tout. »

Mais Ingres n'était pas le seul ; il y avait aussi l'excellent Hébert, le peintre de la *Mal'aria*, et c est encore M. Saint-Saëns qui nous renseigne sur ses qualités de violoniste, car lui aussi jouait du violon : « Le plus sérieux, dit-il, des violonistes peintres fut Hébert. Jusqu'à ses derniers jours il se délectait à jouer des sonates de Mozart et de Beethoven, et il les jouait, paraît il, d'une façon remarquable. Je n'en puis parler que par ouï-dire, ne

(1) Il va sans dire qu'on ne doit pas, malgré l'homonymie, confondre l'auteur de la *Joconde* avec Léonard de Vinci, compositeur, condisciple de Pergolèse au Conservatoire de Naples, auteur de plus de trente opéras représentés sur les scènes italiennes.

l'ayant jamais entendu. Dans ma jeunesse, les rares fois qu'il m'a été donné de le voir chez lui, je l'ai toujours trouvé le pinceau à la main ; depuis, je ne le voyais qu'à l'Académie (des Beaux-Arts), où nous siégions l'un près de l'autre, et où il me faisait toujours un excellent accueil. Nous parlions musique, et il en parlait en connaisseur. »

Et l'on pourrait citer encore un peintre violoniste, Gustave Doré, très habile, paraît-il, mais que l'on disait un peu trop prétentieux sous ce rapport. Mais en voilà assez pour prouver que les peintres sont loin d'être ennemis de la musique, comme on le dit des poètes, ce qui ne m'est pas démontré, au moins en ce qui concerne Musset.

ARTHUR POUGIN.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Alphonse Daudet : La clef des « Rois en exil ». — *L'Intermédiaire* a déjà donné la clef de plusieurs romans d'Alphonse Daudet : L'*Immortel*, *Rose et Ninette*, *Le Nabab*, voici une lettre de Daudet, extraite du bulletin d'avril 1921 de M. Noël Charavay, qui contient quelques détails sur les personnages des *Rois en exil* :

Monsieur,

Le roi, la reine et le petit Zara sont de pure invention. Quelques détails que j'avais sur la vie intime du roi et de la reine de Naples à Saint-Mandé, rue Herbillon, m'ont permis de ne point trop commettre d'hérésies dans la fiction de mon ménage royal.

Sous les masques très transparents des : *Rois de Palerme*, *duc de Palma roi de Westphalie*, *reine de Galice*, *prince d'Axel*, on reconnaît aisément le vrai roi de Naples, don Carlos, le vieux roi de Hanovre, la reine d'Espagne, le prince d'Orange. Le marquis de Hezeta est imaginaire.

Un bal auquel j'ai assisté il y a longtemps chez les Czartoryski à la veille d'un départ armé pour la Pologne m'a donné l'idée de ma fête aux guzlas.

Je reste votre obligé, Monsieur, pour la conférence que vous allez faire sur mon œuvre et vous souhaite, nous souhaite, un vif succès.

ALPHONSE DAUDET.

à M. J. Lemot, secrétaire particulier de M. le Préfet de la Loire-Inférieure à Nantes.

La loge de Scribe aux Italiens. — Nous avons reçu la lettre et le document qui suivent ;

Monsieur

Les hasards des vieux papiers ont mis entre mes mains le document suivant. Je ne veux pas le détruire, car peut-être il peut intéresser un écrivain faisant une monographie de Scribe, puisqu'il y est fait mention de sa loge aux Italiens, en damas de laine blanc. J'ignore le nom de son tapissier, n'ayant eu que quelques feuilles de ce livre de comptes sous les yeux.

Agréez,

Mme GABRIEL BERTRAND.

—

Voici le document annoncé dont nous remercions notre correspondante.

1841 M. SCRIBE

Décembre

Avoir tendu sa loge aux Italiens en damas de laine blanc, encadré de crête et cablé.			
Fourni 15 m. 50 de damas de laine blanc à		5.25	81.37
13 m. 50 de cablé pour les angles à		1.25	16.87
20 m. 20 crête en laines à bâtons à		1 75	35.35
6 patères pour mettre dans les coins à		0.40	2.40
8 greffes pour mettre dans les coins à		1.20	8. »
Portière			
3 m. 80 de damas de laine	5.25	19.95	
3 m. 60 de crête.	1.75	11.55	
1 bâton.		1.50	
1 pomme.		2.70	
6 anneaux à	0.45	2.70	
Façon et pose de la portière		6. »	
Façon et pose de la tenture		25. »	68.70
Plier une genouillère, façon	8. »	8. »	
1 m. 90 de damas de laine	5.25	9.97	
3 m. 50 toile pour le dessous	1.25	4.37	
3 m de crin à	1.75	5.25	27.59
Fourni pour un tapis			
3 m. tapis à	10. »	30. »	
2 m. 50 tibaude à	1.75	4.37	
Façon et pose	5. »	4. »	38.37

Le Directeur-gérant :

Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond.

LXXXIIIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et de 30 chaque mois* — 20-30 Mars 1921.

N° 1536 — N° 1536

31bis r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez — *Il se faut entr'aider*



31bis r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heure

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

L'abonnement pour 1921 est porté à 30 francs par an pour la France. (Six mois 16 francs).

Pour l'étranger : un an 32 francs. (Six mois 18 francs).

Prix du numéro : 1 fr. 50.

—

Questions

—

La guerre dite des Rustauds. — Le 20 mai 1525, l'armée du Duc de Lorraine battit et extermina les bandes de Rustauds, paysans luthériens, qui s'étaient jetés sur la Lorraine.

Existe-t-il des documents sur cette

bataille permettant de connaître la composition de l'armée du Duc de Lorraine ainsi que les noms des officiers de tous ordres qui commandaient ?

Les contemporains de cette guerre Volcyr, du Boulay, Pilladius, Boucher et Herculan en font-ils mention ?

L. DE SOUILLY.

—

Une prescription médicale du général Bonaparte à l'un de ses Officiers. — Dans une lettre originale du général en chef Bonaparte « au général de division Desaix », datée du Caire 7 Prairial An VII, je lis ce Post scriptum (le général Desaix s'était plaint à lui d'être incommodé par le reflet du soleil sur le sable) ; « Portez donc un gilet de flanelle ; c'est le seul moyen de vous mettre à l'abri des maux d'yeux ».

Que pensent, en la circonstance, nos savants et érudits docteurs, collaborateurs habituels de l'*Intermédiaire*, de l'efficacité d'un tel remède ?

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Les « Mémoires » de Pipe-en-Bois. — Charavay a mis récemment en vente une lettre de G. Cavalier, dit Pipe-en-Bois qui fut secrétaire de Gambetta en 1870, ingénieur de la Commune en 1871. Georges Cavalier écrivait le 10 octobre 1873 au directeur du *Courrier des Etats-Unis* pour lui proposer la publication, en feuilleton, des « Mémoires anecdotiques du Cabinet de Gambetta », et il ajoutait :

La situation exceptionnelle que j'occupais

près de ce Ministre pendant toute la durée de la lutte m'a permis de suivre au jour le jour toutes impressions successivement ressenties au centre de la résistance.

Il serait intéressant de savoir, d'abord si ces « Mémoires » ont été publiés ou, si non, si le manuscrit existe quelque part, soit dans les archives du *Courrier des Etats-Unis* soit ailleurs. J.....

—

La « Belle-Poule ». — La frégate embarqua le 4 mars 1780, à Brest, un détachement de Bresse-infanterie, Lieut. Dervieu.

Dans la nuit du 15 au 16 juillet, combat contre le Sans Pareil, anglais de 72 canons. Kergariou, commandant la « Belle-Poule », est tué La Motte Tabourel le remplace. Le détachement perd 19 hommes.

Le 8 août, La Motte délivre un certificat daté d'Helstone, Angleterre.

1° Combien de canons avait la frégate ?
2° Que fit-elle du 4 mars au 15 juillet ?
3° Quels officiers y furent tués ?
4° Que devint-elle le 16 juillet ?

SOULGÉ.

—

Louis-Philippe M. Thiers et « papa d'Oliban ». - Dans son *Livre de Bord*, Alphonse Karr prétend que M. Thiers appelait ordinairement Louis Philippe « papa d'Oliban », ce qui n'était guère respectueux envers un souverain de la part d'un homme qui avait été plusieurs fois son ministre Mais le « petit foutriquet » n'avait pas plus la bosse du respect que celle des convenances témoin sa fameuse facétie rabelaisienne du château de Grandvaux.

Qu'était ce que « papa d'Oliban » ? Il me semblait que c'était le héros d'un roman de Pigault-Lebrun, mais je n'ai rien trouvé de ce côté. Ne serait ce pas plutôt un personnage de vaudeville ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS

—

Carte dressée par Barbie du Bocage. — Un aimable intermédiairiste saurait il m'indiquer où l'on pourrait consulter la « Carte ou tableau de l'arrivée de la flotte anglaise devant Constantinople et du retour de cette même flotte, gravée à Paris en 1807 ».

Il m'intéresserait en outre de savoir par qui cette carte a été gravée, et si Barbie du Bocage se trouvait à Constantinople en 1807.

PAUL DE MONTZAIGLE

—

Terre et château des Bois-Francs. — Nous serions reconnaissant à l'un de nos confrères documenté sur l'origine des châteaux du département de l'Eure de vouloir bien nous renseigner sur les origines de la terre et du château des Bois-Francs, près de Bourth, qui doit appartenir actuellement à Madame Valpuison, née de Gournay.

La terre des Bois Francs était précédemment possédée par Madame Veuve Corbin, née L'huillier, qui la tenait de son père. A quelle date fut elle vendue par son fils, M. Henri Corbin, lui-même propriétaire de la terre de Morfontaine, ancien apanage du Prince de Condé, terre aujourd'hui, croyons nous, morcelée ? A quelle époque les Bois Francs furent-ils acquis par la famille L huillier ? Quels étaient ses possesseurs antérieurement ?

Nous désirerions connaître aussi la date de la mort de M. Henri Corbin et sa descendance actuelle.

MONTMOREL

—

Les Arnaud (Ribérac, Vierzon). — Pierre Arnaud, fils d'un médecin des princes de Condé et de Conti, épousa à Vierzon le 21 déc 1793 E. M Brunet de la Moranderie. Il mourut à Vierzon le 14 août 1834, à 61 ans, laissant Mmes De lamalle, de Charlet, Corbin de Mangoux.

Ce P. Arnaud serait d'une famille de Ribérac, Périgord, qui fournit des gardes du Corps N'était-il pas plutôt auvergnat ? Il nomma une de ses filles ; Angélique... (avec intention ?).

SOULGÉ.

—

Une statuette de Berruyer. — Quelqu'un parmi les collaborateurs de l'*Intermédiaire*, pourrait il m'indiquer qui, actuellement, a le droit et les moyens de reproduire en terre cuite ou en bronze, la délicieuse statuette de Berryer, le grand orateur, statuette exécutée par Barre.

Je rappelle que Berryer a une main appuyée à la tribune, et l'autre placée entre les boutons de son habit fermé.

VULTUR.

Houtin de la Valette. — En l'an XII, Chateaubriand qui avait les intérêts de sa femme à faire représenter à St Malo chargea de cette mission Jacques Houtin de la Valette, propriétaire, demeurant à Paris. Division de l'unité, rue des Saints Pères, nos 61 et 65.

Est-ce que ce La Valette était parent du P. de la Valette dont la faillitte fit tant de bruit au moment de l'expulsion des Jésuites sous Louis XV ?

GUSTAVE BORD.

—

Du Joncquoy. — Existe-t-il actuellement une ou plusieurs familles Du Joncquoy ou Dujonquoy ? On désirerait connaître les origines de J. J. Du Joncquoy qui fut sous-lieutenant au régiment de Storff (?) Cie Sanderlin ou Vanderlin, et se fixa à Landrecies en 1712, où il se maria.

Origine probable : Picardie ou Flandre. Connait-on quelque chose sur ce régiment de Storff ou la famille de Storff ? ou sur la famille Sanderlin ?

Le général Susane dit que ce régiment, d'abord Peyrela wallon, passa le 1er février 1707 du service de l'Espagne à celui de la France. Donné en 1710 à N... de Storff, il fut licencié en 1712.

CAROMARTHE.

—

Famille du Mayet de la Villatelle. — La dernière représentante de cette famille épousa le fils de l'amiral Baudin et mourut en 1882. Quels étaient ses parents ? Quelle est sa parenté et par quels personnages avec Maxime du Mayet, fils d'Hypolithe, comte de la Villatelle et de Mademoiselle Baron de Fontaine ?

HENRI D. D'A.

—

Abbé de Fénelon. — L'abbé François de Salignac de la Mothe Fénelon, appartenant au clergé de la paroisse de Sainte-Mondane, au diocèse de *Cahors* (?) fut nommé par Louis XV, en 1723, doyen royal du chapitre de Sainte-Marthe de Tarascon. Il fut aussi archidiacre de Notre-Dame des Doms, église métropolitaine d'Avignon, et vivait encore dans cette ville en 1748.

A-t-on quelques renseignements sur les dates de sa naissance et de sa mort et sur son *curiculum vitæ* ? Il était évidemment parent de l'illustre archevêque de Cambrai.

ADRIEN MARCEL.

—

Duchesse de Lesdiguières. — Marie Vignon, femme d'Ennemond Matel, marchand de soie de Grenoble, fut la maîtresse, puis l'épouse du duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, qui se débarrassa du mari, en 1617, en le faisant assassiner. Le duc, devenu connétable de France, mourut en 1626.

Je désire savoir ce que devint sa veuve.

ADRIEN MARCEL.

—

Les lettres manuscrites de Maine de Biran. — Un intermédiairiste pourrait il m'indiquer où se trouvent les lettres manuscrites de Maine de Biran à MM. De Gerando, Destutt de Tracy ? Cela permettrait à la publication des œuvres de M. de Biran par M. Tisserand d'être plus complètes.

S'il existe encore quelqu'un des familles de MM. Lainé, ancien ministre, de Gerando, Destutt de Tracy, Cabanis.

JEAN DE VILLARS.

—

La famille de Mun. — Ayant à signaler dans un volume le village de Mun (Htes-Pyrénées), je désirerais savoir si la famille de notre grand Albert de Mun descend des seigneurs qui donnèrent à Mun une curieuse charte interdisant à ces seigneurs « de battre en public un habitant et même de lui manquer. »

ARD D.

—

Thabaud de Boislareine. — On semble peu éclairé sur le mariage et la postérité du Conventionnel Thabaud-Boislareine. Le Vte Révérend lui a donné une descendance tout à fait erronée dans son Armorial du 1er Empire.

Je savais seulement, jusqu'à présent qu'il avait épousé N... David et qu'il avait eu un enfant, sans savoir si c'était fils ou fille, et que je supposais mort en bas-âge, n'en ayant pas trouvé trace ultérieure.

Or une note de M. des Gozis aux Archives de l'Allier, m'apprend que Louis-Jean des Aix, baron de l'Empire, né 1790, mort 1845 à Auxerre, Maréchal de Camp,

et propre neveu du Général Desaix, avait épousé (en premières noces), en 1813, Marie Françoise Thabaud de Boislareine, dont un fils, (1813-1843), et une fille mariée à Pierre Richard de Lisle.

Si cette note est exacte, je ne vois pas que Marie-Françoise Thabaud de Boislareine puisse être autre que l'« enfant » du Conventionnel.

Il y avait bien eu, en effet, au XVIII° siècle, un rameau des Thabaud qui avait porté le surnom de Boislareine, mais j'ai toujours entendu dire que ce rameau, dont la place est imprécise dans la généalogie des Thabaud, était éteint, quand le Conventionnel, qui appartenait d'une façon sûre à la branche des Thabaud de Chantôme et de la Touche, l'avait repris pour son propre compte, par euphonie sans doute, et sans autre titre que sa fantaisie.

Puis-je avoir confirmation de ma présomption ? — Accessoirement, quel était le prénom de Mlle David, et quels étaient ces David ?

MONTEBRAS.

—

Famille de Veulle : armoiries. — Pourrait-on me dire quelles sont les armoiries de la famille de Veulle ?

Comte A. DE B.

—

Armoiries à déterminer : Quatre burelles. — Sur une masse en bronze, supposée être un poids, d'une ville du Midi, figurent les armoiries qui seraient : « *D....... à quatre burelles d........ ; au chef de....... à trois fleurs de lys d......* ».

A quelle ville appartiennent ces armes ?

LE BERGUANTINIER.

—

La première distribution des Croix de guerre. — La Croix de guerre française a été instituée par la loi du 8 avril 1915, mise en vigueur conformément au décret du 23 du même mois et de l'instruction ministérielle du 13 mai suivant. Un lecteur pourrait-il nous dire la date et le lieu de l'inauguration de la Croix de guerre, c'est-à-dire la date et le lieu de sa première distribution officielle ?

M. P.

La Vierge habillant l'Enfant Jésus. — Je possède un groupe en marbre tendre que j'estime être du XV° siecle. Il est formé de la Vierge voilée assise sur un banc et tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux La Vierge est proportionnellement plus grande que le personnage qui se penche vers l'enfant ; et semble mettre ou enlever une chemise à l'enfant qui n'a qu'un bras couvert. Le personnage ressemble à un artisan du moyen âge.

Je connais une autre Vierge dont l'enfant a, en partie, le même geste que celui décrit ci-dessus, mais il n'y a pas de personnage supplémentaire.

Connaît on d'autres groupes traités d'une manière analogue et quelle explication peut-on avoir du geste indiqué ?

Le second groupe est du XVI° siècle.

M. T.

—

Le commerce et l'industrie de Paris. — Existe-t-il un ouvrage d'ensemble sur l'industrie parisienne et le grand commerce de la ville ?

ARD-D.

—

« Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ? » T. G., 743. — E. Fournier, (*Esprit des autres*, 5° édition, page 132) a logé, avec sa précision coutumière, cet alexandrin fameux dans « UNE *Epître* de Clément » ! Pourrait-on m'en donner une référence un peu moins approximative ? Le vers ne se trouve pas dans les cinq volumes in-octavo (1773-1784) « des *Lettres* de M. Clément à Voltaire », où l'on est tenté de le chercher.

Dr FRIEND.

—

« Les Thugs ou Etrangleurs », roman. — Ceux de ma génération, c'est-à-dire ceux qui sont nés vers 1856, se souviennent peut-être d'un roman feuilleton émouvant publié sous ce titre, entre 1866 et 1870, dans un quotidien répandu. Le sujet était le récit des forfaits d'une bande de meurtriers rituels de l'Inde, sectateurs de la déesse Kali, dont la spécialité était d'étrangler leurs victimes à l'aide d'un mouchoir. Il y avait surtout dans ce roman un certain personnage silencieux, qui jouait un rôle mystérieux et terrifiant et se distinguait par cette par-

ticularité qu'il n'ouvrait la bouche que dans les grandes occasions. C'est pourquoi, de temps à autre, les murs de Paris se couvraient de bandes multicolores, portant ces mots énigmatiques : FERINGHEA A PARLÉ !!!

Je désirerais savoir :

1° Quel était l'auteur de ce roman ;

2° dans quel journal il a paru ;

3° s'il a été publié en volume et dans quelle maison d'édition.

G. P.

—

Les Manuscrits normands de Dom Le Noir. — M. Hippeau, au vol. V de son ouvrage *Le Gouvernement de Normandie aux XVII° et XVIII° siècles* (1865) p. 486, rappelle l'existence, dans un château voisin de Caen, de la collection des manuscrits laissés par dom Lenoir, bénédictin du XVIII° siècle. Ce précieux recueil de 60 volumes in-4° contenant plus de 100 000 titres intéressant l'histoire des familles de Normandie, existe-t-il encore, peut-on en obtenir communication, et par quelles voies ?

NOLLIACUS.

—

Renan. — « Solliciter doucement les textes ». — Dans un article récent de *La Revue de la Semaine* sur « L'Ecole des Chartes et des Chartistes », M. Ch. Samaran écrit ceci :

Elle [l'Ecole des Chartes] n'a pu empêcher Renan, venu cependant à l'histoire par l'érudition, de « solliciter doucement les textes » et d'envelopper beaucoup d'à peu près dans le souple et chatoyant manteau d'un style incomparable.

D'autre part, je trouve dans le dernier numero du *Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement*, sous la signature de M. Paul Deslandres, une analyse de *L'Esprit de Renan*, par M. Pierre Guilloux, d'où je détache ce passage relatif à la *Vie de Jésus* :

Ce n'est pas une œuvre de bonne foi. Il [Renan] *sollicite doucement les textes*, il peint un « Jesus souriant de son œuvre », il escamote les miracles qui le gênent.

Les deux auteurs ne s'étant évidemment pas concertés dans l'emploi simultané de cette expression « solliciter doucement les textes », celle-ci doit avoir été empruntée par eux à quelque critique qui l'aura vraisemblablement créée tout exprès pour Renan. Je crois bien comprendre qu'elle fait allusion à une tendance fréquemment constatée chez l'illustre écrivain à dénaturer habilement les textes de façon à les faire servir au triomphe de ses conceptions particulières Est-ce bien ainsi qu'il convient d'expliquer le terme « solliciter » que je n'ai jamais rencontré dans une acception aussi détournée de son sens habituel ?

G. P.

—

Recherches historiques sur Bar-sur-Seine. — En 1880, l'un des catalogues de la librairie Ch. Lefebvre, de Bordeaux, contenait l'indication suivante :

« 973. *Champagne*. Recherches historiques, générales et particulières sur la ville et comté de Bar-sur-Seine, contenant l'histoire naturelle du pays, les rivières, fontaines, mines et singularités qui peuvent s'y trouver ; l'histoire des églises, monastères et autres lieux de dévotion ; l'histoire civile et particulière du pays ; l'histoire de chaque village ou bourg, etc., etc. In-8°, demi rel. ch. (bel exemplaire). — 40 francs. Manuscrit d'une très belle écriture moderne, avec blasons. On y a ajouté une vue ancienne de Bar-sur-Seine ».

Pourrait-on savoir ce que ce manuscrit est devenu et quel est son possesseur actuel ?

S. A.

—

L'origine des agences et bureaux d'affaires. — Quelle est l'origine des agences et bureaux d'affaires sur lesquels les travaux préparatoires du code de commerce sont muets ? Ce doit être vraisemblablement à l'époque du Directoire ; c'est-à-dire à une époque pleine d'intérêt pour un historien. Les auteurs du Code de Commerce ont eu en vue, lorsqu'ils ont rédigé l'article 632, une forme d'activité bien déterminée sous le terme générique « agence et bureaux d'affaires ».

J. B.

—

Les poulardes du Mans. — De quelle époque date la renommée des poulardes du Mans, qui, en réalité, proviennent de la Flèche.

Qui pourrait me donner des renseignements historiques à ce sujet ?

H. B.

Réponses

Napoléon a-t-il voulu s'empoisonner (T G., LXXXIII, 137). — Dans les mémoires de Constant (t. IV, p. 256) (seu e personne qui, au dire de Bourrienne, pourrait fournir des renseignements) on peut lire le récit de l'empoisonnement de Napoléon Ier :

« L'empereur a délayé quelque chose dans un verre et il l'a bu », lui dit Pelard qui était de service cette nuit-là.

On fit appeler Yvan qui arrive avec le duc de Vicence auquel Napoléon dit : « Je n'ai pas longtemps à vivre », et lui recommande sa femme et son enfant.

L'empereur dit à Yvan : « Croyez-vous que la dose soit assez forte ? » Ces paroles étaient énigmatiques pour Yvan. qui ne connaissait pas l'existence du sachet de peau et de taffetas noir, contenant le poison, dont Constant avait trouvé les débris devant la cheminée.

« Je ne sais ce que votre majesté veut dire », réponse à laquelle l'Empereur ne répliqua rien.

On donna une tasse de thé à l'Empereur qui parut plus calme et s'assoupit.

Yvan craignant qu'il eut donné à Napoléon un moyen d'attenter à ses jours, perdit la tête Il descendit rapidement de chez l'Empereur et trouva un cheval tout sellé dans une des cours du palais de Fontainebleau, suivit en toute hâte la route de Paris. Dans la matinée, Roustan quitta aussi le service de l'Empereur.

L'Empereur portait constamment entre le gilet et la chemise ce petit sachet gros comme une grosse noisette à revers de taffetas noir. Il était suspendu à son cou par un ruban Ce sachet sentait fort bon. Sous l'enveloppe de soie, était une autre enveloppe en peau (Constant, t. III, p. 80).

Dans les mémoires de Roustan, celui-ci dit que le bruit courait au château que l'Empereur avait voulu se détruire avec du charbon. Un ami de Roustan lui dit : « Savez-vous, mon cher Roustan, que si le malheur arrivait la nuit, on m'accuserait d'avoir été gagné par les puissances étrangères pour commettre ce meurtre? »

B.

***

Une erreur typographique qui se corrige d'elle même, a fait dire dans la communication signée Y. ., que Napoléon est mort le 5 mars ; simple inadvertance du correcteur que je note et passe au fond même de l'affirmation produite

La tentative de suicide attribuée à l'Empereur semble bien historique, mais le collaborateur Y... se trompe sur la date.

On a raconté, en effet, qu'en partant pour la campagne de Russie, Napoléon s'était fait préparer un sachet contenant une pastille d'opium concentré pour le cas où la fortune des armes le ferait tomber entre les mains d'un parti de cosaques. Il aurait rapporté en France le poison libérateur et ne le quitta plus. Mais ce n'est pas en 1815 que ce fataliste indomptable qui ne connut jamais, si ce n'est cette fois, le renoncement et la complète désespérance, eut une défaillance de la volonté et voulut mourir ; la tentative de suicide eut lieu à Fontainebleau, entre l'abdication et la scène des adieux. Soit que la dose fut insuffisante, soit que le poison eut perdu de sa force, l'absorption produisit seulement une évacuation naturelle ou non, qui sauva le malade.

Je suis certain que les choses se sont passées ainsi à cette date et en ce lieu, si toutefois elles se sont vraiment passées. Quoi qu'il en soit, l'incident de 1814 n'a évidemment aucune assimilation de cause à effet avec la mort de l'Empereur sept ans plus tard.

H. C. M.

***

Il paraît résulter du récit fait par Saint-Hilaire, en 1846, de l'événement du 12-13 avril 1814 que Napoléon a voulu s'empoisonner.

En effet, quand le duc de Vicence entra à Fontainebleau, à une heure du matin, dans l'appartement occupé par l'Empereur, il le trouva en proie à d'affreuses convulsions, la figure altérée, et quand le duc de Vicence voulut appeler au secours l'Empereur l'en empêcha et lui dit que n'ayant pu faire triompher la France de ses ennemis, il ne regrettait pas la vie, qu'il entendait terminer son existence, que ses compagnons d'armes l'avaient abandonné.

Puis des vomissements l'ayant soulagé, il dit qu'il regrettait que la mort ne voulut pas de lui.

Saint-Hilaire continue ainsi son récit :

Le voile sur ce mystère ne fut soulevé que longtemps après ; avant de partir pour la campagne de Russie, Napoléon avait fait préparer par Corvisart, son médecin, un poison lui permettant de rester toujours maître de sa personne ; or, ce poison très subtil était par sa nature susceptible de s'altérer.

C'est ce qui était arrivé.

Napoléon eut des nausées, des convulsions, mais la mort ne vint pas.

La tentative de suicide à Fontainebleau et la mort à Sainte Hélène sont des événements qui n'ont pas de rapport.

Napoléon est mort d'un squirre à l'estomac.

Son père était mort à 39 ans de la même maladie.

Cette maladie était dans la famille. Le prince Napoléon, époux de la princesse Clotilde, n'est-il pas mort de la même maladie ?

ALBERO.

*
* *

La tentative d'empoisonnement attribuée à Napoléon en 1815 par Cadet de Gassicourt et rapportée par le général Thiébault, ne figure dans aucune histoire de Napoléon.

Il semble bien, toutefois, que l'Empereur aurait essayé une fois de prendre du poison ; seulement cette tentative aurait eut lieu, non à l'Elysée après Waterloo, mais l'année d'avant, à Fontainebleau, à la suite de son abdication. Voici, en effet, ce qu'écrit Bausset, à la date du 11 avril 1814, dans ses *Mémoires anecdotiques sur l'intérieur du palais impérial.*

On a dit que, quelques jours avant celui dont je parle, Napoléon fit une tentative sur lui-même, pour mettre un terme aux douleurs de son âme, mais que des secours lui furent administrés à temps, et presque malgré lui. Ce prince depuis quelques années, portait un petit sachet fermé, et suspendu par un ruban sur sa poitrine. On trouva dans une tasse de son nécessaire, ce sachet ouvert et vide : on put supposer qu'il avait fait usage de ce qu'il renfermait ., Au reste ; je ne garantis point le fait en lui-même.

(T. II, p. 246, *note*).

Je trouve cette histoire confirmée dans une Histoire de France anonyme publiée sous le second Empire ; mais le fait se serait passé le 11 avril, c'est-à-dire le jour même de la signature du traité d'abdication. Ce soir-là, Napoléon aurait avalé une portion d'opium qu'il avait demandée au docteur Ivan dans la crainte de tomber vivant entre les mains des Russes; mais ayant ressenti de violentes douleurs, il aurait été forcé de rejeter presque toute la potion. Cette crise l'aurait sauvé. Le docteur Ivan aurait refusé de renouveler la dose. Puis Napoléon serait tombé dans un assoupissement profond qui aurait duré plusieurs heures, et serait revenu à la vie

Le baron de Vitrolles, dans ses *Mémoires*, fait une très brève allusion à la « scène du poison » mais ne paraît pas la considérer comme une tentative sérieuse.

G. P.

*
* *

On l'a dit ; on l'a nié. La tentative, à Fontainebleau, aurait eu lieu suivant les *Mémoires de Constant* (son valet de chambre) dans la nuit du 11 au 12 avril 1814 ; selon le baron Fain (*Manuscrit de 1814*) dans celle du 12 au 13 ; selon Caulaincourt (dans ses pseudo-*Souvenirs*) à la même date (mais Fain est ici copié ; selon Thiers, qui s'appuie sur les *Mémoires* alors inédits du duc de Tarente, dans la même nuit ; mais ces écrits, dans l'édition (1888) contredisent Thiers.

Sans doute, le 11 et le 12, Napoléon était agité ; le 12, vers 6 heures, il reçoit Caulaincourt et Macdonald qui viennent de Paris pour chercher les ratifications par lui du traité signé à Paris le 11. Il les accueille doucement, les retient à dîner, mais ne parait pas à table. Une indisposition, feinte ou réelle, on ne sait, le confine dans sa chambre où il reçoit Caulaincourt seul ; l'entretien ne fut qu'un long monologue de l'Empereur qui parla de sa famille, de ses ministres, de lui-même, sans passion, presque d'un air détaché ; mais il se coucha à 10 heures sans avoir signé les ratifications, à quoi il ne se résigna que le lendemain matin 13. Or elles sont du 12 ; ce qui milite en faveur de la date fixée par Constant. Mais Macdonald indique à cette date le retar-

dement du dîner pour préparer les ratifications.

Il semble donc que la tentative aurait eu lieu dans la nuit du 12 au 13. Mais eut elle lieu ?

Le bruit de cet événement dramatique prend naissance assez tard. Benjamin Constant note le 20 avril que Napoléon « a trouvé que l'espèce humaine ne valait pas qu'il lui donnât le plaisir d'une mort héroïque » (*Lettres*, p. 517) Un almanach, en 1825, blâme Napoleon de n'avoir pas mis fin lui-même à ses jours ; et le 21 janvier 1816 l'archevêque de Bordeaux blâme les gens qui expriment un tel regret (Charavay, *Bulletin* d'autographes, avril 1904, n° 51480). Après la mort de l'Empereur, les récits du suicide se multiplient jusqu'en 1825 et le docteur Antommarchi défend alors la grande mémoire contre une telle accusation.

Si la tentative eut lieu, les gens au courant étaient assez nombreux pour que le secret transpirât bien vite : le docteur Yvan qui intervient de suite, Bertrand que l'on réveille, Caulaincourt que l'on appelle, Bassano que l'on court chercher, Constant qui peu de jours après lâche son maître ; Pelard, valet de chambre de service, qui est couché devant la porte et perçoit le premier les gémissements ; quelques hommes de service qui sont là, ou tout près, et ne se retirent qu'après le réveil de Napoléon.

Que vaut le témoignage de Constant, déjà disposé à lâcher son maître ? et celui de Fain, qui déclare répéter un racontar (peut-être de Caulaincourt) ? Ils ne s'accordent pas sur la date d un tel événement. Constant, effrayé par les vomissements de Napoléon, prétend lui avoir fait prendre une tasse de thé qui amena un repos réparateur ; Caulaincourt prétend être resté longtemps seul avec l'Empereur, et suivant Thiers (d'après les *Mémoires* du duc de Vicence) aurait, malgré la défense du malade, mandé le docteur Yvan ; celui aurait été prié par l'Empereur, à titre de « dernier service », « de *renouveler* la dose d'opium, craignant que celle qui restait dans son estomac ne suffît pas.

Le docteur Yvan se montra révolté d'une semblable proposition.., et Napoléon insistant, il s'enfuit de sa chambre où il ne reparut plus.

En admettant la tentative de suicide, l'Empereur aurait absorbé de l'opium, ou plutôt le poison fourni par Cabanis à Condorcet. Alors, il ne s'agirait plus de poison préparé en 1812 par Yvan, perdu deux fois, et non remplacé, lequel était une poudre vénéneuse composée de belladone et d'ellébore blanc.

Mais, serrons encore de près les faits. D'après Constant, Napoléon était mourant à minuit ; d'après Thiers, « presque éteint » entre 3 et 4 h. du matin, ce qui ne l'empêche pas, le matin même de déjeuner comme à son ordinaire, quoique « un peu plus tard » selon Constant. Et le dévoué docteur Foureau de Beauregard qui loge dans le palais de Fontainebleau, n'est même pas appelé après la fuite d'Yvan !

Notons que le suicide, en quelque nuit qu'il ait eu lieu, aurait précédé et rendu impossible la ratification par Napoléon du traité du Maine qui renfermait des stipulations en faveur de la famille impériale et des derniers fidèles.

Pourtant, le 20, dans la scène des *Adieux*, il a dit : « J'aurais pu mourir ; rien ne m'était plus facile » ; Joséphine en mars, avait exprimé que Napoléon aimait trop la vie pour oser terminer volontairement sa vie (Lombroso, *Bibliografia... Napaleonica*, fasc III, p. 33) ; et nul n'ignore que l'abandon par Marie-Louise elle-même lui fit tendre « la main vers le poison » (F. Masson, *Marie-Louise*, p. 387).

Il se passa certainement des choses anormales dans la chambre de l'Empereur, dans la nuit du 12 au 13 avril.

Le Dr Yvan, appelé, constata toutefois « le manque absolu des symptômes d'empoisonnement », mais prit peur au mot de poison prononcé par le malade, et quitta en hâte le palais. Il y eut donc une indisposition et, le 13, à 9 h. du matin, il le dit à Macdonald (*Souvenirs du duc de Tarente*, p. 300). Celui-ci le note sans plus ; or, ses sentiments pour Napoléon lui auraient dicté davantage dans son écrit s'il avait eu lieu.

Un modeste écrivain fontainebleaudien, Alexis Durand, simple menuisier, qui fréquentait alors journellement le palais et

causait avec tous les gens de service, note que l'Empereur avait depuis huit jours fréquemment des accès de colère furieuse « et c'est l'un d'eux qu'on aura pris pour un symptôme d'empoisonnement. » (*Napoléon à Fontainebleau*, p. 142).

On sait aussi d'après Constant, l'extraordinaire violence des colères de Napoléon.

Le Dr Yvan fils exprime que son père « reconnut l'approche d'une de ces crises nerveuses auxquelles Sa Majesté était sujette » (*Musée des familles*, 1846).

Le Dr Antommarchi parle d'un « débordement de bile affreux », lui qui savait que Napoléon mourut d'une *hépatite* causée par le chagrin et aggravée par le climat de Sainte Hélène.

Que conclure de cet exposé d'éléments contradictoires? L'histoire est fort embarrassée. Mais je termine par une réflexion.

Napoléon eut bien, au moins, une indisposition due aux causes habituelles signalées.

Le docteur Yvan le soigna; mais pourquoi cette fuite précipitée ? Un médecin qui soigne un malade n'agit pas ainsi, mais devant une demande pressante de l'Empereur de lui faire, comme *autrefois*, un poison, le médecin a pu prendre peur et marquer par un brusque départ sa volonté de ne pas aider celui qui, dans l'abandon de tout et de tous, « tendait la main vers le poison », suivant le mot d'un historien passionné de Napoléon.

Il put y avoir ainsi *intention* de recourir au poison.

MAURICE LECOMTE.

*
* *

Y. affirme que Napoléon est mort d'une *tumeur cancéreuse*. Il m'est impossible de dire ici pourquoi je suis d'un avis contraire, malgré toutes les affirmations médicales et autres.

Mais on me permettra sans doute de donner ici les indications bibliographiques *précises* des articles techniques où j'ai soutenu la thèse d'une *maladie bénigne de l'estomac*, devenue *grave* par l'internement à Sainte-Hélène Or cela a une *réelle importance*, dans l'hypothèse d'une *tentative d'empoisonnement* en 1815, quoi qu'en pense Y...

En tout cas, on n'a qu'à se reporter à mes publications antérieures, dont voici les titres :

1° *M. le Dr Stokoe et la maladie de Napoléon Ier*, — *Gazette médicale de Paris*, 1901, 12e s., I. 69 70, 1 portrait ; 2° *Remarques cliniques sur la dernière maladie, et la mort de Napoléon Ier*. — *Gazette médicale de Paris*, 1901, 12e s., I, p. 81-83 ; 3° *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 1901, XLIII, 425, 607 et 937.

En les lisant, à la manière médicale, on sera vite convaincu que si la pilule de Cadet de Gassicourt était *sérieuse*, et si elle a été *avalée*, elle a suffi à déclancher tous les désordres gastriques, qui se sont terminés le 5 mai 1821 par la mort d'un des plus grands cerveaux de l'humanité

Je suis donc de l'avis de Cadet de Gassicourt.

Mais qu'en pense le « *médecin* » de la Bibliothèque nationale, qui porte le nom de l'illustre savant? Il sait peut-être quelque chose de plus que nous, là-dessus.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

Cagliostro et la Révolution (LXXXII ; LXXXIII, 147, 196). — Le 30 janvier 1785 le comte et la comtesse de Fénix arrivent à Paris, modestement, et descendent dans un hôtel du Palais Royal, pour quinze louis par mois. Cagliostro se tient prudemment caché, ne sachant s'il sera toléré. Le cardinal qui précisément vient d'être escroqué du collier le 1er février, revoit son ami Cagliostro après dix huit mois, lui annonce le formidable achat, pour le compte de la reine. Cagliostro flaire le vol, ce qui n'est pas difficile. Il veut essayer de raisonner avec le cardinal, sur le marché et sur Mme de La Motte. (Que le cardinal réponde, et par Cagliostro l'Affaire du Collier avorte) Mais il ne veut rien entendre. *Alors ce n'est pas la peine de m'en parler*, dit Cagliostro, et il demeure hostile à Mme de La Motte. (Au contraire de ce que raconte l'abbé Georgel, témoin à récuser radicalement, et de ce qu'ont dit tant d'autres après et d'après lui).

Le cardinal fait installer Cagliostro par Ramond, dans un appartement d'une maison de la rue Saint-Claude (qui existe

toujours). Il y va souvent dîner avec Ramond et Planta, et ces jours-là fait envoyer un ou deux plats de chez lui. Cagliostro s'occupe de sa maçonnnerie, trouve quelques sectateurs distingués et riches. Il a d'Epréménil, déjà fougueux mesmérien, Sainte James, passionné mesmérien qui devient Grand Chancelier de la loge Egyptienne. La Borde, Grand Inspecteur ; de Vismes (beau-frère de La Borde) Grand Secrétaire. Et le maçon des maçons. Montmorency-Luxembourg accepte d'être Protecteur.

En mars, une affaire minime, qui aura des suites terribles. Le cardinal voulant aboucher Cagliostro avec Mme de la Motte, propose une séance de carafe au Palais de Rohan (rue vieille du Temple : l'Imprimerie Nationale), Mme de la Motte mystifie Cagliostro en lui amenant pour colombe une nièce, grande fille de quinze ans. Tout s'arrange sur le moment, mais Cagliostro et Mme de la Motte deviennent ennemis intimes. Cagliostro voudrait mettre en défiance le cardinal. *Cette femme-là vous trompe*, lui répète-t-il rageusement.

En avril c'est le convent (le fameux convent où la légende veut que Cagliostro ait commandé la révolution pour 1789). On s'est ravisé : puisque Cagliostro est à Paris il faut l'inviter « pour démasquer l'imposture » dit Savalette. Cagliostro n'a nulle envie d'aller se faire démasquer. Il multiplie les exigences, pour arriver à se faire refuser ; le convent multiplie les concessions pour arriver à le tenir, Cagliostro perd patience le premier ; le 30 avril, prenant la plume et son ton de messie, il envoie promener le convent et l'anathématise : *Vous êtes sans foi dans les promesses du grand Dieu ou de son Ministre sur la terre*, etc. Les quelques cagliostristes le trouvent sublime et vainqueur. Tous les autres maçons le jugent un imposteur. Cagliostro est mis au ban de la maçonnerie, et il y restera. Voir les écrivains maçonniques du XIXe siècle : Thory, Bézuchet, Clavel, Ragon, Rebold, Jouaust. — (Toutes les pièces de l'affaire du convent sont dans les *Acta Latomorum* de Thory.)

Mais Cagliostro est heureux. Menant une vie très calme et discrète. Il s'occupe de mettre sur pied sa maçonnerie de femmes. Pour le temple de Lyon, Houdon, franc maçon, lui fait son buste (le plâtre vient d'être vendu en mars 1921, collection Georges Petit, 47.000 francs, et 17.50 pour cent.) De ce buste naîtra une légende : des bustes de Cagliostro dans tous les palais des grands seigneurs, Cagliostro roi de Paris (*sic*), idolâtré, etc. La réalité : il n'était connu que de quelques cercles oisifs » ; il n'alla jamais à Versailles. lui-même le dit ; le peuple l'ignorait, — et le libraire Hardy a noté ce que du ménage Cagliostro disait les Parisiens : « Elle, la maîtresse du cardinal ; lui, un espion »

Au commencement d'août, les écailles tombent des yeux du cardinal, il n'a plus de doute, pour le collier il est volé. Dans son angoisse il parle enfin à Cagliostro, qui lui dit : « Vous êtes trompé ». — Que faire ? — « Livrer Mme de la Motte à la police ». — Le cardinal ne peut déchaîner une telle affaire. — « *Eh bien ! allez vous jeter aux pieds du Roi.* » (Interrogatoire de Cagliostro). Il ajoute : « Si c'est trop pénible. envoyez un ami. » Conseil sauveur.

(Et voilà le Cagliostro que la légende donne comme chargé par une puissance occulte de s'emparer de l'esprit du cardinal et de lier partie avec Mme de la Motte pour susciter l'Affaire du Collier et faire ainsi naître la Révolution).

Le cardinal aime mieux payer. S'il s'arrangeait séance tenante avec les joailliers tout serait évité. Mais il prend son temps.

Le 7, rue Verte (aujourd'hui de Penthièvre), ouverture de la *Loge d'Isis*. Mme de Cagliostro est Maîtresse-Agissante et Reine de Saba (On a donné une liste des « grandes dames » affiliées, elle n'est pas authentique.)

Des Parisiens vont considérer les maçonnes égyptiennes comme des détraquées, au milieu desquelles Moïse-Cagliostro s'est promené sans costume. Tout à l'heure ce sera le pamphlet ordurier.

Cagliostro va partir pour Lyon : une grande pompe doit avoir lieu le 20 à la *Sagesse Triomphante*. Huit ou dix adeptes de Paris y seront.

Mais entre la coupe et les lèvres, en-

tre le 7 et le 20 ! Loge d'Isis, Lyon, Paris, et tout, — tout est fini

Si Cagliostro mourait le 8 août 1785, que resterait-il de lui ? rien Qu'aurait il été ? moins que rien. Pourquoi donc est-il célèbre ? Parce que mêlé à un procès formidablement célebre.

Le 15 août le cardinal est arrêté, le 18 Mme de la Motte, et la harpie dénonce Cagliostro comme instigateur et bénéficiaire du vol. Le 23 le commissaire Chesnon et l'inspecteur de Brugnières arrêtent Cagliostro, ne trouvent aucune valeur dans son secrétaire (et Cagliostro n'en signale aucune), arrêtent Mme de Cagliostro, trouvent chez elle cinquante bijoux ou objets divers et cent louis, mettent le tout dans un carton scellé, après avoir dressé procès-verbal (qui est aux Archives).

Le lendemain, à la Bastille, le Lieutenant de Police Thiroux de Crosne fait ouvrir le carton, n'y trouve ni richesses ni diamants, et fait refermer. Examen très favorable : rien n indique un bénéfice provenant du vol du collier. Et la correspondance saisie montre Cagliostro peu à l'aise, et en constantes demandes d'argent à ses amis.

Cagliostro est victime d'une erreur d'accusation, mais non de « l'arbitraire ministériel » ou d'une lettre de cachet. Dès le 5 septembre il est déféré à la justice régulière, au Parlement. Le jour même, nouvel inventaire du carton : cinquante objets, cent louis. LA MINUTE DU PROCÈS-VERBAL EST DÉPOSÉE AU GREFFE. Il en est fait une copie certifiée.

Paris, la France, l'Europe se demandent : qu'est-ce que ce Cagliostro ? Faute de mieux on se jette sur les *Mémoires authentiques*, le pamphlet du marquis de Lachet, inauthentique, rempli d'anecdotes fausses, dit Grimm, d'obscénités, dit le Bachaumont. (Et voici jetées dans la circulation, pour longtemps, les légendes : les Cagliostro initiés à l'occultisme, et de façon infâme, par Saint Germain ; les aventures de Mme de Cagliostro à Pétersbourg ; sa liaison avec Mme de la Motte, le chevalier d'Oisemont ; l'orgie de la loge d Isis ; et surtout le fameux souper des morts).

Fin novembre, le premier mémoire de Mme de La Motte accuse le magicien Cagliostro, possesseur occulte d'une fortune inouïe (la légende) d'avoir suggéré au cardinal le vol du collier, et de lui avoir ensuite suggéré dans une scène de profanation tenue au palais de Rohan (c'est la ridicule petite séance de carafe et aussi le Python sur son trépied de l'abbé Georgel) et faire vendre les diamants à Londres par le Comte de La Motte. Et voilà « la grande scène d'illusion si célèbre au procès ». La curiosité européenne décuple. Apogée de la célébrité de Cagliostro. Pour trois mois.

Fin janvier son grand interrogatoire par le conseiller rapporteur (publié par Campardon) le met en bonne situation. Il apparaît innocent. Il était l ennemi de Mme de La Motte, il n'a donné au cardinal que de sages avis. Ses ressources lui viennent, il n'ose pas dire de ses adeptes égyptiens, mais de ses « banquiers », Sarrasin et Sain-Costard. Mais pour la carafe il est mis au pied du mur : magie réelle ? ou supercherie ? « expériences de physique » dit-il. Le cardinal, lui, dit « simagrées ».

Fin février, la situation de Cagliostro devient excellente, mais combien diminuée, devant le public, par la mémoire de Thilorier (et d'Eprémenil), roman qui intéresse et innocente le Comte de Cagliostro accusé de vol, et boniment de saltimbanque qui ridiculise le prétendu thaumaturge, Acharat, « le fils infortuné de la Nature », l'homme de la Mecque et des Pyramides, réduit à qualifier lui-même la carafe de « plaisanterie de société ».

Cagliostro sera acquitté. Mais l'avocat de Mme de La Motte dissèque sa vie passée, et le fils infortuné de la Nature est malmené. (Et ce mémoire introduit la légende d'un Cagliostro sybarite, ayant des tables servies avec un luxe oriental, et même donnant des bals !)

Cagliostro, donc, est sauvé ? Non, il va se perdre définitivement. Se sentant sauvé, il reprend son naturel, vantard ; le besoin d'occuper de lui. Depuis six mois il a mené grand bruit, et fait marcher Montmorency-Luxembourg, pour quatre flacons de baume emportés par la police. Mais c'est tout. En voilà qu'en mars la mémoire lui revient : il avait cent mille livres dans son secrétaire, et des bijoux en tel nombre qu'il ne les peut décrire. Il a peur d'avoir été volé. D'Eprémenil, ca-

gliostriste fougueux, le croit. (D'Epréménil parlementaire infatué et d'opposition, qui veut écraser la Bastille, symbole du pouvoir royal, obtenir des Etats Généraux, et par eux une révolution toute en douceur, qui retirera le pouvoir au Roi pour le donner au Parlement de Paris. Mettre la Couronne au Greffe).

Fin mars, Mme de Cagliostro est mise en liberté. Mais son carton est prudemment conservé à la Bastille. D'Epréménil pense : « la fortune est là ». Pour vérifier il veut voir, au greffe, l'inventaire. La fatalité fait que le greffier cherche mal, ne trouve pas, et garantit que cet inventaire n'existe pas. D'Epréménil pense : « il a été détruit pour permettre le vol par le gouverneur de la Bastille et le commissaire Chaenon ».

La Bastille et la Police coupables de vol, et de destruction de pièce. Quelle aubaine ! Quel merveilleux scandale ! Quelle affaire ! Quel procès !

Et au lieu de retenir Cagliostro, d'Epréménil le pousse. En le poussant il se trouve lui inoculer le germe d'une mort lente, longue et atroce.

Fatalité. Au même moment, à Londres, Morande — le fameux pamphlétaire, le Garetier Cuirassé — Morande, devenu chef du service de police de l'Ambassade de France, et rédacteur en chef d'un journal à gros tirage, le *Courrier de l'Europe*, qui a quatre mille abonnés en France, Morande découvre le passage dans une loge maçonnique d'un colonel Cagliostro. Et il se met à suivre cette piste.

Elle va le mener au procès Fry, au Kings-Bench, au procureur Aylett, à Balsamo.

HENRI BERALDI.

—

La duchesse de Berry en Provence. — (LXXXIII, 139). — S A. R. Mme la duchesse de Berry accompagnée de 14 personnes, dont : les Comtesses de Brissac, de Mesnard, le Vicomte de Saint-Priest, le Maréchal de Bourmont, Comte et Vicomte de Kergolay, s'embarquait nuitamment le 25 avril 1832, sous le nom de Rosa Itagliano sur le « Carlo Alberto », loué par M. de Saint-Priest, sous le nom de Duc d'Almazan. Le 28, elle débarquait à Marseille au phare du Planier, ayant revêtu un costume de marin.

ECHARPE.

*
* *

C'est près du petit port de Carry, desservi aujourd'hui par le nouveau chemin de fer de Marseille-l'Estaque à Martigues, Port de Bouc et Miramas que la duchesse de Berry débarqua ; elle prit pied à la pointe de Ste-Croix, à trois kilomètres à l'ouest du petit port de Sausset. Elle alla aussitôt se cacher au hameau de la Folie.

Ce renseignement est puisé dans la grande publication du Ministère des Travaux Publics ; *Ports maritimes de la France.*

Quand la duchesse de Berry débarqua sur cette côte rocheuse celle-ci était fort sauvage, presqu'inhabitée : le port de Sausset n'a été construit qu'en 1868, on venait seulement de faire un embryon de port à Carri, la navigation à vapeur a amené peu à peu des habitants en permettant de créer un service quotidien sur Marseille desservant Rouet, Carry, Sausset et Carro, port du village de la Couronne qui fait partie de la commune de Martigues.

La ferme de la Folie est sur le chemin conduisant de Sausset à Martigues.

ARDOUIN DUMAZET.

*
* *

Notre confrère pourrait consulter utilement le *Compte-Rendu exact et littéral des débats qui ont eu lieu devant la cour d'assises de Montbrison à l'occasion du procès dirigé contre MM. de St Priest... etc...* (Marseille, Olive, 1833, 3 vol. in-8).

ALBERT RITT.

*
* *

Mêmes réponses : UN BIBLIOPHILE COMTOIS ; D[r] J. C. ; GEORGES BILLARD ; ALBERT HUGUES.

—

Le nombre des nobles avant 1789. (LXXVII à LXXIX ; LXXXII ; LXXXIII, 15, 117, 170, 216). — Il n'en est pas moins vrai que, en Bretagne, puisqu'on cite fréquemment à ce propos la noblesse bretonne, le chiffre de 10.000 gentilshommes paraissait accepté pour servir de base à la perception de l'impôt, — ce qui n'est pas inutile à rappeler, puisque tant de gen-

en France, et même de graves professeurs universitaires à l'étranger, je le sais pertinemment, sont persuadés qu'ils n'en payaient à peu près pas du tout.

En 1789, l'abbé de Talhouët, curé d'Hennebont, écrit à un membre du Tiers une note fort intéressante sur la réforme de l'impôt, où se trouve le paragraphe suivant :

3° On a dit qu'il y a 10.000 gentilshommes en Bretagne et deux millions de personnes de l'Ordre du Tiers. La noblesse paie 125.000 livres de capitation ; c'est l'un dans l'autre, sauf erreur, 12 livres 10 sols par tête. La capitation du Tiers et ses droits y joints, montent-ils à deux millions ? C'est 20 sols par tête. (Geoffroy de Grandmaison, *Un Curé d'Autrefois ; L'Abbé de Talhouët, 1737-1802*. Paris, Poussielgue, 1894 ; p. 112).

On sait que le Tiers, après avoir âprement disputé contre la noblesse le chiffre de la capitation, aux Etats de Bretagne de 1776 et 1778, avait fini par se déclarer satisfait du chiffre de 125.000 livres, au lieu de 100.000, imposé aux gentilshommes, après arbitrage du clergé. (Barthélémy Pocquet, *Hist. de Bretagne*, VI, 344-353).

OLD NOLL.

—

La frégate « de Maine-et-Loire » (LXXXIII, 129). — Conformément à l'arrêté du 6 prairial an XI, un registre fut ouvert à la préfecture du Maine-et-Loire, pour recevoir les souscriptions dont le produit devait être employé à la construction d'une frégate dite *de Maine-et-Loire* Voici les premières et principales souscriptions : Quatre tribunaux d'Angers, 5.400 fr. ; Joubert Bonnaire et associés, 2 400 fr. ; de Cossé, conseiller général, 1.200 fr. ; Chambault, conseiller général, 1.200 fr. ; de Maillé, conseiller général, 1 000 fr. ; Nardon, préfet du département, 600 fr. ; Deurbroucq, conseiller général, 600 fr ; Benoist, jurisconsulte, 600 fr. ; Monseigneur Montault, évêque d'Angers, 400 fr. ; Letourneux de la Perraudière, conseiller général, 400 fr ; Dupuy de Briacé, conseiller général, 300 fr.; Mame et fils, imprimeurs, 300 fr. ; Bidon, juge de paix au Louroux, 150 fr. ; Bodin, receveur particulier à Saumur, 100 fr. ; Bancelin, contrôleur à Segré, 100 fr. ; Ouvriers de l'imprimerie Mame 72 fr. ; Versillé, notaire à Brissac, 50 fr. ; Dalivon, 50 fr. ; Fourier-Mame, 50 fr. ; etc., etc.

F. UZUREAU.

—

Qui a prévenu l'armée de Paris de l'infléchissement de l'armée de Von Kluck (LXXXIII, 41, 97, 145). — Des recherches faites à la section historique de l'armée il ressort qu'il n'y a aucune trace écrite du renseignement fourni par le capitaine Lepic ni au corps d'armée, ni au G. Q. G. ni à l'armée de Paris.

Il est vrai que dans la citation du capitaine Lepic il est question du renseignement donné, — ce n'est qu'un renseignement verbal qui n'a pu être produit le 31 août 1914 par la raison toute simple que l'armée allemande ne s'est dirigée vers le Sud-Est que le 3 septembre.

Le général Galliéni n'a pas eu connaissance du renseignement fourni par le capitaine Lepic le 31 août 1914.

En effet Gheusi rapporte dans l'article paru dans la *Renaissance* : «Dans l'ombre de Galliéni » :

3 sept. Tout à coup du nouveau. Nos avions et nos officiers de liaison annoncent que les têtes de colonnes ennemies semblent brusquement s'infléchir vers l'Est, comme pour y glisser sur notre droite, courir sus à l'armée anglaise, nous couper de la Ve armée.

Je demande au chef s'il croit à la réalité de ce glissement vers la masse.

« Je n'ose pas, répondit-il, les yeux sur la carte. »

Il s'est enfermé deux heures avec le général Clergerie et le colonel Guidon, quand le chef reparaît... son plan est tout fait.

Ça doit réussir... conclut le général.

Dans la bataille de l'Ourcq, le général Bonnal dit aussi qu'il est fort important de constater que le 3 septembre, à midi un document officiel émanant du général Galliéni montre l'armée von Klück marchant vers le Sud-Est en abandonnant la direction de Paris.

Le 4 sept. à 9 h. du matin un ordre particulier au général Maunoury contenait les indications suivantes :

En raison du mouvement des armées allemandes qui paraissent glisser en avant de notre front dans la direction du Sud-Est.

Enfin dans les *Mémoires de Galliéni*, on lit :

J'étais de retour au quartier général à 18 h. 30 (le 3) Des renseignements de la plus grande importance m'étaient aussitôt communiqués : vers midi les renseignements de nos avions et de nos reconnaissances de cavalerie étaient formels La première armée allemande, abandonnant la marche dans la direction de Paris, s'infléchissait vers le Sud Est.

D'où, le général Galliéni n'a pas eu connaissance de ce renseignement par la voie du ministère de la guerre, puisqu'il n'a fait aucune mention.

En tout cas si le G. Q. G. a reçu cet avis le 31 août, il paraît fort étrange que le général Joffre ait lancé sa note aux commandants d'armée, le 2 septembre, leur ordonnant de se retirer sur la ligne Pont-de-Yonne, Nogent-sur-Seine, Brienne et Joinville

B.

—

Henry Arnauld, évêque d'Angers (LXXXIII, 187). — Claude Cochin avait encore donné un *Supplément à la Correspondance du Cardinal de Retz*. Rendant compte de cet ouvrage (*Journal des Débats* 20 août 1920) M. Lanzac de Laborie, amené à mentionner le travail sur *Henry Arnauld, évêque d'Angers*, nous donne, en note, l'indication suivante « Cette thèse, remaniée et complétée par l'auteur en vue du doctorat ès-lettres, doit prochainement paraître en librairie ».

Cela dénote un projet ferme de publication que les difficultés actuelles de l'édition doivent seules avoir pu retarder jusqu'à présent.

G. S.

***

Claude Cochin soutint, en 1907, à l'Ecole des Chartes, une thèse sur Henry Arnauld, frère du grand Arnauld. Il voulut ensuite traiter le même sujet pour sa thèse de docteur ès lettres. Tout le plan du premier ouvrage fut modifié en vue de la soutenance en Sorbonne, qui devait avoir lieu vers 1915. On apprendra avec plaisir que la famille du regretté député et conseiller général du Nord va publier tout prochainement le volume en question, dont la rédaction était presque achevée quand éclata la guerre.

F. UZUREAU.

Familles de Bompart et de Douhet (LXXXII; LXXXIII, 66, 161). — M. Henri D. D'A. ne répond pas à la question posée. Nous avons fait appel aux connaissances de nos collègues, dans le but de déterminer l'origine des armoiries de la famille de Douhet.

Ambroise Tardieu, qui faisait suivre son nom du titre pompeux d' « Historiographe d'Auvergne » a écrit dans son Dictionnaire des Anciennes Familles de l'Auvergne (Desrosiers à Moulins, 1884) in fine de l'article « de Douhet » p. 133 : « Armes : *Ecartelé aux 1 et 4, d'azur à la tour d'argent, maçonnée de sable (qui est de Douhet) aux 2 et 3 de gueules, à la licorne passant d'argent qui est Bompart* » et il fait suivre cette assertion de la mention « *Archives de famille* » sans aucune indication permettant de contrôler les sources de sa documentation.

Or il n'est pas, à notre connaissance, de document véritable, permettant d'affirmer qu'à un moment quelconque, les armes de la famille de Douhet, ont été seulement *d'azur à la Tour d'argent*.

Nous n'avons pas trouvé trace, en France, d'autres familles de Bompart, que celle originaire du Languedoc, et qui eut par la suite des établissements en Dauphiné et en Provence. Il en est fait mention dans le Dictionnaire de Rietstap, dont l'autorité ne saurait être contestée.

Rietstap indique : *Bompart ou Bompar en Languedoc : d'azur à trois tourterelles d'argent, au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or — Bompar, en Dauphiné : Coupé de gueules sur argent, au griffon de l'une en l'autre — Bompar en Provence : D'azur à deux colombes affrontées d'argent, perchées sur un tronc écoté d'or, posé en fasce.*

D'autre part, il ne paraît y avoir eu, en France, qu'une seule famille portant : *de gueules à une licorne d'argent*, armoiries qu'Ambroise Tardieu attribue à Blardin de Bompart, Sgr d'Auzers, vivant en 1460. Ces armes sont celles de la famille Courtot de Cissey, originaire de Franche-Comté, (voir Armoriaux divers et notamment Annuaire Général Héraldique Universel, Paris 1901).

Cette famille n'a eu aucune alliance avec la famille de Douhet, permettant d'expliquer la formation des armoiries ac-

tuelles de cette dernière, par l'écartèlement des armes des de Douhet et de celles des Courtot de Cissey.

Il apparaît donc à peu près certain que les explications données jusqu'à ce jour, de la formation des armoiries de la famille de Douhet, sont inexactes, et qu'en particulier il convient de rejeter, comme contraire aux faits, tels qu'ils sont établis par les documents, l'explication fournie par l'Historiographe de l'Auvergne, qui fixe au double mariage qui unit les familles de Douhet et de Bompart, l'origine des armoiries de la famille de Douhet.

Mais nos collègues Intermédiairistes, en particulier ceux dont les recherches se sont portées sur le centre de la France, n'auraient ils pas dans leurs archives, la preuve irréfutable du bien ou du mal fondé de nos déductions ?

SEPT.

—

Bourdon de l'Oise (LXXXIII, 140). — Quoi qu'en disent plusieurs de ses biographes Fr. Louis Bourbon dit de l'Oise n'est pas né à Rémy. J'ai cherché en vain son acte de baptême dans les registres de l'Etat civil de ce village.

Je groupe moi même les documents concernant la famille de Bourdon de l'Oise et serais heureux d'entrer ren relation avec mon honorable confrère.

Je crois que le « Dictionnaire historique et biographique » de la Révolution et de l'Empire, de Robinet Robert et le Chaplain doit être dans le vrai en disant que B de l'Oise serait né le 12 janvier 1758 à Rouy le Petit (Somme).

Malheureusement — j'ai écrit à Rouy le Petit, (les actes ne commencent qu'en 1793), et au greffe de Péronne dont les archives ont été détruites pendant la guerre.

D'autre part l'Almanach Royal mentionne parmi les Procureurs au Parlement de Paris dès la date de 1783 un « Bourdon » successeur de Chevalier Dulgaud, rue des Noyers près St-Yves, du *Petit Rouy en Picardie*.

Quelle était cette rue des Noyers, près St-Yves ? et que sont devenus après la révolution les études, et les archives des procureurs au Parlement ?

Bourdon de l'Oise s'est marié à Paris, où est son contrat de mariage ? Qui a liquidé sa succession quand il fut décédé en Guyane ?

CAROLUS BARRÉ.

—

Falcon de Cimier — (LXXXII, 238, 355). — M. Charles Falcon de Cimier, sous-préfet à Bayonne, puis préfet à Digne sous le second empire, et Madame Falcon de Cimier, née Sophie Kovlouski, n'ont pas laissé d'enfants, mais deux nièces, Mesdemoiselles Falcon de Cimier, habitant à Paris, 40 rue Greuze. — C'est à elles qu'est restée la correspondance de leurs oncle et tante, et elles seraient très heureuses d'entrer en relations avec les personnes qui ont connu leur famille.

S. DE G.

—

Victor Hugo. Ses descendants (LXXXIII, 141). — Des quatre enfants qu'a eus Victor Hugo, et qui tous sont morts, Charles est le seul qui ait laissé postérité ; de son mariage avec celle qui devint plus tard Mme Edouard Lockroy, il a eu Georges et Jeanne à propos desquels Victor Hugo a écrit en 1877 l'*Art d'être grand-père*.

M. Georges Hugo a été mariée à Mlle Ménard Dorian, dont il est divorcé. Mlle Jeanne Hugo a épousé successivement M. Leon Daudet et M. Jean Charcot, dont elle est également divorcée Elle est actuellement Mme Michel Negreponte. J'ignore si le frère et la sœur ont des enfants.

Notre confrère trouvera au musée Victor-Hugo de la place Royale (*vulgô* : des Vosges), au milieu de la salle de la bibliothèque et des estampes, un grand cadre qui contient toutes les photographies de Victor Hugo de 1868 à 1885, l'année de sa mort ; la dernière de toutes y figure certainement.

Je puis également lui signaler l'une des dernières photographies de Victor Hugo, qui se trouve reproduite à la page 502 de l'*Histoire illustrée de la littérature française* par MM. E. Abry, C. Audic et P. Crouzet (Paris, H Didier ; 4 et 6, rue de la Sorbonne, 1912, in-8° carré). Dans cette photographie, prise par M. Collot en quatre épreuves différentes, le poète est représenté en buste, la chevelure et la barbe d'un blanc de neige, contrastant

avec la couleur sombre de son vêtement. Il devait être alors en deuil de Mme Drouet ; la photographie en question doit donc dater de 1883 ou 1884.

G. P.

—

Famille du Baron d'Hugon (LXXXII, 284 et LXXXIII, 166). — L'ouvrage du Vte Révérend : *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*, qui donne la filiation moderne de la famille Dugon (anciennement d'Hugon), devrait permettre d'identifier le personnage en question.

On pourrait peut être encore s'adresser à la famille qui existe toujours. Le *Dictionnaire des familles françaises* de C. d'E. A. donne un aperçu d'ensemble sur l'histoire de cette famille, mais ne permet pas de résoudre la question posée.

MONS.

* * *

J'ignore si comme le suggère *Un Bellifontain*, les *d'Hugon* et les *Dugon* constituent deux branches d'une même famille, ni surtout si elles se rattachent au personnage qui intéresse notre collaborateur *Boislamy*.

Dans tous les cas, il existe toujours des représentants de deux familles portant ces deux noms auxquels il pourrait s'adresser.

1° le Comte *d'Hugon*, château de Tart le Bas, par Genlis (Côte d'Or).

2° le Comte Charles *Dugon*, château de Moidière, par la Verpillière (Isère).

3° le Vicomte *Dugon*, château d'Andelarre, par Vesoul (Hte Saône).

G. de MASSAS.

* * *

S'adresser à M. le Comte d'Hugon, château de Modière par la Verpillère (Isère).

L.

—

Le curé Meslier (LXXXI ; LXXXIII, 178). — Sur cette question on consultera avec fruit le *Cabinet historique* (tomes 2 et 10 (le tome X surtout), où l'on voit que cet apostat vulgaire passe un mauvais quart d'heure, et d'où l'on conclut que Voltaire eut été mieux inspiré de n'en rien dire.

AURIBAT.

Porry (LXXXII, 144, 267) — M. Edmond Gras, trésorier payeur de l'Annam, nous écrit que sa grand'mère maternelle, Rosalie, était fille unique de Porry et avait épousé Joseph Arnaud. Elle eut un fils et deux filles, dont une, mariée à Louis Gras, fut la mère de notre correspondant. Elle est décédée âgée de 86 ans, il y a environ 30 ans.

Il a toujours ouï-dire que la famille était depuis fort longtemps dans le pays, mais les registres de la paroisse et de l'état-civil de la ville d'Aubagne (Bouches-du-Rhône) pourront donner des indications précises.

I.

—

Horace Raisson et Balzac. « Le Code des gens honnêtes » (LXXIV, 394 ; LXXXII, 145 400). — Dans son *Manuel de l'Amateur de Livres*, M. Georges Vicaire attribue également à la collaboration de Balzac et d'Horace Raisson le roman publié par ce dernier en 1833 sous le titre d'*Une Blonde, histoire romanesque précédée d'une notice nécrologique sur un homme qui n'est pas mort* Et l'érudit bibliographe cite à l'appui de son assertion un passage de ladite notice dans laquelle Raisson, faisant allusion aux divers pseudonymes (Horace de Saint-Aubin, Viellerglé, lord Rhoone, etc) qu'avait adoptés Balzac à ses débuts littéraires, avoue implicitement la part prise par celui-ci dans l'ouvrage en question.

Cette collaboration de Balzac à *Une Blonde* n'est pas indiquée par Barbier ni par Quérard, mais elle est confirmée par Champfleury dans la bibliographie placée à la fin de son étude sur les *Vignettes romantiques*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le prénom Savary (LXXXIII, 45, 168). — La forme *Savarix* se trouve au vers 496 de *la Prise de Damiette en 1219*, relation en provençal, rue de l'Arsenal, relation de l'époque, publiée par M. Paul Meyer dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome XXXVIII (et tirage à part) p. 535 Dans le sommaire, p. 521, M. Meyer traduit *Savarix* par *Savaric*.

O. A.

M. Eudore Soulié (LXXXII, 336). — Eudore Soulié était un érudit doublé d'un artiste, injustement oublié aujourd'hui, car ce n'était pas le premier venu et il est surprenant qu'aucun dictionnaire biographique ne donne même son nom.

Le marquis de Chennevières lui a heureusement consacré, dans ses intéressants *Souvenirs d'un directeur des Beaux-Arts* (*L'Artiste*. 1883-1889, gr. in 8°), une notice assez étendue que je me fais un plaisir de résumer à l'intention de notre aimable confrère M. Ulric Richard-Desaix.

Eudore Soulié, né à Toulouse le 2 décembre 1817, était le fils d'un Bordelais, ami de Martignac et de Peyronnet ; très royaliste et rédacteur à *la Quotidienne* de Martainville et de Michaud. Soulié père devint plus tard conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal, du temps de Charles Nodier. Ce dernier s'intéressa au jeune Eudore et recommanda celui-ci à Alph. de Cailleux, directeur des musées royaux qui le prit comme commis dans ses bureaux le 28 janvier 1838. C'est là que vint le rejoindre en 1846 Philippe de Chennevières ; la communauté de leurs goûts en littérature et en art créa rapidement entre eux une amitié qui dura jusqu'à la mort de Soulié, survenue le 29 mai 1876.

En 1848, Eudore Soulié fut nommé conservateur de la chalcographie au Louvre, et, en décembre de la même année, conservateur adjoint à ce musée. En février 1850, Nieuwerkerke le pourvut des mêmes fonctions au musée de Versailles, où il devint conservateur en titre en 1867 et où il resta jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant vingt-six ans.

Mais son transfert à Versailles ne l'empêchait pas de continuer à entretenir à Paris des relations suivies avec tout ce qui touchait à l'art et à la littérature. Il fréquentait volontiers dans l'atelier de Célestin Nanteuil, où il retrouvait les artistes de la nouvelle école, et chez Pierret, l'ami d'Eugène Delacroix, qui parle de lui dans son *Journal*. Il se rencontrait aux dîners Magny avec Théophile Gautier, Taine, Paul de Saint-Victor, Sainte Beuve et les Goncourt. Ceux-ci le retrouvaient à Saint-Gratien, chez la princesse Mathilde, en compagnie de Nieuwerkerke, des deux Giraud, de Hébert et du venimeux Horace de Viel-Castel, qui ne l'aimait pas et dit naturellement pis que pendre de lui dans ses *Mémoires*. Enfin il était resté lié avec ses confrères Chennevières, Reiset et Clément de Ris.

Soulié ne se bornait pas aux devoirs de sa charge et a laissé un certain nombre d'ouvrages d'art et d'érudition d'un mérite réel. En dehors de son énorme catalogue en trois volumes du Musée de Versailles, il a publié : une *Notice des peintures et sculptures de Trianon* (1851) ; une *notice sur Benoist*, modeleur en cire et l'auteur d'un médaillon de Louis XIV, qui a fait partie de la collection Feuillet de Conches (1856) ; l'avertissement des éditeurs dans les *Mémoires inédits de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, recueil composé en collaboration avec L. Dussieux, Ph. de Chennevières, Paul Mantz et Anatole de Montaiglon (1854). Il a participé à la première édition complète du *Journal de Dangeau* (1864), ainsi qu'à la publication des *Mémoires de Luynes* (1860) et du *Journal d'Heroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII* (1868). Chercheur infatigable, Soulié a découvert sur Molière une foule de documents inédits et précieux, qu'il a réunis et dont il a composé en 1863, sous le titre *Recherches sur Molière et sur sa famille*, un ouvrage dédié à la princesse Mathilde.

Eudore Soulié s'était marié fort jeune et avait plusieurs enfants : sa seconde fille, Anne, est devenue Mme Victorien Sardou (voir *Journal des Goncourt*, lundi 20 mai 1872).

La notice du marquis de Chennevières se termine par un post-scriptum dans lequel Soulié fait un récit curieux des relations qu'il eut l'occasion d'avoir en 1871 avec Regnier, ce personnage énigmatique qui joua auprès de Bazaine et de Bismarck le rôle que l'on sait et détermina la mission du général Bourbaki en Angleterre auprès de l'ex-impératrice.

Eudore Soulié, malgré la similitude de noms, n'avait aucuns liens de parenté avec l'auteur des *Mémoires du Diable*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Vigny et les synthèses (LXXXIII, 143). — C'est le *Journal d'un Poète* (éd. Ratisbonne, p. 89) qui nous a transmis la boutade de Vigny :

Comme quoi toutes les synthèses sont de magnifiques — sottes.

Boutade seulement ? Ce serait mal comprendre la pensée de Vigny que s'en tenir à une telle qualification. C'est en 1834 que le poète aurait ainsi formulé une idée qu'il convient de rapprocher de l'ouvrage qui occupe surtout son esprit à ce moment-là : *Stello* et sa continuation possible.

Or, c'est à *Stello* qu'il faut demander la clef de l'inquiétude sociale du poète. Soit au chapitre XX de ce livre, où il déplore les systèmes trop faciles des politiciens niveleurs, « l'habitude des synthèses a été prise dès longtemps par eux sur les bancs », — soit au chapitre XXXII, où la prétention des sociologues théocratiques est semblablement dénoncée, « violente passion de tout rattacher, à tout prix, à une cause, à une *synthèse*, de laquelle on descend à tout, et par laquelle tout s'explique », l'inquiétude du poète s'en prend pareillement à ces empiètements de la pensée systématique sur la vie réelle. Et c'est à l'*analyse* comme il la conçoit que Vigny demande de restituer ses droits à la multiplicité du vrai.

FERNAND BALDENSPERGER.

* * *

C'est dans ces notes intimes d'Alfred de Vigny, dont Louis Ratisbonne a publié quelques lambeaux sous le titre de *Journal d'un poète*, à l'année 1834 (les dates données par Ratisbonne paraissent parfois douteuses, mais ici cela importe peu) que se trouve cette simple ligne, à l'état de fragment isolé :

Comme quoi toutes les synthèses sont de magnifiques — sottes.

Ainsi qu'il arrive d'habitude dans ces publications fragmentaires où l'on ne sait, ni si tel fragment n'a pas été isolé par la fantaisie de l'éditeur d'un contexte qui l'éclairerait, ni si l'on a affaire à une formule réfléchie, à une boutade passagère, à l'écho instantané ou au résumé d'une lecture, il est impossible, pour ce bout de phrase comme pour plus d'un autre passage du *Journal d'un poète*, de savoir quelle a été l'occasion, et quelle est la portée exacte, de l'idée qu'il exprime. Puissent les éditeurs de *posthumes* renoncer, enfin, à les arranger, à les extraire, ou à les mutiler ! IBÈRE.

Devises des évêques (LXXXII, 286). — Les devises des évêques apparaissent, en effet, au XIXe siècle mais à des dates bien variables suivant les diocèses. Dès 1802 l'évêque d'Ajaccio, Sebastiani, a la sienne : *Spes in Deo*, et tous les successeurs eurent la leur. Dès la même année, on trouve les devises à Cambrai (Belmas: *Sive per vitam, sive per mortem*). Par contre, Fontanges qui fut successivement évêque de Nancy en 1783, archevêque de Bourges en 1787, de Toulouse en 1788, fut nommé au Concordat évêque d'Autun, supprima dès lors la devise qui l'avait accompagné sur les autres sièges : *Ainsi font anges*.

De même Dubourg, évêque concordataire de Limoges, ne prit une devise (*Lilium inter spinas*) qu'à l'aurore de la Restauration.

Il semble que l'usage des devises se généralisa entre 1840 et 1850. On les voit apparaître, en effet, en 1840 à Auch, Quimper, Reims, Valence ; en 1841 à Evreux, Fréjus, Rennes ; en 1842 à Bordeaux, Agen, Bourges, Cahors, Tulle ; en 1843 à Albi ; en 1844 à Gap et Montauban ; en 1846 à Luçon et Pamiers ; en 1847 à Aix ; en 1849 à Amiens, Nantes, Orléans ; en 1851 à Arras, etc...

Il faut également remarquer que sur certains sièges, tel évêque eut une devise, alors que son successeur n'en usa point. A Paris, pour ne citer qu'un exemple, monseigneur de Quélen avait une devise bretonne : lui mort, la devise ne reparaît qu'en 1848 avec Monseigneur Sibour.

De 1842 à 1867, l'évêque d'Agen, de Levezou de Vezins, ancien sous préfet de Millau, eut une devise : *Gratia Dei sum id quod sum*. Son successeur monseigneur d'Oultremont n'en eut pas.

Il semble également possible de formuler cette règle générale — qui eut des exceptions. Les évêques « roturiers » s'empressèrent plus que ceux issus de noble famille de se donner une devise.

Quant aux doubles devises auxquelles fait allusion notre confrère M. Chappée, elles sont relativement rares et l'on n'en rencontre guère avant 1875. Le cardinal Guibert, de Paris, eut deux devises ; Monseigneur Perraud en prit une seconde à l'occasion de son cardinalat. Actuelle-

ment, Monseigneur Touchet, d'Orléans, a encore une devise et un « cri », — le même que Jeanne d'Arc, *Jhesus Maria !*

Et puisqu'on a cité Monseigneur Barbier de Montault, rappelons que ce docte écrivain professe que « c'est un droit et un devoir pour tout ecclésiastique pourvu d'un bénéfice de se constituer des armoiries. » Aussi bien, au temps où l'actuel archevêque de Paris, le cardinal Dubois, était évêque de Verdun, un mouvement avait eu lieu en ce sens dans son diocèse. Plusieurs ecclésiastiques usaient d'armoiries qu'ils s'étaient constitués conformément aux règles.

RENÉ KŒNIG.

—

Dédicace « Bonus sane vicinus » (LXXXIII, 192) — C'est en effet un vers d'Horace, le 132e de la deuxième Epître du second Livre. Le poète parle là à Florus d'un Argien chez qui de singulières bizarreries voisinaient familièrement avec les qualités les plus estimables. Voici le texte complet de l'hexamètre :

[More], *bonus sane vicinus, amabilis hospes.*

Dr FRIEND.

Même réponse : BENSLY, DEHERMANN-ROY.

—

Tours isolées (LXXXIII, 95, 172). — Sans doute les temps et les lieux ont motivé des tours isolées devant servir de clochers près des églises ; mais ce qui fut une exception voulue ou contrainte pour certaines, devint une règle obligatoire pour d'autres, telle que les constitutions de certains ordres religieux l'avaient prescrite et ordonnée.

Je crois pouvoir y inscrire l'ordre des Frères mineurs qui plaçait le clocher près du chœur à gauche de l'abside et dont nous relevons pour exemples l'église de Saint-Bonaventure à Lyon 1325-1471 et celle de Chambéry devenue la Métropole 1430-1522.

Cela ne pourrait il s'expliquer par la proximité du chœur et la facilité d'accès pour la concordance avec les cérémonies du culte donnée aux Frères chargés des sonneries, tandis que la distance et l'éloignement des cloches de portails contrarient la simultanéité au point d'interrompre parfois les sermons, et laissant au carillonneur indépendance et liberté ?

Sus.

***

Dans les monastères bénédictins, la tour de l'abbé ou de l'abbatiale était souvent séparée de l'église et isolée, par exemple à Saint-Aubin d'Angers, à St-Nicolas-les-Angers, etc. La première de ces tours sert aujourd'hui de musée *industriel* et la *poudrière* est installée dans la seconde.

F. U.

—

Port-Royal de Dom Clémencet (LXXXI 238). — A la mort de M. Prosper Faugère, tous les manuscrits de la bibliothèque furent versés, suivant sa volonté, aux archives de Bergerac, où on peut les consulter.

JEAN DE VILLARS.

—

Ouvrage anonyme sur Paris : « Le voyageur fidèle » (LXXXIII, 143). — De cet ouvrage, il existe une édition de 1715, publiée également chez Pierre Ribou ; le titre indique comme auteur le *sieur L. Liger*. C'est sans doute le même personnage qui est cité « incidemment » à l'article VIII, *qui regarde la pâtisserie, l'épicerie et les liqueurs potables.*

Il y a des cafés d'établis en plusieurs quartiers de Paris, et qui se font distinguer plus ou moins entre eux par la magnificence. Il serait à souhaiter que l'on y bût les liqueurs sans être altérées. Les maîtres de ces caffez prennent le titre de Distillateurs, parce que la plupart distillent eux-mêmes et composent les liqueurs qu'ils vendent : et je puis dire qu'entre ceux qui y travaillent, *Liger* est celui qui y excelle. Il demeure rue de la Huchette.

Aucun autre nom n'étant mentionné dans l'ouvrage, il est présumable qu'il s'agit bien de l'auteur du *Voyageur Fidèle* et que la publication du susdit guide avait surtout pour objet cette petite réclame dissimulée dans le texte. J'aimerais savoir si elle subsiste dans l'édition de 1716.

Ed. M. M.

—

La danse aux Chansons (LXIX ; LXXIX ; LXXX). — Signalons la Grande-Lande comme un antique foyer de la « danse aux chansons » et l'ouvrage de

M. Félix Arnaudin : *Chants populaires de la Grande-Lande*, 1912, t. Ier, Champion, éditeur à Paris, comme le manuel descriptif de cet ancien ébat chorégraphique.

« On danse le rondeau soit simplement en chantant, au claquement des sabots aidant à marquer la mesure — *aou truc de l'esclop e à pous de cantes* — soit au son des instruments...

Il y a à distinguer deux sortes principales de rondeau : le rondeau fermé (*rounde barrade* ou *bouggl*a*de*) et le rondeau ouvert *rounde aouberte* ou *trencade*).

Le premier, qui est la danse en rond ordinaire connue en tous pays, ne s'exécute presque jamais qu'à l'aide des chansons. Le second s'accommode indifféremment des chansons et du son des instruments...

ABiscarrosse, et rien que là, il n'y a pas encore cinquante ans, on n'employait que les chansons dans une ronde *bouclée* dont la gracieuse évolution rappelait les danses de la Biscaye. »

C'est donc M. Arnaudin qui répond, et non pas moi. Il entre d'ailleurs dans les plus minutieux détails sur la technique de ces amusements traditionnels, et l'auteur de la question aura tout à gagner en consultant son recueil. Il se joindra sans doute à moi et à tous les passionnés du *folklore* pour demander à M. Arnaudin de ne pas s'arrêter à moitié route et de nous donner au plus tôt au moins les deux autres volumes qui étaient déjà sur le metier en 1912.

AURIBAT.

—

Rhin — Rhône — Ru — Rue — Aaar — Bahr — Reiien (LXXXII, 368 ; LXXXIII, 122,227). — Je suis réellement tres reconnaissant aux quatre confrères qui ont bien voulu répondre à ma question et je les remercie sincèrement de leur intéressante documentation. Habitant l'Egypte, il me serait difficile de consulter le *Romancium Occidental* que me signale M. Albert Ritt. Mais il me sera facile de me procurer le vocabulaire étymologique indiqué par M. L. Abel. Je dois avouer que, malgré la bonne opinion qu'a de moi M. Abel, je suis tout de même loin d'être un véritable philologue, mais j'ai toujours éprouvé pour l'étude et l'origine des mots une sympathie et une attraction que l'érudition des spécialistes de l'*Intermédiaire* me permettra de satisfaire, le cas échéant.

J'ai relu avec plaisir la fable de la Fontaine que cite l'intermédiairiste S. G. L. P. N. avec tant d'humour et je trouve que cette avalanche d'r dans presque tous les vers de *la ligue des rats* fait penser non seulement à une idée de mouvement, mais aussi au bruit caractéristique que produit avec ses dents un *rongeur rongeant un rogaton*.

PAUL DE MONTZAIGLE.

—

La Roche-sur-Yon. La Roche-sur-Yonne (LXXXIII, 44, 227). — J'ignore si l'Yonne vendeenne a quelque parenté avec l'Yonne nivernaise, mais le nom latin de celle-ci est *Icanna* (*Dictionnaire de Bouillet*) et on lit à la page 2 de la monographie de la cathédrale de Nevers par l'abbe Crosnier (Nevers, chez Noret, 1854) :

Cependant saint Déterin faisait tomber par sa parole puissante les autels de la déesse Icauna, élevés sur les bords du fleuve qui porte son nom.

P. DE MARIN.

—

Césembre (LXXXII ; LXXXIII, 104). — En posant la question j'avais adopté l'orthographe Césembre parce que le z était inutile, l's étant toujours doux dans les syllabes similaires : César, Cesure, Sesame, saisir, saison.

De même j'ai elude la diphtongne *an* à cause du b qui suit.

Quant a l'etymologie du mot, je crois avec M. St-Mleux qu'elle est difficile a determiner.

Je crois cependant qu'on peut faire les remarques suivantes :

La terminaison *ambre* ou *embre* me paraît essentiellement latine ; nous la trouvons dans Siambre, Sambre et Ambre (rivières du Tyrol et de la Westphalie). Sambre est le nom latin donné a la *Samara* et Sicambre le nom donné aux riverains de la *Sica*.

On peut aussi expliquer Sicambre par les mots *Secg ambren* (anglo Saxon) ou Seggr ambren (scandinave) qui veulent dire hommes vaillants.

Alors Cesembre devrait peut-être son

nom à une colonie de Sicambres : *Secgambren*, nom qui aurait du reste remplacé un nom primitif inconnu, à moins que le territoire de Césembre faisant partie du continent voisin, n'ait pas eu de nom spécial.

En cherchant à bretonniser on trouverait l'étymologie par trop fantaisiste : *Kez ambren* misérable rêverie, qu'on pourrait appliquer à beaucoup de recherches étymologiques.

GUSTAVE BORD.

—

Les lieux dits bizarres d'origine politique (LXXXII ; LXXXIII, 35, 65, 121). — A Magescq, dans les Landes, on fatiguait les oreilles des visiteurs en leur parlant du fameux passage de Wellington sous le Premier Empire, et on leur citait à l'appui le nom authentique de *Wellington* que portait une maison de la campagne sise à peu près sur le bord de la grand route de Bordeaux à Bayonne. Hélas ! il a suffi d'un vieux papier du XVIII[e] siècle portant en toutes lettres le mot *Balentoun* appliqué tout juste à la même maison, qui plus anciennement encore s'appelait *Balén*, pour détruire cette légende. Après cela je reste persuadé que la légende existe et persiste encore, mais enfin les spécialistes sauront à quoi s'en tenir.

A Seignosse, dans le canton de Soustons (Landes) une vaste pièce de pins qui borde l'ancien cours de l'Adour a conservé le nom remarquable *dous Armagnacs*.

Si j'étais Bourguignon, je voudrais savoir pourquoi ce nom fatidique a été se perdre sur ces plages désolées. Mais je ne suis que

AURIBAT.

—

Hippolyte Clairon et « l'Ordre du Médaillon » (LXXXIII, 140). — M. Vetulus de Monte me permettra-t-il de lui demander pour quel motif il croit devoir révoquer en doute l'existence de l'*Ordre du Médaillon*, qu'Arthur Dinaux assure avoir été institué, à la suite de Garrick, par les admirateurs de la Clairon ? Cet ordre, il est vrai, n'aurait eu qu'une durée éphémère, mais Dinaux a toujours passé pour un écrivain fort bien renseigné sur les sociétés badines et autres, et le livre qu'il leur a consacré fait autorité en la matière. De ce qu'Edmond de Goncourt, dans son étude biographique sur la célèbre artiste, a passé sous silence l'*Ordre du Médaillon*, il ne s'ensuit pas que cet ordre n ait point existé, et, dans tous les cas, Dinaux mérite, au point de vue de la connaissance des faits, une plus grande confiance que l'auteur de *Mademoiselle Clairon*, chez qui la préoccupation de l' « écriture artiste » l'emportait ordinairement de beaucoup sur le souci de l'exactitude historique.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le nombre trois (LXXXIII, 52). — La superstition du nombre trois ne se rapporte pas aux seuls incendies :

1° « Un malheur ne vient jamais seul... » ; 2° dans le Berry et ailleurs, l'on rencontre des gens fort inquiets *jusqu'à* ce que le « 3[e] malheur » soit arrivé. Le « malheur consiste aussi bien en un verre brisé (un miroir est le plus néfaste) que dans le décès d'un être cher. Pendant la guerre une domestique berrichonne était très troublée non seulement de la mort au front des parents de la famille mais de ce que *deux* ayant été tués « 2 malheurs dans la famille », la mai« son, elle-même pouvait fort bien être le « 3° malheur » ; mourir ou être victime d'un accident. La 3[e] « Mort pour la France » ne s'est pas fait attendre. Elle aurait pu être rassurée, mais bien d'autres ont suivi... Je crois vraiment que si l'on cassait bol ou assiette elle aurait plutôt facilité le *3[e] malheur* pour éviter un danger à sa vie... et aussi à celle de son prochain, car c'était une bonne fille de 45 ans environ.

N. de P. G.

—

Mondial (LXXVI, 339 ; LXXVII, 30, 69, 178). — Un de nos collaborateurs ayant demandé pourquoi le mot *universel* avait été remplacé par le mot *mondial*, j'avais cru devoir critiquer l'introduction, à mon sens inutile, dans la langue française, d'un néologisme inélégant de forme et, en outre, particulièrement affectionné par les Boches. Certains de mes confrères m'ont objecté qu'*universel* et *mondial* n'étaient pas synonymes et, partant, ne pouvaient être employés l'un pour l'autre ;

il est vrai qu'ils négligeaient de m'expliquer comment on parvenait à exprimer la nuance qu'ils attribuaient au mot *mondial* avant 1898, date à laquelle cet adjectif aurait pris place dans notre vocabulaire.

Je dois avouer que les raisons que m'avaient données mes confrères à l'appui de leur *distinguo*, ne m'avaient pas absolument convaincu de la nécessité d'adopter un vocable aussi antipathique ; mais je n'avais pas cru devoir insister. Si je me permets aujourd'hui de revenir sur cette question, c'est que je viens d'avoir la satisfaction de trouver mon opinion partagée par M. Raymond Poincaré lui-même qui, dans sa conférence du 7 février sur les origines de la guerre, a dit : « La Weltpolitik, ou pour employer le *barbarisme* courant, la politique *mondiale*... »

Je n'avais pas été aussi sévère.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

La Codaqui (LXXXII ; LXXXIII, 121) — Cet air a été plusieurs fois employé par Béranger, entre autres dans sa chanson bien connue :

Bonjour, mon ami Vincent

C'est également sur l'air de la codaqui que, dans mon enfance, nous chantions la célèbre chanson du *Petit Chaperon Rouge* dont je n'ai pu trouver ni l'auteur ni la date et qui commençait ainsi :

Un pâtissier demeurant
Dans la plaine de Montrouge
Avait un' charmante enfant
Nommé : le P'tit Chaperon rouge.
C'est, me direz-vous, un nom singulier,
Je n'l'ai jamais vu dans l'calendrier.
Etc...

ADRIEN VARLOY.

—

« Gaufriers » (LXXXIII, 144). — Métaphore d'hommes de lettres.

Un « gaufrier » est un « poncif ».

Comme tant d'autres républicains,.... il prend notre pensée de royalistes français comme une sorte de gaufrier qui servirait à toutes les opérations, nous intéresserait à l'internationale des trônes. Rien n'est plus opposé à la vraie tradition royaliste.

Maurras, *Action française*, 8. 4. 1917, p. 1, c 4.

Le cardinal de Richelieu, le roi Henri...., nous ont laissé d'autres traditions, d'autres modèles politiques : ah ! ce ne sont pas des gaufriers, ni des selles à tous chevaux ! ah ! ce ne sont pas des formules à la portée du premier sauvage venu ! Il faut saisir, il faut comprendre.

Maurras, *ibid.*, 14. 4. 1918, p. 1, c. 1.

GASTON ESNAULT.

—

Les femmes et le sacerdoce (LXXX à LXXXII). — Je ne sais pas si on a répondu qu'une femme pouvait porter la Sainte-Eucharistie à un archevêque de Paris prisonnier, sans faire un acte absolument sacerdotal : dans ce cas, du reste, l'archevêque se serait communié lui-même. Dans la primitive église, les fidèles recevaient le pain consacré dans la main et se communiaient eux-mêmes. Plusieurs fois sans doute, pendant la guerre, à défaut de prêtres, des militaires ont eu l'occasion d'emprunter le Saint Ciboire pour soustraire la Sainte-Eucharistie au bombardement.

Le diacre qui, par conséquent, n'est pas encore prêtre, est ministre extraordinaire de la communion. L'acte exclusivement sacerdotal est celui de la consécration eucharistique.

JEAN DE VILLARS.

—

Le refus de combattre pour motifs de conscience pendant la dernière guerre (LXXXIII, 91, 228). — Je ne me trouve un peu informé que sur les quakers. Mais alors j'estime qu'il est insuffisant de dire qu'ils « se sont consacrés aux hôpitaux » pendant la guerre. Cela est vrai de ceux que leur âge ou leur sexe dispensait d'une autre tâche ; mais il y eut aussi les « purs » (plus de 5 000, assure-t on) qui plutôt que de combattre ont mieux aimé se laisser condamner aux travaux forcés.

Cf. Elisabeth Fox Howard, *Comment les quakers ont servi pendant la guerre*, broch. in-16 de 48 p. (Société des Amis, 20 avenue Victoria, Paris) ; H. Rullière, *La secte des quakers et la guerre*, in *Revue* (actuelle *Revue mondiale*) de fin 1918.

G. S.

* * *

Des renseignements pourraient être utilement recueillis dans « le pays de Montbéliard », où l'on nota, même avant la guerre, certains refus de « porter les armes » (Les Anabaptistes).

LED.

Messes célébrées à l'instigation des Francs-Maçons (LXXXII, 235, 295, 349 ; LXXXIII, 21). — Le 24 juin 1778, 9 religieux bénédictins fondèrent à Fécamp la loge maçonnique *la Triple Unité*. A la veille de la Révolution les quatre religieux minimes de Dieppe faisaient partie de la loge des *Cœurs Unis* de la même ville. Ce sont ces minimes qui offrirent un jour de faire leur chapelle du F.·. Hamel, auquel le curé de St Jacques refusait la sépulture chrétienne Elles y furent célébrées en effet en présence des F.F.·. et de la famille. Voir à ce sujet de Loucelle: *Histoire générale de la Franc-Maçonnerie de Normandie de 1739 à 1875*, Dieppe, 1875 : Julien Loth, *Histoire du Cardinal de La Rochefoucauld*, Rouen, 1893, p. 269, etc...

RENÉ KŒNIG.

—

L'amour de la musique chez les poètes et les peintres (LXXXII ; LXXXIII, 36, 180, 228). — Il est à remarquer que Judith Gautier, la fille de Théophile Gautier déclare dans ses « Souvenirs », *Le Second rang du collier*, parus originairement dans la *Revue de Paris* (cf. numéro du 1er janvier 1903, p. 180), que son père n'a jamais dit que « la musique est le plus désagréable et le plus cher de tous les bruits ». Elle le nie formellement. En écrivant cette phrase, ajoute-t-elle, « il n'a fait que citer (dans *Caprices et Zigzags*) « les paroles d'un géomètre qui n'était pas mélomane assurément ».

Tous les contemporains du grand Théo, tous ceux qui l'ont approché de près les Goncourt, par exemple, ont toujours affirmé qu'il exécrait et abominait la musique ; Judith, au contraire était une passionnée mélomane.

ALBERT CIM.

—

Les hôpitaux russes en 1814 (LXXXIII, 90, 156). — Le docteur Cabanès nous communique la lettre suivante, dont il possède l'original :

A Monsieur le Baron Chabrol, conseiller d'Etat et Préfet du département de la Seine.

Monsieur le Baron,

Les hôpitaux russes établis à Paris sont sur le point d'être entièrement évacués : et c'est avec satisfaction que je vois arriver le moment de vous témoigner ma reconnaissance relativement à la sage et heureuse administration de ceux de nos hôpitaux que vous avez créés.

Toutes les difficultés que présentait l'établissement de nos hôpitaux ont été vaincues. Des bâtiments, dans les expositions les plus avantageuses ont été préparés pour recevoir nos malades avec toute la célérité que réclament les circonstances.

L'enlèvement des blessés des champs de bataille sous les murs de Paris a été exécuté avec tous les soins et tout le zèle que l'humanité commande dans ces tristes et difficiles opérations.

L'entretien de nos hôpitaux dès les premiers jours de leur formation a été complet Le règlement relatif au régime alimentaire et sanitaire de nos malades y a eu une pleine exécution. Le typhus dont on devait redouter l'entrée dans les salles de nos hôpitaux n'y a eu aucun accès, et le nombre des morts a toujours été dans la proportion la moins funeste. Nos militaires ont retrouvé à Paris le secours de ces bains de vapeur dont l'usage leur est si avantageux en Russie et qui ont concouru avec les soins qu'on leur a prodigués à hâter leur guérison.

De nombreuses évacuations de convalescents ont été la preuve de l'excellente organisation de nos hôpitaux de Paris. Ces évacuations ont été faites avec tous les soins nécessaires. Nos guerriers invalides sont transportés par mer jusqu'à Riga. Leur navigation sur la Seine, depuis Paris jusqu'à Rouen, a été dirigée par vous, monsieur le Baron, avec toute la prudence et la sagacité que demandait l'état de ces militaires, et il est sans doute agréable d'observer que ces invalides lors de leur arrivée à Cherbourg ont paru en meilleur état qu'au moment de leur départ de Paris. Aussi, les préparatifs que vous avez ordonnés sur les bateaux qui devaient les transporter à Rouen, ne laissaient-ils rien à désirer sous le rapport sanitaire, et nos militaires en ont témoigné souvent leur reconnaissance aux fonctionnaires dont vous les avez fait accompagner.

Quelques malades chroniques resteront encore dans les hôpitaux de Paris ; ils trouveront dans le beau local que vous leur avez destiné les soins et le zèle qui leur ont fait souvent douter s'ils étaient sous le ciel de leur Patrie.

J'ose espérer, Monsieur le Baron, que vous voudrez bien être l'organe de ma reconnaissance auprès de messieurs les administrateurs des hôpitaux et hospices civils de Paris. Ces habiles et respectables administrateurs trouveront sans doute dans leur propre cœur et dans la considération de leurs concitoyens la

récompense de leur dévouement à l'humanité.

On doit aussi des éloges particuliers à messieurs les employés supérieurs de votre administration qui a toujours agi conformément à vos vues et de concert avec nos employés supérieurs pour perfectionner toutes les parties du service.

C'est à vous, monsieur le Baron, qui avez été à même d'apprécier le mérite de tous les fonctionnaires dont vous avez dirigé les travaux de leur distribuer les éloges qu'ils méritent. Quant à moi, j'emporte la persuasion que le zèle le plus louable pour le bien de l'humanité n'a cessé d'animer jusqu'aux moindres employés de nos hopitaux de Paris.

Agréez, monsieur le Baron, les hommages de ma haute considération.

Le directeur général des hôpitaux russes établis en France,
Général major BELAGRODSKY.

Paris, le 16 septembre 1814.

—

Etuves au XVII° siècle (LXXIX, 434). — Notre confrère C. F. trouvera sur les étuves parisiennes tous les renseignements désirables dans l'étude très complète qu'a faite de ces établissements M. le Dr Cabanès dans son ouvrage *Mœurs intimes du Passé* (2° série. *La vie aux bains*. Paris, s. d. in-12)

UN BIBLOPHILE COMTOIS.

—

Tartarin (XXIV ; XXV ; LXXXIII, 86, 174). – Les hasards de la carrière paternelle ont fait qu'une partie de mon adolescence s'est écoulée à Tarascon, et ils me permettent d'apporter une modeste contribution au débat sur *Tartarin*.

Il est bien exact — et l'extrait des « Trente ans de Paris », cité par M. Albert Cim, dans l'*Intermédiaire* du 20-28 février 1921, ne peut laisser aucun doute à cet égard — que Tartarin se nommait, à l'origine, *Barbarin*.

Voici très exactement le nom de la « vieille famille » Tarasconnaise dont il est question dans les Souvenirs d'Alph. Daudet : de Barberin-Barberini, se rattachant ainsi à l'illustre maison italienne du Pape Urbain VIII. J'en ai connu le chef, homme d'une haute vertu, jouissant de la considération unanime.

Il était de notoriété publique qu'Alphonse Daudet avait pris pour tête de « Teur », si l'on peut dire, et en lui attribuant ce nom à peine modifié de Barberin, entendu et retenu par lui, un personnage réel dont on se plaisait à rappeler les aventures. On montrait encore, vers 1875, en un faubourg de la petite ville, la fameuse maison au « baobab », et on allait même jusqu'à désigner le « chameau » qui, dans l'étincelante fantaisie, se jette à l'eau pour s'attacher aux pas du « chasseurs de lions ».

J'ai connu un ecclésiastique, vicaire à l'une des paroisses, qui avait été chargé par la famille de Barberin, de demander au grand romancier, et qui avait obtenu sans l'ombre d'une difficulté, que le nom de son héros fut modifié.

Les Tarasconnais, gens charmants et le cœur sur la main, parfaitement incapables d'une méchanceté, manifestaient en ces temps déjà lointains, du moins en paroles, leur hostilité au persifleur de Tartarin :

« — Ah ! ce Daudet, si jamais il *vieinnt* ici ! ».... Et quand un « étranger » — ainsi se trouvait désigné celui qui n'était point né à Tarascon ou à Beaucaire, de l'autre côté du Rhône — confessait timidement, pour ne pas éveiller de susceptibilités, s'être diverti aux aventures du tueur de fauves :

— « Qu'est-ce que vous trouvez donc là de si drôle ? », lui demandait-on d'un ton sec.

Au demeurant, si Daudet était venu à Tarascon, on lui eut fait fête ; garçons et filles, autour de lui, sur le *Coursse*, auraient joint les mains pour une joyeuse farandole : *Digué li qué vingué !*...

Car si les Tarasconnais avaient quelque dépit qu'on eut « blagué » d'ailleurs sans malignité, les « chasseurs de casquettes », ils n'étaient point sans tirer vanité que le héros d'un roman à succès — et à clef — fut bien des leurs.

R. DE LA TOUR DU VILLARD.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp, CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond.

LXXXIIIe Volume Paraissant les 10, 20 et de 30 chaque mois 10-20-30 Avril 1921

N° 1537

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE

SINGULA LEGENDE



Il se faut entr'aider

N° 1537

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

L'abonnement pour 1921 est porté à 30 francs par an pour la France. (Six mois 16 francs).
Pour l'étranger : un an 32 francs. (Six mois 18 francs).
Prix du numéro : 1 fr.50.

—

Questions

—

Le « Mémorial de Sainte-Hélène ». — Saurait-on dire où est le manuscrit de Las Cases ? A-t-il été jamais vu ?

V.

Le registre de l'Ile d'Aix. — Dans la chambre où Napoléon avait passé sa dernière nuit sur le sol français, à l'île d'Aix, avant de se confier à la générosité anglaise, il y avait autrefois un registre sur lequel les visiteurs apposaient leur signature accompagnée d'une phrase à l'honneur de l'Empereur ; depuis vingt-cinq ans, ce registre a été supprimé par ordre.

En juin 1895, une délégation de la Marine de guerre française fut désignée pour aller assister aux fêtes allemandes de l'inauguration du canal de Kiel, présidée par le Kaiser. Au retour de cette mission, qu'ils avaient remplie à contre cœur, les officiers qui la composaient se rendirent à l'île d'Aix dans la chambre de celui qui avait vaincu la Prusse et inscrivirent sur le registre l'hommage de leur respectueuse admiration qui fut en quelque sorte une amende honnorable :

> Les officiers du « Surcouf », à leur retour de Kiel, sont venus saluer le vainqueur d'Iéna.
>
> 8 juillet 1895,
> (suivent les signatures).

Le journal *Le Temps* ayant parlé de cette manifestation patriotique et reproduit l'inscription, il s'ensuivit un incident diplomatique. Le résultat de tout cela fut que, par ordre, l'amiral Beaudin, préfet maritime à Rochefort, et le général commandant la subdivision à La Rochelle, s'entendirent pour faire enlever le registre et prescrivirent même sa destruction ainsi que celle du précédent.

Ces registres furent sauvés de la des-

truction par un garde du génie intelligent qui les tenait soigneusement cachés. Je les ai vus et parcourus quelques années avant la guerre. Parmi quelques signatures connues de Français (combien peu !) beaucoup de noms étrangers accompagnés de témoignage d'admiration. Il y en avait dans toutes les langues même en japonais et en chinois. On lit des phrases solennelles et pompeuses, des exclamation naïves comme celles-ci :

Je t'adore grand homme — car tu fus admi-
[rable,
Jamais dans l'Univers tu n'as eu ton sem-
[blable,

Il faut avouer aussi que bon nombre de ces inscriptions toutes spontanées n'étaient pas toujours à la louange du gouvernement de la troisième République, et cela a également motivé l'ordre stupide de la destruction.

Que sont devenus les registres des visiteurs de la chambre de Napoléon à l'île d'Aix ? Et pourquoi, enfin, ne les rétablirait-on pas à l'occasion du centenaire, de ce centenaire qui devrait voir s'élever un monument sur le sol français que l'exilé de Sainte-Hélène foula pour la dernière fois.

LÉONCE GRASILIER.

—

Visite de Mesdames à Dieppe. — Mesdames, filles de Louis XV, ont dû faire au moins un voyage à Dieppe. A quelle date ? Une relation de cette visite existe-t-elle ? Des ivoires sculptés, spécialité de la ville, ne leur ont-ils pas été offerts en cette occasion ?

SAMEUSE.

—

Guillaume II et Struensée. — L'Impératrice d'Allemagne vient de mourir ; et tous les journaux rappellent que, fille du Duc de Slesvig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg, ce fut un trait génial du Prince de Bismark d'avoir éteint, par le mariage de cette princesse avec Guillaume II, d'anciennes querelles particularistes et dynastiques. Mais on sait moins que, derrière cette application de la formule matrimoniale autrichienne. *Felix Borussia nube*, suivie plus tard encore par Guillaume, lorsqu'il maria sa fille à l'héritier royal du Hanovre, il y aurait eu — raconte le ministre des Etats-Unis à Copenhague, M. Maurice Egan — une malice un peu verte de Bismarck, qui souhaitait, disait il, améliorer le sang des Hohenzollern par celui de Struensée, l'ami de la Reine Caroline-Mathilde, sœur du Roi d'Angleterre, Georges II. Et ce propos fut, paraît-il, un des griefs secrets, mais intenses, du « Seigneur de la guerre » contre le chancelier (Egan, *Ten Years near the German Frontier*, Londres, Hodder and Stonughton, 1919 ; pp. 7-8).

Quelle est au juste la filiation de la Kaiserin Augusta par rapport au médecin Struensée ?

OLD NOLL.

—

Les révélations d'un écrivain Anglais sur le Kronprinz. — M. William Le Queux, l'auteur anglais d'un ouvrage retentissant sur *Raspoutine* et qui se dit attaché au service anglais du contre espionnage pendant la guerre, vient de faire paraître un nouveau livre dont la traduction française porte ce titre : *Le secret de Potsdam*. M. Le Queux fait parler un comte Ernest de Heltzendorff, qui aurait été attaché à la personnne du Kronprinz en qualité d'officier d'ordonnance. La déposition d'Heltzendorff constitue le plus effroyable acte d'accusation contre le fils du Kaiser et lui impute entr'autres une demi-douzaine d'assassinats, conçus et exécutés avec un cynisme et une cruauté qui défient l'imagination.

La plupart des faits sont accompagnés de citations de personnages précis, dont beaucoup ont certainement vécu et défrayé la chronique contemporaine, dans les années qui précédèrent la guerre, comme la princesse Louise de Toscane, le comte Zeppelin, le comte d'Eulembourg, etc.

On voudrait savoir :

1° Si cet ouvrage a un fonds historique quelconque ou si son auteur est un romancier qui a donné libre cours à son imagination.

2° S'il a existé un officier d'ordonnance du Kronprinz du nom de Heltzendorff.

3° Si les « révélations » de M. Le Queux ont provoqué des réclamations ou des protestations jusqu'ici, et en général les jugements portés sur son œuvre par la critique.

NÉRAC.

Régiments d'Autel, de Vaubécourt et de Feuquières. — Quelle est l'origine de la création de ces régiments. Autel (XVIe siècle), Vaubécourt (XVIe siècle), Feuquières (XVIIe siècle) ?

Quelle était leur composition : effectifs, compagnies, officiers, noms des cataines ?

Quels sont leurs faits d'armes ?

A quelle époque furent-ils dissous ?

S'il existe des ouvrages ou des documents sur ces régiments, je serais très heureux qu'un érudit « Intermédiairiste », voulût bien me les indiquer.

L. DE SOUILLY.

—

Un émigré. — Dans l'église anglicane de Saint-Georges d'Edgbaston, à Birmingham, on lit en anglais, au dessous d'un buste, cette épitaphe :

A la mémoire de Gabriel Jean-Marie de Lys, né 1784, mort 1834. Du rang noble et exalté, il se réfugia dans notre ville au renvers des lois de civilisat° dans un état prochain et pendant vingt deux années pratiqua le métier du médecin et par ses œuvres charitables s'est rendu cher aux habitants, aux frais desquels ce buste a été érigé. Il est enterré près de cet endroit. Il naquit à St-Malo en Bretagne.

Que sait-on de ses descendants ?

EDWARD WEST.

—

Un cardinal à retrouver. — M Georges Blondeau écrit, dans une notice intitulée : *La Famille de Mollans et ses portraits peints par Wyrsch* (*Bulletin de la société d'agriculture... de la Haute-Saône*, 1918, p. 53), que de la famille Damedor, de Vesoul,

est sortie une branche qui s'établit en Italie et à laquelle paraît se rattacher Dom Vincent Damedor, dominicain, maître du Sacré Palais, et créé cardinal par Urbain VIII.

Je ne trouve pas le nom de ce prélat dans les listes de cardinaux que j'ai à ma disposition. Je désirerais savoir s'il a existé réellement.

SAINT-VALBERT.

—

Famille Du Chesne (Armoiries). — Les divers armoriaux ou dictionnaires des familles françaises attribuent un écusson uniforme *(trois glands de chêne, surmontés d'une étoile)* à plusieurs familles Du Chesne ou Duchesne dont la communauté d'origine n'y apparaît nullement.

Par exemple, les Duchesne de Gillevoisin et les Du Chesne de la Sicotière — ces deux familles sortiraient-elles de la même souche normande ou percheronne ? C'est ce que j'ai vainement demandé à Rietstap — à C d'E.-A à Coustant d'Yanville (*Chambre des comptes de Paris*) et même à la Société archéologique de l'Orne *(Origines de M. de la Sicotière*, par le Vicomte du Motey. A qui recourir, si ce n'est à l'*Intermédiaire* ?

BAISSEY.

—

Jean Le Chartier. — Je cherche tous renseignements possibles sur Jean le Chartier, né à St-Martin-des-Besaces, ancien recteur de l'Université de Caen, et qui mourut curé de St-Ouen-du-Breuil, le 1er Novembre 1737. Il a publié, parait-il, une Dissertation sur la vraie cause de l'exil d'Ovide, et une autre sur les mots *Tabernaculum vitio cupere*. On lui attribue également une traduction des œuvres d'Ovide.

P. EDOUARD.

—

Augustin le Juge, Seigneur de Nanteuil. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur ce personnage qui était en 1643 trésorier des gardes écossaises du roi ?

Sait-on s'il se maria et eut descendance ?

Pour le situer, je dirai qu'il était fils de Claude le Juge, avocat au Parlement de Paris et de Marguerite Baussan. Une de ses sœurs, Marguerite le Juge, avait épousé en 1628, Ange de Massac, conseiller du roi en ses conseils, et banquier expéditionnaire en cour de Rome.

L J.

—

Anthoine de Mascarel de la Corbière, gendarme du Roi. — Je désirerais savoir le lieu et la date de naissance d'Anthoine de Mascarel, écuyer, sieur de la Corbière, reçu, le 30 décembre 1660, gendarme des ordonnances du Roi, dans la compagnie « *La Reine* » commandée par le capitaine-lieutenant René de Kermeno, marquis du Garo, en remplacement de Jacques de Marry, de la Touche, capitaine, décédé. Anthoine de

Mascarel est lui-même décédé à Saint-Berthevin-la-Tannière, au Maine, le 16 mars 1689. Il avait épousé, au même lieu : 1°, le 10 janvier 1669, Françoise Chardon, qui mourut le 17 février 1680 : 2°, le 22 août 1680, Julienne Coustard de la Touchardière.

Tous renseignements sur son acte de Baptême, que je n'ai pas retrouvé à Saint-Berthevin et sur son *ascendance*, seraient reçus avec gratitude.

H. BAGUENIER DÉSORMEAUX.

—

Iconographie de Mirabeau. — Existe-t-il une iconographie de Mirabeau ?

D'E.

—

Le prince Achille Murat. — Existe-t-il une étude sur la vie, les œuvres et la correspondance du Prince Achille Murat, fils aîné du roi de Naples, qui vécut en Amérique de 1821, environ jusqu'à sa mort en 1847 ?

M. L. B.

—

Pierre Pie, maître-chirurgien privilégié du Roi. Il habitait Paris en 1787, rue des Fossés-Saint-Bernard, paroisse Saint Nicolas-du-Chardonnet.

Un aimable intermédiairiste parisien pourrait-il me donner quelques détails biographiques sur ce personnage ? Où était né ? Où s'est-il marié ? Où est-il mort ? A-t-il laissé des descendants ?

L. L. D.

—

Marquis de Raliac. — En 1667, un certain marquis de Raliac, marié en secondes noces avec la fille du premier président du parlement de Bordeaux, vint se fixer à Avignon. Il fut arrêté dans cette ville par ordre du roi, le 9 février 1669, sous l'inculpation d'assassinat de sa première femme. On le conduisit à Toulouse et, son procès ayant été instruit et sa culpabilité établie, il fut décapité.

Pourrait-on me donner quelques détails sur ce Raliac et sur son procès, la date de son exécution, les noms de ses deux femmes, etc. ?

ADRIEN MARCEL.

—

Villèle-Montbel. — Y a-t-il eu mariage entre la famille de Villèle et de Montbel — (toutes deux originaires de Toulouse) — depuis la Restauration ?

SAMBUSE.

—

Armoiries à déterminer : de gueules plein. — Sur une pièce d'argenterie, je relève les armoiries suivantes :

Deux écussons accolés, de forme ovale dans un cartouche de style rocaille.

Le 1er : *de gueules plein ; un écusson d'argent à la croix alezée de gueules, en abime.*

Le 2° : *d'azur à trois fasces échiquetées d'argent et de gueules de deux tires.*

Couronne de Marquis.

Ordre du St-Esprit.

A qui appartiennent ces armoiries ?

H. D.

—

Gravure « épidermée ». — Je relève sur un catalogue de gravures anciennes, à propos d'une estampe, cette indication :

Bonne épreuve, *épidermée*. Que signifie ce dernier qualificatif que je ne trouve pas dans le *Lexique des termes d'art*, d'Adeline ?

CINQDENIERS.

—

Iconographie de profanes dans les églises. — Nous connaissons tous la statue de l'ex-empereur d'Allemagne, Guillaume II, en prophète Daniel, du portail de la cathédrale de Metz.

Dans la petite église moderne de Chevry-en-Selème (Seine-et-Marne), on peut voir, peints à fresque par Alexandre Hesse, les portraits de M. et Madame Brisson (bienfaiteurs de cette église), représentés sous les figures de Saint-Simon et de Sainte-Hélène.

Il serait intéressant de continuer cet embryon de liste.

Et, d'autre part, est-il possible de se documenter aux fins de savoir dans quel esprit l'Eglise voit et accepte ces manifestations de l'orgueil humain et pourquoi elle ne les condamne pas. La question a déjà dû être posée en Cour de Rome — Car, en réalité c'est une usurpation de titre d'honneur et de personne et même d'un sacrilège quand il s'agit d'un Guillaume II.

ROBERT GERAL.

Paul Bonaparte : Dates de sa naissance et de sa mort. — Décidément l'état-civil de la famille de Lucien Bonaparte est diffficile à établir avec exactitude Il y a un an, une notice de l'*Intermédiaire* faisait ressortir l'incertitude qui régnait sur le lieu et la date de la mort de sa fille Lætitia, épouse de M. Wyse.

Dans un article paru le 7 avril dernier dans le *Temps*, M. René Puaux constate que la même incertitude se retrouve au sujet de la date de naissance de son second fils, Paul Bonaparte, ce philhéllène de 18 ans, qui alla combattre en 1827 pour l'indépendance hellénique et mourut par accident dans le golfe de Nauplie.

Tandis que l'*Almanach Impérial* de 1815 fait naître Paul-Marie le 3 novembre 1809, l'auteur anonyme [M. Roger de Beauvoir ?] de *Lucien Bonaparte et sa famille* dit qu'il est né à Rome en 1806, et M René Puaux affirme — mais sans donner de référence, — qu'il est né à Canino le 3 novembre 1808.

Je me suis reporté à l'ouvrage de Léonce de Brotonne, *Les Bonaparte et leurs alliances*, où j'ai trouvé ceci :

Pr. Paul-Marie, né à Canino le 19 février 1809 † à Nauplie par accident, le 5 décembre 1827, à bord de la *Hellade*, lieutenant de vaisseau de la marine anglaise.

Puis en note :

Etat-civil de la commune de Canino. — L'*Almanach Impérial* de 1815 dit à tort : le 3 novembre 1809. Le 4 novembre 1808, Lucien écrit de Canino à sa mère, Mme Lætitia : « Ma femme, dans deux mois, augmentera ma famille d'un septième enfant et j'espère que tôt ou tard mon frère me rendra justice... » Et. Charavay, *Lettres autographes et documents historiques*, bulletin 259, novembre 1894, n° 36, 806.

Enfin, Hiort-Lorenzen, dont j'ai également consulté le *Livre d'or des Souverains* (1895), fait naître Paul-Marie le 3 novembre 1808, et le fait mourir le 5 décembre 1827.

On peut remarquer que la date de la mort du jeune Napoléonide est aussi sujette à controverse. Brotonne et Hiort-Lorenzen la placent au 5 décembre 1827, M. René Puaux, au 7 septembre de cette même année, et l'auteur anonyme précité en décembre 1826 ; cette dernière indication est manifestement inexacte.

Bien que les renseignements fournis par Brotonne paraissent se rapprocher le plus de la vérité, ne serait-il pas possible de déterminer d'une façon certaine la date de la naissance et celle de la mort de ce jeune émule de Byron, qui, moins heureux que le poète anglais, mourut victime d'un vulgaire accident avant d'avoir eu l'occasion de combattre pour la cause qu'il avait embrassée ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

L'Edition originale de la « Satire contre les Maris », de Regnard. — Dans la première édition semi-anonyme des *Discours satiriques en vers* [de François Gacon, de Lyon], à Cologne, 1696, 1 vol. petit in-12 de VIII-188 p. p. orné de ce frontispice gravé : « *Le Poète sans fard ou Discours satiriques par Le Sr G.* » se trouve imprimée, pour la première fois, croyons-nous, la célèbre *Satire contre les Maris* de J.-F. Regnard. « Quoy que Gacon (dit la fin de sa préface) n'ait eu de part dans cet ouvrage qu'autant que l'illustre M. Regnard qui l'a composé, lui en a bien voulu donner, en suivant quelques-uns de ses avis ».

Connaîtrait-on une autre édition de cette même Satire, antérieure de date à celle-ci, de 1696, qui d'ailleurs ne fut point la définitive ?

Aussi bien, en effet, dans une bonne édition des *Œuvres de Regnard*, (Paris, Pierre Didot. Stéréotype Firmin-Didot, 5 vol. grand in-12, An X, 1801), pour le texte de cette dite Satire (tome IV, p. p. 156 à 165), n'y compte-t-on pas moins de vingt-deux corrections de l'édition F. Gacon, et, qui, toutes là ne sont autres que des améliorations, tant du sens propre que du style lui-même.

ULRIC RICHARD DESAIX.

—

« L'Arbre de Science », par Arsène Houssaye, roman à l'instar de Voltaire — Dans la *Gazette anecdotique* du 31 janvier 1878, Georges d'Heylli prétend qu'à une époque qu'il ne précise point, mais qui doit être antérieure à 1851, Arsène Houssaye com-

posa pour un éditeur un roman à la façon de Voltaire, intitulé *L'Arbre de Science*, Houssaye avait si parfaitement imité la manière de l'auteur de *Candide*, que Buloz, à qui l'éditeur avait porté l'œuvre, ainsi que Beuchot et Gustave Planche à qui le manuscrit fut aussi soumis, s'y laissèrent prendre.

D'Heylli assure que le roman parut, mais sans dire où ni dans quelles conditions, et ajoute que « c'est aujourd'hui une curiosité à rechercher par les collectionneurs. »

Les bibliographies que j'ai consultées, n'indiquent pas *L'Arbre de Science* au nombre des œuvres d'Arsène Houssaye. Ce pastiche a-t-il été réellement publié ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Album d'autographes romantiques E. C. — M. Emile Henriot fait connaître, dans le *Temps*, un album d'autographes, aujourd'hui en la possession d'un véritable ami des vieux bouquins, M. Delonier, réparateur de reliures.

Cet album, marqué aux initiales E. C., a appartenu à une jeune fille : il contient des autographes de Lamartine, Hugo, Stendhal, Michelet, Sainte-Beuve, Brizeux, Vigny.

Lamartine a écrit :

Ton cœur sonore de poète
Est semblable à ces urnes d'or,
Où la moindre obole qu'on jette
Résonne comme un grand trésor.

A qui cet album appartient il ?

M. Emile Henriot termine ainsi :

Nous livrons ce menu mystère à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* Y eut-il vers 1830 une demoiselle Carlier dont la famille était liée avec Stendhal, Lamartine, Sainte-Beuve, Hugo, Vigny, Michelet ? Cette famille habitait Versailles, où, sous le règne de Charles X, un certain Carlier (d'après Sainte-Beuve) enseignait la littérature à l'école des Pages et, par la suite, publia, un recueil, *Psyché*. Ne serait-ce pas celui-là ?

L'*Intermédiaire* obéit à la suggestion du charmant auteur des *Temps innocents*.

I.

—

Le bon Dieu de Marchémoret. — Une octogénaire, briarde d'origine, que je connais, ne manque pas de dire d'un poulet ou d'un gigot qui résiste au couteau et à la dent « : Il est coriace comme le bon Dieu de Marchémoret. »

Elle n'a pu me dire d'où venait cette locution. Quelle légende y a-t-il là-dessous ?

SAINT-VALBERT.

—

Le Picard d'après Emile Faguet. — Dans quel ouvrage Faguet parle-t-il du Picard comme un gascon du Nord ?

J. DE F.

—

L'Association des Veilleurs : — Qu'était cette association ?

V.

—

Desservants, curés, recteurs. — D'après le Concordat et, du reste encore, d'après la terminologie ecclésiastique actuelle, l'on donne le titre de « Desservant » aux prêtres catholiques mis à la tête des paroisses ordinaires, tandis que celui de « Curé » est réservé à ceux auxquels sont confiées les plus importantes paroisses ainsi que les communes-chefs-lieux de canton. Or, en Bretagne, le titre de « Desservant » est remplacé par celui de « Recteur », qui y est d'un usage exclusif.

On désirerait savoir :

1° L'origine de cette appellation et ses causes.

2°) L'époque où elle a été adoptée.

3°) S il existe en France d'autres régions, en dehors de la Bretagne, où elle est aussi en usage.

J. D. R.

—

La petite ville de La Bruyère. — Sait-on quelle est la petite ville dont parle La Bruyère dans le passage célèbre :

« J'approche d'une petite ville, et je suis déjà sur une hauteur d'où je la découvre... ?

Le croquis est assurément d'une étonnante vérité générale et éternelle. Mais certains traits, en prouvant qu'un écrivain savait, au XVIIe siècle, dessiner un paysage, laissent supposer que l'auteur avait un modèle devant les yeux.

Comme pour les personnages des « *Caractères* », a-t-on soulevé le voile qui cache le nom de la « Petite Ville » ?

QUISETTI.

Réponses

La dette de l'Amérique (LXXXI ; LXXXII ; LXXXIII ; 98, 195). — M. Stéphane Lauzanne écrit dans le *Matin* :

Un sénateur aurait affirmé, sans qu'aucun ministre ait relevé ses paroles, que l'Amérique n'avait jamais remboursé l'argent que la France lui prêta jadis pour conquérir son indépendance. Il est fâcheux que ce sénateur n'ait pas regardé son histoire de France ou consulté les archives du Quai d'Orsay. Il aurait vu que la vieille monarchie française avait avancé exactement trente millions de francs à l'Amérique, mais qu'en 1794, la Convention nationale, par un ordre du jour motivé, demanda à l'Amérique de procéder au remboursement des avances françaises. Elle rappela, non sans éloquence, que cet argent avait été prêté pour assurer le triomphe de la cause de la liberté, mais que la France, luttant pour cette même cause, avait impérieusement besoin qu'on lui rendît son argent. Et l'Amérique nous a remboursé tous les millions que nous lui avions avancés, sauf un que Vergennes, ministre des affaires étrangères, avait formellement spécifié être un don.

I.

—

Nourrice de Louis XVII (LXXXIII, 186). — Mme Laurent, née Rousseau, n'était pas la nourrice de Louis XVII, mais celle de Madame Royale.

La nourrice de Louis XVII était Mme de Ste-Marie, née Cécile Talon.

La nourrice du premier dauphin, Louis Joseph, mort le 4 juin 1789, s'appelait Mme Poitrine, née Geneviève Barbier. De quel pays était-elle originaire ?

GUSTAVE BORD.

—

Napoléon et le colonel Keating (LXXXIII, 185). — J'ignore où ont pu paraître les conversations de Napoléon avec le colonel Keating à Ste-Hélène, mais il semble bien que, si les propos peu flatteurs tenus par l'ex-empereur sur ses anciens sujets ont été confiés par le Prince-Régent au duc d'Orléans, ce n'est pas dans les *Mémoires* de ce dernier, qui n'embrassent que la partie comprise entre sa naissance et 1814 qu'ils ont pu trouver place.

La question de l'existence et du sort de ces *Mémoires* a été soulevée et résolue dans l'*Intermédiaire* en 1886 (XIX, 100, 208). A cette occasion on a publié une lettre, en date du 10 janvier 1870, de M. Prosper Bailly, bibliothécaire de la bibliothèque impériale, qui assure que ces *Mémoires*, consistant en 2 volumes in-4° reliés en velours rouge, auraient été déposés à la Bibliothèque après la Révolution de 1848, et peu après remis à M. Vavin, liquidateur de la liste civile, qui a dû les renvoyer à la famille d'Orléans.

D'après Quérard (*Les Supercheries littéraires dévoilées*; II, 935), « Louis-Philippe avait commencé une seconde série de ses *Mémoires*, écrits, dit-on, sous sa dictée, par un général. Lors de sa fuite des Tuileries, au 24 février 1848, la reine recommandait vivement aux gens qui restèrent après la famille royale, de sauver les *Mémoires* du roi. Que sont-ils devenus dans le sac du palais ? »

Quand il écrivait ces lignes, en 1869, Quérard ne pouvait connaître la lettre de M. Bailly, parue l'année suivante, qui répond à son interrogation.

La *Revue rétrospective*, de Taschereau, a publié en 1848 des *Notes-Annales*, trouvées dans les portefeuilles laissés par Louis Philippe et qui constituent une sorte d'autobiographie de ce souverain, mais qui ne peuvent passer pour des mémoires ; elles ne font, d'ailleurs, aucune allusion aux confidences sur Napoléon faites par le Prince-Régent.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Cagliostro et la Révolution (LXXXII ; LXXXIII, 147, 196). — En fait le procès du Collier est une succession de trois procès. Procès du collier. Procès du bosquet. Procès du carton de Cagliostro.

Le procès du collier proprement dit est celui du Cardinal cru sept mois coupable de faux et de vol. Puis le vrai faussaire, Villette, arrêté, avoue tout. Et il déclare Cagliostro complètement étranger à l'affaire.

Alors il ne reste plus que le procès du Bosquet. Le scandaleux prélat sera-t-il acquitté pleinement, ou avec une nuance de blâme ? C'est tout, et c'est énorme, étant politique.

Ici se greffe Cagliostro. Il demande au Parlement de déclarer qu'on a soustrait de son secrétaire une somme considéra-

ble, et que le gouverneur de la Bastille détient des valeurs à lui Cagliostro pour une somme très considérable. C'est le point de départ du procès du Carton.

L'affaire du Collier vient les 30 et 31 mai devant la Grand-Chambre du Parlement. Le 31 au matin Cagliostro est mis sur la sellette. En habit vert et or, tous les cheveux en petites nattes, il a l'air d'un charlatan. (Récit célèbre du Bachaumont.) Il se dit « un noble voyageur ». Rire général. Son jargon, ses gestes, sa vivacité amusent. Il sort, riant de faire rire,(Pour Dumas : « rayonnant de splendeur mystique »). — Et il est devenu dangereux. — Il est acquitté, mais pour sa réclamation mis hors de Cour. Qu'il fasse un procès s'il le veut.

Le 1er juin au soir, il va quitter la Bastille. On inventorie encore le carton : cinquante objets, cent louis. *Cagliostro signe le procès-verbal sans y mettre aucune observation*. (Cette pièce décisive est aux Archives ; publiée par Campardon.) Le commissaire Chesnon lui fait remarquer très sec qu'il n'est pas volé ; et Cagliostro emporte le carton et ses cent louis. Le bruit se répand dans Paris que l'affaire est arrangée et qu'il n'y a plus de plainte.

Le 2, au matin, l'inspecteur de Brunières signifie au charlatan un ordre du Roi — un arrêté d'expulsion : — sortir de Paris dans les vingt-quatre heures, et de France dans les trois semaines. Cagliostro — qui n'a pas le ton républicain — répond qu'il est habitué à se soumettre sans murmure aux volontés des Rois. Il quitte Paris, qu'il a habité en tout deux cents jours libre et obscur, — et neuf mois célèbre mais prisonnier. Il s'installe à Passy, choyé, financièrement remis à flot et excité par ses amis. Et sachant que bientôt il sera à l'abri, s'excitant, avec d'Epréménil et Thilorier qui croient tout ce qu'il dit, il prépare le procès.

Le 17 il est à Londres. Morande vient l'interviever et lui parle comme à un repris de justice ; c'est une collision.

Contrairement à ce que dira une légende, Cagliostro à Londres, n'imprime rien. Le 20 il écrit à d'Epréménil, se plaignant longuement de la Bastille, et surtout des lettres de cachet en tant qu'ordres d'exil — ou arrêtés d'expulsion.

A Paris, le 21 — Cagliostro étant à l'abri en Angleterre — d'Epréménil et Thilorier font exploser la mine. Assignation, au Châtelet, du gouverneur et du commissaire : demande de 100.000 livres de restitution, et — généreusement applicables au pain des pauvres prisonniers — de 100 000 livres de dommages-intérêts pour les papiers perdus et la brutalité du commissaire. Puis lancement du *Mémoire contre Chesnon et de Launay*. Cagliostro entend ne fournir aucune preuve : « En France, dit-il, j'ai dépensé visiblement cent mille livres par an ; or un homme prudent a toujours devant lui une année de son revenu ; donc j'avais cent mille livres chez moi ; je ne puis donner aucune preuve, mais je prêterai serment : le Comte de Cagliostro voudrait-il se parjurer pour cent mille livres aux yeux de l'Europe entière ? » Et encore : « JE DÉFIE le commissaire de REPRÉSENTER LA MINUTE de l'inventaire du carton. »

Les passions politiques, ou cagliostristes, n'y regardent pas de si près. On se jette sur le mémoire. Forte sensation. L'affaire va devenir énorme : un procès machine de guerre. Mais cette fois le Roi évoque l'affaire à lui, au Conseil des Dépêches. Et il décide que Cagliostro sera autorisé à rentrer. L'opposition, dépitée, crie « qu'on veut sauver l'Administration ». (Journal du libraire Hardy).

De Launay et Chesnon se gardent de fournir aliment à la polémique en publiant officiellement des mémoires. Mais un factum anonyme somme le jongleur de tréteaux et le plus fourbe des charlatans d'apporter des preuves. Et de Launay fait pressentir Morande à Londres pour des justifications dans le *Courrier*. Morande, journaliste expérimenté, hausse les épaules. Une campagne défensive ! Persuader des Cagliostristes ou des Français d'opposition ! Non : tout le système de Cagliostro repose sur ce qu'il est le comte de Cagliostro : il faut pouvoir lui arracher son masque et lui dire : Vous n'êtes pas le Comte de Cagliostro. Et il se prépare.

Cagliostro à Londres n'a que peu de disciples. Deux sont connus : l'extravagant lord George Gordon (l'homme des émeutes Gordon) et le peintre alsacien Loutherbourg, spirite.

A Lyon le 25 juillet, inauguration du temple des Brotteaux. Vingt-sept assistants. Le grand-inspecteur dit : « Abraham fit à l'Etre Suprême le sacrifice de son fils, faisons-lui celui de notre père : disons comme Job : Dieu nous l'avait donné et il nous l'a ôté. » La colombe se surpasse ; elle voit le Grand-Cophte dans les airs, commandant à Moïse, Elie, Enoch et « au premier philosophe du Nouveau Testament » Le vénérable l'écrit à Cagliostro, au Maître, en disant : « L'Europe n'a jamais vu de cérémonie plus auguste ni plus sainte. »

Cagliostro et la Révolution. Voici maintenant la fameuse légende, si tenace au XIXe siècle : Cagliostro lançant une « Lettre au Peuple Français » imprimée dans toutes les langues, tellement vendue qu'elle lui est une fortune : manifeste violent qui prédit la Révolution en trois termes lapidaires, — *Les lettres de cachet seront supprimées, les Etats Généraux seront convoqués, la Bastille sera détruite* — et par suite la détermine.

Et voici la réalité : le 8 août, d'Epréménil, utilisant pour présenter ses idées le nom bruyant de Cagliostro, reprenant la lettre de celui-ci du 20 avril, et l'arrangeant, fait circuler clandestinement (voir Bachaumont) quelques copies manuscrites (une est à la Bibliothèque de l'Arsenal) d'une *Lettre de Cagliostro à M**** Pour la Bastille le texte est : je retournerai en France « pourvu que la Bastille soit devenue une promenade publique : Dieu le veuille ! » Désir avec doute, le contraire d'une prophétie. Le texte dit : il viendra un prince qui mettra sa gloire à l'abolition des lettres de cachet, à la convocation des Etats-Généraux, *et surtout au rétablissement de la vraie religion.* (!) Et le contexte annonce que les Français mériteront la liberté par la raison, que les Parlements travailleront à cette heureuse révolution, qui devra être faite avec le temps et sans rien brusquer. « Du courage, de la patience, la force du lion, la prudence de l'éléphant, la simplicité de la colombe, et cette révolution si nécessaire sera pacifique, condition sans laquelle il n'y faut pas penser. » Cette révolution de d'Epréménil, en douceur, par et pour les Parlements, est-ce la Révolution — celle qui supprimera les Parlements et coupera la tête à d'Epréménil — ou est-ce exactement le contraire ? Un point curieux est que Cagliostro, lui, pense surtout à l'abolition des lettres de cachet en tant qu'arrêtés d'expulsion. Or, sous ce nom elles subsisteront. Pas prophète, Cagliostro. (La *Lettre à M...* a fini par être imprimée. Mais après la Révolution en 1789).

Morande, à travers Cagliostro va railler d'Epréménil, séditieux qui prend des airs républicains. D'Epréménil fera répondre par Cagliostro : « J'ai épanché mon cœur avec une franchise *peut-être un peu républicaine* ». De là la légende d'un Cagliostro rude républicain préparant la république universelle).

Le 20 août l'Ambassade de France (Barthélemy) convoque Cagliostro pour lui dire que le ministre l'autorise à rentrer en France. Cagliostro fait une scène violente et calculée : Breteuil ! un piège ! Pour rentrer, Cagliostro exige un ordre du Roi ! (On va le prendre au mot et faire venir cet ordre. Mais il trouvera une autre raison pour ne pas revenir en France...)

Le scandale de la scène décide Morande à ouvrir la campagne. Morande, de braconnier devenu garde-chasse, dit son ami Beaumarchais. Campagne de garde-chasse, de détective, et de journaliste subventionné. Une de ces campagnes « bien modernes », longues, continues, massives, par lesquelles on triture un indésirable. Il faut la suivre en entier dans le *Courrier de l'Europe* (Bibliothèque Nationale). Position de la question : le docteur arabe n'est ni colonel, ni comte, et il a un passé en Angleterre : l'affaire Fry « l'affaire du collier de Londres ». Railleries prémonitoires : un miracle, nourrir des cochons à l'arsenic, etc. Cagliostro contre-attaque, propose à Morande le déjeuner-duel au cochon arseniqué : « Je parie cinq mille guinées que c'est vous qui mourrez ». Le trait a un considérable succès, les cagliostristes voient Morande fini. Quelle erreur ! les choses ne font que commencer. Le 5 septembre Morande répond : « Et moi je parie cinq mille guinées que je vous démasquerai... » Et il adresse sa réponse : *A Joseph Balsamo, soi-disant comte de Cagliostro, Colonel au service de toutes les puis-*

sances de l'Europe ». Et tout septembre il décortique le charlatan, le comte d'Arsenic. Et recevant de Paris copie du dossier du commissaire Fontaine, il dévoile en un pamphlet spécial (*Suite de ma Correspondance*) le passé du couple balsamique et les frasques de la comtesse, femme d'ailleurs victime et dominée : l'affaire Duplessis.

Et Morande n'est pas seul : le comte Moszinski publie son *Cagliostro démasqué à Varsovie*. A Berlin Mme de Recke dit les impostures de Mittau.

Cagliostro, le fils infortuné de la « Natoure » est bas. En octobre Morande fonce, lui donne huit jours pour prouver qu'il est comte, puis lui dit : « Allons, avouez-vous vaincu et je vous laisse. Sinon il faut que vous soyez occis ». Et il accable « le prince de Trébizonde né en Sicile », le maître fourbe, par le terrible défilé de documents, procès Fry, etc. Et puis c'est le faux-frère maçon qui s'est fait lui-même Grand-Cophte et Colonel. Et puis Morande fait venir à Londres Sachi. Et, sur l'indication de Sachi vraisemblablement, il se met en rapport avec le Sylvestre de Cadix escroqué en 1776. Guerre implacable.

HENRI BÉRALDI.

—

Napoléon a-t-il voulu s'empoisonner ? (T. G., LXXXIII, 137, 243). — Cette question qui, dans le numéro du 20 mars, paraît avoir reçu une réponse péremptoire de la part de quelques collègues a amené une autre question qui est celle de la cause de la mort de Napoléon ?

Presque tous les médecins ont conclu au cancer de l'estomac compliqué d'une poussée de tuberculose pulmonaire du côté gauche et d'une pleurésie du même côté. Le cancer est absolument héréditaire, et Napoléon prévoyait et répétait souvent qu'il avait hérité du squirre stomacal dont mourut son père à Montpellier.

L'opinion du docteur Marcel Baudouin attribuant la mort de Napoléon à une affection gastrique est réfutée très spirituellement par le Dr Witkowski dans son ouvrage : *Comment moururent les rois de France* ?

Voici les dernières phrases de l'article très élogieux d'ailleurs pour le docteur Marcel Baudouin.

Notre laborieux et encyclopédique confrère est convaincu que Napoléon a dû succomber à une affection gastrique, mais non pas à un cancer, et nous inclinerions volontiers, écrit-il, pour des accidents graves de gastrite d'origine neurasthénique, ayant provoqué à la langue un ulcère perforé de l'estomac. C'est là en effet la maladie qui tue d'ordinaire les gens nerveux qui pensent et travaillent trop.

Ceci est écrit en mars 1901 et nous sommes en 1920. Nous constatons avec satisfaction que notre érudit confrère continue à se livrer infatigablement à son surmenage intellectuel qui le conduira à la centaine, espérons-le, sans ulcère stomacal.

GEORGES BILLARD.

—

La comtesse Rzewuska (LXXXIII, 48, 116, 215). — Dans ses intéressants *Souvenirs*, la baronne du Montet cite souvent la comtesse Rzewuska qu'elle avait connue à Vienne de 1813 à 1822. Elle la représente comme une femme distinguée, d'une beauté majestueuse, assez dévote et, en même temps très mondaine. La comtesse avait un salon où elle recevait la cour et la ville, et aussi les étrangers de passage ; Mme du Montet prétend même qu'elle accueillait ces derniers avec trop peu de choix.

La comtesse Rzewuska avait la passion des loteries et ne se gênait pas pour tricher ouvertement quand elle voulait faforiser ses amis et les « grandes puissances » ; les ambassadeurs ne manquaient jamais, paraît-il, de gagner les plus gros lots.

Elle n'était pas ennemie d'une douce gaité, ainsi que le témoigne l'anecdote suivante rapportée par la baronne du Montet à la date du 26 mai 1813 :

Elle dînait ici, il y a quelques jours, avec mon oncle (M. de la Fare, évêque de Nancy), l'austère Père Antonin (Augustin), le grave vicomte de Beaufort et plusieurs autres personnes. Elle a bu six petits verres de vins étrangers : Bourgogne, Champagne, Tokay, etc., etc.. après lesquels elle a entonné la petite chanson que voici :

> Quand je bois du vin,
> Je me ravigote,
> Comme une dévote,
> Près d'un capucin.

Mon oncle, qui est très gai, riait franchement, mais je n'osais lever les yeux sur le

Père Antonin, dont la maigreur, le teint hâve, la voix creuse et la conversation angélique ne paraissaient pas de nature à ravigoter même une dévote. La comtesse Rosalie est très dévote. Après le dîner, je me suis approchée d'elle pour lui faire mes étonnements sur sa chanson, que j'ai fait semblant d'avoir retenue ainsi :

Quand je bois du vin,
Je me ravigote,
Comme un capucin,
Près d'une dévote.

Le départ de la comtesse Rzewuska, en avril 1822, fit un grand vide dans la société viennoise. Quant au comte Rzewuski, son époux, ce devait être un personnage assez effacé, bien qu'orientaliste, car je n'ai rien pu recueillir sur son compte.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Henry Arnauld, évêque d'Angers (LXXXIII, 187, 259) — M. Henry Cochin nous adresse la note suivante :

Le livre de Claude Cochin sur Henry Arnauld est inachevé. Mais les fragments en sont assez importants pour qu'il ait paru nécessaire de les réunir en un volume, actuellement sous presse, et qui paraîtra à la librairie Picard, avec un portrait, un fac-simile et de très copieuses pièces justificatives (dans deux mois environ).

HENRY COCHIN.

—

Familles de Contay, de Mailly, de Humières, de Mets et de Vaulincourt (LXXXIII, 45). — Au lieu de : Trésencourt, lisez : Frésencourt.

Après : de Mailly, intercalez : de Humières.

O. LE MAIRE.

—

De La Garde de Fages (LXXXIII, 188).—La comtesse d'Hoffelize avait effectivement une sœur aînée : Françoise-Rosalie de La Garde de Fages, née à Herbeviller, le 8 octobre 1783, morte en ce même lieu, le 19 août 1874, elle avait épousé Louis Charles-Hyacinthe, comte de Brunet.

Toutes deux étaient filles de Nicolas Hyacinthe-Joseph de La Garde de Fages, ancien brigadier des armées du roi et de Marie-Françoise d'Arras d'Haudrecy de Fages (Languedoc) : *D'or à la montagne de trois coupeaux de gueules, celui du milieu plus élevé et surmonté d'une colombe d'argent tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople ; au chef d'azur chargé de 3 fleurs de lys d'or.*

Arras d'Haudrecy (Champagne) :

D'argent au chevron d'azur accompagné en chef de deux blairiers affrontés de sable becqués et membrés de gueules.

Le rédacteur de cette réponse donnera à M. de C. les indications lui permettant de se procurer tous les renseignements supplémentaires.

E. DES R.

—

Louis-César-Joseph Ducornet, le peintre né sans bras (T G.; LXXIII, 188). - On trouve au Musée de la ville de St Omer, sous le n° 158, un portrait à l'aquarelle du peintre Ducornet par lui-même. L'artiste s'est représenté, le pinceau au pied, devant un chevalet, et il a signé « Ducornet, né sans bras, dessiné par lui-même » Ce tableau a 0,36 c. de hauteur sur 0,25 c. de largeur. Il a été donné à la ville de St Omer par l'auteur en 1834.

Du même peintre, ce Musée contient encore (n° 42) un tableau peint à l'huile de 0.41 c. sur 0 33 c., représentant une baigneuse, au bord d'un ruisseau, dans un bois, signé : « C. Ducornet, né sans bras, 1829. » Comme le précédent, ce tableau est un don de l'auteur.

OLIS.

*
* *

Le musée de Dijon possède le portrait authentique et très estimable, style Louis-Philippe, du peintre Ducornet, n° 377 du catalogue de 1883. L'artiste est représenté assis à son chevalet, travaillant à un tableau, ou plutôt ne travaillant pas. En effet, le pinceau qu'il tient de son pied droit, est pour l'instant, inactif, et la tête se détourne de la toile à en devenir comme sollicitée par l'entrée d'un visiteur. La figure encadrée par une chevelure épaisse et de courts favoris noirs, est intelligente, vive et n'a rien d'un anormal. L'auteur de ce portrait, Jacques-Joseph Lécurieux, né à Dijon en 1801, élève d'Anatole Devosge à l'école de sa ville natale, puis à Paris, de Lethière, est mort à Paris après 1870. L'hôtel de ville de Dijon a emprunté au musée un bien désobligeant *François 1er, faisant ouvrir le tombeau de Jean sans-*

Peur, et un non moins fâcheux *Printemps*, métallique et sec.

Enfin, voici à la cathédrale six grands tableaux historiques, légende de saint Bénigne, l'apôtre de la Bourgogne, et vie de saint Bernard, grandes machines d'une exécution boueuse et lourde mais qui témoignent d'un sincère effort pour atteindre au style.

Lécurieux a aussi collaboré à l'édition illustrée en hors texte sur bois de l'*Histoire des ducs de Bourgogne* de Barante, 1839. Ses compositions sont d'un romantisme incroyablement maniéré.

Le *Ducornet* de Dijon est ce que je connais de meilleur de Lécurieux, mais, comme tant d'autres peintures du même temps, il a un peu poussé au noir, la tête cependant a été épargnée par les ombres et, à tout prendre, le tableau est d'une belle tenue ; il a 1 m. 29 de haut sur 0 m. 97 de large.

Je ne pense pas qu'il ait été photographié, ni qu'il soit aisé d'en obtenir une bonne reproduction. Cependant, un habile homme obtiendrait une épreuve passable et sinon artistique, du moins documentaire.

H. C. M.

*
* *

Ducornet, né à Lille le 10 janvier 1806, mort à Paris le 27 avril 1856, signait tous ses tableaux : *C. Ducornet, né sans bras*, Elève de Watteau de Lille et de Lethière, se consacra surtout aux genres historique et religieux. Beaucoup de ses œuvres décorent des églises : on en compte trois dans l'église Saint-Louis-en-l'Ile à Paris, une à Auxy-le-Château (Pas-de-Calais), une à Saint Riquier (Somme), une autre au château de Compiègne, etc. Six tableaux de cet artiste sont au musée de Lille, un à Amiens, ainsi qu'à Arras et à Bagnères, deux à Montpellier, à Reims, à St-Omer. On en trouvera les sujets dans tous les Dictionnaires, principalement dans celui de Bénézit.

Il s'est peint lui-même au moins deux fois, et le musée de Lille possède son portrait à l'huile, celui de St-Omer son portrait à l'aquarelle.

Je possède une belle lithographie extraite de *l'Album cosmopolite* dessinée d'après nature par H^te Robillard et gravée par C. Adrien. Ducornet est représenté assis dans son atelier, devant une toile commencée posée sur un chevalet ; il tient le pinceau entre les deux premiers orteils droits, tandis que le gros orteil gauche soutient la palette.

Si Dantan jeune ne l'a pas fait figurer dans sa *Galerie de contemporains*, il en avait peut être eu l'intention car il dessina à la plume Ducornet peignant. Ce dessin a été reproduit in *Chronique médicale* (1907 p. 128) et doit appartenir au Dr Cabanès. M. Arthur Pougin qui, je crois, a vu travailler Ducornet, pourrait, peut-être, donner sur lui des détails savoureux.

Je signalerai enfin que le moulage du pied de Ducornet tenant une plume d'or (?) est au Muséum d'histoire naturelle (vitrine des Ectroméliens).

Quant aux « ancêtres de notre artiste » et à... ses descendants, ils sont nombreux car, chose singulière, les ectroméliens, bithoraciques, se sont souvent consacrés à la peinture et au dessin. Beaucoup peignent à l'aide du pied comme Ducornet, quelques-uns avec le moignon, d'autres enfin le pinceau entre les dents.

Parmi les premiers on peut signaler le peintre poitevin *Sébastien Cornet*, (1806-1856) né sans bras, de qui on a une toile peinte avec le pied droit en 1840 et placée au palais de justice de Poitiers.

Le peintre belge *de Henau* qui exposa au salon de Bruxelles de 1881. *Mlle Aimée Rapin*, « dessinateur, peintre et sculpteur, née sans bras », portraitriste d'un certain talent d'origine vaudoise. Je possède une gravure sur bois datée de 1889, la représentant devant son chevalet, peignant à l'aide du pied droit.

Le peintre *Charles Félu* mort en 1900.

Dans le second groupe peut se ranger le graveur *Noël Masson* amputé des deux bras à la suite d'un éclatement d'obus pendant la Commune et qui gravait à l'aide d'un appareil prothétique assez rudimentaire.

J'ai dans mes cartons une jolie gravure sur cuivre, malheureusement émargée, représentant une dame un peu mûre, munie de deux courts moignons bra-

chiaux et vêtue du plus pur costume romantique. Assise devant un petit chevalet, elle se prépare à peindre à l'aquarelle, le pinceau fixé au moignon droit. J'ignore quel est ce personnage.

Quelques années avant la guerre, on rencontrait sous les arceaux de la rue de Rivoli un pauvre hère, aux longs cheveux poisseux, peintre sans bras, qui bâclait prestement des aquarelles à l'aide d'un pinceau passé sous le moignon droit.

Les peintres... buccaux semblent rares. Cependant l'*Actualité* du 19 octobre 1913 donne le portrait du peintre allemand *Karl Schuldes* au travail. Sans bras aussi, il est en train de reproduire un tableau, le pinceau fixé entre les dents.

Cette gravure a été reproduite par la *Chronique médicale* (1913, n° 22).

LABÉDA.

*
* *

Le cabinet des estampes de Carnavalet possède un portrait de César Ducornet, le peintre « né sans bras », dessiné et lithographié par Robillard, en 1838. Cette pièce de qualité médiocre représente l'artiste à mi-corps, en train de brosser un tableau.

Dans la réserve des dessins du même musée figure, sous le n° 626, une œuvre originale de Ducornet assez curieuse : portrait de jeune homme, dessin aux deux crayons (1834).

Faut-il rappeler enfin qu'une toile importante du peintre en question décore l'une des chapelles de l'église Saint-Louis en l'Ile ? Elle a pour sujet *Saint-Denis prêchant dans les Gaules* et fut exposée au salon de 1846.

JEAN ROBIQUET.

*
* *

L'*Intermédiaiee* a eu l'occasion, il y a une trentaine d'années, de s'occuper de cet artiste singulier ; M. Ulric Richard Desaix pourra se reporter aux notices qui ont été données à son sujet, et particulièrement à un article très complet, signé Marc de la Bricole, dans le numéro du 25 août 1890 (XXIII, 504). Il pourra aussi consulter utilement sur Ducornet le *Dictionnaire Larousse*, l'*Essai de biographie lilloise*, par H. Verly, le *Dictionnaire des artistes de l'Ecole française*, par Bellier de la Chavignerie, le *Dictionnaire de la Conversation* et la *Biographie générale* de Didot.

Ducornet a toujours vécu dans le quartier St-Germain. Il a habité d'abord rue de Lille, 11, puis quai Voltaire, 7, enfin rue des Marais St-Germain (actuellement Visconti), 14, où il est mort. Ma mère, dont les parents habitaient, vers 1840, la rue Jacob, m'a plus d'une fois raconté comment, lorsqu'elle était petite fille, elle avait souvent, dans ses promenades, rencontré l'artiste infirme, porté comme un enfant sur les épaules de Ducornet père, soucieux de ménager le plus possible les précieuses extrémités inférieures de son fils.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

M. Ulric Richard-Desaix trouvera ce qu'il désire dans l'ouvrage suivant :

Coups de Pinceaux par O. Charlet (Paris, Madame Charles Béchet, 1833, in-8°).

Le frontispice est une eau-forte de A. J. Lallement, d'après le portrait de Ducornet né sans bras, dessiné par lui-même.

Ce curieux portrait représente Ducornet travaillant dans son atelier, assis dans un fauteuil, tenant sa palette avec le pouce du pied gauche et son pinceau avec le pied droit.

DEMOS.

Mêmes réponses : A. B. X. ; Dr L ; Baron V ; ACHILLE M ; SOLARNIER ; E. LEGRAND. —

Nous nous excusons de n'avoir, contrairement à nos habitudes, pris dans la plupart des réponses que le passage essentiel pour éviter les redites : plus de vingt réponses nous étant arrivées sur ce même sujet déjà traité dans l'*Intermédiaire*.

—

Famille du baron d'Hugon (LXXXII, LXXXIII, 166, 263). — La famille Dugon existe toujours — Le marquis Dugon ou d'Hugon, chevalier de Malte, celui dont on parle probablement dans l'*Intermédiaire* du 20 28 février qui prit part aux Etats généraux de 1789 avait épousé Mlle d'Argenteuil, fille du marquis Le Bascle d'Argenteuil, sœur de la marquise d'Herbouville (mère de la Marquise de Crillon et

grand mère de la Duchesse de Polignac) et du marquis d'Argenteuil (père, je crois, de la duchesse de Maillé). Le marquis Dugon eut de ce mariage N. marquis Dugon marié à Mlle de Moncrif, d'où Henri, marquis Dugon, marié à Elodie de Grossolles - Flamarens, nièce par les Caraman, du maréchal de Mac-Mahon duc de Magenta et fille du marquis de Flamarens et de Malthilde de Tilly-Blaru, d'où trois enfants : la Comtesse de Waresquiel, la marquise de Montmarin et Gaston, marquis Dugon, mort en Amérique il y a peu de mois ; le titre de marquis fut repris par une branche cadette et le comte Dugon, fils du marquis Dugon, vient de se fiancer, d'après les journaux, à Mlle Costa de Beauregard.

Cte DE W.

—

Les logis de J.-K. Huysmans (LXXVII, 494 ; LXXVIII). — Dans l'article fort intéressant qu'il a consacré aux différents logis de l'auteur d'*A Rebours*, M. Pierre Dufay a écrit que ce fut en 1899, à Ligugé, que Huysmans composa et publia son étude sur Gilles de Rais, sous la forme d'une plaquette de 27 pages, tirée à cent exemplaires.

Je ne connais pas cet opuscule, mais je possède le même ouvrage, antérieur de deux ou trois années à l'entrée de Huysmans à l'abbaye bénédictine. C'est également une plaquette très-mince, revêtue d'une couverture chamois clair, de format in-8° carré (24 c. × 13 c) ; le titre est le même, mais est surmonté de cette mention : *Société d'ethnographie nationale et d'art populaire — Congrès de Niort* 1896 ; au bas on lit : Paris. Librairie de la Tradition nationale, 24, rue Visconti (A Niort, 23, rue Saint-Jean), 1897). Le faux-titre porte uniquement : Gilles de Rais. Au verso du faux-titre : *Lecture faite au Congrès d'ethnographie et d'art populaire, à Niort, le 6 juin 1896* ; puis : Tiré à cent exemplaires.

La plaquette ne compte que 21 pages. Au bas de la dernière page, on lit : *Ligugé. Impr. de la Tradition nationale.*

Ainsi, la plaquette signalée par M. Pierre Dufay ne serait pas la première, mais seulement la seconde édition de l'étude de Huysmans. Celui ci l'aurait composée à Paris, mais en aurait donné lecture à un Congrès réuni à Niort en juin 1896 ; puis il en aurait confié la publication à une maison d'édition de cette ville qui l'aurait fait imprimer à son établissement de Ligugé. C'est ce qui explique, sans doute, comment l'auteur, appelé dans cette localité à l'occasion du tirage de son œuvre, aurait noué là avec les religieux de l'abbaye des relations qui l'ont amené deux ans plus tard à choisir leur monastère comme lieu de retraite.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Marin Liberge (LXXXIII, 180). — Marin Liberge mourut le 26 novembre 1599, à Angers, et il fut inhumé dans l'église des Cordeliers.

F. UZUREAU.

***

« Marin Liberge mourut le dimanche XXVIII° novembre 1599 au matin ».

Note inscrite au 1er feuillet d'un registre formulaire rédigé par un clerc demeurant chez M° Jean Le Mercier, avocat à Angers, mss. petit in-folio, format agenda, de mon cabinet.

Note inédite laissée par M. l'abbé G. Esnault.

J. CHAPPÉE.

—

Russillion, compagnon de Cadoudal (LXXXIII, 142). — Conspiration de Cadoudal, acte d'accusation, extrait de la liste des accusés ; François, Louis Russillion (*sic*), âgé de cinquante deux ans, natif d'Yverdon, canton de Leman, ex-militaire, demeurant à Yverdon, et logé lors de son arrestation, à Paris, rue du Murier-Saint-Victor, n° 12.

A. HERRIER.

***

On trouvera tous les renseignements désirés sur le major suisse Rusillion (et non Russillion) dans l'ouvrage de Frédéric Barbey, *La mort de Pichegru*, Paris, Perrin, 1909 ainsi que dans celui de Caudrillier, *La trahison de Pichegru*, Paris, Alcan, 1908.

NÉRAC.

***

Mieux vaudrait dire compagnon de Pichegru. Lire le Procès instruit par la Cour de Justice criminelle contre Georges Moreau et autres, recueilli par des sté-

nographes. Paris, chez Patris, 1804, 2 vol. in 8.

Le Tome I dans l'acte d'accusation, page 1, le qualifie François-Louis Rusillion, âgé de 52 ans, natif d'Yverdon, canton (*sic*) de Leman, ex-militaire, demeurant à Yverdon et logé à Paris lors de son arrestation.

Son interrogatoire, page 115, le renvoie à sa déclaration devant le conseiller Réal et reconnait ses entretiens avec Pichegru, Rochelle, Polignac, Lajolais pour renverser le gouvernement actuel d'après leur entente avec le comte d'Artois à qui il avait été présenté par le baron de Roll en 1800 ; qu'il avait eu à se plaindre du général Brune pour l'avoir fait enfermer au Temple et que relâché en 1800 il s'était retiré à Londres, fait divers voyages en Allemagne et en Souabe et enfin qu'il avait débarqué le 16 janvier 1804 dans la presqu'île de Biville avec Rochelle, Pichegru, Polignac et Lajolais pour être arrêté le 14 ventôse an XII.

A compléter dans les écrits du temps par le Recueil des interrogatoires subis par le général Moreau et quelques-uns de ses coaccusés. Paris. Imprimerie Impériale an XII et par Notice abrégée sur la vie, le caractère et les crimes des principaux assassins aux gages de l'Angleterre, traduits devant le Tribunal de la Seine, Paris. Imprimerie Impériale 1804. Page 54.

Le Tome second donne page 17 le plaidoyer en sa faveur par M. Lebon et son portrait de face par Hubert d'après Dumontier.

Cette défense assez courte s'appuie en 3 pages sur sa loyauté, sa bonhommie d'ancien militaire, sa fidélité au passé, sa rentrée en Suisse où ses services patriotiques furent appréciés et contrebattus par une dénonciation qui le ramena en France pour y être incarcéré, sa reconnaissance pour un prince prescrit, son entrée en relations avec Pichegru qui connaissait des membres de sa famille et enfin par sa sincérité dans la franchise de ses aveux et sa qualité d'étranger. J'estime que ce plaidoyer contribua plus à sa grâce que la notice où il est jugé sévèrement sous le titre Ruzilion dit le Major ou le Gros Major, au nom de guerre de Libertin, intermédiaire entre Pichegru et Winckam, ami de Fauche Borel, compagnon de Tinseau avec lequel il aurait préparé un coup de main sur la citadelle de Besançon découvert par une étourderie de ce dernier. Elle lui reproche aussi d'avoir facilité, par son beau frère qui possédait des forges à Joigny, d'avoir facilité la contrebande tolérée par le gouvernement helvétique avec la Franche-Comté. Enfin elle signale qu'il avait un neveu Pillichodi arrêté avec lui et un fils du faux nom de Rodolphe au service d'Angleterre.

Sa biographie peut se résumer ainsi : Suisse de nation, calviniste quoique chevalier de St-Louis, il était venu en France en 1785 ou 1786, passé capitaine et ensuite major dans le régiment d'Erlach portant des cicatrices et blessures honorables, ayant été sous les ordres du comte d'Artois, colonel général des Suisses et Grisons, revenu dans son pays au temps de la Révolution. Ses gages de patriotisme lui avaient fait conférer le titre de bourgeois de Berne, mais dénoncé au général Brune pour avoir donné l'hospitalité à des émigrés, transféré à Paris dans la tour du Temple, puis rentré en Suisse et passé en Angleterre en 1800 pour être moins surveillé. Débarqué avec Pichegru le 16 janvier 1804, il se cachait à Paris où il couchait avec des filles pour mieux se dissimuler ou justifier son sobriquet; condamné à la peine capitale, il fut grâcié et commué en quatre années de détention le 4 messidor an XII.

Sus.

*
* *

Dans *les Pièces du Procès de Georges* et dans *la Notice abrégée sur la vie, le caractère et les crimes des principaux assassins aux gages de l'Angleterre* (*Paris — de l'Imprimerie Nationale — An XII*), ouvrages dans lesquels j'ai puisé les renseignements qui vont suivre, le nom du Conspirateur en question est orthographié Russillion et Ruzilion. Peut-être n'est-il pas téméraire de penser que ce nom n'est qu'un diminutif de Roux — Rousseau, Roussillon, Russillion.

Quoi qu'il en soit, au moment où éclate la Révolution, François-Louis Russillion a le grade de major dans l'armée suisse. Il est installé avec sa femme et ses enfants dans le canton de Léman, à Yverdon, sa

ville natale. Une estampe de Dumontier, gravée par Hubert, le représente doué d'un embonpoint qui lui vaut de la part de ses amis le surnom de Gros Major. Il est âgé de quarante ans à peine. Il jouit d'une belle fortune. Il n'a qu'à se laisser vivre. Mais comme son compatriote Fauche-Borel, et comme beaucoup de ses contemporains, il est persuadé que la République succombera prochainement sous les coups de la coalition et il escompte par ambition la restauration de la Monarchie.

« La position de sa terre des *Rochats*, « sur la frontière de France, le mit de « bonne heure à même de favoriser la « rentrée et la sortie des émigrés et par « suite des espions... Le *Conseil Secret* de « Berne le nomma commissaire pour les « sels. Chargé en cette qualité de traiter « avec le gouvernement et les Chefs de « Salines françaises, il avait un passe-« port du Comité de Salut public pour « passer d'un pays à l'autre en tout « temps. Cette commission, qu'il a con-« servée plusieurs années, a parfaitement « facilité ses intrigues et sa correspon-« dance ».

C'est alors qu'il devint l'agent de Teyssonnet, de Dorthès, de Tinseau, de Badonville dit Coco, et de Danican dit Bécave, agents eux-mêmes du Prince de Condé et chargés par ce dernier de soulever la Franche-Comté, la Bresse et le Lyonnais. Il conduit lui-même dans les sentiers montagneux de la frontière Jurassienne ces aventuriers, qui lui promettent de la part du Prince le grade de colonel d'une Légion française après le rétablissement des Bourbons. Son zèle pour la cause royale l'incite à acheter et à cacher chez lui des armes et de la poudre pour un coup de main contre la citadelle de Besançon. Mais une maladresse de Tinseau fait bientôt découvrir le complot qui échoue.

En 1796 il devint l'agent de Wickham auprès du général Pichegru, dont l'armée est cantonnée aux environs de Vesoul.

En 1797 Pichegru est député et Wickam envoie Russillion à Paris auprès de ce personnage, « sous le prétexte de traiter la partie des sels avec le gouvernement français ».

Mais après le 18 fructidor, à l'entrée du général Brune en Suisse, il est dénoncé, avec Pillichodi son neveu, comme l'ennemi des deux nations. Arrêté et conduit au Temple, il est mis en liberté après quelques mois de détention, grâce aux démarches des plénipotentiaires suisses. Il revient alors à Yverdon et renoue ses intrigues avec Pichegru. Il finit même par s'attacher à sa personne et ne quitte plus ce général. Il l'accompagne avec d'autant plus d'empressement en Allemagne et en Angleterre, qu'au mois de mars 1799 le gouvernement Helvétique s'aperçoit d'un déficit de 22 000 couronnes (66.000 livres) dans la caisse des sels qui lui était confiée.

A Londres, où sa fortune lui permet de mener une existence agréable, « il est présenté par le baron de Roll au ci-devant comte d'Artois, qui l'encourage ». Plus que jamais âme damnée de Pichegru, il se lie avec Rochelle, Lajolais et l'aîné des Polignac. Des réunions ont lieu, la suppression du Premier Consul est décidée. Au commencement de l'année 1804, les conjurés s'embarquent sur un cutter Anglais commandé par le capitaine Thomas Right (ou Wright) et débarquent le 16 janvier à la falaise de Biville en Normandie, « lieu où l'on était dans l'usage de faire tous les débarquements de ce genre. »

A Paris les conjurés ont de fréquentes entrevues avec Cadoudal, Moreau et leurs complices. Le Gros Major, se sentant traqué, change de domicile presque tous les soirs. Tantôt il loge chez Cadoudal à Chaillot, tantôt chez des filles ; « jamais deux nuits de suite chez la même », avoue-t-il ingénument dans son interrogatoire. Enfin Rochelle et lui, signalés à la police, sont arrêtés le 15 ventose an XII, rue du Mûrier St-Victor, chez la Dame veuve Avril, ancienne gouvernante de l'Abbé de Bourbon.

Russillion est de nouveau incarcéré à la prison du Temple. Traduit devant le Tribunal criminel et spécial de la Seine et accusé de conspiration contre la vie du Premier Consul et contre la sûreté de l'Etat, il avoue sa complicité dans le complot, s'explique nettement sur les intentions des conjurés et assure que Moreau ne désirait que renverser Bonaparte avec

l'aide de Georges et de Pichegru. Malgré la franchise de ses aveux, il s'entend condamner à mort ; mais il obtient sa grâce peu de jours après et voit sa peine commuée en quatre années de détention.

J'ignore si le Gros Major, une fois sa peine purgée, eut la sagesse d'aller planter ses choux à Yverdon ou aux Rochats. L'auteur anonyme de la notice consacré à Russillion, nous apprend toutefois que cet homme a un fils « que l'infortune de son père ramènera peut-être de la mauvaise direction qu'il en a reçue. Ce jeune homme est *au service* de l'Angleterre. Ce service consistait, il y a quelques mois à souscrire du faux nom de *Rodolphe* des traites destinées à payer les brigands et de vils espions ».

ORFRÉMONT.

—

Deux amies de Stendhal : Mesdames Martini et Sophie Gaulthier (LXXXII, 384 ; LXXXIII, 78). — Si notre confrère Aquila désire être complètement renseigné sur les relations de Stendhal et de Mme Gaulthier, je lui recommanderai la lecture d'une intéressante notice publiée par M. Félix Bouvier, sous le titre de « Monsieur Jules », dans le n° 3 de l'*Amateur d'autographes* du 15 mars 1905 et dont je n'ai eu connaissance qu'après la publication de ma réponse dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire*.

Je saisis cette occasion pour lui signaler également l'ouvrage de M. Auguste Cordier, *Stendhal raconté par ses amis et ses amies* (Paris, A. Laisney, 1893, petit in 4° carré, page 44), ainsi que le livre de M. Arthur Chuquet, *Stendhal-Beyle* (Paris, Plon 1902 in-8° page 201).

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Mgr de Thémines, et Mgr Amelot (LXXXIII, 189). — Mgr de Thémines, évêque de Blois, fit ses études théologiques à l'Université d'Angers. C'est le 22 novembre 1766 que lui fut imposé le bonnet de docteur en théologie, par le chanoine Pierre-François-André Guillon, au nom de la Faculté de Théologie. Monsieur Alexandre Amédée de Lauzières de Thémines était alors « prêtre du diocèse de Montpellier ».

Mgr Sébastien Michel Amelot, évêque de Vannes, originaire d'Anjou, fit également ses études à l'Université d'Angers, et reçut le bonnet de docteur en théologie, le 12 décembre 1765, des mains du même chanoine.

J'ai pris ces renseignements dans le Registre des conclusions de la Faculté de théologie d'Angers, qui appartiennent à Mgr Pasquier, recteur des Facultés catholiques de l'Ouest.

F. UZUREAU.

* * *

Notre collègue trouvera peut-être la réponse à sa question dans les dossiers qui *doivent* se trouver, au nom de ce prélat aux Archives Nationales, dans le fonds de la Police : F[7]6496 dossier 650 ; F[7]6509 dossier 1081 ; F[7]6563 dossier 2459.

E. H.

—

Collegium Marchianum (LXXXIII, 190). — Sans doute, le Collège de Marchiennes (Nord), dit *Marcianæ* (877), *Marchianis* (1184), où un monastère bénédictin célèbre a existé longtemps.

G. S.-M.

* * *

Il s'agit je crois, du collège de la Marche, fondé à Paris, en 1362-1374, par Jean et Guillaume de la Marche, qui tiraient leur nom du bourg de Lamarche (Vosges). Ce collège a été très prospère au XVII° siècle et a périclité au XVIII°. Les bâtiments ont été démolis en 1866.

Au mois de février dernier, M. Pierre Lévy a soutenu, à l'Ecole des Chartes, une thèse intitulée : *Histoire du Collège de la Marche et de Winville, en l'Université de Paris*. Ce travail est encore inédit. Un résumé en a été publié dans les *Positions des thèses soutenues par les élèves* (de l'Ecole des chartes) *de la promotion de 1921* (Paris, A. Picard, 1921), p. 71-77.

SAINT-VALBERT.

* * *

Le Collège de la Marche, fondé en 1401 par Guillaume de la Marche, était avant la Révolution un des dix collèges de plein exercice de l'Université de Paris. Il était situé rue de la Montagne Ste Geneviève, n° 37 en 1816, date à laquelle les bâtiments, appartenant à l'Etat, étaient occupés par une institution que dirigeait un M. Watier.

IBÈRE.

Les inscriptions des cadrans solaires (T. G. ; LXXXIII, 219). — Dans un article sur les cadrans solaires (*Annuaire du Bureau des Longitudes*, pour 1921, pp. 265-266). M. Bigourdan écrit :

Souvent les anciens cadrans solaires étaient ornés de motifs intéressants et de devises ; pour celles-ci, il en a été formé des recueils, dont le plus complet, relativement aux Cadrans de France, paraît être celui, que le baron de Rivières a publié sous le titre d'*Inscriptions et devises horaires*, dans les tomes 43 (1877) et 44 (1878) du *Bulletin Monumental* ou Collection de Mémoires et renseignements sur la statistique monumentale de la France, dirigé par L. Palustre. Un petit supplément ajouté par M. de Marsy, se trouve dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. VIII (1881, 8e année) p. 26-27.

En même temps, il signale des Notes sur le même sujet, par J.-A.-F. Léré (1787), relatives aux devises des Cadrans solaires de Paris. On peut voir aussi sur ce sujet un volume récent : « Jadart, Cadrans solaires, légendes et devises horaires. »

GEO.

*
* *

Sur la façade de la maison natale de Mistral, à Maillane, un Avignonais, M. Decohorne, a dessiné, il y a quelque vingt ans, un cadran solaire, surmonté d'un lézard, avec ces vers du poète (dont je ne garantis pas l'orthographe car je les cite de mémoire) :

Gai lezert, bou toun souleou
L'ouro passo que trop leou
E deman plaouro beleou

(Joyeux lézard, bois ton soleil, l'heure ne passe que trop vite, et demain, il pleuvra peut-être).

HENRI D'ALMERAS.

—

Tours isolées (LXXXIII, 95, 172, 220, 269). — Ligne 6e au lieu de : *dont le branchement élevé au colonal*, lire *dont le hanchement élevé au colossal*.

J'ajoute que si dans une figurine d'ivoire, le hanchement épouse peut être d'une certaine grâce la courbure de la défense, il est presque une difformité esthétique dans une statue de grandeur naturelle et à plus forte raison dans un colosse. La statue dorée de la tour de Pey Berland est donc une erreur complète de présentation, de plus une tour gothique n'est pas un piédestal. J'ai entendu dire autrefois à Bordeaux, voilà plus de 50 ans, que le cardinal archevêque, Mgr Donnet, s'était bien aperçu de la bévue, mais n'avait pas osé supprimer la malencontreuse image.

H. C. M.

—

Le vieil Allard, dans l'Enfer de Dante (LXXXIII, 141). — Le vieil Allard qui vainquit sans armes à Tagliacozzo, est appelé par Giovanni Villani (*Cronica*, l. VII, ch. 26) « il buono messer Alardo de Valleri, cavaliere francesco di grande senno a prodezza. »

C'est Erard, seigneur de Valery et de Marolles, chambrier de France, connétable de Champagne, personnage bien connu qui n'avait rien de provençal.

Charles d'Anjou était *comte*, et non *duc* d'Anjou.

SAINT-VALBERT.

—

Les Pazzi dans l'Enfer de Dante LXXXIII, 141). — Carlino et Camiscione de Pazzi étaient toscans et non provençaux. Ils appartenaient à une branche des Pazzi florentins, celle du Val d'Arno. Je ne comprends pas comment Brizeux a pu croire que l'un d'eux était d'Arles.

SAINT-VALBERT.

—

L'Eurydice de Gluck (LXXXIII, 191). — L'orfeo d'Euridice, de Gluck fut représenté pour la 1re fois à Vienne en 1764. Le texte italien avait été écrit par Calzabigi. Le rôle d'orfeo était créé, par Gaetano Guadaqui, célèbre contralto castrat.

Plus tard, Gluck, étant venu en France pour reproduire Orphée sur la scène de l'Académie royale de musique, fit traduire la libretto de Calzabigi par M. Malines, transposa ou fit transposer le rôle principal pour la voix de haute contre (ténor haut) du chanteur Legros.

Au mois de novembre 1859. M. Carvalho remit en scène l'Orphée au Théâtre lyrique. Et Berlioz fut chargé de rétablir le texte de la partition primitive en italien et le rôle d'orphée en voix de con-

tralto, cette fois féminine et le rôle fut confié à Mme Pauline Viardot qui y eut le plus grand succès.

La partition parut chez Escudier selon la version du Théâtre Lyrique. (Voir *A travers champs*, de H. Berlioz p. 108. Michel Lévy, 1862).

L. LAMBERT DES CILLEULS.

—

L'esprit de Racine (LXXXIII, 192). — Charles-Udalric-Pacifique de Gautier, baron de Sénez, est né à Aix en Provence en 1796. Il a publié : *Quatre époques de Rome* (1864) ; *La science du Monde et Théogonie universelle* (1865).

SAINT-VALBERT.

—

Ouvrage anonyme sur Paris : « Le voyageur fidèle » (LXXXIII, 143, 270). — Je remercie notre confrère Ed. MM. de son obligeante communication. Mon édition de 1716 contient également à la page 356, le même paragraphe et la même réclame que celle de 1715 en faveur du cafetier *Liger*, de la rue de la Huchette. Cet honnête industriel et l'auteur du *Voyageur fidèle* ne peuvent donc être qu'un seul et même personnage.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Stendhal : Une note du « Rouge et Noir » (LXXXII, 287). — La fin de la note doit sûrement être lue : *Avril, 2 (ou 11)* 1830. C'est l'époque à laquelle Stendhal corrigeait les premières épreuves de son roman. Quant aux quatre mots qui précèdent cette date, je propose de lire : *Esprit per*[*sifleur*], *pré*[*tentieux*], *gui*[*ndé*]. Ce sont trois épithètes dont Stendhal aurait appris qu'on l'avait gratifié quelque part, et qu'il aurait, distraitement ou à dessein, consignées en marge de son épreuve.

Dans plusieurs livres de Stendhal, on remarque des notes de ce genre, qui n'ont en réalité rien à faire dans l'ouvrage, et qui sont sans doute le résultat d'une erreur de l'imprimeur ; Stendhal, en revoyant une deuxième épreuve, s'en amusait et les laissait subsister : rien de ce qui pouvait avoir l'air d'une fantaisie et même d'une mystification n'était fait pour lui déplaire.

DANIEL MULLER.

Prix payés à divers écrivains à leurs ouvrages (T. G. 730) — Grâce à Beaumarchais d'abord, à Scribe ensuite, la création de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, devenue très puissante, oblige aujourd'hui les théâtres à reconnaître les justes exigences de ses membres quant à la rémunération due à la représentation de leurs œuvres.

Nous ne sommes plus au temps où une actrice de la Comédie Française, Mlle Beaupré, se plaignant de quelques exigences manifestées à ce sujet par Corneille, s'écriait ingénuement : « Il nous a fait grand tort ; nous avions ci-devant des pièces de théâtres pour trois écus ; en une nuit elles étoient faites ; on y étoit accoutumé, et nous gagnions beaucoup. Maintenant les pièces de M. Corneille nous coûtent bien de l'argent, et nous gagnons peu de chose. Il est vrai que ces vieilles pièces étoient mauvaises, mais les comédiens étoient excellens, car ils les faisoient valoir par la représentation ».

Néanmoins il n'y avait encore rien de régulier en ce qui concerne les « honoraires » d'auteur (ce qu'on appelle aujourd'hui droits d'auteur) à payer à ceux-ci pour les ouvrages qu'ils faisaient représenter soit aux Comédies Française ou Italienne, soit à l'Opéra. Pour ce dernier, on sait qu'elle était la situation sous la direction de Lully. Lully s'était arrangé avec Quinault, lequel, pour une somme fixe annuelle de 4.000 livres, devait lui fournir chaque année un poème à mettre en musique, en dehors de quoi il n'avait plus rien à réclamer. Que fit-il, nul ne le sait, lorsque Quinault, hanté par ses idées religieuses, renonça tout à coup à travailler pour l'Opéra, en exprimant ses regrets de l'avoir fait si longtemps dans le quatrain que voici :

Je n'ai que trop chanté les Jeux et les Amours :
Sur un ton plus sublime il faut me faire entendre.
Je vous dis adieu, Muse tendre,
Je vous dis adieu pour toujours.

Quelle rémunération Lully offrit-il alors à Campistron pour le poème d'*Acis et Galathée*, qui devait être son dernier ouvrage ? Et comment, après sa mort, ses successeurs s'arrangèrent-ils à l'égard des poètes et des compositeurs nouveaux ?

Nous n'avons aucun renseignement à ce sujet. Mais, ce que nous savons du moins, c'est que c'est à La Motte et à Campra que l'on dut, sous ce rapport, le premier règlement qui fut constitué à l'Opéra. C'était lors de l'apparition de l'opéra-ballet l'*Europe-galante*, le premier ouvrage de l'un et de l'autre, représenté le 24 octobre 1697. La Motte et Campra étaient deux nouveaux venus, deux inconnus ; on voulut en profiter, et les traiter un peu trop légèrement ; mais ils n'étaient pas gens à se laisser faire, ils réclamèrent contre les conditions qu'on prétendait leur imposer,et réussirent à faire admettre les leurs. C'est ce que nous font connaître les frères Parfait dans leur Histoire (manuscrite) de l'Académie royale de musique, où ils s'expriment ainsi — « Ce ballet (l'*Europe galante*), qui est le modèle et le chef-d'œuvre des ouvrages de ce genre, le coup d'essai de la muse lyrique de La Motte et la première musique sur des paroles françaises de Campra, occasionne un usage qui a été depuis toujours observé au sujet des honoraires des poètes et des musiciens. L'usage était alors qu'on donnât aux auteurs des paroles et de la musique une certaine somme qui était plus ou moins forte, selon le mérite de leur ouvrage. La Motte et Campra furent traités en inconnus, et on leur offrit une somme très modique, qu'ils refusèrent. Quelques personnes proposèrent des arrangements à ce sujet, et on s'en tient à celui qui est devenu depuis une espèce de loi, ce fut d'accorder au poète et au musicien, chacun en particulier, cent livres par jour des dix représentations de leur pièce, et cinquante livres de même plar jour, jusqu'à la vingtième, après laquelle l'opéra appartient à l'Académieroyale de musique. A l'égard des tragédies (lyriques), on étendit la recette de cinquante livres jusqu'à la trentième ».

On voit de quelle époque date le premier règlement des droits des auteurs sur les ouvrages lyriques ; il remonte à deux cent vingt quatre ans, et était encore fort modeste. Si les choses se sont améliorées depuis lors, il reste néanmoins que c'est à Campra et à son collaborateur que l'on doit ce premier résultat, et si Massenet a recueilli, comme le dit notre confrère Ed. M. M. des monceaux d'or avec ses flonflons (les flonflons du *Werther*,de *Manon*, d'*Hérodiade* ou de *Marie Magdelène*), il doit être reconnaissant tout d'abord à ceux de Campra et de l'*Europe galante*.

ARTHUR POUGIN.

—

La Roche-sur-Yon. La Roche-sur-Yonne (LXXXIII, 44, 227). -- Les formes anciennes que cite M. le docteur Marcel Baudouin (*Oionis fluvium*, *Oium*, *Hobium)*, pas plus que la forme actuelle *Yon*, ne supposent un primitif *Oiona*. Ce mot aurait donné quelque chose comme *Yonne* ; aussi bien en Vendée qu'en Bourgogne, l'*a* final de la première déclinaison devient *e* muet.

Je crois que la syllabe — *on* de *Yon* représente le mot gaulois *onno* que le glossaire d'Endlicher traduit par *flumen*. *Onno* est entré dans la composition des noms de plusieurs cours d'eau, appelés *Beuvron* et *Brevon*. Ces noms paraissent bien être synonymes de *Beuvronne* et *Brevonne* et signifier « ruisseau des castor ». *Onne* ne diffère de *onna* que par le genre et, en conséquence, par la terminaison.

Voir A. Longnon, *Les noms de lieu de la France*, 1er fascicule (Paris, Champion, 1920, p. 54, 55).

SAINT-VALBERT.

—

Mouilleron (LXXXI, 387 ; LXXXIII, 126). — 1° Puisqu'on s'intéresse au pays de PAREDS — sans doute à cause de mon vieux maître Clemenceau ! — je suis obligé de rectifier un peu ce qu'on a écrit à ce sujet.

Le *Pagus* de Pareds dépend actuellement, surtout, non pas du canton de Pouzauges, mais de celui de *La Chataigneraie* (1). Il comprenait aussi le Talud Ste-Gemme. Seul, *St-Paul en Pareds* est du canton des *Herbiers*, et non de Ste-Hermine.

Une inscription, du XVIe siècle, qui est au Musée de la Roche-sur-Yon, a été mise au jour dans des fouilles impor-

(1) Les célèbres *retranchements* du Plessis-Bouchard, que je n'ai pas pu encore fouiller, dépendent de Bazoges en Pareds, et non de Mouilleron en Pareds, quoi qu'ils en soient très proches. On connaît *Plaiseium Bochardi* en 1229. (Cart. de Sigournais).

tantes de l'abbé Baudry, au village de PAREDS, en 1874 (*Les Vieilles Eglises*) ; c'est une ancienne paroisse, dédiée à St-Pierre.

Pour elle on a ALPERIUS, qui est devenu AUPAREDS. *Auparensis* est connu en 1135 [Charte du Bois-Groland] ; de 1140, on a *Alperusii*, et, de 1217, *Alperusiensis*. Il y a aussi *Alparedum* et *Paredum* (XVIe siècle).

Je me suis demandé souvent si cet ALPERIUS, d'une part, n'a pas quelque relation avec les PARADIS, qui, on le sait, sont des lieux à cimetières mérovingiens, car *Al* ne paraît être qu'un préfixe. On connaît *Paradas*, en provençal, autre part (de *para*, défendre) (1). Il faut songer enfin au vieux patron mégalithique de *Pareds*, SAINT-PIERRE, car il n'y a pas loin de *Parum* à *Petrum*, par PERUM.

2° Et, puisque mon très distingué confrère Ardouin-Dumazet me prie de continuer la séance sur MOUILLERON, n'ayant rien de plus à dire sur le pays de *Pareds*, qui est bien le vieux *Pagus Alperiensis*, je cite les lieux dits suivants, pour la Vendée, se rapportant au mot MOUILLERON.

Mouille-bec, Commequiers et St-Gilles-sur-Vie.

Mouille-pieds, Champagné, Luçon (villes du *marais* poitevin).

Mouille-sac, St Médard des Prés (d°) (2).

3° MOUILLERON LE CAPTIF relevait jadis, pour une partie, de la châtellenie de Venansault et, pour l'autre, de la paroisse de la Roche-sur-Yon. Avant 1790, il y avait un *prieuré*, du doyenné de Mareuil sur le Lay. Il avait pour patron de paroisse St-Martin. Au commencement du XIVe siècle, il dépendait de l'abbaye de Nieul sur l'Autise (O. S. A.).

D'après le Pouillé d'Aillery, on trouve parfois dans les chartes la dénomination de « MOUILLERON LE CHÉTIF », quoique *M. de Captivo* soit connu depuis 1533.

Captif dérive-t-il réellement de *Chétif*? Je ne puis l'affirmer.

S'il en était ainsi, le *Captif* voudrait dire *le Petit*. On aurait sans doute voulu alors opposer un *Moylleron* tout petit, au Moylleron du *Pagus Alperiensis*, qui dès lors aurait été *le Grand !* C'est bien possible.

J'ai oublié de résumer l'étymologie *légendaire* de CAPTIF, d'après la *Vendée historique* du 20 juillet 1903, citée ; je la donne ci-dessous, réfléchissant que cette revue doit être peu connue à Paris.

« Deux seigneurs se faisaient la guerre. L'un fit l'autre prisonnier et l'enferma dans un MOULIN, en le condamnant à tourner la MEULE. Le moulin se trouvait, dit-on, au lieu dit *Mollerie* ou *Môlerie* (1). Ce serait donc en souvenir de la MEULE (*mola*) que le nom de Mouilleron (2) aurait été donné au chef-lieu » !

Je n'ai pas besoin de dire que cette dernière explication (*mola*), qui sent son *savant curé* de fort loin, ne tient pas debout. En tout cas, elle ne peut pas expliquer le *Mouilleron* du Pagus de *Pareds*, quoique les moulins à vent de ce pays (3) soient fort célèbres et bien connus de M. Clemenceau, qui les visite à chacun de ses voyages...

De plus, elle ne permet pas de comprendre les *Mouillères* (4) et les *Mouille-bec*, etc., car jamais *Mola*, qui a donné MEULE, n'a pu se transformer en *Mouill*, puisqu'on fait dériver *mouiller de mollis* (mol, mou).

(1) Il y a un *Pareds* à Ouradour sur Vagré (Drôme) Ce terme a donc des chances d'être un mot dérivé du *latin*, sinon du *roman*.

(2) Les lieux dits *Mouillonnière* (de *Mouillon* ; c'est-à-dire du radical *Mouill* ou *Moll*, et *ona*, rivière), en St-Sulpice de Verdon et la Verrie ; *Mouillère* (en Poiroux, Commequiers, L'Hermenault, St-Georges de Pointindoux), etc., prouvent bien l'existence du radical que j'ai admis.

Ces « Moulliere », ou lieux dit, à *Mouill*, sont donc à l'origine même des *Mouilleron* ; forcément dès lors des relations avec un ruisseau (*Ona*) ou une source.

(1) Lieu dit, situé au N. E. du Bourg, à 500 m.

(2) *Mouilleron le Captif* est sur le Ruisseau *L'Amboise* (d'où l'*Ona*).

(3) Il est bien évident que *Mollerie* et *Mouilet*, *Molleron*, ne dérivent pas du latin *mora*, mais d'un radical gaulois, sans relation, je pense, avec l'idée de *moudre*.

(4) Le moulin *à vent* de la *Mollerie* s'appelle en réalité *Moulin Roux*.

A noter que le « Captif » *Mouilleron* est devenu, à la Révolution, Mouilleron-le Libre ! La Réveillère-Lépeaux (1) lui devait bien cela...

Marcel Baudouin.

—

Yvelines (LXXXIII, 228). — Le Hurepoix est une région, autrefois très vaste : elle comprenait, aux premiers temps de la royauté capétienne, tous les pays situés entre la Seine et la Loire. Plus tard, le nom de Hurepoix n'a désigné que les pays situés au sud de Paris, entre la Seine, l'Yonne et la Loire.

Yveline (*Æqualina, Acquilina, Evlina*) est l'ancien nom de la forêt de Rambouillet.

Ce vocable a désigné la forêt elle même (jadis très étendue) avec les territoires qui y sont enclavés et ceux qui ont été déboisés.

Le même lieu peut donc être en Hurepoix et en Yveline.

Toutefois, les géographes modernes (depuis le xvi° siècle) ont parfois divisé la région située au sud de Paris en pays d'Yveline, à l'ouest, et Hurepoix, à l'est. La limite serait vers Rambouillet, Dourdan, Palaiseau.

Voir L. Gallois. *Régions naturelles et noms de pays ; étude sur la région parisienne* (Paris, A. Colin, 1908), p. 83, 121.

Saint-Valbert.

*
* *

Notre confrère Pierre Lelong nous envoie une carte postale qu'il fit éditer en 1910, sur les indications de feu M. le comte de Dion, alors président de la Société archéologique de Rambouillet, et dont les ouvrages, ainsi que les manuscrits, conservés aux Archives de Versailles, achèvent de nous renseigner.

—

Les lieux-dits bizarres d'origine politique (LXXXII, 331 ; LXXXIII, 35). — Au xviii° siècle, quand Marillac construisit la citadelle de Verdun, de 1624 à 1629, les Verdunois durent consentir à raser tout un quartier de la ville. Les habitants reconstruisirent leurs maisons à quelque distance de la ville : ce fut le faubourg de *Regret*. Ce faubourg existe encore à 3 kilomètres à l'est de Verdun ; sur la crête voisine on construisit après 1874 le fort de Regret (et non *du* Regret comme quelques correspondants militaires l'écrivirent durant la guerre).

René Kœnig.

—

Les refus de combattre pour motifs de conscience pendant la dernière guerre (LXXXIII, 91, 228, 277). — La question que j'ai posée de l'*Intermédiaire* à ce sujet m'a déjà valu une intéressante réponse. Depuis j'ai trouvé à la Bibliothèqne de la guerre, 39, rue du Colisée, un remarquable travail de M. Calmette sur la question.

D'après ce document — d'ailleurs inédit, — il résulte que le mouvement de « non-résistance au mal » a été particulièrement ample dans les pays Anglo-Saxons. En Angleterre, 30.000 quakers, ne voulant pas verser le sang, s'engagèrent dans les hôpitaux : d'ailleurs lors de la conscription, en 1916, beaucoup furent affectés à des services civils, conformément aux dispositions du *military Act*. Néanmoins 5.596 d'entre eux se refusèrent, non seulement à entrer dans des unités combattantes, mais encore à travailler dans des services civils, estimant qu'ils ne pouvaient, en conscience, collaborer à la guerre de quelque façon que ce soit, directe ou indirecte. Aux Etats-Unis, il y eut 3.900 réfractaires par conscience, recrutés surtout parmi les Mennonites.

Un tribunal spécial fut créé pour apprécier leur sincérité et prononcer leurs affectations en conséquence.

Les « non-résistants » furent infiniment moins nombreux dans les autres pays.

Pour ce qui est de la Russie, M. Calmette se borne à signaler le manifeste des Tolstoïens contre la guerre « contraire à la morale Evangélique », et, pour la France, le cas de l'instituteur Paul Savigny. En Allemagne, les Mennonites, dispensés du service actif par décret du 3 mars 1868 auraient pris part à la guerre volontairement. M. Calmette donne également d'intéressants renseignements sur le mouvement des réfractaires par conscience chez les neutres, notamment en Danemark, en Hollande et en Suisse, où le pasteur J.-H. Droz a porté à ses plus ex-

(1) de Montaigu, comme les .. vieux Clémenceau.

trêmes limites dans sa pensée et dans sa vie le pacifisme intégral et la « non-résistance au mal. »

De mon côté j'ai pu recueillir quelques renseignements. En France, ces idées de « non-résistance » et cette répugnance à tuer se sont retrouvées chez des libertaires qui éprouvèrent des scrupules à ne pas traiter les Allemands comme des compagnons de misère et s'appliquèrent à ne pas éprouver de haine à leur égard. Certaines âmes religieuses (notamment chez les clercs) subirent également de grandes souffrances à l'idée de tuer. C'est le cas du P. Rivet, de la Compagnie de Jésus, qui, résolu à donner son sang s'il le fallait, mais à n'en pas verser, fut tué au cours d'un assaut, sans avoir seulement essayé de tirer sur ses adversaires. Pour ce qui est des Allemands, j'ai lu, entre autres documents, les notes d'un prisonnier qui, après avoir constaté l'absurdité et l'immoralité de la guerre, se demandait ironiquement s'il accomplisait bien la volonté divine en enfonçant sa baïonnette dans le ventre d'un homme et concluait en déclarant qu'il « ne pouvait plus appartenir à une religion (?) qui approuvait la guerre ».

... Mais bien des documents me manquent encore sur tous les pays dont je viens de parler, et je n'ai toujours absolument rien ni sur les Nazorems Serbes chers à Tolstoï, ni sur les Donchobors. Je compte sur l'obligeante érudition des collaborateurs de l'*Intermédiaire* pour m'éclairer.

R. DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE.

Trouvailles et Curiosités

Le mariage de Victor-Hugo, raconté par son beau-père. — Il y a quelques années, notre excellent confrère le Dr Ancelet, que des liens très étroits rattachent à la famille de V. Hugo, voulait bien nous confier les Mémoires inédits de M. Victor Foucher, dont le poète épousa, comme on sait, la fille Nous avons, à maintes reprises, donné des fragments de ces *Souvenirs* à l'*Intermédiaire* Celui que nous publions aujourd'hui, quoi que n'apportant aucune révélation bien sensationnelle, nous a paru contenir cependant quelques détails, quelques traits de psychologie qui serviront à mieux faire connaître ce personnage très effacé que fut le beau-père de Victor-Hugo ; c'est pour cette raison que nous le livrons à la publicité

Docteur CABANÈS.

« ..... Seize à dix-sept années s'étaient écoulées depuis mon retour de l'Italie, mon fils aîné avait terminé son cours de droit et venait de prendre rang dans la Magistrature, comme substitut du Procureur du Roi. Ma fille Adèle était une société pour sa mère ; mon deuxième garçon suivait les cours du collège ; enfin ma famille s'était accrue d'un quatrième enfant, de ma petite Julie, qui a maintenant dix ans.

La santé ébranlée de ma femme me faisant chercher à lui procurer de douces distractions, nous nous tenions tout l'été hors de Paris, mais non loin de la ville à cause du bureau. Nous regrettons encore nos séjours à Issy et à Gentilly, car nous avons passé dans ces deux endroits des instants bien agréables.

Le jeune Victor Hugo était des nôtres à Gentilly. Nous avions établi son quartier dans une tourelle où il fit sa petite ode de la chauve-souris et une partie d'un de ses recueils lyriques. Je l'avais vu, dans sa première enfance, malingre, rechigné et ne paraissant pas vouloir de la vie.

A Gentilly, c'était un jeune homme florissant de santé et vivant dans la plénitude des hautes facultés intellectuelles. Déjà les poésies l'avaient porté aux premiers rangs de la littérature ; déjà Monsieur de Chateaubriand l'avait proclamé : *L'enfant sublime* ; pour nous, nous attachions plus particulièrement du prix à la droiture de son caractère et à l'innocence de ses goûts. Nous atteignions le jour où le sort de ma fille Adèle devait être lié au sien. Ce projet avait eu ses vicissitudes. Pour mon compte, une carrière toute littéraire m'avait effrayé d'abord ; j'y voyais beaucoup de tribulations et peu d'argent. Madame Hugo, sans doute par une raison contraire à la mienne, n'était pas disposée plus favorablement. Elle avait une grande confiance dans l'avenir de son fils, qui, suivant elle, je suppose, pouvait mieux que le surintendant Fouquet, se donner pour devise le *quo non ascendam* (1). Elle sentait plus que moi tout ce qu'il valait. On était donc convenu, de part et d'autre, que le poursuivant serait catéchisé, écarté et surveillé, mais que sont de pareilles déterminations contre une volonté du cœur énergique, surtout contre une volonté de Victor Hugo !

(1) Où ne monterai-je pas. *(Note du manuscrit).*

Lorsque je le croyais tranquille à Paris, le jeune poète s'était dirigé à pied vers Dreux, où nous étions pour quelques jours, marquant son passage sur cette route, par son ode touchante de Nalton de Cerisy. Nous l'avions aperçu rôdant autour de la maison (1) que nous occupions dans la petite ville, il m'avait fallu avoir là une explication avec lui, il y avait montré une résolution profondément arrêtée ; il avait opposé argument à argument ; il répondait de sa destinée ; sa mère était morte, son père était pour lui : en effet, une lettre du Général Hugo n'avait pas tardé à nous être adressée, et les choses en étaient là quand Victor fut reçu à Gentilly. La demande formelle du Général nous fut remise et l'amant descendit de sa tourelle, pour partager, comme mari, le logement de notre fille.

Il y a neuf à dix ans de cela ; Adèle est mère de quatre enfants charmants. Victor Hugo dans un état de fortune rassurant, est une des grandes célébrités du siècle, *pourtant je ne suis pas tranquille*. Sa gloire importune bien du monde, il a contre lui les académiciens et tout une école littéraire. Ses ennemis sont parvenus à le commettre même avec le gouvernement, ils ne reculeront devant aucun moyen, ils veulent le perdre dans le public et jusque parmi les amis.....

L'hypocrisie de ces hommes me fait peur autant que leur crédit, il faudra toute la force, tout le sang-froid de Victor Hugo pour qu'il ne succombe pas dans cette lutte, puissent les chances du combat le bien convaincre que le plus beau triomphe pour lui serait celui qui le rattacherait à l'empire des *sentiments religieux*, il sait si bien les exprimer...

V. FOUCHER.

—

Proclamation de Napoléon (1812). — Le baron de Baye, l'historien et l'archéologue bien connu, rentré de Russie, où il a eu tant à souffrir sous le régime soviétique et qui a été, comme on sait, l'organisateur, pour la partie française du musée de 1812, à Moscou, nous communique ce document :

Français !

Vous avez été battus ! Vous vous êtes laissés couvrir d'opprobre et d'ignominie ! C'est dans le sang russe seul que vous pouvez-vous laver de cette tache !

Dans deux jours, je donnerai une nouvelle bataille plus sanglante encore que celle d'hier ; que les lâches y périssent, je ne veux commander qu'à des braves.

NAPOLÉON.

Bataille de Moscova 1812.

Cette proclamation a été trouvée dans la voiture du maréchal Berthier qui fut prise par les cosaques, lors du passage de la Bérésina. Elle était dans le portefeuille du maréchal.

La veuve du général Dragomiroff, qui recuillit ce document dans les papiers de son mari, — on ne nous dit pas s'il était imprimé ou manuscrit — le livra à la publicité en Russie.

A. B. X.

—

Vers latin pour et contre Bonaparte.

(A)

Vaticinor tibi quod navalis laurea cinget
Tempora nec magnas spes mare destituet.
De jiciet tua gens cunctos, nec Gallia victrix
Denique frangetur littus ad Albionum
Sors bona, non mala, sors concludet prælia ; [quare
Tempora te dicent : « Pars bona non mala [pars ».

Ces vers doivent être retournés ainsi :

(B)

Pars mala, non bona pars dicent te tempora, [quare
Prælia concludet sors mala, non bona sors
Albionum ad littus frangetur denique victrix
Gallia, nec cunctos gens tua dejiciet.
Destituet mare spes magnas nex tempora [cinget
Laurea navalis, quod tibi vaticinor.

Ces vers ont été trouvés dans un vieux monastère allemand.

La curiosité de ces distiques est que, lus dans un sens (A), ils font l'apologie de Bonaparte, — et que, retournés, mot pour mot, ils forment encore des vers (B) constituant, cette fois, un horoscope défavorable. A noter le calembour sur le nom de Bonaparte : *Bona pars*.

Ces vers pourraient être assez vraisemblablement l'œuvre de quelque moine — car les jeux prosodiques de ce genre, en latin de cuisine, ont toujours été fort en honneur dans les monastères.

N.

(1) Maison de Monsieur Feslart, frère de notre belle-sœur Asseline.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp, CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond.

LXXXIIIe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 chaque mois 10 Mai 1921.

N° 1538

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDE

Il se faut entr'aider

N° 1538

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heure

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

L'abonnement pour 1921 est porté à 30 francs par an pour la France. (Six mois 16 francs).
Pour l'étranger : un an 32 francs. (Six mois 18 francs).
Prix du numéro : 1 fr.50.

—

Questions

—

Les « Mémoires » de Richelieu. — Dans un article de la *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1921, M. Louis Batiffol soutient que les « Mémoires » de Richelieu publiés après sa mort, sont l'œuvre d'un compilateur ; que le véritable au-

teur est Achille de Harlay de Sancy, évêque de Saint-Malo, qui n'a jamais figuré parmi les secrétaires de Richelieu. Les documents ont été fournis à Achille de Harlay par Charpentier, l'un de ses anciens secrétaires, qui les a corrigés, classés et révisés.

Ces « Mémoires » sont donc sans aucune autorité. M. Ernest Daudet, dans un article du *Figaro* (14 avril), *Les faux Mémoires de Richelieu*, se range à cette opinion.

D'autre part, M. Maximin Deloche vient de publier un ouvrage important (Société française d'imprimerie et de librairie, 15, rue de Cluny) *Autour de la plume de Richelieu*, dans lequel les écrits plus ou moins avoués de Richelieu ou inspirés par lui, sont passés au crible d'une critique sévère. Il n'y traite, il est vrai, que des ouvrages publiés du vivant de Richelieu, et dans la plupart desquels ce dernier a cherché à dissimuler sa personnalité, ce qui a rendu ce travail particulièrement délicat. Après l'avoir lu, il semble que le problème est plus complexe qu'il n'apparaît au premier abord. Nous signalons ces études critiques fouillées pour l'intérêt qu'elles présentent, à un point de vue différent, sur un document aussi considérable, et pour les discussions auxquelles elles pourraient donner lieu. M.

—

Les canons célèbres du siège de Paris. — Que sont-ils devenus ?

V. V.

Le poignard de Stabbs. — *Le Monde illustré* (23 avril 1921) a publié un numéro d'un intérêt exceptionnel sur Napoléon. C'est une mine de documents aussi bien choisis que remarquablement présentés, et qui constitue un véritable musée napoléonien à portée de la main.

Portraits de Napoléon, de sa famille, des personnages de l'époque, croquis de batailles, de cérémonies, reproduction de dessins des maîtres sur l'épopée, vues historiques, meubles, bibelots, armes, autographes. Il y a là un effort d'art et d'histoire, largement payé par la réussite. Parmi les armes ayant servi aux attentats contre Napoléon, nous voyons figurer le « couteau de Stabbs, l'étudiant allemand qui tenta d'assassiner l'Empereur à Schœnbrunn en 1809. Provient du général Rapp, chargé de l'interrogatoire de Stabbs et du baron Larrey (collection de M. Bernard Franck »).

Un poignard qui était resté dans la famille Rapp a donné lieu, un peu avant la guerre, à un litige. Georges Cain, à Carnavalet, en avait été nommé séquestre. Il y était encore il y a quelques mois. Le croquis que nous en a fait Georges Cain, et que nous avons sous les yeux, ressemble à l'arme du *Monde illustré*, mais cette dernière porte une dédicace, qui n'existait pas, nous semble-t-il, sur le couteau que possédait Rapp.

Le poignard de Stabbs est-il à Carnavalet ou dans la collection Franck ? Ou y aurait-il deux poignards, et en ce cas, quel serait le vrai ?

I.

—

Le commandant de la Maréchaussée de Lunéville en 1782. — Comment se nommait-il ?

C. M.

—

Commissaires des guerres à l'armée d'Egyte sous Bonaparte. — Et-il possible de savoir les noms des commissaires des guerres en Egypte pendant cette période ? L'un d'eux fut fait prisonnier par l'escadre de Sydney Smith, son nom est-il connu ?

JEAN HENRI.

—

Légion de Limbourg-Holstein au service de la Hollande. — Un lecteur de l'*Intermédiaire* peut-il me donner quelque renseignements sur cette légion et sur Winand Moureau ou Moreau, capitaine-lieutenant, vers 1788 ? Quel était l'uniforme de capitaine-lieutenant ?

JEAN-HENRI.

—

Un château de la reine Blanche. — La tradition veut que le château de la Roucaute (dit de la reine Blanche), dont les ruines se voient sur le territoire de la commune de Bragassargues (Gard) servit de demeure à Blanche de Castille. Elle y aurait accouché d'un fils.

Un auteur moderne a fait évoluer dans le cadre du château de la Roucaute les personnages d'un roman historique et fait allusion à la tradition.

Pendant les guerres qu'elle eut à soutenir en Languedoc la mère de saint Louis séjourna-t-elle dans le Gard ?

ALBERT HUGUES.

—

Argent (Famille d'). — Armoiries et tous renseignements se rapportant à la famille d'Henri d'Argent, écuyer, seigneur de Vinery, lieutenant au Régiment de Vexin (1730), fils de feu François d'Argent, écuyer, seigneur de l'Etang, un des 400 chevau-légers de la Garde du Roi et de Marie Poupardin, de la paroisse de Sainte-Croix de La Charité, diocèse d'Auxerre.

Cette famille dont le nom s'écrivit d'Argens, d'Argent et Dargent ne semble pas se confondre avec celle du même nom en Bourgogne et en Champagne.

Une famille du Berry de ce nom portait : *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or.*

E. DES R.

—

La duchesse d'Aumont, née Klein. — Louis Marie Guy, duc d'Aumont (1732-1799) qui mourut général en retraite des Armées de la République, avait épousé en 1447 Louise Jeanne de Durfort-Duras, duchesse de Mazarin, dont on connait le joli jeton de mariage, et qui était morte en 1781, laissant pour fille la fameuse princesse de Monaco.

Sous la Révolution, on trouve le même général d'Aumont, remarié à la citoyenne Marie-Louise Klein.

Celle-ci vivait encore lors du retour des

Bourbons, où elle reprit le titre de Duchesse d'Aumont, alors que son neveu, l'agitateur royaliste, n'était encore connu que sous le titre de duc de Piennes.

Quelle est l'origine de cette Duchesse d'Aumont, quelles ont été sa vie et sa fin ?

On ne peut demander ces renseignements à la postérité de son mari, car la Princesse de Monaco, divorcée en 1793, remariée, puis à nouveau divorcée en 1803, n'a laissé qu'une fille naturelle, Erodore, sans descendance actuelle et sans collatéraux.

DONT CARE.

—

Bathéon de Vertrien. — Nous remarquons, d'après la notice consacrée dans le catalogue du Louvre au peintre graveur Boissieu, qu'un dessin de lui payé 1000 écus à la vente de la collection de M. Léonard Bathéon de Vertrien provoqua le début de la réputation de cet artiste Lyonnais.

Nous possédons un portrait fort gracieux de M. de Vertrien, œuvre de Charles Giraudon (1er maître de Greuze) peintre de la ville de Lyon, qui le représente assis à côté d'un bureau Louis XV, les jambes croisées contemplant un petit tableau reposant sur son genou droit et soutenu par un amour.

C'est là certainement une allusion à ses goûts artistiques et cependant nous ignorions qu'il eut constitué une collection.

Grande serait notre satisfaction de savoir à quelle date cette collection fut vendue, quelles étaient les toiles principales la composant et s'il en existe dans nos musées, dans celui de Lyon en particulier.

MONTMOREL.

—

Famille de Cools. — La famille à laquelle appartenait le général de ce nom ne portait-elle pas comme armoiries : *d'azur au lion d'argent couronné d'or ?*

En existe-t-il une généalogie ?

E. DES R.

—

Le physicien Nicolas Desmarest. —Pourrait-on savoir si Nicolas Desmarest, physicien et géologue, né en 1725, mort à Paris le 28 septembre 1815, a laissé des descendants, ou en quelles mains peuvent se trouver actuellement les papiers de ce savant?

A. L. S.

—

Louis-Michel Dumesnil, peintre. Date de sa mort. — Dans un acte passé, à Paris, le 21 avril 1747, nous voyons Denise Aveline, veuve de Louis-Michel Dumesnil, directeur perpétuel de l'Académie de St Luc (à Paris) régler la succession de son mari avec Louis Claude, Dumesnil adjoint et professeur de la dite académie, Louis-Pierre Dumesnil, aussi adjoint et professeur de ladite académie et Michel Fromaget, Bourgeois de Paris, époux de Marie-Louise Dumesnil. Les dits sieurs Dumesnil et Mlle Fromaget, enfants dudit Louis, Michel et de ladite Denise Aveline.

Les biographies que nous possédons ne donnent aucun détail sur ces artistes.

Pourrait-on nous faire connaître, tout au moins, la date de la mort de Louis-Michel Dumesnil ?

J. CHAPPÉE.

—

Mlle Ferrand, modèle de La Tour. — La Tour a exposé au Salon de 1752 un pastel représentant une jeune fille, avec cette légende :

Mlle Ferrand méditant sur Newton.

Que sait-on de cette femme savante du XVIIIe siècle ?

Les iconographes de La Tour semblent avoir vainement poursuivi cette identification.

Y.

—

De Gamaches, — Je possède un bon portrait au pastel signé « Naudin », de Denis-Michel-Eléonor de Gamaches. Je désirerais savoir :

1° S'il est issu du premier ou du second mariage de son père. Il était fils de Charles de Gamaches, comte de Rémond, qui épousa : 1° Anne-Jeanne Riglet ; 2° Marie-Françoise-Alexandre de Beausson ;

2° Où pourrais-je me procurer des détails sur sa vie et sur sa mort ? Je crois qu'il a été guillotiné à Paris en 1793.

C. R. C.

—

Langlois de Sézanne. — Quel est ce peintre qui s'intitulait « artiste peintre

des généraux, ex-directeur d'une école de dessin rue Geofroi-Langevin n° 328 à Paris » — (le n° 328 doit être un numéro de l'époque de la Révolution).

Cette indication m'est donnée par une étiquette fixée au dos d'un pastel, 1/4 nature, vieille femme coiffée d'un bonnet, forme d'une ancienne coiffure d'Anjou.

GEO.

—

De Launay. — A quelle famille de Launay appartenait « M. de St-Valléry », receveur général des finances en Flandres, Hainaut et Artois ? Il s'appelait si je ne me trompe, Pierre-François de Launay et avait épousé vers 1740 Marie-Anne Le Noir, fille de Pierre-Etienne Le Noir, seigneur de Cindré (en Bourbonnais).

De qui Pierre-François de Launay était-il fils ? Avait-il des frères et sœurs ?

Où pourrais-je me procurer la généalogie de cette famille ?

C. R. C.

—

Lorraine-Elbœuf (Branche bâtarde). — Il y a quelques années un amateur achetait, aux environs d'Elbœuf un cachet de style Louis XVI.

Ce cachet nous fut soumis pour identification, nous avons reconnu à dextre : *d'azur à 3 channes ou marmites de...* ; armes portées par les familles Chénart, Gaulthier de Kerfus, de La Sauldraye, du Tronchay et Verloo. A senestre : les armes de Lorraine-Elbœuf. L'écu *sur le tout* brisé d'une *barre* sur laquelle broche *la bande aux alerions.*

Il serait intéressant d'identifier les époux dont l'alliance est relatée par ce cachet.

Rappelons la descendance bâtarde de Charles III de Lorraine-Elbœuf : Alexis de Lorraine ; Charles de Lorraine, chevalier de Quatremares ; Charlotte de Lorraine, mariée à Léonor de Bredevent, seigneur d'Oisel et de Betencourt.

E. DES R.

—

Piet de Boisneuf, Saumurois (?) — Je m'excuse de poser ici une question qui m'est personnelle. Mon bisaïeul, Louis-Jean-Baptiste Baguenier Desormeaux, chirurgien en chef de l'armée de Stofflet, fut pris, le 21 avril 1795, par les soldats de l'adjudant-général Mathelon. Enfermé au château de Saumur en attendant d'être fusillé, il réussit à s'évader, grâce à la présence d'esprit de l'un de ses amis, *Piet de Boisneuf*, qui habitait Saumur et qui, *peut-être*, y exerçait la profession de médecin ou de chirurgien.

Je désirerais avoir tous les renseignements possibles sur ce *Piet de Boisneuf*, que je crois appartenir à la famille Piet de Beaurepaire.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

—

Perducat d'Albret. — Ce trop fameux routier de la fin du XIVe siècle, de qui était-il fils ? Il était cousin du sire d'Albret : mais qui nous précisera ce cousinage ?

[D'après Froissart il y eut deux Perducat, l'oncle et le neveu : double embarras pour les généalogistes, mais aussi double satisfaction si l'on parvient à débrouiller cet imbroglio].

AURIBAT.

—

Pra-Balaysaux (famille de). — Cette famille comtoise est-elle éteinte ? Elle figure habituellement dans les armoriaux avec un écusson : écartelé de Balay et de Choiseul — sur le tout de Pra — Or je possède un cachet à l'écusson de fille (en losange) de l'époque du XVIIIe siècle, simplement écartelé de Pra (*de gl. à la bande d'or acc. de 2 buchets*) et de Balay (*de s. au lion d'or*). Il s'agit donc d'une branche non alliée aux Choiseul. Laquelle ? Et qui était la dernière, ou l'une des dernières représentantes de cette vieille race ?

BAISSEY.

—

Ramonet de Sort. — Connaîtrait-on quelque document se rapportant à ce routier du moyen-âge qui traitait de puissance à puissance avec les comtes d'Armagnac ? On voudrait savoir aussi comment finit ce capitaine gascon.

Y a-t-il eu à Figeac ou ailleurs des annalistes ou des historiens locaux qui ont détaillé ses faits et gestes ?

AURIBAT.

—

La descendance américaine de Réal. — L'ennemi des Girondins, de Réal (Pierre François) substitut du Procureur de la Commune qui fut Conseiller

d'Etat après le 18 brumaire et Préfet de police pendant les cent jours, fut exilé après la Restauration. Il se rendit aux Etats-Unis où il installa une fabrique de liqueurs. Réal était marié et père de deux enfants.

Quelqu'intermédiairiste pourrait-il indiquer si les enfants de Réal restèrent en Amérique et s'ils y ont fait souche ?

J...

—

Le Chevalier de Vaureal. — Un obligeant confrère pourrait-il me fournir des documents sur le Chevalier de Vaureal, fils de Louis-François de Bourbon, prince de Conti, grand Prieur de France en 1749. On parle de lui dans la correspondance Lescure, mais on voudrait des détails plus circonstanciés sur sa vie. Il portait les noms de Louis François, et la terre de Vaureal lui fut donnée par son frère le prince de Conti, il mourut vers 1785.

Vicomte DE REISET.

—

Armoiries à retrouver : Gaboré ou Caboré. — Les armes de la famille Gaboré ou Caboré ne figurent pas à l'Armorial Général et cependant elles existent. Oùserait-il possible de les retrouver ? Cette famille a donné un échevin d'Auxerre à la fin du XVIIIe siècle. Un procureur au bailliage de cette même ville vers la même époque. Elle était originaire de St-Armand en Puisaye.

JEAN-HENRI.

—

Eymerk en Brabant. Armes et généalogie. — On désirerait connaître les armoiries de la famille Eymerk, à laquelle appartenait Sébastienne Eymerk, dame de Ryskle en Brabant, dame qui contracta (vers 1725) un mariage clandestin avec le comte Hugues de Créquy Canaples, Bon de Frohen en Artois.

Ce mariage est-il connu des généalogistes, et en a-t-on donné la descendance ?

BAISSEY.

—

Armoiries : d'argent au taureau de gueules. — Sur une chaise à porteur on voit les armoiries suivantes :

Blasons accolés :

Premier blason : *De gueules à trois faces d'argent, à une bordure d'azur, chargée de onze besans d'or, posés en orle.*

Deuxième blason : *D'argent au taureau de gueules, soutenu par un chien du même, au chef d'azur chargé d'une garde d'épée d'or.* Couronne de marquis.

Sur la chaise à porteur sont les lettres entrelacées : L. N. P.

BALICOURT.

—

Ex-libris à retrouver : Gaboré de Préfontaine. — Quel était l'ex-libris de Charles Prix-Alexandre Gaboré de Préfontaine, échevin d'Auxerre à la fin du XVIIIe siècle ?

JEAN HENRI.

—

Médaille des trois Ordres. — Cette médaille commémorative, en zinc, de 40 mm. de diamètre, porte :

« Entre un Chevalier et un Prélat, un homme courbé sous le poids de l'écu de France timbré d'une couronne royale ».

Au revers : « 1789 LES TROIS ORDRES ». Et au-dessous. « Un triangle équilatéral numéroté aux angles 1, 2, 3 et sur les côtés 3, 4, 5 ; dans l'intérieur un grand b ». Le tout entouré de deux branches de lys.

Quelle peut bien être la signification de ces chiffres accompagnant le symbole de la Trinité, chiffres reliant probablement entr'eux les Trois Ordres ?

G. AB.

—

Horloge comtoise. — Peut-on, et dans quel ouvrage, suivre l'histoire de ces horloges « de parquet » dont la « caisse » a été ornée aussi bien aux temps modernes, qu'aux siècles précédents, par de grands artistes ? On voudrait suivre l'évolution de ce « meuble » de Boule, au genre « Westminster », (ainsi dénommé par les fabriques de l'Europe centrale). LED.

—

Hérondas.

Les vrais réalistes sont Hérondas, Pétrone, Alain Lesage. Leur disposition d'esprit est radicalement antichrétienne.

(Jules Lemaître, *Les Contemporains*, tome VII, article sur J.-K Huysmans).

Quel est cet Hérondas, inconnu à Larousse ?

A. C.



L'Apéritif. — A quelle époque remonte en France l'usage, c'est-à-dire l'abus de l'« apéritif » ? Le silence à cet égard des *Français peints par eux-mêmes* (1840-1842), semble indiquer qu'il ne se répandit guère avant la fin du règne de Louis-Philippe ou même le commencement du Second Empire. La Troisième République ne fit rien — au contraire — pour combattre cet empoisonnement.

Subsidiairement, à quelle époque l'absinthe fit-elle son apparition dans les cafés et estaminets ?

Tout en fournissant au sujet du boucon vert des données historiques, citant le *Deutéronome* et *l'Apocalypse* (XLVI, LXXI), l'*Intermédiaire* n'a pas répondu à cette question.

Dès 1839, le père de Rachel en possédait une bouteille dans son armoire, ainsi qu'en témoigne le texte d'*Un souper chez Mlle Rachel*, où, par erreur, elle fut apportée sur la table, à la place de kirsch, pour faire du punch :

— Un instant, c'est mon affaire, donnez-m'en un peu, ne peut retenir Alfred de Musset.

— On dit que l'absinthe est très saine ? risque la mère de la tragédienne.

— Du tout, riposte le poète. C'est malsain et détestable ; mais je ne l'en aime pas moins.

Passage tripatouillé, comme on sait, par Paul de Musset, ange gardien de la réputation fraternelle, quand il publia ce dialogue dans les *Œuvres posthumes* : ne s'agissait-il pas de faire remonter moins haut l'intoxication de Fortunio. M. Paul Mariéton, félibre lyonnais, a suivi l'exemple et fixé, on ne sait pourquoi, l'année 1842.

La date de 1839 a donc son importance.

Vingt ans plus tard, des établissements avaient la spécialité de l'absinthe, c'était même la seule « consommation » que l'on y servit, telle l'*Académie* de la rue Saint-Jacques qui eut ses poètes et ses déclassés ; tel encore, au coin de la rue de l'Arbre-Sec, l'estaminet de Girardot, que, en 1861 Alfred d'Aunay (Alfred Descudié, XL, VIII, XLIL, L.) signalait en ces termes dans ses *Bouis-bouis, bastringues et caboulots de Paris* : « une maison loyale, que la police devrait pourtant fermer, attendu qu'on n'y boit que de l'absinthe.

« Cette mortelle spécialité est une grande pourvoyeuse d'hôpitaux, de maisons de fous et de cimetières. Le bazar où l'on débite cette eau qui brûle les entrailles est d'autant plus un lieu infâme, que, sous prétexte de probité, on vous y fait bonne mesure. » (p. 87).

1839-1861 : entre ces deux dates, quelques précisions seraient les bienvenues, sans qu'il soit besoin de parler de l'absinthe de Musset. A son sujet, la documentation est vraiment par trop facile et ce serait inutilement encombrer les colonnes de l'*Intermédiaire*, où l'on peut juger que le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier tient déjà beaucoup de place.

PIERRE DUFAY.

—

Ingres. Projet de tombeau pour Napoléon. — Une lettre du fonds Paul Bonnefon, 25 juillet 1840, citée par M. Boyer d'Agen, (*Ingres d'après sa correspondance inédite*). H. Daragon, Paris, 1909), contient ce passage (p. 280) :

Je me suis mêlé, mon bien cher, moi aussi, de faire un projet pour le tombeau de Napoléon, dont il ne sera encore rien fait, et cependant il n'est peut-être pas plus bête qu'un autre.

Ce projet, le connaît-on ? A. B. X.

—

Dictons singuliers anglais à propos de certains animaux. — Je lis dans un ouvrage anglais que dans la Grande-Bretagne nombre de gens sont persuadés et répètent couramment qu'« il n'y a pas de serpents en Irlande, ni de hibous en Islande, ni enfin de chats cités dans la Bible ».

Ne me souciant pas, pour vérifier ces dires, d'affronter, à l'heure actuelle, les hasards d'un voyage dans l'une et l'autre des deux îles précitées, et ne me sentant pas la patience d'éplucher un à un les nombreux versets des deux Testaments, je serais reconnaissant à ceux de mes confrères mieux informés que moi de vouloir bien me renseigner sur la part de vérité que peuvent renfermer les trois assertions sus-énoncées, assertions que l'auteur paraît, il est vrai, considérer comme reposant sur de simples légendes, acceptées par la crédulité populaire.

G. P.

Réponses

—

Larrey. Lettres inédites (LXI ; LXII ; LXV à LXVII ; LXXV). — Le centenaire de Napoléon Ier nous a fait rouvrir le recueil manuscrit (copies) de centaines de lettres que, durant sa vie, le baron Dominique Larrey adressa à sa femme ou à ses enfants. Les plus importantes sont celles qui naturellement sont datées de la Grande-Armée, à laquelle l'illustre chirurgien était attaché et qu'il suivit sur tous les champs de bataille. Le recueil des lettres originales que nous avons eu, autrefois, entre les mains, à Bièvres, chez Mlle Juliette Dodu, a passé depuis à l'étranger. Heureusement qu'une copie de toutes ces lettres avait été commandée par la filleule dans la Légion d'honneur du baron Hippolyte Larrey, fils du grand Larrey. Nous la tenons de sa libéralité. En sorte que si cet ensemble précieux (consulté par deux historiens des Larrey) n'existe plus à l'état d'originaux, il est encore complet à l'état de copies manuscrites, entre nos mains.

Nous publions cette note pour l'intérêt qu'elle peut offrir aux chercheurs.

Nous détachons de ce recueil — à l'occasion du centenaire de Napoléon — la lettre qu'on va lire — qui ne nous apporte d'ailleurs rien d'ignoré.

GEORGES MONTORGUEIL.

A Tilsitt le 27 juin 1807

Je viens d'être témoin, ma tendre amie, du spectacle le plus beau et le plus étonnant ; les deux Empereurs, après avoir eu deux entrevues sous un portique préparé à cet effet et placé sur un ponton au milieu du fleuve, où chacun accompagné des grands officiers de sa cour s'est rendu de son côté en présence des deux armées ; ils sont descendus ensuite à Tilsitt, ville à jamais mémorable. Notre Empereur arrivé le premier l'a reçu à la tête de sa garde dont le brillant des armures et l'air guerrier des soldats lui donnait un caractère imposant. Je les ai vus de si près que je leur aurai touché la main ; leur rencontre a été on ne peut plus gracieuse et plus aimable. Jamais Napoléon n'a reçu ni accueilli une maîtresse avec autant de grâce et de dignité qu'il l'a fait en donnant la main au bel Alexandre qui après avoir parcouru la ligne des beaux régiments de la garde est monté au palais de l'Empereur Napoléon où il a dîné avec lui et les deux princes des deux cours Constantin et Murat. Le roi de Prusse qui a été à la seconde conférence des empereurs n'est point venu, il a signé son armistice et paraît très disposé comme l'empereur Moscovite à faire la paix dont les bases dit-on sont déjà arrêtées. Nous nous attendons à les voir paraître au premier jour. Ainsi, ma chère amie, la paix est assurée au moins avec les puissances du continent. Je crois bien, par exemple, que l'Anglais payera les frais de la guerre et j'espère qu'il t'en reviendra quelque chose. Je serais bien content si avec la part de nos victoires je pouvais vous acheter une métairie et des jolis joyaux pour Isaure. L'Empereur Alexandre reste ici avec nous, je ferai mon possible pour le voir, je lui recommanderai mon ancien élève et lui demanderai s'il en a reçu mon ouvrage.

Mon bonheur est extrême, chère amie, en songeant qu'après 20 ans de peine et de fatigues, je vais enfin jouir du repos et des délices de la société. Maintenant tu peux regarder mon retour comme certain, prends patience encore quelques semaines et je volerai vers mes tendres amies, recevoir leurs embrassements.

Fais appeler ce pauvre Belloc et dis-lui que sa place est assurée, je compte lui envoyer sous peu son brevet. Mon petit neveu jouira de la même faveur, j'en suis fort content et j'espère qu'il se rendra digne de ton amitié. — Mon oncle m'a écrit plusieurs lettres et il ne cesse de me dire dans chacune d'elles qu'il a eu soin de toi, qu'il ne l'a laissé manquer de rien et qu'il ne te laissera point manquer. Je lui ai répondu que je ne t'avais recommandée à lui qu'en cas de malheur mais que tu n'avais besoin de rien ; il semble qu'il veut me faire payer tôt ou tard ses largesses. Tâche de lui avoir le moins d'obligation possible car je n'aime guère ces reproches ; il me dit aussi qu'il a envoyé de l'argent à son fils et que depuis ses voyages de Toulouse il avait reçu plus de 40 louis.

Nous nous arrêterons sans doute à Kœnigsberg car j'ai reçu l'ordre d'y envoyer former un hôpital pour la garde qui doit y passer.

Tâche de rétablir ta santé, chère et bonne amie, que mon cœur puisse, en arrivant, recevoir tous les effets d'un bonheur complet. Embrasse mon aimable Isaure pour moi et dis-lui que je la verrai bientôt, que surtout elle ait bien soin de mes petit oiseaux.

Console notre bonne Henriette et dis-lui que je l'aime toujours comme la meilleure des sœurs. Je ne te dis plus adieu Charlotte, c'est le nec plus ultra de mes courses lointaines. Maintenant je vais me rapprocher de

l'objet de toutes mes affections pour ne plus m'en éloigner.

Bonjour, bonne amie, écris moi toujours comme à ton digne et sincère ami.

LARREY.

—

Cagliostro et la Révolution. (LXXXII, LXXXIII, 147, 196, 250, 294). — Cagliostro essaie de reprendre la maçonnerie, s'étant montré à la loge *l'Antiquité* il y est bafoué. Gillray le caricature. Cagliostro adresse pour le 3 novembre une convocation, aux maçons véritables ; il ne vient personne. Morande, sur ces faits, le broie.

Pour réagir, Cagliostro, fin novembre, publie une vaste *Lettre au Peuple Anglais* (de d'Epréménil et Thilorier). Défensive penible et qui ennuie (Bachaumont). Mais sur le point capital c'est l'aveu. Cagliostro convient qu'il n'est ni marquis, ni colonel, ni comte. Suis je moins, suis-je plus ? — ajoute-t-il — c'est ce que le public apprendra peut-être un jour. Et il nie être Balsamo. Morande réplique : Si vous n'étes pas Balsamo, allez le faire dire par « Sir Dehels », c'est-à-dire par le chevalier Hales, 48 Albemarle Street, qui vous a chassé en 1772. Et Cagliostro n'y va pas.

Morande a vaincu. Le prétendu comte de Cagliostro est démasqué. Le 29 décembre Morande arrête la campagne. Elle a pris, en quatre mois, dans ving-trois numéros, cent colonnes du *Courrier*.

Mais le procès du Carton subsiste. L'imposteur est-il un imposteur volé par la Bastille ou la Police ?

En février 1787 d'Epréménil et Thilorier publie pour Cagliostro une *Requête au Roi* dont la thèse est de toute violence, le carton contenait cent mille livres de valeurs et deux cent mille de bijoux, la minute de l'inventaire l'établissait ; le gouverneur, au lieu de rendre le carton à Mme de Cagliostro, l'a conservé, ouvert, pillé, rescellé, il a supprimé la minute accusatrice ; la soi-disant copie certifiée et le soi-disant procès-verbal du 23 août sont des pièces decomplaisance fabriquées après coup par la police.

De Launay riposte en coup droit. Il fait encore rechercher au greffe la fameuse minute, et on la trouve ! Et il la publie (*Pièce importante*, etc). Et elle dit cinquante objets et cent louis. L'effet est décisif. D'Epréménil essaie de lutter ; encore une pièce fabriquée ; il faut une enquête, ah ! si nous étions devant la justice ordinaire ! etc. En vain l'opposition se reprend à espérer (Bachaumont), le procès du Carton est virtuellement terminé. Et nombre de gens tiennent Cagliostro comme digne du carcan (Besenval).

A Londres, Cagliostro est en débâcle. Morande a fait venir de Cadix, Sylvestre, qui poursuit son escroc. Cagliostro va se cacher chez Loutherbourg. A Paris le doute prend les cagliostristes. La Borde et de Vismes partent pour Londres. Aussi un jeune adepte, Rey, ami de Ramond ; il est décidé à avoir la vérité. A Londres, Cagliostro qui en est encore à la sempiternelle transmutation, demande à Rey de lui apporter la poudre indispensable à l'opération. Au lieu de cette poudre, Rey lui donne un mélange de cendre et de tabac. Cagliostro n'en change pas moins en argent, pour une vieille anglaise, des pièces de cuivre, — en les frottant de mercure, dit Morande. Rey « casse la glace » dans une scène de la dernière violence. Et Cagliostro confondu se sauve de Londres, y laissant sa femme pour vendre le mobilier.

Morande, dans le *Courrier* du 3 avril, sonne l'hallali. Comme nous dirions : il a mis Cagliostro à son tableau de chasse.

La Borde, de Vismes, Rey vont trouver Séraphine, qui vide son cœur, dit la peine et l'écrasement de sa vie, la fausseté de la réclamation des cent mille livres, et le nom de son mari : Balsamo.

La Borde et de Vismes, rentrés à Paris, avertissent le marquis de Launay, et d'Epréménil mystifié (Bachaumont), et Thilorier. — Et Rey écrit à Ramond :

« Notre très cher et très respectable Maître M. le comte de Cagliostro n'est qu'un imposteur et un escroc... « Il est vraiment Balsamo, Peregrini ; il est enfin cent fois pire que tout ce que l'on a dit de pire. C'est un monstre d'hypocrisie, de fourberie et de bassesse. » (Le *Temps* du 2 août 1912).

Cagliostro est arrivé le 5 Avril à Bâle. Il y a quelques jours assez bons, parce que pour Sarrasin et les fidèles il est toujours

le Messie et « M. le Comte ». Lavater dit : c'est un saint. — Morande qui ne le lâche pas, l'appelle « le Brioché des empiriques ».— Cagliostro, citoyen de Bâle, ouvre une loge mère des Pays Helvétiques. Le 14 juillet il perd le procès du Carton. Il s'installe à Bienne. Sa femme est venue le retrouver. Et aussi Loutherbourg. Mais Loutherbourg désabusé, ennemi et réclamant de l'argent. Cagliostro crie que Loutherbourg veut l'assassiner et demande contre lui un arrêté d'expulsion (c'est un comble). Loutherbourg riposte par une saisie : les huissiers chez l'envoyé de Dieu, scandale horrible. Sarrasin l'apaise, en payant. Mais Cagliostro quitte la Suisse, juillet 1788.

Dès lors c'est une vie d'épave tournoyant dans un remous. Aix-les-Bains, Turin (expulsion immédiate, dit-on), Gênes, Vérone. Le 24 septembre il arrive à Roveredo. Ici une réduction minuscule de Strasbourg : médecin, affluence, loge égyptienne, réaction, violente hostilité du peuple contre ce « maître des Illuminés ». S. Clementi Vanneti, *Liber Memorialis (ou l'Evangile de Cagliostro)* 1789. Document de seconde main.

Le grand-cophte est naturellement le maître des quelques illuminés égyptiens. Il n'est pas un grand maître des illuminés mystiques et spirites à la Schripfer, illuminés combattus par Mirabeau et son ami le marquis de Luchet. Le piètre Cagliostro n'est pas un grand maître de la Maçonnerie en général.

Et dès 1790, Bode, illuminé politique de Weishaupt, très agissant, dira que Cagliostro n'a jamais rien eu à faire avec les illuminés de Bavière ou de Weishaupt (ceux ci, approuvés par Mirabeau). Voir *Les Illuminés de Bavière*, par Le Forestier. (Hachette, 1915).

Le quarante sixième jour de Roveredo Cagliostro est expulsé. Il va à Trente, bien accueilli par le prince évêque, fait de la médecine, prend l'extérieur d'un bon catholique qui voudrait mettre la maçonnerie égyptienne sous la protection du pape comme un ordre de chevalerie chrétienne Le sixième mois il est expulsé. Où aller ? Toute l'Europe lui est fermée. Moins Rome, pays débonnaire à condition de n'y faire nulle maçonnerie. A la fin de mai Cagliostro arrive à Rome, fait de la médecine et se tient circonspect. En France, événements formidables, les Etats-Généraux se substituant à la monarchie, d'Epréménil dépassé, la Bastille prise, de Launay massacré. (Un récit de l'abbé Benedetti qui montre Cagliostro, le 15 septembre dans une superbe soirée alchimique, en présence du cardinal de Bernis, prédisant par la carafe les journées d'octobre, est le type de l'arrangement fait après coup). Puis le naturel revient : Cagliostro parle trop, il commence à faire deux maçons égyptiens. Et on découvre à Rome une loge maçonnique, *les Vrais amis* (où Cagliostro est tenu pour un imposteur). Le gouvernement prend peur, croit à un grand complot mené par Cagliostro, jugé personnage maçonnique énorme. Le pape intervient en personne. Le 27 décembre Cagliostro est arrêté. On trouve chez lui tout un dossier de Grand Cophte : rituel, catéchismes, une pièce marquée L. P. D... ou L. D. P, (liberté de passage), et des lettres de ses croyants qui lui parlent comme au Messie : « Mon maître éternel, mon tout, après Dieu vous faites ma félicité, je m'humilie devant Dieu et devant vous » etc.. Cagliostro est mis au château Saint-Ange. Il avait toujours pensé à se garer de la Bastille.

La débâcle devient catastrophe. Et la catastrophe de Cagliostro est d'obtenir ce qu'il a voulu. Il s'est dit l'homme qui commande aux Esprits, le Ministre de Dieu sur la Terre, et le Grand-Maître secret de la Maçonnerie véritable. Rome le prend pour tel.

Le procès est fait à Joseph Balsamo, il dure quinze mois, dans toutes les formes, qui sont en somme celles du Parlement de Paris en plus sévère. Séraphine est contre lui et l'accable. Les grands interrogatoires commencent en avril 1790. Balsamo va parler un an. On lui fait des interrogations de catéchismes, il fait des cours de maçonnerie comparée. Il en donne au juge d'instruction jusqu'à l'étourdir, il raconte le souterrain de Francfort. Il explique peut-être le grade maçonnique qui représente « la Vengeance des Templiers » sur les successeurs de Philippe le Bel et de Clément V, sur le roi de France et le pape. Et dans le sou-

terrain il a découvert qu'il était un Grand-Maitre des Templiers sans le savoir. (On voit l'effet de ceci.) Il persiste à affirmer son pouvoir d'évocation : sa femme dit la supercherie de la carafe. Il nie tout satanisme. Il reconnaît qu'il n'a jamais cru à ses invraisemblables régénérations morale et physique ; mais elles étaient, disait-il, pour complaire à certaines imaginations. L'instruction terminée il peut choisir un avocat, le comte Bernardini ; on en ajoute un second, Mgr Constantini. Romains ayant les idées de Rome, et la prétention d'être plus sérieux que des avocats de Paris. Moyennant quoi ils n'ont pas le coup d'œil, ne voient pas que le piètre personnage n'est rien du tout et qu'il n'y a qu'à l'envoyer se faire pendre ailleurs. En fait de défense ils ne savent que conseiller l'aveu et le repentir. Cagliostro, épuisé, hébété, en perdition, fait tout ce qu'on veut. Le 7 avril 1791, Joseph Balsamo est condamné pour hérésie-magie-maçonnerie à la peine de mort aussitôt commuée en détention perpétuelle. Après amende honorable publique il est mis dans la forteresse de Saint-Léon.

L'Inquisition voulut rendre le procès public et en publia une analyse. Si nous l'intitulons *Procès de Joseph Balsamo*, document des plus curieux. Mais elle est intitulée *Vie de Joseph Balsamo*, 1791 (par le P. Marcello); alors, document inexact et dangereux ; les faits les plus connus y sont méconnaissables : Cagliostro, par exemple, n'est pas simplement acquitté pour le Collier, mais après avoir « enlacé sa victime » il « parvient à se faire déclarer innocent » : le convent est tout à fait ignoré ; Balsamo a dit descendre du grand Charles-Martel, comprenez d'un arrière grand-père nommé Charles Martello. Et nul livre ne va plus contribuer à la légende : le luxe, le grand train de voyage, les coureurs, les laquais, la célébrité à Paris, ses bustes partout, *Divo Cagliostro*, la « Lettre au Peuple Français », la prophétie, le Souterrain de Francfort, *Lilia pedibus destrue*, le projet de conquête du cardinal : *Je vais m'emparer de sa tête, Serafina fera le reste.* Etc., etc. L'Inquisition a préparé le Balsamo du romantisme. Dumas peut venir.

Cagliostro passa quatre ans enfermé. Reclus, ce sanguin agité et loquace dut souffrir atrocement. Il mourut d'apoplexie, « impénitent » le 26 août 1795. D'Epréménil, en le poussant, l'avait tué. Neuf ans de déroute et d'agonie à dater de la réclamation des cent mille livres.

Sa femme — sa victime en somme — avait été mise dans un couvent. On la suppose morte vers 1794.

L'opinion française condamna et la condamnation et Cagliostro. « Condamnation cruelle et absurde, hérésie-magie-apostasie-frénésie » disait Cerutti dans *la Feuille Villageoise.* Mais il ajoutait : « Il aurait fallu abandonner *à sa mauvaise réputation* CE CHARLATAN INSIGNE, *qui avait erré de contrée en contrée* ET DE TRÉTEAUX EN TRÉTEAUX, *fait quelque bien* ET ENCORE PLUS DE DUPES ».

HENRI BERALDI.

—

Napoléon a-t-il voulu s'empoisonner (T. G. LXXXIII, 137, 243). — Je signale comme contribution à l'étude de cette question un ouvrage que je crois devenu rare ; il est intitulé :

« *Napoléon à Sainte-Hélène*, opinion « d'un médecin sur la maladie de l'Em-« pereur Napoléon et sur les causes de sa « mort ; offerte à son fils au jour de sa « majorité. Par J. Héreau, ancien chirur-« gien de Madame Mère, et premier chi-« rurgien de l'Impératrice Marie-Louise.

« Paris, f. Louis, Libraire, rue du Paon, « N° 2. Strasbourg, Londres, Bruxelles, « et Librairie parisienne, rue de la Made-« leine, n° 438. « MDCCCXXIX »

TRIX.

—

Mariage de Marie-Louise et du Comte de Neipperg (LXXV, 507 ; LXXVI, 59, 151, 195). — Dans une chronique de l'*Eclair* du 11 avril dernier, relative aux mariages morganatiques de Marie-Louise, M. Jean-Bernard revient sur la question de savoir comment ont été célébrées ses unions successives avec Neipperg et avec Bombelles, et ajoute à ce propos :

M. Brieux s'est occupé, il y a une trentaine d'années, de cette question ; il a silhouetté le fils de Marie-Louise et du comte de Neipperg, le comte de Montenuovo, que l'empereur François-Joseph créa prince héré-

ditaire le 10 juillet 1864 et qui devint successivement chambellan, général de cavalerie.

Il me semblait que l'auteur de *Blanchette* et des *Avariés* avait consacré exclusivement son talent à des œuvres dramatiques roulant sur des thèses philosophiques ou sociales, et n'avait jamais traité de sujets historiques. M. Jean-Bernard, qui compte, si je ne me trompe, au nombre de nos collaborateurs, serait bien aimable de nous donner le titre de l'ouvrage dans lequel M. Brieux aurait mis en scène le fruit des amours du séduisant hussard borgne et de la fille des Césars.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

La guerre dite des Rustauds (LXXXIII, 233). — Volcyre en a écrit l'histoire.

Voir à ce sujet le *Catalogue du fond lorrain* par M. J. Favier, sous les numéros 530 et suivants, ainsi que la *Table alphabétique des publications de la Société d'archéologie lorraine*, par Ch. Sadoul, p. 313.

E. R.

—

L'Armure de Jeanne d'Arc (T.G.)

« L'armure et l'épée de Jeanne d'Arc se trouvaient, depuis trente ans, la propriété de M. Régnier de Bourbon qui habite à Merton, dans le Surrey en Angleterre.

L'année dernière, l'armure et l'épée furent exposées à la cathédrale de Westminster de Londres, et une statistique nous apprend que 15 000 personnes vinrent s'agenouiller devant l'épée pour y faire dévotement la garde ».

De quelle épée et de quelle armure s'agit-il puisqu'il y en avait plusieurs ? Ce n'est certainement pas de l'épée de Ste-Catherine de Fierbois ?

Baron DE BOUSSAC-CORRÈZE.

—

Le pantalon rouge dans l'armée (LXX ; LXXI ; LXXXIII, 204). — Le pantalon rouge était porté, *sous le premier Empire*, par les Lanciers rouges (1804), les Gardes d'honneur, 2e régiment (1813) et les Mameluks de la Garde (1804 à 1814), large pantalon flottant pour ces derniers).

En 1805, la culotte rouge faisait partie de l'uniforme des Commandants de Place ; en 1809, elle existait dans la grande tenue de *l'aide de camp du Maréchal.*

(Collection des costumes de l'armée française depuis Louis XIV. S. d. Impr. Aubert, Place de la Bourse).

D'après les planches de cet album, le *rouge* était la couleur des hauts-de-chausse ou des culottes (suivant les époques) de différents Corps de troupe, sous la royauté (Louis XIV, Louis XV et Louis XVI) ; *Infanterie de ligne*, Compagnie du Centre (1660) ; Cuirassiers (1680, 1750) ; Carabiniers (1680) ; Chevau-légers de la Garde (1690, 1770, 1786) ; Gardes Françaises (1690, 1740) ; Gardes du Corps du Roi (1690, 1760 à 1789) ; Invalides (1700 1730) ; 1re compagnie des Mousquetaires de la maison du Roi (1727) ; 1re compagnie des Mousquetaires gris de la maison du Roi et 2e Compagnie de Mousquetaires noirs de la maison du Roi (1772) ; Gardes de la porte, infanterie, maison du Roi (1786).

On y voit aussi qu'en 1678, l'officier de marine était en haut de chausse *rouge* et que la culotte *rouge* était portée par l'Ingénieur militaire (1744, 1780), par la Compagnie des Gentils-hommes Gardes du pavillon amiral (1758), enfin par les officiers de marine (1793).

G. AB.

*
* *

Dans le tome de 1914 et dans les années suivantes il a été question dans l'*Intermédiaire* du pantalon rouge et des réponses, particulièrement envoyées par M. Cottreau, donnent des indications relatives à l'usage de cette couleur dans l'armée de la Restauration avant 1829. Dans le numéro du 10 janvier 1919, j'ai moi-même à propos du mot « bleu » relevé l'usage de la culotte bleue et de la culotte et du pantalon rouge. dans l'armée dès le XVIIIe siècle, et j'ai indiqué rapidement certains corps, parmi ces derniers, les brillants aides de camp du major général de Napoléon Ier.

Dans sa 53e série des uniformes de l'Empire (aides de camp des maréchaux) le capitaine Bucquoy, cite dans le texte qui accompagne ces dessins l'incident de l'aide de camp de Ney. Par décision du 30 mars 1807, la culotte des aides de camp des maréchaux était bleue, et ceux du major-général portaient seuls, la culotte rouge avec le dolman bleu galonné

d'or et la pelisse noire. Mais peu à peu au grand mécontentement de Berthier, Messieurs les Maréchaux violaient les prescriptions de 1807 et donnaient à leurs aides de camp des culottes écarlates, amaranthe, etc., d'où l'incident rapporté par Castellane.

PELLEPORT.

*
* *

L'uniforme des aides de camp du maréchal Berthier se composait d'un dolman blanc à tresses d'or, shako rouge à plumet blanc, pantalon long rouge à bande noire. C'est probablement l'uniforme auquel fait allusion le maréchal de Castellane. Cependant Job (*Tenue des troupes françaises* T. 1) cite une lettre du maréchal Berthier, datée du 28 août 1807 qui donne à ses aides de camp l'uniforme suivant : « frac écarlate à la Hussarde, collet droit de velours noir, parement et revers blanc liseré de noir, le tout soutaché d'une broderie de petites feuilles de chêne; veste et culotte blanches : chapeau noir.

Mais la culotte ou le pantalon rouge avaient été portées dans l'armée française longtemps avant 1827.

La gendarmerie de France la porta jusqu'en 1764.

La maison du roi jusque vers 1776 ou 1786 suivant les corps. Les cent suisses et les gardes de la porte jusqu'en 1786. Les gardes suisses et les gardes françaises jusqu'en 1757.

Dans l'infanterie 36 régiments portèrent la culotte rouge jusqu'en 1720 date de l'adoption de la culotte blanche. Royal Italien et les régiments irlandais de Bulkeley, Clare et Dillon jusqu'en 1757. Le régiment des galères la portait en 1748.

La grosse cavalerie ne semble pas l'avoir portée sous les cuirassiers du roi (1762). Par contre presque tous les régiments de dragons portèrent la culotte rouge jusqu'en 1762, date de l'adoption de l'uniforme vert à culotte blanche. Dans l'armée des hussards un certain nombre de régiments portèrent la culotte rouge : Rattlay en 1735, Bercheng 1735-1775, Chamborant, Royal-Nassau, Esterhazy bis 1763-1775, Conflans 1786, 7e hussards 1793 7e hussards 1796-1812, 8e 1802-1812, 6e 1803 et 1819, 1er 1807, 1815-1819, 3e 1813-1819 ; 14e 1813 ; 4e 1815 ; 2e 3e 5e, 1819 ; trompette du 5e (1803) du 9e (1803, 1812) du 8e (1806). Dans les troupes légères dont sont issus les régiments d'infanterie légère et les régiments de chasseurs à cheval, je trouve portant la culotte rouge dans les troupes à pied : les volontaires de la Morlière (1745-49), les volontaires de Geschraye (1757-59), et les grenadiers des volontaires de Clermont (1758) et dans les troupes à cheval : les chasseurs à cheval de Fischer 1744-1753. Enfin un corps de volontaires de 1793, la légion de Paris, portait l'habit blanc et la culotte rouge.

Le Royal-artillerie semble avoir porté la culotte rouge jusqu'en 1772. Sous l'Empire elle était en usage dans l'artillerie à cheval pour ses trompettes.

Les officiers ingénieurs la portaient jusque vers 1776.

Les majors généraux, aide-majors généraux (1775) aide maréchaux des logis, aides de camp (1775, 1786) commissaires des guerres (1746, 1788) chirurgiens majors (1757, 1786) semblent l'avoir également portée ainsi que les invalides (1700, 1730) et les cadets gentilhommes (1776).

Les gardes de la connétablie la portèrent également au XVIIIe siècle.

Dans la garde impériale de Napoléon Ier la culotte rouge était portée par le 2e régiment de lanciers, les chasseurs à cheval de la jeune garde, les trompettes des chasseurs à cheval de la vieille garde et les gardes d'honneur.

Dans la garde royale les cent-suisses la portaient en 1815 et l'infanterie de la garde la prit en 1829 ce qui nous ramène à peu près à la date indiquée par le collaborateur Cinqdeniers.

Sources : L. Rouillard. « Les régiments sous Louis XV », — Lienart et Humbert. « Les uniformes de l'armée française ». — Job. « Tenues des troupes de France ». — Falluo. « Nos hussards ». Fallou « La garde impériale ». — Knœtel « Uniformenkunde ».

C. N.

*
* *

Dans son *Journal* (Tome I), le Maréchal de Castellane dit que le pantalon garance fut accordé à la cavalerie en 1818 et réclamé par lui, Castellane, pour l'infanterie, en 1826. Il fut effectivement donné à

l'infanterie un peu avant 1830, ajoute le Maréchal.

E. H.

*
* *

Le pantalon rouge existait déjà sous l'Empire, les 7e et 8e régiments de hussards portaient la culotte écarlate (comme en témoigne le règlement sur l'habillement, manuscrit officiel de l'époque). Il semble que déjà avant le 1er Empire certains régiments ou du moins certains officiers la portaient. En tout cas, sous ce régime quelques officiers généraux y avaient droit, et, d'ailleurs, il est possible qu'ils aient mis la culotte rouge simplement par élégance et par fantaisie. En effet la très grande variété d'uniformes pouvait le leur permettre.

J. BARATTE.

*
* *

A part les aides de camp de Berthier, qui portaient la culotte rouge et le dolman blanc, le pantalon garance a été porté sous le premier Empire par les gardes d'honneur de 1814, dont l'*Intermédiaire* a maintes fois décrit l'uniforme. Rétabli et généralisé par l'ordonnance du 26 juillet 1829, le pantalon rouge a été adopté depuis, dans une plus ou moins large mesure et pour plus ou moins longtemps, par plusieurs armées étrangères : Espagne, Autriche, Etats romains, Romanie (tout au début), Chili, d'autres peut-être, car certaines républiques de l'Amérique du Sud s'accommodaient volontiers des draps refusés par notre intendance.

P. J. HENRY.

—

Les Arnaud (Ribérac, Vierzon) (LXXXIII, 236). — Les Arnauld d'Auvergne ne paraissent pas avoir eu de branches en Berry. Je crois pouvoir l'affirmer à notre sympathique et honoré collègue, M. Soulgé, ayant dressé une généalogie très complète des Arnauld d'Auvergne. J'ai cru longtemps que les Arnauld de Périgord se rattachaient aux Arnauld d'Auvergne. C'était une erreur. Grâce à diverses lettres personnelles de collaborateurs de l'*Intermédiaire*, j'ai pu dresser une généalogie des Arnauld de Périgord (Arnauld de la Borie et Arnauld de Saint-Bonnet). Malheureusement, elle ne va pas au-delà de 1739 : elle est d'ailleurs fragmentaire. Telle qu'elle est, je la tiens à la disposition de M. Soulgé qui parviendra peut-être à lui rattacher les Arnaud qui l'occupent. Il est à remarquer que diverses familles Arnauld portent dans leurs armes les chevrons et les palmes adossées des Arnauld d'Auvergne sans avoir aucun lien de parenté avec eux.

Est-ce un emprunt ou y a-t-il là quelque motif d'armes parlantes ?

HENRI D. D'A.

—

Bourdon de l'Oise (LXXXIII, 140 ; 261). — La rue des Noyers, qu'habitait Bourdon de l'Oise, existe encore, du moins en partie, et n'a perdu son nom que le 26 décembre 1893 pour prendre celui de boulevard Saint-Germain En 1783, elle allait de la place Maubert à la rue Saint-Jacques. Le côté des numéros pairs est tombé pour faire place au nouveau boulevard, entraînant dans sa chute une chapelle située à l'angle de la rue St-Jacques et dédiée à St-Yves, patron des avocats. Le côté des numéros impairs, qui subsiste encore, est situé en contrebas du boulevard Saint-Germain ; sur la maison n° 33 (maintenant n° 57 du boulevard) une plaque rappelle qu'Alfred de Musset y est né en 1810.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Famille Ceullin (LXXXI, 145). — Je reprends ma question qui, au surplus, est double.

1° Je désirerais connaître le pays d'origine de cette famille que je suppose venir des anciens Pays-Bas espagnols (Belgique).

En effet, on trouve à Gand, à Anvers, des *Seullin* ou *Seulin*. Il existe en Hollande également une famille *Seullin*, *Seulin* et *Seullyn* venue d'Aix-la-Chapelle qui serait originaire de Maëstricht et qui porte : *d'azur à 3 pigeons d'argent, 2 et 1, becqués et pattés de gueules.*

Il se pourrait aussi que le nom de *Ceullin* porté par la famille de Picpus dérive de (*van*) *Ceulen* qui signifie *de Cologne*. Qu'en pensent nos érudits collègues belges ? Vers quelle époque (16 .?) cette famille aurait-elle été naturalisée en France ?

2° Les *Ceullin* de Picpus et de Reuilly appartiennent à l'enseignement.

Des spécialistes de l'histoire de l'enseignement en France au XVIIIe siècle pourraient-ils me donner quelques détails me permettant de reconstituer la vie de cette famille et des indications au sujet des archives où il y aurait chance de retrouver des documents les concernant ?

A titre d'indication, voici la généalogie des *Ceullin* de Picpus (actuellement Paris).

I. — François ? ou Joseph ? *Ceullin*, né problablement dans les Pays-Bas espagnols vers 1650, peut-être maître de pension ? à Picpus ? mort probablement à Picpus ? avant 1712 ? enterré au cimetière de Picpus ? où la famille avait un caveau, père de :

1° François, qui suit ;

2° Louise, née à... vers 1690 ? demeurait à Reuilly avec son frère ; le 30 novembre 1733, entre 11 heures et midi, elle fut enlevée comme convulsionnaire et conduite à la Bastille le 13 décembre et en sortit le 26 suivant sur ordre du comte de Maurepas ;

II. — François *Ceullin*, né à Picpus ? paroisse de St-Mandé ? vers 1680, maître de pension à Picpus en 1712, ancien maître en charge des Petites Ecoles (1734) et maître titulaire du 7° quartier de la paroisse Ste-Marguerite ; il était en procès, de 1730 à 1734, contre Jean-Jacques Poiret, tenant ci-devant une pension par delà la barrière de Reuilly, † à Reuilly ? après 1765, enterré au cimetière de Picpus ? ; marié 1° 170. à W. W. ; 2° vers 1705 à Jeanne *Chateigne*, 3° vers 1710 à Marie *Aubry*, morte après 1765, dont :

Du 2° lit :

1° Joseph, né à Picpus vers 1705, baptisé paroisse de St-Mandé ? conseiller du roi, lieutenant-général de police à Moulins en Bourbonnais (174.), † à... avant 1759 ; marié 174. à W. W., dont une fille unique :

1° Marie-Anne-Valentine, née à... 1744, héritière de la moitié de la maison de la rue de Reuilly n° 16, elle touchait depuis 1780, une pension de 800 livres ; inscrite sur la liste des *suspects* de Moulins ? après 1792 ; mariée (1° ?) à... vers 1759 (émancipée par mariage) à Jacques de *Saint-Mesmin*, écuyer, prévôt général de la Maréchaussée du Bourbonnais † avant 1780 (2° à Moulins ? 178. à... *Brésé* ?), dont du 1er lit, au moins 2 enfants ;

Du 3° lit :

2° Pierre François *Ceullin*, né à Picpus, 21 janvier 1712, baptisé le lendemain, paroisse Ste-Marguerite, maître ès arts (173 ?) et de pension, demeurant rue de Reuilly en 1745, † avant 1774 ? (1786 ?), enterré au cimetière de Picpus ? ;

3° Marie-Françoise, la dernière des *Ceullin*, née à Picpus ? entre 1725 et 1730, maîtresse de pension rue de Reuilly, morte avant 1790 ? ; mariée à Paris ? 1° vers 1750 à Pierre-Nicolas *Cartier*, maître de pension, † vers 1760, fils de Pierre ? Cartier, bourgeois de Paris en 1712 ; 2° vers 1764 à Pierre-Antoine *Cauchois*, né en Normandie ? vers 1730, maître de pension, fermier de la ferme de Ville-Evrard (1772), morte à .. avant 1785, dont :

Du 2° lit, un fils unique :

1° Pierre-Jean-Baptiste-Félix *Cauchois*, né à Reuilly, au faubourg St-Antoine, le 10 novembre 1764, baptisé le lendemain paroisse Ste-Marguerite, professeur de violon, il demeurait, en 1790, rue du chemin de Mesnilmontant n° 6 (act. rue Oberkampf, † à Paris vers 1832.

En 1785, il eut une idylle avec une élève de la pension maternelle, une dame mariée venue de l'Isle Bourbon pour perfectionner son éducation, Madame *des Tournelles*, † à l'Ile Bourbon après 1830. De cette liaison, il eut une fille naturelle qu'il reconnut, Marie-Anne-Félix-Françoise-Justine-Agathe *Cauchois*, née à Paris, chez une sage-femme de la rue du Maine, en 1786 ; elle était fort brune de peau et mourut à Paris le 2 septembre 1834.

Où pourrait-on consulter les registres du cimetière de Picpus ?

H J.

—

Hyppolyte Clairon et « l'Ordre du Médaillon » (LXXXIII, 140, 273).— Je permets, M. le Bibliophile Comtois, je permets : toutefois, je vous ferai remarquer, oh bien gentiment, que défendre l'opinion d'Arthur Dinaux n'est pas m'apporter la preuve que je demande. Je ne conteste nullement la probité historique de Dinaux, mais on doit reconnaître que dans son ouvrage sur les *Sociétés badines*, il accueille sans contrôle tous les renseignements se rattachant de près ou de loin à son sujet, et ce, sans aucune critique, sans indiquer les sources. En outre, il cite jusqu'aux sociétés purement imaginaires, comme par exemple l'*académie Pétré Laconique et Bombaraxale*, du comte de Fortsas, en indiquant il est vrai leur qualité. Je persiste donc à croire que l'*Ordre du Médaillon* fut moins encore qu'éphémère. Il est d'ailleurs surprenant que la comédienne n'ait pas cru devoir parler dans ses *Mémoires* d'un fait qui ne pouvait lui être qu'agréable.

VETULUS DE MONTE.

Famille de Chazal (LXXXIII, 187). — Je savais qu'un Chazal de l'île Maurice était venu, il y a quelques années, à Montbrison, chercher les traces de sa famille. Je pensais qu'il se trompait, et que les Chazal de Maurice, et de Paris actuellement, étaient des Chazal de Chamarelle : J'ai vu un faire part du 26 décembre 1912, de la mort à Paris de Charles Antoine Rodolphe de Chazal où figurent nombre de noms de l'Ile, et même un *Chamarel* (prénom) *de la Geneste de Chazal*. Je serais reconnaissant à M. C. de R. si, en échange des notes que je lui adresse directement, il voulait bien me communiquer la généalogie depuis *Aimé*. Je n'ai pas eu à compter Chazal parmi les noms nobles Foréziens parce que, s'il comporte une branche anoblie, cette branche avait quitté le Forez en 1789

Les ancêtres d'Aimé sont de la région nord de Montbrison, où le nom est fréquent au XVIIe, et encore représenté. Je ne crois pas avoir trouvé de Chazal avant 1600, ce qui est étonnant : mais peut-être alors la forme était elle · Chazeau ; ou bien ne trouverait-on le nom que dans les Terriers? Les Chazal ont pu aussi provigner des provinces voisines où leurs homonymes existent. J'omets ici les collatéraux non rattachés, nombreux dès le début :

I. — Jean Chazal, substitut du procureur du roi en la chatellenie de Marcilly-le-Chateau, 1624 : mort Procureur avant 1665 ; marié dès 1636 à Marie Valézy, d'une famille de laboureurs et de notaires du pays d'où : 1. Marie, marraine en 1648. 2 Pierrette, épouse en 1665. Claude Dalmais, bourgeois ; en 1670 ou 1671, Philibert Ferjard, aussi bourgeois et

II. — Jean Chazal, capitaine chatelain de Marcilly ; mort avant 1696 ; marié à Emérancienne Gayot, de famille bourgeoise, morte en 1710. 1. Claude, 1678-1741, avocat. 2. Marguerite, épouse 1696 Pierre Lhéritier de la Bastie, avocat. 3. N... mariée à Me Claude Coupat du Ché. et

III. — M. M. J B. Chazal, conseiller du roi, élu en l'élection de Montbrison dès 1700, marié en 1700 à Jeanne Brun, fille de feu Aymé Brun, Président au grenier a sel de Montbrisson. Il mourut en 1723, laissant :

1. Marie Emerantienne, épouse en 1728 Anne Dumont, avocat, puis conseiller au bailliage ; morte avant 1772.

2. Antoine; chanoine de Montbrison de 1745 à 1781. M. Beyssac lui donne : *de gueules à un chevron d'argent chargé d'un rustre (sic) de sinopl*, ce qui sent l'attribution d'office (à son père probablement, en 1700) et

IV. — Aymé Chazal, élu après son père ; marié à Mornand le 13 octobre 1727 à Marie Marg., fille de noble Pierre Baillard, avocat en parlement, sgr. de la Grange, et de dame Marie Granjon. Il était ancien élu, honoraire, en 1759 et 1765, d'où :

1. Peut être Antoine Régis, mort avant 1793 ?

2. Pierre, baptisé le 10 février 1729, tenu par Pierre Baillard du Piney, receveur du grenier à sel de Montbrison, et par Marg. Chezal. L'héritier de la Batie.

Il y a apparence que c'est le Pierre Chazal, reçu conseiller à la Cour des Aides de Paris le 27 mars 1754, à 25 ans juste. Steyert l'a évidemment pensé. D'Assier (*Fiefs*) a dû le croire conseiller au Parlement, en disant que « Chazal, conseiller au Parlement », vend une rente à Mornand vers 1780. La question est celle-ci : Est-ce bien ce Pierre qui fut conseiller des aides ? Est-ce de lui que viennent les Chazal de Maurice ?

Certes d'autres Chazal ont émigré : en 1710, à Trelins, le parrain d'une Chazal est André Chazal, lieutenant de maire d'Ahun dans la Marche. Mais l'émigration à l'Ile a pu se faire en plusieurs générations : En 1793, Madame de Meaux hérita d'une de ses tantes Baillard, par moitié ; l'autre part échut à Pierre Chazal *Chazal Lageneste* (Voir le faire part de 1912) Ant. Toussaint Chazal et Charles-Ant. Chazal co-héritiers de feu Antoine Régis Chazal et de dame Baillard du Pinet sœur ? de la défunte. (Une autre alliance Chazal Baillard ?).

Les Baillard sont notables en Velay dès le XVIe siècle. Le beau-père d'Aymé Chazal, Pierre Baillard du Pinet, mourut en 1757 Secrétaire du roi : C'est l'ayeul de Madame de Meaux, dont le fils (et non le mari) reçut un titre personnel de Vicomte les 29 mai et 7 décembre 1830. Les archives du Vicomte de Meaux, à Montbrison, contiennent des documents Baillard, et, peut-être, Chazal.

On trouvera des notices Baillard dans les armoriaux Velaves. Ils ont fait branche en Forez ; outre Montbrison, à Pérignieu : Madeleine B. du Senoux, veuve en 1759 de P. Chabane, notaire, et parente de Jean Joseph Baillard de Lantoye, écuyer, etc. (Registres paroissiaux ; inventaires

Archives Loire; Archives Nationales. Z. 1 *a* Arch. privées).

SOULGÉ.

—

Du Joncquoy (LXXXIII, 237). — En 1824, une famille Dujoncquoy exerçait le commerce de bonneterie.

Madame Veuve Dujoncquoy céda son commerce à ses deux fils, Dujoncquoy-Rousseau et Alexandre Dujoncquoy. Le premier était établi à Mézonville, le second à Pussay (Seine-et-Oise). Tous deux avaient formé une société sous la raison Dujoncquoy frères. En septembre 1824, cette société fut dissoute. L'aîné continua à Pussay « le même genre de fabrication, dans le même local où existait l'ancien établissement fondé par ses père et mère », après avoir pendant vingt-cinq ans, travaillé dans la maison.

Je ne puis rien dire de plus sur cette famille.

LOUIS CALENDINI.

—

Madame Jacques Laffitte (LXXXIII, 46). — Dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er novembre 1907, M. André Liesse (Jacques Laffitte. « Sa vie et ses idées financières ») nous apprend que le célèbre financier, épousa à Paris le 3 prairial an IX Marie-Françoise Laeut, fille d'un négociant du Havre. Deux de ses frères Pierre, négociant à Saint-Quentin et Martin, marin au Port-Liberté (Morbihan), lui servirent de témoins.

Jacques Laffitte était alors âgé de 35 ans et demi ; il occupait déjà une situation importante chez le banquier Perregaux. Sa fiancée, beaucoup plus jeune que lui, n'avait que 16 ans et demi. Elle vivait encore, lorsqu'il mourut à l'âge de 76 ans le 26 mai 1844.

Quelques biographes de Laffitte, ajoute l'auteur de l'article, l'ont fait à tort gendre de Perregeaux. S'il en avait été ainsi, Perregaux aurait eu moins de mérite à le désigner dans son testament comme directeur de sa maison de banque.

La tombe de la famille Laffitte est située au cimetière du Père-Lachaise (18e Division, Avenue des Acacias) auprès de celle de Kellermann. Au centre du monument se lit l'inscription suivante :

Ce terrain a été acquis à perpétuité
par Pierre, Jacques, Martin et
Jean-Baptiste
LAFFITTE FRÈRES,
qui ont fait ériger ce monument
pour la sépulture de leurs familles
AN 1817

De chaque côté de cette inscription, sont gravées les épitaphes de 6 des membres de cette famille. Celles de Jacques et de sa femme n'y figurent pas.

Il me paraît certain cependant que l'ancien Ministre du Gouvernement de juillet est inhumé dans cette sépulture ; car il existe une gravure de l'époque représentant la cérémonie de ses obsèques au Père-Lachaise,

On sait que sa fille unique Albine Laffitte épousa à l'église Saint-Roch en janvier 1828, le prince de la Moskawa, fils du maréchal Ney.

D'apres Castellane, c'est le chansonnier Béranger qui aurait arrangé ce mariage.

ORFRÉMONT.

—

Le comte Léon (LXXXI, 166, 253, 454 ; LXXXII, 68). — D'après M. le comte de Roulave, un comte Léon, qui avait le grade de sergent, serait mort à l'ennemi, au Chemin des Dames, en septembre 1917.

D'autre part, dans une fort intéressante chronique, parue dans le *Temps* du 3 mai dernier, notre aimable et érudit directeur écrit que la famille du comte Léon ne se compose plus actuellement que de sa fille, Mme Mesnard, institutrice à Paris, de son dernier fils, M. Gaston Léon, représentant en eaux-de-vie à Remiremont, et du fils de celui ci, commis-libraire à Paris ; mais il ne fait aucune allusion à un comte Léon qui aurait succombé en Champagne. Le seul descendant de Napoléon Ier et d'Eléonore Denuelle de la Plaigne qui aurait trouvé la mort dans la dernière guerre, serait le fils de Mme Mesnard « glorieusement tombé, en 1916, sur un de ces champs de bataille, illustrés déjà par les prodiges de la campagne de France. »

Notre confrère n'aurait-il pas confondu un des deux petits-fils du comte Léon avec son cousin germain ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

Le comte Léon, fils de Napoléon Ier, eut trois fils, Fernand, Charles et Gaston, et une fille Charlotte.

Gaston, qui vit toujours, eut deux fils : Fernand et Gaston.

Fernand qui avait été officier a repris du service et est mort pendant la guerre, mais de maladie en 1914.

Gaston, 2e fils a été réformé.

Il n'y a eu de Léon tombé sur le champ de bataille que le sergent Mesnard : dessinateur attaché au service géographique du général Bourgeois, mort au Chemin des Dames, à la veille de passer lieutenant. Il était le fils de Mme Charlotte Mesnard, laquelle est la fille du comte Léon et par conséquent la petite-fille directe de Napoléon Ier. Elle a une fille mariée.

M.

—

Mérimée, inspecteur des Monuments historiques (LXXXIII, 47, 213). — On me fait écrire :

Il... contribua à sauver nombre de monuments anciens... *à* la cupidité de la bande noire et aussi *au* vandalisme des municipalités.

Ma minute porte : *de* la cupidité et *du* vandalisme.

J'aime à croire que cette modification fâcheuse apportée à mon texte est plutôt une faute d'impression qu'une inadvertance du correcteur.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Montereau ou Montreuil. — Du *Figaro*, 23 avril 1921 :

Un petit problème parisien.

Un des plus purs joyaux de Paris, la Ste Chapelle, a pour auteur un architecte sur le nom duquel on discutait depuis des siècles.

Cet architecte, qui avait aussi bâti l'abbaye de Saint-Denis et collaboré à la construction de Notre-Dame, s'appelait-il Pierre de Montereau, comme on le soutenait généralement, ou Pierre de Montreuil ?

On sait les recherches difficiles auxquelles se sont livrés les archéologues et les historiens d'art pour découvrir l'identité véritable de l'auteur de ces chefs d'œuvres.

M. de Mély vient de résoudre ce petit problème parisien en apportant à la Société des antiquaires de France une série de documents d'archives et la pierre tombale de la femme de « maistre Pierre de Montreuil », qui ne laissent plus aucun doute : le grand artiste auquel nous devons la Sainte-Chapelle, Saint-Denis et Notre-Dame de Paris s'appelait Pierre de Montreuil, nom que sa famille avait emprunté à Montreuil-sous-Bois, d'où elle était originaire.

—

Famille de Rouvroy (LXXXIII, 48). — Deux familles de ce nom ont existé en Lorraine. L'une, anoblie le 5 mai 1715, avait pour armoiries : *d'or à trois fasces de gueules ; à un lévrier rampant d'argent, colleté et bouclé d'or, brochant sur le tout.*

Elle ne paraît pas s'être perpétuée puisque le petit fils de l'anobli, nommé Henri Cosserat, obtint, en 1747, de reprendre la noblesse et les armes de son aïeul maternel.

L'autre tirait son origine de Jean-François Rouvrois, avocat et notaire à Saint-Mihiel au milieu du XVIIIe siècle, lequel avait acheté une charge conférant la noblesse et s'était attribué des armes parlantes : *coupé d'argent et de sinople, en chef en chêne (rouvre) en pointe une oie, de l'un et l'autre.*

L'officier d'artillerie cité ne se rattache probablement pas à la première des famille ci-dessus mentionnées et certainement pas à la seconde. Aucune des deux ne tenait, de près ou de loin, à celle de Rouvroy, duc de St-Simon.

E. DES R.

—

M. Eudore Soulié (LXXXII, 336 ; LXXXIII, 265). — Dans la biographie écrite par le marquis de Chennevières qui cite M. le Bibliophile Comtois, il est dit :

« ... La seconde fille, Anne, est devenue Mme Victorien Sardou (voir *Journal des Goncourt*, lundi 20 mai 1872).

Or, dans la préface de *Tournebut*, par G. Lenôtre (édition Perrin, 1905) Sardou commence ainsi : « Un soir d'hiver, en 1868 ou 69, mon beau-père, Moisson, avec qui je devisais au coin du feu... »

Est-ce à dire que Sardou ou sa mère se sont mariés deux fois ?

EDMOND L'HOMMEDÉ.

—

Armoiries à déterminer : Quatre burelles (LXXXIII, 239). — Il s'agit d'un poids aux armes de la ville de Béziers, qui se lisent : *d'argent aux quatre*

fasces de gueules, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or ».

La Société d'Archéologie de Montpellier possède une riche collection de poids des villes du midi.

RODEROT.

—

La selle de femme moderne (LXXXIII, 191). — Se reporter au volume de M. Jules Pellier : *La selle et le costume de l'amazone, étude historique et pratique de l'équitation des dames*, Paris, Rotschild, 1897 ; in-8, orné de 100 vignettes par MM. Gavarni. F. Régamey, Tavernier, etc., etc.

P. D.

—

Les manuscrits normands de don Lenoir (LXXXIII, 241).— La Société des arts et belles lettres de Caen ayant refusé de les conserver, ces manuscrits ont été partagés entre trois personnes; l'une d'elles doit être M. Julien Travers, ancien professeur à la Faculté des lettres de Caen lequel est décédé ainsi que son fils M. Emile Travers. Ils sont représentés aujourd'hui par M. Sénécal, gendre de M. Emile Travers, qui habite à Paris, mais pour la belle saison à Bagneux (Calvados) au château de Bellefontaine.

ALBERO.

—

« Les Thugs ou Etrangleurs », roman (LXXXIII, 240). — Ce n'est pas en réalité, un roman, mais la relation, fort délayée et dramatisée d'ailleurs, d'un procès d'étrangleurs hindous.

Elle commença le 27 août 1866 dans le *Petit Journal*, la feuille à un sou fondée trois ans auparavant par Moïse Millaud, et se continua jusqu'au 16 octobre, sous la signature de René de Pont-Jest.

Quand on arriva à l'interrogatoire du « grand chef des étrangleurs », Millaud couvrit Paris d'affiches portant ces seuls mots : *Feringhea a parlé*. Et l'expression devint proverbe.

M. Roger Alexandre, dans son *Musée de la Conversation*, note combien le succès fut populaire : Grangé et Wolff, dit-il, donnèrent pour titre à leur revue de fin d'année, jouée aux Variétés le 20 novembre 1866, *Les Thugs à Paris*.

D'après la notice consacrée à René de Pont-Jest par le *Larousse*, *le Procès des Thugs* aurait plus tard paru en volume.

Le renseignement est exact, et je puis le préciser : une édition in-quarto, illustrée, du *Procès des Thugs*, a été publiée chez Bunel, à Paris, en 1877.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

[Mêmes réponses : P. M. ; P. D. ; DEHERMANN-ROY.

—

Césembre (LXXXII ; LXXXIII, 104, 272). — Je ne vois pas bien ce qu'entend M. G. Bord en disant que la terminaison *ambre* ou *embre* (ce serait en tout cas *amber* ou *ember*) est essentiellement latine. Sambre est la déformation romane du latin Samara, transcription lui-même plus ou moins exacte du nom, d'origine celtique ou préceltique, que donnaient les gaulois à diverses rivières. Siambre et Ambre ne sont pas des formes latines non plus, et le nom des Sicambri, Sigambri, Sugambri, en grec Σύγαμβροι ou Σούγαμβροι, n'est évidemment que le nom germanique de cette peuplade, plus ou moins déformé par la prononciation latine. Il est impossible de démêler, d'autre part, par quelle transformation phonétique admissible on aurait passé de ce nom à la forme Cézembre, ou Césembre, ou Cézambre, ou Cézambre, ou encore Sézembre, etc. (l'orthographe n'a ici aucune importance au point de vue de la recherche étymologique, étant donné la fantaisie orthographique des scribes administratifs de tous les temps et de tous les pays). Sigambri aurait donné en français, en formation populaire : Siambre.

Mais un fait au moins curieux, c'est l'existence d'un nom à peu près identique en Portugal, où se trouve dans l'Estramadure la petite ville maritime de Cézimbra. Les deux noms n'auraient-ils pas tous deux une même origine, dans une de ces langues à nous inconnues dont parlait M. Saint-Mleux, et qui nous ont laissé tant de noms, aujourd'hui incompréhensibles, dans la nomenclature géographique ?

IBÈRE.

—

Tennerolles (LXXXIII, 193). — Ce mot est une déformation du mot de *Tenderolles* pluriel de *Tenderolle* qui signifie petite *tente*, *tendelet*, banne, marquise de

toile. La rue des *Tennerolles* à St-Cloud est donc la rue des *tendelets*.

L. ABET.

*
* *

Des habitants de St-Cloud donnent cette explication : il y a sur le coteau de St-Cloud une région de terres dures, une des terres tendres ; celle-ci s'appelle les Tennerolles, ce qui serait alors une déformation de Tendrolles, rapprochant ce mot hypothétique de sa racine latine : tener, tenera, tenerum. Je ne me porte pas garant de cette étymologie. Il y aurait lieu sans doute, comme toujours en pareil cas, de chercher d'abord quelques indications historiques sur le passé de cette dénomination. Quelle en est la mention la plus ancienne ? et a-t-elle toujours eu sa forme actuelle ?

IBÈRE.

—

Mondial (LXXVI, 339 ; LXXVII, 30, 69, 178 ; LXXXIII, 274). — Evidemment le nombre et l'audace des néologismes de ces derniers temps a notablement dépassé les vœux du « Cygne de Cambrai » dans sa *Lettre à l'Académie Française* ; mais parmi ces néologismes, il est bon de faire une sélection, pour retenir ceux qui joignent à une signification spéciale et utile une formation suffisamment logique et euphonique.

L'adjectif *mondial* a-t-il un sens particulier qui le différencie d'*universel* ?

Je le crois. Le terme *universel* est synonyme de général. Il comprend tout ce qui existe, aussi bien le suprasensible que la matière. Un esprit universel a des aptitudes à toute espèce de connaissances. Il étudiera avec autant de succès le système planétaire que la métaphysique ou l'histoire des peuples.

Je sais bien qu'on emploie souvent le mot *univers* ou *universel* dans un sens qui le restreint aux choses de la terre, mais c'est une acception déviée du sens primitif.

Le terme *mondial* est né de ce manque de précision. Il vise spécialement ce qui intéresse le monde terrestre et les nations qui le composent. On ne dira pas d'une intelligence encyclopédique : « C'est un esprit mondial ». Mais on concevra « une politique mondiale » entre les nations susceptibles d'en avoir une, beaucoup mieux qu' « une politique universelle » d'une conception trop vague en sa généralité.

Envisageons maintenant la forme du mot. A-t-il vraiment l'apparence d'un odieux barbarisme ?

Notre langue dérive du latin, ne l'oublions pas ; et l'adjectif *mundialis* s'il ne se trouve pas dans Virgile ou dans Cicéron, se rencontre chez Prudence et chez Tertullien avec la même signification qu'on donne aujourd'hui à *mondial*.

Or, *mondial* n'écorche pas plus la bouche que facial ou cordial. C'est une question d'habitude.

Il semble donc que l'utilité de *mondial* existe et que sa formation ne viole aucune des règles habituelles de la langue. Dès lors pourquoi l'en bannir puisqu'il l'enrichit sans la déflorer ?

E. FYOT.

—

Les lettres manuscrites de Maine de Biran (LXXXIII, 238). — J'ai eu en 1873 comme condisciple de rhétorique au collège Stanislas un élève du nom d'Edouard de La Coste, qui était par sa mère petit fils d'un baron de Gérando ; celui-ci était, je crois, fils du philosophe. J'ai eu une ou deux fois l'occasion de l'entrevoir et ai conservé de lui le souvenir d'un beau vieillard, à l'air affable et distingué. Mon camarade est devenu dans la suite rédacteur au ministère de la marine et des colonies, puis je l'ai perdu de vue et ne sais ce qu'il est devenu. Sa mère avait-elle un frère, je l'ignore. Tout ce que je puis dire c'est que dans le *Tout-Paris* de 1921, figure un baron de Gérando, marié à une princesse Baratoff et habitant avenue Kléber, 39.

Destutt de Tracy a eu un fils, Victor, père lui-même d'une fille, Marie-Elisabeth-Claudine de Tracy, née à Paris le 18 juin 1817, qui a épousé d'abord, le 27 octobre 1835, Césaire-Flavien Henrion Staal de Magnoncour, pair de France, puis le 22 avril 1877, Victor-Gabriel de Bray, qui a été trésorier-payeur général. Du premier mariage est né le 7 juin 1838, rue d'Astorg, n° 6, un fils du nom de Jacques-Victor-Flavien de Magnoncour, qui a été autorisé, par décret du 14 juin 1861, à prendre le nom de Tracy. D'abord officier dans la garde impériale, ce dernier marquis de Tracy a été préfet dans plusieurs

départements sous les présidences de Thiers et du maréchal de Mac-Mahon. Il avait épousé le 29 novembre 1866 Mademoiselle Marie-Thérèse Baylin de Monbel dont il a eu trois fils : 1° Gauthier Victor-Raymond, né le 8 novembre 1867 ; 2° Victor-Léonel Elie, né le 21 juin 1869 ; 3° Jules-Raymond, né le 29 juillet 1878. L'un d'eux, prénommé Raymond, figure seul dans le *Tout-Paris* de cette année ; il est indiqué comme habitant le domicile de ses père et mère, rue La Boétie, 37.

La plupart de ces renseignements sur la famille de Tracy sont tirés du *Curieux*, tome II, page 206, de Ch. Nauroy. Il convient d'ajouter que les journaux d'avril 1921 ont annoncé le décès d'un marquis de Tracy, sans autres indications.

De son mariage avec Charlotte de Grouchy, sœur de Mme de Condorcet, Cabanis a eu au moins une fille, Annette-Paméla, qui naquit le 25 mars 1800 et eut pour parrain Destutt de Tracy (1). En 1823, elle épousa son cousin Charles Dupaty, le sculpteur, membre de l'Institut. Celui ci étant mort deux ans après, en 1825, elle se remaria avec un M. Joubert. Je ne sais si, de ses deux mariages, elle a laissé postérité.

G. P.

*
* *

La vente faite par Étienne Charavay, le 20 février 1886, contenait, sous le n° 59, 22 lettres autographes signées de Maine de Biran au baron de Gérando. L'ensemble de ces 22 lettres formait 68 pages in-4 ou in-8°. Elles ont été adjugées à M. Eugène Charavay.

R. B.

—

Jean Gouin (LXXVIII ; LXXXIX). — C'est le surnom donné aux marins comme on le sait d'après la polémique ouverte dans nos colonnes. Charles Le Goffic, l'admirable historien de *Dixmude*, revient sur le problème des origines de ce surnom dans la *Démocratie nouvelle*. Le premier texte à sa connaissance où se rencontrerait ce surnom, est dans la *France maritime*, t. Ier, 1852, dans un article de Garneray et celui-ci renvoie au « Dictionnaire du Port des Barques ».

(1) Elle était haute de six pieds et « malgré cela fort aimable » (Stendal. *Souvenirs d'égotisme*, p. 48).

Hélas c'est un dictionnaire oral, c'est celui des mots inventés par les marins de ce petit village.

En résumé, le mot existe, mais il se perd dans la brume des temps.

I.

—

Nobiliaire complet des croisades. (LXXXII, 118). — J'avais vu chez le feu vicomte de Poli plus de 80 cartons contenant environ 120.000 fiches, accompagnés de 20 volumes de répertoire alphabétique, dont 4 uniquement consacrés aux Croisés. La succession de ce travailleur acharné n'eut pas connaissance de cet important fonds. Grâce aux indications d'aimables érudits, j'ai retrouvé cartons et répertoires, empoussiérés depuis 15 ans, et je les ai acquis.

Je vois que M. de Poli poursuivait deux grands ouvrages que sa mort interrompit : *La recherche des Croisés*, et l'*Histoire de la noblesse*. Il considérait son remarquable *Essai d'introduction à l'histoire généalogique* comme un simple plan que ces notes devaient développer infiniment.

Les matériaux de ce monument existent ; mais il me semble difficile à un seul homme d'élever l'édifice Je serais reconnaissant de leurs conseils aux anciens amis du Vicomte de Poli ou aux jeunes et vaillants chartistes comme MM. de Gastines, Meurgey, et à tous ceux qui s'intéressent à l'étude de la condition des personnes.

SOULGÉ.

—

Septante, octante et nonante (T. G. 652, 644, 832 ; LXXXIII, 195). — La question posée par M. G. de Massas a déjà été soulevée en 1896 et a provoqué quelques réponses desquelles il semble ressortir qu'au moyen âge, les deux formes « septante » et « soixante-dix », etc. étaient simultanément employées ; mais ces réponses ne disent pas pour quelles raisons, ni à quelle époque, la forme ancienne, qui est en somme la seule logique, a définitivement disparu de notre vocabulaire. Je m'associe d'autant plus volontiers à la curiosité manifestée par notre confrère que j'ai été tout dernièrement, à l'occasion d'un de ces vocables, victime d'une petite mésaventure.

Ayant eu à expédier à un libraire de province un mandat poste d'une certaine somme, plus 95 centimes, j'avais cru pouvoir employer, au lieu du chiffre « quatre vingt quinze », le mot plus bref « nonante-cinq ». Mon mandat n'a pas été accepté au bureau de poste sous prétexte que « nonante » était « un terme inconnu dans la langue administrative française et que son emploi pouvait donner lieu à des erreurs susceptibles d'engager la responsabilité des employés des postes qui l'auraient laissé passer. »

Je n'ignore pas que « nonante » a vieilli et que, s'il est encore usité en Belgique et en Suisse, il est communément remplacé chez nous par « quatre-vingt-dix ». Cependant, je l'ai lu, imprimé dans un projet de budget présenté à la Chambre des députés par M. Jules Roche dans ces temps heureux, que nous ne reverrons plus jamais, où nos dépenses se montaient à la modeste somme de trois milliards neuf cent *nonante* millions et quelques centaines de mille francs. J'ai moi-même parfois employé « nonante » et je l'ai vu accepter sans difficulté par des maisons de banque françaises. M. Lebureau ne s'est-il pas montré un peu trop pointilleux dans la circonstance, étant donné qu'il n'aurait pas vraisemblablement refusé de me payer, s'il avait porté le chiffre « nonante », le montant d'un mandat venant d'un des pays où il est encore en usage ?

Un bibliophile comtois.

*
* *

Les expressions soixante-dix, quatre-vingts, quatre-vingt-dix se rencontrent au XIVe siècle déjà. Les Archives de l'Etat de Fribourg (Suisse) possèdent maints manuscrits de 1380, 1390, 1403, 1415 etc., paginés de la façon suivante : LX. X. = soixante... dix ; $\overset{\times\times}{\text{iiii}}$ = quatre vingts, 4 × 20 = 80 ; $\overset{\times\times}{\text{iiii}}$. iii = quatre... vingt... trois ; $\overset{\times\times}{\text{iiii}}$. X. = quatre... vingt... dix ; on ne peut pas lire autrement cette manière d'écrire ces chiffres, on écrivait de même $\overset{\times\times}{\text{Vi}}$. Viii. pour 128 : six... vingt... huit 6 × 20 + 8.

T. de Rœmy.

*
* *

C'est au cours du XVIIe siècle, semble-t-il, que ces mots ont fait à peu près définitivement place aux expressions actuellement en usage ; car le dictionnaire de Furetière note que octante est moins employé que quatre-vingts, indique que nonante est la même chose que quatre-vingt-dix ; Bossuet, dans le *Discours sur l'histoire universelle*, parlant de la Bible des Septante, écrit : « les septante interprètes, les soixante-dix interprètes », ce qui indique qu'il juge utile de joindre l'expression devenue usuelle à l'expression traditionnelle. Quant à quatre-vingts, il se rattache à une tendance ancienne dans la langue à compter par vingtaines, dont le nom de l'hospice des Quinze-Vingts, fondé par Saint-Louis, est un autre reste ; au XVIIe siècle on disait couramment six-vingts, sept-vingts, etc., pour cent vingt, cent quarante ; Littré en fournit des exemples au mot vingt.

Ibère.

—

« Vloo » (LXXXII, 384 ; LXXXIII, 85). — Je remercie les aimables correspondants qui ont répondu à ma question (n° 1532 de l'*Intermédiaire*).

La collection de boutons que je possède porte la devise VLAOO. La lettre A oubliée dans l'insertion doit être le fait d'une étourderie de ma part.

Je constate avec reconnaissance que cette lacune a été réparée d'office par les sympathiques chercheurs.

Arsène Kersaudy.

—

La Codaqui (LXXXII ; LXXXIII, 121, 275). — C'est sur l'air de la Codaqui dont le rythme est net et bien scandé, que Béranger a mis sa chanson *Les hommes noirs*, dirigée contre les Jésuites rentrés en France sous la Restauration. Cette chanson est un pamphlet féroce en vers, passe encore pour les couplets eux-mêmes, mais le refrain vilainement cynique dépasse toutes les bornes de la polémique permise. Je ne connais de pire, si possible, dans l'œuvre poétique du chansonnier, que le *Fils du Pape*. De telles œuvres offensent tellement le goût qu'elles justi-

fieraient toutes les accusations de cynisme portées contre l'auteur du *Roi d'Yvetot*. Les moins croyants, les adversaires les plus déclarés de la politique des R. P., ne peuvent qu'être attristés de rencontrer de tels morceaux dans le voisinage des *Souvenirs du Peuple*, et de quelques autres pièces, rares, il est vrai, mais dignes de toutes les anthologies.

H. C. M.

—

« Qui nous délivrera des Grecs et des Romains » (LXXXIII, 240). — J'avais toujours cru jusqu'ici que ce vers célèbre était de Berchoux, l'auteur de la *Gastronomie*, — et cela, sur la foi de Stendhal, qui le cite plusieurs fois dans sa *Correspondance* et dans ses ouvrages. Le Larousse attribue également le vers à Berchoux. Ce serait à vérifier.

DANIEL MULLER.

***

Roger Alexandre, dans son ouvrage « Le *Musée de la conversation* (Bouillon, 1892), écrit, p. 94 :

Qui *me* délivrera des Grecs et des Romains?

« Ce cri désespéré est le premier vers d'une « pièce de Berchoux (1765 — 1839) intitulée « *Elegie*, dont la première édition est de 1801 « et que l'on trouve réunie à ses œuvres (Mi- « chaud. 1829, tome IV, p. 107).

« L'auteur s'y révolte sur un ton plaisant contre le rudiment, les études classiques, etc., etc :

« Ce fut bien pis encore quand je fus au « théâtres...

« Il y entend, Phèdre, Cléôpâtre et d'autres :

« .... hurlant comme des loups ;
« Et toi, triste famille, à qui Dieu fasse [prix.]
« Race d'Agamemnon, qui ne finis jamais,
« Dont je voyais partout les querelles anti- [ques]
« Et les assasinats mis en vers héroïques »

« D'après M. Edouard Fournier (*l'Esprit* « *des autres*), Berchoux aurait emprunté ce vers à une épitre de Bernard Clément, de Di- « jon, qui avait écrit :

« Qui nous délivrera des Grecs et des Ro- [mains ? »]

« Ici du reste il ne saurait être question de plagiat mais seulement d'une allusion comme « Berchoux en a fait plus d'une fois ».

On voit que Roger Alexandre ne résoud pas la question de savoir si ce vers célèbre est réellement dans Clément.

P. M.

***

Edouard Fournier est, comme documentation, à peu près aussi fantaisiste, souvent, que le Bibliophile Jacob. Le vers « Qui me délivrera des Grecs et des Romains » est le premier d'une élégie satirique qui fut, en 1797, le début littéraire de Berchoux, l'auteur de la *Gastronomie*.

IBÈRE.

—

Tartarin (XXIV ; XXV ; LXXXII, 86 ; 174 ; LXXXIII, 279). — Ce nom existe en Belgique dans le village de *Silly*, arrondissement de Mons. Province de Hainaut.

L'Almanach du Commerce mentionne :

J. Tartarin, coiffeur.

J. Tartarin-Dufour, cabaretier.

A. Tartarin, négociant en denrées coloniales.

A. Tartarin, bourrelier.

J. Tartarin, tailleur.

A. Tartarin, négociant en vins et liqueurs.

F. A. O. L.

—

Age militaire (LXXXIII, 10, 131). — Le vicomte d'Avenel (la *Noblesse Française*...) rapporte qu'au XVIIᵉ siècle Feuquières et Cinq-Mars servaient à treize ans, Turenne à quatorze, La Rochefoucauld à seize, Thémines à dix-sept. Il ajoute : « un gentilhomme de dix-sept à dix-huit ans, qui est l'âge militaire, dit Savary, est réputé majeur par le fait de la guerre ». Et ailleurs : « la vie militaire commençait pour le noble à quinze ou seize ans, au sortir de page ». L'âge militaire dont parle Savary, c'est, je pense, non celui qui correspond à l'entrée au service mais à l'aptitude à faire campagne.

HENRI D. D'A.

—

Messes célébrées à l'instigation des Francs-Maçons (LXXXII, 235, 295, 349 ; LXXXIII, 21, 277). — Aux faits déja signalés on peut ajouter les suivants :

1770. — Un curé des environs de Lunéville, membre de la loge de Plombières, étant décédé, les Francs-Maçons de Lunéville veulent faire célébrer un office pour lui dans une des paroisses de la

ville. Le curé auquel ils s'adressent, M. Jadot, s'y refuse. L'évêque de Toul, saisi de l'affaire, approuve le curé et interdit aux prêtres de son diocèse de célébrer l'office demandé. Les Francs-Maçons assignent évêque et curé devant le tribunal qui impose silence aux deux partis, défend à l'évêque d'inquiéter les F.·. M.·., ordonne à ceux-ci de cesser leurs poursuites et à l'abbé Jadot de célébrer l'office.

1777. — A Paris, le 1er novembre, la Grande Loge fait chanter un *Te Deum* dans l'église des R. R. P. P. de Nazareth, rue du Temple, pour fêter la convalescence du grand maître, le duc de Chartres.

1781. — Le 26 novembre, la Mère Loge du rite écossais fait célébrer, à l'église St-Eustache, une messe en musique en l'honneur de la naissance du Dauphin.

1783. — *Te Deum* chanté dans l'église des Petits Pères, place des Victoires, le 10 décembre, à la demande de différentes loges de Paris et de Versailles.

1786. — Dans la même église, la Mère Loge fait chanter une messe en musique, le 15 novembre, et célébrer un office en l'honneur d'un de ses membres décédé.

1811. — Une loge fait célébrer, dans une église de Paris, un service pour le repos de l'âme d'un des frères ; elle exige du clergé le mélange aux cérémonies religieuses de rites et d'emblèmes maçonniques, ce qui provoque une circulaire par laquelle le Grand Orient rappelle aux F.·. M.·. qu'ils ne doivent jamais divulguer les mystères maçonniques « et encore « moins se croire autorisés à déranger en « aucune manière les usages religieux de « quelque culte que ce soit. »

Ernest d'Hauterive.

—

Agences et bureaux d'affaires : leur origine (LXXXIII, 242). — La question a déjà été posée : LXXXI, 50.

P. D.

—

Les poulardes du Mans (LXXXIII, 242). — En 1779, les *Affiches de la Touraine et pays Saumurois* publièrent des « notices » sur le commerce et l'industrie des principales villes de la Généralité de Tours. Voici les renseignements fournis par la feuille tourangelle sur la ville de La Flèche :

« Il y a quatre foires franches pour toute espèce de marchands, qui durent chacune huit jours. Le marché se tient aussi tous les mercredis de l'année avec les mêmes privilèges. Il s'y fait un débit immense de poulardes, dont la délicatesse et la réputation sont connues sous le nom de *poulardes du Mans*, quoiqu'elles soient nourries et engraissées dans les maisons de La Flèche, etc.

F. U.

***

Le temps me manque pour répondre à la question posée par le collaborateur H. B. ; je veux tout simplement lui signaler ici deux livres où il lui sera facile de se documenter :

1° Frédéric Lachèvre, *Poëtes et Goinfres du XVIIe siècle. La chronique des Chapons et des Gélinottes du Mans, d'Etienne Martin de Pinchesne.* Paris Lib. Henri Leclerc, 1907, in-8 de LXXI, 265 pages.

2° Abbé Ch. Trillon de la Bigottière, *La Légende des Poulardes du Mans*, Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1901, in-8 carré XII-51 pages.

Louis Calendini.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Balzac et la famille Valmore. — Voici une lettre non datée adressée par Balzac à l'éditeur Hetzel, lettre que j'ai trouvée reliée en tête d'un exemplaire de *Berthe la Repentie*, réimpression par Souverain en 1839 du « Troisiesme Dixain » des *Cent contes drôlatiques* :

Mon cher Hetzel, M. Valmore n'a pas accepté la place aux messageries à cause du noviciat.

Faites faire je vous prie un *spécimen* d'une page avec le caractère qui sert aux premiers paris de la *Presse* ; c'est un petit romain, qu'il soit interligné d'un point et nous aurons le même nombre de lettres qu'avec le caractère qui a servi à la page d'essai,

Envoyez-moi cette page par le prote [ou par la poste], tirée sur le papier que vous prendriez.

Tout à vous.

De Bc.

Cette lettre a dû être écrite à la fin de l'année 1845, à une époque où Valmore, devenu sans emploi depuis la faillite de

l'Odéon, avait un instant songé à entrer dans l'administration du chemin de fer de Bordeaux à Orléans qui était en train de se créer. Mais l' « illustre Valmore », comédien sans talent, se croyait un autre Talma et ne voyait rien au-dessus de la carrière théâtrale. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait renoncé à la carrière administrative qui s'offrait à lui et ait préféré aller diriger à Bruxelles le théâtre de la Monnaie.

En 1845, Balzac connaissait depuis plusieurs années la famille Valmore ; le mari avait notamment créé en mars 1842, à l'Odéon, le rôle du grand inquisiteur, le cardinal Cienfuegos dans *Les Ressources de Quinola*. Honoré demeura jusqu'à sa mort en très bons termes avec la pauvre Marceline, dont la situation et les épreuves excitaient sa pitié, et lui prouvait, à l'occasion, l'intérêt qu'elle lui inspirait. Le 18 novembre 1846, donnant à son mari, alors à Bruxelles, des nouvelles de leur seconde fille, Inès, très malade de l'affection de poitrine qui devait bientôt l'emporter, elle lui mande que Balzac a écrit une lettre pleine de cœur à la petite malade et lui a envoyé des fruits, du vin et des fleurs ; et, lorsque la jeune fille mourut trois semaines plus tard, Balzac fut un des premiers à venir apporter des consolations à l'infortunée mère.

Je ne sais de quelle œuvre il peut être question dans la lettre de Balzac à Hetzel. A cette époque, l'auteur du *Père Goriot* faisait publier en édition collective chez cet éditeur, associé, à Furne et à Dubochet, les *Scènes de la Vie parisienne*, celles de *La Vie militaire* et les *Etudes philosophiques*. Il s'agit probablement de l'épreuve de l'une de ces réimpressions.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Lettre de Gounod à Ingres. — L'aimable exposition des œuvres d'Ingres, qui est un triomphe pour le maître français, donne un caractère d'actualité à cette lettre de l'auteur de *Faust* jugeant le peintre de la *Source* comme la postérité le jugera.

R. B.

Lundi, 19 janvier 1854.

Cher Monsieur Ingres,

Je ne sais comment vous exprimer le bonheur que m'a fait éprouver votre admirable peinture, devant laquelle, grâce à votre précieuse permission, nous avons eu ce matin, ma femme et moi, le privilège de passer près d'une heure. Nous ne pouvions nous détacher de cette page qui aurait été peinte par Homère lui-même, si Homère eut été peintre et s'il eut vécu parmi nous. Vous êtes véritablement l'Homère de la peinture des tems modernes, et il semble en regardant votre œuvre, que nous l'ayiez faite en compagnie de ces éternels géants de l'antiquité que votre pinceau fait revivre devant nous Je vous l'ai dit quelquefois, cher Monsieur Ingres, je l'ai pensé bien plus souvent encore, et je puis le répéter aujourd'hui plus que jamais, votre personne et votre art ont jeté plus de lumière dans mon intelligence que bien des partitions célèbres, et si j'ai le bonheur d'en aimer passionnément et d'en comprendre un peu quelques-unes de celles que nous aimons tous deux, c'est peut-être encore à ce lumineux contact de mes années de Rome passées auprès de vous que j'en suis redevable : vous m'êtes sans cesse présent par le souvenir et par l'autorité lorsque je travaille, et je serais trop heureux si je pouvais un jour vous renvoyer un petit rayon de ces joies si vives que vous m'avez dévoilées.

Ma femme qui été comme moi pénétrée d'admiration pour votre peinture me charge de vous exprimer toute sa reconnaissance de la faveur que vous nous avez faite et se rappelle à votre affectueux souvenir ainsi qu'à celui de Madame Ingres. Si nous ne craignions d'être indiscrets, nous vous demanderions comme un privilège bien aimable et bien apprécié, une petite carte d'introduction, dont nous serions si heureux de pouvoir profiter encore quelquefois avant le départ de ce chef-d'œuvre qu'on voit si bien aujourd'hui et qu'on peut regarder et étudier tout à l'aise : je vous assure que nous la méritons un peu par notre profonde sympathie pour la personne et pour l'œuvre.

Croyez, Cher Monsieur Ingres, à ma vive et respectueuse affection, et veuillez faire agréer à Madame Ingres mes très humbles hommages

Votre bien dévoué,
CH. GOUNOD.

Rue Pigale 49.

Le Directeur gérant :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond.

LXXXIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et de 30 chaque mois* 20-30 Mai 1921.

N° 1539 N° 1539

31bis.r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE



Il se faut entr'aider

31bis.r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

Une lettre de M. Louis-Viardot. — Un prétendu décret de L.-N. Bonaparte. — Notre collaborateur M. Maxime Deloche, nous communique la lettre inédite suivante de M. Louis Viardot, adressée à Etienne Arago.

Bade, le 28 avril 69.

Mon cher ami,

Vous m'avez fait un si cordial accueil, quand nous nous sommes revus à la vente Delessert, et vous m'avez demandé avec tant d'empressement des nouvelles de ma femme, que je crois ne pas être indiscret en vous adressant la traduction d'un article qui vient de paraître dans la *Weimarische Zeitung*. Il s'agit de la 1re représentation d'une opérette en 2 actes : *Le Dernier sorcier*, paroles d'Ivan Tourguenef, musique de Mme Pauline Viardot, donnée pour la fête de la grande duchesse de Saxe-Weimar

J'ajouterai à cet article qu'il est parfaitement vrai, comme l'a mandé au *Guide musical* de Bruxelles un de ses correspondants, que « dès le lendemain le grand duc est venu « féliciter Mme P. Viardot, et lui a demandé un autre opéra, mettant à sa disposition toutes les ressources du théâtre « de Weimar, et se félicitant de ce que cette « petite capitale, déjà célèbre par le séjour de « Gœthe, de Schiller, de Wieland, etc., ait « été la première à révéler à l'Allemagne une « femme compositeur. »

D'occasion, voulez-vous mon cher ami raconter à M Fred. Morin une anecdote qui lui fournira une nouvelle preuve des dipositions envers la Belgique. C'était peu après le coup d'État du 2 décembre et avant le décret qui dépouillait les princes d'Orléans. M. de Morny était ministre de l'intérieur. Un soir sans doute après quelque dîner au vin de champagne, le président dictateur envoya au *Moniteur*, un décret ainsi conçu :

Article premier. — La Belgique est tenue à la France ;

Art. 2. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent decret.

M. Grün (alors directeur du *Moniteur*) épouvanté d'avoir refusé une telle publication, se rendit en toute hâte chez M. de Morny pour lui soumettre la question. M. de Morny qui n'était pas ivre, courut à son tour à l'Élysée et obtint que la publication fut ajournée au lendemain. C'était en obtenir l'ajournement indéfini.

Vous avez connu Paulin, le libraire-édi-

teur ; vous savez que c'était un homme véridique, incapable d'un mensonge sérieux *Il m'a donné sa parole d'honneur qu'il avait vu le décret dans les mains* de M. Grün, l'un de ses amis.

Voyez s'il serait possible de faire quelque allusion à cette aventure.

Recevez, mon cher ami, avec les bons souvenirs de ma femme l'expression de mes sentiments les plus affectueux.

Louis VIARDOT.

Je serais charmé d'apprendre que ce billet vous est parvenu, sans s'être arrêté au cabinet noir.

Les papiers des Tuileries ont révélé sur ce point, ce que fut un instant l'orientation de la politique présidentielle ou impériale et le parti qu'en tira Bismarck, mais, sous cette forme le fait est inadmissible.

Louis-Bonaparte n'a jamais passé pour s'enivrer, et surtout pour s'oublier dans l'ivresse jusqu'à vouloir imposer la publication à l'*Officiel*, d'un pareil décret, dont la fantaisie n'est digne que de l'opérette.

Cette anecdote a-t-elle d'autres répondants que M. Louis Viardot, qui paraît l'avoir recueillie avec l'empressement d'un opposant dont l'hostilité au régime a oblitéré le sens critique.

I.

—

Hudson Lowe. — L'*Illustration*, dans son numéro du centenaire de Napoléon, fascicule fort beau, je rencontre avec quelque surprise un assez agréable portrait de sir Hudson Lowe, qui montre une physionomie singulièrement sympathique et même aimable, celle d'un parfait gentleman britannique.

Sans croire que le gouverneur de Sainte-Hélène fut l'hyène méchante et bassement tortionnaire, que nous présentent les écrits venus ou inspirés de Longwood, c'était, semble-t-il, un agité, un homme éperdu de sa responsabilité, sans tact, croyant, sans doute sincèrement, à une maladie simulée de l'Empereur, surtout à des rêves constants, à des possibilités d'évasion dont il supposait le captif hanté, ce dont maladroitement ne le dépréaient pas, au contraire, certains compagnons d'exil comme Gourgaud. Il y avait assurément du sot chez Lowe, de l'Anglais hautain, dur et sans générosité, mais après tout il ne faisait qu'exécuter sans intelligence une consigne donnée de loin. Et j'ai le regret d'avoir à dire, que dans ma manière de voir, cette consigne était, les Anglais en sont plutôt honteux aujourd'hui, de faire le plus possible souffrir l'Empereur prisonnier. Je veux bien croire que le gouverneur demeurait en deçà de ses instructions plutôt qu'il ne les outrepassait ; mais chez cet homme tout d'une pièce, orgueilleux, médiocre d'ailleurs, les défauts de la caste et de la race s'exacerbèrent au pire. Quoi qu'on puisse donc plaider en faveur de sir Hudson Lowe, je crois, tout pesé et contrepesé, que sa mémoire a été justement condamnée. Et pourtant, en voyant dans l'*Illustration* cette belle et sereine figure d'aristocrate, je me demande comment l'homme extérieur a pu être si différent de celui qu'ont vu les prisonniers de Sainte-Hélène, si les Français, l'Empereur lui-même ont pu se méprendre ainsi, enfin si nous avons bien là une image du geôlier qu'a libéré la mort de l'Empereur. Qu'en pense-t-on à l'*Intermédiaire*?

H. C. M.

—

Les Ecossais en France. — 1° Il existe à Edimbourg (Ecosse) une colline appelée *Calton-Hill*, qui porte le monument national de l'Ecosse.

Ce nom de *Calton* a-t-il une signification ? et laquelle ?

2° Quelles sont les différentes époques où les Ecossais ont été appelés en France ?

3° Trouverait-on en Vendée vers Cholet ; — en Bretagne, vers Nantes — ; des traces de séjour d'Ecossais, ou du nom cité plus haut ?

G. C.

—

Grand Café Alexandre. — On ne trouve pas de détails sur le Grand Café Alexandre qui était sur les boulevards au XVIII[e] siècle. En existe-t-il ?

V.

—

Artois. — Les grands Armoriaux donnent la filiation suivie suivante :

I. — Charles de France, Comte de Valois, fils de Philippe III le Hardi, épousa Catherine de Courtenay. Dont :

II. — Jeanne de Valois, épousa (1318) Robert III d'Artois. Dont :

III. — Catherine d'Artois épousa (vers 1320 ?) Jean de Ponthieu, Comte d'Aumale.

Cette filiation est-elle rigoureusement exacte ? Peut-on indiquer des dates plausibles pour les mariages ?

G. DE M.

—

Nicolas-François-Xavier Baltazar, peintre. — On demande des renseignements sur Nicolas-François-Xavier Baltazar, peintre, (ou Baltazard) de l'Académie de Rome, première moitié du XVIIIe siècle. Est-ce celui qui est dénommé François-Savary dans le dictionnaire de Benezit ?

NISIAR.

—

L'amiral Bruix. — Existe-t-il des documents dans des dépôts publics ou privés relatifs à l'amiral Bruix, et en particulier des renseignements concernant la campagne maritime de 1775 qui fut dirigée par cet amiral ?

PAUL DE MONTZAIGLE.

—

Le Conventionnel Chasset au siège de Toulon. — Dans les *Régicides*, de Belhomme, on peut lire, page 38, que Chasset, député de Rhône et Loire, et régicide, obtint grâce entière en faisant valoir sa conduite au siège de Toulon.

A quelles sources peut-on recourir pour apprécier cette conduite ?

FRANCOPOLITANUS.

—

Jules David, peintre. — Quelque intermédiairiste obligeant, — de ceux surtout qui sont pami les fervents de l'époque romantique, — pourrait-il me donner quelques indications sur un artiste, fort oublié aujourd'hui, Jules David ? Il n'était pas sans quelque mérite, et travaillait dans la phalange des Daubigny, Devéria, Penguilly-Lharidon, et autres. Il a illustré, entre autres, les « Fables de La Fontaine ». Sait-on où il vivait, où et quand il est mort ?

Béraldi, si abondant d'ordinaire, ne lui consacre, dans ses *Graveurs du XIXe*, que deux lignes, ce qui est peu tout de même.

O. N. J.

Gustave Flaubert : « Le château des Fleurs » ou « Le Château des Cœurs. » — Sous la signature de M. Ch. Goffic, je lis dans la *Grande Encyclopédie* :

« La même année, Flaubert abordait le théâtre avec une pièce d'actualité *Candidat* qui fut jouée au Vaudeville et tomba net. Ce n'était point sa première tentative dramatique, Flaubert avait écrit une manière de féerie lyrique, le *Château des Fleurs* qu'il essaya vainement de faire accepter d'un directeur de théâtre.

Et plus loin :

Les œuvres posthumes du grand romancier comprennent *Candidat* et le *Château des Fleurs* publiés dans la « Vie Moderne» (1885).

Le *Grand Dictionnaire du XIXe Siècle*, à la même rubrique, dit :

On prétend aussi que M. Flaubert a depuis longtemps en portefeuille une féerie intitulée *Le Château des Cœurs* qui n'a pu être jouée sur aucun théâtre.

Dans les éditions successives des œuvres de Flaubert on trouve Le *Château des Cœurs* seulement.

Un intermédiairiste pourrait-il me confirmer qu'il y a dans la *Grande Encyclopédie* une coquille typographique répétée, et qu'il faut bien lire *Le Château des Cœurs* ?

PAUL DUBOIS.

—

Laus de Boissy. — On demande des renseignements sur Louis de Laus de Boissy, auteur dramatique et poète, la plupart des dictionnaires ne disant rien de lui.

En 1782, il avait encore sa mère. Au début de 1783, il perdit son frère. A la même époque, il avait une maison de campagne aux environs de Villeneuve-St-Georges.

Où trouver plus de renseignements ?

C. M.

—

Legrand de Beauvais. — Dans son ouvrage sur *Casanova et son temps*, M. E. Maynial nous dit que P. Loüys a découvert « le secret du manuscrit mystérieux de Legrand de Beauvais », *Histoire des femmes que j'ai connues*.

Nous désirerions avoir sur l'auteur de ces « Mémoires énigmatiques » tous les

renseignements possibles concernant sa vie et son œuvre.

A quelle époque vivait l'auteur? Qui était-il ?

D[r] J. C.

—

Robert Maingarnaud. — Un des aimables lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il m'éclairer sur le point suivant : Robert Maingarnaud étant mort comme colonel du 8e de ligne, à Lille, le 19 mai 1832, son décès fut officiellement annoncé, en ces termes, au Ministre de la Guerre, le maréchal Soult, duc de Dalmatie, par le chef de l'Etat-Major Général de l'Armée du Nord, à Cambrai, le 22 mai 1832 :

Monsieur le Maréchal, Conformément aux ordres de M. le Maréchal Comte Gérard, j'ai l'honneur de vous informer que M. le *baron Maingarnaud*, Colonel du 8e de ligne, est décédé à Lille, le 19 de ce mois, à la suite de deux mois de souffrances.

Or je n'ai pu trouver nulle part trace de l'octroi du titre de Baron fait à Maingarnaud, ni à la Chancellerie, ni aux Archives Nationales, ni dans les ouvrages de Révérend, qui ne mentionne que Jean Maingarnaud, créé Chevalier de l'Empire et qui était un cousin du susnommé ?

Comme Maingarnaud, Robert était à la fois militaire et écrivain, il est mentionné dans la Biographie générale de Firmin-Didot, dans le grand *Larousse* et dans la *Biographie Universelle* de Michaud, comme « R. V. Baron de Maingarnaud » et, dans le *Dictionnaire historique* de F. de Feller, comme « Baron Maingarnaud », etc.

Je puis ajouter, à titre de renseignement documentaire, que Napoléon 1er, pendant les Cent Jours, a apposé sa signature, le 28 mars 1815, au bas du contrat de mariage de Robert Maingarnaud, qui épousait une Dlle H. Marquette de la Viéville, de Laon. Aurait-il été créé Baron, à cette occasion, pendant les Cent-Jours ?

Ph. DE BUR.

—

M. de Redon. — Quelque intermédiairiste peut-il me donner des renseignements sur un M. de Redon, ingénieur des ponts et chaussées qui a dirigé les travaux du pont d'Alger sous le Second Empire ?

Quels étaient ses nom, prénoms, ses grades, son origine ? A quelle famille de Redon appartenait-il ?

(Il y a 3 familles de ce nom d'après Rietstap).

Quand et où est-il mort ? Cette question est faite chose étrange, au nom de l'un de ses descendants qui est établi en Amérique.

NISIAR.

—

Portrait de Jean Second. — Il y a une centaine d'années, dans la préface de ses *Baisers et Elégies de Jean Second*, Tissot écrivait :

On conserve parmi les portraits des hommes célèbres celui de ce jeune favori des Muses, qui fut donné, il y a plus de deux siècles, par le stathouder Maurice à la bibliothèque de Leyde. L'original de tous les portraits de Jean Second, peint d'après nature avec beaucoup de succès, par Shorell, ornait autrefois l'hôtel de ville de La Haye ; il est maintenant entre les mains de M. Bagelaar.

Sait-on ce qu'est devenu ce portrait ?

C. M.

—

La marquise de Silly. — Prière d'indiquer, en dehors de tout ce qui a été imprimé sur elle, les renseignements et documents concernant Anne Marine Véronèze, dite la Coraline, qui fut actrice au XVIIIe siècle et devint, en 1760, la maitresse du comte de La Marche devenu Prince de Conti en 1776 et le dernier du nom, dont elle eut plusieurs enfants. Elle porta le titre de marquise de Silly et eut plusieurs protecteurs avant le Prince de Conti qui fut son héritier.

ALEX. THOMAS.

—

Problème héraldique. — Un écusson écartelé porte les quartiers 2 et 3 semblables entre eux — les quartiers 1 et 4 dissemblables entre eux. Quel est, dans ce cas, le quartier qui représente les armoiries originales de la famille ? Si c'est le n° 1, pourquoi n'est il pas reproduit deux fois (1 et 3) comme étant le plus important, les deux autres représentent les armoiries d'alliances et pouvant n'occuper que les quartiers 2 et 4?

L'écusson en question, gravé au XVIIIe siècle, a-t-il été établi conformément aux règles du blason, ou contrairement à ses règles, et par de mauvais héraldistes ?

S'il est correct, n'est-il pas à enquerre? Voici l'exemple concret : *éc. au 1er de g. à un chien passant, d'argent. — aux 2 et 3 de s au buchet d'arg., acc. de 3 étoiles d'or 2 et 1. — au 4 de g. à la croix engreslée d'arg. chargée de 5 étoiles de g.*

BOISSAY.

—

Armoiries à déterminer : coquilles et gerbes. — Chevron chargé de 3 coquilles, accompagné de trois gerbes. Armoiries au dessus d'une porte Louis XIII, provenant de l'enceinte du Château-Raoul, à Châteauroux : *De... au chevron de... chargé de 3 coquilles et accompagné de 3 gerbes de...*

MONTEBRAS.

—

Armoiries de F. Th. de L'Horme. — Un obligeant confrère pourrait-il me donner les armes de François Théodore de L'Horme, général de brigade décédé à Paris, le 23 mars 1873, à l'âge de 76 ans?

HENRI XIII.

—

Armoiries à déterminer : trois sceptres. — *De..., au chevron d'or accompagné de trois sceptres sommés d'une fleur de lys (?) et posés, l'un en barre au flanc dextre, l'autre en bande au flanc senestre, le troisième en pointe et en pal.* Couronne de comte. Reliure du XVIIIe siècle.

VILMEUX.

—

Armoiries abbatiales : crosses et trèfles. — Voici les armoiries que j'ai tout lieu de croire être celles d'un abbé mitré (écu non posé sur une croix ; volute de la crosse extérieure tournée vers l'intérieur) : *Ecartelé en sautoir de sinople d'argent à la crosse de... posée en pal, accostée de 2 trèfles de sinople.* Ecu surmonté d'une mitre très basse, d'une crosse et d'un chapeau. Devise : *prodesse magis quam proesse.* La facture du scel à cire, que j'ai sous les yeux, me paraît du XIXe ou du XXe siècle. Je suis à peu près certain qu'il ne s'agit pas d'un abbé français. Quel abbé, décédé, pouvait porter ces armes ? Ne serait-il pas Bénédictin ?

SAINT-SAUD.

« Dulce et decorum... » : auteur à retrouver. — Connaît on l'auteur du texte suivant ? *Dulce et decorum est pro patria mori.*

JEAN DE VILLARS.

—

Journaux de province centenaires. Une liste. — Quels sont nos plus vieux journaux de province à l'heure actuelle? Il semble intéressant de le fixer, dans les mesures d'une évaluation où quelque discontinuité momentanée, telle transformation de titre aussi — ainsi le *Journal d'Alsace et de Lorraine* s'appela d'abord *Courrier du Bas-Rhin*, puis, et jusqu'à sa réapparition d'après-guerre : *Journal d'Alsace-Lorraine* — n'entreront pas en ligne de compte. Ceci dit, voici les premiers résultats de cette enquête.

Journal du Havre, 170 ans ; *Journal de Rouen*, 158 ; *Courrier de Maine-et-Loire*, 146 ; *Journal d'Alsace et de Lorraine*, 134 ; *Courrier du Loiret*, 131 ; *Journal de Lot-et-Garonne*, 129 ; *Journal de Meurthe-et-Moselle*, 123 ; *Journal d'Indre-et-Loire*, 121.

Tels seraient les ancêtres. Mais il en va ici comme de ces maisons de commerce qui affichent orgueilleusement sur leurs façades : *Maison fondée en 17 ....* S'il fallait évaluer exactement toutes les transformations par lesquelles elles sont passées, l'on s'apercevrait vite que cela veut à peine dire qu'elles ont duré, puisque ce n'a été qu'au prix — sauf de rarissimes exceptions — de bouleversements auxquels n'a échappé — et point toujours — que l'enseigne. Les journaux simplement centenaires seraient : *Le Courrier du Pas-de-Calais*, *Les Tablettes des Deux Charentes* — que l'on aimait tant à citer, naguère, dans la Revue de Presse de *L'Action Française*, — *Le Journal de Toulouse*, dont le Directeur, M. Lespine, vient de recevoir la plaque de Commandeur d'Isabelle la Catholique, avec d'autres illustres personnages, parce que deux professeurs de Madrid sont venus à Toulouse assister à la soutenance doctorale de notre excellent ami, M. Gavel, professeur au lycée de Bayonne. *Le Journal du Cher* et *L'Echo de l'Est*. Il y en a certainement d'autres, qui voudront se faire connaître. Mais combien, dans leurs archives, possèdent-ils leur collection complète ? L'on ne saurait,

à moins de l'avoir pratiqué, connaître le charme et le plaisir que l'on ressent à parcourir les collections de nos vieux et honnêtes journaux de province. Alors, le métier de journaliste était un sacerdoce. Avec quelle circonspection ne rédigeait-on pas le moindre bout de chronique locale ? Quelle apologie dévotieuse des autorités ! Quelle critique de principes ! Comme l'on sent, à travers ces proses vieillottes, la conscience du cautionnement et autres entraves à la liberté de publier ! Et comme, sur chaque numéro, le timbre de la préfecture est éloquent ! Et enfin, combien sont savoureuses les quelques rares — oh ! si rares ! — annonces ! O vieille France, où t'en es-tu allée ?

CAMILLE PITOLLET.

—

Entretien des vieilles reliures. — Je serais heureux de connaître une recette pour remettre en bon état les anciennes reliures pleines, en veau, pâlies et desséchées. Je sais qu'un peu de vaseline leur redonne de la vie. Mais n'y a-t-il pas une recette de cire ou autre produit dont l'effetsoit supérieur pour ranimer ces vieilles compagnes des livres d'autrefois ?

OURS D'AQUITAINE.

—

Meubles Libercier. — Un billard en marqueterie, qui, d'après la tradition, daterait de la fin du XVIIIe siècle, mais qui pourrait être Restauration, est signé : Libercier, rue Sainte-Elisabeth, Roanne.

Que sait-on de ce Libercier ?

SOULGÉ.

—

« La Louange du muliebre et féminin sexe. » — Sous ce titre, à l'occasion du mariage de M. André D... et de Mademoiselle Louise K... célébré le 8 avril 1896, M. Henri Courteault a publié, imprimé à 50 exemplaires, chez Protat frères, (in-12, de 38 p.), un poème alors inédit du XVIe siècle.

La plaquette est devenue rare et constitue un numéro amusant et peu connu à joindre à la *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes et au mariage*, qui ne la mentionne point.

L'*Intermédiaire* pourrait-il fournir quelques indications sur l'auteur resté anonyme de ce poème ?

P. D.

—

Girouette politique. — Je possède une petite estampe, gravée par Giraldon Bovinet, sous la Restauration, et représentant un personnage debout, l'air satisfait de lui-même, et comptant des pièces d'argent. Il est coiffé d'un chapeau à plumes, au-dessus duquel est écrit : « Ma couleur est changeante » ; vêtu d'un habit brodé tantôt d'aigles, tantôt de fleurs de lys. — Sur sa ceinture on lit : « Vive qui m'engraisse ! » Sa jambe droite porte une culotte courte, sa jambe gauche une grosse botte. Près de son épée est écrit : « Comme le tournebroche, je ne tourne que bien garni ». De ses poches sortent des rouleaux auxquels correspondent des inscriptions : « Gloire à la République. Fournisseur sous le Directoire. Obéissance à l'Empereur. Préfet. Souveraineté du peuple. Maître des requêtes au 20 mars. La presse libre en 1819, mais sans réduction au budget. Conseiller d'Etat. Censure préalable, 1820. Direction générale, 100.000 francs ».

Quelqu'un pourrait-il indiquer le personnage désigné par ce type de girouette politique ?

FONTANIÈRES.

—

L'apostrophe entre deux consonnes d'un nom propre. — Que signifie l'apostrophe que je vois parfois à certains noms propres dans le corps du mot, entre deux consonnes : exemple : La Motte M'Hervé (l'un des chefs de la chouannerie) et, plus près de nous, notre actuel ministre de la marine M. Guist'hau ?

L. B.

—

Le pluriel de « lire ». — Chaque fois que le *Petit Dauphinois* enregistre une nouvelle financière d'origine italienne il orthographie « lire » invariable (250.000 lire).

Ni Littré ni Darmesteter n'ont accueilli le mot « lire » et Larousse l'enregistre, nom féminin sans mention spéciale quant au pluriel.

Je doute que le journal dauphinois ait

adopté cette orthographe aberrante *proptrio motu*. Y a-t-il une règle ? SURBLL.

—

Malmaison ou la Malmaison ? Quelqu'un des nôtres pourrait-il me faire savoir pourquoi on trouve de nos jours une quantité d'auteursqui disent Malmaison pour la Malmaison ? Le signal de cette amputation semble avoir été donné par quelqu'un devant avoir une certaine autorité dans la matière, je veux dire M. Ajalbert, qui, dans un volume paru l'année dernière, écrit tantôt Malmaison, tantôt la Malmaison, pour désigner le château historique dont il a été le conservateur pendant dix ans.

Sommes nous exposés à voir un jour le Havre, le Mans, le Puy et cent autres noms de même nature subir la même désarticulation ? J. F.

—

Massacre, en terme de vènerie. — Je lis au bas de la page 7 du roman de *Tristan et Iseult* de M. Joseph Bédier :

Tristan achevait de défaire le cerf. Il donna aux chiens le cœur, *le massacre* et les entrailles, et enseigna aux chasseurs comment se doivent faire la curée et le forhu. Puis il planta sur des fourches les morceaux bien divisés et les confia aux différents veneurs : à l'un *la tête*, à l'autre le cimier, etc...

Massacre est le nom de la tête du cerf défait que l'on place sur la peau pour la curée. Si on la donne aux chiens, comment peut-on la donner ensuite à d'autres ? Et *donner* dans le premier cas n'a pas le sens de *présenter* seulement, puisque « le massacre » est suivi « des entrailles » qui sont effectivement mangées.

A. P. L.

—

Manceaux ou Manseaux. ? M. Duchemin-Despeaux, l'érudit historien de la chouannerie du Maine, écrit toujours « Manseaux », alors que partout, à l'heure actuelle, je vois écrire « Manceaux » Quelle est l'orthographe vraie ? Il semble bien que, contrairement à l'usage actuel « Manseaux » serait plus régulier pour qualifier les habitants de l'ancien diocèse du Mans. L. B.

—

Un vers de Stace. — *Le Grand Dictionnaire* de Larousse à l'article *Macte*, attribue à Stace ce vers bien connu, mais sans en indiquer la source précise :

Macte animo, generose puer, sic itur ad astra,
qui ressemble si bien au vers de Virgile (*Enéide*, IX, 641) :

Macte nova virtute, puer ; sic itur ad astra.

Je désirerais savoir dans quel endroit de Stace se trouve le premier de ces vers.

A. C.

—

« Dors en paix, ô ma Pologne... ». — De qui est cette phrase : « Dors en paix ô ma Pologne, dans ce qu'ils appellent ta tombe, moi je dis que c'est ton berceau » ? A. S.

—

Trau, Shau Wem. — Aux dernières lignes de la chronique de la quinzaine *des Deux-Mondes* du 15 mars dernier, nous lisons :

Rappelons-nous le proverbe allemand : Trau, schau wem ! C'est ainsi, ou à peu près qu'on prononce au delà du Rhin notre viel adage : Défiance est mère de sûreté.

Il s'agit certainement là d'allemand populaire. Quelle serait la reconstitution en langue courante ? Je crois connaître assez bien l'allemand, mais dans le cas présent je suis dérouté. A. P. L.

—

Delacroix. La barque de Don Juan — Le musée du Louvre, dont les remaniements sont si heureux, a supprimé le cartouche qui était au bas du magnifique tableau de Delacroix, montrant des naufragés dans une barque Ce tableau fut longtemps désigné sous le titre *La barque de don Juan*, et c'est ce nom que l'historien de Delacroix, le précis et consciencieux Maurice Tourneux, lui donne.

On a observé qu'il faut lire : « La barque *le Dante* », qui serait, en effet, le nom d'une barque naufragée, à cette époque (1841).

Ce doit être l'exacte version ; mais d'où vient le titre donné au tableau, qui ne saurait l'avoir été par Delacroix lui-même ? L'illustre artiste dans sa correspondance, fait-il allusion au simple fait-divers que lui inspira ce chef-d'œuvre ? Car, n'est-ce pas, l'homme aux mille et trois n'y est pour rien ? Et le Louvre a été bien inspiré de faire cesser une aussi singulière déformation.

A. B. X.

Réponses

—

Mariage de Marie-Louise et du comte de Neipperg (LXXV, 507 ; LXXVI, 59, 151, 195 ; LXXXIII, 348). — L'infatigable chercheur qu'est le « Bibliophile Comtois », à qui nous devons de précieuses contributions, n'a pas à aller bien loin pour trouver l'ouvrage où M. Brieux, alors rédacteur du *Nouvelliste de Rouen* a parlé du mariage de Marie-Louise et de Neipperg. Il n'a qu'à prendre la table de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* auquel M. Brieux collaborait autrefois assez régulièrement, et il aura tous les renseignements qu'il désire à ce sujet. C'est-là que j'ai pris mon indication, celle-là et bien d'autres, car on me permettra de le dire à nos confrères, l'*Intermédiaire* est la source inépuisable, où on trouve tout ce qu'on peut désirer pour documenter une chronique ; avec lui, on n'est jamais à court. Quelle reconnaissance ne lui devons-nous pas ? JEAN-BERNARD.

—

Guillaume II et Struensée (LXXXIII, 283). — On sait par l'histoire que la reine de Danemark, Caroline-Mathilde, sœur de George III d'Angleterre, eut comme amant le médecin et favori du roi Christian VII, un Saxon de Halle, nommé Struensée. Ce dernier, devenu comte par la faveur de son incapable maitre, gouverna pendant quelque temps le royaume ; mais, ayant voulu mettre fin à certains abus, il mécontenta la noblesse, fut renversé en 1772, par une conspiration de seigneurs de la cour, accusé d'adultère avec la reine et décapité. Caroline-Mathilde ayant avoué sa faute, son mariage fut déclaré nul ; elle-même fut d'abord enfermée au château de Kronborg, puis transférée à celui de Celle, en Hanovre, où elle mourut en 1775.

Elle laissait deux enfants, un fils, né en 1768, qui fut le roi Frédéric VI, et une fille, Louise-Auguste, née le 7 juillet 1771, qui épousa en 1786 le duc Frédéric-Christian de Schleswig-Holstein-Sonderbourg Augustenbourg.

C'est de cette fille de Caroline-Mathilde que descend en droite ligne la dernière impératrice allemande. Ce fait que la princesse Louise-Auguste est née tandis que sa mère entretenait des relations coupables avec Struensée, a permis de supposer, non sans apparence de raison, qu'elle était la fille de ce dernier. Mais comme la légimité de sa naissance n'a fait l'objet d'aucun désaveu de la part du roi, il n'y a pas lieu de s'arrêter à une pareille hypothèse, et il est plus prudent de s'en tenir à la maxime célèbre : *Is est Pater*...

Quant à Bismarck, s'il a inventé ou simplement favorisé le mariage de l'héritier présomptif de la couronne de Prusse avec la fille du duc d'Augustenbourg, c'est qu'il voyait dans cette alliance, peu reluisante en somme — car la princesse n'avait ni beauté, ni fortune, — le moyen de régler une fois pour toutes cette question des Duchés qui avait fait couler en Allemagne tant d'encre et tant de sang, et qu'il espérait, en outre, trouver dans la princesse la « jument poulinière » capable de régénérer le sang appauvri des Hohenzollern et de donner beaucoup de princes à la Prusse et à l'Empire De ce côté, il n'a que trop bien réussi. Mais accuser le chancelier de fer d'avoir voulu se donner la satisfaction intime et puérile de faire épouser à son futur souverain une arrière-petite-fille d'un roturier mort sur l'échafaud, c'est en vérité lui prêter un machiavélisme excessif. Les points de friction ne manquaient pas entre Bismarck et Guillaume II, et il n'était pas besoin des « griefs secrets » énoncés par Mr Maurice Egan pour faire éclater la rupture qui devait fatalement se produire un jour.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Commissaires des guerres à l'armée d'Egypte sous Bonaparte (LXXXIII, 331). — Le baron de Vitrolles, dans ses *Souvenirs* d'émigration, encore inédits, répond à la question posée par M. Jean Henri. Il raconte la fin tragique de son jeune cousin, M. de Bozas, qui avait émigré comme lui, et qui cherchait à rentrer en France pour y contracter un mariage avantageux.

Un de ses amis, M. de Sussy, qui partait avec le général Bonaparte en qualité d'intendant général de l'armée d'Egypte, proposa à M. de Bozas de l'accompagner en lui donnant l'espoir qu'après quelques mois de séjour en Afrique, il obtiendrait sa radiation de

la liste des émigrés par le crédit du général. Mon cousin accepta cette chance... et fut employé dans les carrières civiles de l'administration française en Egypte. Il y passa quinze ou dix-huit mois après lesquels le général Bonaparte expédia M. de Sussy en France, sur une frégate qui fut chargée de précieuses antiquités. M. de Bozas, muni des lettres les plus favorables du général... s'embarqua sur la frégate avec son ami. Les vents contraires les forcèrent à aborder à Augusta, petit port situé sur la côte méridionale de la Sicile. Internés au lazaret, ils jugèrent convenable de faire débarquer les caisses qui renfermaient les objets précieux que l'humidité du bâtiment aurait pu détériorer. Ils ignoraient que dans le même temps le roi de Naples avait fait une levée de boucliers contre la faible armée française qui occupait une partie de ses états, l'avait attaquée, et repoussée jusqu'aux portes de Rome. Cet événement avait causé une grande fermentation dans le royaume des Deux-Siciles et elle avait gagné le port d'Augusta. Le peuple de cette ville s'émut à l'idée que des Français débarquaient des caisses qui pouvaient contenir des armes ou des trésors. La faible garnison napolitaine, incapable de résister au mouvement populaire, et peu disposée d'ailleurs à s'y opposer, fut rapidement investie. Les Français, enfermés sans aucun moyen de défense, furent massacrés. On a dit que M. de Sussy fut tué sous le lit où il s'était caché, et mon malheureux cousin poignardé dans les rideaux où il cherchait à se dissimuler...

O. N. J.

—

Bonaparte ou Buonaparte (LXXXIII. 42, 156). — Le journal des *Débats* qui a ouvert une controverse sur ce sujet publie cette lettre d'un de ses correspondants :

« Saint-Cézaire-lez-Cattere.
le 28 mars 1921.

« Très honoré Monsieur,

« Vous avez inséré, ces temps derniers, dans le *Journal des Débats*, une lettre de M. Graziani, archiviste départemental de la Corse, de laquelle il résulte que, bien avant l'occupation de cette île par la France, les ascendants de Napoléon écrivaient indifféremment leur nom avec ou sans U. Sa lettre donne tort, par conséquent, à ceux qui prétendent que l'empereur et ses frères ne se sont dits *Bo*naparte, et non *Bu*onaparte, qu'après avoir acquis la qualité de Français.

« Notre distingué compatriote s'est tu sur les raisons probables qui ont poussé les membres de cette famille à se servir des deux orthographes, tandis que leurs cousins toscans ont toujours conservé l'U primitif. Le mot de l'énigme n'était cependant pas difficile à trouver pour un Corse.

« En effet, les Italiens disent *Buono* et *Buona* et partant *Buonaparte*. Nous Corses, au contraire, nous avons laissé sa forme primitive au radical de nombre de vocables qui a été défiguré en passant du latin à l'italien. Nous écrivons *Bono* et *Bona*, *Padua* et *Paduano*, *Petru* et *Petra*, auxquels les Italiens ont substitué *Buono* et *Buona*, *Padova* et *Padovano*, *Pietro* et *Pietra*. L'infinitif latin *esse* est resté chez nous, les Italiens l'ont remplacé par *essere*. Chez nous, paysans de l'intérieur de l'île, demain « soir » se dit *crassera* comme en latin ; les italiens ne connaissent que *dimane (die mane*, sous-entendu *postera a sera*.

« Nous écrivons par conséqnent *Bonaparte* et les membres de cette famille ont fait comme nous. Quelques-uns d'entre eux cependant, pour se pousser dans le monde, avaient senti le besoin de faire leurs preuves, de bien établir que leur famille était un rameau détaché des *Buonaparte* de Toscane et comme conséquence, ils avaient orthographié leur nom à l'italienne.

« Parmi eux, il convient de citer notamment le très ambitieux père de l'Empereur, qui signait *Carlo Buonaparte* (V. *Enfance de Napoléon*, par A. Chuquet, T. I, p. 368, Lettre à Laurent Einbeg).

Recevez, Monsieur le Directeur...

« L'Ermite de Santa Maschetta. »

Un autre abonné écrit :

« Pour savoir à quelle époque Napoléon a cessé de signer Buonaparte, il suffit de consulter sa correspondance, dont la publication a commencé en 1858.

« Les quatre-vingt-neuf premières pièces publiées dans le tome I sont des lettres, rapports, mémoires, instructions ; celles qui sont signées (et c'est la presque totalité) portent la signature « Buonaparte » ; la première est du 4 brumaire an II (25 octobre 1793) ; la dernière du 21 ventôse an IV (11 mars 1796) ; c'est une lettre adressée au « Citoyen Letourneur, président du Directoire exécutif » ; elle est datée de Paris, quartier général et signée : « le général en chef de l'armée d'Italie « Buonaparte ».

« La première lettre signée « Bonaparte » (et la signature ne s'est plus modifiée), est datée du quartier général de Toulon, le 4 germinal an IV (24 mars 1796) et adressée à l'administration municipale de Marseille (pièce n° 90 du tome I).

« Parmi les quatre-vingt-neuf première pièces, il y a vingt-cinq lettres adressées à son frère « Joseph Buonaparte ».

Le « Mémorial de Sainte-Hélène » (LXXXIII, 281). — Un des descendants de l'auteur de *Mémorial*, que j'ai interrogé sur le sort du manuscrit de cet ouvrage, m'a obligeamment répondu que la famille Las Cases ne possédait pas ce document et ignorait même où il se trouvait actuellement.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

« L'Arbre de science », par Arsène Houssaye (LXXXIII, 290). — Le pastiche d'Arsène Houssaye a été publié à Paris, chez P. Delavigne, en 1843 ; il forme un in-32 de 92 pages, intitulé : *L'arbre de science, roman posthume de Voltaire, imprimé sur un manuscrit de Mme Duchâtelet.*

SAINT-VALBERT.

—

Louis Philippe, M. Thiers et papa d'Oliban (LXXXIII,235).— *M. d'Oliban* est un personnagne de comédie qu'un autre personnage — son futur gendre, si je ne me trompe, — appelle facétieusement *le papa d'Oliban*. Cette pièce s'intitule : *Le Sourd ou l'Auberge pleine*; elle a pour auteur Desforges, mort en 1806. Elle fut jouée au théâtre Montansier, avec un grand succès, en 1790 ; on l'a souvent reprise, et dans ma jeunesse, l Odéon l'affichait parfois à ses spectacles classiques.

Ad. Adam en a tiré un opéra comique (1853), que j'ai vu jouer il y a quelque trente ans, quand le théâtre de l'Opéra-Comique était place du Châtelet. Je n'en ai conservé qu'un très vague souvenir, mais je me rappelle fort bien les plaisanteries sur le papa d'Oliban (que son futur gendre appelle aussi *papa beau père*). »

CAB.

***

J'ai noté en 1889, à Brest, qu'une femme, — âgée de 55 ans, domestique, originaire de Quintin (C.-du N.), disait de n'importe quel homme un peu âgé, un peu obèse, un peu grotesque : « C'est un papa Dalibon ». Je n'ai rencontré, depuis lors, aucune confirmation de cet usage. Et tout ce que j'ai trouvé à en approcher, c'est, d'une part le nom de famille Dalibon, porté par un vitrier — peintre à Vanves, 1906, et aussi en 1832 par un éditeur parisien qui était « libraire de *S. A. R.* Mgr le duc de Nemours » ; — d'autre part, le mot morvandiau *talipon*, Masse confus, Tas, (voir CHAMBURE), qui a pu servir de sobriquet. — Je ne doute guère, malgré l'échange de place des voyelles *a* et *o*, qu'il y ait identité sémantique de mon *papa Dalibon* avec Louis-Philippe tel que le voyait M. Thiers. Je ne conteste pas qu'Alphonse Karr puisse être supposé d'oreille plus fidèle que la femme ci dessus évoquée.

Gaston ESNAULT.

***

Papa d'Oliban est un personnage du *Sourd ou l'Auberge pleine*, comédie de Desforges. Au 1er acte, scène première M. d'Oliban, père d'une charmante jeune fille à marier, et son futur gendre D'asnières sont en train de faire une partie de piquet dans l'auberge de St Omer à Avignon en attendant l'arrivée de Mlle Joséphine, la jeune fille en question. Au cours de cette partie de piquet les deux acteurs qui jouent la pièce ont le droit à un moment du dialogue, de se livrer à un assaut effréné de calembours les plus abracadabrants que puisse leur fournir leur imagination. Puis le dialogue reprend et le futur gendre raconte qu'après avoir séjourné à Paris, où il a gagné de l'esprit d'un côté et perdu de l'argent de l'autre, il a dit :

« Voilà assez d'esprit à présent... mais comme on n'a jamais assez d'argent, disposons *le papa d'Oliban* à me donner sa fille et allons faire la noce dans mon pays. »

Quelques lignes plus loin, le même D'Asnières s'écrie encore, à propos de l'arrivée de Mlle Joséphine, qui ignore tout des projets matrimoniaux de son père à son endroit :

« Oh ! le bon papa d'Oliban, qui pense à tout ! Comme elle va être contente, la pauvre petite. »

Dans la pièce de Desforges le personnage de d'Asnières est celui d'un imbécile présomptueux qu'on mystifie ; celui du papa d'Oliban rentre un peu dans la catégorie des aimables ganaches. M. Thiers, en appelant Louis Philippe « papa d'Oliban », ne lui manquait pas absolument de respect, néanmoins il traitait son souverain avec une aimable désinvolture.

Le Sourd ou l'Auberge pleine représentée, pour la première fois sur le Théâtre Montansier en 1790, eut un énorme succès. Baptiste Cadet y remplissait le rôle de d'Asnières. La pièce était en 3 actes.

Elle a été réduite depuis à un acte et jouée sur le Théâtre de Madame en 1824, avec Dormeuil dans le rôle de d'Oliban et Legrand dans celui de d'Asnières.

Je me souviens l'avoir vue jouer, agrémentée de musique, en 1877 à la Gaîté ; Christian jouait le rôle de d'Oliban et Grivot celui de d'Asnières. Dans la fameuse première scène des calembours, Christian et Grivot s'en donnaient à cœur joie.

Il y en eut un, notamment, qui enthousiasma toute la salle, c'est lorsque Christian posa à son camarade cette question :

« Quel est le plat préféré des chasseurs ? »
« Vous ne savez pas ? Eh bien, ce sont des « grives au rôti. (des Grivot rôtis). »

Ce fut du délire. LEROUX-CESBRON.

Mêmes réponses ; dr L ; Y ; d'E. Léon-Louis SURVILLE ; H. C. M. Henry LYONNET.

—

Qui a prévenu l'armée de Paris de l'infléchissement de l'armée de Von Kluck ? (LXXXIII, 41, 97, 145, 258). — Dans l'historique sommaire du 5e régiment de chasseurs à cheval pendant la guerre 1914-18, on lit que l'on rassemble les éléments divers pour former une division provisoire sous les ordres du général Cornulier-Lucinière. La valeur d'un escadron du 5e chasseurs en fait partie.

Cette division doit relier l'armée du général Maunoury à l'armée anglaise qui est à sa droite ; entre les deux il existe un trou, c'est à elle qu'il appartient de le combler. On se bat à Vesbein (31 août) à Senlis (1er sept.) le 31 on avait passé la Marne ; mais enfin c'est l'arrêt.

A Panchard, point capital de la bataille de la Marne, la division prussienne qui opère vers l'infanterie a devant elle l'armée de Von Kluck, alors à l'extrême pointe de son avance sur Paris.

Le commandant de Mauduit, le capitaine *Lepic*, le sous-lieutenant Fustier sont cités à l'ordre de la division pour leur brillante conduite durant ces jours pénibles...

Il n'est nullement question du renseignement donné par le capitaine Lepic au sujet de l'infléchissement de la 1re armée allemande vers Paris. Ce fait aurait été signalé dans cet historique du régiment.

GIBÉ.

—

Régiments d'Autel, Vaubécourt, Feuquières (LXXXIII, 285). — Le meilleur ouvrage à consulter pour toutes les recherches sur les régiments de l'ancienne monarchie est l'*Histoire de l'infanterie* du général Susane et l'*Histoire de la cavalerie*.

Au tome V il donne une table renvoyant à une chronologie, laquelle renvoie aux volumes.

Sous le nom d'Autel, je ne trouve rien : c'est peut-êre un régiment de cavalerie. Vaubécourt est abondamment documenté, en 70 pages sous les titres : « Guyenne », « Aunis », « Dauphiné » (tome 3).

Feuquières ne l'est pas moins sous les titres : « Béarn » (tome 3), « Bourgogne » (tome 4) « Royal marine » (tome 4).

En outre, au tome 5, p. 271 on trouve un régiment de Feuquières levé en 1636 et licencié en 1658.

Enfin, au tome 5, p. 363, on trouve un régiment de Canillac, corps espagnol passé au service de France en 1707, commandé en 1710 par un chevalier de Feuquières.

FXT.

*
* *

L'histoire de l'Infanterie française, du Général Susanne, donne des indications sur les régiments qui portèrent à différentes époques les noms de Vaubécourt et de Feuquières. Consulter d'abord la table des matières du tome cinquième. Le régiment d'Autel ne serait-il pas « d'Autrey » ?

P.

*
* *

Dans la chonologie des corps de troupe il n'existe pas de régiment d'Autel, mais il y a un d'Antin, ne serait-ce pas une erreur de nom ?

Régiment de Vaubécourt. — Amené de Lorraine en 1589 par Henri de Nettancourt, comte de Vaubécourt, a été congédié le 6 mai 1898, mais est devenu régiment de Guyenne, est actuellement le 21e régiment d'infanterie.

Régiment de Feuquières. — D'abord de Béarn formé le 9 octobre 1595 par Jean de Montluq de Balagny passé au Royal-Marine le 24 décembre 1669, c'est le 60e régiment d'infanterie actuel.

Ouvrages à consulter : *Histoire de l'infanterie française* par le général Susane. Dumaine, éditeur 1876 ; *Historique des corps de troupe*, édité en 1900 par Berger-Levrault..

CH. PINAUD.

—

« Un émigré » — Jean-Marie de Lys (LXXXIII,285)). — *Gabriel Jean Marie de Tys* naquit à Saint Malo le 7 février 1784, fils de Gabriel-François Cyrille, comte de Lys, chevalier, seigneur de la Villeder, près de Ploërmel (Morbihan), qui avait épousé à Saint-Malo, par contrat du 16 juillet 1778, Adélaïde Fournier de Varennes, née à Saint-Malo le 19 avril 1752, fille de Jacques, comte de Varennes, capitaine de Milice à Saint-Domingue (Antilles), mort à Saint-Malo le 17 décembre 1755, et de Marie-Anne Bourder, morte à Saint-Malo le 13 décembre 1791. Le frère d'Adélaïde Fournier de Varennes, Jean-Jacques-Julien, Comte de Varennes, mousquetaire du Roi, volontaire à la bataille de Saint-Caste, commandant de Milice à Saint-Domingue, époux de sa cousine germaine Marie-Thérèse Fournier de Bellerive, fut impliqué avec sa sœur, la comtesse Gabriel de Tys, dans la conspiration Magon et guillotinée avec elle à Paris le 20 juin 1794.

Gabriel-Jean-Marie de Lys émigra en Angleterre avec son père en 1790, et était élève au Collège de Penn en 1796. Son père revint en Bretagne en 1802 et mourut à Saint-Malo le 8 juin 1807.

Gabriel alla se fixer à Birmingham, où il fut médecin, et où il mourut, sans postérité et dernier du nom en 1834.

Trois de ses sœurs s'étaient mariées : Eugénie de Lys avait épousé en 1808 M. Mathieu Dorn, originaire de Strasbourg, et eut un fils, mort sans postérité en 1885 à Châteaubriant, ex Président du tribunal civil de cette ville. Hortense de Lys avait épousé en 1810 Louis de Gouyon de Beaucorps, et elle mourut à Nantes en 1873, ayant eu trois fils morts sans postérité. La troisième, Amélie de Lys, avait épousé en 1826 M. de Cahouët de Fourneau : je ne sais si elle a laissé postérité.

Mis DE BELLEVÜE.

*
* *

M. le Chef de bataillon en retraite, Georges Fontaine de Bonnerive, en littérature Georges de Lys, compte parmi ses ascendants, un de Lys dont il possède le portrait.

M de Bonnerive a dû se retirer dans les environs de Lannion, il y a une douzaine d'années.

Vers la même époque, sa fille, Gilberte, a épousé un lieutenant au 115e Régiment d'Infanterie, à Mamers.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

—

Batheon de Vertrieu (LXXXII, 333). — Le portrait de M. de Vertrieu auquel se rapporte la demande formulée dans le numéro de l'*Intermédiaire* du 10 mai dernier est non du peintre Giraudon mais de Charles Grandon, dont le musée de Lyon possède plusieurs œuvres.

—

Famille d'Argent (LXXXIII, 332). — Il est possible qu'une famille d'Argent, du Berry, ait porté *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or.*

Ce sont les armes de ma famille, connues depuis le XIVe siècle (Notice généalogiques sur les familles génevoises, par Galiffe).

ARNOLD NAVILLE.

—

Familles de Bompart et de Douhet (LXXXIII, 66,161,260). — Comme le remarque notre collègue Sept. je n'ai pas répondu à la question posée et n'aurai pas l'heur d'y répondre aujourd'hui. Mais comme les questions et les réponses de l'*Intermédiaire* sont d'intérêt général et non purement privé, j'ai relevé un point qui me paraissait inexact dans la note de M. de C. (LXXXIII, 66). Je fais de même aujourd'hui. Il ne faut pas attribuer à Tardieu la paternité de l'affirmation que l'écartelure *de gueules à la licorne passant d'argent* provient des Bompart. Cette affirmation prend une valeur de ce que Tardieu la tire du *Nobiliaire d'Auvergne* de Bouillet, ouvrage très sérieux dans son

ensemble Le docteur de Ribier, à Aurillac, a une parfaite connaissance de toutes les familles du Cantal : c'est à lui qu'il y aurait lieu de s'adresser. De même, M. Henri de Douhet d'Auzers, au château de Murat-la-Rabbe (Cantal), actuellement détenteur du chartrier d'Auzers, doit être à même de produire, s'ils existent, des papiers de famille donnant aux Douhet les seules armes *d'azur à la tour d'argent.* D'autre part, Rietstap est loin d'être l'Evangile de l'histoire nobiliaire. Dans une aussi vaste compilation, il lui est permis d'ignorer qu'à Auzers même, il y eut une famille Bompar. En 1348, Jehan Bompar est recteur d'Auzers. En 1426, Jehan Bompar, neveu du précédent, est lieutenant du bailli des Montagnes en même temps que curé d'Auzers. Le 28 Juin 1470, Bertrand Bompar est témoin au contrat de mariage d'Hélips Bompar dame d'Auzers avec Antoine de Douhet auquel elle apporta la seigneurie d'Auzers (Cf., René de Ribier : *Les paroisses de l'archiprêté de Mauriac*, Paris, Champion, 1920). En consultant le *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne* (de Bouillet), on pourra se rendre compte que le blason *de gueules à une licorne d argent* n'est pas l'apanage des seuls Courtot de Cissey. La branche de Douhet du Puy-Molinier a même porté ces armes, franches de toute écartelure. L'alliance des Douhet avec les Bompar d'Auvergne est donc bien acquise et la seule chose qui resterait à prouver, le cas échéant, ce serait l'affirmation de Bouillet reproduite par Tardieu. L'alliance est de 1470 : les blasons des Douhet seraient donc fort anciens qui ne porteraient pas l'écartelure des Bompar. Il faudrait revoir à la Nationale l'Armorial de Guillaume Revel en 1450 : si le blason primitif des Douhet ne figure pas là, on le trouvera difficilement ailleurs. On consultera utilement sur les Douhet l'ouvrage ci-après qui contient une généalogie des Douhet de Cussac : *Mgr Baldus, évêque de Joare, vicaire apostolique du Ho Nan et du Kiang Si.*

Je n'ai certes pas élucidé, à mon grand regret, le problème héraldique, mais il était cependant utile de signaler que les Bompar d'Auvergne ne sont pas un mythe, malgré Rietstap.

HENRI D. D'A.

Bourdon de l'Oise (LXXXIII, 140, 261, 354). — Nos deux collaborateurs qui s'intéressent à Bourdon de l'Oise, connaissent-ils l'excellente notice que lui a consacrée Kuscinski dans son *Dictionnaire des Conventionnels*. Paris, 1919, in-8°, au siège de la Société de l'histoire de la Révolution française, 3 rue Furstenberg ?

Kuscinski le dit né au Rouy le Petit (Somme), le 11 janvier 1758, et il est infiniment probable qu'il a vérifié, car il n'émet aucun doute sur la date ni sur le lieu de naissance. Quand on connait sa manière de travailler, on peut en déduire qu'il avait la certitude que son renseignement était exact.

R. B.

***

Je ne puis renseigner MM. J. Chappée et Carolus Barré sur les origines de Bourdon de l'Oise, mais je puis indiquer à M. Carolus Barré où se trouvaient l'église St-Yves et la rue des Noyers. Cette dernière, qui fut absorbée par le Bd St-Germain, commençait rue St Jacques, en face la rue du Foin, et se terminait à la place Maubert. Le côté méridional subsiste presque intact, entre les rues St-Jacques et des Carmes ; c'est la partie du Bd St-Germain qui se trouve en contre-bas, et à laquelle on accède par deux escaliers. Quant à l'église St-Yves, elle était située à l'angle nord ouest des rues St-Jacques et des Noyers ; c'était l'église en laquelle on accrochait, en manière d'ex-voto, les sacs de procédure.

Bourdon de l'Oise, qui habitait encore rue des Noyers en 1791, eut trois autres domiciles parisiens pendant sa courte vie politique. A l'époque (frimaire an II) où le général Rossignol lui faisait une visite, accompagné d'une jeune femme déguisée en aide de camp, Bourdon habitait le *Prieuré St-Martin des Champs* ; il y séjourna peu, car en l'an III, alors que, régicide farouche, il déclarait pendant une séance de la Convention : *« qu'il ne mettrait jamais d'autre limite qu'un poignard, à l'autorité d'un roi »*, son domicile était *rue des Saints-Pères* (au n° 15 de cette époque). Lorsqu'en septembre 1793, il faisait décréter par la Convention que les déportés subiraient le même sort que les émigrés, jusques et y compris la confisca-

tion de leurs biens, il ne pensait certes pas qu'il subirait lui-même les rigueurs de ce décret, et que le 9 vendémiaire, an VI, il quitterait Rochefort à bord de la *Sémillante*, frégate qui devait le conduire, en compagnie de Laffon de Ladébat, Barbé-Maillebois, Pichegru et quelques autres, à Sinnamari.

Au *18 fructidor*, an V, Bourdon était logé *rue St-Nicaise 520*. C'est là sans doute qu'il fut arrêté pour être conduit au Temple. Il n'en devait sortir que pour connaitre les joies de la guillotine sèche.

Du prieuré St Martin, il existe encore quelques vestiges ; la rue St-Nicaise, qui conduisait de la rue St-Honoré à celle des Orties du Louvre, fut supprimée en partie sous le premier Empire. Le tronçon qui subsistait disparut lorsque fut formée la place du Théâtre Français.

ANCEPS IMAGO.

—

Du Joncquoy (LXXXIII, 237, 359). — M. Dujoncquoy, à Paris, a adressé à l'auteur de la question la note suivante :

Les Dujonquoy ou du Joncquoy sont, suivant les traditions de ma famille, originaires de Valenciennes où l'on retrouve leurs traces de 1452 à 1764.

A partir de 1773, date du mariage de mon arrière-grand-père, j'ai la généalogie exacte de cette branche, dont nous sommes, mon fils et moi, les seuls représentants masculins.

Mais je connais d'autres Dujoncquoy, d'où on peut conclure qu'il y a plusieurs familles portant ce nom.

Quant au J.-J. du Joncquoy et à la question Storff, je n'en ai jamais entendu parler.

M. DUJONCQUOY.

—

Armoiries à retrouver : Gaboré ou Caboré (LXXXIII, 337). — En 1713, Etienne Gaboré était juge de la Maison Fort (St-Amand en-Puisaye) ; il était marié à Madeleine Pouillot.

Leur fils, Pierre Gaboré, bourgeois de St-Amand, épousa le 1er août 1713, Edmée de Finance, fille de Joseph de Finance, gentilhomme verrier, et de Pomponne Violet.

Il mourut, âgé de 75 ans, en 1768 ; sa femme était morte, à 57 ans, en 1752.

Pierre Gaboré et Edmée de Finance eurent au moins 4 enfants : Léonard, mort à 17 ans en 1742 ; Charles et Pierre, présents en 1752 au décès de leur mère ; et Camille, mariée, le 14 novembre 1764 à Pierre Belliard, arpenteur royal à la maitrise des eaux et forêts de Montargis, fils de Pierre Achille Belliard, aussi arpenteur en ladite maitrise, et de Marie-Marthe Catalat.

MORENNES.

—

La Comtesse C. Hugo (LXXXII). — Clémentine Sollier, comtesse Hugo, était la femme de Léopold et par conséquent nièce de Victor Hugo. Elle est morte le 19 mars 1910 dans une pension de famille aux Batignolles. Le comte Léopold Hugo habitait Paris vers 1880 et fréquentait les milieux littéraires. Il ne manquait pas d'esprit et sa conversation était originale.

H. Tx.

—

Les manuscrits normands de don Lenoir (LXXXIII, 241, 363). — Lire Bayeux et non Bagneux.

Le château de Belfontaine est à un kilomètre environ de la gare de l'Ouest à Bayeux.

ALBERO.

—

Langlois de Sézanne (LXXXIII, 334). — Claude-Louis-Langlois de Sézanne, né à Sézanne (Marne) en 1757, était — d'après le *Dictionnaire des Artistes*, de Gabet — un peintre de portraits.

Elène de Beaufort, ancien directeur de l'école de dessin à Sens, il avait à Paris, en 1831, rue Geoffroy-l'Angevin, 7, un atelier d'élèves et donnait aussi des leçons particulières.

Outre un grand nombre de portraits des généraux français les plus célèbres, les principales productions de cet artiste, maintenant oublié, sont : le portrait du naturaliste Sonnini de Manoncourt, plusieurs sujets pour le frontispice d'une bible, gravés par Voissart ; une *Nativité*, d'après Raphaël, exposée en 1819 et des tableaux de famille.

Langlois a dû mourir dans le cours du règne de Louis-Philippe, car son nom ne figure sur plus l'*Annuaire des Lettres, des arts et des Théâtres* de 1846.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Jean Le Chartier (LXXXIII, 286). — Dans sa *Biographie Normande* (Tome II, p. 431) Lebreton dit que l'éloge de Le

Chartier a été prononcé à l'académie de Caen, dont il était membre, et se trouve dans les *Annales littéraires de Caen* (N° du 19 septembre 1807).

Etant donné que Le Chartier est mort le 1er novembre 1837, Lebreton a dû faire un lapsus et l'éloge en question doit se trouver à une date postérieure.

E. H.

—

Duchesse de Lesdiguières (LXXXVIII, 238). — On trouvera quelques détails sur Marie Vignon et la mort de son premier mari dans *Vizille et ses environs*, par M. Auguste Bourne, ouvrage dont les sources sont les archives du superbe château élevé à Vizille par Lesdiguières. Ces archives étaient conservées par la famille Casimir-Perier, propriétaire du grandiose édifice. Elles renfermaient de nombreux manuscrits de M. Augustin Perier.

Ennemond Matel, mari de Marie Vignon, devenue marquise de Moirans par la grâce de Lesdiguières, fut tué par un certain Araldi soudoyé par le colonel Allard qui voulait se rendre le connétable favorable. Après cette mort, la marquise de Moirans reçut par l'influence de son amant le titre de duchesse de Treffort et, peu après, fut épousée.

Lesdiguières, en mourant, lui laissa une partie de ses biens. Marie Vignon parait en avoir joui tranquillement, elle mourut à Grenoble sans avoir été inquiétée et fut inhumée dans la chapelle dite du Connétable au couvent de Sainte-Claire. Son mausolée, sculpté par Jacob Richer, passait pour un chef-d'œuvre. La duchesse et sa fille étaient représentées à genou, de grandeur naturelle. En 1793 la populace brisa le tombeau, les débris en furent dispersés.

Des deux filles que Marie Vignon avait eu du Connétable : Françoise, mariée à huit ans au marquis de Montbrun, petit fils du fameux partisan, vit son mariage cassé ; elle épousa le maréchal de Créqui veuf d'une autre fille de Lesdiguières – du premier lit. L'autre enfant de Marie Vignon, Catherine, devint comtesse de Sault. Le livre de M. Bourne auquel j'emprunte ces faits s'étend assez longuement sur cette famille.

ARDOUIN-DUMAZET.

*
* *

M. Adrien Marcel trouvera dans l'*Historiette* que Tallemant des Réaux consacre au connétable de Lesdiguières, le récit de son mariage avec la veuve d'Aymon Mathel ; celle ci était la fille d'un fourreur, et, d'après Tallemand, son mari était marchand-drapier.

Suivant le même auteur, ce n'est pas le connétable, mais un des galants de la dame, un certain colonel piémontais du nom d'Alard, qui aurait, à l'instigation de celle-ci, assassiné l'infortuné mari.

Après la mort de Lesdiguières, sa veuve parait avoir eu des démêlés assez sérieux avec le maréchal de Créqui, mari de sa seconde fille ; ce dernier, qui vivait en mauvais termes avec sa femme, avait tenté de se débarrasser d'elle en la compromettant dans une affaire de supposition d'enfant. Mais la connétable ayant déjoué cette manœuvre, le maréchal, pour se venger, fit enlever sa belle-mère et la tint longtemps prisonnière au fort des Barreaux, l'accusant faussement de crime de lèse majesté, et d'avoir des intelligences avec le duc de Savoie ; Louis XIII et le cardinal de Richelieu, passant à Lyon, la mirent en liberté.

Le P. Anselme, qui cite la duchesse de Lesdiguières dans son *Histoire généalogique*, ne donne pas la date de sa mort.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Les lettres et manuscrits de Maine de Biran (LXXXIII, 238, 366). — Ecrire à M. Maine de Biran, château des Guichards, par Mouleydier (Dordogne) et à M. Dujarric-Descombes à Celles (Dordogne), Vice-Présidents et tous les deux de la Société Archéologique du Périgord. Ils renseigneront certainement. On trouvera l'adresse du marquis de Tracy (descendant des Estutt) dans le Bottin Mondain.

SAINT-SAUD.

*
* *

Le marquis d'Estude de Tracy (décédé) a laissé un fils au château de Paray, par Chevagnes, Allier.

Une famille Cabanis habite Valéseville, par Lanta, Hte Garonne.

UN INTERMÉDIAIRISTE.

Famille Martinet de Brunot (LXXXIII, 92, 167). Après une longue absence, je lis la réponse de M. de Saint-Saud. J'ai fait erreur en effet. Les Martinet de Brunot n'étaient pas du Périgord. Ils n'étaient que sur la lisière, en Guyenne.

DESMARTYS.

—

Claude de Nesle abbé de Régny (LXXXII, 239). — L'abbé de Régny-sur-Cure (ou Reigny-les-Vermanton) qui gouverna le monastère à la fin du XVI° siècle, ne s'appelait pas Claude de Nesle. La *Gallia christiania* le nomme Claude de Nesure et Courtépée, Claude de Nesvre : ce sont deux lectures d'un même mot.

L'abbé avait été chanoine de Saint-Lazare d'Avallon. D'après l'*Inventaire* des titres de cette église, conservés aux *Archives départementales de l'Yonne* (G. 2084, 2089, 2090), le nom est Claude de Denesvre.

On trouverait, sans doute, des renseignements concernant ce personnage ; dans les notes biographiques sur les abbés de Reigny, rédigées par Noël Damy, qui sont aux *Archives de l'Yonne* (H. 1562).

SAINT-VALBERT.

—

Louis-César Joseph Ducornet, le peintre né sans bras (LXXXIII, 188, 302). — Hélas ! oui, j'ai connu César Ducornet, et je n'en suis pas plus fier, car cela ne me rajeunit pas. Je réponds simplement à l'appel qui m'est fait par notre collaborateur Labéda, sans croire que je puisse ajouter quelque chose d'intéressant à ce qui a été dit sur cet artiste original et curieux. J'étais adolescent lorsque j'exprimai à une amie de ma famille, qui était avec lui en relations presque intimes, le désir de le voir. Elle me ménagea un rendez-vous avec lui, et j'allai le trouver un jour en effet, dans son atelier de la rue des Marais-Saint-Germain qui est actuellement la rue Visconti, où je trouvais le peintre travaillant à un de ses tableaux. A l'annonce de mon nom, il se leva fort obligeamment et vint à ma rencontre avec beaucoup d'affabilité, sans d'ailleurs me tendre la main. Il était de très petite taille, replet et d'apparence robuste, avec une tête énorme, d'où sortait une voix vigoureuse, mais aux accents pleins d'aménité et d'une sorte de gaité cordiale. Tout en causant avec moi et quelques personnes présentes, il se remit au travail et je pus le voir tout à mon aise. Ce qu'il me semble me rappeler très bien, c'est qu'il avait aux pieds, comment dirai-je ? un appareil analogue à celui que les femmes, sous le nom de mitaines, portaient alors volontiers à la maison : c'est-à-dire que ses pieds étaient enveloppés d'un corps d'étoffe légère qui s'arrêtait aux doigts, laissant à ceux-ci toute leur liberté. Il y avait vraiment intérêt à le voir travailler ainsi, tenant sa palette du pied gauche, et du pied droit faisant courir avec agilité ses pinceaux sur la toile. Pour moi, artiste d'un autre genre et dont la curiosité était singulièrement éveillée, j'y prenais un plaisir extrême. Je n'ai pas vu Ducornet écrire, comme je l'ai vu travailler, mais j'ai eu de ses lettres entre les mains, et je puis dire qu'il avait une très bonne écriture, très lisible et d'une régularité parfaite. Voilà tout ce que je me rappelle de cet excellent homme qui était, en dépit de sa terrible infirmité, un artiste habile et distingué.

ARTHUR POUGIN.

—

M. Eudore Soulié (LXXXII 336 LXXXIII 265 362) — Lorsque Sardou épousa Mlle Anne Soulié il était veuf. — Vers 1860 à 63 environ, un de mes oncles possédait une petite maison de campagne dans le magnifique parc du Raincy qu'on venait de vendre par lots. — Sardou était son locataire, sa femme était modiste ; ménage plus que simple à cette époque. J'ignore en quelle année il perdit sa femme. Ceci est mon souvenir personnel, mais il y a un point obscur dans le passage cité par Edmond l'Hommedé, Sardou y parle de son beau père *Moisson*. Or je viens d'ouvrir le grand Larousse et j'y vois que Sardou avait épousé en 1858, une *Mlle de Brécourt*, laquelle l'avait admirablement soigné et encouragé dans une période de détresse morale physique.

Alors comment son beau-père se nommait il Moisson ?

J. V. P.

—

Le Chevalier de Vauréal (LXXXIII, 337). — On voit à Melun, dans le cimetière du sud, la tombe, en bon état d'entretien, du chevalier de Vauréal.

La pierre est surmontée d'une longue inscription élogieuse, dont je n'ai pas relevé le texte intégral, mais seulement les indications essentielles suivantes :

Très illustre et noble François Louis de Vauréal frère militaire de justice de l'ordre de Saint Jean-de Jérusalem, fils naturel de très haut, très puissant et très excellent prince Louis-François-Joseph de Bourbon prince de Conty prince du sang, pair de France, décédé à Melun le 3 août 1785, âgé de 24 ans, mestre de camp en second du régiment de dragons de S. Altesse Sérénissime...

PRÉ-CHAMBLAIN.

—

Un cardinal à retrouver (LXXXIII, 285). — Il a bien existé un dominicain, appelé Vincent, de son nom de baptême, qui fut cardinal et maître du Sacré Palais, sous le pontificat d'Urbain VIII, mais son nom de famille était Macolani et non pas Damedor.

Né à Fiorenzuola (Emilie) en 1578, il reçut le chapeau en 1641, fut quelque temps archevêque de Bénévent, et mourut à Rome en 1667.

* * *

Il s'agit évidemment de Vincent Maculano, de Fiorenzola, dominicain, maître du Sacré palais, prêtre cardinal de Saint-Clément, promotion de décembre 1641, mort achevêque de Bénévent, en 1667.

J. CHAPPÉE.

—

Les Pazzis dans le Dante (LXXXIII, 141).— Personne n'ayant encore répondu je donne pour ce qu'ils peuvent valoir ces quelques détails :

S'ils étaient originaires d'Arles, *Rinière Pazzo*, ou *dei Pazzi* et son homonyme *Rinière de Cometo*, deux simples voleurs de grand chemin du XIIIe siècle, étaient alors connus pour, le premier au Valdarnese et l'autre comme étant de Corneto, dans les Etats de l'Eglise. Dante les place dans le septième cercle, celui des violents contre autrui :

La divina giustizia di qua ..
.... ed in eterno munge
Le lagiune, che col bollor disseira,
A Rinier da Corneto, a Rinier Pazzo,
Che fecero alle strade tante guerra.

Alberto Camicione de Pazzi, autre Valdarnese, d'une époque un peu postérieure, tue par trahison son parent Ulbertino, et pour ce fait est mis par Dante dans le cercle des traîtres à leurs proches ; cet ancien dit avec hauteur :

Sappi ch'io sono il Camicion di Pazzi ;
Ed aspetto Carlin, che mi scagioni.

C'est-à-dire que le crime de celui qui va venir *(en enfer)* est tellement abominable que le sien propre en semblera peu de chose, qu'il sera *scagionoto*, purgé, presque de son crime.

Carlin, en effet, avait vendu aux Noirs, faction contraire à la sienne, Castel di Piano di Trévigne, qu'il tenait pour les Blancs, abandonnant à l'ennemi tous ceux de sa faction qui se trouvaient dans la place et qui furent massacrés.

Quant à Allard, *il vecchio Alardo* je ne trouve rien de plus que ce qu'en dit le collègue A. L. C'est en conseillant à Charles d'Anjou de s'engager dans la bataille de Tagliocozzo que les deux tiers de ses forces et de conserver l'autre tiers en réserve pour l'attaque finale, qu'il lui assura cette victoire signalée sur Conradin, neveu de Manfredi.

L'américain Longfellow est utile à consulter pour les notes étendues qu'il a données avec sa remarquable traduction, terzine par terzine, de la Divine Comédie. Il appelle Allard, le Comte Alardo de Valleri.

NUNOT.

—

Armoiries à identifier : Dauphin (LXXXIII, 93). — Le libellé de la question est peu clair. La faute en est, sans doute, à l'imprimeur qui aura brouillé l'accord des participes et des substantifs, et qui aura mal disposé typographiquement les alinéas.

Toutefois, je crois pouvoir dire que, si l'objet armorié date du commencement du XIXe siècle, les blasons sont ceux du duc et de la duchesse d'Angoulême, dauphin et dauphine de France.

SAINT-VALBERT.

—

Médaille des Trois Ordres (LXXXIII, 338). — Par suite d'une erreur d'impression, il y a lieu de lire : ... dans

l'intérieur un grand 6 (six) ; au lieu de : ... dans l'intérieur un grand b (b).

G. Ab.

—

Hippolyte Clairon et l'Ordre du « Médaillon » (LXXXIII, 140, 273). — Dans un acte du 26 juillet 1783, déposé au rang des minutes de Me Labatut, notaire à Villeréal (Lot-et-Garonne), je trouve l'indication suivante :

« S. François Borde, ancien sergent au régiment de Bourbon Infanterie, *ayant la récompense militaire du Médaillon* ».

Il y avait donc deux ordres du Médaillon, l'un pour Vénus, l'autre pour Mars ?

Desmartys.

—

Iconographie de profanes dans les églises (LXXXIII, 288). — Dans la chapelle du beau château de Josselin (Morbihan), on peut voir un vitrail où figurent tous les membres de la famille Rohan, certains encore vivants.

Ash.

*
* *

L'usage est très répandu de donner aux saints, figurés sur les vitraux, les traits des donateurs. Ainsi, on peut voir, aux verrières de l'église Saint-Séverin de Paris, plusieurs bourgeois du quartier, nos contemporains, déguisés en martyrs et en confesseurs.

La liste de ces travestissements serait bien longue. Quelques personnes la trouveraient indiscrète.

Saint-Valbert.

*
* *

Au cours d'un déplacement dans le Berry, j'ai pu constater la coutume mentionnée par Robert Géral.

Dans l'église de Graçay (Cher) la plupart des vitraux représentent des donateurs et des habitants du village, et entre autres les filles de l'architecte du monument.

Dans l'église de Saint-Christophe-en Bazelle (Indre), le vitrail du fond du chœur représente Saint-Christophe portant l'Enfant Jésus, dont les traits sont ceux du châtelain du pays, aujourd'hui décédé, et d'autres vitraux représentent ses parents.

X. X. X. X. X.

*
* *

Je ne pense pas que M. Robert Géral ait lu, dans des cartouches, sous les images de S. Simon et de sainte Hélène à l'église de Chevry-en-Selème, les noms mêmes de M. et Mme Brisson ? Il ne pourrait donc y avoir là (à mon sens), usurpation de personnalité, même pas manifestation de l'orgueil humain. Je soutiens avec bien d'autres, que l'artiste a le droit de prendre ses modèles où il lui plaît.

Et que m'importe, s'il compose un chef-d'œuvre ! Je ne dis pas que les fresques de Chevry et que le prophète de Metz soient des chefs-d'œuvres, à d'autres de juger ! Mais je constate que l'art est rempli d'exemples. Au surplus, l'Eglise a toujours reconnu à l'artiste le droit d'interpréter, de transposer, pour traduire son émotion, le visage humain. L'œuvre d'art ne se peut créer d'après un modèle-type inexistant. Cette largeur d'esprit nous a valu les chefs d'œuvre du Moyen-Age et de la Renaissance. Grünewald et Holbein ont peint des Christs d'après des cadavres *Vus*, leurs œuvres n'en sont pas moins d'essence spirituelle. Et les Vierges de Raphaël ?

On pourrait reconnaître le portrait de M. Clémenceau dans une peinture du Panthéon ! On sait que chaque fois qu'il s'est agi de portraiturer Louis IX, les imagiers se sont attachés au profil de Charles V. Une dernière citation. Il y a au Musée d'Anvers, un tableau de Jehan Fouquet (qui jusqu'en 1793, appartint à une église de Melun) lequel représente une *Vierge à l'Enfant*. Y a-t-il là sacrilège ? Cette Vierge c'est Agnès Sorel ! Les artistes romantiques ont reproduit cent fois ces traits. C'est peut-être le plus sûr portrait de cette grande femme si décriée du xve siècle. C'est une belle œuvre, ce portrait. Je souhaite une aussi belle destinée aux fresques de Chevry-en Sélème. Car dans quelques siècles, si l'on a oublié les noms révélés par la sagacité de M. Géral, tant mieux si l'on ne voit plus dans les figures sacrées, interprétées par l'artiste que deux belles œuvres. En art, l'anecdote est d'un intérêt tout relatif.

Gabriel Ursin Langé.

—

Album d'autographes romantiques E. C. (LXXXIII, 291). — Les

annuaires et almanachs de Versailles, du temps de la Restauration, ne contiennent pas les noms des professeurs des Pages. Toutefois dans *l'Almanach royal* de 1829, figure un sieur Carlier au nombre des « chefs d'études, prof. » desdits Pages, sans désignation de spécialité. Ce fonctionnaire est vraisemblablement le même que le Théodore Carlier, signalé par Ste-Beuve, auteur de recueils de vers intitulés *Voyages poétiques* (1830) et ψυχή, *études* (1838) (Voir la *Bibliographie de la France* de ces deux années).

Il ne doit pas être confondu avec un homonyme, J M. Carlier, qui habitait également Versailles, à la même époque et était professeur de mathématiques au collège de cette ville.

Dans un passage de son long article du *Temps*, qui n'a pas été reproduit dans nos colonnes, M. Emile Henriot cite assez dédaigneusement parmi les écrivains plus ou moins connus qui ont répondu à l'invitation de la propriétaire de l'album, « un M. Tampucci », qui rimait pour Mlle E. C. « des vers enflammés sur la valse ». Ce Tampucci n'était pas un rimeur vulgaire, un poète pour album de jeunes filles ; il a eu son instant de célébrité et son souvenir nous a été conservé grâce à Champfleury qui lui a consacré tout un chapitre dans *Les Vignettes romantiques*.

Hippolyte Tampucci, qui exerçait la profession modeste de garçon de classe au collège Charlemagne, s'était senti l'âme et le tempérament d'un poète, et, en 1833, faisait paraître chez Paulin un volume de *Poésies* orné d'une eau-forte du plus pur romantisme due à Célestin Nanteuil. Mais le pauvre Tampucci n'était rien moins que romantique ; bien que lié avec Théophile Gautier, Gérard de Nerval et autres anciens élèves de Charlemagne, à qui il a dédié certaines pièces de son volume, il n'éprouvait d'admiration que pour Casimir Delavigne, et cet enthousiasme — dit Champfleury, — « équivalait vers 1833 à un brevet de cuistrerie impardonnable. » De fait, ses vers sont d'un poète bien sage, sauf, cependant, sa pièce sur « la Walse » (*sic*) qui figure à la page 195 du recueil, sous la date de juillet 1832, et dont les stances sont effectivement assez enflammées. Tampucci finit, à un moment donné, par jeter son balai aux orties pour entrer dans l'administration. En 1841, devenu chef de bureau de la préfecture de la Marne, il publiait encore un volume de poésies intitulé : *Quelques fleurs pour une couronne* ; mais ce fut son chant du cygne. Tampucci est mort, à une date inconnue, complètement oublié.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

La petite ville de La Bruyère (LXXXIII, 292). — L'édition des *Caractères* donnée par Didot en 1819 indique en note (vol. I, p. 136) : « La ville de Richelieu ». Le souvenir assez lointain que j'ai conservé de cette ville ne concorde pas très exactement avec la description de La Bruyère, et il faudrait qu'il eût visé les tours et clochers du château séparé de la ville et qui a disparu, car la ville, qui n'a guère changé, en comportait certainement fort peu.

P. DE MARIN.

⁂

La clef de l'édition des frères Wetsteins (1720) et les suivantes disent qu'il s'agit de la ville de Richelieu.

Mais la description ne convient pas exactement à cette localité. Une clef marginale indique Saint-Germain-en-Laye, sans plus de vraisemblance.

Il est probable que La Bruyère a voulu représenter la petite ville en général et non une certaine petite ville.

SAINT-VALBERT.

⁂

Le nom de la petite ville décrite au Chapitre V des *Caractères* a varié avec l'humeur et la fantaisie des faiseurs de clefs : les uns l'ont appelée *Richelieu*, probablement en souvenir du château, et ils la localisent dans l'Indre-et-Loire ; les autres, sans doute à cause de la forêt, y ont vu *Saint-Germain en-Laye*, et ils la placent en Seine-et-Oise. Mais si ingénieuse qu'elles puissent paraître, ces hypothèses sont gratuites ; et il semble bien, pour employer un mot familier à La Bruyère, que le vrai nom de la « petite ville » reste encore à découvrir.

Dr FRIEND.

*
* *

Tous les éditeurs sérieux de La Bruyère se sont préoccupés, comme notre confrère Quisetti, de savoir quelle était la petite ville dont parle La Bruyère dans le passage célèbre : « J'approche d'une petite ville », etc.

On a proposé Rouen, Saint-Germain et Richelieu.

Aucune de ces trois villes ne se rapporte suffisamment à la description de La Bruyère.

A la page 8 de son ouvrage sur *Loys le Roy*, de Coutances (in-8°, chez Lecène et Oudin, Paris 1896), l'auteur, A. Henri Becker, suggère Coutances.

Il est positif que la vue de Coutances répond assez bien au paysage *peint* par La Bruyère. En tous cas, beaucoup mieux que Rouen, St-Germain ou Richelieu — qui ne vont pas du tout.

Et puis, il est à noter que La Bruyère a été trésorier de la généralité de Caen, dont Coutances est une élection. La Bruyère, « en tournée d'inspection », aura eu sous les yeux le paysage qu'il décrit.

Ne pas oublier enfin que Coutances est et était un évêché, ce qui, par ailleurs, répond très bien à la fine satire de La Bruyère.

Jusqu'à plus ample informé, notre confrère Quisetti devra admettre que la petite ville est *Coutances*.

SAINT-MALO.

—

Renan « Solliciter doucement les textes » (LXXXIII, 241). — Chacun selon son indice particulier de réfraction mentale, jugera la *Vie de Jésus* et son auteur, mais selon moi l'on dépasse les bornes de la critique en déclarant que « ce n'est pas une œuvre de bonne foi » Je suis convaincu, pour ma part, que Renan n'a jamais écrit un livre, une page, une phrase qui ne fussent au moment où il écrivait l'expression sincère d'une pensée un peu ondoyante peut-être en apparence plus qu'en réalité, mais loyale. Je ne sais si l'expression « solliciter doucement les textes » est de lui, en tout cas elle lui ressemble bien. Mais je n'y vois nullement un sens péjoratif et n'accuse pas le maître d'avoir dénaturé sciemment les textes pour la plus grande gloire de ses opinions personnelles. Un texte est un fait humain ; et on sait ce que pèsent les faits humains, l'interprétation est donc ici un droit absolu, je dirais volontiers un devoir ; tout ce qui est authentique n'est pas nécessairement sincère et il se peut que tel document certain ne contienne qu'une part infinitésimale de vérité ou même n'en contienne pas du tout.

Quant aux miracles, comme Renan n'y croit pas, peut on dire qu'il les escompte? je ne le pense pas.

A bien voir les choses, Renan fait ce que fait tout écrivain qui compulse et étudie les textes, il les interprète à sa manière ; et si cette interprétation s'oriente volontiers dans son sens particulier, il est en cela de l'innombrable famille des historiens. Et ce n'est pas cela qui m'inclinerait à douter de son entière bonne foi.

H. C. M.

*
* *

La rencontre dont s'étonne notre confrère G. P... s'explique le plus aisément du monde. MM. Samaran et Deslandres ont trouvé l'expression dans l'œuvre la plus célèbre de Renan lui même. Il suffit de rappeler ce passage de la *Vie de Jésus* :

... Ce qu'il faut rechercher, ce n'est pas la petite certitude des minuties, c'est la justesse du sentiment général, la vérité de la couleur. Chaque trait qui sort des règles de la narration classique doit avertir de prendre garde ; car le fait qu'il s'agit de raconter a été vivant, naturel, harmonieux. Si on ne réussit pas à le rendre tel par le récit, c'est que sûrement on n'est pas arrivé à le bien voir. Supposons qu'en restaurant la Minerve de Phidias selon les textes, on produisît un ensemble sec, heurté, artificiel ; que faudrait-il en conclure ?

Une seule chose : c'est que les textes ont besoin de l'interprétation du goût, *qu'il faut les solliciter doucement* jusqu'à ce qu'ils arrivent à se rapprocher et à former un ensemble où toutes les données soient heureusement fondues. Serait-on sûr alors d'avoir la statue grecque ? Non ; mais on n'en aurait pas du moins la caricature : on aurait l'esprit général de l'œuvre, une des façons dont elle a pu exister.

Je cite la 7° édition, Paris 1863, introduction, page LVI.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

Même réponse : Dr M. D.

*
* *

L'emploi du mot « solliciter » ainsi compris est courant. Notre confrère, grâce au contexte, en a d'ailleurs aisément démêlé la signification. Toutefois il conviendrait qu'il atténuât sensiblement les termes de sa définition : « solliciter » n'est tout de même pas proprement « défigurer ».

Je m'en tiendrais plutôt au sens implicitement et clairement contenu dans la citation suivante d'un original et fin critique disparu il y a peu d'années :

M. Ernest Lichtenberger... m'avertit que... j'ai dû solliciter un peu les textes. Je le crois humblement, et je n'en ai guère de repentir. J'aurai appliqué d'instinct une doctrine qui m'est chère sur le ministère de la critique, qui est d'éclaircir et de mettre en ordre les inventions plus ou moins confuses du génie.

(Paul Stapfer : *Etudes sur Gœthe*, Paris, 1906, p. 278, note).

S. G.

—

Les révélations d'un écrivain anglais sur le Kronprinz (LXXXIII,284). — J'ignore si, pendant la dernière guerre, le Kronprinz a eu un officier d'ordonnance appelé le comte Ernest de Heltzendorff, mais ce que je puis attester, c'est qu'avant 1917, on ne trouve attaché à sa personne aucun officier de ce nom. D'ailleurs, je ne crois pas qu'une famille comtale Heltzendorff existe en Allemagne ; en revanche, dans *Gothaisches græfliches Taschenbuch*, figure une famille Holtzendorff qui peut être celle à laquelle appartiendrait l'officier en question, mais aucun des membres de cette famille ne porte le prénom d'Ernest.

Mr. William Le Queux est l'auteur de plusieurs romans qui, sans avoir grande valeur littéraire, jouissent d'une certaine vogue de l'autre côté du détroit ; je n'ai lu de lui qu'un seul ouvrage : *The indiscretions of a lady's maid*, et n'ai point été tenté de connaître ses autres œuvres.

Depuis quelque temps, Mr. Le Queux paraît vouloir s'adonner à un nouveau genre ; il fait éditer et traduire en français de temps à autre des publications relatant l'histoire secrète et scandaleuse de certaines cours européennes qui ont disparu à la suite des événements de ces dernières années. Mais je crois que les révélations sensationnelles qu'il nous donne, soit sur la cour de Saint-Pétersbourg, soit sur celle de Potsdam, ne doivent être accueillies qu'avec un extrême prudence.

Enfin, il ne m'appartient pas et je n'ai aucunement le désir de défendre le Kronprinz contre les accusations de son ancien aide-de-camp, mais les atrocités que celui-ci lui attribue seraient-elles prouvées, ce n'était pas au sire de Heltzendorff à les révéler. En outre, il convient toujours de se défier des domestiques qui disent du mal de leurs anciens maitres.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

J'ai dernièrement, chez un libraire, hésité longtemps devant *Le Secret de Potsdam*. Sur la couverture, je découvris ces mots : « Commandeur de *Aigle Noir* ». Or cet ordre, si fort rare, n'a jamais eu (telle la *Toison d'or*) qu'un degré. (*L'Aigle Rouge*, lui, en a des tas, de grades et de degrés).

CH.-AD. C.

—

Un pur trouve toujours un plus pur qui l'épure (LXXVIII, 193)). — Ce vers n'est que l'adaptation spirituelle à un fait d'observation courante dans la vie politique actuelle du vers bien connu de Boileau dans l'*Art poétique* :

Un sot trouve toujours un plus sot qui l'ad-
[mire.

Il faudrait sans doute compulser longtemps des collections de journaux avant de découvrir quel est le journaliste qui a le premier trouvé l'ingénieuse transposition — ou peut-être, l'ayant recueillie dans une conversation, l'a le premier simplement utilisée.

IBÈRE.

*
* *

Le mot était courant dans les milieux et les journaux conservateurs, aux environs de 1880, alors que « l'épuration des fonctionnaires » était à l'ordre du jour du parti républicain triomphant. J'ai connu un collaborateur du *Moniteur Universel*, qui disait avoir la paternité de ce mot.

Mais ne s'illusionnait-il pas ? Probablement la trouvaille a été anonyme, collective.

Elle était dans l'air, et d'ailleurs facile pour quiconque se rappelait son Boileau : « Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire ».

V. B.

—

Septante, octante et nonante (LXXXIII, 195, 368). — A mon premier diner dans le monde en Belgique, en 1911, j'ai été curieusement attrapé par cette expression de mon voisin : « lors de la guerre de septante. ».

CH.-AD. C.

—

La Roche sur-Yon. La Roche-sur-Yonne (LXXXIII, 44, 227, 320). — Il est facile de prouver que je ne me suis pas avancé sans raison en parlant de OIONA (ONA ou ONNA), au lieu de OIONNO.

En effet, on a : *Rocha super Yonam* en 1203 (Archives de la Vendée) ; *Rocha super Eonam* (dito). On retrouve *Yonam* en 1249 (Aveu Archives nationales) ; en 1250). On a *Yona* en 1250.

J'ai trouvé *Oyonam* en 1502 ; et *Gallia Christiana* donne *Oionam*, en 1533 (A, 2, 366). — Que faut-il de plus ?

Donc OIONA est bien plus probable qu'OIONNO, que je n'ai jamais pu découvrir encore !

MARCEL BAUDOUIN.

—

Horeau, Bihoreau, Trihoreau (LXXXII, 288). — Il existait, en vieux français, un substantif *boreau* (*koureau*, *hourel*, *borel*) qui signifiait fascine, fagot.

D'autre part, *biboreau* (*biborel*) est le nom français, encore usité aujourd'hui, d'un oiseau, une sorte de héron (*ardea nycticorax*).

Voir les dictionnaires d'Oudin de Cotgrave, de Sainte-Palaye et de Godefroy et les traités d'ornithologie.

SAINT-VALBERT.

—

Tombes d'animaux (LXVIII; LXXVIII à LXXX). — Le Président de Brosses, écrivant de Gênes à son ami de Quintin, le 1er Juillet 1739, raconte sa visite au Palais Doria (*Colomb, lettres familières, 1858*) :

« Dans ce jardin près d'un colosse de Jupiter est le tombeau d'un chien d'André Doria, à qui il donna cent pistoles de pension pour son entretien. L'Epitaphe est des plus curieuses : « Qui giace il gran Rolando, cane « del principe Giov Andrea Doria, il quale « per la sua fede e benevolenzia, fu merite« vole di questa memoria e perché servo in « vita si grandemente ambidue le leggi, fu « ancora giudicato in morte doversi collo« care il suo cenere presso del sommo Giove, « come veramente degno della real custodia.

« Visse XI anni e X misi, mori, in settembre del 1615, giorno 8, ora 8 della notte. »

Une note de R. Colomb nous renseigne sur l'origine de ce fidèle serviteur :

« Charles-Quint l'avait donné à André Doria en assignant pour le chien cinq cents écus de pension. »

J'avoue que cette date de 1615 me laisse rêveur. Charles-Quint (1500-1558) et André Doria (1468-1560) étaient morts depuis plus de cinquante ans, lorsque le grand Roland passa lui-même de vie à trépas. De Brosses ne se serait-il pas, en copiant l'inscription, trompé d'un siècle ?

N'oublions pas non plus la tombe d'un griffon, attribuée à Clodion et commandée, dit-on, à cet artiste par la Dubarry. Ce petit monument d'une proportion exquise faisait partie en 1896 de la collection particulière de M. Gaston Le Breton, Directeur du Musée Céramique de Rouen. Deux chiens formant cariatides supportent un entablement surmonté d'une urne drapée ; au pied de cette urne git inanimé le toutou de la favorite. Entre les deux chiens se dresse la place vide de l'inscription.

Ce tombeau du griffon inconnu a été reproduit dans l'*Illustration* du 18 juillet 1896.

ORPRÉMONT.

—

Les armes d'honneur (T.G, 59). — Sur décision du 1er Consul, la République décernait des *sabres d'honneur* aux *officiers* qui s'étaient distingués par une action d'éclat.

Ces armes d'honneur étaient-elles d'un modèle unique pour tous les Corps (Guerre et Marine) ?

Où pourrais-je trouver leur description détaillée (lame, poignée, fourreau) ?

G. AS.

Plumes qui ont signé des traités (LXXIX, 139, 247, 294 ; LXXX, 133. — Je lis dans une Revue de 1899 :

... La plume, avec laquelle Bismark signa le traité de Francfort le 10 mai 1871, est en or massif et sertie de diamants. Elle est déposée au musée Bismark, dans le château seigneurial de Schœnhausen, propriété primitive de Bismarck, mais qu'ils avaient dû vendre au moment de leur décadence et que le vieux chancelier avait rachetée...

G. Ab.

—

Tartarin (XXLV ; XXV ; LXXXII ; LXXXIII, 279, 372). — L'année dernière je faisais un séjour en Provence, dans la si méridionale ville de B... célèbre par ses foires d'antan, qui se cache coquettement dans un tournant du Rhône, au pied d'une colline sur laquelle se dressent, encore majestueuses, les ruines d'un château, construit par une famille dont le chef fut un connétable qui entra souvent en lutte avec le cardinal de Richelieu.

C'était au mois de Juillet. Vers la fin d'une après-midi qui avait été particulièrement chaude, j'étais allé avec un ami chercher un peu de fraîcheur, sous les platanes superbes qui ombragent l'ancien champ de foire, situé en bordure du plus grand de nos fleuves. Devant nous, de l'autre côté s'élevait la masse imposante du château du roi René transformé en prison. Les rayons du soleil qui allait se coucher, là-bas dans les oseraies, doraient les cimes de ses tours.

« Tartarin devait monter souvent là-haut, dis-je, en le désignant à mon compagnon, pour admirer sa bonne ville de Tarascon. » Et je m'attirai cette réponse : « Vous êtes donc aussi de ceux qui croient que c'est en face qu'Alphonse Daudet a trouvé son héros ? Je vais vous détromper. Venez donc jusque chez moi. Chemin faisant vous ferez connaissance avec celui qui servit de modèle à Daudet et je vous montrerai ensuite sa photographie ». — « Vraiment ? » — « Mais oui, ma famille était très liée avec un M. Henri Reynaud de Nîmes, qui habitait boulevard Gambetta, dans l'immeuble où se trouve actuellement la Chambre de Commerce, et qui lui appartenait. Très riche, il se plaisait à faire du bien autour de lui, sans ostentation et n'était pas du tout le hâbleur du roman d'Alphonse Daudet. Excellent tireur, quoique gaucher, il aimait bien faire montre de la justesse de son coup d'œil. On cite de lui ce trait.

Un jour, il pria un visiteur qui se trouvait dans son cabinet de travail, de lui désigner une victime parmi quatre moineaux perchés sur un arbre éloigné de son jardin, et il l'abattit avec une carabine Flaubert. On l'a vu aussi souvent, d'un coup de pistolet, enlever une épingle fixée au bout de son soulier. Très cultivé, fin causeur, il professait des idées assez avancées. Cela fut, paraît-il, une cause de brouille dans son ménage. Il allait souvent rendre visite à son cousin Montégut, (Bézuquet), pharmacien place du Temple. Il y rencontrait l'armurier Windisch (Costecalde) et le capitaine d'habillement en retraite Fitili. Alphonse Daudet était son petit parent. Un oncle commun, l'abbé Reynaud lui avait trouvé une petite situation à Paris. En 1861 les médecins ordonnèrent au jeune Alphonse une cure de soleil. Il vint à Nîmes et son parent Henri Reynaud le prit auprès de lui comme secrétaire. Il fit mieux. Il décida de l'emmener dans un pays du soleil où il n'aurait pas à souffrir des rigueurs du mistral et au mois de février de cette année-là ils partaient tous deux pour la Tunisie. Au retour de ce voyage, Reynaud habita dans l'immeuble devenu depuis l'hôtel Terminus, place de l'Esplanade. Dans une cour intérieure il planta, paraît-il, le fameux baobab. Sur la fin de ses jours il se retira dans le village de Montfrin, pays natal de sa femme.

Une question particulière l'avait brouillé avec Daudet qui écrivit à quelque temps de là son livre. Henri Reynaud, qui ne pouvait point ne pas s'y reconnaître, en fut profondément affligé ; on en a retrouvé les preuves dans une correspondance recueillie par son fils, et souvent amère à l'endroit de l'auteur de *Tartarin*. Il ne lui pardonnait pas de l'avoir ainsi ridiculisé bien que Daudet eut placé le cadre dans lequel se mouvaient les personnages, à trente kilomètres de Nîmes. Il avait d'abord donné comme titre à son ouvrage : *Barbarin*. Mais on lui fit remarquer qu'il risquait de froisser une famille de ce nom habitant justement Tarascon. Il modifia alors une lettre ».

A la fin de cette conversation qui m'avait intéressé autant que diverti, nous entrions chez mon aimable compagnon. « Je vous présente notre héros national, me dit-il en riant ». En même temps, il prenait sur un meuble une photographie où l'on retrouvait les traits du personnage maintenant légendaire. « Et voici celui qui l'a fait connaître au monde », ajouta-t-il, en me montrant une photographie de l'auteur de *Tartarin*, avec cette dédicace : « A mon matelot, souvenir d'Afrique, Alphonse D. Alger, février 61. »

Au mur, il y avait une panoplie comprenant l'épieu du célèbre chasseur de lions, des pistolets d'arçon, une rapière et plusieurs couteaux arabes. Henri Reynaud a laissé d'autres armes dans une caisse blindée conservée par son fils qui a fait cadeau à un musée de Paris d'un carquois de flèches empoisonnées.

LOUIS GIORGI.

***

Il existe aux *Echelles* (chef-lieu de canton du département de la Savoie) un village de ce nom, autrefois (1565) « des Tartarins ».

—

Nécrologies

Mgr BATTANDIER

Nos collaborateurs apprendront avec le plus profond regret, la mort de Mgr Battandier. Il était depuis de très longues années un collaborateur assidu à l'*Intermédiaire*. Cet esprit d'un savoir si étendu n'interrogeait à peu près jamais. Mais avec une bonne grâce spontanée, il répondait toujours et souvent,

Il signait ses réponses D[r] A. B.

Il dirigeait l'*Annuaire pontifical catholique* qui contient tous les renseignements désirables sur l'église, dans le monde entier. Rien ne lui était étranger de l'histoire ecclésiastique depuis les premiers siècle. Son Annuaire était un ouvrage attendu avec impatience, et qui loué par tous les pontifes depuis Léon XIII, est devenu le livre indispensable pour qui veut être informé sur les institutions et les hommes du clergé.

Mais dans cet Annuaire il insérait aussi des études substantielles qui sont parmi les plus intéressants chapitres de l'histoire de l'église et dont il serait utile qu'une table fût publiée.

Mgr Battandier était né à Saint-Félicien, le 11 avril 1850, ordonné prêtre en 1875, il alla à Rome où il conquit les titres de docteur en théologie et en droit canon. Le cardinal Petra se l'attacha comme vicaire-général. Il était consulteur de plusieurs congrégations romaines.

Volontiers et pour l'unique amour de servir la vérité, il se mêlait dans nos colonnes à toute controverse à laquelle il pensait pouvoir apporter quelque lumière; ses interventions étaient aussi appréciées que courtoises. Sa discrétion et sa modestie égalaient son immense érudition. Nous perdons, en Mgr Battandier, un de nos maîtres.

—

GUSTAVE FUSTIER

Nous avons été frappé d'un autre deuil, également bien douloureux : la mort nous a enlevé un des premiers ouvriers de l'*Intermédiaire*, un de ceux qui ont assis sa réputation : Gustave Fustier.

Bibliophile averti, il a donné au *Livre* de nombreux articles. Il a publié une nouvelle édition du *Dictionnaire d'argot* de Delvau, qu'il a complété et mis à jour. Il avait préparé un considérable Dictionnaire, sur le même objet, mais la mort l'a surpris avant qu'il ait pu en assurer la publication.

Nos collaborateurs savent qu'il se spécialisait dans la genèse des formes du langage. Il avait accumulé dans un ordre parfait, toutes les réferences littéraires propres à suivre la métamorphose des mots et l'origine des locutions.

Nous exprimons le vœu que les matériaux amassés pas notre cher et regretté collaborateur, ne restent point inutilisés, car nous n'ignorons pas ce qu'ils ont de précieux et d unique pour cette histoire de la langue dans laquelle il a tenu une place que seule sa modestie l'empêchait de savoir si grande.

Le Directeur-gérant :

Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond, Imp. CLERC-DANIEL.

LXXXIIIe Volume Paraissant les 10, 20 et de 30 chaque mois 10 Juin 1921.

N° 1540

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

QUÆQUE
Cherchez et vous trouverez
SINGULA LEGENDE
Il se faut entr'aider

N° 1540

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heure

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

La tombe de Calvin. — On lit dans le *Matin* :

Le dernier descendant d'une vieille famille genevoise, M. Eugène de Speyr, âgé de 7[illegible] ans, qui habite actuellement Avignon, vient de révéler au consistoire de l'Eglise protestante de Genève l'endroit exact où le grand réformateur Jean Calvin fut enterré au cimetière de Plainpalais, le 24 mai 1564. Dans la crainte que sa tombe ne fût profanée, Calvin fut enterré presque secrètement et aucune indication ne marquait le lieu de sa sépulture.

Depuis trois siècles, le secret de la tombe de Calvin était connu de la seule famille de Speyr, qui se transmettait de père en fils, avec promesse de ne pas le divulguer tant qu'il y aurait des descendants.

M. Eugène de Speyr, étant le dernier descendant, a décidé de faire connaître le secret à l'Eglise protestante.

Depuis la publication de cette information il n'a rien été écrit sur ces recherches.

Quel crédit, *a priori*, peut-on faire à cette révélation ?

Y.

—

Victime de la Terreur sauvée par Mme de Staël. — Dans une lettre adressée le 30 septembre, de Lausanne, à Mme de Charrière, Benjamin-Constant rend compte à sa vieille amie de son premier voyage à Coppet et lui fait un vif éloge de la baronne de Staël, qui devait bientôt la supplanter dans son affection. Il loue principalement son esprit de dévouement et écrit à ce propos :

Elle vient de réussir, après trois tentatives coûteuses et inutiles, à sauver des prisons et à faire sortir de France, une femme, son ennemie, pendant qu'elle était à Paris, et qui avait pris à tâche de faire éclater sa haine pour elle de toutes les manières.

Sait-on qui était cette personne, dont je n'ai pas trouvé le nom mentionné dans l'étude pourtant si approfondie de lady Bleunerhasset, *Madame de Staël et son temps* ?

G P.

Arrière-ban de 1758. — A-t-on des renseignements sur l'arrière-ban convoqué, en 1768, pour défendre les côtes de Poitou, de Saintonge et d'Aunis ?

QUŒRENS

—

Ecole royale militaire. — Quelles formalités fallait-il remplir pour entrer à une Ecole royale militaire ou au collège de la Flèche comme un boursier noble ?

UN MANCEAU.

—

Séances de l'aréopage. — Au dire de Rollin, l'aréopage tenait ses séances dans l'ombre de la nuit.

Le motif en était de ne point se laisser attendrir par la vue des coupables et de juger selon la justice.

Faut-il ajouter foi à cette affirmation que démentirait dans tous les cas l'exemple célèbre de Phryné ? — Il semble en l'occurence que la vue de la coupable ne fut pas étrangère à son acquittement.

G. DE MASSAS.

—

Famille Chaplet. — Où trouver des renseignements sur *Pierre Chaplet*, soldat de la Milice, né à Andouillé, au Maine, qui épousa, le 3 octobre 1766, à Montrun, Mathurine Provost, née au dit lieu de Montrun, le 4 juin 1741 ?

H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

—

Famille de Coigny. — 1° Quel est le membre de cette famille, qui, à la fin de l'année 1796, ou au début de 1797, se trouvait à Paris, retour d'émigration, et y épousait la veuve d'un administrateur général des postes ?

2° Qui est le Coigny qui, à l'âge de 13 ans, fut enlevé à sa famille par un parent, et rendu grâce à l'intervention d'un tiers ?

MARC.

—

Olivarus Cor. — Je serais très désireux d'avoir le plus de renseignements possible sur Olivarius Cor qui fut graveur de la Monnaie, à Nantes au XVIIIe siècle. Je sais qu'il fut nommé en 1723 (?) graveur de la Monnaie à Lisbonne (Portugal). Puis je perds sa trace.

M. PERROT.

Ferrari. — Une annonce judiciaire parue dans divers journaux annonce la vente, en vertu d'ordonnance ayant fait l'objet d'une mesure de séquestre de guerre, de la collection de timbres postaux rarissimes appartenant à M. Ferrari.

Qu'était ce M. Ferrari ? Avant la guerre on le donnait comme italien, fils du duc de Galliera, dont il avait refusé la fortune par scrupule ! On ajoutait qu'il avait vécu, sinon de ses mains, du moins de son cerveau, ayant été professeur.

MEMOR.

—

Louis Guiard, chirurgien. — Je cherche tous renseignements biographiques concernant ce chirurgien, ancien élève de l'Ecole de chirurgie d'Angers et exerçant plus tard à la Chapelle Raisouin (Mayenne).

H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

—

Famille Hallé ou Halay. — Un aimable confrère pourrait-il me donner quelques renseignements sur cette famille ; les principaux faits remarquables de ses membres, et surtout, son nom entier avec titres et armoiries ?

S. I.

—

Famille Lyard. — Un érudit normand pourrait-il me donner les armoiries de cette famille et quelques détails sur ses faits, gestes et alliances au XIVe siècle ?

G. DE LA VERONNE.

—

Famille Corbel ou Corbeil. — Même question.

G. DE LA V.

—

Martin (du Nord). — Y a-t-il inconvénient à dire aujourd'hui pour quelles raisons Martin (du Nord), étant ministre, dut démissionner ?

V.

—

Worms élu deux fois sociétaire de la Comédie française. — J'ai lu, je ne sais plus où, qu'en 1863, Gustave Worms, qui était depuis cinq ans pensionnaire de la Comédie française, avait été élu sociétaire par le comité, en même temps que son camarade Coquelin aîné, mais que sa nomination n'avait pas ob-

tenu la sanction ministérielle. Malgré la résistance du comité sa place fut donnée à une autre personne plus en faveur en haut lieu, et ce ne fut qu'une quinzaine d'années plus tard, en 1878, que Worms fut définitivement élu sociétaire.

Je croyais que le décret de Moscou, qui est la charte de la Comédie française, et qui, à part quelques modifications secondaires, a subsisté, jusqu'à l'heure présente, tel qu'il est sorti du cerveau de Napoléon Ier, avait réglé d'une façon immuable la question du sociétariat, et particulièrement son mode de recrutement. Comment alors le fait du prince a-t-il pu intervenir dans cette affaire et donner une entorse aussi caractérisée à un règlement formel que son origine aurait dû préserver de toute atteinte, principalement de la part de ceux qui avaient recueilli la succession du grand homme et se piquaient de conserver religieusement ses institutions ? Sait-on, en outre, qui a bénéficié de cette faveur exceptionnelle au préjudice du pauvre Worms?

CINQDENIERS.

Ex-libris à déterminer. — Aux initiales : J. M. J. L. C. dans un cartouche Louis XV. Couronne de marquis. Signé Dieu f.

FRANCOPOLITANUS.

Ex-libris à déterminer : ancre d'argent. — *Ecu ovale* : de sable à l'ancre d'argent surmontée de 2 étoiles de même.

Couronne de comte. L'écu est supporté par deux lions, une sorte de croix de Malte se trouve au bas de la figure.

Dr A. L.

Fer de reliure à déterminer. — *Deux écus accolés : le premier : de... à une bande d'or chargée de trois tourteaux de gueules, accompagnée de deux croissants de...* ; le second : de JOLY DE FLEURY. Couronne de marquis. Epoque XVIIIe siècle.

FRANCOPOLITANUS.

Reliure aux armes ; tête de hibou. — Couronne ducale surmontée d'une tête de hibou (?) — sur l'écu : six tours : trois, deux, une.

Dr A. C.

Chevalier de la Couronne. — Dans un Extrait du « Registre mortuaire de l'hospice de l'Armée du S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé », je lis que : « L'an..... le..... etc., est décédé Monsieur Deschamp, Chevalier de la *Couronne (sic)* ».

Qu'était l'ordre de la Couronne ? Par qui a-t-il été institué ?

P.C.

Le télégraphe électrique a-t-il été inventé par un fils naturel de J.-J. Rousseau du nom d'Alexandre ? — Je trouve dans une publication éphémère, intitulée *Le Journal des Curieux* (Besançon 1881, in-8°) un article tendant à établir que le télégraphe électrique aurait été inventé, dès la fin du XVIIIe siècle, par un ouvrier doreur de Poitiers, nommé Alexandre, « qui passait pour un fils naturel de J.-J. Rousseau ».

Cet Alexandre, d'abord doreur, ensuite chantre à Saint-Sulpice de Paris, puis président de la section du Luxembourg, puis commissaire général des guerres à Poitiers, avait établi dans sa maison de véritables appareils de télégraphie électrique, qui furent visités en 1802, sur l'ordre de Chaptal, par le préfet de la Vienne et plusieurs ingénieurs.

Suivent quelques extraits du rapport qui fut adressé à Chaptal à cette occasion ; après avoir décrit l'appareil, ce rapport rend compte des expériences qui furent effectuées et permirent d'obtenir des communications à une quinzaine de mètres de distance.

Plus tard, d'autres expériences eurent lieu. L'invention fut soumise au premier consul qui traita Alexandre de charlatan et le repoussa comme il avait repoussé Fulton.

Alexandre mourut dans la misère.

Je n'ai trouvé aucune trace de cet Alexandre ni de son invention dans les divers ouvrages techniques que j'ai consultés. Dans tous les cas, le soi-disant fils naturel de Jean-Jacques ne pourrait il pas être un de ces enfants que le philosophe genevois abandonnait froidement à l'hospice des Enfants Trouvés à mesure que Thérèse Levasseur les mettait au monde?

G P.

J.-B. Bossuet et le feu sacré de corrections. — Chez cet ilustre et grand

prélat, le désir d'atteindre une plus haute perfection l'incitait à remanier son style jusque sur le texte même des éditions les plus soignées de ses œuvres. Irrespect de la chose imprimée, peut être, mais immédiate satisfaction de donner à l'expression de sa pensée toute sa valeur.

De ce fait, nous avons sous la main deux preuves flagrantes, dans deux exemplaires, identiques, acquis par nous, — l'un à Paris, l'autre à Clermont-Ferrand, — de l'édition originale de son *Histoire des variations des Eglises protestantes*. Paris. Veuve S. Mabre-Cramoisy, 1788.

Livres sérieux s'il en fût : gros caractères neufs, bon papier, grandes marges, belles vignettes de départ, culs-de-lampes finaux gravés, lettres ornées, typographiquement rien n'y manque à ces grands et beaux volumes, et pourtant, tous les quatre, sans scrupule, ils sont pollués de ratures, de corrections et de taches d'encre noire qui les déparent. Bien exactement et semblablement répétées aux mêmes passages de chacun des volumes des deux exemplaires, nous les avons comptées : 9 pour le tome Ier, 12 pour le IIe tome. N'est-ce pas là, un peu par trop d'excès ?

Toute l'édition aurait-elle été ainsi... *rbabibochée*?

ULRIC-RICHARD-DESAIX.

—

Viographie. — Au commencement du XIXe siècle, Bernadau, auteur de plusieurs ouvrages de topographie bordelaise, a fait pour l'ancienne capitale de la Guyenne ce que La Tynna avait établi à Paris avec son *Dictionnaire des rues de Paris*, et avait intitulé son ouvrage le *Viographe Bordelais*. Ce nouveau terme (de *via*, rue en latin, et γράφω, j'écris) est donc dérivé d'une mère latine et d'un père grec, et selon certaines personnes, serait, comme le dit M Maurice Ferrus dans la *Petite Gironde* un « bâtard malvenu ». Néanmoins à Bordeaux, le mot est entré dans l'usage courant ; les comptes rendus des séances du Conseil municipal l'emploient constamment ; la *Revue historique de Bordeaux* également. Dans la table de ces publications, on trouve facilement à ce mot tout ce qu'on cherche relativement à l'histoire d'une rue et à sa dénomination. A Paris, cherchez dans les tables du Bulletin municipal, ce qui concerne la rue est tantôt à *Voirie*, à *Rues*, à *Voie publique*, ou à *Dénomination* ; c'est une cacophonie épouvantable.

Un professeur du lycée de Bordeaux, M. Rochelle, voudrait lui voir substituer le mot : « Odographie » formé de deux mots grecs et ayant la même signification. M. Paul Courteault, professeur à la Faculté des lettres de la même ville, voudrait au contraire voir conserver le terme de « viographie » consacré par l'usage.

Il n'est dans aucun dictionnaire et cependant, comme on le voit par l'exemple du Bulletin municipal de la ville de Paris, il répond à un véritable besoin. Qu'en pensent nos intermédiairistes ? L'Académie est loin d'être à la lettre V ; mais en attendant, ne pourrait-on pas arriver à une solution de la question, fût-elle provisoire ?

GOMBOUST.

—

Le p de certains noms. — Quelle est l'origine étymologique de la lettre *p* qui figure, sans influence sur la prononciation usuelle, dans un assez grand nombre de noms de personnes et de lieux en Basse Auvergne ? Tels :

Chaptuzol	qui se prononce	Chatuzol
Chapdes	—	Chades
Lempdes	—	Lendes
Lempty	—	Lenty
Prompsat	—	Pronssat

Pour Lempdes, Audigier donnait au XVIIe siècle l'étymologie suivante :

« Lempde *(sic)* : C'est un gros bourg situé à l'extrémité d'une grande plaine dont il a été tiré son nom, car *lamp* en vieux celtique signifie plaine et campagne..... »

(Voir Audigier, *Histoire d'Auvergne* (manuscrit) T. 4, p. 25. Biblioth. Nat. Vol. 11478, fond français).

Que vaut l'assertion d'après laquelle plaine, en celtique, se serait exprimé par le mot lamp sans doute par corruption de la racine germanique land ?

L'explication paraît *a priori* un peu fantaisiste, car si Lempdes borde la plaine, il n'est pas dans cette plaine d'où l'on voudrait tirer son nom.

En tout cas, la question sur le *p* reste entière pour les autres noms cités.

V. R. L.

Réponses

—

Jeanne d'Arc. — Le procès de condamnation (T. G., 53). — Nous croyons devoir placer dans le corps du recueil non dans les pages bibliographiques, la présentation du dernier ouvrage de M. Pierre Champion (*Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, texte, introduction et notes, 2 volumes, chez Edouard Champion, 1921). Nous pensons ainsi rendre service à ceux qui consultent nos tables pour se documenter, et qui doivent y trouver la référence relative à un tel ouvrage. Et, en outre, une analyse, même succincte, des matières de ce travail considérable, répond à de si nombreuses questions posées dans nos colonnes, qu'il est logique de la rencontrer à cette place.

Quicherat a donné une édition du Procès qui reste un modèle de clairvoyance et d'érudition : mais elle est devenue rare, et après 79 ans une connaissance nouvelle des faits nous permet d'ajouter aux documents ou de les interpréter dans un sens plus précis. C'est ce que fait M. Pierre Champion qui apporte une traduction du texte latin, qu'il publie *in-extenso*, et que des notes éclaircissent sans jamais l'inutilement surcharger.

Quelle est la source du procès de condamnation mis dans la forme où nous la possédons aujourd'hui ? C'était une certaine minute française, que le notaire Guillaume Manchon avait écrite de sa main (déposition de Guillaume Manchon) avec ses collègues Pierre Taquel et Boisguillaume. Manchon recueillait les interrogations et les réponses de Jeanne. Après déjeuner, les trois notaires travaillaient tour à tour aux collations. « Ils devaient faire, dit M. Pierre Champion, leur travail soigneusement, car Jeanne répondait avec prudence ». Cette minute en français formait un manuscrit de papier écrit tout entier de la main de Manchon qui la montra aux juges de la réhabilitation. Sur cette minute française, a été faite la traduction latine que nous possédons aujourd'hui; mais la minute française produite devant les juges de la réhabilitation, nous ne la possédons plus. Et c'est grand dommage comme M. Quicherat l'a prouvé, nous en possédons du moins un fragment dans le manuscrit de d'Urfé.

Ce manuscrit d'Urfé est à la Nationale (Biblioth. nat. mss. latin 8838). On y distingue deux écritures, l'une date du temps de Louis XII, et l'autre est contemporaine du règne de Charles VII.

Les morceaux dont se composent ce manuscrit forment un ensemble chaotique, au milieu duquel Quicherat a jeté une pleine lumière. Il n'est pas douteux pour M. Pierre Champion — comme pour Quicherat, — que la version française du mss. de d'Urfé est bien un fragment de la minute originale, sur laquelle a été calquée la version latine définitive. Il reproduit cette langue perlée, rapide et franche, autant qu'on la dégage d'un procès-verbal déjà mis en forme par un greffier.

« Nous y entendons l'écho de la parole de Jeanne... C'est dans la minute française, et là, seulement, que nous trouvons le mouvement la phrase française, de ses incidentes rapides, les mots de la campagne et de l'armée, qui étaient bien ceux de Jeanne, ses propres exclamations ». Les exemples abondent.

Ce manuscrit a été précieux pour la traduction que M Pierre Champion entreprenait. Il s'en explique ainsi :

J'ai estimé qu'il convenait de publier en même temps que le texte latin, une traduction complète du procès. Plus encore qu'au temps de Vallet de Viriville, cette version est devenue nécessaire. J'ai fait ce travail en m'inspirant des fragments en français du procès qui nous ont été conservés par le ms. de d'Urfé. Les lecteurs les connaissent bien et ils sont habitués à les considérer comme la parole même de Jeanne ; ces mots nous sont sacrés, ces fragments de la minute française, je les ai reproduits intégralement dans mes variantes et les ai rajeunis très peu quand ils entraient dans ma traduction. Il m'a fallu un certain courage pour faire passer en français cette redondante phraséologie latine, où une mauvaise cause, une conviction peu sincère, se parait des artifices d'une vide rhétorique. J'ai tâché d'en épouser les formes enfantines et enflées. Cette traduction française est enfin la seule complète.

On comprend dès lors ce que nous apporte de neuf et de frais cette traduction d'un texte connu : elle nous rapproche davantage de Jeanne dont la merveilleuse

et claire intelligence, nous est révélée, autant que possible, par sa propre voix et dans la langue qu'elle parlait

Jeanne d'Arc a-t-elle abjuré à Rouen ? Jeanne d'Arc savait-t-elle écrire ? Cette double controverse a été suivie dans nos colonnes M. Pierre Champion apporte sa solution ; il retrace la scène du cimetière Saint-Ouen.

Jean Massieu, dit-il, lit la courte cédule [d'abjuration]. Et comme Jeanne ne sait ni lire, ni écrire, elle y met une croix. (Déposition de Guillaume Colles) cela ne paraît pas suffire à Massieu qui prend la main de Jeanne avec une plume et lui fait écrire son nom.

Pierre Cauchon lit alors la sentence adoucie et Jeanne est reconduite dans sa prison, à la fureur des Anglais déçus.

Possédons-nous la formule d'abjuration que signa Jeanne ? Je ne le crois pas. Cette formule que mit en latin Nicolas de Venderès, (Déposition de Thomas de Courcelles), est assez longue, et ne saurait tenir dans cinq ou six grosses lignes d'une feuille de papier, mais avons-nous le droit de dire qu'elle était différente ? Non pas.

... On a dit dernièrement que cette pièce, Jeanne l'avait désavouée à l'avance en y mettant une croix (ainsi elle avait agi parfois dans les lettres qu'elle écrivait, contre son désir, à ses bons amis de France, afin de les avertir qu'ils n'eussent pas à tenir compte des termes de sa lettre). Mais ici nous sommes en pays ennemi ; Jeanne ne savait pas écrire, et, sans doute, elle ne savait pas tracer son nom Elle a fait une croix ; un témoin Aimond de Macy, dit même un rond Elle n'eut fait que toucher la cédule de la plume que la rétractation était valable pour ses juges. Mais en gens soigneux et formalistes, ils tinrent à avoir son nom écrit de sa main. Ils lui conduisirent donc la main.

Et l'historien ajoute :

C'est sur le bûcher, au milieu des flammes, que Jeanne devait se retrouver tout entière, purifiée. Là, on l'entendit bien s'écrier que les voix qu'elle avait eues lui venaient de Dieu, qu'elles ne l'avaient pas trompée. Cela frère Martin Ladvenu put l'entendre comme le matin même, il avait recueilli l'aveu contraire dans sa bouche (Information posthume et déposition de Ladvenu au procès de réhabilitation).

La traduction est précédée d'une introduction de plus de cent pages, qui met le lecteur de plain-pied avec l'époque où ces événements se déroulent Cette époque est familière à l'historien dont les admirables études sur Villon et Charles d'Orléans sont des résurrections. L'âme de Jeanne n'a plus pour nous rien de mystérieux ; il nous reste à connaître l'âme de ses juges. Le procès de Jeanne d'Arc est le leur. Nous ne nous lassons pas de l'entendre plaider. Mais avec M Pierre Champion, qui a dépensé dans cette œuvre magistrale, le meilleur de son solide et brillant talent d'historien, nous assistons bien à ce jugement définitif, qui se termine, par l'apothéose de Jeanne mise sur les autels de l'église et sur l'autel de la Patrie. G. M.

—

Cagliostro et la Révolution LXXXII ; LXXXIII, 147, 196, 250, 294, 343). — Notre excellent collaborateur M. H. Béraldi, dans ses recherches sur Cagliostro avant la Révolution n'a pas manqué de signaler (10 mars 1921, col. 199) que le fameux aventurier avait fini par se rendre impossible à Strasbourg, qu'il était parti pour Bâle et que le cardinal de Rohan avait intercédé auprès des trois ministres, Vergennes, Miromesnil et Ségur, pour l'en faire revenir.

Les lecteurs de l'*Intermédiaire* pourront reconnaître dans quels termes le cardinal intercédait en faveur de Cagliostro, grâce à la copie d'une lettre dont l'original a fait partie du fonds de M. Noël Charavay. La lettre inédite est vraisemblablement adressée au comte de Vergennes :

Je vous ferais excuse, monsieur le comte, de vous interrompre en vous entretenant une seconde fois de l'intérêt d'un particulier, si ce particulier n'avait pas droit à toutes les nuances de votre bienfaisance. Sous le rapport de son honnêteté et de son attachement singulier à tout ce qui prend dans son esprit le caractère d'utilité pour l'homme souffrant ; ajoutez à ces motifs les avantages que procure son séjour à la ville de Strasbourg ; le chagrin et le malheur de plus de 200 malades dont beaucoup d'étrangers qui se trouvent abandonnés.

L'objet intéressant pour le moment serait donc de ramener M. de Cagliostro dans sa ville et le détourner de l'idée de fixer son séjour à Basle, en éprouvant la petite satisfaction de s'y voir suivre de tous ceux qui ont confiance en lui. Deux ou trois jours de plus ou de moins peuvent faire manquer ce but. Je n'ai pu voir hier M. le marquis de Ségur ; comme je lui demandai une lettre plus motivée que celle que j'ai l'honneur de

vous proposer ci-jointe, il voudra probablement se concerter avec M. le Garde des Sceaux, ainsi que je le désire moi-même, pour donner plus de force encore à ce qu'il jugera à propos de faire, mais les démarches et les précautions nécessitent des délais et je les redoute.

Si vous croyez donc, Monsieur le comte, pouvoir donner la simple lettre de recommandation pour M. de Cagliostro *comme Etranger*, en retranchant même de la lettre projetée les deux lignes soulignées. Si vous les trouvez trop significatives, je vous prierais de m'envoyer de suite cette lettre à cachet volant, et je suis moralement sûr de ramener cet homme utile dans la ville, en attendant les autres marques de protection et de sureté.

Je ne vous réitère pas, Monsieur le comte, l'expression de mon excuse de vous parler une seconde fois du même objet, mais je ne puis taire celle de fidèle et inviolable attachement que je vous ai voué pour la vie.

Le Card. de ROHAN.

de Versailles, ce 13 janvier 1783

—

Bonaparte ou Buonaparte (LXXXIII, 42, 156, 393). — Je possède une lettre du général Brune au général Boivin, son ami, datée de Lyon, 26 vendémiaire an IV, (18 octobre 1795). Le post-scriptum est ainsi libellé :

Le Clerc se réunit à moi pour vous donner l'accolade de l'amitié ainsi qu'à Bonna Parte.

HENRI SAFFROY.

—

Rouget de Lisle et Napoléon (LXXXII, 39). — La pièce de vers (de style du reste assez médiocre) que l'on a lue, a pu surprendre quelques esprits non prévenus. Il est avéré que Rouget de Lisle, qui devait finir royaliste, haïssait le césarisme. On signale dans le catalogue Charavay (mai 1920) cette lettre minute écrite par Rouget de Lisle à Napoléon Ier 19 pluviose an XII (9 février 1804). 8 pages, que le catalogue analyse ainsi :

Précieuse pièce des plus curieuses dans laquelle Rouget de Lisle proteste à l'avance contre l'établissement de l'Empire. Il fait un tableau plutôt noir de la France après le dix-huit brumaire ; il demande au premier consul si c'est pour un pareil résultat qu'elle est tombée dans ses bras. Il lui dit que c'est se diminuer que d'aspirer à l'Empire et lui rappelle le sort des républiques anciennes qui sont tombées dans la servitude et dans la misère quand elles ont remis leur destin aux mains d'un homme, car il faut prévoir ce que seront ses successeurs. Puis il termine en lui prédisant la catastrophe : « Bonaparte, vous vous perdez ! Quel que soit votre plan, il vous égare. Quels que soient vos projets, il vous traînent à une catastrophe d'autant plus humiliante qu'elle sera plus fameuse, d'autant plus terrible qu'elle sera méritée. » Pour lui il aura accompli sa tâche en lui écrivant avec la franchise « d'un homme qui sent profondément que nos devoirs sont indépendants des conjonctures où nous avons à les remplir et qui s'en fait un de vous présenter le miroir de la vérité, parce que s'il dessillait vos yeux vous seriez plus que tout autre à même de réaliser le peu de chances qui restent encore au salut de la République. »

Ce qui milite en faveur du poète, dans la circonstance, c'est sa franchise. Combien peu nombreux étaient ceux qui osaient, avec cette crânerie, parler au maître ?

Le même catalogue annonce de l'auteur de la *Marseillaise*, ce manuscrit : *L'aurore d'un beau jour ou Henri de Bourbon, prince de Navarre*, Comédie en un acte, en prose, manuscrit, 68 pages.

Le rapprochement de ces deux documents autographes est suggestif.

A. B. X.

—

Messes célébrées à l'instigation des Francs-Maçons (LXXXIII, 235, 295, 349 ; LXXXIII, 21, 277, 372). — Puisque la question a été posée, on peut répondre, ce semble, qu'il n'est peut-être pas très surprenant de découvrir des alliances plus ou moins sensibles entre le clergé inférieur et la Franc-Maçonnerie, au cours de certaines révolutions, pendant les XVIIIe et XIXe siècles. L'un et l'autre se donnaient, en somme, le même but politique, l'établissement de la démocratie égalitaire. Dans son livre récent, peu favorable à l'Ancien Régime, *la Noblesse de France et l'Opinion Publique au XVIIIe siècle* (Paris, Champion, 1920), M. Henri Carré montre les Francs-Maçons et les curés manœuvrant dans le même sens contre le clan des gentilshommes (pp. 310-311 ; 317-318). Sans doute, Aristote avait noté dans sa *Politique*, que l'on ne fait pas longtemps route ensemble quand on ne

va pas dans la même direction, — ceci à l'adresse de toutes les « Unions Sacrées », présentes ou futures ; — mais, par contre, on se rapproche, au moins momentanément, quand on fait voile vers le même port d'atterrage.

Aujourd'hui, par exemple, — soit dit sans discuter, et pour constater simplement le cas, — les problèmes d'alors, devant l'insuffisance des solutions politiques, s'étant élargis en questions sociales, les différents clergés témoignent d'une tendresse à demi fraternelle pour le socialisme. Chez les Anglicans, ainsi que le remarque avec une spirituelle malice l'évêque de Durham, plus d'un clergyman transformerait volontiers, sous l'œil paternel de ses deux archevêques, l'Evangile en manuel de bolchévisme. — Chez les catholiques romains le cardinal Gibbons et l'archevêque Ireland empêchèrent le Pape de condamner les doctrines de Henri George, malgré les instances du cardinal Taschereau et de son clergé canadien. En revanche, le démocratisme intense de l'archevêque Ireland lui valut l'antipathie de Guillaume II, jusqu'à empêcher le Pape de lui conférer le cardinalat.

Pour revenir aux Francs-Maçons, il paraît que l'on retrouve leur main dans les Révolutions d'Outre Atlantique, auxquelles le clergé ne prit pas moins de part. Si la guerre d'Insurgence contre l'Angleterre fut une guerre maçonnique, d'après l'opinion de M. Andler, — Washington était franc-maçon, — ses amis et frères intervinrent dans les soulèvements de l'Amérique espagnole. Au Mexique tandis qu'opéraient les *Yorkinos*, fils d'une loge de New-York, les curés Hidalgo et Morelos se faisaient prendre et fusiller par les troupes métropolitaines. Plus généralement et par la suite, il y eut un temps où dans certains pays du Sud-Amérique, les évêques éprouvaient de la peine à recruter des prêtres qui ne fussent pas teintés de maçonnisme. Au Brésil, notamment les violences de Pombal avaient laissé des traces. On peut lire dans les souvenirs récents d'un bénédictin, le Rév. Sir David Blair, chargé de ressusciter avec quelques uns de ses frères, l'abbaye ruinée d'Olinda, la découverte inopinée, en 1896, du trésor conventuel enfoui et muré à l'époque du fameux ministre (*A Medley of Memories, Londres, Arnold, 1909 ; p. 223*). — Naturellement, le désarroi n'était pas moindre dans les esprits que dans les églises en ruines.

Mais voici un trait curieux et précis de maçonnerie au couvent, qui ne fut très probablement qu'un entre plusieurs autres, dissimulés à jamais.

Le 3 juin 1811, une colonne détachée de la division du général Foy, poursuivant une guerilla dans les environs de Truxillo, en Estramadure, arrivait à l'abbaye de Guadalupe où n'avaient pas encore pénétré les Français. Un moine, le P. Philippe, chargé d'accueillir nos troupes, — un bataillon aux ordres du commandant Castillon, - cantonna les soldats dans le village, prit note des réquisitions, puis s'occupa des officiers.

« Le moine.. fit dresser une grande table qui fut lestement couverte de mets froids, et nous prîmes place. Le moine était en face de moi ; il se fit apporter le vin qu'il goûta ; il en fit autant du pain et des viandes, et, debout, étendant la main devant le crucifix : « Je jure que « tous ces aliments sont aussi purs que le « sang du Christ. » — Je m'inclinai en signe de remerciement, et le moine, comme nous, fit honneur au repas pendant lequel il dardait sur moi des regards interrogateurs. Je crus remarquer qu'il buvait à la manière des Francs-Maçons. J'en fis autant. Il répondit à mon appel. J'avais trouvé un frère. J'abrégeai le repas et j'entrai avec le moine dans la chambre qui m'était destinée ; il parlait peu le français, mais le comprenait parfaitement. Là, après m'avoir demandé le secret sur son affiliation à la Maçonnerie, regardée en Espagne comme un crime, il m'assura que toutes mes demandes seraient satisfaites ; il m'avoua que le couvent recélait des malades appartenant à la bande des guerillas. — « Je les ferai soigner par « mes chirurgiens, mais j'exige que vos « guerillas passent sur la rive gauche de « la Guadiana et qu'ils ne rôdent plus « autour de nous ». — Ce qui fut fait. »

Quelques jours plus tard, au départ de la colonie, après une collation abondante avec les moines, arrosée gracieusement des vins les plus généreux, « l'abbé, en nous adressant ses remerciements, offrit à chacun de nous une petite médaille en

argent qui devait nous protéger, si nous tombions dans les mains des bandes espagnoles. J'avais pris goût à la société du P. Philippe, et nous éprouvâmes l'un et l'autre beaucoup de peine en nous quittant. »

Mémorial Militaire du Colonel Castilelon, publiée par son arrière petit-fils, Henri Duméril. — *Mém. de l'Académie de Toulouse*, 1889 ; pp. 23-25 du tirage à part. OLD NOLL.

—

Le Général A. Mellinet et la famille Thiers (LXXXIII, 46, 213). — A propos du général Mellinet et de son rôle en Belgique, voici ce qu'en dit De Bavay dans son histoire de la Révolution Belge de 1830.

« Toute l'armée hollandaise s'étant retirée sous les murs d'Anvers elle fut attaquée à Bercken les 24 et 25 (septembre 1830) par les volontaires de Niellon et par une deuxième colonne qui arrivait de Bruxelles et qui était entrée le 20 à Malines après la retraite de l'ennemi...

Cette colonne se composait de volontaires luxembourgeois, organisés et commandés par le futur général Claisse, et des chasseurs volontaires de Bruxelles ayant à leur tête un officier de cuirassiers et comptant parmi eux le célèbre peintre d'animaux Verboeckhoven...

Elle était conduite par un ancien officier français Anne François Mellinet, réfugié à Bruxelles à la suite des événements de 1815 et qui était depuis longtemps à la recherche d'une position sociale. Ne l'ayant pas obtenue du gouvernement provisoire, il se la fit à lui-même en s'attribuant le commandement de notre deuxième colonne de volontaires et cette usurpation a eu pour conséquence le bombardement d'Anvers dont Mellinet a été la première cause ».

En effet le général hollandais Chassé qui commandait la place d'Anvers sentant la position devenir intenable était entré en négociations avec un délégué civil du Gouvernement Provisoire. Il avait offert les clefs de la ville et devait se cantonner dans la citadelle avec ses troupes jusqu'à réponse d'une députation à envoyer à La Haye.

Mais Mellinet, sans qualité aucune, envoya au général Chassé un parlementaire chargé de remettre d'insolentes propositions qui violaient ouvertement la convention connue avec le délégué du Gouvernement Provisoire belge.

Le général Chassé protesta immédiatement et durement accusant les chefs de l'armée belge de manque de foi, de conduite odieuse et Mellinet se hâta de commander l'attaque de la citadelle qui bombarda la ville...

Néanmoins Mellinet fut nommé général major par un arrêté du 3 novembre 1830 pour être mis en non activité, pour une cause ignorée, au mois d'août 1831. Il conserva cependant son traitement annuel de 5.500 frs jusqu'en 1848 époque où il fut poursuivi et condamné à mort comme complice de l'attaque à main armée de Risquons-Tout.

On se souvient de cette ridicule échauffourée 1400 belges et français ayant à leur tête six élèves de l'Ecole polytechnique étaient partis de Paris le 26 mars 1848 pour envahir la Belgique et y proclamer la République. Ce mouvement avait été organisé avec la bienveillante protection de Ledru-Rollin, de Delescluse et de son secrétaire Beulé. Delescluse, ancien journaliste, avait habité quelques années Charleroi puis avait été nommé commissaire général de la République française pour le Nord et le Pas-de-Calais.

Delescluse fit fournir du pain et des fusils à ces 1400 hommes qui furent divisés en deux colonnes : l'une devait entrer par Blanc Misseron, l'autre par Mouscron.

La première s'embarqua dans un train à Valenciennes qui était conduit par l'ingénieur belge Auguste Gobert — plus tard Directeur — déguisé en mécanicien Peu avant d'arriver à la frontière Gobert força la vapeur et le train arriva à Quiévrain où il fut entouré par les troupes belges massées en conséquence. Il n'y eut pas de lutte. Tous les voyageurs furent faits prisonniers.

L'autre groupe se dirigea à pied vers Tourcoing et Mouscron, et arrivé au hameau de Risquons-Tout fut également enveloppé par des troupes belges. Mais ici il y eut des coups de fusil et même de canon et il y eut quelques blessés.

Entre temps, le Gouvernement provisoire de la République française, présidé par Lamartine, avait déclaré ne vouloir ni violer ni aider à violer la frontière belge. Il avait donné ordre aux polytechniciens de regagner Paris et au Commissaire de la

République de reprendre les fusils trop hâtivement distribués.

L'affaire de Risquons-Tout se termina par le procès de ses organisateurs qui eut lieu à Anvers devant la Cour d'Assises.

Le général Mellinet, âgé alors de 80 ans, était parmi les inculpés.

En fait, des débats il résulte qu'il n'avait fait que répondre à une lettre de l'organisateur de l'expédition, un de ses anciens officiers.

A l'appel que ce personnage, peu recommandable d'ailleurs, adressait au général, celui-ci lui avait répondu par une lettre dithyrambique qui fut saisie. Elle exaltait l'esprit républicain et se terminait par ces strophes :

Démocrates, héros morts pour la liberté,
Sur vos tombeaux le peuple à ses serments [fidèle
Foulant aux pieds le joug d'un pouvoir dé-[testé,
Jure, à tous les tyrans, une haine éternelle.

Ces implacables rois minant l'humanité,
Un jour on doutera qu'il en ait existé,
Et des libérateurs le sublime courage,
En exemple, transmis d'âge en âge,
S'élève et plane au sein de l'immortalité.

Le général fut condamné à mort par 7 voix contre 5 et la Cour se ralliant à la majorité le condamna à mort — ce qui était vraiment excessif.

Le général doit être décédé en 1852, mais nous n'avons encore pu savoir où il mourut ni où il fut inhumé.

A. LEMONNIER.

—

Suzanne de Bréauté. Généalogie (LXXXII ; LXXXIII, 79).

JACQUES SUSANNE — MARIE REVEL 1550

|

MICHEL SUSANNE

receveur des tailles à Arques, anobli sous Henri IV en nov. 1593. Lettres de noblesse vérifiées le dernier de février 1602 et maintenues le 10 avril 1668. Avait épousé Marguerite Dyel.

Une demoiselle Catherine de Susanne, sa sœur probablement épousa vers 1650 Charles de Moy, vice amiral de Picardie.

|

JACQUES SUSANNE

écuyer, lieutenant général au bailliage de Longueville, épousa Catherine Faucon.

|

JACQUES SUSANNE

écuyer, Sr d'Epinay, de Bois l'abbé et autres lieux, lieutenant général au bailliage de Longueville, mort en 1660. Il avait épousé Marie Baudry, fille de Jean Baudry, écuyer, Sr de la Cour Quesnel et du Busc, et de Catherine de Quintanadoine.

|

JEAN SUSANNE

écuyer Sgr du Bosc-l'abbé, patron de la Chapelle, épousa Catherine de Masquerel. Grand maître des eaux et forêts à Longueville (1650).

|

LOUIS PIERRE SUSANNE DE BRÉAUTÉ

capitaine au Régiment de la Reine en 1697. Epousa en 1res noces Dlle de la Cour du Bois en 1724 et en 2e noces Dlle Anne Caulier, mort en 1765.

|

PIERRE JEAN LAURENT SUSANNE DE BRÉAUTÉ

Sgr de Bréauté et de la Chapelle. Conseiller au Parlement de Normandie né en 1732, mort à Paris le 3 nov. 1775. Avait épousé Anne-Marie de Guillebon.

|

JEAN SUSANNE DE BRÉAUTÉ

décédé à Paris le 29 août 1847 avait épousé Françoise-Eléonore-Josephe Le Tellier.

Sa sœur Catherine née à Rouen 13 avril 1767 épousa 1er mai 1787, Nicolas-Guillaume Grenier d'Ernemont, chevalier de St Louis, officier de dragons, puis capitaine à l'armée de Condé.

|

ELÉONORE NËEL SUSANNE DE BRÉAUTÉ

né à Rouen le 29 juin 1794, décédé le 3 février 1855, avait épousé le 13 juin 1813 Adélaïde Marie Alexandrine de Beaunay, et a été inhumé dans le cimetière de la Chapelle, célèbre astronome, auteur de plusieurs mémoires remarquables.

|

GASTON DE SUSANNE DE BRÉAUTE

né le 28 juillet 1814, décédé en 1890 sans postérité

Abbé P. EDOUARD.

—

A. Colette, lithographe (LXXXI, 286, 445). — A son actif : la Danse des Morts d'après Rethel, 1849.

X.

Le père de Paul Louis-Courier et le duc d'O... (XLII ; LXXI). — Je m'aperçois que cette question a déjà été posée en 1900 ; mais comme elle n'a pas alors obtenu de réponse, il n'y a pas d'inconvénient à la reprendre.

Or, je trouve dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 octobre 1911, une lettre adressée en 1777 par Condorcet à Madame Suard et citée par M. René Doumic, dans laquelle le philosophe, fulminant contre le Parlement, reproche entre autres choses à cette compagnie « de n'avoir pas sévi contre *le duc d'Olonne, prévenu d'assassinat* ».

Si l'on considère le petit nombre des duchés français, ainsi que la rareté de l'initiale O dans les noms propres, on est amené à supposer avec quelque raison que c'est bien le duc d'Olonne qu'ont voulu désigner les biographes de Paul Louis Courier sous le nom abrégé de duc d'O ..

Dans quel recueil de « Causes célèbres » dans quels mémoires ou annales du temps pourrait-on trouver le récit de ce tragique événement ?

Un bibliophile comtois.

—

Legrand de Beauvais (LXXXIII, 382). — Question pour laquelle la collection de l'*Intermédiaire* est plus que jamais précieuse. En dehors de la *Table générale*, on peut se reporter avec fruit aux tomes LV et LVI (c 161, 433-440, 474 et 59, 61). Monsieur Pierre Louys y donne lui-même de précieux renseignements sur sa découverte et sur Legrand de Beauvais. Ils sont trop longs et trop circonstanciés pour que l'on puisse les résumer. Mieux vaut s'y reporter.

Pierre Dufay.

* * *

Ce Legrand et son curieux manuscrit ont déjà occupé l'*Intermédiaire*. Dans le numéro du 10 septembre 1879 (XII, 544), un de nos confrères, qui signait Doct. By, reproduisait un article consacré par Charles Monselet, dans l'*Evénement*, aux quarante cinq volumes dont se compose ce mystérieux ouvrage ; le Dr J C. retrouvera cet article intégralement publié dans *Les Livres à Clef*, de Drujon (Tome 1er, col. 572).

Plus tard, M. Pierre Louys, l'heureux acquéreur du fameux manuscrit, fit paraître dans l'*Eclair* du 28 février 1907 un article dans lequel il faisait connaître les circonstances grâce auxquelles il était parvenu à en déchiffrer les caractères cryptographiques et qui fut reproduit dans l'*Intermédiaire* du 20 mars 1907 (LV, 433).

Notre confrère trouvera, d'ailleurs, sur le manuscrit et sur son auteur, tous les renseignements désirables dans une notice fort bien faite et très complète de M. Maurice Dumoulin dans le numéro du *Temps* du 11 juillet 1907.

Voici, en deux mots, la biographie d'Henri Legrand :

Fils d'un maçon de Saint-Just-des-Marais, près de Beauvais, il naquit en 1814, et suivit, en 1835. à Paris, les cours de l'atelier Leclère. Il habita Paris quelque temps, voyagea en Italie et en Espagne, où il épousa en 1847 une jeune fille de ce pays, et revint se fixer à Beauvais en 1865. Attaché au service des travaux historiques de la ville de Paris, il habita avenue des Ternes, no 91, avec sa fille Elena. On perd ensuite sa trace et on pense qu'il mourut en 1878 ou 1879.

Un Bibliophile Comtois.

—

Montereau ou Montreuil (LXXXIII, 361). — Nous pourrons, sans doute, apprécier la valeur des arguments de M. de Mély, lorsque les antiquaires de France auront publié leur *Bulletin* du 2e trimestre de cette année. Nous trouverons, dans ce même *Bulletin*, la réponse que M. H. Stein a faite à la communication de son confrère.

Dès maintemant, nous constatons que les documents qui, d'après le *Figaro*, ne « laissent plus aucun doute », ne sont pas tous nouveaux. Le seul texte que le journaliste indique avec quelque précision est l'épitaphe de la femme de Pierre de « Montreuil » ou de « Montereau ». Cette inscription est connue des érudits depuis fort longtemps. Elle nous a été conservée par dom Jacques Bouillart (*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prez* (1724, p. 133) qui l'a transcrite comme il suit :

Icit gist Annès fanme jadis feu mestre de Pierre de Montereuil. Priez Dieu pour l'ame d'eslo.

Les historiens de Paris l'ont reproduite

plusieurs fois. Elle a été invoquée, en 1908, par M. l'abbé de Launay *(Bourgeois de Paris, maçons au moyen âge*, p. 16) précisément pour soutenir la thèse que vient de reprendre M. de Mély.

Notons, par souci de l'exactitude, que le texte de dom J. Bouillart porte « Montereul ». Cela, d'ailleurs, est sans importance pour la solution du « petit problème parisien ».

SAINT-VALBERT.

—

Les lettres manuscrites de Maine de Biran (LXXXIII, 238, 369). — Pour compléter les notes généalogiques que donne notre collègue G. P. sur la famille de Tracy, je peux lui dire que le marquis de Tracy dont les journaux ont récemment annoncé la mort, était bien l'ancien préfet de M. Thiers et du Maréchal de Mac-Mahon. Des trois enfants issus de son mariage avec Mlle de Montbel, le dernier seul, Raymond, vit encore ; il habite bien 37, rue La Boétie.

E. H.

* * *

Voici, sur la descendance de Destutt de Tracy, de nouveaux renseignements destinés à compléter ceux qui ont fait l'objet de ma dernière notice :

Outre son fils Victor, Destutt de Tracy a eu deux filles :

1° Françoise Emilie, née à Paris le 5 octobre 1780, morte à Paris le 16 décembre 1860, mariée le 18 prairial an X (9 juin 1802) à Georges-Louis Gilbert Washington du Motier de La Fayette, fils du marquis et de la marquise, née Noailles, d'où :

a) Oscar-Thomas-Gilbert, né à Paris le 20 août 1815, mort à Paris le 26 mars 1881, capitaine d'artillerie, représentant du peuple en 1848, député à l'assemblée nationale en 1871, sénateur inamovible en 1881, marié à Paris le 3 août 1848 à Geneviève Nathalie Bureaux de Pusy. Sans postérité ;

b) Edmond François, né à La Grange-Blesneau (Seine-et-Marne) le 11 juillet 1818, mort à Paris en 1890, représentant du peuple en 1848, sénateur de la Haute-Loire ;

c) Nathalie Renée-Emilie, née à Auteuil le 2 prairial an XI (22 mai 1803), morte le 16 mai 1878, mariée à Paris le 9 janvier 1828 à Adolphe Julien-Scipion Périer, négociant, puis conseiller référendaire à la Cour des comptes, d'où : 1° Marie-Henriette-Octavie, née à Grenoble, le 26 novembre 1828, mariée à Paris le 17 mars 1847 à Sigismond Joseph Marie-Louis Pourcet de Sahune, inspecteur des finances. De ce mariage sont nés sept enfants, dont M. Jean de Villars pourra trouver la liste dans la *Généalogie de la maison de Stutt*, par le marquis de la Guère (Bourges, 1884, in-4°) ; 2° Emilie, née le 26 février 1830, morte le 4 mai 1878 ;

d) Charlotte Marguerite (Mathilde ?), née à Paris le 17 floréal an XIII (7 mai 1805), morte à Paris en avril 1886, mariée à Paris le 12 janvier 1832 à Maurice-Poivre Bureaux de Pusy, préfet de Vaucluse, d'où : 1° Octave Gilbert, né le 16 novembre 1832, colonel commandant en second de l'Ecole polytechnique, marié le 12 juillet 1870 à Marie Caroline Lefebvre de Plinval, d'où quatre enfants dont les noms se trouvent dans la généalogie sus mentionnée; 2° Sarah Antoinette, née le 12 août 1835 ;

e) Adrienne Clémentine, née en 1809, mariée en 1836 à Gustave Auguste de la Bonninière de Beaumont (de l'Institut), d'où : 1° Emile-Jules-Antoine, né le 24 juillet 1838, commandant supérieur du cercle de Boghar ; 2° Paul, né le 28 juillet 1851, mort le 13 juin 1883, chef du Cabinet du ministre Dufaure ; 3° Alix, née en 1846, morte en 1851.

2° Augustine-Emilie-Victorine Destutt de Tracy, née le 29 août 1787, morte le 17 février 1850, mariée à Emmanuel, Mouchet de Battefort, comte de Laubespin, d'où Léonel, comte de Laubespin, né le 11 septembre 1810, marié en 1856 à Juliette Syeyès, d'où Antoine, né en 1862, mort en 1870.

D'autre part, il convient de noter que Marie-Elisabeth Claudine de Tracy a eu de son mariage avec Césaire-Emmanuel Henrion de Staal de Magnoncour, un autre fils, Raymond, né le 31 août 1836, mort célibataire en 1867.

G. P.

—

Pra-Balaysaux (Famille de) (LXXXIII, 336). — Les Pra Balaysaux ont subsisté jusqu'au XIX° siècle. L'un d'eux,

Claude-Charles, marquis de Peseux vivait sous le premier Empire.

Gabrielle-Louise de Pra-Peseux fut nommée abbesse de Lons-le-Saunier par Louis XIV, le 10 décembre 1674 ; elle mourut le 6 juin 1725. Louise Gasparine de Pra-Balaisaux, qui était sa coadjutrice depuis le 31 mai 1718, lui succéda sur le siège abbatial et mourut le 26 mai 1731.

Il se peut que le cachet ait été fait pour l'une de ces dames. En ce cas, les armoiries devraient être accompagnées de quelque emblème religieux.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Famille Murat (LXXX, 190, 307 ; LXXXI, 24) — J'ai consulté de nouveau la collection des *Almanachs de Gotha* pour 1866 et les années suivantes : la présence du prince Louis-Napoléon Murat à l'Ecole navale n'y est mentionnée pour la première fois que dans l'édition de 1869 et s'y trouve encore indiquée dans les éditions de 1870 et de 1871 ; dans celle de 1872, cette mention a disparu. Ces indications sont-elles absolument exactes ? C'est ce qu'il serait téméraire d'affirmer, la guerre de 1870-71 ayant dû apporter quelque perturbation dans les moyens d'investigations de la publication allemande au point de vue des choses françaises. D'autre part, le *Meyers Konversations-Lexicon*, à l'article *Murat*, dit que le prince Louis Napoléon entra dans la marine impériale et fut pendant un certain temps officier d'ordonnance du roi Charles XV de Suède ; or ce souverain est décédé en 1872. Quoi qu'il en soit, si, comme l'affirme l'officier de marine dont le collaborateur G. A. invoque le témoignage, le jeune prince était déjà en 1866 à l'Ecole navale où les élèves ne passent que deux ans, comment aurait-il pu s'y trouver encore en 1869 et en 1870?

Au surplus, notre confrère pourrait vérifier le fait qui l'intéresse en faisant des recherches dans les *Annuaires de la Marine* de l'époque. Il y trouvera vraisemblablement la date de l'entrée du prince Louis Napoléon Murat à l'Ecole Navale et peut-être aussi la présence à la même école de ce Pierre François du Villet, dont l'existence est inconnue à Léonce de Brotonne.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Famille Prosnot, au Maine. — La famille Pronost est très répandue dans le Maine, aux environs d'Evron et de Ste-Suzanne, à la fin du XVIIIe siècle. Je trouve l'un de ses membres dénommé *Provost* de Brée, avocat, d'autres sont papetiers. Tous renseignements concernant cette famille seraient reçus avec reconnaissance.

H BAGUENIER-DESORMEAUX.

—

Silhouette (M. de) (LXXXI, 46). — Etienne de Silhouette, ancien contrôleur des finances, a épousé le 11 mai 1745 Anne-Jeanne Antoinette Astruc qui était la fille du célèbre Jean Astruc, docteur en médecine, consultant du Roi, frère de Pierre-François Astruc, qui fut président en la Cour des Aides. Ce Jean Astruc, originaire du Languedoc était né, le 19 mars 1684 et mourut en 1766. Il avait remplacé Chirac dans la chaire de Montpellier, fut ensuite, en 1710, professeur d'anatomie à Toulouse, médecin inspecteur des eaux, puis premier médecin du Roi,

Il a écrit un très grand nombre d'ouvrages médicaux Lorry a écrit sa *Vie* et on trouve son *Autobiographie* dans les *Mémoires* de la Faculté de Montpellier. Mme de Silhouette mourut avant son mari. Les armes des Silhouette étaient : *de sinople à un vaisseau d'argent, voguant sur une mer du même, mouvante de la pointe de l'écu et au chef parti, au 1 de gueules, à une croix ancrée d'or et au 2, d'or, à un lion de gueules.*

GEORGES DUBOSC.

—

M. Eudore Soulié (LXXXII, 336 ; LXXXIII, 265, 362, 408). — Le souvenir personnel de. M. J. V. P. sur le premier ménage Sardou est des plus intéressants et le nom de la première Mme Sardou étant connu, il est possible de répondre à la question dernière posée.

Mlle de Brécourt s'appelait Moisson. Son père lui-même se charge de nous l'apprendre dans la préface déjà citée.

La mère de M. Moisson était une Brécourt, descendant de Gaston d'Orléans par la main gauche. Après la ruine consécutive à la Révolution, elle épousa le graveur et peintre Moisson, roturier mais fervent royaliste ; avec l'espoir, d'ailleurs,

que la royauté une fois rétablie, relèverait le nom tombé en quenouille.

« Aussi, ajoute M. Moisson se faisait-elle appeler Moisson de Brécourt et m'a-t-elle su toujours mauvais gré de m'en tenir modestement au nom de mon père ».

EDMOND L'HOMMEDÉ.

* * *

M. Eudore Soulié fut le second beau-père de Victorien Sardou. Le premier avait été le Comte Léon Moisson de Brécourt, dont je me suis occupé dans mon *Dictionnaire des Comédiens Français*, à l'article Léon (t. II p. 351 C. 1) — Trial à l'Opéra-comique sous le nom de *Léon*, régisseur de la scène à l'Odéon en 1845 et années suivantes, directeur de l'Ecole lyrique, régisseur aux Folies Dramatiques du Boulevard du Temple 1853-62, Moisson de Brécourt était le père de Mlle Laurentine qui devint Madame Sardou 1re. — Bien que devenu veuf vers 1868-69, Victorien Sardou entoura de soins les derniers jours de cet homme de bonne éducation qui mourut à plus de 85 ans, vers 1884. Déjà en 1876, âgé de 77 ans, il avait obtenu la pension de 500 fr. de la Société des artistes dramatiques pour ses 48 ans de théâtre.

Mlle Laurentine, sa fille, avait débuté en 1847 à l'Odéon, dans l'emploi des soubrettes et des rôles de genre. C'était une comédienne aimable et utile. J'ai cité dans sa biographie (T. II Article Laurentine, p. 310, C. 2) les pièces où elle créa des rôles de 1847 à 1853. Jacques Arago fit pour elle ce quatrain :

De l'esprit à plein bord, une allure mutine,
De l'aisance, du goût, de la grâce, du tact,
Toute chose qu'on aime, à l'œil comme un [contact,]
J'ai nommé Laurentine.

Un autre critique, Darthenay, écrit en 1853 : « Une des plus charmantes actrices du second théâtre français. Elle a de la grâce, de la vivacité, de la coquetterie ; dans les comédies de genre, comme dans le répertoire de Picard, elle est sûre d'enlever tous les suffrages ».

Retirée du théâtre, Mlle Laurentine se fit modiste, et épousa Victorien Sardou, alors inconnu. Ce fut elle, assure M. Eugene Hugot, qui alla trouver Rose Chéri, et fit recevoir au Gymnase *les Pattes de mouche*. Elle mourut prématurément vers la quarantaine, ne laissant que des regrets.

HENRY LYONNET.

—

Villèle-Montbel (LXXXIII, 287). — Il n'y a pas eu de mariage depuis le XVIIIe siècle entre les familles de Villèle et de Montbel.

Le père du Comte de Montbel, ministre du roi Charles X, était fils d'une Villèle. Ce premier mariage Villèle-Montbel eut lieu en 1726.

Une fille née de cette union et sa demi-sœur, fille d'une Villeneuve, épousèrent en 1755 et 1760 deux frères Villèle.

Voir : *Souvenirs du Comte de Montbel*, Plon, 1913.

Et la généalogie de ces deux familles dans la *France Moderne*. T. III. Hte Garonne et Ariège de J. Villain.

Montpellier, Firmin, Montane et Sicardi, 1911.

L. A. S.

—

Armoiries de la France (LXXXI ; LXXXII ; 35, 54). — La question des armoiries de la France peut se résumer en deux points : 1° la France a-t-elle des armes historiques ? ; 2° faut-il lui créer des armes nouvelles ?

1° La France a-t-elle des armes historiques ? Notre pays possède des armes historiques, qui sont les fleurs de lis, il ne peut y avoir aucun doute à ce sujet. Le Roi de France portait lui aussi l'écusson d'azur à 3 fleurs de lis d'or, non comme armes de famille, mais parce qu'il était Roi de France, et peu de membres de la famille royale avaient le droit de porter les armes de France sans brisures. L'étude de la maison de Bourbon démontrera que les différentes branches de cette maison portaient des armoiries parfaitement distinctes et que les fleurs de lis sur fond d'azur, appelées en héraldique « de France » n'y figuraient que pour rappeler la communauté d'origine, Lors de l'avènement au trône d'une nouvelle branche de la maison de Bourbon, le nouveau roi prenait comme armes les trois fleurs de lis, abandonnant ainsi ses armes personnelles ; le fait se passa sous François Ier, Louis XII, Henri IV ; rien

n'était changé pour les armes des autres membres de la famille. La descendance du Roi ne portait pas toujours les fleurs de lis sans brisures, les princes de la famille royale recevaient des apanages et modifiaient leurs armes, c'est ainsi qu'Henri IV eut deux fils : l'aîné fut Louis XIII, le second duc d'Orléans, celui-ci brisa ses armes d'un lambel d'argent à trois pendants, posé en chef.

Ces différents exemples montrent bien, à mon avis, que le Roi de France ne portait l'écusson fleurdelisé que comme Roi et qu'en montant sur le trône il prenait bien les armes du pays sur lequel il régnait.

Sous l'Empire (Napoléon Ier et Napoléon III) l'aigle remplaça les fleurs de lis, mais l'Empire n'a pas duré un demi siècle et la vie de l'aigle ne peut se comparer aux siècles nombreux où vécut le lis français.

Il a été parlé beaucoup du coq gaulois, mais il n'a jamais figuré sur les armes de France. Pendant les 18 ans du règne de Louis Philippe, on le trouve sur la hampe de nos drapeaux et comme support des armes qui figurent sur le grand sceau de France en usage sous le règne de ce souverain. Pendant la monarchie de juillet les fleurs de lis disparaissent des armes de France et sont remplacées par les tables de la Constitution. Le coq gaulois ne se trouve sur le sceau de France que comme accessoire secondaire et non comme symbole ; on le voit aussi figurer sur le sceau de la République de 1848 au même titre que l'urne du suffrage universel, la gerbe de blé qui symbolise l'agriculture ou la machine qui nous fait penser à l'industrie.

Sous le régime républicain, deux symboles dominent : une femme représentant la liberté et le faisceau de licteur surmonté ou non du bonnet phrygien. Lors de la 1re République nos drapeaux portent dans leurs broderies un faisceau de licteur surmonté du bonnet phrygien ; le grand sceau de l'état représente une femme, symbole de la liberté, tenant de sa dextre une pique surmontée d'un bonnet phrygien et s'appuie de la senestre sur un faisceau de licteur. En 1848 le grand sceau de France représente une liberté assise tenant de la dextre un faisceau de licteur, autour d'elle différents attributs : coq, urne du suffrage universel, gerbe de blé.etc. C'est encore le sceau actuel de France, c'est celui qui a scellé l'exemplaire de la ratification du traité de Versailles ; la reliure de cet exemplaire du traité porté sur son plat un faisceau de licteur posé en pal derrière un cartouche chargé des lettres R. F,

A titre documentaire, l'on peut aussi relever sur un timbre émis pour les Nouvelles-Hébrides en 1911-1912 et portant d'un côté les armes d'Angleterre et celles du Roi George V ; de l'autre, un écusson tiercé en pal, d'azur, d'argent et de gueules, aux deux lettres R. F. (d'or ou d'argent) brochant sur le tout,ainsi qu'un faisceau de licteur accosté à dextre de la lettre R. à senestre de la lettre F.

En résumé, la France possède des armes, historiques incontestables, les fleurs de lis, qui sont non pas le symbole d'une famille régnante ni d'un régime, mais bien le symbole de plusieurs siècles d'histoire, pendant lesquels s'est formée notre unité nationale et pendant lesquels la France était une des premières, pour ne pas dire la première nation du monde. Notre gloire, entre 1870 et 1914 a pu être moins brillante, mais 1918 en ramenant la victoire de notre côté, nous maintient incontestablement à la place que nous avions toujours occupée. Nous reprenons nos traditions d'autrefois, pourquoi ne pas reprendre nos fleurs de lis, qui figuraient autrefois sur le pavillon des galères du règne de Louis XIV et qui ne saluait jamais en premier le pavillon d'une autre nation, excepté le pavillon des galères de Malte.

Les armoiries de France peuvent donc se composer de la façon suivante :

D'azur à trois fleurs de lis d'or.

L'écusson entouré du collier de la Légion d'honneur. Comme ornement extérieur, deux branches de laurier.

2° Faut-il lui créer des armes nouvelles ? La France possédant des armes historiques il n'y a donc pas à s'occuper de créer de nouvelles armoiries si l'on n'envisage que le point de vue histoire, et les fleurs de lis seront donc bien à leur place sur le sceau de l'Etat. Il n'y aurait que dans le cas où l'on envisagerait, non pas la symbolisation de notre histoire par des armoiries, mais la forme de gou-

vernement sous lequel nous nous trouvons. Dans ce cas, il me semble que le faisceau de licteur serait tout indiqué, les armoiries devraient se blasonner ainsi :

D'azur au faisceau de licteur d'or, posé en pal.

L'écusson entouré du collier de la Légion d'honneur. Comme ornement extérieur, deux branches de laurier.

JEAN HENRY.

—

Figuration conventionnelle des Emaux de blason (LXXX ; LXXXI) — L'origine de la question de la gravure représentative et conventionnelle des émaux du blason, a été l'objet de nombreuses controverses. La question se posa quand les manuscrits avec figures coloriées furent remplacés par les livres imprimés. On est à peu près d'accord — à peu près — pour penser que le premier emploi de la gravure conventionnelle des couleurs, instituée d'après une méthode fixe, serait due à l'annaliste belge, Christophe Butkens dans la publication de son ouvrage *Annales généalogiques de la maison de Lyenden, divisé en XV livres... embellies de figures de divers portraits, châteaux*, à Anvers, chez Jean Cnobfart 1626, in-folio, avec au commencement du 3ᵉ livre, une grande fleurette pliée, représentant *L'Arbre généalogique de la maison* de Lyenden.

Or le graveur qui aida Christophe Butkens, dans la publication de son ouvrage produisit au folio qui suit la table et précède le livre I, un dessin dans lequel les métaux sont représentés comme actuellement, alors que le *gueules*, l'*azur*, le *sable*, le *sinople*, sont figurés par des dispositions et combinaisons de hachures, qui conviendraient aujourd'hui respectivement à l'azur, au sinople, au gueules et au pourpre. Cette première planche, spécimen d'un système complet, appliqué au corps de l'ouvrage, porte le titre : *Méthode pour recognoistre les couleurs des armoiries contenues en ces annales.*

L'un des premiers ouvrages dans lequel on aurait suivi le système actuel de gravure héraldique aurait été imprimé à Douai. C'est le livre de Phil. de l'Espinoy, vicomte de Therouanne. *Recherche des Antiquités et noblesse de Flandre contenant l'histoire généalogique des Comtes de Flandre.* Douay. Vve Marc Wyon. 1631. (Nouveau titre 1632) in-folio.

On a revendiqué pour d'autres l'emploi des hachures dans le blason. Dans les « Annales du Bibliophile belge et hollandais » (1865) le Comte de Lemburg Stirum, réclame pour un autre généalogiste belge, auquel reviendrait cette invention. Il cite à l'appui de son assertion, une carte armoriasé, intitulée *Briève description du très ancien, noble et riche duché de Brabant* .. portant à la fin le nom de A. Rinclt et la mention suivante : *Excudebat Jo. Baptiste Langrius, cum gratia et privilegio. Anno, 1600. Signavit : J. de Busschère.* En tête de la planche : armoiries du duché de Brabant avec date : 1600. En dessous : titre et légende des émaux et couleurs avec explications, « les marques représentées de cet ovale, y est il dit, démontrent la définition des métaux et des couleurs des armoiries ».

L'invention du système des points et des hachures pour indiquer les émaux, a été aussi attribuée à un écrivain italien romain le Pᵉ Petra Sancta, dans son ouvrage *De symbolis heroicis libri IX.* Anvers. Balty. Moretus, 1634, in 4°, avec deux cent quatre vingt six planches gravées par Théodore Galle (frontispice de Rubens). Le privilège porte la date du 24 mars 1633. Le même système de gravure a été aussi employé par le P. Petra Sancta dans son traité : *Tessera gentilitiæ, ex legibus fecialum descriptæ*, publiées à Rome, imprimées chez les héritiers de Fr. Corbelleti. 1638, in-folio avec figures. L'approbation ecclésiastique est du 17 avril 1636.

Vulson de la Combière en France, dans l'avertissement joint à son *Recueil de plusieurs pièces et figures d'armoiries obmises par des autheurs qui ont escript jusque icy de cette science*, imprimé à Paris, in-folio, en 1639 a donné l'explication d'un tableau où est présenté le système représentatif des gravures. Il y ajoute : « Invention dont je m'asseure que les généalogistes me sauront gré, » ce qui l'a fait prendre pour l'inventeur du système. Dans l'*Introduction au Blason des Armoiries*, publiée à Paris, chez Billaine, 1631, in 4° il n'y a pas apparence de gravures systématiques.

D'après l'héraldiste Joannus Guigard, l'auteur de la *Bibliothèque héraldique de la*

France. Paris, Dentu 1861, ce serait Petra Sancta, l'auteur du système des hachures dans une première édition de son ouvrage, en 1628. Gourdon de Genouilhac, lui, dans son *Art héraldique*, tient pour Butkens. Enfin, J. B Rietstap, dans son *Armorial général*. Explication des planches. Planche I, p. XVII, nº 32, donne un tableau des méthodes anciennes pour indiquer les émaux par la gravure. Selon lui, le premier système aurait été celui du belge Franquart en 1623 : il cite encore celui de Gelenius, à Cologne en 1645 ; celui de Lobkwitz, en Espagne, en 1639 1642 et celui de Rouck, en Hollande, 1645.

Il faut remarquer que les Anglais ajoutent quelques couleurs héraldiques françaises : *le tanné* ou orangé. *Tenny*, représenté par des diagonales, de senestre à dextre, croisé par des horizontales ; le *blood-colour*, sanguine, représenté par des diagonales, de dextre, à senestre, coupées par des diagonales, de senestre à dextre : les Allemands emploient la même couleur : *Eisen* (couleur de fer), représentée de même. La couleur naturelle, de *carnation* n'est pas représentée en France ; les Allemands la représentent par des lignes en zig-zag de dextre à senestre, qu'ils appelaient *natur-farb*. Comme on le voit, on n'a que l'embarras du choix pour trouver le créateur de la gravure héraldique, dont l'invention ne semble pas remonter avant 1600.

GEORGES DUBOSC.

—

Armoiries de F. Th de l'Horme (LXXXIII, 385). — Le général de l'Horme (François-Théodore, dit « Edouard » : 1796-1873) portait les armes conférées en 1816 à son père : *d'azur à la bande d'or chargée de trois feuilles d'orme de sinople, accompagnée en chef d'une épée d'argent posée en pal et, en pointe, d'un lévrier aussi d'argent, contourné.*

Primitivement, la famille portait : *d'argent à l'ormeau arraché de sinople accosté de deux étoiles de gueules.*

Baron A. H.

—

Delacroix. — La « Barque de Don Juan » (T. G. 266, LXXXIII, 390. — Il y a au sujet de ce tableau une confusion de nom et de dates.

Delacroix exposa pour la première fois au salon de 1822, *Dante et Virgile* dans une barque. C'est au sujet de cette toile que Gros aurait dit au débutant : « C'est vous, le jeune homme de la barque ; vous peignez bien mais vous dessinez comme un cochon ».

Le tableau du Louvre qu'on appelle, on ne sait trop pourquoi, tantôt *la Barque de Don Juan*, tantôt *la Barque du Dante* (on aurait dû dire *de Dante*) fut exposé au Salon de 1841, sous le simple titre de : *Un naufrage*, en même temps que *La prise de Constantinople par les latins* et *Une noce juive au Maroc.*

GUSTAVE BORD.

*
* *

Dans l'ouvrage qu'a consacré, en 1873, à l'œuvre de Delacroix *son intime ami*, Adolphe Moreau, nous trouvons ceci :

Salon de 1841,

Nº 510. — Un naufrage, ou la Barque de Don juan (Lord Byron, Don Juan Ch. II).

Aujourd'hui à M. Ad. Moreau.

Il serait étonnant que celui ci n'eût pas connu le titre exact du tableau de son ami, — tableau qu'il avait en sa possession.

Il est vrai que, sur le livret du Salon de 1841, il figure seulement sous le titre de *Un naufrage,* mais, à l'Exposition universelle de 1855, c'est-à-dire du vivant même du peintre, qui aurait certainement protesté si son intention avait été méconnue, il paraît comme *Le naufrage de Don Juan*.

Il ne s'agirait donc pas du rappel d'un fait divers, mais bien d'une allusion au naufrage du héros dans le poème anglais. L'œuvre de Byron a, d'ailleurs, inspiré à Delacroix trois autres de ses tableaux : *Le prisonnier de Chillon*, *La Fiancée d'Abydos* et *Combat du Giaour et du Pacha*.

M. R.

*
* *

J'ai vu et admiré pour la première fois à l'Exposition universelle de 1855, le tableau de 1841 qui est donné au catalogue comme appartenant à M. Adam Moreau — ne serait-ce pas plutôt Adolphe M. — et ne crois pas qu'il y ait erreur sur le titre qui a été certainement donné par Delacroix lui-même.

Il ne s'agit nullement d'une barque naufragée, mais, cela est visible par la composition des personnages sauvés, de

gens qui ont dû abandonner pêle-mêle un navire coulé, dans l'espèce, la *Trinidad*. Le Don Juan de Tirso de Molina, de Molière, de Mozart et d'Hoffmann n'a rien à voir ici pas plus que celui de Mérimée ; il s'agit du Don Juan, de Lord Byron, ce Cherubin romantique, aimable et gentiment sensuel, plutôt que pervers, dont le naufrage en pleine Méditerranée est raconté, avec le terrible humour britannique, au chant 2e du poème.

Le tableau du Louvre me paraît être un des plus beaux du maître, le plus pathétique, selon moi, de l'école française, un des plus puissants coloristes qui furent jamais, et j'ajoute un peintre sans supérieur de la mer.

Parlant dans ses *Guêpes* de ce *Naufrage de Don Juan*, Alphonse Karr y voit une mer non horizontale et qui l'étonne et le gêne. Si le spirituel chroniqueur avait mieux regardé, il aurait reconnu que pour accentuer davantage l'impression de l'étendue dans laquelle se perd, sous le ciel implacablement bas et sombre, l'embarcation chargée de ces pauvres gens, Delacroix a pris sa perspective de haut. Puis cette apparence de perpendicularité est un effet d'optique bien connu ; dans son *Voyage aux Pyrénées*, Taine parle de l'apparition soudaine d'un « mur bleu » qui est la mer.

H. C. M.

*
* *

Cette question de la dénomination du tableau d'Eugène Delacroix représentant une barque de naufragés, et exposé au salon de 1842, a été soulevée une première fois, il y a une quarantaine d'années dans les colonnes de l'*Intermédiaire*. Le peintre Charles Jacque avait prétendu, dans une lettre adressée au *Figaro* et au *Temps* le 7 avril 1883, qu'il fallait lire : « la Barque du don Juan », du nom d'un bâtiment sinistré l'année où le tableau fut fait, et non « de don Juan », ainsi que le portait l'inscription mise sur le tableau.

Malgré une protestation d'Anatole de Montaiglon publiée sous la signature M. D. A. dans l'*Intermédiaire* du 25 avril 1883 (XVI, col. 255), qui démontrait d'une façon péremptoire que la scène représentée était tirée du *Don Juan* de Byron et que l'inscription primitive était, par suite, absolument justifiée, la question fut agitée de nouveau la même année (XVI, 454, 506, 591) et reprise encore en 1888 (XXI, 14, 88).

Que M. A. B. X. veuille bien se reporter au chant deuxième du poème anglais, il y trouvera décrite, dans la strophe 75 la scène représentée dans le tableau du Louvre et pourra se convaincre que Maurice Tourneux, de même que Montaiglon et tous les iconographes de l'œuvre de Delacroix, ont eu raison de conserver le nom que l'administration du Musée aurait, paraît-il, fait récemment enlever.

Quant à *la Barque du Dante*, dont le sujet est tiré de *la Divine Comédie*, c'est une autre toile exécutée par Delacroix une vingtaine d'années auparavant et qui n'a rien à voir avec celle qui nous occupe.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Journaux de province centenaires (LXXXIII, 386). — C'est le 3 juillet 1773 que parut le premier numéro des *Affiches d'Angers*. En 1812, le titre fut changé pour celui de *Journal de Maine-et-Loire*. Ce périodique entrera donc le 3 juillet 1921 dans sa 149e année. La collection complète est conservée aux bureaux du journal et à la Bibliothèque d'Angers.

F. UZUREAU.

—

L'architecte de l'église Sainte-Waudru, à Mons (T. G. ; XLIV ; XLVI). — Est-ce Mathieu de Layens, le glorieux bâtisseur de l'hôtel de ville de Louvain ? Ou Michel de Rains, maître maçon de Valenciennes ? Ou Jean Huelin, maître maçon du Hainaut ? Ou Jean Spiskin, un artiste de haute réputation résidant à Mons en 1450 ?

Depuis quelques jours, le problème peut être considéré comme définitivement résolu. Un érudit connu par ses remarquables travaux sur le Hainaut, qui acheva pour la Commission royale d'histoire de Belgique les *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru* et vient d'entreprendre une œuvre magistrale, *Mons à travers les âges*, M. Ernest Matthieu, a publié dans la livraison du 30 avril 1921 de la *Terre wallonne*, revue catholique et régionaliste de Charleroi, un article intitulé *L'Architecte de Sainte-Waudru* et où il écrit :

Nous nous rencontrons avec un publiciste distingué, M. Boghaert-Vaché, pour restituer à Jean Spiskin le mérite d'avoir dressé le plan de la collégiale de Sainte-Waudru. Depuis nombre d'années, M. Boghaert-Vaché, le premier, a, dans la presse et des discussions archéologiques, mis en évidence les arguments qui justifient ses déductions.

Ses contradicteurs n'ont apporté que des présomptions assez vagues et non probantes à l'appui de leurs allégations.

Il est intéressant, pour la bibliographie de la question de marquer les étapes de cette découverte confirmée et solidement étayée par M. Matthieu (cf. la *Province*, de Mons, 17-18 mai 1921 ; le *Bâtiment*, de Bruxelles, 20 mai 1921) :

Une étude de M. Joseph Hubert, *Des Architectes de l'église collégiale de Sainte-Waudru*, publiée en 1889 dans l'*Emulation*, organe mensuel de la Société centrale d'architecture de Belgique, avait provoqué dans les journaux une vive polémique (voir surtout la *Gazette de Mons* des 18 septembre, 10 novembre, 12 novembre et 16 novembre 1889, et l'*Office de Publicité*, de Bruxelles, des 29 septembre et 6 octobre 1889, 20 avril, 27 avril et 4 mai 1890). M. A. Boghaert-Vaché y intervint : puis ses recherches, se continuant aux Archives départementales du Nord, lui fournirent des pièces inédites concernant Michel de Rains, Jean Huelin et Jean Spiskin.

Il ne publia intégralement ces pièces des Archives de Lille — quatre, dont une avec le sceau du maître d'œuvre, émanent de Spiskin — qu'en 1902, dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, de Paris (tome XLVI, col. 704 à 712), et dans son étude *Nos Vieux Architectes* (in *Revue des industries du bâtiment*, de Bruxelles). Mais dans l'entre-temps, il avait exposé et développé sa thèse de « Spiskin architecte de Sainte-Waudru » :

1° Dans l'*Indépendance belge*, de Bruxelles, le 8 août 1898, — où il rappela le nom de Louis Dethuin, un obscur commissaire-voyer, dépourvu de connaissances historiques sérieuses, de sens critique et de méthode, mais qui avait cependant dès 1862 deviné la vérité ;

2° Dans l'*Almanach Hachette-Lebègue pour 1899* Paris et Bruxelles, 1898, pages 320 à 322 ;

3° Au Congrès archéologique et historique d'Arlon, en 1899, (*Compte rendu*, Arlon, 1900, pages 160 à 167) ;

4° Dans la *Verveine*, de Mons, le 6 août 1899 (voir aussi les numéros des 17 et 24 décembre 1899) ;

5° Dans le *Devoir*, de Bruxelles, les 16-17 et 19 août, 1901, où il répondit aux objections que deux auteurs seulement, aujourd'hui décédés tous deux, MM. Joseph Hubert et Gonzalès Decamps, lui avaient opposées.

Un peu plus tard, au Congrès archéologique et historique de Bruges, auquel n'assistait pas M. Boghaert Vaché, M. Hubert renouvela pour la dernière fois son argumentation (*Compte rendu*, Bruges, 1903). Mais la thèse de l'historien péruwelzien — M. Boghaert appartient lui aussi au Hainaut, — reproduite ou analysée par une foule de journaux et de revues, était déjà généralement adoptée ; et à la veille de la guerre, M. Richard Dupierreux, le délicat écrivain devenu chef du cabinet du ministre actuel des Sciences et des Arts, répétait encore dans son beau livre *La Sculpture wallonne*, que l'église Sainte-Waudru fut « commencée en 1450 sur les plans de l'architecte Jehan Spiskin » (Bruxelles, 1914, page 171).

Au moment où j'achève cette copie, je reçois de M. Fernand de Mély un tiré à part de ses articles d'une si belle érudition : *Nos Vieilles Cathédrales et leurs Maîtres d'œuvre*, publiés dans la *Revue archéologique* de Paris, et j'y vois cité à la page 77 :

... Michel de Reims, maître maçon de Valenciennes, l'auteur présumé de Sainte-Waudru de Mons, qui présente aux échevins de Mons, pour leur église, deux plans, aujourd'hui aux Archives de Mons, qu'on a tout lieu de croire les plans de la cathédrale d'Amiens de Robert de Luzarches.

Mais c'est tout incidemment que M. de Mély a écrit cette phrase et, certes il n'en a point vérifié les multiples énonciations. J'attends avec confiance l'apparition du tome III (Architectes et Sculpteurs) de ses admirables *Primitifs* où, mieux documenté, il rendra sans doute à Jean Spiskin la justice qui lui est due.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

P. S. — M. de Mély m'écrit : « Mon article était composé quand j'ai reçu votre renseignement. Mais pour les fiches du volume, il est soigneusement repéré, avec votre référence. J'ai depuis, relevé le Spiskin dans une église du nord de la France où il travaillait ».

B.

—

Hérondas (LXXXIII, 338). — Hérondas ou Hérodas est un auteur grec du IIIe siè-

cle avant J.-C. sur lequel, jusqu'à il y a une trentaine d'années, on n'avait que de très vagues indications dans trois ou quatre écrivains anciens. On est encore, sur son pays d'origine, le moment exact où il a vécu et la forme précise de son nom, aussi mal informé. Mais les citations insignifiantes qu'on possédait de son œuvre ont permis de lui attribuer quelques morceaux retrouvés dans les papyrus grecs que les chercheurs anglais ont recueillis en Egypte depuis un certain nombre d'années dans des fouilles méthodiquement poursuivies et souvent heureuses.

C'est en 1891 que l'helléniste Kenyon, chargé par le British Museum de faire connaître au public le contenu de ces papyrus, a édité pour la première fois les écrits ainsi recouvrés d'Hérondas : sept mimes ou petites saynètes comiques en vers à peu près au complet, et quelques fragments.

De nombreuses éditions et traductions, notamment deux traductions françaises de MM. Dalmeyda et Ristelhueber et une traduction partielle de M. l'abbé Ragon, ont paru depuis. Ces mimes sont de petits tableaux dialogués, très simples, qu'on sent très bien observés, des esquisses rapides de la vie bourgeoise ou populaire : une femme du peuple qui ne peut venir à bout de son voyou de fils, et le fait fouetter par le maître d'école ; deux autres, venues offrir un coq à Esculape, et qui en profitent pour visiter le temple et en admirer les statues et les peintures ; une entremetteuse apportant des propositions à une jeune femme qui les repousse ; une dame qui fait à un bel esclave une scène de jalousie, le fait battre et lui pardonne, etc. Çà et là, des détails assez crus, un des mimes même nettement obscène, mais sans que l'auteur s'y complaise ; il ne songe qu'à être vrai. Il l'est avec aisance et esprit, dans un langage dont la familiarité ou la vulgarité ne manque pas de saveur.

IBÈRE.

[Mêmes renseignements et références : UN BIBLIOPHILE COMTOIS, SAINT-MALO, BOGHAERT-VACHÉ, DEHERMANN-ROY, F. KATZ].

Gustave Flaubert : « Le Château des Fleurs » ou « Le Château des Cœurs » (LXXXIII, 382) — Le vrai titre est *Le Château des Cœurs*.

M. Paul Dubois trouvera le récit complet des tribulations qu'eut à supporter Flaubert au sujet de cette féerie dans l'étude très documentée de MM. René Descharmes et René Dumesnil, *Autour de Flaubert* (Paris, *Mercure de France*, 1912, 2 vol. in-12. Tome 1er pp. 329-349).

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

Il suffit de s'en rapporter à la *Vie Moderne*, fondée par Bergerat, dans laquelle a paru, du vivant de Flaubert, cette féerie, avec des illustrations de Courboin.

MAURICE GUILLEMOT.

* * *

Il est vraiment trop facile de prouver que la *Grande Encyclopédie* imprime et répète une erreur typographique.

Flaubert avait écrit le *Château des Cœurs* pour le Châtelet. Il n'a jamais été joué. *Le Candidat*, sa comédie en 4 actes, fut représentée au Vaudeville le 11 mars 1874 et quitta l'affiche après la 4e représentation.

Cette double mésaventure prouve, une fois de plus, que le théâtre est ***un métier***, souvent interdit à des écrivains de génie, alors que de médiocres littérateurs y réussissent à merveille.

Et le *Château des Cœurs* est si bien le titre unique de la « féerie » injouable de Flaubert que la recherche et la conquête des cœurs perdus, emprisonnés au « Château des Cœurs » par les Gnômes, est le fond même du sujet.

L'un des derniers tableaux met en scène un décor dont les guirlandes de fête sont constituées — non pas par des fleurs — par des *chaînes où sont suspendus « des cœurs tout rouges »*.

Au dernier tableau, le héros de la pièce — très imprégnée de ce que Bourget appelle « le nihilisme » de Flaubert — distribue aux hommes *des cœurs* en sucrerie, enveloppés de papier doré ; dès qu'ils les ont gobés, ils redeviennent purs, honnêtes et généreux.

Les fleurs ne jouent aucun rôle dans le texte étrange de Flaubert — qui n'ajoute rien à sa gloire.

P. B. GHEUSI.

***

Le « Château des Cœurs », féerie qu'acheva Gustave Flaubert en 1863, ne fut, en effet jamais joué, et ce fut un des « chagrins littéraires » du maître, qui aurait aimé à « voir sur les planches le tableau du cabaret et celui du Pot-au Feu ».

Au début, il avait accepté la collaboration de Louis Bouilhet et de Charles d'Osmoy; après la mort du fidèle Bouilhet survenue en 1869, il remania sa féerie, espérant, mais en vain, la faire accepter par un directeur. Tout ce que put faire Georges Charpentier, qui, alors présidait aux destinées de la *Vie Moderne*, fut de lui donner des illustrations à défaut de décor, et ces illustrations furent loin de réjouir le cœur de Flaubert, lui causant, au contraire, une « rage hebdomadaire ».

Ainsi, écrivait il, le 15 février 1880, à Georges Charpentier :

« Bergerat a dû vous communiquer mon peu d'enthousiasme pour la manière dont ma pauvre féerie est publiée dans la *Vie Moderne*. Le numéro d'hier ne change pas mon opinion. Ces petits bonshommes sont imbéciles et leurs physionomies absolument contraires à l'esprit du texte ! — Deux pages de texte en tout ! de sorte qu'un seul tableau demandera plusieurs numéros. Et encore si ce n'était pas coupé par d'autres dessins, n'ayant aucun rapport avec l'œuvre, mais il paraît qu'il *le faut* ; ça dépasse le raisonnement ! C'est *mystique* ! je m'incline.

« O illustration ! invention moderne faite pour déshonorer toute littérature... » (1)

« O illustration ! » qu'aurait-il dit des « bois » qui sévissent actuellement et qui pour les amateurs (?) à la page, remplacent dessin, composition et eaux-fortes ?

Quant au *Château des fleurs*, il semble devoir prendre vraisemblablement place dans la longue rubrique consacrée jadis par l'*Intermédiaire* aux *errata des grands dictionnaires*. Encore que la Bretagne compte plus de calvaires que de paradis, fussent-ils artificiels, monsieur Charles Le Goffic, n'aurait point, j'imagine, confondu la féerie de Flaubert, avec les « promenades et concerts » de l'avenue des Champs-Elysées. PIERRE DUFAY.

(1) *Correspondance*, édition Conard, IVe série, p. 413.

« Dors en paix, ô ma Pologne » (LXXXIII, 390). — C'est le refrain de l'*Hymne à la Pologne*, de Lamennais, imprimé pour la première fois à la suite du *Livre du pèlerin polonais*, traduit par Montalembert du polonais d'Adam Mickiewicz, Paris Renduel, 1833, in-18.

O.: N. J..

—

Septante, Nonante (LXXXIII, 193, 368, 419). — Ces expressions sont encore fort employées en France, dans le commerce et la banque. Il est courant qu'un employé dicte des chiffres relevés sur un livre, à un collègue qui les transcrit sur un autre. Quand celui qui dicte commence, par exemple, par dire « *quatre-vingt...* », celui qui écrit met un 8, mais le dicteur finit par « *...dix-sept* ». Ce qui oblige le scribe à surcharger son 8 pour le changer en 9.

P.

—

Antiquité du diamant comme pierre précieuse (LXXXI, 42). — Les anciens regardaient le diamant comme pierre très précieuse.

« Maximum in rebus humanis, non solum inter gemmas, pretium habet adamas.

Pline, *Nat. Hist.* xxxvii, 4 (15), 55.

Le diamant fut utilisé chez les anciens par les graveurs. Comme pierre précieuse on l'employait dans les bagues mais très rarement Voir la *Sittengeschichte* de Friedlaender, t. iii, p. 79 (1890). Juvénal, *sat.* vi, 156, fait mention d'un

Adamas notissimus et Berenices du digito factuspretiosior.

Berenice c'est la sœur d'Agrippa II, roi de Judée

E. BENSLY

—

Les poulardes du Mans (LXXXIII, 245). — De tous les coqs français, le coq de la Flèche est le plus élevé, il a beaucoup de rapports avec l'Espagnol dont il est issu par suite de croisement avec le Crèvecœur ; quelques personnes croient que cette race descend du Bréda avec lequel il a du reste certains points de ressemblance.

A l'âge adulte, il pèse quatre kilogs et a soixante cinq centimètres de hauteur quand il marche.

C'est une espèce particulière au pays du Maine, son type est resté pur surtout dans les environs de La Flèche. L'origine des fléchoises est inconnue, cependant leur renommée peut prendre date au XVe siècle, peut-être leur origine est-elle plus ancienne. C'est au Mans qu'on faisait primitivement les belles poulardes puis à Mezeray, puis à La Flèche. Cette industrie a depuis longtemps cessé au Mans, elle déchoit à Mezeray, et elle ne s'est conservée qu'à La Flèche et dans les communes contiguës.

On engraisse les coqs sans les chaponnes, leur engraissement commence à sept mois et dure cinq mois : d'octobre au Carnaval ; les plus belles poulardes atteignent quatre kilogs, les coqs six kilogs.

Le procédé pour l'engraissement n'est pas un secret dans la contrée : les volailles sont maintenues dans l'obscurité, dans un local où l'air n'est pas renouvelé, et leurs déjections ne sont jamais enlevées. On leur donne deux repas par jour. Ces repas sont composés de patons de farine mêlés à du lait.

ALBERO.

—

L'amour de la musique chez les poètes et chez les peintres (LXXXII, 51 ; LXXXIII, 36, 180, 228, 277). — Depuis que j'ai posé cette question, j'ai rencontré deux nouveaux exemples de l'antipathie professée par des poètes à l'égard de la musique.

Voici d'abord ce qu'écrit au sujet de José-Maria de Heredia M. Antoine Albalat à la page 81 de ses *Souvenirs de la vie littéraire* (Paris, A. Fayard. [1920] in-18) :

Il méprisait franchement la musique : « C'est, disait-il, en parodiant un mot célèbre, le plus cher et le plus imprécis de tous les bruits. Le même air peut-être à la fois un air de fête ou une marche funèbre. La musique n'a que l'expression qu'on lui donne et dépend de la sensation de chacun. C'est un art inférieur, parce qu'il est informulé. Voyez le *Lac* de Lamartine. La poésie est belle. La musique en a fait une romance banale ».

Il n'y avait rien à objecter. Ceux qui ne comprennent pas la musique ont des raisons de ne pas la comprendre que notre raison ne comprend pas. Il faut renoncer à les convaincre, tant qu'on sera obligé de convenir que la valse de *Madame Angot* commence comme l'*Ave Verum* de Mozart et que *J'ai perdu mon Eurydice* est un air de mirliton qui n'a qu'une valeur expressive.

D'autre part dans sa très intéressante étude sur *Henri Heine* (Paris. Bloud 1913, in-16). M. Pierre Gauthiez s'exprime ainsi (p. 9 et 10) :

La mère de Heine... prétendit lui faire apprendre le violon ; le petit Henri se couchait sur le divan et faisait jouer son professeur à sa place... Henri Heine n'a jamais pu faire une gamme ; et il disait : « Vraiment, j'aurais grand'peine à retenir longtemps une mélodie ». De même, il ne parvint jamais à danser. Le poète le plus rhythmique et le plus musical de la langue allemande est réfractaire, dès l'enfance, à toute autre cadence qu'à la cadence littéraire .. *Cette horreur de la musique, beaucoup de littérateurs, et surtout les poètes, l'ont témoignée* ; faut-il donc croire que musique et poésie sont deux arts non pas seulement différents, non pas seulement éloignés, mais hostiles dans leur essence même, chez certains génies ? puisque l'un d'eux, la poésie, contient sa musique propre, et l'autre, la musique, exprime une poésie aussi large, aussi intense, mais toute différente de la poésie précise, synthétique et telle enfin que la contiennent les œuvres vraiment éternelles ?

La réponse à la question posée se trouve peut-être dans l'explication ingénieuse proposée par M. Pierre Gauthiez.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

L'auteur de « Une nuit de la garde nationale ». — Dans la 4e série de *Paris à la Fourchette : Curiosités parisiennes*, M. Hector Hogier cite à la page 153 un couplet de *Une nuit de la garde nationale* qu'il donne comme étant de Casimir Delavigne.

Je n'ai jamais entendu dire que l'auteur des *Messéniennes* et des *Enfants d'Edouard* ait eu aussi le talent de composer des joyeux ponts-neufs et j'avais toujours entendu attribuer le vaudeville précité à Scribe. Casimir Delavigne y aurait-il anonymement collaboré ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Les anciens théâtres de la banlieue (LXIX ; LXX) ; **Chotel, directeur de théâtres** (LXIII ; LXXIV). — Du *Moniteur de la Mode* (10 août 1847), qui, pas plus que le *Journal des Dames et des Modes* ne ménageait ses encouragements aux artistes de la banlieue :

Il y a quelques jours, le théâtre des Batignolles jouait un petit chef-d'œuvre de M. Scribe : *La Femme qui se jette par la fenêtre*, et quelques journalistes, poussés par la pluie dans ce petit théâtre inconnu, ont pu s'étonner d'un grand phénomène : les deux principaux rôles de la pièce étaient joués par de ravissantes femmes, dont l'une mademoiselle Martin, a fait un court séjour au Vaudeville et aux Variétés. Quant à Mademoiselle Marie Deschamps, qui jouait Jane Shopen, nous croyons bien que c'était son premier début, et, en vérité, c'est un début d'heureux augure. Avec de la voix, de la tenue, de la finesse, une diction peu étudiée, mais naïve et juste, Mademoiselle Deschamps tiendrait honorablement sa place sur un théâtre parisien. Une très jolie femme qui promet une comédienne, c'est chose rare !

Chatel avait tout, d'ailleurs du « directeur intelligent ». Pour être sûr que les éloges soient distribués à bon escient à ses deux troupes, il prenait soin d'indiquer par un « papier » imprimé, aux « courriéristes » de l'époque le bien qu'il y avait à dire de ses pensionnaires, et en « artiste distingué » qu'il était, commençait par ne point s'oublier.

A chacun sa création : Taglioni avait créé la *Sylphide*, lui, semble s'être contenté du « papillon ». A sa façon, un peu un précurseur.

C'étaient là, toutefois, des mœurs nouvelles dont, avec une certaine ingénuité, n'était point sans s'étonner la *Revue anecdotique* :

Le Directeur d'une Revue recevait, il n'y a pas longtemps, la note suivante, émanant d'un de ses anciens amis, grand amateur des théâtres de banlieue. Le théâtre de Montmartre avait monté *Le Vieux Caporal*, et il s'agissait de *soigner* l'apparition de cette pièce. Aussi avait-on préparé d'avance une pancarte, sorte de canevas élogieux, destinée à soutenir la mémoire du rédacteur qui serait chargé de l'appréciation.

Ce document est authentique et fort complet en son genre. Nous le donnons tel quel, avec son apostille.

« M. Chotel (caporal Simon), tous les éloges possibles. — M. Gibeau (Froissard), talent, intelligence, avenir. — Gaston (Lucien), âme distinction, tenue. — Huart (Picard), convenance, propreté. — Vifrid comique vrai, consciencieux. — Antonin (Taverny), bonne tenue, convenance — Eugénie (Geneviève), sensibilité, âme, ingénuité, distinction, très jolie. — Félicie, jolie paysanne, très fine, intelligente. — Marie Boutin (de Ransberg), bonne tenue, convenance.

Mise en scène des plus complètes.

N. B. — *Mon cher F***, je vous recommande d'en faire quelque chose de* chique, *vous à qui tout est possible.*

(*Revue anecdotique*, 8 août 1855).

La besogne ainsi simplifiée, l'on peut penser si les encouragements ne faillaient point :

Enfin, les théâtres de la banlieue ont aussi leurs succès. Depuis qu'il a quitté le Vaudeville, où il a créé le rôle de Pommeau, des *Lionnes pauvres*, avec beaucoup de talent, M. Chotel s'occupe exclusivement de ses deux théâtres, de Montmartre et des Batignolles, où il se montre en même temps administrateur intelligent et artiste distingué. C'est ainsi qu'il joue dans *le Vieux Caporal*, aux Batignolles, le beau rôle créé par Frédéric Lemaître, et ne paraît pas indigne de son illustre modèle. On vient de monter aussi au même théâtre *Risette*, le spirituel vaudeville de M. Edmond About. M. Fabien y joue le rôle du commis bon enfant avec une gaieté vraiment communicative, sans cesser pourtant d'être de bonne compagnie. On sent qu'il y a en lui un artiste intelligent et bien doué qui a sa place marquée d'avance sur une de nos scènes de genre : il est, du reste, merveilleusement secondé dans cette pièce par Mademoiselle Pommier, jeune personne fraîche et élégante, et par Mademoiselle Follet, qui promet ne piquante comédienne aux auteurs de pièces légères et grivoises.

(Julien Lemer : *Moniteur de la Mode*, novembre 1859 ; p. 288).

Chotel, artiste, tenait décidément à ce rôle du Vieux Caporal, pour lequel il ne craignait point de se comparer à Frédérick Lemaître. L'annexion proche qui allait porter le coup de grâce aux théâtres de la banlieue, ne le fit point désarmer :

En attendant qu'il ait été statué sur la nouvelle situation faite aux théâtres de la banlieue, aujourd'hui compris dans Paris, ceux de Montmartre et des Batignolles, placés sous la direction intelligente de M. Chotel, continuent à rendre de grands services à l'art dramatique. C'est toujours, comme par le passé, dans ces troupes, formées avec le plus grand soin que nos scènes de premier ordre doivent chercher à se recruter ; là, les directeurs trouvent de jeunes artistes, animés du feu sacré de l'art, poussés par une vocation ardente, qui s'exercent tous les jours dans les rôles et les emplois les plus variés, et réalisent des progrès constants. C'est ainsi qu'on a pu signaler au théâtre même de Montmartre les aptitudes remarquables de MM. Couder, Grivot, Fabien, de Mesdemoiselles Maria et Follet. Il y a peu de jours encore, M. Fabien

vient de se distinguer dans *la Ferme de Primerose* et dans *la Petite cousine*, deux ouvrages qui lui ont permis l'occasion de prouver qu'il sait concilier une sympathique chaleur de diction avec une rare élégance de tenue et une charmante aisance d'homme de bonne compagnie. Ces deux rôles lui ont valu de légitimes applaudissements.

(J. V. — *Moniteur de la Mode*, mars 1860, p. 432).

Pourquoi faut-il que ces éloges tiennent du « communiqué » et de la « prière d'insérer », dont le jargon du jour cherche vainement à maquiller les douces réclames qui s'épanouissent en première page des papiers publics ?

Sir Richard Wallace a laissé, par contre, un récit qu'on ne saurait attribuer à la direction, de la singulière représentation du *Roi s'amuse* à laquelle il lui fut donné d'assister en novembre 1870, au théâtre de Montmartre.

Grâce à la campagne menée par Francisque Sarcey, les théâtres de Paris, fermés par arrêté du préfet de police en date du 9 septembre 1870, venaient d'entr'ouvrir leurs portes — jouant surtout au bénéfice d'œuvres patriotiques — et l'affluence était énorme : n'était-ce pas, au bout de trente-huit ans, la seconde représentation du drame de Victor Hugo, qui, joué pour la première fois le 22 novembre 1832, avait été suspendu le lendemain par ordre du gouvernement, sans que l'éphémère République de 1848, ait songé à en autoriser la reprise.

A l'issue de la représentation, on couronna bien, au milieu des applaudissements, un buste d'Hippocrate, remplaçant pour la circonstance celui introuvable alors du poète, cependant qu'un des acteurs — Triboulet, sans doute — s'approchait de la rampe et déclamait la pièce de rigueur des « Châtiments », mais le renom de l'auteur n'avait rien eu à gagner à cette manifestation. Joué ainsi qu'il l'avait été ce soir-là, le *Roi s'amuse* semblait tenir de la parodie (1).

Les beaux temps du théâtre de Montmartre étaient depuis longtemps finis.

PIERRE DUFAY.

(1) *Un Anglais à Paris*, II : 300-303. — Pour les débuts d'Arthur Pothey au théâtre de Montmartre, cf. : Ph. Audebrand : *Les dernières années de la Bohême*, p. 174.

Lettre inédite de Hoche. — Le 10 avril 1796 (21 germinal an IV), Hoche écrivait de son quartier général de Vannes au citoyen Vial, ancien membre du Comité révolutionnaire d'Angers, ancien maire de Chalonnes-sur-Loire, ancien procureur général syndic du département de Maine-et-Loire :

Les quatre exemplaires de votre lettre, citoyen, me parviennent en ce moment. J'ai beaucoup trop d'occupations pour y répondre. Je le ferai dans un autre moment. Je me borne à vous inviter à relire ma lettre au Ministre de l'Intérieur. Vous y verrez que j'y ai reconnu solennellement qu'il était de *bons patriotes*, *d'excellents réfugiés*. Pourquoi voulez-vous que sur soixante mille réfugiés quinze ou vingt individus qui prennent ce nom, lesquels ont été de la compagnie Marat (ce que vous ne pouvez nier), n'aient pas provoqué les mesures dont nous nous plaignons l'un et l'autre ?

Pensez-vous que les *ossements* que j'ai annoncé être à la Truffière, aux Quatre-Chemins, etc., etc., appartiennent seulement aux Vendéens ? Vous vous êtes trompé. J'ai dit que six cent mille *Français* étaient morts pendant le cours de la guerre civile et qu'il fallait en finir. Et on en finira, à la gloire des patriotes parmi lesquels je fais nombre depuis longtemps (1). Ce qui vous sera démontré un jour.

Ma réplique, si je la fais, ne sera point imprimée ; vous voyez que je bannis l'amour-propre. Je me suis aperçu que les querelles de ce genre divertissaient les ennemis de la République, et c'est à quoi je ne saurais consentir. Ceci ne vous engage à rien. Adressez-moi seulement ce que vous ferez sur cette guerre. Croyez que je le recevrai avec reconnaissance. Je vous assure que je suis l'homme du monde qui jette le moins de voile sur les opérations, en tant cependant que le secret convenable soit gardé.

Adieu, citoyen, je me réserve une plus longue explication, pourvu que je croie qu'elle puisse tourner à l'avantage de la République.

Le citoyen Jean Antoine Vial mourut à Angers le 21 mars 1811.

F. UZUREAU.

(1) Ainsi que d'autres, un de vos imprimeurs fut injuste à mon égard ; c'était sous un autre jour. *Bone Deus* !

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond. Imp. CLERC-DANIEL.

LXXXIIIe Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 chaque mois — 20-30 Juin 1921

N° 1541

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez

SINGULA LEGENDE

Il se faut entr'aider

N° 1541

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Exhumation du soldat inconnu. — Existe-t-il un procès-verbal *officiel et détaillé* des recherches qui ont été faites pour l'exhumation du soldat inconnu ou des huit corps parmi lesquels il a été choisi ?

Où pourrait-on le consulter et se le procurer ? Il ne s'agit pas, bien entendu, des articles de journaux plus ou moins fantaisistes qui ont relaté le fait, mais d'un document officiel qui a dû être dressé et tel que le comporte un acte de cette

importance qui intéresse toute la France et particulièrement tous ceux qui pleurent leurs enfants *disparus*. G. DES ARCIS.

—

Les Observations sur le discours de lord Bathurst. — Il ne semble pas douteux que ces « Observations », parues en France sous le titre : *Recueil de pièces officielles sur le prisonnier de Sainte-Hélène*, soient l'œuvre de Napoléon lui-même, au commencement de juin 1817, et qu'elles aient été publiées par son ordre.

On voudrait savoir : 1° quel est celui de ses compagnons d'exil qui les écrivit sous sa dictée, comme à l'habitude ? 2° qui les a apportées et les a fait imprimer ?

X.

—

Incendie du théâtre du Marais en 1634. — Voici une histoire bien obscure. Notre excellent confrère M. Arthur Pougin a reproduit dans son *Dictionnaire du théâtre*, p. 370, une gravure représentant « Jodelet fuyant les flammes », allusion à l'incendie du Théâtre du Marais, 1634. De quel théâtre du Marais s'agit-il ? La troupe de Mondory avait été expulsée du Jeu de Paume de la Fontaine, rue Michel-le-Comte, le 23 mars 1633, sur les réclamations des habitants du voisinage qui se plaignaient du tapage et de l'encombrement des carrosses D'autre part, dans sa *Gazette*, Renaudot annonce l'ouverture du théâtre du Marais rue Vieille-du-Temple le dimanche précédant le 6 janvier 1635.

La question se pose donc ainsi : d'où provient la gravure citée plus haut ? De quel théâtre du Marais s'agit-il ? J'inclinerais volontiers pour celui de la rue Michel-le-Comte, en admettant que la troupe de Mondory s'y fût encore trouvée en 1634. Connait-on des détails relatifs à cet incendie ?

HENRY LYONNET.

—

Les représentations dramatiques à l'Arsenal vers 1634. — Que sait-on des représentations dramatiques données à l'Arsenal vers 1634 ? Dans quelles conditions avaient-elles lieu ? La Troupe du Marais dirigée par Mondory y joua, et c'est là que le Cardinal fit représenter sa pièce des *Tbuilleries* dont il avait fait versifier les 5 actes par cinq poètes, dont Pierre Corneille.

HENRY LYONNET.

—

La place de Peschiera en 1859. — Quel était en 1859, le commandant supérieur autrichien qui exerçait le commandement de la place de Peschiera lorsqu'elle fut investie après la bataille de Solférino ?

Quelle était la force de la garnison, Infanterie, Cavalerie, Artillerie et Génie, quand la place de Peschiera dût être évacuée par les Autrichiens ?

ALIX.

—

Concressault (Cher). — Origine, histoire de cette ville, actuellement une commune du canton de Vailly (Cher). Elle possède les ruines d'un château fort, une église classée dont les stalles sont curieusement sculptées.

Les opinions sont diverses. La commune, qui fut ville royale, possède encore de vieilles chartes.

SOMMERÈRE.

—

Bois-Préau ou Beaupreaux. — Pourrait-on me renseigner sur un M. (de ?) *Bois-Préau* mentionné par certains mémorialistes sous le Directoire et le Consulat ?

Faudrait-il le confondre ou ne pas le confondre avec un M. de Beaupréau ? Et qui était ce dernier ?

G. DE B.

Famille de Beaumont de Vergy. — Il y a une cinquantaine d'années, vivait à Bourdons (Haute-Marne), une dame Beugnoct, née Catherine de Beaumont de Vergy ; son mari était scieur de long.

Les premiers seigneurs connus de Beaumont-sur-Verigeanne (Côte-d'Or, arrondissement de Dijon, canton de Mirebeau) se sont éteints au XII° siècle, dans la maison de Vergy, dont une branche a possédé Beaumont, au moins jusqu'au milieu du XIII° siècle. Jean de Vergy, seigneur de Beaumont-sur-Verigeanne, vivait, en 1252 ; je ne sais s'il a eu postérité.

Plus tard, Beaumont appartint aux La Palu, et François de La Palu-Varembon le vendit, en 1445, à Jean, bâtard de Vergy.

Est-ce d'un rameau obscur de l'illustre maison de Vergy qu'est issue Mme Beugnot ?

SAINT-VALBERT.

—

Chulliot de Ploosen. — Cette famille, originaire d'Avallon, portait-elle armoiries ? Lesquelles ? D'où vient le nom de Ploosen, porté par Jean-Nicolas-Julien Chulliot de Ploosen, maréchal de camp, mort à Langres le 26 avril 1845 ? Celui-ci a-t-il laissé des descendants ?

Baron A. H.

—

Couët du Vivier de Lorry (Baron de). — Jacques-Philibert, né à Metz en 1762, ancien capitaine de la garde constitutionnelle de Louis XVI est décédé à Paris en 1829, en son hôtel, 31 rue de Richelieu. Il avait trois enfants dont un fils qui devait entrer en 1814 dans les gardes françaises.

Pourait-on savoir ce que sont devenus ses descendants ?

CAROLUS BARRÉ.

—

Famille Coulon, de Besançon. — M'occupant de la recherche de renseignements, afin de publier une étude, sur les origines de la généalogie de cette famille, je serais reconnaissant pour tout ce que je pourrais apprendre sur son histoire.

Armes : *D'azur à trois colombes d'argent, tenant un rameau d'olivier, de sinople.*

LE LIÈVRE.

L'abbé Deguerry à Sainte-Hélène. — Le cinquantenaire du massacre des otages de la Commune et le centenaire de la mort de l'Empereur ont fourni à plusieurs écrivains et prédicateurs l'occasion de parler de l'abbé Deguerry et du projet qu'on aurait formé de l'envoyer à Sainte-Hélène pour assister Napoléon à ses derniers moments.

Il paraît démontré que, vers la fin de 1820, monseigneur de Quelen, alors coadjuteur de l'archevêque de Paris, s'était offert pour cette mission ; on ajoute qu'il fut question de lui substituer l'abbé Deguerry.

Jean Gaspard Deguerry, né à Lyon, rue Désirée, le 2e jour complémentaire de l'an V (18 septembre 1796), fils de Thomas Deguerry, menuisier, avait été ordonné prêtre à Lyon le 11 avril 1820. Il faisait alors partie de la Société dite des Chartreux ; il fut d'abord chargé d'enseigner la philosophie, puis la théologie, ce qui était un moyen de les lui faire apprendre.

Ce n'est qu'en 1825, que M. Deguerry abandonne Lyon pour Paris ; il n'est pas encore admis dans le clergé de la Capitale, mais est nommé chapelain de l'Hospice Royal des Quinze-Vingts, qui dépendait, non pas de l'Archevêché, mais de la Grande Aumônerie, dont monseigneur de Quelen était vicaire général. C'est par la Grande Aumônerie qu'il est nommé, en 1827, aumônier du 6e régiment d'Infanterie de la Garde royale.

En 1831, au retour d'Edimbourg, où il avait suivi la famille royale, M. Deguerry est attaché à la paroisse de St-Roch.

Il y a lieu de se demander comment l'obscur professeur de philosophie de la communauté des Chartreux aurait pu être appelé en 1820 à une mission qui réclamait une autorité dont était dépourvu un jeune homme de 24 ans, prêtre depuis quelques mois à peine. Quels sont les témoignages, plus ou moins contemporains et plus ou moins dignes de foi, sur lesquels repose cette légende ? Quelle en est la valeur ?

P. J.

—

Mme Dorval, George Sand et Mérimée. — Dans l'ouvrage si documenté qu'il a consacré à George Sand, M. Wladimir Karénine (1) raconte les circonstances dans lesquelles l'auteur de *Lélia* fit en 1833 la connaissance de Mme Dorval et se lia avec elle d'un étroite amitié, qui ne devait s'éteindre qu'avec la mort de l'actrice en 1849.

L'auteur prétend qu'étant donné le tempérament passionné de celle-ci et la liberté de ses mœurs, c'était une amie dangereuse pour une jeune femme de 27 ans, et qu'elle eut « une influence si pernicieuse sur Aurore Dudevant que nous n'avons pas à l'approfondir ».

Un peu plus loin, M. Karénine, rapportant les péripéties de la liaison passagère de George Sand avec Prosper Mérimée, qui eut lieu précisément à l'époque où les deux femmes se connurent, reproduit la lettre douloureuse dans laquelle l'amante éphémère fait à Sainte-Beuve l'aveu de son erreur, et où se trouve se passage :

Au lieu de trouver une affection capable de me plaindre et de me dédommager [de sa rupture avec Sandeau], je ne trouvai [chez Mérimée] qu'une raillerie amère et frivole. *Ce fut tout, et l'on a résumé cette histoire en deux mots que je n'ai pas dits, que Mme Dorval n'a ni trahis, ni inventés, et qui font peu d'honneur à l'imagination de M. Dumas.*

A cet endroit le biographe fait la remarque suivante :

Cette dernière phrase semble ne pas s'accorder avec la page inédite que nous trouvons dans les *Sketches and Hints* (2), album où George Sand notait ses impressions et ses pensées.

Et il donne cette page qui se termine ainsi.

Vous dites qu'elle m'a trahie, je le sais bien ; mais vous, mes bons amis, quel est celui d'entre vous qui ne m'a pas trahie ? Elle ne m'a encore trahie qu'une fois et vous, vous m'avez trahie tous les jours de votre vie. Elle a répété un mot que je lui avais dit. Vous m'avez tous fait répéter des mots que je n'avais pas dits.

Puis l'auteur en tire cette conclusion :

On voit bien que Marie Dorval l'avait bien « trahie », mais George Sand ne lui avait réellement pas gardé rancune comme on le

(1) Wladimir Karérine [Mme Komaroff] *George Sand, sa vie, ses œuvres*. Paris, 3 vol. in-8°, 1899-1912.

(2) Collection Spoelberch de Lovenjoul (Chantilly). Manuscrit E. 842.

voit par cet ajouté, écrit en 1847, lorsque George Sand avait relu et annoté tout son journal intime : « ... Mais *Elle*, elle est toujours la même, et je l'aime toujours. C'est une âme admirablement belle, généreuse et tendre, une intelligence d'élite, avec une vie pleine d'égarement et de misères. Je t'en aime et t'en respecte d'autant plus, ô Marie Dorval. »

Quelle est cette trahison dont l'actrice se serait rendue coupable à l'égard de George Sand, et qu'est-ce qu'Alexandre Dumas vient faire dans cette histoire ? J'ai cherché vainement à éclaircir ce point obscur, dont je n'ai trouvé trace ni dans la biographie de *Marie Dorval*, par Coupy, ni dans les ouvrages de Mme Vincent et autres auteurs sur l'existence sentimentale de l'illustre romancière.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Famille Jacobé. — Je désirerais savoir par qui descend la famille « Jacobé », si c'est par un frère ou un oncle de Jeanne d'Arc et lequel ?

Je crois cette famille originaire d'Autricourt (Côte d'Or). A-t-elle des armoiries ?

P. B.

—

L'abbé Nicolas Jennat. — Pourrait-on me dire s'il existe actuellement des personnes descendant de collatéraux de l'abbé Nicolas Jennat, né à Vého (Lorraine, présentement au département de Meurthe-et-Moselle), le 28 juillet 1756, décédé à Lunéville le 11 août 1844 ?

Cet ecclésiastique était un compatriote et un ami intime de l'évêque constitutionnel Grégoire.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

La Tremoille de la Brèche. — Qui est *Hannibal de la Trimoulle*, écuyer, sieur de la Brèche, habitant en 1638 Charlieu, chez Jeanne Coignet, veuve de Philibert de Thurin, cons. au Parlement ?

SOULGÉ.

—

Le chocolatier Millerant. — Est-ce un ancêtre qui était fournisseur du roi au XVIIIe siècle ?

On lit dans les *Petites affiches* du 2 août 1807 :

CONSERVE, ci-devant *Arcane céleste* de feu M. le Chevalier de la Jutais, médecin et privilégié du roi, contre les maladies contagieuses, les empoisonnements, indigestions, maux de poitrine et autres, exposé dans une instruction qui se délivre gratis.

Cette conserve, très agréable au goût, se vend à Paris, chez M. Millerant, fabricant de chocolat, rue du Lycée, près la rue Saint-Honoré.

S'adresser aussi à Versailles, à M. Faming de la Jutais, médecin-naturaliste des Etats-Unis de l'Amérique, rue St-Médéric, n° 13.

P. c. c. LÉONCE GRASILIER.

—

Lemot contre Belanger. — Dans le catalogue Noël Charavay (mai 1920) on mentionne cet autographe :

Lemot (François-Frédéric, baron, sculpteur auteur de la décoration du fronton du Louvre et de la statue de Louis XIV de la place Bellecour, né à Lyon. — L. à. s. à l'architecte Belanger ; Paris, 28 février 1815, 1 p. 1/2 in-4°.

Il lui reproche la lettre qu'il a fait insérer contre lui dans la *Quotidienne* ; c'est une lâche et infâme diatribe dont il demande l'explication. « En conséquence, je vous attendrai demain 1er mars, à 10 heures précises du matin, à la grille du bois de Boulogne porte Maillot. L'on m'a dit que vous étiez décoré de la Légion d'honneur ; c'est une raison de plus pour être persuadé que je ne vous attendrai pas en vain.

A quoi fait allusion cette lettre ? V.

—

Mazières en Gascogne. — Renaud de Mazières était capitaine de Gimont en 1366 (Sceaux Gascons) ; — Gandiette de Mazières, épouse en 1424 Thibaud de Mauléon-Barbazan ; — Marie-Anne de Mazières épouse vers 1695 François de Ségur, seigneur du Grand-Puch. Connait-on les pères et mères de ces trois personnes ? Cette famille, éteinte, est, par ses armoiries, distincte d'autres de même nom ayant existé ou existant dans plusieurs autres provinces ; on serait reconnaissant de toutes indications sur elle, la famille gasconne nous intéressant seule.

OURS D'AQUITAINE.

—

Alfred de Musset à Menton. — L'*Eclaireur de Nice* (22 juin 1921) parle du bois de citronniers de la vallée du Carei (près Menton), « où erra Musset ».

A quelle époque et dans quelles circonstances le poète y est-il venu ? C'est

vraisemblablement lors du voyage en Italie, puisque de Paris Musset et George Sand se rendirent à Lyon, descendirent le Rhône et gagnèrent Marseille, puis Gênes. Mais quelqu'une de leurs œuvres fait-elle allusion au bois du Carei ?

Je serais en outre désireux d'avoir quelques détails sur le passage des « Amants de Venise » dans la région que nous appelons aujourd'hui la « Côte d'Azur ».

QUISETTI.

—

Famille Outhenin. — Quelles sont les origines de cette famille comtoise, actuellement représentée par les grands papetiers Outhenin Chalandre, sauf erreur ?

Quels rapports de ce nom avec le nom d'Othenin, porté par la famille d'Haussonville ?

Une rue de Lons-le Saunier devait, dit-on, ce même nom au palais qu'y possédait Othon IV ou V, dit Ottenin, d'abord sire de Salins, puis gouverneur du comté de Bourgogne (*Ann. du Jura*, 1865. Damelet, édit.) LED.

—

Famille Patry. — La famille Patry est une ancienne famille du Bas-Maine. Plusieurs Patry de l'Autrinière, ou de Laubrinière furent des fonctionnaires des finances de la monarchie, à Château Gontier, au Maine, à Paris et ailleurs, pendant le XVIIIe siècle. Un autre Patry, a laissé, plus récemment une mémoire respectée en Mayenne où il fut aumônier des Mobiles de 1870 et décoré de la Légion d'Honneur.., 30 ans après ! Un autre, peut-être le même, fut curé de l'une des paroisses de la ville de Mayenne. Je serais reconnaissant de tous renseignements concernant cette famille et ses alliances.

H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

—

Etienne Santon. — Il était *peintre* et valet de chambre ordinaire du roi.

Cet artiste est-il connu ? Sa veuve Catherine de Challons, — elle signe ainsi — résidait au château royal de Fontainebleau en 1630.

J. CHAPPEE.

—

Sarrazin (Famille de). — Y a-t-il parenté entre les Sarrazin de Valade, originaires d'Agenais, et les Sarrazin de Nozières d'Auvergne et encore représentés dans cette province ?

HENRI D. D'A.

—

Taldoni danseuse. — Vers 1854 vivait à Nantes Mademoiselle *Taldoni*, danseuse, retirée du théâtre qui, par ses allures exentriques intriguait fort et même scandalisait un peu les braves Nantais, ses voisins dans le quartier très dévôt de St-Donatien.

Elle s'habillait même, disait-on, quelquefois en homme. A t-elle laissé comme la Taglioni, sa compatriote, trace d'étoile même filante, dans l'histoire de la chorégraphie ?

DEHERMANN-ROY.

—

Famille Vereul. — Parmi les familles protestantes françaises qui s'expatrièrent à la Révocation de l'Edit de Nantes figure une famille Vereul ; elle était, je crois, originaire du Périgord et se fixa en Hollande. L'un de ses membres, Abraham Vereul, était bourguemestre d'Amsterdam à l'époque de Napoléon : il était le mari de Susanne Godefroy, le père d'un fils qui avait épousé une Dlle de Carrion de Nisas et le frère de N... Vereul qui avait pour femme une Dlle Benel.

Je serais heureux de réunir des notes généalogiques sur cette famille.

VILMEUX.

—

Chanoinesse de Saint-Augustin. Portrait. — Nous possédons une peinture originale qui peut, sans trop de présomption, être attribuée à Nattier. Elle représente une jeune femme portant l'aumusse et très certainement revêtue de l'habit de chanoinesse de Saint-Augustin.

Existerait-il quelque part une liste des chanoinesses de cet ordre et un catalogue des œuvres de Nattier, qui permettraient peut-être d'identifier à la fois le personnage et son peintre ?

L.

—

Ex-libris à identifier : Trois colombes. — A dextre, trois colombes d'argent, volant la 1re *en chef portant un rameau sur champ d'azur. D'azur au chevron*

d'or surmonté d'une fleur de lys et d'une étoile d'argent en chef.

Un lion armé et lampassé de gueules en pointe. Couronne de marquis.

AURIBAT.

—

Armoiries à déterminer : Croix ancrée. — *Ecu chargé d'une croix ancrée.*

Ces armoiries (une croix assez étroite et ancrée) sont situées sur un château-fort en Bas-Poitou (XIVe ou XVe siècle).

R. P. L.

—

Ecrivains artistes avant le XIXe siècle. — Cazotte n'a-t-il pas fait de dessins pour le *Diable Amoureux* ? Et où se trouvent-ils ? D'une manière plus générale, connaît-on des croquis ou toiles d'écrivains, français ou étrangers, antérieurs au XIXe siècle ? E. D.

—

Devise de la famille O'Gorman. — On demande la traduction de la devise gallique suivante qui figure sur l'ex-libris d'un membre de la branche française de cette famille :

TO SAEH CATHA AGUS DEINEADH AIR. NISIAR.

—

« La Feuille de chou. » — Quelque intermédiairiste pourrait-il me donner des indications sur des journaux, d'ailleurs éphémères, qui ont paru autrefois sous le titre de la *Feuille de Chou*. Il a dû en paraître notamment sous la Restauration ?

MAURICE HONORÉ.

—

« Stances à Zelmire sur l'Indifférence ». — Aux environs de 1824, une pièce de vers courut sous ce titre les salons de Paris et y eut un grand succès ; elle était attribuée à M. de Peyronnet, alors Garde des sceaux et débutait ainsi :

Si l'on te dit que tu me plais,
Va, ne crois pas à ce langage ;
Si l'on te dit que je te hais,
On te trompe encor davantage.

Je n'ai pu retrouver la suite que je désirerais vivement connaître.

Pourrait-on me la donner ou bien m'indiquer où il me serait possible de la découvrir ?

Pourrait-on également me dire sur quoi repose l'attribution à M. de Peyronnet de la paternité de cette pièce ?

VILMEUX.

—

H. de Balzac et sa « Succession du Marquis de Carabas ». — Mon exemplaire de la petite édition de *Louis Lambert*, de 264 p.p. in-12. Paris, Charles Gosselin, 1833, orné d'une dédicace autographe : *A Monsieur Emmanuel Arago, l'auteur*, renferme à la fin, faisant partie du livre, un petit catalogue spécial de 5 p p. : *Ouvrages de M. de Balzac publiés par la Librairie de Charles Gosselin.*

Parmi ces ouvrages, se trouve annoncé celui-ci :

Histoire de la succession du marquis de Carabas, dans le fief de Coquatrix.

« La publication de cet ouvrage est remise au commencement de l'année 1834 » (*sic*).

Dans toute l'œuvre de Balzac, trouve-t-on quelque autre mention de ce projet, de publication d'un livre qui n'a jamais paru ? ULRIC R.-D.

—

Canalisation des rivières. — On désirerait connaître la date de la canalisation des rivières qui provoqua la construction des moulins hydrauliques et la disparition des petites meules dites Romaines. A. H.

—

Instinct maternel des animaux. — Montaigne (II, 8) dit que communément les mères s'adonnent à leurs enfants les plus faibles et les plus *malotrus*, soit les plus mal doués au physique ou au moral. Et l'expérience parait confirmer souvent son dire.

En est-il de même chez les animaux ? Y a-t-il des ouvrages dans lesquels cette question de physiologie animale ait été abordée ?

D'après une opinion ou un préjugé de chasseurs, pour choisir le meilleur *chiot* d'une portée, il faut les enlever tous et les déposer hors de la niche ; celui que la mère viendra reprendre en premier lieu sera réputé le meilleur. Mais les rares expériences auxquelles j'ai pu assister ne m'ont pas semblé concluantes.

V. B. R.

Réponses

—

Une lettre de M. Louis Viardot. Un prétendu décret de L. N Bonaparte (LXXXIII, 377). — J'estime avec l'auteur de la question, que le fait, si péremptoirement affirmé par Louis Viardot est inadmissible, avec cette correction, toutefois de l'article I du prétendu décret : « La Belgique est *réunie* (et non *tenue* qui ne signifie rien) à la France ». Ce n'est pas que l'idée n'en ait germé dans quelque cerveau, plus troublé par la mégalomanie que par les fumées de l'ivresse.

Faut-il rappeler qu'en 1868 Emile de Girardin, fondateur et directeur de la *Liberté*, l'homme qui se vantait d'avoir une idée par jour, eut celle assez malencontreuse, de faire campagne pour que Napoléon III déclarât la guerre à l'Allemagne et conquît la Belgique ?

D'E.

*
* *

Le tome IV de la *Chronique* de la duchesse de Dino renferme à la page 66, une anecdote relative aux visées de Napoléon III sur la Belgique qui pourrait bien être l'origine de l'incroyable histoire si complaisamment recueillie par Louis Viardot. A la date du 8 janvier 1853, la duchesse, alors à Nice, écrit qu'elle vient de recevoir de Paris plusieurs lettres l'entretenant de l'hésitation manifestée par les souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse à reconnaître, avec l'avènement du nouvel empereur des Français, le rétablissement d'un régime condamné par l'Europe en 1815, et à traiter Napoléon III à l'égal des autres têtes couronnées Et elle reproduit l'une de ces lettres :

Il paraît que les trois Cours du Nord reconnaissent le fait impérial, mais non comme provenant d'un droit hérité, ni même transmissible par héritage : *Napoléon élu empereur par la nation*, voilà tout. Louis-Napoléon a reçu officieusement communication de cette rédaction à Compiègne ; ayant au premier moment comprimé l'impression qu'elle lui faisait, le soir l'effet a éclaté par de violentes attaques de nerfs et de colère, pendant lesquelles *il menaçait de faire immédiatement entrer l'armée française en Belgique*. On a fait chercher au plus vite les Ministres pour le calmer. Ils y sont parvenus avec peine C'est là le vrai de cette indisposition qui l'a retenu à Compiègne au delà du premier terme fixé pour la durée de ce séjour.

Ainsi qu'on le voit, cette version diffère en deux points de celle de Louis Viardot. En premier lieu, elle place l'événement un an plus tard, après le rétablissement de l'Empire ; en outre, muette sur cette ridicule accusation d'ébriété portée contre le prince, elle met l'acte irréfléchi qui lui est attribué sur le compte d'une cruelle blessure d'amour propre, ce qui paraît beaucoup plus vraisemblable. Il est vrai que dans ses *Neuf ans de Souvenirs d'un Ambassadeur d'Autriche à Paris*, le baron de Hübner qui, en sa qualité de représentant de François-Joseph, a été personnellement mêlé à l'affaire de la forme à donner par les trois Cours du Nord à la reconnaissance de l Empire, ne fait aucune allusion aux projets d'annexion de la Belgique prêtés au nouvel Empereur ; il note seulement, à la date du 5 janvier 1853, que Napoléon III, profondément blessé de la mauvaise volonté manifestée à son égard par les trois puissances en question, avait résolu de pousser les choses à une rupture avec elles, et avait donné des ordres en ce sens à son ministre Drouyn de l'Huys, mais que Morny, avisé à temps de ce projet, avait amené non sans peine son frère et maître à renoncer à un éclat dont les conséquences auraient pu être tragiques, et à accepter les réserves — de forme plutôt que de fond — dont était enveloppée la reconnaissance de l'Empire par les trois monarques. Mais l'homme, à qui on attribue ce mot : « La vengeance est un mets qui se mange froid », avait la rancune tenace. Qui sait si les procédés mesquins et maladroits dont il eut à souffrir dans cette circonstance, n'ont pas exercé une influence déterminante sur les événements de 1854, de 1859 et même de 1870 ?

Quoi qu'il en soit, il paraît vraisemblable que, peu après son arrivée au pouvoir, Louis-Napoléon méditait une annexion plus ou moins prochaine de la Belgique à son empire. Les relations s'étaient rapidement tendues entre le nouveau maître de la France, qui considérait la cour de Bruxelles comme un foyer de

l'orléanisme, et le roi Léopold qui, à la suite des fameux décrets spoliant ses enfants de leur héritage maternel, avait protesté auprès du gouvernement français contre « le premier vol de l'aigle ». Les autres puissances suivaient attentivement les symptômes de mésintelligence qui se manifestaient entre Paris et Bruxelles, et le 7 décembre 1852, le roi de Prusse pouvait écrire au chevalier de Bunsen, son ambassadeur à Londres : « La Belgique est l'objectif le plus prochain de l'oiseau de proie récemment couronné » (1). Cette mésintelligence persista pendant toute la durée de l'Empire et s'accentua naturellement lorsqu'après Sadowa, le gouvernement impérial chercha des compensations du côté de la Belgique, imprudence que Bismark sut exploiter, avec l'habileté que l'on sait, auprès du pays visé par les convoitises françaises.

Cette défiance vis-à-vis de la France, justifiée, il faut le reconnaître, par la politique inconsidérée du second Empire, a malheureusement survécu dans certains cercles en Belgique, pendant de longues années, à la chute du gouvernement impérial, et a été particulièrement mise à profit par le parti flamingant. Il n'y a pas très longtemps, on célébrait encore dans certaines villes du royaume la victoire de la *Journée des Eperons*, et pour ma part, je me souviens d'avoir vu, sur les murs d'Ypres, de Courtrai et de Gand, des affiches commémorant cet anniversaire six fois séculaire et arborant une carte de notre frontière septentrionale sur laquelle les territoires de langue flamande existant en France étaient indiqués de façon apparente et réclamés en termes violents, ainsi que l'Artois, au nom d'un irrédentisme inattendu. Il faut espérer que, grâce aux liens d'amitié que la confraternité d'armes et la communauté d'intérêts ont formés entre la Belgique et la France à la suite de la dernière guerre, les anciens préjugés contre les « Fransquillons » auront définitivement disparu et, avec eux, ces manifestations désobligeantes pour un peuple voisin et ami.

Un bibliophile comtois.

(1) *Aus dem Briefwechsel Friedrich-Wilhelms IV mit Bunsen*, von Leopold von Ranke, p. 299.

Jeanne d'Arc savait-elle écrire ou signer ? (T. G, 55, ; XLVII, 399, 507, 621). — Jeanne d'Arc savait-elle signer ? Une controverse a été ouverte à ce sujet dans nos colonnes, M. le baron de Terline la reprend, dans une brochure intitulée : *Une signature suspecte de Jeanne d'Arc*. Extrait de la « Revue d'Histoire de l'église de France », n° 35, avril-juin 1921. Paris. Librairie Letouzey et Ané. 87, boulevard Raspail. Paris.

Il fait un historique de trois lettres signées, connues ; la première datée de Moulins, 9 novembre 1429, adressée aux habitants de Riom qui est aux archives de cette ville.

Les deux autres portant la signature de Jeanne sont datées de Sully, 16 et 28 mars 1430, et adressées toutes deux aux habitants de Reims. Elles sont conservées dans la famille de Maleissye.

Le comte de Maleissye, a dit dans l'*Intermédiaire* (30 avril 1903) comment ces deux lettres sont entrées dans sa famille.

Ces deux lettres ont été publiées en fac-similé, la dernière — celle du 28 mars, pour la première fois, en 1909, par le comte de Maleissye (*Les Reliques de Jeanne d'Arc. Ses lettres*. Paris. Bloud. 1909).

M. de Terline examine l'authenticité des signatures. Celle du 16 mars 1430 n'est-elle pas suspecte, se demande-t-il ? Elle a été publiée en fac-similé dans l'*Autographe*, dans la *Jeanne d'Arc* de Wallon et dans la *Jeanne d'Arc* de M. Henri Jadart. L'auteur rapproche cette signature de celle de la lettre de Riom, et les trouve si identiquement pareilles, qu'elles sont exactement superposables. Cette identité d'ailleurs n'a échappé ni à Quicherat, ni à M de Maleissye. Elle n'a pas échappé davantage à M. Anatole France, qui va jusqu'à émettre l'idée « d'un calque du seing de la Pucelle qui aurait servi pour les autres lettres ».

Depuis, M. Marty, dont on connaît l'admirable talent dans la reproduction fidèle des documents, a reproduit ces lettres en phototypie pour l'édition de luxe in-4 qu'en a donnée M. de Maleissye.

Mais la signature obtenue par l'objectif n'est pas rigoureusement semblable à celle des fac-similé Wallon, Jadart, — et Henri Debout. (Monseigneur Henri De-

bout a supprimé, dans sa troisième édition de *Jeanne d'Arc* (Maison de la Bonne Presse), la signature en question).

Qu'il existe une différence entre deux signatures qui furent données à cent vingt-six jours de distance, ce ne serait pas pour étonner, ce serait plutôt l'absolue similitude, accusée par les premiers fac-similé qui autoriserait la surprise.

Jeanne d'Arc ne savait ni lire, ni écrire, ni signer. Si la signature apposée sur les lettres dictées au scribe, sont de sa main c'est nous le savons, qu'on lui a guidé la main. L'examen de l'écriture des premiers fac-similé, ne dément pointce fait ; l'écriture semble vraiment hésitante et artificielle ; elle est plus nette, plus normale, dans la photographie où il y a moins d'hésitation, il n'y a plus de bavure.

Ce qui paraît troubler M. de Terline, c'est précisément la similitude absolue de deux signatures, données à un long intervalle et par une main guidée par un scribe. Comment expliquer qu'il n'y a pas de variantes d'une signature à l'autre dans ce graphisme si péniblement obtenu, et d'où vient, d'autre part, que les signatures dessinées présentent des variantes avec la photographie?

A cette dernière question, il serait aisé de répondre, que les calques ne sauraient présenter le même degré de fidélité qu'un fac similé photographique.

Ce qui semble au-dessus de tout soupçon — et c'est l'essentiel —, c'est le contexte des lettres. Ce qu'on pourrait se demander au point de vue des reliques (les seules grandes que nous possédons) — c'est si les lettres sont des copies ou des originaux, et, si elles sont des originaux, si les signatures sont authentiques, où s'il n'y en eut point de calquées sur une signature originale.

Mais un fait est hors de doute, c'est que Jeanne qui a envoyé des lettres, elle l'a dit, a pu signer. Sur la cédule d'abjuration elle a mis sa signature. « Et comme Jeanne ne sait ni lire, ni écrire, elle y met une croix (Déposition de Guillaume Colles). Cela ne paraît pas suffire à Massieu qui prend la main de Jeanne avec une plume et lui fait écrire son nom » (Pierre Champion : *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, tome I, p. XXVI).

Il est peut-être souhaitable que les contradictions que M. de Terline souligne donnent lieu à un examen approfondi auquel se prêteront, sans doute les heureux détenteurs des lettres, ces inestimables trésors, qui ont trouvé en leur possesseur, M. de Maleissye, un descendant si prompt à servir — et si heureusement — la sainte mémoire de la Libératrice de la Patrie.

I.

—

Hudson Lowe (LXXXIII, 379). — La peinture morale qu'a faite d'Hudson Lowe, après une étude approfondie de la question, son compatriote Lord Rosebery, ne répond pas à l'impression que peut faire éprouver son portrait.

« Il est impossible, dit-il, de lire *ses lettres* sans reconnaître qu'un tel homme n'avait rien de ce qui convenait pour représenter la Grande-Bretagne dans une situation aussi difficile et aussi délicate ». (*Traduction A. Filon*)

L'original d'ailleurs n'inspirait à première vue rien moins que la sympathie à en juger par cet autre passage du même auteur :

« Ses manières, dit Forsyth, son apologiste, n'avaient rien qui prévînt en sa faveur même au jugement des amis les mieux disposés ». « Son œil en me regardant », dit Napoléon, la première fois qu'il le vit « était celui d'une hyène prise au piège ». Lady Granville, qui le vit deux ans après qu'il avait quitté Sainte-Hélène, lui trouva la figure d'un démon. Nous sommes obligé d'ajouter que Lowe n'était pas ce que nous appellerions un gentleman dans la meilleure acception du mot.

P. c c. DE MORTAGNE.

*
* *

Le portrait publié par l'*Illustration* est parfaitement authentique : j'ai retrouvé les mêmes traits et la même expression de physionomie dans d'autres livres de mémoires qui ont reproduit la figure du Gouverneur de Sainte-Hélène.

Les conclusions de H. C. M. sont très judicieuses : il ne faudrait pas croire sur la foi de certains mémorialistes et sur l'affirmation de Napoléon lui-même (1), que lord Bathurst eût donné pour mission

(1) Napoléon disait à O'Méara : « Lord Bathurst veut que Low me tue, c'est possible, mais il ne veut pas qu'on dise qu'il m'a

à Hudson Lowe de « tuer » son prisonnier mais...en douceur, pour mettre à couvert ses responsabilités. Ce fut précisément l'appréhension de ces mêmes responsabilités qui fit de cet esprit étroit et mal équilibré, hanté par la terreur d'une évasion possible, l'être inquiet, tracassier, insupportable, dont l'Empereur, — qu'il n'appelait plus, par ordre, que « le Général Bonaparte, — et ses compagnons de captivité, eurent tant à souffrir. Il faut lire leurs écrits et principalement les Mémoires du Général de Montholon, pour se rendre compte de la tension perpétuelle, qui existait dans les rapports des hôtes de Longwood avec le gouverneur de Sainte-Hélène. Un exemple : Hudson prétendait avoir le droit de voir, à toute heure du jour ou de la nuit, son prisonnier : Ce ne fut, paraît il, qu'une menace, qui ne reçut pas, quoiqu'on ait dit le contraire, un commencement d'exécution ; mais cette menace n'était-elle pas la pire des humiliations pour l'homme qui avait été le Maître du Monde ? Quand lord Holland, le neveu de Fox, fut seul à protester, devant la Chambre des Lords, contre des instructions et des agissements indignes d'une grande nation, lord Bathurst déclara que toutes ces allégations étaient « fausses ». Il serait néanmoins excessif, à l'exemple de certain Dictionnaire qui, dans un premier article, avait flétri, à juste titre, les procédés misérables du geôlier de Sainte-Hélène, de conclure, comme le fit plus tard ce même Dictionnaire, de l'affirmation dédaigneuse de lord Bathurst et d'informations mieux contrôlées, que sir Hudson Lowe fut plutôt la victime de Napoléon.

Sir Graph.

tué par le médecin de son choix... Vous êtes le dernier qu'on m'enlèvera », *Journal du Général de Montholon*, tome 2, p. 160.

—

Guillaume II et Struensée (LXXXIII, 283, 391). — Evidemment, on n'imagine pas que le Prince de Bismarck, rompant avec ses ambitions courantes, eut infligé au jeune Guillaume de Hohenzollern un mariage inférieur, par simple « malice prépense », pour employer une formule du Droit anglais. Cela, M. Maurice Egan ne le dit, ni ne le pense : il connaît trop bien l'esprit prussien, ou mieux le « Saint Esprit prussien », comme il l'appelle (ch. VIII, « The Prussian Holy-Ghost ») pour s'y tromper. Mais si, l'affaire étant fructueuse, le prince y pouvait joindre un bon sarcasme, offrant la contre-partie de son insolence envers la mère du Kaiser, l'Impératrice Victoria, l'Anglaise, dont le sang, disait-il, avait vicié celui de la précieuse dynastie allemande, il n'y avait rien là pour le faire hésiter Car, même au point de vue national, plus d'un Juncker regarde les Hohenzollern comme des « parvenus », — tel le comte Henckel Donnersmarck, allemand de la vieille roche, cassé aux gages comme ambassadeur en Danemark parce qu'il ne se pliait pas aisément au nouveau style. On doit toujours se rappeler le mot de Frédéric-Guillaume IV à l'endroit du comte de Pourtalès : « Ce serait un excellent ambassadeur pour moi, s'il n'avait pas 100.000 thalers de revenus. »

Toutes les aristocraties inclinent à regarder leur roi comme un simple *primus inter pœres* ; tous les rois inclinent à ramener leurs aristocraties au niveau d'une sorte de domesticité : la reine Victoria ne manquait pas de rappeler qu'il faut éviter de confondre les duchesses de sang royal, qui sont altesses, avec les « duchesses communes ». (Col. Repington, *The First World War*, I, 174). Cela se paie, de part et d'autre.

C'est dans ce milieu où le rang et la naissance tiennent tant de place que la généalogie de l'Impératrice Augusta aura dû produire son effet. Elle était l'arrière-petite-fille de la princesse Louise-Augustine, née en 1771, au milieu d'une Cour parfaitement dévoyée (Voir les articles de M. Reddaway, d'après les archives diplomatiques anglaises, dans l'*English Historical Rev.*, avril 1912 « Struensée et la chute de Bernstorff » ; — janvier 1916 *Le roi Christian VII*). Et, si le prince de Bismarck a souligné les côtés douteux du mariage, cette attention narquoise de sa part n'a pu qu'entrer en compte dans le dossier des griefs de Guillaume II.

Sans doute, en principe, c'est un axiome des Cours que l'enfant d'une reine ne peut être illégitime, écrit avec ironie M. Egan ; et le Bibliophile Comtois invoque charitablement la règle *Pater is est*...

Mais les brocards juridiques ne sont guère applicables à l'histoire : sans quoi, remarque M. Joseph Reinach, il faudrait éliminer le témoignage même de Bismarck sur la depêche d'Ems, à raison du vieil axiome *Nemo turpitudinem suam allegans auditur* (*Rev. Hist.*, mars 1921 ; 209). On peut accorder à une petite reine de vingt ans toutes les circonstances atténuantes ; mais la charité ne peut rien contre la vérité, celle-ci ne fut-elle que probable.

A propos des Hohenzollern, a-t-on publié une édition française du livre de la princesse Radziwill sur le ménage du Kronprinz, *Les Désillusions d'une princesse : la Kronprinzessin Cecilie* ?

OLD NOLL.

—

Les Ecossais en France (LXXXIII, 380). — Sur ce thème, on doit consulter l'ouvrage principal de M. Francisque-Michel : *Les Ecossais en France et les Français en Ecosse*. Paris et Londres 1862. 2 vol. ; mais depuis on a signalé, surtout en Berry, plusieurs études alors ignorées qui ont fait ressortir plus amplement les sentiments de sympathie et d'amitié qui ont uni depuis des siècles, ces deux nations.

Je citerai entr'autres, *Les Réfugiés écossais de Sancerre au XVIIIe siècle*, étude de 34 pages, avec tirage à part, publiée dans les « Mémoires de la Société hist. littér. et scient. du Cher ». 4 S. 31 vol. 1918-19. L'auteur Maurice Supplisson. Ingénieur de la Cie parisienne du gaz, retraité et décédé à Sancerre cette année même, qui fut mon ami et qui s'intéressait de vieille date à l'*Intermédiaire*, était bien placé pour étudier sur place, le lieu qui servit de refuge à une petite colonie d'Ecossais qui avait quitté leur pays à la suite de la dernière et malheureuse tentative de la restauration des Stuarts et qui était venue chercher un asile dans cette petite ville du Berry, avec la pensée de retourner plus tard dans leur patrie.

Quelques-uns cependant restèrent définitivement en France, y firent souche et parmi leurs descendants trois noms sont à retenir : le maréchal Macdonald né à Sedan, mais dont le père mourut à Sancerre où séjourna son fils, le royaliste Hyde de Neuville et le poète chansonnier Mac-Nab, dont le père, Inspecteur des Forêts, refusa de prêter serment en 1852 et mourut à St-Bouize (Cher).

On s'est demandé pourquoi ils avaient choisi Sancerre, Mac Donald dit dans ses Mémoires que la vie y était peu chère et le vin très bon ; mais en outre, leur chef, lord Nairn, pair d'Ecosse, était protestant et avait trouvé dans cette ville un consistoire. Ils y possédaient un cimetière spécial, désaffecté depuis et la maison du dit lord qui existe encore est disposée intérieurement à l'écossaise.

James Hyde, anglais, grand-père de Hyde de Neuville, s'était réfugié à Sancerre et alla mourir chez son fils à La Charité. Son fils Guillaume né en Ecosse, avait installé dans cette ville une manufacture de boutons pour l'armée qui ne put survivre après sa mort en 1791. Son fils aîné Jean Guillaume, né en 1776, après une carrière agitée contre-révolutionnaire et d'insurrection royaliste et d'opposition bonapartiste, proscrit et revenu d'Amérique en 1814, accueilli avec faveur par Louis XVIII, devint député, ministre plénipotentiaire, baron, réélu comme ultra-royaliste, ambassadeur à Lisbonne, ministre de la Marine dans le cabinet Martignac, et renonça en 1830 par fidélité politique à la branche aînée en donnant sa démission de député.

Retiré ainsi volontairement de la carrière politique, il revint dans sa propriété de l'Etang, près Sancerre, dont il se disait le vigneron, et par sa bienveillance, son hospitalité, sa charité, sut y mériter la sympathie générale. Il mourut à Paris en 1857 sans laisser de postérité, et fut inhumé dans la chapelle de l'Etang. Un de ses petits neveux, M. H. de Bardonnet fut autorisé en 1862 à ajouter à son nom celui d'Hyde de Neuville, et sa femme publia en 3 volumes de 1888 à 1892 les Mémoires et Souvenirs du baron Hyde de Neuville, aussi intéressants qu'authentiques.

SUS.

—

Le nombre des nobles en 1789 (LXXVII à LXXIX ; LXXXII ; LXXXIII, 15, 117, 170, 216, 256). — Signalons une appréciation de G. van Arbec Nolden, dans « Liste des 280 familles françaises descendant des croisés : 1892 ». Et surtout une discussion des théories de l'extinction par R. de Courson, dans la

Revue historique de l'Ouest d'avril 1896, concernant la collection Courtois. D'après Lainé, il restait, en 1844, 10 o/o des familles citées au XIII° siècle dans ces titres, proportion exagérée : la pairie anglaise n'avait alors que 1 o/o de survivance depuis le XVIII° siècle, et la noblesse française 4 o/o. M. de Courson prouve que Lainé a ignoré l'extinction de bien des noms. Il rappelle que Blancmesnil disait nombre de maisons inscrites à la Salle des Croisades ne continuer qu'en apparence le nom d'un croisé. En effet, on a donné à certains croisés dont on ignore les armes celles d'homonymes subsistants ; d'autre part, dès le XV° des noms et des armes chevaleresques ont été usurpés. Aussi la proportion des races *illustres* reconnues subsistantes est inférieure à celles des races secondaires : la confusion était plus rare, ou impossible, dans le premier cas seulement. Deux maisons lyonnaises sont inscrites : toutes deux avaient au XIII° d'illustres homonymes avec lesquels leur communauté d'estoc n'est pas rigoureusement prouvée. Vachez a cité en Forez des noms de croisés subsistants : aucun ne *prouve* une telle filiation ; tous avaient des homonymes, chevaleresques ou paysans. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas une souche commune, mais enfin on n'est assuré ni de la survivance ni de l'extinction des races médiévales.

SOULGÉ.

—

Droit de bourgeoisie (LXXXIII, 138). — Les seigneurs affermaient anciennement leurs droits utiles. Dans les communautés du Nord, la justice était rendue par un Mayeur ou Justice et sept échevins. J'ai sous les yeux le Cartulaire d'une seigneurie dans lequel je lis :

La mairie se baille à ferme coustumièrement trois ans ensuivant à ung fermier sermenté par le bailly en présence des 7 eschevins. Lequel mayeur fait serment de garder le droit et juridiction de mond. seigneur. . Item a et doibt avoir mond. seigneur ou son fermier touttes amendes jugées par lesditz eschevins de LX s. t. et en dessoubz.

(Le surplus, le cas échéant, était perçu par le receveur du seigneur).

Le fermier du droit de bourgeoisie percevait à son profit la somme que devait verser l'étranger admis à faire partie de la commune, ou le natif obligé de racheter sa bourgeoisie pour être « demoré continuellement an et jour huers de la ville ». Cette somme variait avec les localités comme aussi le tarif des amendes.

DE MORTAGNE.

—

Habit ecclésiastique (LXXXI, LXXXII, 75). — Voir dans *Le Correspondant* du 10 novembre 1900 un article intitulé : *Costume civil, Costume ecclésiastique, Costume monastique, à propos de quelques décisions municipales récentes.*

DE MORTAGNE.

—

Nicolas-François Balthazar, peintre (LXXXIII, 381). — Voir, dans l'*Allgemeine Lexicon der bildenden Künstler*, l'article Balthasar François. Ce peintre français de la fin du XVIII° siècle peignit surtout, y est-il dit, des tableaux d'église, dont une Résurrection pour le maitre-autel des Petites-Maisons à Paris. Il exposa aux Salons de 1791 et de 1793 et c'est bien lui que, sous le nom de François Savary Balthazar, on trouve cité comme membre de l'Académie de Nancy.

Références données : *Nouvelles Archives de l'Art français*, 2° série, II, 33 ff. ; 3° série (1890), v. 72-73 ; *Réunions des Sociétés des Beaux-Arts*, XXIII, 402.

DE MORTAGNE.

—

Berducat d'Albret (LXXXIII, 336). — Berducat d'Albret, et non Perducat, était fils de Bernard Ezy II, sire d'Albret (Registres consulaires de Saint-Flour, cités par R. de Ribier *in Charlus Champagnac et ses seigneurs*, p. 39).

Nous trouvons parmi les routiers un autre d'Albret, Arnaud seigneur de Cubzac qui, à la tête d'Anglo-Saxons, s'empare de Volvic le 9 avril 1357. (E. Clouard : *Riom aux XV° et XVI° siècles*, p. 60).

HENRI D. D'A.

—

Hippolyte Clairon et « l'Ordre du Médaillon » (LXXXIII, 140, 273, 356, 411). — Les *Mémoires secrets de Bachaumont* doivent mettre d'accord MM. le Bibliophile Comtois et Vetulus de Monte. On y lit à la date du 10 février 1765 :

Il y a quatorze ans que M. Garrick, le plus grand acteur du théâtre de Londres, vint passer quelques jours à Paris : il vit jouer

Mlle Clairon, et il reconnut ce qu'elle devait être un jour. Il vient de faire faire un dessin par Gravelot, dans lequel Mlle Clairon est représentée avec tous les attributs de la Tragédie : un de ses bras s'appuie sur une pile de livres ; on y lit : Corneille, Racine, Crébillon, Voltaire, etc., et Melpomène est à côté qui la couronne. Dans le haut du dessin, on lit ces mots : *Prophétie accomplie*, et ces 4 vers au bas :

J'ai prédit que Clairon illustrerait la scène,
Et mon espoir n'a point été déçu ;
Elle a couronné Melpomène,
Melpomène lui rend ce qu'elle en a reçu.

Ces vers sont de M. Garrick.

Les enthousiastes de Mlle Clairon ont saisi avec avidité cette occasion de la célébrer : on a institué l'*Ordre du Médaillon*, et l'on a frappé des médailles représentant ce portrait, dont ils se sont décorés.

L'année précédente (toujours d'après Petit de Bachaumont), Cars et Beauvarlet avaient reproduit par la gravure le portrait de Mlle Clairon peint par Vanloo. La gravure avait été payée par le roi, et Mme Galitzine avait fait don du tableau à la comédienne. Le cadre était également offert par le roi. Cette gravure semble avoir été vendue au profit de l'actrice, car les *Mémoires secrets* ajoutent : (16 sept. 1764) :

C'est une fureur de courir après l'estampe de Mlle Clairon : on assure qu'elle en a déjà fait cinq cents louis.

Ed. M. M.

*
* *

L'Ordre du Médaillon, dont il est question au sujet du sieur François Borde, est le « Médaillon de Vétéran », créé par ordonnance royale du 16 avril 1771 et donné aux militaires ayant plus de 24 années de service. C'était un médaillon en cuivre, de forme ovale, à l'intérieur sur fond de drap rouge, deux épées croisées et réunies par un nœud de ruban ; on le portait cousu à l'habit, sur le côté gauche. Supprimé le 6 avril 1791.

Le Musée de l'armée possède un modèle en étoffe brodé en fil d'argent, et même un double médaillon pour 48 années. Les officiers vétérans portaient un modèle en cuivre doré surmonté de la couronne royale.

Cf. l'ouvrage du capitaine Sculfort, sur les décorations et le portrait de J. Theurel par Vestier au musée de Tours.

Pellepoрt.

Jules David, peintre (LXXXIII, 381). — Voir la notice que l'*Allgemeines Lexicon des bildenden Künstler* consacre à cet artiste né à Paris le 29 mars 1808, mort le 20 octobre 1892. On y indique notamment comme sources à consulter :

Bellier-Auvray, *Dict. gén.* I (1882) et suppl. — Nagler, *Monogr.* III, n° 2199. — *Chron. des Arts*, 1892, p. 270 (Nécr.). — *Nouv. Arch. de l'Art français*, 3e série XI (1895) 43-4. — Catal. des Salons et de l'Exposition centen. de la Lithogr., 1795-1895, Paris.

P. c. c. De Mortagne.

*
* *

Encore un artiste oublié, n'a point laissé de traces, bien qu'il ne manquât de talent ni d'habileté. Il vivait au temps heureux où l'on faisait encore de la lithographie, et aussi de la gravure sur bois, en un temps où l'on n'était pas submergé par l'éternel, l'implacable « procédé », ennemi de toute espèce de personnalité artistique. Depuis les commencements du romantisme jusque vers 1850, combien d'artistes distingués comme illustrateurs, dont les noms ont aujourd'hui disparu, en dépit de leur valeur réelle ! En particulier, les collectionneurs qui ont eu l'heureuse idée de réunir les titres de musique, ont pu se former une sorte de petit musée plein de richesse et de variété, dont on ne trouverait nulle part l'équivalent, et qui leur procure d'aimables jouissances. Il n'est pas seulement question ici des artistes qui, sous ce rapport, tenaient la corde, comme les deux Devéria, les deux Johannot, Daubigny et certains autres (et l'on trouve parfois, avec leurs noms, ceux d'Isabey, de Charlet, de Gavarni, d'Hippolyte Bellangé, d'Henri Monnier, qui ne dédaignaient pas de se produire ainsi), combien firent preuve en ce genre d'un talent réel qui ne suffit pas à les sortir de l'obscurité.

C'était Célestin Nanteuil, à qui l'on doit de véritables chefs-d'œuvre d'invention, de puissance et d'énergie. Mouilleron, qui a laissé tant de pages délicieuses de finesse et de grâce, et Janet-Lange, et Pauquet, et Alophe, et Eugène Leroux, et Grenier, et Lancelot... Quel gentil petit recueil biographique on ferait en remettant en lumière, à l'aide de leurs œuvres, tous ces artistes si divers, si aimables, si

bien doués et si généreusement inspirés. Les éditeurs de musique savaient bien ce qu'ils faisaient en leur confiant, pour la joie de leur clientèle, l'illustration des albums qu'ils publiaient alors chaque année, albums Masini, Loïsa Puget, Panseron, Concone, Victoria Arago, Frédéric Bérat, Etienne Arnaud, Robert Mazel, etc. On trouve justement le nom de Jules David illustrant, seul, ceux de Paul Henrion, de Clapisson, de Lia Duport, de Carulli, ce qui ne l'empêchait pas de collaborer à bien d'autres Celui-là était particulièrement recherché pour la souplesse et la variété de son crayon ; et pourtant, que sait-on de lui, et qu'est-il devenu ? Pour ma part, je ne saurais le dire, et je sais seulement qu'il faisait honorablement partie de ce petit bataillon d'artistes primesautiers si actifs dans leur spécialité, si vraiment infatigables, et qui dépensaient sans compter des trésors d'imagination, d'invention et d'originalité. Ceux-là mériteraient assurément un souvenir, pour la place qu'ils ont tenue modestement et gentiment dans un petit coin de l'art.

ARTHUR POUGIN.

—

De Gamaches (LXXXIII, 334). — En 1864, le *Nouveau Journal* publia les Mémoires des Sanson, par Henry Sanson, ex-exécuteur des Hautes Œuvres de la Cour de Paris. Ces mémoires contiennent le journal du grand père de l'auteur, exécuteur pendant la Révolution ; il mentionne parmi les exécutés du 27 prairial 1793 : ... Claude-Henri Gamache, cultivateur à Bourges, et Denis-Eléonore Michel de Gamaches, ex-comte et porte-guidon de la gendarmerie.

En renvoi au bas de la page :

« La condamnation de ces deux derniers est une des plus grandes monstruosités qu'ait commises cette dérision de justice qu'on appelait le tribunal révolutionnaire. Lorsque l'huissier chargé d'extraire les prévenus traduits au tribunal révolutionnaire prononça ce nom de Gamache, deux condamnés répondirent à l'appel. Cet homme se trouva fort embarrassé, car la liste ne contenait nulle autre désignation par les prénoms ou par la profession. Il prit le parti de conduire les deux détenus à Fouquier-Tinville et de lui exposer ce qui venait d'arriver, Fouquier approuva beaucoup ce procédé, et, pour ne pas avoir inutilement dérangé le Gamache numéro 2, il l'envoya avec son homonyme à l'audience, d'où ils sortirent l'un et l'autre pour aller à la guillotine ».

(Campardon. *Histoire du tribunal révolutionnaire*, t. II).

ROBERT V.

—

Laus de Boissy (LXXXIII, 382). — Fils d'un riche artisan, cordonnier, dit-on, Laus, comme beaucoup de ses contemporains prit la particule et adjoignit à son nom patronymique celui de *de Boissy*, en souvenir peut être, du poète Boissi, dont il se croyait l'émule. C'était un demi littérateur, dont on connait les ouvrages suivants :

— *Roberty ou Le Triomphe de la constance* (drame en cinq actes en prose, d'abord accepté en première lecture à la Comédie Française, (1778) puis refusé en 1781.

— *La Course ou les Jokeis.*

— *Le double déguisement ou On ne s'y attendait guère* (1779).

— *Le Maire de village ou la Force de la Loi*, représenté à la Comédie-Française (22 Février 1793).

Laus de Boissy collabora aussi au *Journal littéraire* de Nançy de 1780 à à 1787. Il s'attira de nombreuses et piquantes épigrammes de la part de ses contemporains, qui raillaient à l'envi sa platitude et son pédantisme.

Lieutenant de la Connétablie et Maréchaussée de France, il portait : *Coupé d'argent et d'azur au griffon de l'un en l'autre.* Devise : *Virtuti et armori laus.*

Membre des académies de Rome, de Padoue... il se servait d'un Ex-libris à ses armes dont on connaît trois variantes. Certains exemplaires ont été mutilés intentionnellement sous la Révolution.

Cf : Bachaumont. *Mémoires secrets*, 1809, t. II, page 142.

Dulaure. *Liste des noms de familles et patronymiques des ci devant ducs, marquis, comtes, etc.* Paris, Garnery, sans date, in-8°, page 85.

Michaud : *Biographies,* T 23, page 381.

Larousse : *Dictionnaire.*

FRANCOPOLITANUS.

Mêmes références : Saffroy, Saint-Valbert, Un bibliophile comtois, Arthur Pougin.

***

Une marque de bibliothèque ayant appartenu à ce littérateur a été publiée par le dessinateur d'ex libris Henry André au cours d'un article : *Les ex libris du monde du Théâtre*, paru dans le numéro d'avril-juin 1914 du *Bulletin de la Société de l'Histoire du Théâtre*.

L'ex-libris reproduit porte : *Bibliothèque de M. Laus de Boissy, Ecuyer, Lieutenant-particulier du Siège de la Connétablie, Rapporteur du Point d'Honneur, Membre des Académies de Rome, Padoue, etc., etc.*

« Voici, dit M. Henry André, la principale des trois marques de bibliothèque d'un bien curieux personnage, lequel, assurément, sans ces marques préservatrices, serait tombé à fond dans l'oubli Cependant, à en juger par son ex-libris, on pourrait supposer avoir affaire au moins à un grand seigneur. Il n'en est rien. Cette belle marque est toute de son époque, de cette fin du XVIIIe siècle où règne superbement la mystification. Rien n'y est justifié, pas même le nom du bibliophile. »

R.

—

Assassinat de la duchesse de Praslin. (T G., 725 ; LII à LIV ; LVIII ; LIX. — Dans une publication récente on attribue à l'assassinat de la duchesse de Praslin une cause toute différente, de celle qui avait cours jusqu'ici. Le duc aurait eu, paraît-il, des relations très intimes avec une princesse de la famille d'Orléans et la duchesse aurait découvert une correspondance fort compromettante. On assure même que les agents de police, chargés de constater le crime, auraient retrouvé dans la main crispée de la pauvre victime, une lettre signée d'un prénom qu'il n'est certes pas difficile d'identifier.

Où trouver d'autres détails sur cette nouvelle version de ce crime célèbre ?

Henry de Biumo.

—

Portrait de Jean Second (LXXXIII, 184). — La liste des portraits connus de Jean Second se trouve dans l'*Iconographia batava* de E. W. Moes, t. II (Amsterdam Fr. Muller, 1905) p. 371. On ignore ce qu'est devenu celui de Jan Scorel, dont il reste une gravure par T. W. Bagelaar ; le texte cité de Tissot est complètement erroné, on le voit. La bibliothèque de l'Université de Leyde possède un portrait du poète des *Baisers*, que Moes dit être une copie d'Isaac Claesz Swanenburg.

Paul Bergmans.

—

La marquise de Silly (LXXXIII, 384). — Je ne me hasarderai pas à parler longuement de Coraline, puisque notre confrère parait connaître tout ce qui a été imprimé sur elle. Peut-être pourtant ne connait-il pas la longue et jolie pièce de vers qu'elle inspira à Marmontel et qui commence ainsi :

Oui, Lucinde, je t'aime et mon âme ravie
A puisé dans tes yeux une nouvelle vie ;
Volage dans mes goûts et froid dans mes [désirs,
Je ne trouvais partout que l'ombre des plai- [sirs
Je t'ai vue, et mon cœur a reconnu son mai- [tre

Je remarque seulement que si c'est en 1760 que ladite Coraline devint la maitresse du futur prince de Conti, c'est justement à cette époque qu'elle quitta le théâtre, où elle n'avait connu que des succès.

A. P.

***

Véronèse Anne-Marie, dite Coraline, fille de Charles Antoine Véronèse, dit Pantalon, acteur de la Comédie italienne, et de Lucie Perette Sperotti, était née à Bassano vers 1730, et avait débuté à la Comédie italienne de Paris le 6 mai 1744 par le rôle de Colombine de la pièce intitulée *Le Double mariage d'Arlequin*, à la suite de laquelle elle dansait un pas de deux avec avec Antoine Etienne Baletti.

Elle joua ensuite Coraline dans *Coraline jardinière*, ou la *Comtesse par hasard* pièce en trois actes de Charles Antoine Véronèse, et Coraline, dans *Coraline esprit follet* du même auteur qui n'était autre que son père.

Puisque M. Alex. Thomas ne veut pas que l'on cite d'opinions déjà connues sur elle, je n'enregistrerai ici, pour mémoire que ce qu'en ont dit les frères Parfaict, les vers de Panard sur ses talents de comédienne et de danseuse, et le quatrain du poète anonyme, sans parler de Grimm.

Reçue dès son début aux appointements, Coraline obtint en 1746 une portion de part. Admise plus tard à part entière, elle quitta le théâtre avec la pension de 1000 livres à la clôture de 1759.

Les charmes de Mlle Coraline lui avaient attiré de nombreux adorateurs, parmi lesquels Charles Antoine Bertinazzi dit Carlin, le prince de Monaco, MM. de Létorière et de Saint Crix, officiers au régiment des gardes, et le Comte de La Marche, plus tard prince de Conti. Ce fut ce dernier qui fit don à l'actrice du marquisat de Silly, dont elle porta quelquefois le titre, dit-on. Il eut d'elle un fils devenu par la suite chevalier de Malte, et connu sous le nom de Vauréal. Mlle Coraline mourut au mois d'avril 1782, et institua le Prince de Conti son légataire universel. Le Prince accepta l'héritage, et prit par acte authentique l'engagement de continuer à Lucie Perette Sperotti, mère de la défunte, la pension de 600 livres que sa fille lui servait depuis 1763, et de plus fixa désormais à 1000 livres le chiffre de cette pension.

M. Emile Campardon a publié les documents suivants concernant Coraline :

1° Donation faite par Honoré Camille Léonard Grimaldi, Prince de Monaco à Mlle Anne Marie Véronèse, dite Coraline, 29 décembre 1753.

2° Donation faite par Mlle Anne Marie Véronèse, dite Coraline, à sa femme de chambre, 18 février 1754.

3° Mlle Anne Marie Véronèse, dite Coraline, obtient sa retraite avec 1000 livres de pension, 21 avril 1759.

4° Donation faite par Mlle Anne Marie Véronèse, dite Coraline, à sa mère Lucie, Perette Sperotti, veuve de Charles Antoine Véronèse dit Pantalon, 1er janvier 1763.

5° Mlle Anne Marie Véronèse, dite Coraline, est interrogée sur faits et articles à la requête d'un marchand de vins qui se prétendait son créancier, mai 1763.

Emile Campardon donne encore comme références : Archives nationales Y 464. — Dictionnaire des Théâtres VI, 157. — Calendrier historique des théâtres, Paris, Cailleau 1751 — Grimm, Correspondance littéraire VI. 18 — Mémoires secrets VIII, 319, XX, 87 — Mémoires de Casanova, Edit. Royès, V. 88. — Journal des Inspecteurs de M. de Sartine, 100, 266,289.

Voir aussi l'article très intéressant *Veronese Anna detta Corallina* dans le livre si documenté de Luigi Rasi, *I Comici Italiani*. p. 638 et suivantes. Citation peu connue tirée des *Colifichets* (Amsterdam 1756).

HENRY LYONNET.

—

Problème héraldique (LXXXIII, 384). — D'abord on se trouve en présence d'écussons écartelés, il ne peut y avoir enquerre. Presque toujours les quartiers des écussons proviennent d'alliances. En Espagne c'est de règle et nul gentilhomme, en principe, ne peut porter des armes qui ne soient écartelées de celles maternelles et d'aïeules. Dans le cas cité, il est bien possible qu'une famille se soit alliée 2 fois à celle du quartier 1 (celle du *de cujus*) et ainsi ait ses armes aux 2 et 3.

J'ajoute qu'on eut pu parfaitement représenter 2 fois le quartier 1 en le mettant au 4, mais il est *vraisemblable* qu'on a tenu à rappeler que l'alliance avec la famille au huchet s'est produite 2 fois.

SAINT-SAUD.

*
* *

Ceci n'est pas un *problème*. C'est un cas des plus fréquents, même dans le d'Hozier et le Père Anselme.

Les Ecus Composés réunissent en un seul les blasons des familles alliées. *Très souvent* les 1er et 4e, 2e et 3e quartiers portent les mêmes armes. Mais ce n'est pas une règle.

Il y a, dans l'Ecu de Gonzague-Clèves, 4 grands quartiers : le 1er porte les armes de Mantoue ; le 4e a 6 quartiers différents : Empire, Jérusalem, Aragon, Saxe, Bar et Constantinople.

Les d'Agoult écartelèrent : *au 1* (blason du titulaire) d'*Agoult ; au 2, de Montauban-Saint André ; au 3 de Vesc* ; et *au 4, de Maubec*, quatre armoiries très différentes

Les La Trémoille portent 8 quartiers entièrement différents (Orléans, Milan, Bourbon, Penthièvre, Savoie, Luxembourg, Coëtivy, Montmorency-Laval) et *La Trémoille sur le tout*.

L'exemple donné par M. Boissy n'est point à l'enquerre. Il ressemble à nombre de blasons dont deux quartiers opposés sont pareils et les deux autres différents,

selon les alliances d'origine que l'on tient à indiquer. Exemples au hasard :

— Mesmes d'Avaux porte : *au 1, de Mesmes ; aux 2 et 3, de Bigorre ; au 4, de Lassus.*

— Pannisse Panis : *aux 1 et 4, de Mark ; au 2, de Panisse ; au 3 de Passis.*

— Lorraine Vaudémont : *au 1 et 4, de Lorraine* ; *au 2, de France* ; *au 3 d'Harcourt.*

— Juillac de Vignoles de Picquet : *Ecartelé, aux 1 et 4, de gueules au lion d'or ; au 2, de sable à la vigne d'argent, fruitée de 2 pièces et tortillée autour d'un pal du même et mouvante d'une terrasse d'or ; au 3, d'argent à trois têtes d'aigle arrachées de gueules, becquées et couronnées de sable.*

Quant aux quatre quartiers *différents*, ils sont innombrables.

P. B. Gheusi.

—

Armoiries abbatiales : crosses et trèfles (LXXXIII, 385). — Les armes décrites avec la devise : *Prodesse magis quam præesse* sont celles de Marie-Jean Léonard, abbé de Fontfroide, au diocèse de Carcassonne, 1889.

Numéro 1655 du *Dict. des Devises Ecclésiastiques* de Henri Tausin.

Marquise de Soragna.

—

Les armes d'Honneur (LXXXIII, 420). — Dans sa monographie de l'arme blanche des armées françaises de terre et de mer de 1789, à 1870, le Capitaine Bollet, donne à l'article VIII une étude et des descriptions qui seront de nature à satisfaire notre collègue. On peut aussi consulter la collection de la *Sabretache*, le 2e volume du Général Thoumas sur l'Exposition militaire rétrospective de 1889 et l'Histoire de la Manufacture de Versailles (Cap. Bottet).

P.

—

Iconographie des profanes dans les églises (LXXXIII, 288, 411). — Les vitraux de l'église de Bon Secours, près de Rouen, étaient autrefois et sont encore sans doute, remplis d'effigies de donateurs et donatrices aux accoutrements bourgeois d'il y a 80 ans et Alphonse Karr s'en est fort égayé dans ses *Guêpes*. Le temps a peut être harmonisé quelque peu ces pauvretés à moins qu'il ne les ait détruites ; les vitraux du XIXe siècle n'ont pas la solidité de ceux que nous ont légués les artistes du moyen âge. J'ai vu aussi de ces fantaisies iconiques à l'église de Saint-Florentin, Yonne et hélas, de pires dans maintes églises de villes et de villages.

H. C. M.

—

Entretien des vieilles reliures (LXXXIII, 387). — Je me sers depuis longtemps dans ce but d'encaustique fine et j'en suis très satisfait, qu'il s'agisse de reliures en veau ou en maroquin.

Passer plusieurs fois sur la peau un tampon de laine imprégné d'encaustique ; laisser sécher ; puis frotter légèrement avec un chiffon de laine bien propre : la reliure est nettoyée et redevient onctueuse au toucher et brillante à la vue.

Vilmeux.

—

La petite ville de La Bruyère (LXXXIII, 292, 414). — La description ne convient nullement à la ville régulière et factice créée par la volonté de Richelieu, en pleine province de Touraine, et pas davantage à la cité royale de Saint-Germain-en-Laye. Il faudrait chercher quelque petite ville bien reculée, bien vieillotte et provinciale, vivant toujours sur elle-même depuis des siècles et ayant pris lentement tous les défauts de gens végétant sur place sans sortir jamais de leur cage. Un de mes amis qui connaît à fond le Massif central, m'a dit, un jour, que la petite ville de La Bruyère ressemblait fort à Thiers ; mais je pense que l'auteur des *Caractères* n'a jamais mis les pieds en Auvergne et a fait une description imaginaire quelconque sans personnalité géographique.

C. M.

—

Renan. « Solliciter doucement les textes » (LXXXIII, 241, 415). — Je dois tout d'abord remercier mes érudits confrères de l'obligeance qu'ils ont mise à m'éclairer sur l'origine et la signification de la petite phrase de Renan que j'avais — à tort — prise pour une critique adressée par d'autres à sa manière d'interpréter les textes en matière historique.

D'autre part, je puis donner à mes

collaborateurs l'assurance que je n'ai jamais eu l'intention d'accuser Renan « d'avoir dénaturé sciemment les textes pour la plus grande gloire de ses opinions personnelles » ; je me suis borné à demander si c'était ainsi que l'entendaient ses antagonistes. En outre, je tiens à faire remarquer que le reproche adressé à l'auteur de *la Vie de Jésus* d'escamoter les miracles qui le gênent et de n'avoir pas composé une œuvre de bonne foi, émane de M. Paul Deslandres et non de moi. *Cuique suum.*

G. P.

—

Albums d'autographes romantiques E. C. (LXXXIII, 291). — Dans l'article complet qu'il a publié dans *le Temps* sur cet album, qui, en définitive, paraît avoir appartenu à une dame Théodore Carlier, M. Emile Henriot avait reproduit quelques lignes de Stendhal datées du 31 juillet 1830. Le futur auteur de *la Chartreuse de Parme*, dont le fracas des « Trois Glorieuses » ne semble pas avoir troublé la sérénité, s'y livre à des considérations assez quintessenciées sur le bonheur à l'adresse de la propriétaire de l'album et les termine par ce conseil : « Ne soyez pas malheureuse si, dans la route, la robe de *Victorine* est froissée par la portière... » Et M. Henriot posait, au sujet de ce dernier prénom, la question suivante :

De quelle Victorine s'agit-il là ? Nous l'ignorons. Nous ne sommes même pas certain d'avoir lu le dernier mot, fort difficilement déchiffrable, où l'on peut voir, si l'on préfère, fantaisie, fortune ou destinée — qui, d'ailleurs, n'ajoutent pas une valeur particulière à l'aphorisme stendhalien.

Je crois que c'est bien « Victorine » qu'il faut lire et que c'était le nom d'une couturière réputée à Paris vers 1830, car dans son roman, *Massimila Doni*, Balzac écrit, à propos de la toilette de son héroïne :

Dans ce palais de fée..., la Cataneo obéissait aux firmans de *Victorine* et des modistes françaises. Elle portait une robe de mousseline et un chapeau de paille de riz.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Les « Polkeuses » L'auteur ? (LXXXII, 287). — Le catalogue de la librairie Gougy (Juin 1921) donne comme l'auteur de l'opuscule en question, un certain Charles Narrey.

ORFRÉMONT.

—

Trau, Schau, Wem (LXXXIII, 390). — Je ne crois pas savoir beaucoup d'allemand, mais il me semble que trau', schau' wem, pour traue, schaue, wem, est une formule connue et correcte qui signifie littéralement : confie toi, regarde à qui ; c'est-à-dire, avant de donnner ta confiance, regarde bien à qui tu la donnes ; ne te fie pas au premier venu.

IBÈRE.

*
* *

Traduction ad usum juventutis : *Fie-toi, observe à qui.*

L. ABET.

*
* *

Il n'a de populaire que sa tournure fortement elliptique. Mais ne présente rien d'obscur quant au sens. Le mot à mot suffit à nous donner une explication suffisante :

Trau, si tu as confiance, si tu te fies ; *Schau wem*, (regarde à qui) prends garde à qui.

C'est évidemment une façon de dire comme en français : *Défiance est mère de sûreté.*

*
* *

Ce proverbe devrait s'écrire : « trau » (pour traue) « schau » (pour schaue) wem. Il se traduit littéralement ; « Confie-toi, (mais) considère à qui », ou « Donne ta confiance, mais à bon escient ». Le sens est bien voisin de « Défiance est mère de sûreté ».

GEO.

*
* *

Encore les méfaits d'un e muet oublié ! Moins graves, il est vrai, que ceux qu'a contés naguère le comte Durrieu à l'Institut.

Ecrivons : « trau (e), schau (e) wem » et le collaborateur P. L., avec sa connaissance de la langue allemande, n'aura aucune peine à voir que ce dicton est d'une construction parfaitement régulière.

Notons d'ailleurs qu'à la 2° pers. sing. impér. prés., l'e muet final tombe fréquemment, même dans l'allemand le plus correct.

QUISETTI.

*
* *

Ce proverbe est exprimé dans un allemand irréprochable. *Träu* est l'impératif de *trauen*, se fier, donner sa confiance ; *schau* est également l'impératif de *schauen*, voir, regarder, faire attention ; *wem* est le datif de *wer*, qui.

Voici alors la traduction mot à mot : *fie-toi, vois à qui*, et, en bon français : vois à qui tu te fies, fais attention à qui tu accordes ta confiance, n'accorde pas ta confiance sans avoir bien examiné à qui tu te fies.

La traduction « défiance est mère de sûreté » n'est pas inexacte ; mais elle est, comme on le voit, un peu libre.

A. W.

*
* *

Il me semble que « trau » doit être l'impératif du verbe « trauen », confier, se confier, avoir confiance ; « schau » celui de « schauen », regardez, « wem » veut dire « à qui ».

On peut donc traduire littéralement :
Confie toi, regarde à qui.
Et plus clairement :
Regarde à qui tu te confies.
Dans le sens de :
Prends garde à qui tu te confies.
Sous toutes réserves, car mes études d'allemand sont loin !

M. de C.

Le pluriel de lire (LXXXIII, 388). — La question a été traitée, à propos du mot *mark* dans l'*Intermédiaire* du 10 décembre 1919.

Le mot *lire* peut-être envisagé :

1° Comme la forme francisée de l'italien *lira*, et à cette forme francisée nous ne devons pas refuser l'*s* du pluriel ;

2° Comme la forme italienne du pluriel de *lira*, et dans ce cas il doit être conservé tel quel dans les documents tels que compte-courants, catalogues, cotes de Bourse, etc., qui relèvent du commerce international.

Albert Ritt.

*
* *

Le pluriel du mot italien *lira* étant *lire*, on peut supposer que ceux qui écrivent « deux lire » entendent employer le mot italien, mais alors ils doivent écrire « une lira ».

Si l'on admet la forme française *lire* au singulier il faut logiquement, au pluriel, écrire *lires*.

De Mortagne.

*
* *

Sans prétendre que cette définition soit celle qui convient, je signale qu'il y a de longues années, le Comptoir d'Escompte faisait écrire ainsi à ses clients d'Italie. « Nous avons bien reçu votre envoi de 1.000 *lits* ». Pluriel de *lire*.

Aujourd'hui, on écrit plus volontiers *lire* pour le singulier et *lira* pour le pluriel.

Mais le *Petit Dauphinois* fait une grosse faute en imprimant *lire* pour le pluriel de *lire*.

F.

*
* *

Les règles relatives à l'orthographe française des mots étrangers introduits dans notre langue sont assez mal définies à en juger par ce qu on lit journellement. C'est pourtant affaire de bon sens.

A mon avis, le mieux est de s'en tenir à l'usage courant et traditionnel, en cherchant uniquement ce qui paraît le plus conforme au génie de notre langue. Ecrivons donc tout bonnement : une lire, deux lires, comme nous écrivons : une livre, deux livres, un marc, deux marcs (Cf. Littré).

Ecrire 250.000 lire, comme fait *le Petit Dauphinois*, est parfaitement correct *en italien*. Mais, oui ou non, parle-t-on français en France ? Nous faudra-t-il dire une lira (bien que rosa se dise en français la rose) et aussi deux mark (invar. en allemand) et une mark (fém. en allemand) ? Par analogie, quel charabia parlerons-nous quand il s'agira des autres monnaies étrangères.

Pourquoi d'ailleurs s'arrêter en aussi beau chemin et ne pas transposer aussi directement en français les formes étrangères des noms de villes ? Nous verrions alors de ces gentillesses : « Je me rends de London à Venezia en passant par Basel et Milano ». Ou encore : « Frankfurt est sur le Main et Regensburg sur la Donau. »

C'est absurde et très savant. Mais n'oublions pas que c'est l'usage qui fait la langue. Ce ne sont ni les savants ni les académiciens.

Pour conclure, gardons-nous de barbouiller notre langue de tous les idiomes de l'univers. Ils ont chacun leur génie, mais le français a bien le sien qui vaut qu'on le conserve intact. Parlons français.

QUISETTI.

*
* *

Vous dites que ce mot est invariable. Il s'agit au contraire de dire *una* lira au singulier et *lire* au pluriel. Mais comme au singulier il n'y a qu'une lira, toutes les autres sont évidemment au pluriel. Le côté intéressant de l'affaire est d'avoir des lire en quantité ce qui n'est pas permis à tous les mortels.

HENRI TALMONE.

*
* *

Il nous semble probable que le *Petit Dauphinois* écrit « 250.000 lire » parce que, en italien, les noms terminés en *a*, comme bottigli*a*, cas*a*, cart*a*, lir*a*, etc, forment leur *pluriel* en changeant l'*a* en *e* : bottigli*e*, cas*e*, cart*e*, lir*e*, etc. Les adjectifs en *a* suivent la même règle.

Dr FRIEND.

*
* *

Le mot *lire* est précisément lui-même un pluriel, le pluriel de *lira*. La *lira* est une pièce d'argent italienne équivalent à notre franc. *Una lira* vaut un franc, *cinque lire* valent cinq francs.

Lira est aussi la traduction italienne de notre lyre, qu'on traduit aussi par *cetra*.

A. P.

*
* *

Lire est un pluriel. Les Italiens disent *una lira* (ouna lira). *due lire* (doué liré). Je ne suis pas expert en italien, mais ayant passé 15 mois à l'armée française d'Italie, ma science va jusque là. Le *Petit Dauphinois* a donc raison de parler de mille *lire*, sans s final.

Mais les journaux ont souvent tort de parler de *la* Piave, rivière vénitienne célèbre par la guerre. Les Italiens disent *Il Piave* (il piavé), c'est un mot masculin. Nous devons donc dire *le* Piave (comme du reste *le* Rhône) et ne pas nous laisser prendre par l'e final que nous croyons à tort muet en lisant *à la française* et qui nous paraît donner une allure féminine à ce mot.

OURS D'AQUITAINE.

*
* *

Il n'y a pas de pluriel à *lire* puisque c'est un pluriel. En italien : *una lira* (une *lire* si on ne veut pas parler italien, mais ce mot n'a pas de raison d'être ainsi employé) *due lire* (deux *lire*). — Quand on parle de la monnaie espagnole si on dit une *peseta*, on dit deux *pesetas*, employant ainsi — et régulièrement — le pluriel espagnol. Si on parle de la monnaie anglaise, on ne dira pas un *pence*, mais un *penny*, qui au pluriel seulement se change en *pence*.

Gardons-nous donc de la manie de franciser des mots étrangers.

LA COUSSIÈRE.

*
* *

Les dictionnaires français n'ont pas à accueillir un mot italien, et Larousse aurait dû ouvrir un dictionnaire, ou une grammaire, de la langue italienne avant d'écrire son article. *Lira* est en italien le singulier du mot qui correspond à notre mot *livre* ; *lire* en est le pluriel ; rien de plus correct donc que d'écrire, comme le *Petit Dauphinois*, cent, mille *lire*. Ecrire mille liras serait absurde, ce pluriel ne serait d'aucune langue ; écrire mille *lire* est correct, si on veut conserver à cette monnaie italienne le nom qu'elle porte sur les monnaies d'Italie ; si on veut le franciser, il n'y a qu'une solution admissible, puisque le mot existe en français : c'est de dire mille livres ; on risquerait seulement de n'être plus compris des français d'aujourd'hui. Disons donc mille lire, sans s, comme nous disons, si je ne me trompe, deux *pence*, et non deux *pennys*, ni deux *pences*.

IBÈRE.

*
* *

Oui, il y a une règle, et notre confrère Surell la trouvera dans toutes les grammaires. On laisse invariables, au pluriel, les substantifs qui ont passé des langues étrangères dans notre langue, tant qu'ils ne sont pas naturalisés par un usage suffisamment fréquent, lequel en modifie d'ailleurs parfois l'orthographe ou la prononciation ; ainsi, l'Académie, dans l'édition de 1762 de son *Dictionnaire*, écrivait encore « des opera ». Notons qu'à certains de ces substantifs nous conservons pour le singulier et pour le pluriel les deux formes de la langue originale (« un soprano, des soprani » ; « un Targui, des Touareg »), en attendant leur francisation com-

plète : aujourd'hui déjà, par exemple, on dit aussi souvent « des dilettantes » que « des dilettanti ».

Le *Petit Dauphinois* a donc raison, jusqu'à présent, d'écrire « des lire ». En Belgique, où nous avons subi l'occupation allemande, où l'ennemi nous a imposé tant d'amendes, tant de contributions de guerre, la plupart des journaux écrivent « des marks » : le mot, comme l'affreux papier monnaie, a été, hélas ! durant quatre années, d'usage constant...

A. Boghaert-Vaché.

—

« Dulce et Decorum... » (LXXXIII, 386). — L'auteur de ce texte est Horace (*Odes*, III, II, 13). Il a su condenser dans un vers de onze pieds ce que Tyrtée, le Barde boiteux de l'Attique, avait déjà exprimé dans un distique célèbre. Ce qui vaut mieux, c'est qu'il a enrichi le texte grec d'une idée de plus, *Dulce*, d'emblée la plus belle !

Dr Friend.

***

Cette phrase constitue le premier vers de la strophe 3, dans la seconde ode du troisième livre d'Horace ; ce livre où les six premières odes, toutes sur le même rythme, forment comme une espèce de poème d'exhortation morale, destiné à réveiller dans la jeunesse romaine, après les vices des générations qui viennent de vivre la terrible période des guerres civiles, les viriles vertus des ancêtres ; poème que termine d'ailleurs la strophe découragée où Horace semble deviner une loi fatale dans la décadence de Rome : « Pire que nos grands pères, la génération de nos pères a mis au monde en nous des fils qui valent moins qu'elle, et nous allons engendrer une descendance plus corrompue encore ».

On peut remarquer que le vers « dulce et decorum est pro patria mori » en rappelle deux bien connus de Tyrtée, qui disent : « il est beau de mourir quand on tombe au premier rang, vaillant soldat, en combattant pour sa patrie ».

Ibère.

Mêmes références Saint-Malo ; Sus , Alpha ; Saint-Valbert.

—

Malmaison ou La Malmaison (LXXXIII, 389). — Dans les mémoires relatifs aux Cent jours par le Baron Fleury de Chaboulon, secrétaire de l'Empereur, (Edition de 1822, chez Alexandre Corréard, Libraire, Palais-Royal, Galeries de Bois, n° 258) je lis le passage suivant :

Napoléon aux Braves Soldats de l'Armée devant Paris.

Malmaison 25 juin 1815.

Soldats,

Quand je cède à la nécessité qui me force à m'éloigner, etc., etc. ».

Quelques pages plus loin je lis de nouveau :

Le général comte Béker, membre de la Chambre des députés, fut nommé commandant de la garde de l'Empereur et chargé sous ce prétexte de se rendre à Malmaison pour veiller à la conservation de l'Empereur Napoléon et empêcher les malveillants de se servir de son nom pour occasionner des troubles ».

Je dois ajouter que Fleury de Chaboulon dans ses Mémoires écrit tantôt Malmaison et tantôt La Malmaison.

Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que l'on emploie les deux orthographes pour désigner la résidence où Napoléon passa les derniers moments qui lui restaient avant le 29 juin, jour de son départ pour Rochefort.

Georges Billard.

***

La chute (ou aphérèse) de l'article est fréquente dans la toponymie française. Autrefois, — au moyen âge, — Montélimar (Drôme) s'appelait *le Monteil*; Neufchâteau (Vosges), *le Neuf Chastel* ; Pont-à Mousson (Meurthe-et-Moselle), *le Pont*; Pont-d'Ain et Pont-de-Veyle (Ain), *le Pont d'Ain* et *le Pont de Veyle*. Port-Lesney (Jura) est encore pour les gens du pays, *le Port*. La Chaux-de-Fonds (Suisse) est souvent appelée *Chaux-de-Fonds* (sans article) par le populaire.

Saint-Valbert.

—

Manceaux ou Manseaux ? (LXXXIII, 389). — Je partage absolument l'avis de Surell. Mais je ne sais comment il est possible de réagir contre un usage constant. Il y a de nombreuses familles du Maine qui portent ce patronyme « Manceau ».

H. Baguenier Desormeaux.

***

On dit généralement *Manceaux*, avec

un *c*. C'est, je crois pouvoir l'affirmer, l'usage courant aujourd'hui.

Autrefois on trouvait quelquefois *Mansais* : ex. : un tel, ecclésiastique mansais.

M. Duchemin Descépeaux qui écrivait au début du XIXe siècle avait peut-être une autre tradition. Manceaux avec un *s* devait avoir une prononciation non conforme à l'usage, car placé ainsi, cet *s* devrait se prononcer comme un *z*. Ex. : naseau d'un cheval, les naseaux, etc.

Ne trouve-t-on pas Manceau quelque part dans La Fontaine :

« Ce sont là les discours dont un père Manceau,
Instruit son fils novice au sortir du berceau ».

Quoi qu'il en soit, tout le monde au Mans, dit Manceau, et l'écrit avec un *c*, aujourd'hui.

Personne, en dehors de l'auteur cité n'a écrit *Manseau*, en parlant des habitants du Maine ou de la ville du Mans. Le mot *Manceau* nous paraît même d'origine assez récente, du XVIe siècle, probablement. Primitivement et logiquement, on disait *mansais*, un *sou mansais*, *monnaie mansaise*. Quand on parlait des habitants de la province du Maine, le mot *Mainiau*, *mainielle*, au féminin, était seul employé, et tout le monde connait l'expression : *les gars mainiaux*, si usitée à la fin du XVIIIe siècle, lors des troubles de la chouannerie dans le Bas Maine. J. CHAPPÉE.

—

L'apéritif (LXXXIII, 339). — Monsieur Pierre Dufay qui s'intéresse à l'abus de l'absinthe et qui désire connaître l'époque où, au siècle dernier, ce poison commença à se glisser en France, cite un passage du célèbre récit d'Alfred de Musset, connu sous le titre d' « Un souper chez Rachel ».

Je peux, afin de rectifier le « tripatouillage », selon l'expression de M. Dufay, dont Paul de Musset a fait usage, en publiant ce passage, lui donner le texte exact du dialogue, ayant sous les yeux le manuscrit original.

Tout d'abord, la relation du souper fut écrite dans la nuit du 29 au 30 mai 1839, à l'issue d'une représentation de « *Tancrède* aux Français.

Rachel avait demandé du kirsch à sa bonne.

Celle-ci « se trompe » écrit le poète », et apporte de « l'absinthe au lieu de kirsch ».

Ici je copie le manuscrit de Musset :

La mère.
Mais c'est une bouteille d'absinthe !
Moi.
Un instant, c'est mon affaire, donnez m'en un peu.
Rachel.
Je suis bien contente que vous preniez quelque chose ici.
(Elle me verse de l'absinthe quej'avale immédiatement).
La mère.
On dit que l'absinthe est très saine.
Moi.
Du tout, c'est malsain et détestable, mais je l'adore.
Sarah.
Pourquoi ?
Moi.
Ah ! parce que...
Rachel.
Donnez m'en. (Elle en boit un verre)

Dans l'édition dédiée aux amis de Musset et illustrée par Bida, M. Dufay trouvera des détails complémentaires sur la date exacte du manuscrit. AQUILA.

—

Les poulardes du Mans (LXXXIII, 242, 374, 460). — Le collaborateur H. B. pourrait lire fructueusement un *Mémoire* pétillant d'esprit qui est daté de Ventose an 9 : *Question d'État pour les Poulardes de la Flèche contre celles du Mans* (Prix : 75 centimes. A Paris Se vend à l'imprimerie des Sciences et Arts, rue Ventadour). Le *Mémoire* a 24 pages.

L'auteur chante d'abord les mérites incontestables des poulardes dites du Mans :

« Les habitants du Mans, s'écrie-t-il ensuite avec indignation, dès les premiers moments de la fondation de leur ville, n'imaginèrent rien de plus propre à en porter la réputation d'un pôle à l'autre, et d'âge en âge, jusqu'aux derniers cheveux blancs du monde, que de se dire les compatriotes des poulardes. C'est ce que Jules-César dit positivement dans ses commentaires, livre 83, chapitre 311 *de rebus cœnomarum*, ainsi que l'empereur Julien, chapitre 601 du livre 150 de son *Mysopogon*.

Cela leur réussit si bien qu'ils devinrent célèbres dans tout l'hémisphère, et que leur ville en acquit une illustration et une prospérité qu'elle conserve encore aujourd'hui. Quelques antiquaires, entr'autres Stigonius, prétendent même que Le Mans avait pris du tems de l'empereur Caracalla, le nom de

Gallinopolis, par un juste sentiment de gratitude envers les poulardes. C'est dommage que d'habiles critiques aient démenti ce fait. »

Après avoir tonné contre les « poulaillers » du Mans, usurpateurs éhontés de la gloire des « poulaillers » de La Flèche ; après avoir déploré l'excès de modestie de ces derniers, « qui ne faisaient que rire, d'un gros rire, lorsqu'ils voyaient leurs poulardes réjouir la bonne Lutèce, sous le nom de poulardes du Mans ; » l'auteur montre ces « poulaillers » de La Flèche faisant enfin quelques efforts pour recouvrer leur gloire ravie avec tant d'impudeur :

« On voit, par quelques lambeaux pourris de leur chartrier, 1° qu'en 658, ils obtinrent de Gontran, roi d'Orléans, un édit solennel, qui leur attribuait le droit de nourrir, vendre et débiter des poulardes, à l'exclusion de la ville du Mans, qui était restreinte au débit des vieilles poules, des vieux coqs et d'autres volailles à bouillir ; 2° qu'en 801, l'empereur Charlemagne leur donna une patente de jurés poulaillers exclusifs de sa cour et de ses maisons de plaisance ; 3° qu'en 920, 980, 1029 et 1102, la question fut solennellement jugée, d'abord par un combat en champ clos, et à outrance, entre trois poulaillers de chaque côté, en présence de toute la cour, ensuite par l'épreuve du fer chaud, puis par celle de l'eau froide, de l'eau bouillante, et enfin par le jugement admirable de la Croix (*Judicium crucis*, qui subsista jusqu'à Saint-Louis); 4° enfin, que le roi Henri IV ne voulait reconnaître et savourer d'autres poulardes que celles fournies par les poulaillers de La Flèche, et que c'est même en considération de leurs poulardes qu'il honora leur ville d'un collège, comme il appert par les lettres d'érection ».

Et avec mélancolie :

« L'opiniâtreté des usurpateurs, soutenue des erreurs et des caprices de l'opinion publique, a été plus forte que tous ces titres. Les révolutions ont depuis ébranlé le monde ; les empires ont changé de maîtres, ou secoué le joug ; un mouvement rapide et terrible est venu mettre chaque homme, chaque chose, chaque réputation à sa place, et (le croira-t-on?) les poulardes s'appellent encore poulardes du Mans !... »

Nous ne pouvons que demeurer confondus devant une tant vénérable querelle qui va chercher si loin ses arguments et ses preuves...

Et concluons au moins qu'elle était antérieure à Ventose an IX.

HENRY-ANDRÉ.

Café Alexandre (LXXXIII, 380). — Le 15 septembre 1756 le sieur Chavannes donnait à bail au sieur Alexandre, un terrain situé boulevard du Temple sur lequel ce dernier fit construire un café qui eut pour enseigne *Café Alexandre*.

A la mort d'Alexandre, l'établissement fut repris par Pierre-Etienne-Hyppolite Liger, directeur d'une manufacture de cuivre à Saint-Germain-en-Laye.

Le café Alexandre devint en 1789, *le Café des Arts* (Arch. Nat. Y 1812, 8 avril 1789). On trouvera également des renseignements sur ce café dans la *Gazette noire* p. 212, et dans les ouvrages de Moyens de Saint-Paul sur le boulevard du Temple.

GASTON CAPON.

* * *

Le Café Alexandre se trouvait Boulevard du Temple, où nous le rencontrons dès 1768, c'est-à-dire au début de la vogue que devait conserver pendant un siècle le fameux *Boulevard du Crime*. Le café Caussin était alors son seul concurrent.

Une vue d'optique très commune nous montre l'établissement d'Alexandre occupant un espace considérable, avec une façade décorée dans le goût le plus nouveau. « Tel qu'on le retrouve dans ces vues d'optique qu'on regardait alors à l'envers, à l'aide d'un appareil composé d'une loupe et d'un miroir, il a vraiment l'aspect d'un lieu de plaisir champêtre et urbain à la fois. Sur la porte, on lit dans un écusson : *Au grand café Royal d'Alexandre* et dès l'entrée, on aperçoit un vaste jardin qui donne sur les champs. A droite et à gauche s'élèvent des bâtiments, des baraques plutôt, où rit une foule insouciante et joyeuse. Ici l'on mange avec entrain, là se dressent l'orchestre des musiciens et l'estrade des chanteuses » (Ed. Drumont. *Mon Vieux Paris. I 348*). Le 18 février 1761, l'on prononçait l'ironique *Oraison funèbre de très habile, très élégant, très merveilleux Christophe Scheling, maître tailleur, dans la salle du célèbre Alexandre, limonadier au Boulevard.*

Ce Christophe Scheling était tailleur du roi, en même temps que propriétaire d'un hôtel meublé : le *Grand Hôtel de Russie* de la rue Christine. — *Un almanach forain* de 1773, mentionné par Arthur Pou-

gin, (*Dictionnaire du Théâtre, p. 130*), cite le café Alexandre parmi les « musicos ou caffés des boulevards dans lesquels on entend de la musique » ; *la Dame Vve Alexandre* présidait alors à ses destinées.

Roze de Chantoiseau lui faisait, en 1777, une publicité sympathique et payante dans son *Almanach Dauphin ou Tablettes Royales du vrai Merite* : « Ce caffé est un des plus anciens et des plus beaux de ce boulevard. Un orchestre très bien composé y forme une espèce de concert pendant tout le temps de la belle saison ».

Le Café Alexandre était l'un des tout premiers établissements qui, aux charmes de la limonade, avaient ajouté ceux de la musique. C'était l'un des cinq cafés-concert sur lesquels, en 1782, Saint-Paul « le chroniqueur désœuvré » exerçait sa verve sans aménité :

« Le Café Alexandre est encore plus mal composé. Dans les autres, (ceux de Sirgent, Yon, Caussin et Armand), on rencontre des crocs, des recruteurs, des filous : ici, on ne trouve que des raccrocheuses et des bardaches. Il se passe dans ce café des infamies, des horreurs qu'il est inutile de nommer, les titres de ceux qui l'habitent les font assez deviner. La police y veille cependant, mais on sait tromper son œil vigilant. Le plus sage serait de faire fermer ce réceptacle de trib... et de sod.... »

Le Café Alexandre disparut sans doute pendant la Révolution.

Ed. M. M.

*
* *

Extrait d'un manuscrit intitulé : *Concerts, Music-Halls, Jardins parisiens, à spectacles de la Révolution* qui devait être imprimé, au moment de l'agression allemande :

. . . .

« Les noms des grands limonadiers des boulevards à cette époque ne sont pas perdus pour l'Histoire. *Alexandre*, Armand Gaussin, Goddet, Jourdan, Maizières, Rollat Sergent, Tiroco, Turesne, Yon, figurent au premier rang. Tous n'avaient pas de concert ; mais la plupart de ceux qui avaient organisé ce festivals, les continuèrent pendant la Révolution. C'était, avec les petits théâtres, libres depuis le décret de 1791, le principal attrait du boulevard du Temple ».

. . . .

D'après l'*Almanach général des Spectacles*, le café des Arts, ci-devant *Alexandre*, est le plus beau de tous, mais il est sur les confins du boulevard du Temple : il est situé boulevard Ménilmontant, entre le *Café Turc* et la *Galiote*. Son tenancier, le sieur Poinçon a fort habilement recruté son personnel artistique : il a deux basse-taille ; et son premier chanteur Masson, est un ancien comédien, doublé d'un bon compositeur. Mme Hizzer, la première chanteuse, « s'accompagne elle-même », (évidemment sur le clavecin ou sur le piano-forte). Elle est secondée par deux autres chanteuses. L'orchestre est formé de 1er et 2e violons et d'altos. Un certain *R'lilitt* (? au café-concert les artistes adoptent volontiers des pseudonymes bizarres) joue du hautbois et de la flûte ; et le Sieur Wenekshnell — encore un nom étrange — est tour à tour, suivant les exigences de la partition, bassiste, contre-bassiste et timbalier.

Jadis, le célèbre Déduit — un ténor chansonnier, alors pensionnaire de Poinçon, — attirait chez son impresario beaucoup de monde, mais dit l'Almanach « on s'aperçoit bien qu'il n'y est plus ». Toutefois, n'en déplaise au malicieux périodique, les deux vastes salles en équerre du *Café des Arts* sont encore très fréquentées ; mais — nouveau coup de griffes, celui-ci plus juste, de l'Almanach : « La société en était fort mélangée ».

De fait, chez Poinçon, comme d'ailleurs chez tous les limonadiers des boulevards, les toilettes et les allures des femmes laissent fort à désirer, prétendent les arbitres des élégances. « Les jeunes gens ont encore une assez bonne tenue. Ils portent des collets rouge, blanc, bleu de ciel, lilas ou violet sur un habit bleu de roi, gris-paille, brun, violet ou écarlate avec boutons en poil de chèvre. La cravate est en batiste très fine ; les manchettes, le jabot sont plissés à gros plis. La culotte de cachemire orange s'attache sur des bas de soie blancs. Au chapeau est piquée la cocarde nationale, etc., etc. »

D'E.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond. Imp. Clerc-Daniel.

Table du 1er Semestre 1921

LXXXIIIe VOLUME

N.-B. — * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

D

E

F

G



